

---

## St-Léonard impose une taxe spéciale sur les déchets

**Type** Article de journal

**Auteur** Florian Bernard

**Résumé** ° A l'exemple de quelques autres localités, l'administration de Saint-Léonard imposera, en 1991, une taxe spéciale sur les déchets. Cette taxe touchera l'ensemble des contribuables, autant propriétaires que locataires. Cette taxe a été fixée à 83\$ par unité de logement. Elle s'ajoutera aux taxes foncières. Toutefois, les personnes âgées de 65 ans et plus en seront exemptées. Le maire Frank Zampino a expliqué que cette mesure fiscale avait été rendue nécessaire à la suite de l'augmentation de 41 p. cent imposée par l'administration de Montréal dans le coût d'enfouissement des déchets à la carrière Miron. La nouvelle tarification décrétée par Montréal est passée de 19\$ à 38\$ la tonne métrique, entraînant des coûts supplémentaires de 615000\$ en 1991 pour Saint-Léonard. Selon le maire Zampino, certaines projections indiquent que ce coût sera majoré à près de 50\$ en 1992, pour atteindre 100\$ dans un proche avenir. Le maire Zampino estime qu'il aurait été injuste de faire porter ce nouveau fardeau fiscal exclusivement sur les propriétaires fonciers qui assument déjà la part du lion en ce qui touche le financement des villes. Selon lui, le coût d'enfouissement des déchets doit désormais être réparti sur l'ensemble des contribuables, au même titre que l'utilisation de l'eau.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-01-03

**Pages** P. A-8

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/RACDMX23

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:13

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:13

---

## Montréal accorde son aide au Chic Resto-pop

**Type** Article de journal

**Résumé** ° Le Chic Resto-pop, maintenant célèbre grâce à la télévision, est au nombre des divers organismes engagés dans le développement socio-économique qui bénéficient de subventions de la Ville de Montréal pour un montant total de 185000\$. La municipalité se pose donc comme un partenaire dans la recherche et l'application de solutions concrètes aux problèmes du chômage et de la pauvreté. John Gardiner, responsable du développement économique et vice-président du comité exécutif de Montréal, indiquait hier que la ville privilégie ainsi les approches locales de développement, les actions décentralisées et les initiatives issues du milieu. Ainsi, le Chic Resto-Pop bénéficie d'une subvention de 50000\$ pour la mise en oeuvre d'un projet d'intégration à la vie économique du quartier Hochelaga-Maisonneuve destiné aux jeunes chômeurs de 18 à 35 ans. Autres subventions La Fondation Ressources-Jeunesse reçoit aussi 50000\$ pour aider les chômeurs de moins de 35 ans à créer leur propre entreprise grâce à un comité de parrainage. Le Service d'aide aux néo-Québécois et immigrants Inc. organisera un service d'intégration des immigrants investisseurs, et de formation et placement de chômeurs dans les entreprises de ces nouveaux immigrants, grâce à une subvention de 40000\$. Pour son concours Entrepreneurship, la Corporation dedéveloppement économique et communautaire du Centre-sud-Plateau-Mont-Royal reçoit 20000\$. Le concours couronne les efforts de promoteurs de nouvelles entreprises dans l'arrondissement. Le Conseil industrie Commerce du Montréal métropolitain qui agit comme courtier ou catalyseur entre les écoles et les entreprises, reçoit 10000\$ pour la formation technique et pratique de jeunes de la polyvalente Pierre-Dupuy. De même, la Fondation de l'entrepreneurship qui fait la promotion de l'entrepreneurship en milieu scolaire et accompagne les jeunes dans leur démarche, dispose de 5000\$ pour son colloque annuel. Enfin, le Conseil communautaire de Côte-des-Neiges reçoit 5000\$ pour lancer une corporation de développement économique et communautaire dans l'arrondissement où le chômage est élevé.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-01-04

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/9DACF4GS

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:13

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:13

---

## Revue de l'année 1990

**Type** Article de journal

**Auteur** Guy Pinard

**Résumé** NOVEMBRE 1 Le premier ministre Brian Mulroney annonce la nomination de Keith Spicer à la présidence du groupe de 12 personnes chargé de sonder le cœur des Canadiens au plan constitutionnel. ° L'avionneur Pratt & Whitney doit mettre à pied 1000 employés à cause d'un sérieux ralentissement dans les ventes. 2 David Brander-Smith, président du Comité d'examen public des systèmes de sécurité des navires-citernes prédit que le fleuve Saint-Laurent sera le théâtre de déversements pétroliers catastrophiques si l'industrie et le gouvernement ne prennent pas les mesures requises. ° La déprime s'installe dans les milieux financiers. Lloyd Atkinson, économiste en chef de la Banque de Montréal, prédit que la récession frappera l'économie canadienne pendant toute l'année 1991. 3 Le premier ministre Brian Mulroney profite du congrès des conservateurs du Québec, à Mont-Sainte-Anne, pour brandir la menace économique devant ceux qui seraient tentés par la souveraineté. Ses propos sont loin de faire l'unanimité, certains l'accusant de réveiller le spectre du référendum de 1980. ° La Presse annonce que le gouvernement fédéral versera 300 millions de dollars de plus à l'Agence spatiale canadienne. ° L'Irak propose de libérer tous les otages en échange d'une promesse de non-agression des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU. L'offre irakienne ne fait cependant pas état d'une prochaine évacuation du Koweït par les troupes irakiennes, comme le demande la résolution de l'ONU. 4 Le maire Jean Doré remporte une victoire facile à l'élection municipale, et son parti, le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal, enlève 42 districts sur 50. Seule Kathleen Verdon subit la défaite chez les membres du comité exécutif. ° Au terme du premier congrès qui les réunissait depuis la mort de l'Accord du lac Meech, les conservateurs du Québec optent pour le «fédéralisme décentralisé». Ce congrès se termine en l'absence du premier ministre Brian Mulroney, qui profite de son passage au Congrès national des Canadiens d'origine italienne pour offrir, au nom du gouvernement canadien, des excuses publiques pour l'emprisonnement de 700 Italiens pendant la Deuxième Guerre mondiale. 5 Le maire Jean Doré annonce qu'avant l'élection de 1994, il tentera de faire approuver par le gouvernement du Québec l'adoption d'une forme de proportionnelle qui permettra de corriger les inéquités causées par les écarts trop grands entre le pourcentage de votes obtenus et le pourcentage des sièges occupés au conseil municipal. ° Le rabbin Meir Kahane, leader du parti israélien anti-arabe Kach et fondateur de la Ligue de défense juive, est abattu de deux coups de feu à l'hôtel Marriott Marquis de New York. L'assassin est arrêté après avoir été blessé en tentant de s'échapper. 6 À l'occasion des discours inaugurant les travaux de la Commission Bélanger-Campeau, le premier ministre Robert Bourassa annonce clairement la fin du Canada à 11 partenaires et écarte derechef le statu quo constitutionnel. ° Le conseil de bande et le «Longhouse» d'Oka sont exclus du comité de négociateurs formé par Tom Siddon, ministre fédéral des Affaires indiennes. Par ailleurs, à Pemberton, en Colombie-Britannique, la Gendarmerie royale du Canada utilise la force pour démanteler un barrage érigé par les Amérindiens pendant la crise d'Oka. ° Les élections législatives américaines permettent aux démocrates de faire quatre gains au poste de gouverneur, de conserver leur majorité au Sénat, et de renforcer leur contrôle sur la Chambre des représentants. Ces résultats confirment la perte de popularité du président George Bush. 7 Premier organisme à présenter son rapport à la Commission Bélanger-Campeau, la Chambre de commerce du Québec émet l'avis qu'une monnaie québécoise serait viable. Pas moins de 500 groupes et individus ont demandé à être entendus par la Commission. ° Trois primeurs de La Presse dans l'édition du jour. D'abord, sur la foi d'une étude de Sorecom, La Presse affirme que la gestion de la STCUM est un véritable fouillis, selon les cadres de l'entreprise. Puis, sous la plume de Denis Arcand, La Presse révèle que les retombées économiques suscitées par les Expos se situent entre 20 millions et 40 millions de dollars, et non pas 130 millions comme l'ont prétendu les Expos en citant une étude de Price-Waterhouse, jugée peu exhaustive par un porte-parole de cette entreprise. Et La Presse annonce que le Conseil des ministres a déjà entériné un prêt de 18 millions de dollars aux Expos, à la condition que la Ville de Montréal investisse 15 millions de dollars dans le capital-actions des Expos. 8 La Bourse de Montréal annonce qu'elle suspendrait temporairement ses activités en cas de guerre dans le golfe Persique, où la situation s'envenime. En effet, le président George Bush annonce l'envoi d'importants renforts dans la région, soit 100 000 militaires américains. ° Le ministre Claude Ryan cause une surprise en révélant à la presse que le gouvernement du Québec avait fait appel à l'armée dès le 11 juillet, jour de l'attaque ratée de la Sûreté du Québec. 9 Le gouvernement du Québec confirme qu'il aidera les acquéreurs des Expos en leur prêtant 18 millions de dollars et en renégociant à la baisse le bail de location du stade Olympique. Mais il lie son aide à une participation de la Ville de Montréal sous forme d'actions d'une valeur de 15 millions de dollars. 10 Réjean Mongeon, vétérinaire d'Oka, est la première victime du refus d'une compagnie d'assurances -la Continental Canada- de payer pour les dégâts causés à sa propriété pendant la Crise amérindienne, et ce, malgré la recommandation du Bureau d'assurances du Canada. 11 Le Jour du souvenir est célébré partout à travers le Canada, comme à chaque année. Mais les cérémonies de cette année prennent une dimension différente du fait que pour la première fois depuis 1953, des soldats canadiens sont sur un pied de guerre au Moyen-Orient. 12

Le premier ministre Robert Bourassa entre à la clinique externe de l'Institut national de la santé des États-Unis, à Bethesda, pour y subir des tests qu'on dit «de routine». ° Une manifestation de lycéens qui avait commencé dans le calme tourne à la violence à Paris quand des «casseurs» pillent des dizaines de magasins et incendient de nombreuses voitures sur leur passage. Ces incidents malheureux ternissent les résultats de la rencontre des lycéens avec le président François Mitterrand, à l'issue de laquelle ils avaient obtenu du titulaire de l'Éducation, Lionel Jospin, la mise au point d'un plan d'urgence pour les lycées. ° L'empereur Akihito est sacré empereur du Japon, le 125e de l'histoire, au cours d'une cérémonie haute en couleurs dont le rituel est le même depuis plusieurs siècles. Quelque 2500 personnalités venues du monde entier assistent à l'événement. Un dispositif policier de plus de 37000 hommes assure la sécurité de l'empereur et de ses invités. 13 Retrouvé en Floride par les journalistes de l'émission *The Fifth Estate*, de Radio-Canada, Marc Lévy nie toute responsabilité dans le désastre de Saint-Basile, et affirme qu'il a quitté le Canada à la suggestion de son avocat. ° Le maire Jean Doré confirme que la Ville de Montréal investira 15 millions de dollars dans la sauvegarde des Expos, qualifiant cette aide d'«investissement» temporaire et non de prêt. ° Le Regroupement scolaire confessionnel, présidé par Me Michel Pallascio, profite de la campagne électorale en cours à la CECM pour annoncer qu'il privilégie une immigration francophone aux valeurs judéo-chrétiennes. Ces propos soulèvent l'indignation et la critique. 14 Une primeur de *La Presse* : on annonce que le gouvernement apportera quelque 300 amendements au Code de la sécurité routière, en doublant presque systématiquement les amendes reliées aux infractions, ce qui sera confirmé le lendemain. ° Michael Heseltine, un ex-ministre du gouvernement Thatcher, annonce officiellement qu'il s'opposera au premier ministre Margaret Thatcher, lors de la prochaine rencontre du Parti conservateur de Grande-Bretagne, le 20 novembre, forçant ainsi les députés à se prononcer pour l'un ou pour l'autre. 15 Après avoir permis au premier juif anglophone (Michael Fainstat) d'accéder à la présidence du comité exécutif de la Ville de Montréal, le maire Jean Doré confie ces responsabilités à Léa Cousineau, première femme de l'histoire à occuper ce poste. Les autres membres sont le vice-président John Gardiner, Joseph Biello, Richard Brunelle, Thérèse Daviau et André Lavallée. Quant à Robert Perreault, il quitte le comité pour accepter la présidence du Conseil métropolitain du transport en commun. ° La gestion du gouvernement Bourassa manque de transparence, estime le vérificateur général Rhéal Chatelain, qui se plaint du peu de collaboration offert par le Conseil du trésor. ° Le président américain George Bush met fin à une décennie de frustration canadienne en signant la nouvelle loi sur la salubrité de l'air. 16 Un communiqué signé par le docteur Steven Rosenberg, chef de la chirurgie du National Institute of Health, assure que le premier ministre Robert Bourassa ne présente plus aucune trace du cancer, mais reconnaît que la maladie pourrait se manifester de nouveau. 17 Un sondage CROP- *La Presse* -TVA publié ce jour indique que les Montréalais sont majoritairement favorables (à 52 p. cent) au remplacement des commissions scolaires confessionnelles par des commissions scolaires linguistiques. 18 Le Regroupement scolaire confessionnel est reporté au pouvoir de justesse (11 sièges sur 21), à la Commission des écoles catholiques de Montréal, mais son président, Michel Pallascio, est battu dans son district. ° Keith Spicer, président du Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada, promet que ce dernier soumettra un rapport aussi audacieux qu'innovateur, et qu'il se fera discret au Québec, du moins tant que la commission Bélanger-Campeau n'aura pas terminé ses travaux. 19 Les 16 pays de l'OTAN et les six États du Pacte de Varsovie signent à Vienne le traité de désarmement conventionnel en Europe, soit un territoire de six millions de km<sup>2</sup> s'étendant de l'Atlantique à l'Oural. Ce traité a pour effet de mettre définitivement fin à la guerre froide. ° Jean Rouaud reçoit le prix Goncourt pour son roman *Leschamps* d'honneur 20 Le ministre fédéral de l'Environnement, Robert René de Cotret, confirme que le Québec peut scinder l'étude environnementale du projet de Grande-Baleine, et de ce fait entreprendre les travaux de construction de la route. Amers, les Cris exigent la démission du ministre. ° Le constructeur automobile Hyundai inaugure une nouvelle usine d'estampillage de 120 millions à Bromont, et annonce que toutes les Sonata vendues en Amérique du Nord seront fabriquées dans cette ville des Cantons de l'Est. 21 Mario Bertrand, ex-chef de cabinet de Robert Bourassa, assure que le premier ministre était en excellente forme lors de sa visite à Washington au cours du dernier week-end, en précisant que sa visite était une initiative purement personnelle. Mais la maladie grave du premier ministre continue d'alimenter toutes les rumeurs, au point que *Le Soleil* a jugé bon de faire un sondage sur la succession de M. Bourassa, sondage qualifié d'indécrottable par la vice-première ministre Lise Bacon. ° La crise amérindienne continue de faire couler beaucoup d'encre. En premier lieu, le ministre de la Défense, Bill McKnight, révèle à la Chambre des communes que l'été indien a coûté 60,6 millions de dollars à l'armée canadienne. En second lieu, Max Yalden, président de la Commission des droits de la personne, réclame une réforme complète de la Loi sur les Indiens, qu'il juge dépassée et paternaliste, ainsi que la disparition du ministère des Affaires indiennes. ° Les faillites ont fait en octobre un bond de 60 p. cent au Canada et de 35 p. cent au Québec, par rapport au même mois de l'année dernière, annonce le ministère fédéral de Consommation et Corporations. ° Témoignant devant la Commission Bélanger-Campeau, l'architecte montréalaise Phyllis Lambert cause tout un émoi en disant oui à la souveraineté du Québec si tel est le vœu de la majorité. Quant à l'Association des économistes, elle admet son incapacité d'évaluer le coût de l'indépendance du Québec. 22 Largement contestée à l'intérieur de son parti pour sa politique sociale et sa résistance à l'intégration de la Grande-Bretagne à l'Europe, Margaret Thatcher cause une surprise en annonçant qu'elle démissionnait et quitterait son poste dès que le Parti conservateur lui aura trouvé un successeur. Trois candidats sont en lice: Douglas Hurd, secrétaire au Foreign Office, John Major, chancelier de l'Échiquier, et Michael Heseltine, celui qui avait lancé l'affaire en demandant une révision du leadership de Mme Thatcher. ° Le juge Andrée Ruffo reprend son siège à la Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec, à

Saint-Jérôme, à la suite d'une décision du juge Danielle Grenier, de la Cour Supérieure. Le Centre des services sociaux Laurentides-Lanaudière, qui fut à l'origine du retrait temporaire de Mme Ruffo, décide de ne pas en appeler de la décision. 23 Le député Richard Holden s'excuse des propos tenus à l'égard de son chef Robert Libman, et la paix revient au sein du Parti égalité déchiré par les dissensions depuis une semaine. ° Le Syndicat des employés d'entrepôts de la Société des alcools du Québec obtient une injonction contre la SAQ, stipulant que seuls les cadres pourront effectuer la distribution aux succursales dans la région de Montréal. 24 La Presse dévoile le contenu de la lettre trouvée sur le corps de Marc Lépine après son suicide à l'École polytechnique, le 6 décembre 1989. ° Pour la troisième année consécutive, c'est un Québécois, en l'occurrence la jeune Pascale Lefrançois, du collège Jean-de-Brébeuf, qui remporte le championnat du monde junior d'orthographe, à Paris. 25 Les jeunes ont pris beaucoup de place lors du Conseil général du Parti libéral du Québec, à Québec. Ils reviennent à la charge en demandant au parti de réclamer sa pleine autonomie politique pour le Québec, et ils demandent au ministre des Finances Gérard D. Levesque de ne pas imposer la TPS sur la vente des livres. ° Jacques Parizeau somme le gouvernement Bourassa de tenir un référendum le plus rapidement possible sur la souveraineté ou d'en appeler au peuple par le biais d'une élection générale. 26 Un sondage Environics réalisé pour La Presse, The Toronto Star et le réseau CTV révèle que l'idée de l'indépendance du Québec atteint un sommet inégalé au Québec, avec 58 p. cent. Le même sondage démontre que les partis régionaux sont ceux qui profitent le plus de la débandade des partis conservateur et libéral. ° Troisième au premier tour de scrutin de l'élection présidentielle en Pologne, derrière Lech Walesa et l'homme d'affaires canadien Stanislaw Tyminski, le premier ministre Tadeusz Mazowiecki remet la démission de son gouvernement. ° Les gouvernements du Canada, de l'Ontario et du Québec signent avec le Conseil mohawk d'Akwesasne une entente selon laquelle les Mohawks recevront 25 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. 27 John Major, le dauphin de Margaret Thatcher, est élu premier ministre du Royaume-Uni par 185 des 372 députés conservateurs et assume la succession de Mme Thatcher. Il lui manque deux votes pour obtenir la majorité requise, mais ses deux adversaires se désistent. ° Québec cède aux pressions et annule la taxe de vente sur les livres prévue pour 1991. Cette victoire des éditeurs incite les propriétaires de salles de cinéma à entreprendre une lutte similaire. ° L'ombudsman, Me Daniel Jacoby, demande qu'on apporte des amendements majeurs à la réforme de l'aide sociale afin de l'assouplir. Des données recueillies démontrent que 80000 ménages québécois ont vu leur chèque d'aide sociale amputé. 28 Le ministre des Finances du Québec, Gérard D. Levesque, reconnaît que la récession ralentit les entrées d'argent et que le déficit de l'année en cours sera d'au moins 230 millions de dollars de plus que prévu. ° Québec et Ottawa s'entendent finalement sur la tenue d'audiences conjointes sur l'impact environnemental du projet hydroélectrique de Grande-Baleine, mais Québec s'assure que la signature de cette entente ne constitue pas un précédent qu'on pourrait évoquer devant les tribunaux. 29 Par un vote de 12 à 2, avec une abstention (la République populaire de Chine), le Conseil de sécurité des Nations-Unies donne six semaines à l'Irak pour quitter le Koweït, puisque le recours à la force sera autorisé à partir du 15 janvier. Le gouvernement canadien appuie évidemment cette résolution, mais son attitude belliqueuse est condamnée par les deux partis d'opposition. L'Irak réagit en disant qu'elle défierait l'ultimatum. ° La saga des Expos est terminée: le consortium formé par Claude Brochu et le propriétaire Charles Bronfman signent une entente de principe dont les détails seront révélés plus tard, puisque l'entente sera présentée aux prochaines assises du baseball majeur. ° Le Service de police de la CUM obtient un budget de 373,2 millions de dollars. L'augmentation de quelque 20 millions servira surtout à la lutte contre les drogues. 30 Lors d'une visite à La Presse, le premier ministre Brian Mulroney prédit que le Canada restera uni mais subira de profondes transformations. ° Le président George Bush prend tout le monde par surprise en proposant à l'Irak d'engager des pourparlers au sommet afin de prévenir si possible une guerre dans le golfe Persique.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-01-05

**Pages** P. B-6

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/4P3KL8UJ

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:14

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:14

## Revue de l'année 1990

**Type** Article de journal

**Auteur** Guy Pinard

**Résumé** DÉCEMBRE 1 Un groupe de bandits drôlement bien informés et préparés réalise un audacieux vol de lingots d'or, de bijoux et de titres en arnaquant un avion nolisé, à l'aéroport international de Dorval. Le butin est évalué à 15,6 millions de dollars. °Le détachement de Montréal de la Gendarmerie royale du Canada démantèle un réseau de trafiquants et saisit de la cocaïne cachée dans deux boules de quilles. La marchandise aurait rapporté 5,5 millions de dollars sur le marché noir. °L'Irak accepte l'offre américaine de dialogue afin de prévenir une

guerre dans le golf Persique. 2 Le chancelier Helmut Kohl remporte la première élection de l'Allemagne unifiée. La coalition formée du parti (CDU/CSU) du chancelier et du Parti libéral d'Hans-Dietrich Genscher a reçu 55 p. cent des voix, contre 20 p. cent pour le Parti social-démocrate d'Oskar Lafontaine. °Le Service de police de la CUM réalise la plus importante saisie de stupéfiants de son histoire en confisquant pas moins de 115 kilos de cocaïne, d'une valeur marchande de 75 millions de dollars sur le marché noir. 3 Comme le veut la coutume, la première tempête de l'hiver sème le chaos dans les rues de Montréal. Aucun accident grave n'est signalé, mais de nombreuses voitures portent des marques de collision ou d'accrochage. °La police poursuit ses enquêtes dans les trois principales affaires du week-end. Eu égard à la saisie de cocaïne, la police révèle que le réseau était dirigé par un ressortissant cubain, Maximo Morales, et qu'on a effectué 30 arrestations, tant à Montréal qu'à Toronto. Dans l'affaire du vol de l'avion nolisé, la police cherche à savoir comment les bandits s'y sont pris pour être aussi bien informés. Enfin, dans l'affaire du policier Yves Nolin, abattu de trois balles au moment où il allait remettre une contravention au Code de la route, la police est à la recherche du véhicule afin de pouvoir remonter jusqu'au suspect. °Denise Soucy-Brousseau succède à Michel Pallascio à la présidence de la Commission des écoles catholiques de Montréal. 4 La Presse révèle que le gouvernement du Québec est déterminé à augmenter substantiellement le nombre d'immigrants francophones. Ce qui est confirmé dans la journée quand Monique Gagnon-Tremblay, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, annonce le contenu du nouveau «contrat moral» proposé aux immigrants. °La Ville de Montréal prévoit dépenser 1,72 milliard de dollars 1991, une augmentation de 7,4 p. cent par rapport à 1990. Quant au compte d'impôts fonciers des contribuables, il connaîtra une hausse de 6,5 p. cent. 5 Le président Gérard Veilleux, de Radio-Canada, soulève la colère dans les régions, en annonçant des réductions de services, résultat de compressions de l'ordre de 108 millions de dollars. On évalue à 1100 le nombre d'emplois perdus. °La profession de foi de Claude Ryan à l'égard du fédéralisme crée un profond malaise parmi les membres de la commission Bélanger-Campeau, mais elle donne des ailes aux fédéralistes. °Un attentat à la bombe fait cinq morts lors d'un meeting électoral du père Jean-Bertrand Aristide, à Pétienville. Le père Aristide est nettement favori pour gagner l'élection présidentielle d'Haïti. 6 C'est dans la sobriété que se déroulent à Montréal les différentes cérémonies qui marquent le premier anniversaire du massacre de l'École polytechnique: service commémoratif à la basilique Notre-Dame, dévoilement d'une plaque fixée au mur de l'école pour commémorer la mémoire des victimes, marche et vigile devant l'École, volée de cloches d'églises à l'heure du massacre et les inévitables palabres sous forme de table-ronde ou de débat. Mais l'événement a aussi été rappelé ailleurs au Canada et dans le monde. °Deux nouvelles majeures dans le monde du sport. En premier lieu, la guerre entre les propriétaires et les joueurs de baseball prend fin quand ces derniers acceptent l'offre de 280 millions de dollars en guise de compensation après que les propriétaires eurent été reconnus coupables de collusion. En second lieu, la ligue Nationale de hockey comprendra deux équipes de plus à partir d'octobre 1992, soit les Senators d'Ottawa et le Lightning de Tampa Bay. °La Cour Suprême statue que la retraite obligatoire à 65 ans ne contrevient pas à la Charte canadienne des droits. °Coup d'éclat dans la crise du golfe Persique: Bagdad annonce qu'il libérera tous les otages étrangers avant Noël. 7 Au cours d'une présentation magistrale de trois heures qui lui vaut une ovation debout, Marc-Yvan Côté, ministre de la Santé du Québec, annonce une réforme ambitieuse qui reçoit l'aval d'à peu près tout le monde même si elle s'attaque à la gratuité des soins par l'instauration d'un ticket «orienteur». °Le premier ministre Robert Bourassa reçoit son congé du National Cancer Institute, de Washington, mais il devra s'astreindre à une longue convalescence avant de reprendre le collier. 8 Le gouvernement du Québec accepte d'indemniser mille assistés sociaux dont les prestations avaient été indûment réduites. Ce règlement coûtera 1,1 million de dollars au gouvernement. 9 Marie-Marguerite Dufrost de Lajemmerais, mère d'Youville, de Varennes, mieux connue sous le nom de Marguerite d'Youville, devient la première Canadienne de naissance à accéder au rang des saints de l'Église catholique. °Lech Walesa remporte une écrasante victoire lors des élections polonaises et devient le premier président élu de la Pologne démocratique. 10 Le chef du Parti libéral du Canada, Jean Chrétien fait un retour à la Chambre des communes en gagnant l'élection partielle de Beauséjour avec 52 p. cent des voix. °Le ministre fédéral de la Santé, Perrin Beatty, refuse de modifier la loi canadienne sur la santé afin de permettre à son homologue québécois Marc-Yvan Côté d'imposer une nouvelle taxe aux usagers des services médicaux et hospitaliers du Québec. °Le ton monte d'un cran entre Pierre Paradis et Lise Bacon, respectivement ministre de l'Environnement et ministre de l'Énergie, parce que Mme Bacon n'a pas informé M. Paradis des négociations en cours avec les Inuit au sujet de la seconde phase des travaux de la baie James. 11 Le ministre de l'Éducation, Michel Pagé, reconnaît qu'il pourrait élargir de nouveau le champ de taxation des commissions scolaires, afin de leur assurer une plus grande marge de manoeuvre. Il en résulterait évidemment une nouvelle augmentation de l'impôt scolaire. °Le Plan vert du gouvernement fédéral, qui prévoit des investissements de trois milliards de dollars en cinq ans, soulève peu d'enthousiasme, d'une part parce que les principales mesures prévues ont déjà été annoncées, et d'autre part parce que le ministre Robert de Cotret refuse de préciser où il prendra l'argent pour financer le programme. Cette question est d'autant plus préoccupante que le ministre ne propose pas d'outils légaux plus contraignants pour les pollueurs. 12 Le témoignage de Léon Dion devant la commission Bélanger-Campeau ébranle les deux consensus qui semblaient se dégager. En effet, le réputé politologue recommande au gouvernement Bourassa de proposer un fédéralisme profondément renouvelé, assorti de la menace de déclencher un référendum sur l'indépendance du Québec advenant un refus de négocier de la part du Canada anglais. °Le président Michel Hamelin, de la Communauté urbaine de Montréal, dépose un budget de 975,1 millions de dollars pour l'année 1991, en hausse de 7,1 p. cent. Par ailleurs, la contribution des villes

augmente de 10 p. cent, à cause d'une diminution de la contribution financière de Québec. °Hydro-Québec remporte une bataille devant un tribunal de l'État de New York, qui rejette une requête des Cris et de groupes écologistes visant à empêcher la société d'État d'honorer un contrat signé avec la New York Power Authority pour la livraison de 1000 mégawatts à partir de 1996. Mais la guerre n'est pas gagnée pour autant puisque Hydro-Québec devra maintenant se présenter devant la Cour d'appel fédérale du Canada dans une cause similaire. °La presse anglophone choisit Elijah Harper au titre de Canadien de l'année. 13 Guy Charbonneau, président du Sénat, met fin à huit mois de débats sur la loi créant la taxe sur les produits et services et fait adopter cette loi par la majorité conservatrice, malgré les protestations des libéraux. ° La Presse révèle en primeur les grandes lignes du mémoire que Jean Chrétien, chef du Parti libéral du Canada, lira devant la Commission Bélanger-Campeau le 17 décembre. Le mémoire stipule qu'il n'existe qu'un choix, le Canada ou l'indépendance, met l'accent sur les conséquences pour le Québec de l'indépendance et attire surtout l'attention sur la dette post-indépendance du Québec, qui atteindrait selon lui 113 milliards de dollars. °Selon la Cour suprême du Canada, la législation fédérale qui interdit la littérature haineuse constitue une atteinte à la liberté d'expression, mais une atteinte justifiée par les objectifs de la tolérance raciale et de la défense de la démocratie. 14 Les élus municipaux sont en furie contre Claude Ryan, ministre des Affaires municipales, à la suite de sa décision de déverser quelque 477 millions de dollars de dépenses dans les budgets municipaux. Le transport en commun, les commerçants de Montréal, et les petites municipalités seront durement touchés. °Trois joueurs du Canadien, Shayne Corson, Brian Skrudland et Mike Keane, sont arrêtés à la suite d'une rixe dans un bar de Winnipeg. 15 La tension monte à nouveau d'un cran dans le golfe Persique quand Tarek Aziz, ministre irakien des Affaires étrangères, annonce qu'il ne se rendrait pas à Washington pour y rencontrer le président George Bush le 17 décembre, comme prévu. °Darcy Alves et son père Darly, les assassins de Chico Mendes, le défenseur de l'Amazonie, sont condamnés à 19 ans de prison à Xapuri, au Brésil. 16 Malgré le fait que les résultats officiels parviennent au compte-goutte aux médias d'information, la victoire spectaculaire du père Jean-Bertrand Aristide à l'élection présidentielle de la République d'Haïti ne fait plus l'ombre d'un doute (il l'emportera avec 70 p. cent des voix). °Le premier ministre Brian Mulroney déclare à Buckingham qu'il est prêt à céder ou échanger des compétences avec les provinces afin de maintenir l'unité de la fédération canadienne. M. Mulroney fait cet aveu dans un discours prononcé lors d'un cérémonie marquant le 100e anniversaire de cette ville de l'Outaouais. °Plus de 5000 personnes manifestent à Rimouski contre les compressions de Radio-Canada. 17 La saga de la TPS prend fin quand le représentant de la Reine, le juge John Sopinka, de la Cour suprême du Canada, sanctionne le projet de loi. °Au cours de sa comparution devant la Commission Bélanger-Campeau, Jean Chrétien, chef du Parti libéral du Canada, souligne les conséquences économiques que subirait un Québec indépendant, surtout pour les gagne-petit. °La première assemblée du Conseil métropolitain de transport est un échec, puisque la motion d'ajournement est déposée dès qu'on aborde le premier point à l'ordre du jour, soit la présidence, certains membres du Conseil s'opposant à la nomination de Robert Perreault à la présidence. 18 Trente-cinq ans après avoir entrepris la réforme du Code civil, le gouvernement du Québec dépose un projet de loi qui prévoit 3500 modifications. Les plus importantes concernent le droit du malade incurable de refuser l'acharnement thérapeutique, l'interdiction des contrats de grossesse, la possibilité d'hypothéquer autre chose que sa maison, et l'introduction d'une règle dite «du bon Samaritain». 19 Un sondage CROP- La Presse révèle, ô surprise! que 73 p. cent des Québécois sont favorables au ticket orienteur proposé par le ministre Marc-Yvan Côté dans sa réforme de la santé et des services sociaux. °L'Association des manufacturiers canadiens prévoit que la récession économique se soldera par la perte de 180000 emplois manufacturiers au Canada, et que la perte de production atteindra 30 milliards de dollars en 1991. 20 Le ministre soviétique des Affaires étrangères, Édouard Chevardnaze, prend tout le monde -y compris le président Mikhaïl Gorbatchev- par surprise en annonçant sa démission. Le diplomate veut mettre ses compatriotes en garde contre la montée des forces réactionnaires. °Le ministre fédéral des Communications, Marcel Masse, se retranche derrière la loi et refuse de porter l'odieuse des compressions draconiennes infligées à Radio-Canada. °Après sept semaines d'intenses négociations, le Conseil de sécurité de l'ONU adopte une déclaration qui évoque pour la première fois la tenue d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient. 21 Le gouvernement fédéral cède au Québec la responsabilité complète de la sélection et de l'intégration des immigrants, et versera une compensation de 300 millions de dollars sur quatre ans. °Frank Iacobucci, juge en chef de la Cour fédérale, succède à Bertha Wilson à la Cour suprême du Canada. °L'équipe montréalaise de la ligue Mondiale de football américain portera le nom fort bizarre de «Machine», sa couleur principale sera le marron, et elle sera présidée par Roger Doré. Mais l'équipe n'a toujours pas de propriétaire... 22 Le chef du KGB soviétique, Vladimir Krioutchkov, avertit les députés soviétiques que le sang coulera lorsqu'on rétablira l'ordre. Selon lui, des services de renseignements étrangers sapent les structures économiques du pays et exploitent les graves divisions ethniques qui pourraient faire éclater l'Union soviétique. °Vingt-et-un marins américains périssent noyés dans le naufrage d'un ferry qui les ramenait au porte-avions Saratoga 23 Les Expos échangent le voltigeur Tim Raines aux White Sox de Chicago, en retour du voltigeur Ivan Calderon, du releveur Barry Jones et de deux joueurs des ligues mineures. 24 Plus de 1500 pompiers assistent aux funérailles civiques de leur collègue montréalais René Massé, mort en devoir quelques jours plus tôt. 25 L'ex-roi Michel de Roumanie est expulsé de son pays 12 heures à peine après y être entré avec le visa approprié. Le roi déchu vit en exil depuis 1947. 26 Le Congrès des députés du peuple d'Union soviétique approuve le vaste plan de réorganisation du président Mikhaïl Gorbatchev, et lui consent tous les pouvoirs requis pour le mettre en oeuvre. En arrachant une partie nulle à l'aspirant Anatoly Karpov, le Soviétique Garry Kasparov conserve le

titre de champion du monde d'échecs, à Lyon, en France. 27 Guennadi Ianaiev est confirmé comme premier vice-président de l'Union soviétique, mais il a fallu une opération de «tordage de bras» du président Mikhaïl Gorbatchev pour que sa nomination soit acceptée par le Congrès des députés du peuple. °Le Canada vend un deuxième réacteur nucléaire Candu à la Corée du Sud. °Gaétan Durand, ex-directeur des finances de l'Université du Québec à Trois-Rivières, se rend à la Sûreté municipale de cette ville après quatre mois d'exil en Floride, pour répondre à des accusations de détournement de fonds à l'avantage de ses entreprises personnelles. Il retrouvera sa liberté le lendemain, moyennant un cautionnement de 50000\$ °Plus de 500000 Algériens descendent dans la rue pour protester contre la Loi sur l'arabisation adoptée par le Parlement algérien. 28 La privatisation d'institutions nationales comme Air Canada et bientôt Pétro-Canada, et la réduction des crédits fédéraux pour des organismes comme Radio-Canada et Via Rail, n'ont en rien contribué à «briser le Canada», assure le premier ministre Brian Mulroney dans une entrevue qu'il accordait à CBC. 29 L'armée israélienne ouvre encore le feu sur des manifestants et fait cinq morts et 160 blessés, à Gaza. °Après avoir essuyé un refus de Jan Olszewski, le président Lech Walesa confie à Jan Krysztow Bielecki, un partisan d'une libéralisation accélérée de l'économie polonaise, la tâche de succéder à Tadeusz Mazowiecki comme premier ministre de la Pologne. °Le magazine américain Time choisit «les deux visages» du président Georges Bush comme homme de l'année pour 1990. 30 Lors d'une entrevue accordée au réseau CTV, le premier ministre Brian Mulroney assure que le Canada refusera de négocier avec le Québec. °Le président Carlos Menem, d'Argentine, accorde une grâce présidentielle aux généraux responsables de la dictature militaire entre 1976 et 1983. En revanche, en Grèce, le gouvernement conservateur de Constantin Mitsotakis fait volte-face et renonce à libérer les chefs de la junte militaire responsable de la dictature entre 1967 et 1974. 31 Un présumé règlement de comptes serait à l'origine des 68e et 69e meurtres de l'année sur le territoire de la CUM. Ce total est de loin inférieur à celui de 1989, alors qu'on avait enregistré 98 meurtres, et cela même en excluant les 14 victimes du massacre de l'École polytechnique.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-01-05  
**Pages** P. B-7  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/53V2J58F  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:14  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:14

---

## Revue de l'année 1990

**Type** Article de journal  
**Auteur** Guy Pinard  
**Résumé** OCTOBRE 1 La Presse annonce que la partie ouest de l'île Sainte-Hélène sera aménagée en parc et servira de lieu de rassemblement populaire pendant les célébrations du 350e anniversaire de Montréal en 1992. ° Le premier ministre ontarien Bob Rae annonce la formation de son premier gouvernement, qui comprend 15 hommes et 11 femmes. 2 L'Allemagne célèbre dans la joie et l'allégresse son retour à l'unité et à la souveraineté. Les principales cérémonies se déroulent devant le Reichstag, siège du Parlement allemand avant la Deuxième Guerre mondiale. ° Le gardien Patrick Roy devient le joueur le mieux payé de l'histoire du Canadien en acceptant un contrat de trois ans qui lui vaudra plus d'un million de dollars par année. ° En visite au pays, le Dalai Lama dit «comprendre» la politique de l'autruche du Canada face au drame tibétain. 3 La politique fédérale de lutte à l'inflation par le biais de taux d'intérêt élevés favorise l'augmentation du chômage, soutient le Conseil économique du Canada dans son rapport annuel. ° Le gouvernement fédéral se dit prêt à négocier la forme d'autodétermination que le gouvernement ontarien veut proposer aux autochtones, et qui permettrait l'établissement de «nations dépendantes». 4 Le cirque s'installe au Sénat, où les querelles de procédure se transforment en bataille rangée. Les libéraux déclenchent les hostilités pour protester contre les dernières nominations faites par le premier ministre Brian Mulroney. ° Le Tribunal de la concurrence brise le quasi-monopole que détient la compagnie NutraSweet sur le marché canadien des édulcorants artificiels. 5 Le remaniement ministériel du premier ministre Robert Bourassa entraîne des changements de responsabilités pour 11 ministres. Le changement le plus spectaculaire implique Claude Ryan, qui abandonne le ministère de l'Éducation et hérite des Affaires municipales et de la Sécurité publique. Quant à Christos Sirros, il hérite de l'épineux dossier des Affaires autochtones. ° Le juge Céline Pelletier, de la Cour du Québec, condamne Mercier Rémy à cinq mois additionnels de prison pour avoir proféré des menaces de mort à l'endroit des policiers, mais lui rend sa liberté puisqu'il a déjà passé cinq mois en prison, soit le tiers de la peine totale. ° Jacques O'Bready accède à la présidence de la Commission municipale du Québec. 6 Cinq membres d'une famille meurent asphyxiés dans leur maison de Boucherville par le monoxyde de carbone émanant d'une voiture dont on a oublié de fermer le moteur. ° Le président George Bush oppose son veto au projet de loi de financement temporaire de l'appareil public, ce qui aura pour effet de paralyser tous les services publics aux États-Unis, sauf

les services essentiels. 7 Les socialistes gagnent l'élection en enlevant 81 sièges en Autriche, mais doivent encore se résigner à former une coalition avec le Parti populiste. Le Parti libéral (droite) est le grand gagnant de l'élection avec 33 sièges, 15 de plus qu'en 1986. 8 La plus sanglante répression israélienne fait une trentaine de morts à Jérusalem quand la police décide de déloger des manifestants de l'Esplanade des mosquées. ° Les derniers militaires quittent la région de Kahnawake en direction de Farnham, avant de regagner leurs quartiers permanents à Gagetown, au Nouveau-Brunswick. 9 Air Canada annonce que l'entreprise vendra l'édifice qui abrite son siège social (il sera déménagé à Dorval), et qu'elle effectuera 2900 mises à pied. ° Le Vatican dépêche deux évêques à Terre-Neuve pour mener une enquête sur les agressions sexuelles commises sur des jeunes par des religieux. 10 Le Canadien National élimine 2900 postes au pays, dont 750 à Montréal. De son côté, la pétrolière Impériale souhaite le départ de 3000 de ses employés. Le Québec serait peu touché puisque cette mesure ne vise que 90 personnes en territoire québécois. ° Des rebelles maoïstes attaquent un train dans le sud de l'Inde, et 47 passagers sont brûlés vifs au cours de l'attentat. Pendant ce temps, au Pakistan, la police arrête l'homme d'affaires Asif Ali Zardari, mari de l'ex-premier ministre Benazir Bhutto. ° Le Conference Board of Canada prédit que le pays ne sortira pas de la récession, la première made in Canada précise-t-il, avant le printemps de 1991. 11 Les gens d'affaires s'en prennent vigoureusement aux méthodes du ministre des Finances Michael Wilson. Dans une déclaration conjointe, la Chambre de commerce du Canada, le Conseil national des chefs d'entreprises et l'Association canadienne des manufacturiers exhortent le gouvernement fédéral à réduire les taux d'intérêt afin de stimuler l'économie. ° La Communauté urbaine de Montréal demande au gouvernement du Québec l'autorisation de percevoir une taxe de 1\$ par jour pour chaque place de stationnement comme nouvelle source de revenus pour le transport collectif. ° Le nouveau trésorier de l'Ontario, le néo-démocrate Floyd Laughren, découvre que le surplus budgétaire de l'année financière 1990-91 évalué à 23 millions de dollars par les Libéraux au moment de déclencher les élections, s'est depuis transformé en un déficit de 2,5 milliards. 12 La Commission des services publics du Vermont autorise Hydro-Québec à entreprendre ses livraisons d'électricité à partir du premier novembre. ° Le président du Parlement égyptien, Rifaat al-Mahgoub, est tué au cours d'un attentat par trois inconnus, au Caire. Au Liban, le général chrétien Michel Aoun se réfugie à l'ambassade de France à Beyrouth, après avoir échappé à un attentat. 13 Le premier ministre Grant Devine, de la Saskatchewan, autorise la reprise des travaux de construction du barrage Rafferty-Alameda, en blâmant le gouvernement fédéral pour les difficultés rencontrées dans ce dossier. 14 Israël décide de défier la communauté internationale en refusant de recevoir la mission que le Conseil de sécurité de l'ONU veut déléguer à Jérusalem pour enquêter sur la tuerie de l'Esplanade des mosquées. ° Le comédien Gratien Gélinas est choisi la «personnalité de l'année» de La Presse au cours du Gala de l'excellence mettant en vedette l'unique Maurice Richard. 15 Après avoir abandonné les ministères du Revenu et du Travail pour protester contre l'introduction d'une TPS québécoise, Yves Séguin décide de quitter son siège de député. ° Le ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan, décide de sévir contre le trafic illégal de cigarettes aux abords de la réserve de Kahnawake. ° Deux réactions bien différentes soulignent l'attribution du Prix Nobel de la paix à Michail Gorbatchev, président de l'URSS: pendant que l'Ouest applaudit, l'Union soviétique fait preuve d'amertume à son égard. 16 Le nouveau ministre Claude Ryan, de la Sécurité publique, blâme l'entourage de son prédécesseur Sam Elkas pour la bavure du 11 juillet, au cours d'une intervention où il précise qu'il détient désormais l'autorité ultime sur la Sûreté du Québec. ° Le Protecteur du citoyen, Me Daniel Jacoby, donne un appui sans condition à un cahier qui indique aux travailleurs comment s'y prendre afin de tirer le maximum de la Loi sur les accidents de travail (loi 42), et qualifie de «monstrueux» le processus d'application de la loi par la CSST. ° Selon Boris Eltsine, président de la Fédération de Russie, le projet de réforme économique proposé par Mikhaïl Gorbatchev conduit l'Union soviétique à la ruine. ° Trois Américains, Harry Markowitz, Merton Miller et William Sharpe, obtiennent le Prix Nobel d'économie. 17 Les sénateurs libéraux perdent une première manche en cour, dans leur lutte contre la taxe sur les produits et services. ° Le ministre Claude Ryan, de la Sécurité publique, prévoit qu'il lui faudra trois ans pour réorganiser la police. ° Un Canadien, le professeur Richard Taylor, partage le Prix Nobel de physique avec deux Américains, Jerome Friedman et Henry Kendall. ° Le romancier et dramaturge Réjean Ducharme est le premier lauréat du Prix de littérature Gilles-Corbeil, doté d'une bourse de 100000\$. 18 Un imbroglio constitutionnel impliquant l'Office national de l'énergie et Hydro-Québec menace les lucratifs contrats d'exportation d'électricité vers le Vermont et New York. ° Selon une évaluation du ministère québécois du Revenu, le commerce illégal des cigarettes coûte 100 millions de dollars par année au fisc québécois, d'où la décision du ministère de tout faire pour récupérer les millions de dollars en taxes non perçues sur les cigarettes vendues à l'intérieur des limites des réserves amérindiennes. 19 En guise de réplique à la demande d'injonction du gouvernement fédéral, la Saskatchewan intente une poursuite contre Ottawa devant la Cour fédérale et la Cour du Banc de la reine de cette province. ° Un séisme qui enregistre 5,2 sur l'échelle de Richter secoue l'Ouest du Québec et l'Est de l'Ontario. ° Le juge Joseph P. Kennedy, de la Cour provinciale de la Nouvelle-Écosse, autorise le docteur Henry Morgentaler à faire des avortements à sa clinique de Halifax. ° Le gouvernement fédéral décide de fermer l'ambassade du Canada au Koweït, et les fonctionnaires de l'ambassade seront les derniers à quitter ce pays envahi par l'Irak. 20 Les médias apprennent qu'en novembre 1989, John Ciaccia, ministre délégué aux Affaires autochtones, avait supplié son collègue Sam Elkas, ministre de la Sécurité publique, de ne pas faire intervenir la police dans les réserves amérindiennes. ° Les Reds de Cincinnati déjouent les experts et gagnent la Série mondiale en battant les Athletics d'Oakland en quatre matchs consécutifs. Le titre de joueur par excellence va au lanceur Jose Rijo, un ancien des Athletics. 21 Le populaire groupe «Les B.B.» gagne trois Félix lors du gala de l'ADISQ, mais Céline Dion fait scandale



quand elle refuse un prix pour son disque Unison produit pour le marché anglophone, même si elle savait depuis des semaines qu'elle était en nomination pour ce trophée. Le trophée-hommage est remis au regretté Gerry Boulet, mort quelques semaines plus tôt. ° Le dirigeant chrétien Dany Chamoun, fils de l'ex-président du Liban, Camille Chamoun, est assassiné avec sa femme et deux de leurs enfants. 22 Le maire Jean Doré prie dix des 21 attachés politiques de son administration de démissionner, après avoir appris du ministre des Affaires municipales et du président des élections du Québec qu'il dérogeait à la loi. ° Le Sénat adopte le projet de loi C-21 portant sur la réforme de l'assurance-chômage, 11 mois après son adoption par la Chambre des communes. ° Après avoir nié l'évidence pendant plusieurs semaines, Michael Wilson, ministre fédéral des Finances, admet enfin que le pays entre en période de récession. 23 À cause d'une imprécision dans un décret ministériel, la Cour d'appel du Québec déclare illégales les contraventions émises à des camionneurs depuis 1985 aux différents postes de pesée. 24 Le ministre de l'Environnement, Pierre Paradis, perd la bataille, et Hydro-Québec pourra commencer les travaux de construction de la route de 500 km indispensable au projet de Grande-Baleine. Ainsi en a décidé le conseil des ministres lors de sa réunion hebdomadaire. ° Malgré les mesures spéciales adoptées par Ottawa pour scruter les dossiers des 120000 immigrants illégaux en attente du statut de réfugié, on a réglé à peine 3350 cas au cours des 18 derniers mois. ° L'Alliance démocratique islamique enlève 105 des 217 sièges lors des élections générales, au Pakistan, contre 45 seulement pour le Parti du peuple pakistanais, de l'ex-premier ministre Benazir Bhutto, limogée en août par le président Ghulam Ishaq Khan. 25 Le gouvernement du Québec contestera, jusqu'en Cour suprême s'il le faut, la volonté d'Ottawa de réglementer les aspects environnementaux des projets hydro-électriques québécois. De leur côté, les Cris réclament une injonction permanente afin de bloquer la décision d'Hydro-Québec de fractionner le processus d'examen environnemental du projet de Grande-Baleine. ° Le ministre québécois de l'Environnement, Pierre Paradis évalue à un demi-milliard de dollars le coût des corrections majeures qu'il faudrait apporter aux usines d'épuration des eaux usées. 26 La STCUM fait marche arrière: après avoir permis aux mendiants de s'installer dans le réseau du métro, elle adopte un nouveau règlement visant à leur interdire l'accès du métro. Cette décision fait suite aux nombreuses protestations d'usagers du système de transport en commun, exaspérés par l'agressivité d'un trop grand nombre de mendiants. ° La Presse apprend que la Curatelle publique du Québec remboursera les 25 millions de dollars qu'elle a perçus de 1969 à 1982, en gérant les biens de 44000 personnes. ° Le maire Marion Barry, de Washington, est condamné à six mois de prison et à 5000\$ d'amende après avoir été reconnu coupable de possession de narcotique. 27 Réunis à Trois-Rivières, les libéraux fédéraux du Québec écartent la souveraineté comme solution permanente pour le Québec et s'en remettent au nouveau chef Jean Chrétien pour insuffler du renouveau au PLC. ° Le Sénat américain adopte un projet de loi antipollution très sévère, plus sévère encore que le projet initial conçu par le président George Bush. Il s'agit de la première révision des lois fédérales sur la qualité de l'air en 13 ans. Le Congrès adopte aussi le budget des États-Unis, ce qui a permis à ces derniers de sortir de la pire crise financière de l'après-guerre. 28 Lors d'un brunch-bénéfice organisé à Montréal, le chef libéral Jean Chrétien affirme que «le Canada n'est pas négociable» et s'engage à abolir la taxe sur les produits et services si son parti prend le pouvoir aux prochaines élections. ° Réunies en conseil régional, les 17 associations péquistes de la Montérégie adoptent une résolution qui vise à faire de la prochaine élection une élection référendaire. Cette résolution est très mal accueillie par leur chef Jacques Parizeau. 29 Le Service de police de la CUM attribue à une guerre entre trafiquants de drogue d'origine jamaïcaine la fusillade qui a fait sept blessés deux jours plus tôt, lors d'une fête qui se déroulait au sous-sol d'une église de Côte-des-Neiges. ° Le Conseil de sécurité adopte une résolution imputant à l'Irak la responsabilité des dommages de guerre résultant de son occupation du Koweït. De son côté, le président Mikhaïl Gorbatchev, d'Union soviétique, dit publiquement qu'il juge inacceptable toute intervention militaire dans le golfe Persique. 30 Les fraudes fiscales coûtent 1,2 milliard de dollars au gouvernement fédéral, selon une estimation du vérificateur général du Canada, Kenneth Dye. ° Le ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan, nie formellement, à l'Assemblée nationale, que le gouvernement ait autorisé un pont aérien afin de permettre aux Mohawks de sortir leurs armes de la réserve de Kahnawake. Le ministre va même jusqu'à mettre en doute l'existence de ce pont aérien. ° Fernand Dumont, Joseph Rouleau, Gilles Carle, Andrée Maillet, Michel Goulet et Léo Yaffe sont les lauréats des Prix du Québec 1990. Ces prix sont accompagnés d'une bourse de 30000\$. Par ailleurs, Jacques Poulin est le nouveau lauréat du prix Molson de l'Académie canadienne-française pour son roman Le vieux chagrin, coédité par Leméac et Actes du Sud. 31 Le premier ministre Brian Mulroney annonce son intention de confier à une «poignée de sages» la réflexion nationale sur l'avenir du pays. ° General Motors ferme quatre usines et accuse un déficit record de deux milliards de dollars.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-01-05

**Pages** P. B-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/3HBALAZG

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:14

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:14

## Changement de zonage contesté, avenue du Parc

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** L'administration Doré aime nager à contre-courant. Après le changement de zonage de la rue Saint-Denis qui a soulevé un tollé, l'avenue du Parc est frappée de la même médecine. Il s'agit, là aussi, de lui redonner une allure plus résidentielle. D'autres rues commerçantes sont menacées du même sort. Le zonage commercial de «classe 2» de l'avenue du Parc, entre Mont-Royal et Van Horne, permet des établissements commerciaux de tout genre à tous les étages. Soit des biens et services pour une clientèle métropolitaine, incluant aussi bien des bars, arcades de jeux, entreprises de fabrication que des restaurants, commerces de détail et bureaux qui, eux, sont de «classe 1». Or, sans tambour ni trompette, les conseillers municipaux du comité conseil d'arrondissement Mont-Royal-Centre-Sud ont adopté des changements d'importance lors de leur assemblée du 3 décembre, et le conseil municipal en était saisi peu après. En gros, les étages seront désormais réservés à l'habitation tandis que les commerces permis au rez-de-chaussée ne seraient que de classe 1, sauf dans un tronçon précis: °De Mont-Royal à Laurier, le zonage commercial passe de classe 2 à classe 1 et ne permet bureaux et commerces qu'au rez-de-chaussée; les étages sont réservés à l'habitation; °De Laurier à Bernard, le zonage commercial de classe 2 demeure, mais au rez-de-chaussée seulement; seuls des bureaux seraient permis au deuxième étage, les autres étages étant réservés au logement; °De Bernard à Van Horne, le zonage commercial passe à la classe 1 et au rez-de-chaussée seulement; résidentiel aux étages. «Ça n'a aucun bon sens. On connaît la rue, et cela va faire plus de mal que de bien», assure Mme Nancy Des Rosiers, administratrice de Développement immobilier Sidra. Cette société qui représente les intérêts de sept autres dont les activités sont concentrées sur l'avenue du Parc, s'oppose fermement au changement de zonage. «Il y a déjà quantité de logements libres. Il n'y a pas de familles qui vont vouloir s'installer là», estime Mme Des Rosiers qui rappelle que sa société a participé activement au développement économique de l'avenue du Parc depuis cinq ans. Elle explique avoir déjà refusé des commerces jugés indésirables dans ses immeubles. «Mais c'est déjà difficile de refuser de louer. Avec un règlement de zonage comme cela, on va prendre n'importe qui pour rentabiliser.» Les dirigeants de Sidra qui travaillent à contacter d'autres propriétaires, doivent rencontrer John Gardiner cette semaine. Commerces de luxe Le procès-verbal succinct de l'assemblée du CCA ne permet aucunement de comprendre les raisons qui ont amené les conseillers municipaux à recommander ce changement de zonage. Mais tout a débuté, indique un rapport, avec une lettre de l'exécutif RCM du Mile End à M. John Gardiner. On s'y plaint de la «prolifération de commerces de luxe (sic), la spéculation des loyers, l'utilisation des étages à des fins commerciales, les magasins à grande surface et de projets d'atrium à l'intérieur des édifices». Ce qui serait «en train de créer de graves problèmes d'approvisionnement et d'achalandage». Le service municipal de l'habitation et du développement urbain a donc étudié les propositions «visant le maintien et le renforcement du caractère de l'avenue du Parc par la protection des logements existants», notamment. Le service qui juge pourtant l'avenue du Parc comme une artère commerciale de desserte tant locale que régionale, y a recensé les commerces actifs et les logements occupés ou vacants. Ce serait donc pour éviter la transformation (jusqu'alors permise) de logis en commerces qu'on change les règles du jeu. Consultation bidon? Le président de Développement immobilier Sidra, Meir Akairib, conteste la procédure de changement de zonage qui se fait pratiquement à l'insu des principaux intéressés. Qu'on en juge. On a distribué aux portes de l'avenue du Parc et de rues avoisinantes une lettre circulaire ainsi rédigée: «Vous êtes invités à participer à l'assemblée de votre comité conseil afin d'y exercer pleinement votre droit d'expression sur les sujets prévus à l'ordre du jour de cette assemblée, lesquels touchent particulièrement votre secteur. «Veuillez consulter à cet effet copie ci-jointe de l'invitation à y participer parue dans un journal local hebdomadaire de votre arrondissement où sont résumés les points prévus à cet ordre du jour.» L'annexe énumère les divers points à l'ordre du jour. Il fallait être déjà drôlement initié pour trouver et comprendre le point litigieux: «Projet de règlement modifiant le règlement de zonage 4980 afin de créer deux zones de commerce classe 1 et habitation, soit une située entre Van Horne et Bernard, l'autre entre Laurier et Mont-Royal.» Qui, à part les militants du RCM, pouvaient deviner que les immeubles allaient changer de fonction... et de valeur en une soirée? Ce fut pourtant le cas. Le conseil municipal est appelé à sanctionner ce changement de zonage le 28 janvier prochain. Or, M. Akairib, dans une lettre à la présidente du CCA et au maire, conteste cette façon de faire. Il n'est pas le seul, d'autres citoyens ont déjà souligné le peu de sérieux de ces «consultations» sur des changements de zonage importants. Dans les autres villes, on peut aller jusqu'au référendum avant un changement de zonage, mais les Montréalais n'ont pas cette chance. Gros payeurs de taxes, ils sont plus souvent mis devant le fait accompli. M. Akairib demande que lors d'un projet de changement de zonage les propriétaires des immeubles touchés soient informés et invités personnellement à l'assemblée, et non seulement les résidents. Il demande donc de réinscrire ce changement de zonage à l'ordre du jour du CCA et d'y convoquer les propriétaires par lettre expédiée à la même adresse que leur compte de taxes. «Si ces points et d'autres avaient été respectés, vous auriez eu une plus grande représentation de gens concernés par le règlement», écrit-il. Il ajoute que si des mesures correctrices ne sont pas prises pour le CCA, «ce système de consultation devrait être aboli puisqu'il n'est pas démocratique».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-01-13  
**Pages** P. B-5  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/M72EP9D8  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:14  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:14

---

## Jean Doré fera un plaidoyer en faveur des besoins de Montréal à la Commission B.-C.

**Type** Article de journal  
**Auteur** Pierre April  
**Résumé** QUÉBEC - ° Le maire de Montréal Jean Doré donnera le ton à la dernière étape des audiences publiques de la Commission Bélanger-Campeau qui s'amorcera mardi dans la métropole. Elle se déroulera jusqu'à vendredi avec la présentation de 45 mémoires d'organismes, d'individus et d'experts. Les dernières interventions, qui seront entendues à Montréal mardi et mercredi et à Québec jeudi et vendredi confirmeront les recommandations jusqu'à maintenant observées de tenir un référendum sur l'avenir constitutionnel du Québec, de récupérer une kyrielle de pouvoirs du fédéral et de repousser une fois pour toutes le statu quo. M. Doré, ancien attaché de presse de l'ex-premier ministre du Québec René Lévesque, n'a pas l'intention de faire une sortie fracassante en faveur de l'indépendance mais plutôt de parler de développement économique et des besoins de sa ville dans un Québec renouvelé. Le maire Doré sera suivi du vice-président du Conseil canadien des Affaires européennes et directeur général de l'Institut d'Étude des villes internationales Payanotis Sodatos qui témoignera à titre d'expert sur les dangers de l'indépendance «pure et dure» et de la nécessité du partage des pouvoirs entre le fédéral et le Québec. Suivront l'ancien ministre péquiste dans le gouvernement Lévesque de 1976 à 1980, l'économiste Rodrique Tremblay, les porte-parole de l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo, des organismes provenant des communautés ethniques et du Front commun des personnes assistées sociales du Québec. Plusieurs sujets Au moment où les derniers sondages démontrent la constante progression de l'option souverainiste chez les Québécois (69,8 pour cent en décembre), où le président du Forum des citoyens sur l'avenir du Canada, Keith Spicer, promène son grand chapiteau dans tous les coins du pays pour enregistrer les solutions du Canada anglais au problème québécois, MM. Michel Bélanger et Jean Campeau reprendront où ils ont laissé le 21 décembre après 24 jours d'audiences publiques. Les mal logées et les plus démunis se feront entendre par le Front d'action populaire en réaménagement urbain qui prône l'État nation à condition qu'il mène la lutte aux inégalités sociales et à l'appauvrissement. D'un mémoire à l'autre, les témoins parleront de tous les sujets dont la Commission a été largement entretenue depuis le début de ses travaux en novembre, de la faisabilité de la souveraineté, en passant par un fédéralisme renouvelé, de rejet du statu quo, d'union monétaire et de rapatriement des pouvoirs indispensables à l'épanouissement culturel et économique du Québec. Les dirigeants de la Société franco-manitobaine et l'Association canadienne française de l'Alberta, comme l'ont fait d'autres porte-parole des francophones hors Québec avant l'ajournement des Fêtes, demanderont aux Québécois de tenir compte d'eux et de leur avenir dans leur choix constitutionnel. La Chambre des notaires du Québec déposera devant la Commission les résultats d'un sondage de ses membres réalisé le 2 novembre dernier dans lequel 53,1 pour cent des répondants privilégient la souveraineté-association et 26,4 pour cent l'indépendance économique et politique du Québec. Le syndicat des professionnels(les) du Québec viendront offrir leur service à un État souverain, l'Union des écrivains et écrivaines du Québec le poids de leur prose et les experts leurs analyses et expériences. Avant de se retirer derrière des portes closes pour rédiger leur recommandations attendues le 28 mars, les 36 membres de la Commission Bélanger-Campeau, se prêteront les 22 et 23 janvier à un dernier exercice public, soit de participer au Forum des jeunes.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-01-13  
**Pages** P. A-6  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/QFWYGSMY  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:14  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:14

---

## Nouvelle tentative de fondation du Conseil métropolitain de transport en commun

**Type** Article de journal  
**Auteur** Florian Bernard  
**Résumé** ° Les élus de la région métropolitaine, y compris ceux de Laval et de Longueuil, reprendront, vendredi,

l'assemblée avortée de fondation du Conseil métropolitain de transport en commun, le CMTC. Rappelons que la première assemblée avait immédiatement été ajournée, dès son ouverture, avant les Fêtes, parce que ses membres ne s'entendaient pas sur certains dossiers. En outre, les élus avaient brusquement mis fin à l'assemblée en guise de protestation contre la décision du gouvernement Bourassa de sabrer ses subventions au transport en commun. Quelques jours plus tôt, en effet, le ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan, avait déposé son plan de désengagement financier dans plusieurs secteurs. Le ministre des Transports, M. Sam Elkas, malgré de longues explications, n'avait pas réussi à obtenir la collaboration des élus pour lancer officiellement le CMTC. L'organisme, bien que créé par une loi de l'assemblée nationale, est toujours inopérant et sans président. C'est le conseiller Robert Perreault, de Montréal, actuellement président du conseil d'administration de la STCUM, qui est pressenti pour occuper le fauteuil de la présidence du CMTC. Selon des informations obtenues par La Presse, hier, les élus se seraient entendus pour le nommer à ce poste. Au cours de cette assemblée, le Conseil doit adopter son premier budget d'opération et définir sa politique des tarifs. L'assemblée se déroulera à 10h, vendredi matin, au complexe Guy-Favreau, boulevard René-Lévesque, à Montréal. Il s'agit d'une assemblée publique avec une période de questions à l'intention des citoyens.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-01-15

**Pages** P. A-6

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/7LHXQ6EJ

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:14

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:14

---

## Commission sur l'avenir du Québec -- Jean Doré réclame un référendum rapide

**Type** Article de journal

**Auteur** Mario Fontaine

**Résumé** Le maire de Montréal, Jean Doré, n'a rejeté hier aucune alternative politique et constitutionnelle pour le Québec, y compris la souveraineté. Le régime actuel est devenu désuet, estime M. Doré, il est urgent que le Canada et le Québec mettent fin le plus rapidement possible à l'incertitude quant à leur avenir politique. Comparaisant devant la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir du Québec, le premier magistrat de la métropole a souhaité la tenue d'un référendum cette année ou l'an prochain, mais «pas dans dix ans». Si cet ancien secrétaire de René Lévesque a refusé de se prononcer officiellement en faveur de la souveraineté, il a en revanche réclaté la mise en place d'une véritable politique nationale marquée par le rapatriement de nombreux pouvoirs: immigration, main-d'oeuvre, formation professionnelle, immigration, communications, recherche et développement, etc. Sa prudence, il l'a justifié en disant que «ce n'est pas le rôle d'une institution comme la Ville de Montréal de prendre position sur un éventuel changement de statut constitutionnel». Il n'a pas reçu de mandat de la part des électeurs à cet égard, souligne-t-il. On apprendait hier matin que le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, souhaite lui aussi la tenue rapide d'un référendum. Mais M. L'Allier est allé beaucoup plus loin que son homologue montréalais, précisant que le gouvernement devrait avoir le mandat de faire l'indépendance advenant un échec des négociations avec le Canada anglais. Le spectre de l'Irak La Commission Bélanger-Campeau reprenait, avec M. Doré, ses audiences publiques suspendues depuis le 20 décembre. On n'y retrouvait pas, hier, la fébrilité d'avant les Fêtes. D'une part le long congé semblait avoir ventilé l'atmosphère. De l'autre, l'imminence d'un conflit dans le golfe arabo-persique occupait tous les esprits. Un certain nombre de commissaires manquaient à l'appel, ceux qui s'étaient déplacés ont pu entendre un pot-pourri d'opinions, allant de la défense d'un fédéralisme centralisé jusqu'à l'indépendance complète. Ainsi Mme Andrée Lajoie, du Centre de recherche en droit public, estime-t-elle que le «Québec doit jouir à titre de pays indépendant de la plénitude des compétences qui constituent la souveraineté des États reconnus». Selon elle, les seules négociations constitutionnelles à entreprendre avec Ottawa concerneraient la succession d'État: dette, actif, frontières, etc. Et de s'interroger sur ceux qui prédisent la catastrophe économique aux Québécois souverains: on ne peut rien prédire non plus de précis sur ce qu'il adviendra du niveau de vie des Québécois s'ils demeurent à l'intérieur de la fédération canadienne, fait valoir Mme Lajoie. L'ancien ministre péquiste et professeur de finances internationales à l'Université de Montréal, Rodrigue Tremblay, pense quant-à lui que le niveau de vie au Québec pourrait non seulement se maintenir mais même s'accroître advenant l'indépendance. Pour cela, son économie devra être compétitive et intégrée commercialement et financièrement au reste de l'Amérique du Nord. M. Tremblay se méfie toutefois d'une déclaration d'indépendance immédiate et unilatérale, plaidant pour une période de transition qui pourrait durer jusqu'à deux ans. Et les Expos? Un autre universitaire, de McGill celui-là, a au contraire parlé du Québec souverain comme d'un prélude à une longue période d'instabilité économique et sociale. «Les Canadiens, les Nordiques, les Expos, l'Orchestre symphonique de Montréal et l'Opéra pourront-ils demeurer compétitifs et rentables?», demande Morton Weinfeld. Thomas Courchene, de l'Université Queen's, propose de son côté une «communauté des Canada», une sorte de modèle confédéral qui

pourrait évoluer avec le temps vers des rapports «binationaux» ou «multinationaux». Enfin divers groupes ethniques sont venus, en soirée, sensibiliser les commissaires à la nécessité, pour le Québec, de respecter les citoyens d'origines diverses et de préserver leurs droits. Une dizaine d'autres groupes et experts sont attendus aujourd'hui à la commission, qui se déplace à Québec demain et vendredi.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-01-16  
**Pages** P. B-1  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/QPUQKZLV  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:14  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:14

---

## John Gardiner plaide en faveur de Soligaz

**Type** Article de journal  
**Auteur** Valérie Beauregard  
**Résumé** ° M. John Gardiner, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal a vivement défendu le projet du consortium Soligaz hier. La Ville de Montréal souhaite que le pipeline reliant Montréal à Sarnia, menacé de fermeture, soit converti en transporteur de liquides de gaz naturel (LGN). «Si le projet Soligaz ne se réalisait pas, l'industrie québécoise de la pétrochimie serait compromise», a lancé de son côté M. Pierre Ypperciel, directeur et commissaire général de la Commission d'initiative et de développement économiques de Montréal (CIDEM), qui a la charge de ce dossier à la Ville de Montréal. M. Ypperciel a expliqué que les réserves canadiennes de gaz naturel étaient beaucoup plus amples que celles de pétrole brut et que le projet Soligaz répondait ainsi aux contraintes de sécurité d'approvisionnement. En marge de la conférence de presse de la Corporation de développement économique et communautaire Centre-Sud/Plateau Mont-Royal, M. John Gardiner s'est montré déçu des décisions récemment prises par le gouvernement fédéral aux dépens de la Ville de Montréal. Il cite entre autres l'implantation de l'agence spatiale à Saint-Hubert et l'impasse dans le dossier Soligaz. Le projet Soligaz qui avait fait l'objet de longs débats politiques durant les années 80, a été ignoré en raison des coûts élevés qu'aurait exigés la conversion du pipeline en transporteur de LGN. Les promoteurs de Soligaz songent maintenant à construire une nouvelle canalisation ou à acheminer les LGN par un autre pipeline. Le Bureau des audiences publiques sur l'environnement du gouvernement Bourassa a été chargé d'entendre les opinions des personnes intéressées au projet Soligaz. Mais le directeur de la CIDEM a déploré que le mandat d'audition du Bureau ait été prolongé ce qui retarderait la conclusion du dossier. On se rappellera que le ministre fédéral de l'Énergie a demandé la semaine dernière à l'Office national de l'énergie d'étudier les perspectives d'avenir du pipeline Sarnia-Montréal. Dans sa lettre, le ministre Epp propose plusieurs scénarios dont la fermeture et le renversement de la circulation du pétrole. Le ministre met en doute l'utilisation de ce réseau pipelinier à cause de la baisse des approvisionnements de brut en provenance de l'Ouest canadien et du fait que les pétrolières montréalaises ont accès à des sources étrangères de brut à meilleur marché. Des experts interrogés par La Presse la semaine dernière ont semblé préférer l'idée d'inverser la circulation du pipeline Sarnia-Montréal afin d'alimenter le marché de l'Ontario en brut étranger. Déjà aujourd'hui, une grande majorité du pétrole brut raffiné dans l'est du Canada provient de l'étranger et tout particulièrement de la Mer du Nord. Le gouvernement du Québec a pour sa part annoncé jeudi dernier son intention de faire valoir devant l'ONE que le pipeline devait rester ouvert. L'ONE doit déposer son rapport avant la fin du mois de mars.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-01-16  
**Pages** P. D-1  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/7GSIERX5  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:15  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:15

---

Plus de clarté, s.v.p.

**Type** Article de journal  
**Auteur** Agnès Gruda  
**Résumé** Le Québec, tel que le voit le maire Jean Doré, ne serait pas nécessairement un État indépendant, mais il aurait

pratiquement tous les attributs de la souveraineté. Ajoutant une nouvelle demi-teinte aux débats de la Commission Bélanger-Campeau, le mémoire du maire Doré trace le portrait d'un État québécois doté de sa propre constitution, poursuivant une «politique nationale» et jouissant de pouvoirs exclusifs dans toute une série de domaines: éducation, formation professionnelle, santé, environnement, etc. Le mémoire ne dit pas quels pouvoirs mériteraient de rester entre les mains d'Ottawa. Et il prend des distances significatives par rapport à la Charte canadienne des droits, indiquant que la future constitution québécoise devra mettre davantage l'accent sur les droits collectifs. On voit mal comment tout cela s'imbriquerait à l'intérieur du cadre fédéral, tout «renouvelé» soit-il. Mais, estimant qu'il n'a pas reçu à cet égard de mandat de la part de ses électeurs, M. Doré refuse de se loger à quelque étiquette constitutionnelle que ce soit, se contentant de condamner le statu quo. En soi, le maire a bien des raisons pour jouer de la prudence. Il a été pas mal échaudé par ses relations compliquées avec Ottawa et Québec, et par le tollé réprobateur qu'a suscité l'appui donné par son collaborateur Robert Perreault au candidat du Bloc québécois lors de l'élection de Laurier-Sainte-Marie. Diplomatiquement, M. Doré a décidé de miser sur le contenu plutôt que sur le contenant. Son mémoire décrit le «Québec souhaitable», sans dire le cadre dans lequel cet idéal aurait le plus de chances de s'épanouir. Et il laisse aux commissaires le soin de tirer les conclusions qui s'imposent. Dans la mesure où il est au moins aussi important de s'interroger sur le genre de pays que deviendrait un Québec souverain que de savoir si le Québec doit couper le cordon qui le relie aux Rocheuses, le maire apporte une contribution valable au débat. On ne peut toutefois s'empêcher de regretter que sur une question aussi fondamentale, M. Doré ait fait passer les raisons diplomatiques devant les exigences de la clarté. Le maire de Québec, lui, n'a pas craint d'opter publiquement pour la souveraineté si le Canada devait refuser sa vision d'une «confédération décentralisée.» Sa population ne lui a pourtant donné aucun mandat constitutionnel... Dans un débat qui est devenu essentiellement un débat de nuances, il n'est pas inutile de nommer les choses par leur nom, si on veut pouvoir s'y retrouver un jour.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-01-17  
**Pages** P. B-2  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/IFM4CVA7  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:15  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:15

---

## Commission sur l'avenir du Québec -- Sauf le statu quo, Montréal ne rejette à priori aucune option

**Type** Article de journal  
**Auteur** Jean Doré  
**Résumé** Extraits du mémoire qu'a présenté le maire Jean Doré au nom de la Ville de Montréal. Non seulement le statu quo constitutionnel est-il périmé, il s'est disqualifié de lui-même, non seulement pour le Québec, mais pour le reste du Canada. Voilà, entre autres, pourquoi le Québec se voit aujourd'hui dans l'obligation de réévaluer son statut politique et la nature de ses liens avec la société canadienne dont il a partagé l'espace économique et politique, sous des régimes différents, depuis maintenant plus de deux siècles. De son côté, Montréal parvient difficilement à trouver dans le cadre politique actuel les leviers qui lui permettraient de contribuer comme elle en est capable au développement du Québec et au Canada. À l'exception du statu quo, de toute manière déjà désuet, la Ville de Montréal ne rejette donc a priori aucune alternative politique et constitutionnelle, y compris la souveraineté du Québec. Dans la mesure où le choix du Québec sera démocratiquement et explicitement approuvé par la majorité de sa population, à l'initiative de l'Assemblée nationale du Québec, Montréal y adhèrera sans réserve. Pour une Politique nationale québécoise Les nouvelles institutions politiques dont se dotera le Québec doivent trouver leur justification dans leur capacité de refléter une vision claire de notre avenir et de mobiliser nos forces vives dans la poursuite d'un projet de société commun. Ce projet doit s'incarner dans une Politique nationale québécoise. Cette Politique nationale doit être conçue en fonction des besoins et des attentes du Québec réel, pour le faire entrer de plain-pied dans le XXIe siècle. Elle doit avoir pour objectif fondamental d'ouvrir notre société sur le monde. L'enjeu actuel n'est plus, en effet, de créer et de protéger un marché intérieur, comme le faisait dans un autre contexte la National Policy canadienne de la fin du siècle dernier. Pour ce faire, les trois volets suivants devraient constituer le coeur de notre nouvelle Politique nationale: Une politique de population réunirait et agencerait dans une perspective stratégique les grands leviers qui permettraient aux hommes et aux femmes d'ici de s'épanouir individuellement et collectivement, sur le plan économique comme sur le plan culturel, et de léguer aux générations à venir un environnement et une société qui leur permettraient de poursuivre leurs propres idéaux. Cette politique de population déterminerait les grands objectifs que notre société entend poursuivre en matière d'éducation et de formation professionnelle, de main-d'oeuvre, de santé et de services sociaux, de culture et de langue, d'immigration et d'interculturalisme, d'environnement et de développement urbain. Quel que soit le statut politique du Québec, l'ensemble des pouvoirs nécessaires à la mise en oeuvre de cette politique de population devrait revenir en propre, et de façon

exclusive, à l'État québécois. Une stratégie d'adaptation à la globalisation des marchés reposerait sur le postulat que les obstacles politiques et technologiques aux échanges, entre les nations de ce continent et de la planète, ne s'accroîtront pas et pourront même continuer à s'amenuiser au cours du prochain siècle. Elle s'appuierait sur l'épanouissement d'une véritable culture de la concertation au sein de la société québécoise. En matière économique, elle viserait trois grands objectifs. Premièrement, le Québec chercherait à diversifier ses partenaires, tout en accentuant son intégration financière et commerciale dans l'ensemble pan- américain. Deuxièmement, le Québec viserait à diversifier la composition de ses exportations en y augmentant la part des produits où il peut mettre davantage à profit son expertise et son originalité et qui généreront donc une plus grande valeur ajoutée dans son économie. Troisièmement, le Québec chercherait à réduire autant que faire se peut le gaspillage de certaines ressources non renouvelables, à la fois pour réduire sa dépendance face à certaines importations stratégiques et pour cesser d'hypothéquer l'héritage qu'il entend laisser aux générations futures. Le développement des grands réseaux d'infrastructures stratégiques viserait à appuyer la réalisation des grandes priorités de la Politique nationale québécoise. Ces infrastructures devraient notamment faciliter la transition que le Québec a déjà amorcée, à l'instar de l'ensemble des sociétés de la planète, vers une économie informationnelle caractérisée par la rapidité des innovations techniques et culturelles. Le secteur des communications et des télécommunications, les infrastructures de soutien à l'innovation (laboratoires publics et privés, universités, etc.), de même que les grands équipements culturels constitueraient les principales priorités de cette politique d'infrastructures stratégiques. En matière des biens et des personnes, le Québec serait appelé à redéployer ses réseaux dans une perspective d'intégration continentale. Cette Politique nationale fournirait un cadre approprié à la métropole montréalaise pour qu'elle puisse contribuer pleinement à l'ouverture du Québec sur le monde, à son progrès économique et à son épanouissement culturel. En particulier, la politique québécoise constituerait un levier puissant pour corriger les inégalités sociales et économiques qui persistent à Montréal et pour faciliter l'intégration harmonieuse des différentes communautés immigrantes à la communauté d'accueil. La Politique nationale devrait également permettre de confirmer la vocation internationale de la métropole, qui serait appelée à jouer un rôle central dans le rayonnement du Québec sur le monde, dans l'organisation de ses échanges économiques et dans la diffusion de ses productions culturelles. Enfin, cette politique servirait de cadre général à l'identification des projets prioritaires d'investissements en matière d'infrastructures stratégiques dans la région de Montréal. De plus, la Politique nationale serait l'instrument privilégié permettant de renforcer les liens économiques entre Montréal et les régions québécoises. En misant sur les complémentarités économiques entre le Québec et sa métropole et en profitant des forces de cette dernière, elle viserait à diversifier et à accroître le volume de leurs échanges de biens et de services. En particulier, elle permettrait de mettre à profit l'expertise montréalaise dans le domaine des services à la production pour améliorer l'efficacité et l'efficience de la structure industrielle québécoise. De plus, elle verrait à augmenter les flux de produits manufacturés entre les régions du Québec et leur métropole. Une constitution pour maintenant et pour demain Les choix que seront bientôt à poser les Québécois et les Québécoises devront se fonder sur une vision claire d'un projet de société partagé par le plus grand nombre. Quel que soit le statut politique qui en résultera, quelles que soient les institutions qui en seront l'incarnation, il importe de leur conférer la pérennité nécessaire pour qu'elles puissent non seulement mobiliser les forces vives actuelles du Québec, mais qu'elles puissent servir de point de départ aux générations à venir dans la définition et dans la poursuite de leurs propres idéaux. En conséquence, dans quelque régime politique que ce soit, le Québec doit se doter de sa propre constitution qui définira à la fois les institutions de sa société politique, les droits et les libertés qui correspondent à ses valeurs démocratiques et les principes fondamentaux que devront respecter ses lois et sa justice. La constitution québécoise, qu'elle soit celle d'un État fédéré ou autrement associé au reste du Canada, ou encore celle d'un État pleinement souverain, devrait être explicitement élaborée pour servir de cadre de réalisation de notre Politique nationale. En particulier, elle devrait reposer sur le principe qu'il ne devrait y avoir de chevauchement de juridiction dans les secteurs stratégiques de cette Politique nationale que dans la mesure où celui-ci servirait les intérêts du Québec. La constitution devrait également déterminer, selon des modalités à définir, l'«espace politique» qu'occuperont les administrations locales et régionales au sein de la société québécoise. L'attribution de leurs pouvoirs et de leurs sources de financement devrait voir à éviter les ambiguïtés et les chevauchements de juridiction avec l'État québécois, en reconnaissant notamment leur mission d'aménager, de gérer et d'animer les milieux de vie des collectivités locales. (...) À raison, on qualifie d'échec le sort qui a été réservé à l'Accord du lac Meech. Mais, d'une certaine manière, il aura aussi été bénéfique, puisqu'il nous fait maintenant l'obligation d'aller au fond des choses.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-01-17

**Pages** P. B-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/8DWU3JUU

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:15

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:15

---

## Les 4000 maisons invendues font obstacle à la relance, selon les constructeurs

**Type** Article de journal

**Auteur** Laurier Cloutier

**Résumé** Si les gens d'affaires et les syndicats accueillent avec joie l'annonce de la «relance Bourassa» de l'économie du Québec, plusieurs soulignent que des problèmes de taille risquent d'annuler en partie les efforts du gouvernement. L'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec accueille favorablement l'initiative mais souligne que plusieurs entrepreneurs se retrouvent maintenant coincés avec 4000 maisons et condos invendus, qui trouveront d'autant plus difficilement preneurs qu'Ottawa les taxe deux fois. L'économiste Hughes Moisan de l'APCHQ explique que les constructeurs ont payé la taxe de 13,5 p. cent des manufacturiers sur ces logements construits en 90, à laquelle s'est ajoutée la TPS au tournant de 91. Le plan d'action du premier ministre Robert Bourassa rendra plus alléchantes les nouvelles habitations, assorties d'un taux hypothécaire garanti de 8,5 p. cent, durant trois ans. «Ces constructeurs ont gelé leurs fonds dans ces maisons et ne pourront participer à la relance québécoise. Leurs banquiers ne sont pas heureux non plus», ajoute M. Moisan. «On doit revoir le gouvernement Bourassa. On espère un geste de bonne volonté de Québec», dit-il, tout en se réjouissant que la relance Bourassa démarre avec l'Expo-Habitat. Alex Harper, vice-président exécutif du Bureau de commerce de Montréal, estime quant à lui que «le climat actuel de concertation au Québec devrait permettre de régler le cas des invendus». Luc Lacharité, vice-président exécutif de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, reconnaît que «les expériences antérieures de Corvée-Habitation furent assez fructueuses». Mais Québec vient «de pelleter 500 millions» de factures dans la cour des villes, dont 400 millions que devront absorber des compagnies déjà fragiles. Celles de Montréal écoperont particulièrement à la suite de la baisse des contributions de Québec au transport en commun. La construction et la rénovation constituent de bons outils, éprouvés, pour stimuler l'économie, déclare Richard Le Hir, vice-président exécutif de l'Association des manufacturiers canadiens au Québec, surtout lorsque bien coordonnés avec d'autres. La Banque Nationale monte de plain pied dans le train de la relance Bourassa dont «elle fut une des initiatrices», déclare son porte-parole, Michel Capistran. «On compte beaucoup sur ce projet pour relancer la construction et y augmenter notre part de marché». Et le déficit? Le Bureau de commerce et la CSN sont d'accord pour qualifier le projet de «pas dans la bonne direction». La récession, c'est «une bonne raison pour augmenter le déficit budgétaire du gouvernement», ajoute Alex Harper. La Ville de Montréal lancera son programme aujourd'hui. John Gardiner appuie aussi le projet de Québec mais craint ses délais très courts. Gérald Larose, président de la CSN, déplore l'arrivée tardive de la relance Bourassa, et son caractère timide par rapport aux 58000 emplois perdus en un seul mois à cause des taux d'intérêt d'Ottawa. Hydro-Québec devrait contribuer à la relance, par la restauration de son réseau et l'accélération des études d'impact du projet de la phase deux de la Baie James, selon Fernand Daoust, secrétaire général de la FTQ. «Le projet produira une amélioration rapide», conclut Ghislain Dufour, président du Conseil du patronat du Québec.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-01-18

**Pages** P. B-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/CGYER3FK

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:15

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:15

---

## Doré et L'Allier préparent l'offensive contre la réforme de la fiscalité municipale

**Type** Article de journal

**Auteur** André Pepin

**Résumé** QUÉBEC - Le maire de Montréal, M. Jean Doré, a rencontré hier son homologue québécois, M. Jean-Paul L'Allier, pour préparer une offensive contre le projet du gouvernement du Québec de refiler aux municipalités une facture de près de 500 millions. «Le ministre Ryan est un homme intelligent, ouvert, alors j'espère qu'il sera possible de s'entendre», a indiqué le maire Doré, à son arrivée à Québec. Son collègue L'Allier a pour sa part indiqué que la réforme de la fiscalité municipale, telle que présentée en décembre dernier par le ministre Ryan, n'aura pour conséquence que de réduire les investissements urbains. Les deux hommes ont clairement indiqué qu'ils n'avaient pas l'intention d'expliquer d'avance quelle attitude ils adopteront dans le débat qui s'amorce, désireux qu'ils sont de mesurer avec le plus d'exactitude possible les impacts de la réforme. «En pleine période de crise internationale, il est inutile de lancer maintenant un débat de fond», a indiqué à La Presse un collaborateur du maire L'Allier, soulignant que la rencontre d'hier visait avant tout à dégager des premières conclusions qui devront être discutées avec les élus des deux villes au cours des prochaines semaines. C'est en février prochain que les maires doivent de nouveau rencontrer le ministre Ryan au sujet de la réforme de la



fiscalité municipale. La rencontre entre les maires L'Allier et Doré, qui a lieu chaque année, a permis à ces derniers de discuter à huis clos des problèmes communs aux deux villes. La situation est plus délicate cette année puisque Québec et Montréal sont les villes qui risquent d'être particulièrement touchées par la réforme Ryan. En effet, le projet prévoit entre autres transferts une augmentation sensible de la fameuse «taxe de bienvenue» pour les nouveaux résidents. Facultative jusqu'à maintenant, le taux de cette taxe serait dorénavant fixé à 0.5 p. cent. Le maire Doré craint pour sa part qu'une nouvelle taxe d'affaires, sur les immeubles non résidentiels, contribue à favoriser encore l'étalement urbain dans la région métropolitaine. Selon lui, les entreprises commerciales de Montréal sont déjà surtaxés. La réforme, rappelons-le, encourage de plus les municipalités à percevoir une taxe spéciale pour chacune des places de stationnement, ce qui affecterait principalement les centres commerciaux. Les deux villes seront aussi durement touchés par le retrait du gouvernement du Québec du transport en commun si la réforme est adoptée. En effet, le désengagement gouvernemental signifierait, à ce seul chapitre, des pertes de revenus de plus de 200 millions pour les sociétés de transport.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-01-19

**Pages** P. F-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/DDM973UP

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:15

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:15

---

## Montréal invitée à mieux contrôler les permis et à lutter contre le travail au noir

**Type** Article de journal

**Résumé** ° Afin de relancer l'industrie de la construction à Montréal, la CSN-Construction propose un meilleur contrôle de l'émission des permis de construction par les autorités municipales et une meilleure coordination entre les inspecteurs municipaux et ceux de la Commission de la construction du Québec pour éliminer le travail au noir et un plus grand contrôle des travaux. C'est vendredi dernier que la CSN-Construction a fait cette proposition au maire de Montréal, M. Jean Doré lors d'une rencontre qu'elle a eue avec le maire. Le syndicat soutient qu'une meilleure planification des travaux de construction, comme les HLM par exemple, aurait un impact significatif sur les emplois des travailleurs de la constructions, particulièrement en cette période de récession. Par sa part le maire Doré s'est dit en accord avec la suggestion de la CSN-Construction, soulignant du même souffle que son administration s'efforce de planifier les travaux, mais que les objectifs étaient rarement atteints en raison de l'absence de planification des autres paliers de gouvernement. Le Syndicat de la la construction de Montréal (CSN) regroupe quelque 8000 membres de tous les métiers, spécialités et occupations. Par ailleurs, la CSN-Construction a réagi favorablement au plan d'action du gouvernement Bourassa pour soutenir l'économie ainsi qu'au programme de développement résidentiel annoncé par l'administration Doré, la semaine dernière.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-01-21

**Pages** P. A-11

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/Q9PDHHWR

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:15

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:15

### Quality report

- Item has no authors

---

## Le footballeur Tommy Kane refuse de signer le livre d'or de la Ville de Montréal

**Type** Article de journal

**Auteur** Richard Héту

**Résumé** ° Tommy Kane, le Montréalais qui s'illustre avec les Seahawks de Seattle, de la Ligue nationale de football, a décliné hier l'invitation du maire Jean Doré à signer le livre d'or de la Ville de Montréal. L'invitation du maire Doré survient moins de deux semaines après que La Presse eut publié un article dans lequel M. Kane se plaignait d'avoir été victime de harcèlement policier, le soir même de son retour de Seattle, le 4 janvier dernier.

Les policiers du poste 24, qui ont procédé à l'interpellation de l'athlète de couleur, ont depuis nié avoir abusé de leur pouvoir aux dépens du Montréalais. «Je remercie le maire de m'avoir invité, mais je n'irai pas», a confié M. Kane, qui avait été convié à l'Hôtel de Ville demain à 11h30. M. Kane a expliqué qu'il avait décidé de décliner l'offre du maire Doré après s'être entretenu avec Bob White et Earl Devine, les deux dirigeants de la Westend Sports Association qui l'ont aidé à décrocher une bourse d'étude à l'Université de Syracuse et d'échapper ainsi à la pauvreté et à la criminalité de la Petite-Bourgogne, le quartier où il a été élevé. «Ça fait des années que M. White et M. Devine s'adressent à la Ville pour qu'elle procure des équipements sportifs aux jeunes de la Petite-Bourgogne et rien n'est fait, a déclaré M. Kane. Pourquoi s'intéresse-t-on soudainement à nous?» M. Devine a pour sa part déclaré: «Un jour, la Ville de Montréal se moque de Tommy Kane par le biais de la police, le lendemain elle veut lui faire signer son livre d'or. Ça n'a pas de sens. Tout ça n'aurait servi qu'à faire la publicité du maire Doré».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-01-23

**Pages** P. A-11

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/LW3AMCDL

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:15

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:15

---

## Montréal renonce au refuge pour itinérants rue Saint-Hubert -- Refuge temporaire à Tétreaultville

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** ° Les résidants du secteur Berri-UQAM peuvent respirer un peu mieux. Ils n'héritent pas du troisième refuge prévu par la Ville pour héberger des itinérants qui passent encore la nuit à Dernier recours. C'est dans Tétreaultville, à l'est du pont-tunnel, que la Ville établit un nouveau dortoir temporaire de 55 lits. Ce n'est pas que les clochards fréquentent particulièrement ce secteur, mais les autorités n'ont trouvé nulle part ailleurs un immeuble qui puisse servir à cette fin, indique André Lavallée, responsable de ce dossier au comité exécutif de la Ville. Et ce n'est que de façon temporaire, insiste-t-il, que l'immeuble commercial du 7950-70, rue Hochelaga, verra sa vocation changée en refuge de nuit. Comme il faut modifier, même temporairement, les règlements de zonage pour l'ouvrir, et comme il faut deux séances du conseil municipal pour y arriver, ce n'est pas avant le 15 mars prochain que le dortoir de l'Est sera utilisé. Entre-temps, on y installera des douches et autres commodités. Son existence en tant que dortoir ne durera que jusqu'au 15 octobre prochain, promet-il, la société paramunicipale (SHDM) qui possède l'immeuble, comptant l'utiliser autrement par la suite. Entre-temps, elle a le mandat de chercher activement un lieu permanent pour un tel dortoir. Autre originalité de ce projet: le «busing» des clochards. Le soir, ils seront amenés au refuge de l'Est par autobus, à partir de Dernier recours. Le lendemain matin, après déjeuner, l'autobus les reprendra au dortoir pour les ramener rue Sanguinet. Le dortoir n'ouvrira qu'à 20h, et les itinérants y resteront jusqu'à 8h, le lendemain matin, assure M. Lavallée. Pas question qu'ils errent dans le quartier, et seuls ceux qui auront été recommandés par Dernier recours y auront accès. «Nous sommes convaincus à l'avance que le transport n'est pas la solution, à terme, précise M. Lavallée. Cette solution n'est acceptable que parce qu'elle est temporaire. Nous sommes sur le marché, nous cherchons à acheter ou à louer un local.» Le conseiller municipal du district Honoré-Beaugrand, Scott Mackay, se dit d'accord avec l'établissement de ce refuge temporaire. Avec M. Lavallée, il en a déjà informé certains groupes et la presse locale. C'est la Mission Old Brewery qui s'occupera du transport ainsi que de la gestion de ce refuge, tout comme des deux autres qui ouvriront leurs portes sous peu dans le centre-est. L'annonce de la création d'un refuge de 29 lits, rue Saint-Hubert au nord du boulevard de Maisonneuve, avait indigné la communauté locale qui estime apporter déjà une grande participation en acceptant Dernier Recours et d'autres refuges. On ouvrira aussi un second refuge de 16 lits, avenue Hôtel-de-Ville, au sud du boulevard René-Lévesque. De plus, toujours dans le cadre d'une entente de mars dernier avec le ministre de la Santé et des Services sociaux visant à créer 150 nouveaux lits pour clochards, la Mission Old Brewery a ajouté 50 lits à son refuge de la rue Clark, près de Saint-Antoine. Ces dortoirs aideront à vider Dernier recours de ses pensionnaires de nuit, l'endroit ayant été prévu à l'origine comme centre d'accueil et de référence, et non comme centre d'hébergement.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-01-25

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/UNWJ2Y8I

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:15

## Lamoureux invite Perreault à se liguer

**Type** Article de journal

**Résumé** °Alors qu'il se réjouissait jusqu'à maintenant de la vigoureuse opposition de M. Robert Perreault, président du Conseil d'administration de la STCUM, au projet Ryan sur le transport en commun, le président du syndicat des employés d'entretien, M. Normand Lamoureux, lui reproche maintenant ce qu'il considère comme un amollissement de sa position initiale. Dans une lettre adressée à M. Perreault, mercredi, M. Lamoureux précise: «À la mi-décembre... vous déclariez que cette démarche du ministre allait à l'encontre du bon sens... Malheureusement vendredi dernier, on s'est demandé si vous ne prépariez pas le terrain pour la mise en application du plan Ryan en annonçant déjà un an à l'avance, avec vos collègues du conseil métropolitain, des hausses de tarifs de l'ordre de 24 p. cent pour le transport régional. Vous allez probablement me répondre non, que ces hausses étaient déjà prévues. Cependant, vous devrez admettre avec moi que ces hausses sont en tout point conformes avec l'orientation de la réforme du ministre Ryan.» Le président du syndicat en profite pour inviter le président de la STCUM à se liguer avec eux et avec tous les organismes qui sont en désaccord avec le plan Ryan pour faire échec au projet. «Non seulement croyons-nous qu'une campagne percutante de sensibilisation auprès des contribuables est nécessaire, mais nous pensons aussi qu'une large coalition de tous les organismes qui sont en désaccord avec le plan Ryan, doit être mise sur pied pour le contrer.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-01-26

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/E2QR5ZBK

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:15

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:15

### Quality report

- Item has no authors

---

## Ne pas démolir les taudis et tant pis pour les incendies

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** L'administration Doré ne badine pas avec la conservation du patrimoine. Les proprios en savent quelque chose: au nom des intérêts supérieurs du patrimoine, il leur est souvent interdit de démolir quoi que ce soit. Sauf quand la sécurité l'exige, diront les mauvaises langues, comme dans le cas de l'hôtel Queen. Un exemple parmi d'autres: une minuscule maison de la rue Saint-Christophe, au sud de Sainte-Catherine doit continuer son destin de taudis barricadé, la Ville refusant sa démolition. En fait, même si elle est toute de guingois, la toiture affaisée, le côté en ventre de boeuf, même s'il constate, dans sa décision, que le bâtiment est «vétuste et impropre à l'habitation», le comité exécutif de la Ville a refusé le permis de démolition, jugeant que «sa restauration pourrait être subventionnée». De plus, disent nos édiles dans leur décision du 31 octobre, «il fait partie d'un petit ensemble possédant un certain intérêt sur les plans architectural et patrimonial». Enfin, le propriétaire ne prévoit pas le remplacement du logement existant (?) dans son projet de remplacement, autre raison invoquée par le comité exécutif pour refuser la démolition. Le logement en question n'existe plus depuis belle lurette, à moins qu'il n'ait été recyclé en refuge clandestin pour clochards. Qu'est-ce qui attend cette bâtisse dans un avenir plus ou moins rapproché? Ou bien elle s'effondrera d'elle-même, ou bien elle passera au feu. Bel acquis pour le patrimoine! L'immeuble voisin est dans le même cas. Lui aussi considéré par les autorités comme vétuste et impropre à l'habitation, il doit demeurer debout parce qu'il possède un «certain intérêt sur les plans architectural ou patrimonial». La fenêtre en encorbellement et l'étage en fausse mansarde sont assez typiques. Mais vaut-il la peine de conserver ce taudis et «son logement existant» pour ces détails architecturaux? Ne vaudrait-il pas mieux obliger le propriétaire à reconstruire à sa place un immeuble possédant cette même fenêtre en encorbellement, et un rappel du toit en fausse mansarde? Cette contrainte ne serait-elle pas suffisante pour assurer le rajeunissement du stock immobilier de Montréal tout en lui conservant des caractéristiques bien montréalaises? Peser bien des choses «Il serait exagéré de dire que tout ce qui existe actuellement doit être conservé», explique M. Gabriel Deschambault, chef de la division de la préservation du patrimoine à la Ville de Montréal. En fait, la décision d'accorder ou de refuser un permis de démolition repose

sur toute une série d'évaluations par différents modules municipaux, y inclus le projet de remplacement de l'immeuble qui est pris en considération. L'évaluation des demandes est régie par un règlement et la décision doit être prise en fonction de critères qui y sont établis, indique M. Deschambault. Il peut s'agir aussi bien de l'impact sur le voisinage que des caractéristiques architecturales du bâtiment, ce qui est de son ressort. Et on peut en appeler de la décision du comité exécutif à une commission d'arbitrage qui peut la maintenir ou la renverser. M. Deschambault connaît le dossier des maisons de la rue Saint-Christophe que nous donnons en exemple et admet qu'il est utopique de croire qu'on pourrait rénover la plus petite. Alors? Il faudrait que le projet de remplacement de ces maisons ait un minimum de qualité pour que le refus de démolition soit révisé, indique N. Deschambault. «Il est dans l'intérêt public de s'assurer de sa qualité et de son impact sur le voisinage avant de permettre la démolition.» En somme, il faut comprendre que le projet de remplacement proposé par le proprio ne justifie pas la démolition de l'ensemble qui offre un certain intérêt patrimonial. Que considère-t-on comme étant patrimonial, à l'hôtel de ville? On élargit cette notion au patrimoine populaire dans les quartiers, caractérisé par un type d'habitation et des façons de vivre, explique M. Deschambault. Ainsi, si un incendie détruit une maison dans certaines rues typiques du Plateau, il faudra reconstruire en s'inspirant de ces caractéristiques, dit-il. Il souhaite aussi que le paysage architectural soit préservé par un entretien préventif. Sa division (on la rejoint par les bureaux Accès-Montréal) est justement là pour suggérer des matériaux, éviter des interventions qui dénaturent ce paysage. LE PLAN: VERSION FINALE °Le plan directeur d'aménagement et de développement de l'arrondissement Ville-Marie, daté d'octobre 1990, sort tout chaud des presses. Il s'agit en fait de la version finale du plan directeur du centre-ville sur lequel l'administration travaille depuis 1987. Un Énoncé d'orientations sur l'aménagement de l'arrondissement Centre, publié en mars 1988, a d'abord donné lieu à une consultation publique. Un projet de Plan directeur a ensuite été étudié publiquement à diverses reprises, soit par un Forum d'invités et par le conseil de l'arrondissement. Ce dernier a encore reçu une centaine de mémoires et entendu des intervenants tout au long de ses trois mois de réunions publiques, en 1990. Amendé et repoli, le projet final est enfin adopté au conseil municipal en octobre. Ce document, avec ses cartes et ses plans, donne une idée de ce que la Ville envisage en termes de transports, espaces publics, concentration d'activités en certain secteur, hauteurs générales des immeubles, densité, etc. Elle y fait connaître les objectifs qu'elle poursuit et les règles qu'elle prévoit. Toute une série de règlements de zonage viendront dès l'automne concrétiser ces objectifs, indique André Lavallée, responsable de l'aménagement au comité exécutif de la Ville. Les intéressés peuvent obtenir le document aux bureaux Accès-Montréal ou au 272, rue Saint-Jacques.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-01-27

**Pages** P. B-6

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/GCKVPGCJ

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:15

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:15

---

## MONTRÉAL APPELÉE À COMMENTER LA GUERRE

**Type** Article de journal

**Résumé** ° Sur l'initiative d'un conseiller du RCM, le conseil municipal de Montréal pourrait être appelé à débattre à son assemblée de ce soir une motion réclamant le retrait des forces canadiennes du conflit du Golfe. Marcel Sévigny, conseiller du district Pointe-Saint-Charles, a en effet l'intention de demander cet après-midi au caucus que le maire et le comité exécutif donnent leur aval au dépôt de cette motion d'urgence. Le conseiller a d'ailleurs écrit au maire Jean Doré à ce sujet la semaine dernière. «Malgré le fait qu'une forte majorité de citoyens estime que nous n'avons rien à faire dans cette guerre, aujourd'hui, le Canada a mis le pied dans l'engrenage du pire, écrit-il. Au cours des dernières années, l'administration municipale a pris position clairement et à plus d'une reprise en faveur de la paix. Nous ne devons pas laisser passer cette situation sans rien dire.» Plusieurs représentants de groupes pacifistes, notamment du Regroupement Échec à la guerre et du Centre de ressources sur la non-violence, ont l'intention de participer à la période de question de l'assemblée du conseil.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-01-28

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/H8VNFBAB

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:16

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:16

## Quality report

- Item has no authors

---

### Doré refuse de se prononcer afin de ne pas aviver les tensions

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** Le maire Jean Doré a refusé hier de se prononcer sur la guerre du Golfe et la participation du Canada à ce conflit afin de ne pas, a-t-il expliqué, aviver les tensions dans les communautés juive et arabe de Montréal. Il voulait, a-t-il ajouté, «éviter un débat avec des clivages» au conseil municipal, qui se réunissait hier soir. Selon M. Doré, Montréal compte de nombreuses communautés culturelles, dont les membres sont dans bien des cas directement touchés par le conflit. Le premier devoir d'un maire est, affirme-t-il, de maintenir un climat de tolérance et d'ouverture et de jouer le rôle de rassembleur et non d'accroître les divisions. Un conseiller du parti au pouvoir, Marcel Sévigny (Pointe-Saint-Charles), avait demandé que l'administration Doré présente à la réunion du conseil une motion d'urgence réclamant le retrait des Forces canadiennes du Golfe. M. Doré s'est contenté de lire une «déclaration du maire de Montréal» dans laquelle il presse le gouvernement canadien et la communauté internationale «de rechercher des solutions négociées à l'ensemble des problèmes que connaît le Moyen-Orient afin qu'une paix durable et juste s'installe dans cette région du monde». M. Sévigny a expliqué qu'il n'avait pu obtenir les appuis nécessaires lors d'une réunion à huis clos des conseillers du RCM, hier après-midi. De dire M. Doré, le fait de condamner les Américains et d'exiger le retrait des Canadiens «aurait été plus destructif que constructif». Il ajoute que les acquis de tolérance à Montréal sont à l'heure actuelle «très fragiles». Le maire explique qu'il a lui-même proposé au groupe de conseillers de son parti qu'on s'en tienne à une déclaration pour éviter un débat. La présentation d'une motion aurait nécessité l'unanimité au sein du conseil municipal et, selon le maire, un tel consensus n'aurait pu être atteint. M. Doré a aussi déclaré que «le conseil municipal de Montréal n'est pas la Chambre des communes et ne se transformera pas en Parlement»; il a affirmé que la déclaration de la métropole rejoint les résolutions qui ont été adoptées par les villes de Québec et Vancouver. Il admet que le conseil de la ville de Québec est allé un peu plus loin, ce qui s'explique selon lui par le fait que l'assemblée municipale de la Vieille-Capitale est plus «monoculturelle» que celle de Montréal. Le chef de l'opposition officielle à l'hôtel de ville, Alain André du Parti municipal de Montréal (PMM), s'est contredit, affirmant devant le conseil qu'il appuyait les décisions du gouvernement fédéral et devant la presse qu'il souhaitait un retrait des Forces canadiennes. Sam Boskey, de la Coalition démocratique, a souhaité pour sa part que Montréal exprime sa solidarité avec les populations des villes menacées en Irak, en Israël, au Koweït et ailleurs. Dans sa déclaration, M. Doré a rappelé que le Canada a traditionnellement joué le rôle d'un agent de la paix dans le monde et qu'il a su devenir de cette façon le lieu de convergence des aspirations de tous les Canadiens et Québécois. «Et c'est à cause de cette position traditionnelle que le Canada doit travailler aussi à la recherche d'une solution négociée», a-t-il ajouté.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-01-29

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/2SGMHHTY

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:16

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:16

---

### Le maire Doré se rend au Japon

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** Le maire globe-trotter de Montréal, Jean Doré, prend l'avion vendredi prochain pour se rendre à nouveau au Japon. Tokyo, Sapporo et Hiroshima figurent sur l'itinéraire de ce voyage d'une semaine et le maire sera accompagné cette fois-ci de Ronald Corey, président du Club de hockey Canadien, Nycol Pageau-Goyette, présidente de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et Jean Labonté du Centre de commerce mondial. Le chef de cabinet de M. Doré, Jean-Robert Choquet, sera également de la partie. C'est à Montréal en 1992 que se tiendra la 5e Biennale internationale des villes d'hiver et M. Corey sera le président du comité organisateur. Le comité international se réunit dans quelques jours à Sapporo et les représentants montréalais feront le point sur la rencontre de l'an prochain.

**URL** URL

**Publication** La Presse  
**Date** 1991-01-29  
**Pages** P. A-9  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/7RGI3KGN  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:16  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:16

---

## Gaz Métro négocie l'achat du méthane produit par le dépotoir de Kirkland

**Type** Article de journal  
**Auteur** Rudy Le Cours  
**Résumé** ° Gaz Métropolitain et Environmental Technologies ont amorcé une ronde de négociations qui pourrait déboucher sur l'achat par le monopole de distribution de deux millions de pieds cubes de méthane par jour produits au dépotoir de Kirkland. Ce site d'enfouissement, dont la superficie atteint 1200 pieds de long sur 600 de large et 200 de profond a été exploité pendant 10 ans jusqu'à sa fermeture au printemps lorsqu'il a été jugé saturé. Il s'agit d'une ancienne carrière qui appartient à la Compagnie Meloche toujours chargée de l'administrer et de l'entretenir. Depuis quelque temps déjà, le dépotoir dégage des bio-gaz dont certains très puants. Meloche les brûlait jusqu'ici. Mais la semaine dernière, elle a conclu une entente avec la société albertaine Environmental Technologies, laquelle détient des brevets pour séparer le méthane et le gaz carbonique présents dans les bio-gaz. Trois solutions commerciales peuvent être retenues: production d'électricité à partir d'une turbine alimentée au méthane, fabrication de méthanol liquide lequel peut servir de carburant pour les véhicules ou vente du méthane au monopole de distribution gazière. Cette dernière solution paraît la plus simple et a évidemment été retenue par Environmental Technologies. L'entente qui la lie à la compagnie Meloche prévoit le versement à cette dernière de royalties, selon une formule qui n'a pas été rendue publique. Une fois vidé de son gaz, le site pourrait devenir un parc. Environmental Technologies exploite déjà un site d'enfouissement à Colorado Spring aux États-Unis. Elle a par ailleurs conclu une entente avec la firme d'ingénieurs québécois Beaudry et Bélisle dans le but de dénicher d'autres sites exploitables. La société albertaine est une toute petite entreprise, cotée à la Bourse de cette province. Son chiffre d'affaires s'élevait 900000\$ en 1990. Conclure une entente avec Gaz Métro pourrait signifier des investissements de l'ordre de 4 à 5 millions. À Gaz Métro, on se montrait assez confiants hier d'en arriver à une entente. La production visée reste somme toute modeste puisqu'on parle de 730 millions de pieds cubes par année alors que les ventes de Gaz Métro ont totalisé 190 milliards de pieds cubes en 1990. La société n'a par ailleurs pas abandonné l'espoir d'en arriver un jour à une entente avec l'administration montréalaise pour l'achat du méthane produit à la carrière Miron.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-01-29  
**Pages** P. D-2  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/64CRGFHT  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:16  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:16

---

## Le charmant «pont des amoureux» du parc Lafontaine sera reconstruit

**Type** Article de journal  
**Auteur** Jean-Pierre Bonhomme  
**Résumé** ° Le pont des amoureux du parc Lafontaine est disparu, mais il réapparaîtra. Ce lieu charmant, qui a tant fait rêver les Montréalais, renaîtra en effet, à la suite d'une décision de l'administration municipale. Mais d'autres équipements et immeubles, dont ce triste chalet-restaurant et ce théâtre en plein air, près des étangs, pourraient disparaître. C'est ce qu'il faut faire, a dit hier M. Gilles Roy, l'un des architectes-paysagistes responsables et collaborateur du directeur Pierre Bourque, si l'on veut redonner au parc Lafontaine son esprit d'antan. Le parc doit redevenir un lieu de promenade privilégié, d'hiver et d'été; il faut lui redonner son doux caractère de jardin urbain. Il est certain que, dans cet esprit, la fameuse fontaine des étangs sera restaurée cet été; elle pourra donc, bientôt, redonner à ce lieu-clef la poésie des beaux jours des années 50. M. Roy, diplômé en architecture du paysage de l'Université Cornell, est, avec une équipe de designers de la Ville, l'auteur de l'entrée et de la voie monumentales qui ont été aménagés l'été dernier à l'extrémité nord-ouest du parc. Cette construction, en dur, pavée, contestée en certains milieux, a été implantée dans la partie du parc que la fermeture d'un zoo a permis de récupérer. Cette voie, explique-t-il, lorsqu'elle sera bordée d'arbres et lorsque les bancs publics dans le style

montréalais des années cinquante seront installés, cet été, se trouvera «à l'échelle» du parc. Mais, reconnaît-il, il y aura lieu, pour donner sens à ce nouvel aménagement et à son belvédère, de redonner aux étangs leur caractère doux et naturel. À cet égard, l'implantation, en 1943, d'un amphithéâtre, transformé depuis en théâtre à ciel ouvert, est une intrusion qui brise l'harmonie. Il en va de même du chalet-restaurant, construit en 1963 au coût de 1 million, et qui enlève tout aspect rustique à l'environnement. Les décisions ne sont pas prises, signale l'architecte, mais la volonté de transformer ces lieux existe. Par ailleurs l'implantation d'un belvédère, à l'extrémité est de la rue Roy, elle-même une intrusion, procède comme prévu. La disparition du zoo, fait remarquer l'expert, a fait gagner au parc 20000 mètres carrés de superficie utile. Par ailleurs, 130 arbres, en majorité des érables, ont été plantés. La Ville procédera à la transformation du parc en réaménageant, cet été, la section qui se trouve devant l'hôpital Notre-Dame. Cet aménagement nouveau, auquel se greffera la Place Charles-de-Gaulle, fera disparaître les parkings qui avaient empiété sur la zone utile. M. Roy souhaite que les chemins piétonniers soient composés de pierre concassée pour ne pas créer d'impact trop lourd sur l'environnement. Le pavage d'asphalte a pour effet de réchauffer le climat et de créer une atmosphère artificielle. Le parc Lafontaine a une superficie de 99 acres. Il a officiellement pris son nom le 22 juin 1901, donc il y a 90 ans. Le journaliste Denis Masse a déjà expliqué dans un article de La Presse qu'on doit son aménagement au jardinier français Louis-François Cholet, alors employé de la Ville. C'est lui, croit-on, qui a recommandé de creuser deux étangs «pour mettre à profit la baissière naturelle qui ravinait cette ancienne ferme à peu près en son centre».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-01-30

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/F9JGKJ5I

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:16

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:16

---

## Requête pour faire annuler l'élection de Pierre Goyer

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** ° Trois mois après avoir été réélu au conseil municipal, Pierre Goyer, membre de la Coalition démocratique de Montréal, est sous le coup d'une requête devant le tribunal visant à faire annuler son élection comme conseiller municipal dans Saint-Édouard. Dans une cause inscrite en Cour supérieure de Montréal le 11 décembre, une résidente de ce district, Mme Fernande Boisclair Lévesque, demande au tribunal de déclarer le conseiller Goyer coupable de «manoeuvres frauduleuses aux termes de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités». Et conséquemment, de déclarer nulle son élection. Élu au conseil municipal de Montréal en 1986, M. Goyer était alors représentant du district Jean-Talon tandis que Jacques Mondou représentait le district voisin, Saint-Édouard. Quatre ans plus tard, en prévision des élections du 4 novembre 1990, la carte électorale est remaniée. Les districts Jean-Talon et Saint-Édouard, suivant un nouveau découpage de la carte électorale, sont fondus en un seul portant désormais le nom de Saint-Édouard. Et c'est de là que vient le problème. La requérante (et l'ex-conseiller Mondou) reproche au conseiller Goyer de s'être déclaré, dans un dépliant distribué avant les élections, «conseiller municipal de Saint-Édouard». Il aurait même «poussé la prétention de l'avoir été depuis 1986, semant la confusion auprès de la population qui avait élu M. Mondou en novembre 1986», indique ce dernier qui n'a cependant pas brigué les suffrages l'automne dernier. Dans son dépliant, M. Goyer indiquait être «depuis quatre ans, le lien entre les besoins des citoyens de Saint-Édouard et les instances politiques et administratives de la ville». Et avoir défendu les «dossiers qui tiennent à coeur à toute la population de Saint-Édouard», selon la requête en contestation d'élection. Or, précise la requête, 40 p. cent de la population du nouveau district de Saint-Édouard (20 polls sur 50) avait été représentée jusque-là par M. Mondou. Ce dernier avait d'ailleurs demandé, en vain, au candidat Goyer et au journal local d'apporter des corrections à ces affirmations pendant la campagne électorale. La requérante prétend donc que les électeurs auraient été trompés par «un artifice» qui a pu influencer le résultat du vote. M. Pierre Goyer, ex-conseiller RCM et l'un des fondateurs de la Coalition démocratique de Montréal, l'emportait par une majorité de 126 votes sur son plus proche adversaire. L'ex-conseiller Mondou sera appelé à témoigner dans cette affaire. Il disait hier, au cours d'une entrevue, que les prétentions de M. Goyer «ont touché ma réputation et ma crédibilité. Il ne pouvait pas y avoir deux conseillers municipaux de Saint-Édouard, et je l'étais toujours jusqu'au 12 novembre dernier», moment de la proclamation officielle des élus. Pourquoi M. Mondou n'a-t-il pas fait lui-même appel aux tribunaux? C'est que la loi ne donne de recours qu'aux électeurs d'un district ou à un candidat rival, dit-il. De plus, M. Goyer avait invité les citoyens à faire clarifier la question en cour, lors d'une assemblée du comité conseil d'arrondissement. L'affaire qui devait être entendue au tribunal la semaine dernière, est remise au 27 février, à la demande des parties.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-01-31  
**Pages** P. A-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/I2P2TSRR  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:16  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:16

---

## La Ville acquitte des dépenses de la femme du maire

**Type** Article de journal  
**Auteur** Gilles Gauthier  
**Résumé** ° Malgré les compressions budgétaires, la location de robes de soirée et des dépenses de coiffure pour Christiane Sauvé, épouse du maire Jean Doré, sont payées par les contribuables montréalais. C'est ce qu'indiquent des relevés mensuels d'une carte de crédit émise au nom du maire par la Banque Nationale, sur lesquels ces dépenses sont inscrites. Ces relevés sont envoyés directement au service des Finances de la Ville pour paiements. Le chef de cabinet du maire, Jean-Robert Choquet, a également utilisé sa carte de crédit de la Ville aux mêmes fins. En 1989, par exemple, des dépenses de 159\$ le 25 septembre et de 100\$ le 6 octobre ont été encourues pour Mme Sauvé à la boutique Elfe, située avenue du Parc et spécialisée dans la location de tenues de soirée pour dames. Une dépense de 39\$ pour coiffure porte la date du 5 octobre. Une somme de 195\$ a par ailleurs été inscrite sur la carte de M. Choquet (Banque Royale) pour une robe d'un soir en juin 1988. L'attaché de presse de M. Doré, Benoît Gignac, a admis hier que l'épouse du maire loue un vêtement chic «cinq ou six fois par année» aux frais des contribuables. Ces locations sont effectuées, ajoute-t-il, «pour des activités exceptionnelles, de grandes soirées, telles des réceptions du corps consulaire. Pas pour des cinq à sept.» «Ces soirées, poursuit-il, exigent une robe nouvelle chaque fois. Ce n'est pas une reine, elle n'a pas la garde-robe qu'il faut». De dire M. Gignac, le premier magistrat peut toujours porter le même tuxedo, ce qui n'est pas le cas pour son conjoint. Quant aux coiffures, «c'est compréhensible s'il n'y a pas d'exagération», de dire l'attaché de presse. Ce dernier précise sur un autre plan que la location effectuée par M. Choquet en juin 1988 visait à «dépanner» la conseillère municipale associée au maire pour les affaires internationales, Ginette L'Heureux. Elle doit à ce titre, explique-t-il, faire de la «représentation» au nom de l'administration municipale. M. Gignac était cependant incapable de dire si M. Choquet a utilisé sa carte à des fins semblables en d'autres occasions. Les relevés mensuels de carte de crédit constituent souvent les seules pièces justificatives pour les dépenses du maire payées par la Ville.

**URL** URL  
**Date** 1991-02-01  
**Pages** P. A-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/V3NP9P8D  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:16  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:16

---

## Le Biodôme, un condensé de la planète sous bulle!

**Type** Article de journal  
**Auteur** Marianne Favreau  
**Résumé** ° Sur fond sonore de scies circulaires ou de marteaux-piqueurs, quelques centaines d'invités du monde politique et scientifique ont arpenté hier le chantier du futur Biodôme, ou maison de la vie, selon ses racines grecques. L'ancien Vélodrome olympique se recycle en un jardin-musée qui sera «le premier au monde» à son ouverture en juin 1992, insiste le maire Jean Doré. On y représentera quatre écosystèmes d'Amérique: la forêt tropicale, la forêt laurentienne, le Saint-Laurent marin et le monde polaire. Chacun y aura ses espèces animales et végétales propres et d'ingénieux systèmes permettront l'étanchéité de chacun de ces mondes. En fait, y vivront 4633 animaux et 2000 plantes. Ce qui frappe, quand on pénètre sur le chantier, c'est l'étroitesse relative des lieux. À partir des maquettes et des projets écrits, on imaginait un espace beaucoup plus vaste où établir ce condensé de la planète sous bulle. Par contre, les concepteurs tirent le meilleur parti de l'ensemble en multipliant les niveaux de passage et d'observation. Ils conservent la plupart des gradins de béton qui serviront de supports aux rochers et plantations. Incidemment, pas question de transporter ici des tonnes de pierre. On reproduira les rochers à partir de matériaux plus légers tout en y prévoyant les drains et espaces de plantation. Ce n'est là qu'un des problèmes. Il y en a des dizaines d'autres, explique Jean-Pierre Doyon, qui coordonne l'équipe municipale



responsable du projet. Outre les firmes d'ingénieurs qui planchent sur les systèmes de ventilation, d'électricité, de mécanique, etc., une cinquantaine de consultants de tous les coins du monde apportent leur expertise. Ainsi, ce sont des ingénieurs d'ici, aidés d'ingénieurs norvégiens, qui ont imaginé un système permanent de rail et nacelle sous la voûte pour... laver les lanterneaux. D'autres sont à figurer le procédé de fabrication de 2,5 millions de litres d'eau de mer (fabriquée à partir d'eau douce) qui alimentera le grand bassin du Saint-Laurent. Grâce à un procédé complexe de filtration, cette eau devrait servir pendant 10 ans. En fait, on doit installer quatre systèmes indépendants de traitement de l'eau, pour chacun des écosystèmes. Ce qui frappe aussi, en visitant les lieux, c'est l'abondance d'espace autour et sous le Biodôme lui-même. Tout sera utilisé. Ainsi, on y retrouvera une salle des découvertes ou Adaptarium où observer les mécanismes par lesquels plantes et animaux s'adaptent au froid, à la sécheresse, à l'obscurité, etc. Il y aura aussi des salles polyvalentes pour des ateliers et conférences, des lieux d'exposition illustrant l'actualité en environnement, une écolothèque, un hôpital et un lieu de transition pour bêtes et plantes. Hier, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Mme Lucienne Robillard, annonçait l'injection de 2,5 millions pour des programmes d'interprétation et d'éducation. Ceci porte à près de 43 millions l'investissement du gouvernement québécois dans le Biodôme, indiquait de son côté André Vallerand, ministre du Tourisme et responsable de la Régie des installations olympiques. Le nouveau jardin-musée contribuera à revitaliser l'est de la ville et ajoutera aux attraits touristiques du secteur, souligne-t-il. La Ville de Montréal qui a mis l'idée de l'avant en 1987, y verse de son côté cinq millions de dollars.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-02-01

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/2P8XN7FK

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:16

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:16

---

## Une future place de la controverse?

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** Depuis l'automne dernier, le grand quadrilatère Berri, Sainte-Catherine, Saint-Hubert et de Maisonneuve est clôturé et silencieux. On en rêvait comme du square Berri, il faut désormais dire «place» Berri. Elle prendra forme l'été prochain sur 11000 mètres carrés. On ne perd rien pour attendre, la Ville y promet mer et monde. Mais cette future place risque-t-elle de devenir aussi controversée et décriée que le carrefour Roy-Saint-André, pompeusement nommé Place Roy, avec ses trois bornes, son pavé uni et son set de cuisine artistique... selon les béotiens. C'est que la place Berri menace d'être une autre de ces places «minérales» qui sont le dernier engouement à l'hôtel de ville, où le granit l'emporte sur la verdure. Et elle sera encaissée au-dessus du trottoir (côté Maisonneuve), autre caractéristique d'une mode qu'on pensait disparue depuis l'échec du parc Viger. L'administration Doré a choisi de grands noms pour concevoir cette place: un architecte-paysagiste de renom, Peter Jacobs, un plasticien de l'environnement, Philippe Poullalouec-Gonidec, tous deux de l'Université de Montréal. Une sculpture de Melvin Charney, un nom qu'il faut connaître, ponctuera cette place. «L'objectif des concepteurs, dit un document municipal, était d'aller au-delà des exigences fonctionnelles du projet et de proposer un paysage porteur de récits et d'expressions multiples qui visent à réintroduire l'enchantement dans la ville.» Est-ce que ça ne promet pas? «Le design de la place Berri, écrit-on, a été conçu sur la base d'une narration paysagère qui évoque les composantes du paysage de Montréal: le flanc des terrasses montréalaises, l'eau issue des terrasses, les plateaux minéralisés de la ville.» Un grand livre de géologie illustrée? Pour animer le tout, une sculpture en trois pièces semble évoquer des buldings secoués par une irruption de l'ancien volcan qu'est le Mont-Royal. Ne sont-elles pas piquées au bout d'une «plage verte qu'on pourrait comparer à l'image du flanc est du Mont-Royal»? Et à la tête de petits canaux où «l'eau semble jaillir des escarpements pour ensuite disparaître sous la ville et se jeter dans le fleuve», dit poétiquement le document. Mais à en juger par les esquisses, le résultat risque d'être moins poétique. Et les résidents du secteur qui pensaient avoir enfin un beau parc où aller prendre le frais, changeront peut-être d'avis. Cette place qui constitue le seul grand dégagement de tout un quartier privé de verdure, ne sera pas vraiment un oasis de verdure, malgré une grande plaine gazonnée, dans la partie nord. Malgré aussi 150 arbres qui délimiteront la place, en bordure des rues et formeront une allée ombragée, côté Maisonneuve. On promet aussi des parterres floraux, côté Sainte-Catherine. Mais près du tiers de l'espace sera pavé de granit et servira à toutes sortes d'installations (scène, kiosque, exposition, abris) et d'activités. L'hiver, on y fera une patinoire. Côté Saint-Hubert, on construira un café-terrasse. Qu'auraient souhaité les résidents du secteur si on leur avait demandé leur opinion? Ce projet n'a fait l'objet d'aucune présentation ni consultation publiques alors que, dans d'autres quartiers, on consulte pour l'aménagement du moindre petit parc. Des marchands du secteur avaient pourtant apprécié un avant-projet, l'an dernier, avec des cascades d'eau, un amphithéâtre naturel, beaucoup de verdure, une patinoire et un café. Mais c'est un tout autre

projet que la Ville rendait public l'automne dernier. Son prix a d'ailleurs doublé à près de cinq millions de dollars. Mais on parle maintenant «d'un aménagement innovateur, à la fine pointe du desing urbain». Il faudra s'y faire. (Autres informations dans la chronique d'architecture en page B7) FAIRE PAYER LES RIVERAINS? ° Avec les meilleurs intentions du monde, les propriétaires riverains de l'avenue McGill College ont créé un précédent qui risque d'avoir des conséquences sur des proprios moins bien nantis qu'eux. Pour s'assurer que la Ville aménage leur rue rapidement et à leur goût, ils avaient offert de contribuer financièrement aux travaux, au mobilier urbain, aux plantations et même à l'entretien annuel. Or, voici qu'André Lavallée, responsable de l'aménagement au comité exécutif de la Ville, songe à étendre cette façon de faire aux propriétaires riverains de nouveaux lieux publics. C'est l'idée qu'il avançait récemment, lors d'une rencontre avec des membres de l'Institut de développement urbain du Québec. «Pour atteindre ses objectifs en matière de création de lieux publics, la Ville devra vraisemblablement développer de nouvelles approches incluant possiblement la participation des promoteurs immobiliers ou des contributions des propriétaires riverains. «En tant que nouveau responsable du dossier des espaces libres, j'espère que nous aurons aussi l'occasion d'aborder cette question à l'intérieur de nos prochaines discussions.» En entrevue, M. Lavallée indique qu'on peut songer aussi bien à un fonds pour les lieux publics qu'à une surtaxe, vu le coût de nouveaux espaces publics dans le centre-ville. Le service de l'habitation et du développement urbain a le mandat d'étudier la question en évaluant une panoplie de moyens, depuis des dons de terrains jusqu'à la participation, volontaire ou obligatoire, à des programmes d'établissement de lieux publics, indique M. Lavallée. L'idée voulant que les riverains paient un aménagement, semble pourtant en contradiction avec l'idée même de place publique, à l'usage de tous et défrayée par tous. En arriverait-on à instituer le même système dans les rues résidentielles? Vous voulez des arbres? Payez-les. Vous voulez des bancs? Payez-les. Et pourquoi pas un lampadaire ou autre? Heureusement, la question ne se pose pas pour la place Berri ou tout autre place dont la construction est déjà enclenchée.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-02-03

**Pages** P. B-6

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/8NWHE7AX

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:16

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:16

---

## Les maires de banlieue rejettent l'idée d'une taxe sur le stationnement

**Type** Article de journal

**Auteur** Florian Bernard

**Résumé** ° La STCUM n'a pas encore définitivement écarté le projet d'une taxe de 1\$ par espace de stationnement hors-rue sur le territoire de sa juridiction. Tout indique, cependant, qu'une telle décision sera prise au cours des prochains jours. Les maires de banlieue, de leur côté, ont très majoritairement dit non à cette nouvelle taxe. Plus de 80 p. cent des villes desservies par la STCUM ont adopté des résolutions rejetant ce projet. Un porte-parole du président du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault, a confirmé à La Presse, hier, que l'idée de taxer le stationnement hors-rue sera vraisemblablement écartée. Il a expliqué que cette taxe devait, à l'origine, frapper l'automobiliste. Or, à la suite des récentes propositions du ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan, il apparaît de plus en plus évident que cette taxe deviendra foncière, ce qui n'est pas l'objectif de la STCUM. Les revenus provenant de cette taxe - environ 60 millions par année - étaient destinés à relancer le transport en commun et à décourager l'utilisation de l'automobile. Le ministre Ryan a plutôt proposé que ces revenus servent à combler les écarts budgétaires qui découleront du désengagement de Québec dans plusieurs secteurs de l'administration municipale. Les dirigeants de la CUM étudient, présentement, d'autres projets de taxation qui toucheraient plus directement l'automobile. Il est notamment question d'une taxe spéciale sur l'essence, d'une taxe additionnelle d'immatriculation ou encore d'une taxe dite de pénalité sur la deuxième voiture. Aucune de ces options n'a encore fait l'objet d'une décision formelle. Il est possible, selon le porte-parole de M. Perreault, que l'on adopte un ensemble de mesures plutôt qu'une seule. Tous ces projets feront l'objet de discussions avec le gouvernement du Québec dans le cadre des prochaines rencontres relatives au partage des coûts et des pouvoirs. De leur côté, les maires - à l'exception de celui de Montréal - continuent de manifester leur opposition vigoureuse à la taxe sur le stationnement. Le vice-président du conseil d'administration de la STCUM, M. Raymond Savard, a lui-même rejeté le projet, soulignant qu'il aggraverait davantage les difficultés qu'éprouvent les commerces en cette période de récession.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-02-05

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/U6C3ZC48

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:16

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:16

---

## Les conseillers du RCM déçus par les changements apportés au projet de loi sur les armes à feu

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** °Les conseillers du RCM à l'Hôtel de Ville de Montréal se disent outrés par les recommandations du comité parlementaire spécial du gouvernement fédéral chargé d'étudier le projet de loi sur les armes à feu. «Nous n'avons pas oublié Polytechnique et nous ne voulons pas l'oublier», a déclaré hier Diane Barbeau, présidente du groupe des conseillers du parti au pouvoir. «La population de Montréal n'a pas oublié non plus», ajoute-t-elle. Le comité parlementaire recommanderait une trentaine de modifications qui iraient toutes dans le sens d'un affaiblissement des mesures de contrôle des armes à feu contenues dans le projet de loi. «Nous sommes extrêmement déçus de constater que le projet de loi initial, déjà peu rigide, sera quasiment anéanti», ajoute Mme Barbeau. «La loi ne répondrait plus à la volonté de la population», poursuit-elle en rappelant que les sondages ont révélé que 80 p. cent de la population exige un contrôle plus sévère. «Se permettre d'instaurer des lois qui vont dans le sens contraire du désir de la majorité, c'est passer outre la démocratie». Selon elle, une dizaine de députés fédéraux représentant des circonscriptions de Montréal avaient indiqué, suite à des démarches des conseillers du RCM, que le dossier cheminait favorablement. Elle promet que les élus montréalais poursuivront leurs efforts.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-02-09

**Pages** P. A-11

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/WP3D53D6

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:17

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:17

---

## Un petit jardin de verdure en vue, rue Saint-Antoine

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** Deux immeubles barricadés et vacants depuis plus de dix ans, rue Saint-Antoine, tomberont bientôt sous le pic des démolisseurs afin de céder la place à un petit jardin de verdure. Il s'agit d'une ancienne manufacture et d'une place d'affaires en brique que La Presse avait acquises il y a longtemps, près de la côte de la Place d'Armes, dans l'intention d'y construire éventuellement un édifice à bureaux. Étant donné que les perspectives économiques ne sont pas favorables à un tel projet à court terme, La Presse propose d'aménager temporairement sur le terrain qui deviendra vacant, un petit jardin semi-public. Ce projet occuperait l'espace à l'ouest des édifices de La Presse jusqu'à la côte de la Place d'Armes, entre la rue Saint-Antoine et la ruelle des Fortifications. Ce jardin pourrait constituer une contribution du journal aux célébrations du 350e anniversaire de Montréal. Il offrirait «une halte dans une atmosphère paisible aux piétons qui gravissent la côte de la Place d'Armes», indique le service. Toutefois, comme ce lieu recèle des vestiges d'anciennes fortifications, on n'y pourra pas planter d'arbres à racines profondes et envahissantes. En recommandant d'accorder le permis de démolition des immeubles, le service municipal de l'habitation et du développement urbain indique qu'ils n'ont aucun intérêt sur les plans architectural et patrimonial, et que leur maintien pourrait être source de dangers pour la santé et la sécurité publiques. Ils sont dans un état avancé de délabrement et certains des murs menacent de s'écrouler. Leur démolition permettra donc d'améliorer la qualité de l'environnement, non seulement pour les gens qui fréquentent quotidiennement les alentours, estime le service, mais aussi pour les visiteurs qui se rendent dans le Vieux-Montréal. La Ville avait déjà accordé des permis de démolition pour ces immeubles en 1982 et 1984, mais la propriétaire ne s'en était pas prévaluée. De nouvelles demandes de permis de démolition ont été déposées... en janvier 1988 et en mai 1989. Le comité conseil de l'arrondissement Ville-Marie doit rendre sa décision, mercredi.

**URL** URL

**Publication** La presse

**Date** 1991-02-10

**Pages** P. B-6  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/SLGP79CV  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:17  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:17

---

## Montréal se prépare à la grève de ses cols bleus

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** Les Montréalais doivent prier le ciel qu'il leur épargne une grosse tempête de neige dans les prochains jours. C'est que les 5200 cols bleus de la Ville de Montréal vont entreprendre dès demain matin, à 10h, une grève illimitée. Même si la moitié du déneigement est donné à contrat à des entrepreneurs privés, environ 2500 cols bleus sont affectés (en deux quarts de travail) à ces opérations sur le reste du territoire. De plus, ce sont eux qui veillent à déneiger et sabler les trottoirs dans leurs secteurs. Or, la Ville demandait au Conseil des services essentiels que 100 p. cent des employés affectés au déneigement restent en poste pendant la grève. Le syndicat des cols bleus offrait de maintenir environ 40 p. cent de l'effectif. Le Conseil des services essentiels doit trancher aujourd'hui cette question et d'autres où les deux parties n'ont pu s'entendre. Il y a cependant une entente sur le chargement de la neige, après les tempêtes, où l'on affectera 35 p. cent de l'effectif habituel. Le Conseil devra aussi trancher la question de la collecte des ordures ménagères qui relève des cols bleus sur une partie du territoire, le reste étant confié à l'entreprise privée. La Ville demande qu'ils fassent deux collectes par semaine, comme à l'accoutumée. Le syndicat offre de le faire une fois la semaine. Ce sont aussi des syndiqués qui sont responsables de l'enfouissement des déchets à la carrière Miron et la Ville demande que 80 p. cent du personnel reste en fonction. Par contre, elle ferme son incinérateur. Si les positions semblent éloignées sur le déneigement et la collecte des ordures, il y a entente sur le maintien de 38 employés aux usines de filtration d'eau potable, un autre point névralgique pour les citoyens. Les cols bleus, membres du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ), exercent une foule d'autres fonctions depuis l'entretien des camions d'incendie jusqu'à celui des parcs, piscines, patinoires, arénas, etc. La Ville fermera, à partir de demain matin, le Jardin botanique, l'Insectarium, le Planétarium, l'Aquarium, le Centre Claude-Robillard, les arénas. Certains centres de loisirs resteront ouverts, ainsi que les bibliothèques et les Maisons de la culture. Horaires et salaires L'enjeu de la grève annoncée pour demain matin, ce sont les horaires et les salaires qui devraient entrer en vigueur cette année. Même si la convention collective des cols bleus est valide jusqu'à la fin décembre 1991, les parties s'étaient entendues pour renégocier ces deux points. Commencées en juin dernier, les pourparlers n'avaient pas abouti au 31 décembre dernier, date d'échéance de l'entente précédente. Les cols bleus demandent qu'on ramène leur semaine de travail de 40 à 35 heures, et sur quatre jours au lieu de cinq. Ils demandent également une hausse de salaire de huit p. cent. Le syndicat compte 4061 employés permanents et 1200 auxiliaires. Selon le syndicat, la Ville a mis fin aux pourparlers en décembre sans fixer d'autres rencontres. Mais hier, le ministre du Travail a nommé hier un conciliateur dans ce dossier, comme le réclamait le syndicat. Il s'agit de M. Fernand Matteau. Si le syndicat des cols bleus de la Ville a fait une brève grève en 1988, c'est de 1986 que date sa dernière grève importante: elle avait duré cinq semaines. Le ministre du Travail y avait mis fin pour non respect d'une ordonnance du Conseil des services essentiels quant à l'effectif à maintenir en poste.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-02-12

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/S643DEPR

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:17

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:17

---

## 150 personnalités veulent un référendum dès cette année

**Type** Article de journal

**Auteur** Denis Lessard

**Résumé** QUÉBEC - ° Plus de 150 personnalités de toutes les sphères d'activité annonceront demain leur adhésion à la coalition «Québec 1991», formée pour inciter le gouvernement Bourassa à tenir, dès cette année, un référendum sur la souveraineté du Québec. La formation de cette coalition sera annoncée en conférence de presse, à Montréal. Les trois principaux organisateurs, seront Serge Demers, permanent de l'Union des Artistes; Jean Dorion, de la Société-Saint-Jean-Baptiste; et Pierre Paquette, secrétaire général de la CSN. Parmi les gens

qui adhéreront officiellement à cette coalition se trouvent des syndicalistes comme Fernand Daoust, de la FTQ; Raymond Johnston, de la CEQ; et Serge Deschamps, nouveau secrétaire général de l'Union des producteurs agricole. En feront également partie Guy Bouthiller, du Mouvement Québec-Français; Rita Dionne-Marsolais, femme d'affaire et trésorière du Parti québécois, et l'économiste Diane Bellemarre. Il est à prévoir que de nombreux artistes adhéreront au mouvement. Selon une source, le Mouvement Desjardins a décidé, après avoir hésité, de ne pas être représenté au sein de la coalition, pourtant relativement pauvre en porte-parole du secteur des affaires. Les dirigeants de Desjardins «sont plus tiède sur la souveraineté» et ont craint un moment que les sorties souverainistes de leur président, Claude Béland, ne portent ombrage au bilan financier de la coopérative, explique-t-on. Un porte-parole de Desjardins a toutefois nié le bien-fondé de ces affirmations. Contrepoids à Ryan «Il nous faut faire contrepoids à des déclarations comme celles de Claude Ryan, contrer le mouvement qui se forme pour redonner une nouvelle chance au fédéralisme», affirmait hier, sous le couvert de l'anonymat, l'un des instigateurs de la coalition. On veut aussi influencer la Commission Bélanger-Campeau pour qu'elle recommande non seulement la tenue d'un référendum dès cette année, mais aussi que ce référendum porte clairement sur la souveraineté du Québec. Le groupe a déjà pignon sur rue à Montréal. Dès hier, Jacques Tremblay, du Rassemblement des citoyens de Montréal, travaillait à la permanence. Dans un premier temps, tous les membres s'entendent pour appuyer ouvertement la souveraineté du Québec et afficheront leur opinion par le port d'une épinglette. Les nouvelles adhésions, au coût de 5\$, seront enregistrées officiellement - à la différence d'une simple pétition. La coalition mettra en place une «banque de conférenciers», des porte-parole qui se rendront disponibles pour rencontrer des associations, des étudiants, participer à des colloques etc. Des marches et des manifestations sont considérées comme un autre moyen de pression sur le gouvernement Bourassa mais ne sont pas envisagées pas dans un avenir immédiat. Pour l'instant, on considère plutôt «des rassemblements» où participeraient de nombreux représentants de la communauté artistique de Montréal, notamment Michel Rivard et Paul Piché, qui ont d'ores et déjà adhéré à la coalition. Les membres de la Commission Bélanger-Campeau s'abstiendront toutefois de participer - officiellement - à cette coalition pour ne pas avoir l'air de détenir à l'avance la solution qu'ils sont en train de rechercher à huis clos. C'est un secret de Polichinelle toutefois que le leader du Bloc Québécois, Lucien Bouchard, appuie cette démarche tout comme les représentants péquistes au sein de la commission. Le Parti québécois a d'ailleurs collaboré étroitement à sa préparation. La Commission Bélanger-Campeau a par ailleurs poursuivi ses travaux à huis clos. Autour de la table toutefois, l'impatience se fait sentir depuis la parution du rapport Allaire par le PLQ, la semaine dernière. «Certains commissaires trouvent qu'ils perdent leur temps et les co-présidents le sentent bien», a-t-on indiqué à La Presse. Les commissaires sont réunis «en ateliers» depuis hier, pour parler de la «problématique», tout en sachant bien que dès la semaine prochaine, le secrétariat de la commission leur produira un texte, qui devrait servir de canevas au rapport final. Certains croient désormais que le rapport de la commission pourrait être rendu public avant même le congrès libéral du 8 mars prochain - à l'origine la commission avait jusqu'au 28 mars pour remplir son mandat.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-02-13

**Pages** P. B-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/ATYTTNRRN

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:17

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:17

---

## Les cols bleus reprennent le travail aussitôt la grève déclenchée

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** Les moyens de pression coûteront cher à l'administration sans pénaliser les Montréalais, promet le syndicat ° Pour «donner une chance à la conciliation» et conserver l'appui de la population, les cols bleus de la Ville de Montréal ont pris tout le monde par surprise en mettant fin à leur grève illimitée dès hier après-midi. Après une manifestation réussie devant l'hôtel de ville et quelques heures de débrayage, ils étaient de retour au travail dès 14h30. Les services municipaux sont donc assurés normalement et tous les centres culturels et de loisirs (Insectarium, Planétarium, centre Claude-Robillard, arénas, etc.) sont rouverts. «Il n'est pas question de pénaliser nos amis, nos voisins, nos familles, la population en général, assure le président du syndicat, Jean Lapierre. Mais on va prendre les moyens pour que ça fasse mal, et très mal à l'administration municipale.» Le syndicat dont la stratégie paraît très au point, reste muet sur ces «moyens à l'interne» qui «coûteront cher à l'administration sans pénaliser la population». Mais il n'est pas question de vandalisme, assure Jean Lapierre. Il n'écarte pas de nouveaux débrayages au moment opportun. En mettant fin à sa grève, le syndicat ne pourra pas débrayer à nouveau avant huit jours, délai exigé par l'expédition d'un nouvel avis de grève au ministère du Travail. Entre-temps, le conciliateur Fernand Matteau a repris contact avec les parties; il les rencontre

séparément aujourd'hui. Si la Ville de Montréal apprécie ce retour au travail inattendu, elle déplore toutefois que les services essentiels n'aient pas été respectés durant le court débrayage. La présidente du Comité exécutif de la Ville, Mme Léa Cousineau, a donné l'exemple du site d'enfouissement Miron fermé pendant quelques heures alors que l'entente sur les services essentiels prévoyait que les employés ne pouvaient quitter le travail. Cul-de-sac Quant au litige qui oppose la Ville et ses 5200 cols bleus -la réduction de la semaine de travail à 35 heures sur quatre jours, plus une hausse de salaire de huit p. cent-, Mme Cousineau maintient les positions patronales. «Nous sommes prêts à examiner une réorganisation du travail et les gains de productivité possibles, sans facture indue pour la Ville, dit-elle. Mais si, en préalable à toute discussion, il nous faut dire oui à la semaine de 35 heures sur quatre jours, ce n'est pas possible. Quant à la hausse salariale de huit p. cent, ce serait irresponsable dans le contexte actuel.» Les contribuables montréalais seraient très satisfaits de leurs cols bleus (73 p. cent), selon deux sondages commandés à la firme Léger et Léger en septembre et en décembre dernier par le syndicat des cols bleus. De plus, les deux tiers des répondants se disent intéressés, d'une façon générale, au principe d'une semaine de quatre jours. Peu après le déclenchement de la grève à 10h hier matin, 3500 cols bleus ont quitté le travail pour converger vers l'hôtel de ville et la Place Jacques-Cartier, à bord de 53 autobus nolisés. Tout le secteur a été fermé à la circulation pendant plus de deux heures. Les nombreux policiers n'ont pas eu à intervenir, tout se déroulant dans une atmosphère bon enfant et disciplinée. Des milliers de ballons bleus marqués 40/5 ont été lâchés dans le ciel de Montréal pour symboliser la disparition de leur semaine de 40 heures sur cinq jours. Monté sur un camion, le président du syndicat a chaudement félicité ses troupes pour cette démonstration de solidarité, la plus importante jamais tenue. «Les 35 heures, c'est un dû, disait-il. Ça fait deux ans qu'on l'a mis sur la glace. On n'a pas pris la population en otage pendant les élections. Ils faut que l'administration Doré s'en souviennne.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-02-14

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/EWZANI9T

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:17

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:17

---

## STCUM: le début d'une lente agonie?

**Type** Article de journal

**Auteur** Jacques Benoit

**Résumé** La Presse rencontre... Louise Roy Le mot revient très souvent dans la bouche de Mme Louise Roy, PDG de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal: l'entreprise - mais aussi, bien sûr, tout le transport en commun avec elle- arrivent à "un point tournant". Tournant qu'il faudra savoir prendre avec la dextérité voulue, faute de quoi le transport en commun et la STCUM, la plus importante société de ce type au Québec, seront condamnés à une lente agonie, et Montréal livrée à l'automobile... Avec tout ce que cela entraîne: pollution accrue, détérioration de la qualité de vie, etc. "Il y a un coup de barre à donner. Si on ne le donne pas, l'achalandage va continuer à s'effriter. On a fait l'analyse des besoins de la clientèle et on sait ce qu'il faut faire. Mais il faut la volonté de le faire et les sous. Si on n'investit pas, si Québec se désengage complètement, on va gérer la décroissance", disait-elle cette semaine dans une interview à La Presse Le coup de barre semble vouloir être, hélas! d'une toute autre nature que ce que souhaite Mme Roy, le gouvernement Bourassa, comme on sait, s'appêtant à se décharger sur les villes de ses responsabilités dans le domaine, afin d'économiser quelques centaines de millions. Et ceci, dès l'an prochain... Or, signale-t-elle en substance, la contribution de Québec au budget de la STCUM représente, en 1991, 35 p. cent de celui-ci (656,8 millions de dollars). "C'est très clair que cette décision de Québec est un gros coup à prendre, et on ne le prend pas! dit-elle. On croit que le gouvernement ne devrait pas se retirer du transport en commun, surtout à l'heure des préoccupations environnementales. On va perdre environ 25 p. cent de notre budget avec ça." Elle explique: "On a quatre milliards d'actifs, on ne peut pas laisser aller ça. Il faudrait investir 100 millions par année pour le maintien de ce patrimoine et, là, on investit 25 à 30 millions par an. Il faut réparer nos voies, nos tunnels, nos kiosques de perception, moderniser notre flotte. Nos besoins, c'est un milliard sur cinq ans. Ça inclut ce qu'on considère qu'on doit faire pour faire face aux besoins de la clientèle et à nos obligations. Je ne parle même pas de prolongements du métro." La situation? Le transport en commun, à la fois sur l'île de Montréal et dans tout le Grand Montréal, ne cesse de s'amaigrir. Sur l'île, c'est-à-dire en ce qui regarde la STCUM, la part de marché de cette dernière a glissé, de 1980 à 1990, de 39 à 29 p. cent, ce pourcentage représentant la part des déplacements totaux faits par le transport en commun. Grand Montréal: c'est pire encore, avec cette fois un recul de 28 à 23 p. cent, de 1982 à 1987. "Contrairement à tous les autres services publics - la police, etc.-, on a de la concurrence: l'auto, qui va remporter la palme si on ne se colle pas aux besoins des gens", dit Mme Roy. Le nerf de la guerre Où trouver... le nerf de la guerre? Prudente, elle se refuse à commenter la proposition faite récemment à ce

propos par le président du conseil de la STCUM, M. Robert Perreault, ou à indiquer si la STCUM a fait des pressions en ce sens sur Québec. La proposition: une taxe d'un cent par litre d'essence, dont le produit irait au financement du transport en commun. À l'Union des municipalités de répondre, dit-elle en substance, étant donné que c'est à elle de débattre avec le gouvernement les modifications projetées par celui-ci. Sa réponse, et la solution qu'elle préconise, sont plus globales: non seulement, explique-t-elle, Québec ne doit pas se désengager, mais encore faut-il trouver une autre source de financement, c'est-à-dire "un quatrième partenaire", les deux autres étant les revenus d'exploitation (tarifs et publicité), qui combleront à l'heure actuelle 36 p. cent des besoins, et le Conseil métropolitain du transport en commun (5 p. cent), récemment créé, et dont sont membres les trois grandes sociétés de transport en commun de l'agglomération montréalaise. "Ça prend un quatrième partenaire et ça devrait être les automobilistes, dit-elle. Ils profitent de notre présence, comme nous sommes là, ça contribue à la fluidité de la circulation. Ça prend une contribution de leur part." La chose se fait déjà aux États-Unis, dans une quinzaine d'États "qui lèvent des taxes sur l'immatriculation et l'essence", et dont le produit compte pour 5 à 20 p. cent -selon les cas- du financement du transport en commun. Les outils Ce deuxième souffle que Louise Roy voudrait qu'on insuffle au transport en commun sur l'Île de Montréal, la STCUM s'y est préparée et dispose maintenant des outils voulus, explique-t-elle. "En 1985, quand je suis arrivée, je dirais que la première chose a été de faire un diagnostic de l'état d'esprit. C'était pas très reluisant. Les gens percevaient l'entreprise comme très lourde, très bureaucratique. Toutes les dépenses au-dessus de 100 dollars arrivaient sur mon bureau." Et puis... 16 services relevaient d'elle, avec neuf niveaux administratifs, comme autant de tampons, entre la PDG et les simples salariés. "On a tout défait, et tout rebâti. Tout ça a été dur. Et c'est ingrat parce que personne ne le voit. Mais il fallait le faire." Total: les niveaux administratifs ont été ramenés à cinq, en même temps qu'on créait deux grandes directions pour les activités sur le terrain (transport de surface, transport par métro), alors que, jusque-là, les responsabilités étaient réparties entre plusieurs services. "Il y avait trois services qui étaient comme trois empires qui se partageaient le métro, raconte-t-elle. Ça ne favorise pas le service à la clientèle. Aujourd'hui, tous ceux qui travaillent au métro relèvent de la direction du métro." Également, note-t-elle, il s'agissait - un mot de jargon qui sent son sociologue... ce qu'elle est, entre autres, de formation- il s'agissait de "responsabiliser" le personnel, c'est-à-dire d'amener les effectifs à prendre leurs responsabilités. Entre autres résultats, le taux moyen d'absentéisme, qui atteignait il y a cinq ans 8 p. cent ("mais jusqu'à 10-12 p. cent dans certains services") a été abaissé à 5,7 p. cent. Puis, "au niveau des accidents de travail, on est passés de 67000 en 1984 à 36000 en 1990. On les a réduits de moitié. C'est des indicateurs que la gestion gère. Normalement, la gestion de premier niveau ne gère pas." L'entreprise, enfin, a conçu une stratégie en trois points, pour relever ce qu'elle appelle "le défi de la clientèle", à la lumière de sa dernière grande enquête (1988) dite origine-destination. Les trois axes, sur lesquels doivent porter les efforts: fiabilité du service, ponctualité, et information au public. "L'enquête de 1988 montrait que les gens étaient insatisfaits des temps d'attente, du confort, de la constance du service, de la ponctualité. C'est le coeur du service. On s'est retournés de bord, et ça va être notre plan pour les trois prochaines années." Plus concrètement encore: "Dans le centre-ville, note-t-elle, on a perdu des clients. Puis, on dessert mal les parcs industriels. Le troisième marché, c'est les déplacements au sein des mêmes villes et des mêmes quartiers: la population vieillit, les gens se déplacent plus localement. Nous on amène avec les autobus les gens au métro." Donc, insiste-t-elle, "il faut coller aux besoins de la clientèle, on a à coeur que ça reste vivant, c'est notre business".

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-02-16

**Pages** P. G-1

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/GBFJ89FL>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:17

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:17

---

## Pierre Bourque remporte le Grand Ulysse

**Type** Article de journal

**Résumé** ° C'est le directeur du Jardin botanique de Montréal, M. Pierre Bourque qui a remporté vendredi le prix du «Grand Ulysse» décerné à chaque année par le Conseil d'administration de l'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal (OCTGM), à une personnalité montréalaise qui s'est exceptionnellement distinguée par son oeuvre dans le domaine touristique. M. Bourque a remporté ce prix lors de la soirée de Gala du Tourisme et des Ambassadeurs de Grands Congrès qui se tenait au Palais des Congrès de Montréal sous le patronage du ministre du Tourisme, M. André Vallerand. Le Gala a également rendu hommage à 17 autres personnalités qui ont attiré au Palais des événements d'envergure. Parmi ceux-ci, on retrouve le Dr Richard Morisset qui a remporté un troisième trophée Agora pour l'obtention du 19e Congrès international de chimiothérapie qui se tiendra en 1995. De plus, le Dr Morisset a attiré en 1989 la 5e Conférence sur le sida, le plus grand rassemblement de l'histoire du Palais des Congrès. Le Gala a aussi donné lieu à la remise des trophées Ulysse

de l'OCTGM qui rend hommage aux individus et entreprises qui se sont illustrés sous le signe de l'excellence dans les catégories Accueil, Développement, Événement, Gastronomie, Innovation, Promotion et la Petite Entreprise Touristique Brador. Finalement, ce Gala a permis à l'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal de remettre les prix du tourisme régional en vue de la grande finale nationale des Grands Prix du Tourisme québécois qui aura lieu le 18 mai prochain, au Palais des Congrès de Montréal. Participant à la soirée, le ministre Vallerand a souligné qu'il était primordial que les intervenants touristiques offrent des services et des attraits de qualité supérieure afin que la région de Montréal demeure une destination de choix. «Étant donné que Montréal représente la principale porte d'entrée internationale des touristes et comme Montréal est la plaque tournante du tourisme au Québec, les intervenants ont une responsabilité d'afficher l'excellence dans les produits touristiques offerts et de tendre vers une qualité supérieure», a déclaré M. Vallerand. Rappelons que les Grands Prix du tourisme québécois ont été créés en 1984 par le ministre du Tourisme afin de souligner l'excellence dans l'industrie touristique et pour sensibiliser la population à l'importance de cette industrie comme levier économique au Québec.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-02-17

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/74NRKQJ2

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:17

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:17

### Quality report

- Item has no authors

---

## L'incertitude règne sur les prochaines hausses de taxes municipales

**Type** Article de journal

**Auteur** André Pépin

**Résumé** QUÉBEC - Personne ne peut encore mesurer les augmentations réelles qui paraîtront sur les comptes de taxes municipales des Québécois à partir de l'an prochain, au moment où doit s'appliquer la réforme de la fiscalité municipale. Le gouvernement fédéral, pour un, n'a toujours pas décidé s'il versera 100 millions aux municipalités du Québec pour les édifices qu'il occupe. Trois mois après l'annonce d'une réforme en profondeur de la fiscalité municipale, le ministre canadien des Finances, Michael Wilson, n'a encore donné aucune indication à ce sujet. Dans toutes les provinces du Canada, le gouvernement fédéral paie des taxes foncières sur les édifices, tandis qu'au Québec, il ne paie que sur la valeur locative des locaux qu'il occupe. La somme supplémentaire que devrait verser le gouvernement fédéral aux municipalités québécoises est importante (entre 80 et 100 millions), puisqu'elle représente presque le quart de la note qu'entend refiler le gouvernement du Québec à ses municipalités. Rappelons que l'estimation du ministre Ryan est de 427 millions. Le ministre Ryan, selon un porte-parole de son ministère, a cependant décidé d'imposer le gouvernement fédéral les mêmes normes qui prévalent ailleurs au pays. Il n'a cependant fait aucune représentation officielle à ce sujet, indique-t-on à l'Union des municipalités du Québec. "Nous avons sensibilisé le ministère des Finances à cette question, de même que le bureau du premier ministre, mais aucune décision n'a encore été rendue", a pour sa part indiqué hier à La Presse le porte-parole du ministère fédéral des Travaux publics, M. Elmer Mackay. Ce dernier entend prévoir des sommes supplémentaires dans sa demande de crédits au Conseil du Trésor, mais il n'a encore reçu aucune assurance. L'exemple le plus frappant de ce manque à gagner du Québec est sans doute celui des Champs de batailles, à Québec, une propriété du gouvernement fédéral qui ne paie pas un sou de taxe à la CUQ, alors que dans la région d'Ottawa, les municipalités ontariennes profitent plus largement de la présence des édifices gouvernementaux. Les municipalités urbaines du Québec n'ont donc encore aucune idée précise des augmentations de taxe qui découleront de la réforme de la fiscalité municipale imposée par le ministre Claude Ryan, puisqu'il leur manque des données de base. Le gouvernement fédéral est un exemple, mais, soutient-on à l'UMQ, il y en a d'autres. Les estimations diffusées cette semaine par le ministère des Affaires municipales, prévoyant des augmentations minimales pour les villes (à peine un p. cent) et plus substantielles pour les municipalités de province (jusqu'à 25 p. cent), sont donc des estimations faites par le gouvernement du Québec qui prend pour acquis que le gouvernement fédéral acquittera le quart de la facture refilée aux municipalités. Un porte-parole de l'UMQ, M. Daniel Jean, souligne que l'organisme conteste les données du ministère. Parce que l'UMQ n'a pas la réponse du fédéral, mais également parce qu'il est encore impossible de calculer avec exactitude le nombre de places de stationnement que le Québec compte; le gouvernement du Québec suggère, rappelons-le, de taxer les stationnements des centres commerciaux. Rien n'indique par ailleurs, explique M. Jean, qu'il sera possible de taxer davantage les édifices non résidentiels des grandes villes.



Le maire Jean Doré de Montréal, pour un, clame que les marchands de la métropole sont déjà surtaxés. Rappelons que M. Ryan, dans son projet de réforme, préconise que les grandes villes comme Montréal, Laval et Québec, pourraient trouver une source de revenus importante en taxant davantage les espaces de stationnement disponibles et tous les immeubles non résidentiels. M. Jean, porte-parole de l'UMQ, ne cache pas que les maires procèdent actuellement à des études d'impacts "plus réalistes". Le gouvernement du Québec estime à moins de 1 p. cent l'augmentation du compte de taxes des Montréalais. Rien n'est moins certain puisqu'il faut obtenir toutes les informations, ce que nous n'avons pas". Les municipalités veulent bien mettre au point des moyens de pression pour faire fléchir le gouvernement, mais le rapport de force entre elles et le gouvernement québécois n'est pas à leur avantage. En effet, le ministre Ryan, plus précisément le conseil des ministres, peut en tout temps imposer ses vues dans le prochain budget provincial. Rappelons qu'au seul chapitre du transport en commun, le gouvernement québécois entend se retirer de ce champ d'activité en 1992, pour une somme de 266 millions.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-02-18

**Pages** P. B-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/EQDMDIMI

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:17

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:17

---

## Grève des 5000 cols bleus de Montréal ce matin

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** Des efforts de conciliation de dernière minute n'ont pu empêcher le déclenchement de la grève des 5000 cols bleus de la Ville de Montréal, ce matin à 10h. L'effet de cette grève pourrait se faire sentir demain puisque Dorval prévoit qu'une tempête pourrait s'abattre sur Montréal, avec neige et poudrière. Environ la moitié des opérations de déneigement est faite d'habitude par les cols bleus. Pendant la grève, les équipes de chargement de la neige seront réduites et le déblaiement des rues ne débutera qu'après l'accumulation de neuf centimètres, au lieu de 2,5 cm habituellement. Le déneigement en sera ralenti dans les quartiers qui sont de ressort des cols bleus et la circulation en sera d'autant plus difficile. Par contre, l'épandage se fera normalement et le déblaiement sera effectué par les équipes habituelles, comme le demandait la Ville, a décidé hier soir le Conseil des services essentiels. La collecte des ordures ménagères sera également perturbée. Comme leur syndicat le proposait, les cols bleus ne passeront qu'une fois par semaine au lieu de deux. De plus, avec la fermeture de l'incinérateur, la carrière Miron recevra près du double du volume de déchets chaque semaine de grève, alors que l'effectif a été réduit de 62 à 55 travailleurs. La Ville a d'autre part décidé de fermer toutes les installations à caractère scientifique et touristique (Jardin botanique, Aquarium, Planétarium, etc.), ainsi que des installations récréatives (arénas, chalet du mont Royal, Centre Claude-Robillard, etc.) Malgré une journée intensive de travail hier, le conciliateur Fernand Matteau n'a pu éviter le déclenchement de la grève. Il a rencontré les représentants syndicaux tôt hier matin, puis les représentants de la Ville de Montréal jusqu'en fin d'après-midi sans pouvoir trouver une solution au conflit de travail. Il n'a pas fixé d'autre rencontre mais les parties se tiennent à sa disposition. Le différend entre la Ville et ses syndiqués porte sur les salaires et les horaires, seuls points en renégociation d'une convention collective qui sera par ailleurs en vigueur jusqu'à la fin décembre 1991. Les syndiqués, membres du Syndicat canadien de la fonction publique, demandent de raccourcir leur semaine de travail de 40 à 35 heures. Un porte-parole patronal indique que cela se traduirait par une réduction de 1,2 millions heures de travail. La Ville propose plutôt une réorganisation du travail visant un gain de productivité, qui pourrait se traduire par une réduction de la semaine de travail. Quant aux salaires, le syndicat demande huit p. cent. Mais la Ville a déjà accordé cinq p. cent à ses cols blancs, ses professionnels et ses contremaîtres, une indication de ce qu'elle pourrait offrir à ses cols bleus. La Ville et ses cols bleus n'ayant pu s'entendre sur les services minimum à maintenir durant la grève, le Conseil des services essentiels a tranché la question. «De façon générale, les propositions syndicales ont été jugées suffisantes», a indiqué Mme Carole Bégin, porte-parole du Conseil. La clause «au besoin» a été ajoutée à certains services proposés par la partie syndicale, afin de «parer aux événements qui peuvent demander une intervention immédiate des cols bleus». Le déblaiement des rues débutera plus tard, mais le Conseil a recommandé que cette opération soit menée avec tout le personnel, comme pour le rejet de la neige usée, afin que la circulation soit sûre, a dit Mme Bégin. Pour le déneigement, le syndicat des cols bleus offrait de maintenir environ 40 p. cent de l'effectif. Les représentants de la section locale 301 du Syndicat canadien de la fonction publique n'ont pas répondu aux appels répétés de La Presse. La Ville commentera la décision du Conseil ce matin. Une entente était déjà intervenue sur les soins essentiels à donner aux animaux de l'Aquarium, de l'Insectarium et du parc Angrignon. Les cols blancs entretiendront les plantes des serres du Jardin botanique. Rappelons que la disparition de trois dauphins de

l' Aquarium, morts de faim et de déshydratation pendant la grève des cols bleus en mars 1980, avait ému les Montréalais. L'entente intervenue entre les 245 cols bleus et la CUM prévoit «les effectifs nécessaires pour l'entretien des armes, des véhicules et du matériel de communication du service de police de la CUM». Le fonctionnement normal et l'entretien de l'usine de traitement des eaux usées de la CUM sera assuré. Enfin, le gouvernement du Québec n'interviendra pas directement pour mettre fin à la grève qu'entreprennent les cols bleus. Les attachés de presse de MM. Claude Ryan et Don Cherry, respectivement ministres des Affaires municipales et du Travail, ont indiqué hier que la situation à Montréal n'est pas alarmante et, de ce fait, ne justifiait pas l'intervention du gouvernement.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-02-19

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/DWS4YGF3

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:17

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:17

---

## Le RCM refuse de se prononcer sur l'avenir du Québec

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° Le RCM a refusé hier soir de se prononcer sur la question constitutionnelle pour ne pas déchirer cette formation dans laquelle se retrouvent des francophones, en bonne partie souverainistes, et des anglophones. Une proposition de l'exécutif du RCM a été renvoyée aux calendes grecques par le conseil général par un vote de 19 contre 17. Il compte en principe 63 membres. La proposition ne se prononçait pas de façon formelle sur le statut politique éventuel du Québec. Antérieure au rapport Dallaire du Parti libéral du Québec, elle demandait le rapatriement d'une demi-douzaine de pouvoirs tels les communications, la culture et la main-d'oeuvre, l'adoption d'une constitution québécoise définissant une société égalitaire, pluraliste et non violente et une consultation populaire dans les plus brefs délais. Le conseiller au programme du RCM, Jacques Desmarais, ex-candidat péquiste, a expliqué que la proposition faisait abstraction des opinions individuelles des membres et se concentrait sur le fait que le parti se prononçait à titre de formation politique municipale. Robert Perreault, conseiller municipal et président du conseil de la STCUM, a déclaré que le RCM était un lieu de rencontre privilégié des francophones et anglophones et qu'il leur serait difficile de continuer à travailler ensemble si le parti se prononçait. «On n'a pas intérêt à faire le décompte des votes des francophones et des anglophones», a-t-il ajouté. Le vice-président du comité exécutif, John Gardiner, a dit que les membres sont appelés à se prononcer individuellement mais que collectivement, l'administration municipale n'a pas le mandat de prendre position. La conseillère Manon Forget a soutenu qu'il valait mieux ne pas se prononcer que de voter sur une proposition «frileuse, tiède, ambiguë et ne satisfaisant personne». Le maire Jean Doré a affirmé pour sa part que la décision démontrait la sagesse des membres du conseil général de son parti et que le débat devait se faire à un autre niveau. La présidente du RCM, Thérèse Daviau, a annoncé qu'elle quittait son poste parce qu'elle avait été nommée au comité exécutif de la Ville de Montréal après l'élection du 4 novembre 1990. Elle sera remplacée lors du prochain conseil, le 12 mars.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-02-20

**Pages** P. B-6

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/SGTFR8ZT

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:17

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:17

---

## Doré propose une surtaxe de l'essence pour financer le transport en commun

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** ° Montréal propose d'ajouter 0,04\$ ou 0,05\$ de taxe au litre d'essence pour financer le transport en commun plutôt que de mettre en danger la santé financière des commerces et entreprises de Montréal par une hausse des taxes foncières. Le maire Jean Doré joint donc sa voix à celles des maires de la CUM, de Transport 2000 et

d'autres qui voient dans une taxe supplémentaire sur l'essence la seule façon raisonnable de suppléer au retrait de Québec du financement du transport public. Pour pallier son retrait, Québec propose plutôt aux villes d'imposer une surtaxe foncière aux immeubles non-résidentiels. Ce à quoi Montréal oppose un non catégorique, ses industries et commerces étant déjà les plus taxés au Québec. Hier, le bureau de M. Claude Ryan, ministre des Affaires municipales, a indiqué qu'il n'y avait rien de changé aux propositions du 14 décembre «qui sont là pour discussion». Le gouvernement envisage toujours de légiférer à ce propos ce printemps. Le ministre fera éventuellement ses commentaires sur la proposition du maire Jean Doré et de l'Union des municipalités du Québec de taxer l'essence pour financer le transport en commun. Quant à la proposition de Québec d'imposer une surtaxe aux immeubles non-résidentiels, «c'est à proprement parler inapplicable, rétorque le maire Doré. Le fardeau fiscal foncier est déjà saturé dans les villes centrales. Cette nouvelle taxe foncière accélérerait la désindustrialisation de Montréal.» La vraie facture que refile Québec à la CUM pour le transport en commun n'est pas 185 millions mais bien 229 millions, assure le maire. Et la part de Montréal serait de 126,8 millions. «On ne peut faire cela sur le dos de Montréal dans le contexte actuel très difficile. Nous avons le deuxième plus haut taux de chômage au pays», rappelle-t-il. Tableaux à l'appui, Jean Doré et Léa Cousineau, présidente du comité exécutif, démontraient hier en conférence de presse que la taxe foncière suggérée par Québec se traduirait par un fardeau total de 5,67\$ du 100\$ d'évaluation pour les entreprises de Montréal (dont 0,79\$ pour le transport). Ainsi, pour une même valeur marchande de 500000\$, une entreprise-type de Montréal paierait 23066\$ de taxes (en hausse de 18 p. cent) par an contre 8367\$ pour sa voisine, Repentigny, qui n'a pas de transport en commun. A Laval, cette entreprise paierait 19927\$ (19 p. cent de plus) contre 7278\$ pour Terrebonne, sa voisine sans transport public. A Longueuil, l'entreprise paierait 16998\$ (plus 24 p. cent) contre 11708\$ si elle était installée à Saint-Bruno. L'effet concret, selon Jean Doré et Léa Cousineau, c'est un pourcentage substantiel d'augmentation pour les villes qui ont du transport en commun. «Le coût de cette nouvelle facture aura pour effet de repousser la banlieue un peu plus loin et de favoriser l'étalement urbain.» «On est prêt à travailler avec le gouvernement sur cette proposition ou sur d'autres, indique M. Doré. Mais il faut cesser de se refiler des factures. C'est irresponsable.» Il estime qu'un cent de taxe sur l'essence rapporterait 70 millions. Il se dit conscient qu'une telle taxe ne peut être populaire. Mais il estime que le ministre Ryan démontre une «attitude d'ouverture et ne la rejette du revers de la main». Par ailleurs, le désengagement de Québec et le réaménagement fiscal qu'il propose a d'autres effets pervers. Ainsi, le maire Doré trouve «assez cavalier» qu'on retire à Montréal la taxe sur les divertissements (17 millions) dont la moitié est payée par des non-résidents. «C'est la seule taxe qui corrige un peu les dépenses plus élevées de la ville centrale.» Au total, le réaménagement proposé par Québec fera perdre 173,9 millions à Montréal pour lui en rapporter 35 millions. Une perte nette de 138,9 millions que les Montréalais devront payer.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-02-20

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/4HGSUTFX

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:17

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:17

---

## La Ville achète les 146 acres de l'hippodrome Blue Bonnets

**Type** Article de journal

**Auteur** Philippe Cantin

**Résumé** La Ville de Montréal, par le biais de sa Société d'habitation et de développement, annoncera cette semaine qu'elle acquiert la plus grande partie des terrains de l'hippodrome Blue Bonnets, a appris La Presse D'autre part, un groupe de gens d'affaires québécois dirigé par André Marier, président de l'hippodrome, prendra en charge la présentation des courses et l'exploitation des installations liées au trot et amble. L'hippodrome du boulevard Décarie est la propriété de la Corporation Campeau depuis 1970. Aux prises avec d'importantes difficultés financières, Campeau tente de se départir de Blue Bonnets depuis plusieurs mois. En octobre dernier, elle croyait s'être entendue avec la société ontarienne Cambridge Leaseholds, mais celle-ci a retiré son offre d'achat un mois plus tard. Selon nos informations, la Société d'habitation et de développement de Montréal communiquera au cours des prochaines heures ses intentions quant au développement de l'emplacement. Avec leurs 146 acres, les terrains de l'hippodrome représentent le plus grand territoire disponible pour la construction immobilière à l'ouest du boulevard Saint-Laurent. «La Ville annoncera dans les prochains jours l'acquisition de terrains à des fins foncières», a déclaré hier Jocelyn-Ann Campbell, porte-parole de l'administration municipale, avant de confirmer qu'il s'agissait bien de ceux de l'hippodrome. M. Marier et Patrick Howe, de la Corporation Campeau, ont refusé de commenter ces informations. La Corporation Campeau a longtemps rêvé de bâtir un vaste complexe immobilier, doté d'un centre commercial, sur les terrains de l'hippodrome. L'administration du maire Jean Doré s'est opposée au projet, alléguant que ce secteur de la ville était bien nanti

en installations semblables. Le zonage des terrains de l'hippodrome est industriel. En octobre dernier, le maire Jean Doré déclarait à La Presse tre disposé à modifier ce zonage, si le projet d'ériger un centre commercial était abandonné. «Nous sommes ouverts à des discussions sur d'autres projets», avait-il dit. Peu important les plans de la Société d'habitation et de développement, il est assuré que l'hippodrome demeurera au même endroit. Le gouvernement du Québec a déjà annoncé qu'une somme supérieure à 13 millions était disponible pour procéder au réaménagement des installations. L'actuel «clubhouse» devrait être démolie et reconstruite au-dessus de l'estrade populaire, qui sera rafraîchie. Les noms des gens d'affaires qui s'associent à M. Marier dans ce projet ne sont pas connus. Des discussions en vue de sceller leur entente avaient encore lieu hier. Selon le scénario envisagé, le groupe achètera le permis gouvernemental donnant le droit de présenter des courses, et louera la piste et les installations afférentes à la Société d'habitation et de développement. En vendant Blue Bonnets, la Corporation Campeau obtiendra des liquidités qui lui font cruellement défaut. À titre indicatif, précisons que Cambridge Leaseholds était disposé à verser plus de 70 millions, en octobre dernier, pour mettre la main sur l'ensemble des terrains et installations. La vente de Blue Bonnets à des intérêts québécois devrait rassurer le monde des courses, qui vit dans une certaine incertitude depuis décembre 1987, quand Campeau avait menacé de fermer l'hippodrome. Elle devrait aussi mener à un développement immobilier attendu à cet endroit depuis plusieurs années.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-02-20

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/BSGYVEXU

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:18

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:18

---

## Québec favorise Rivière-des-Prairies pour le nouvel l'Hôtel-Dieu

**Type** Article de journal

**Auteur** André Pépin

**Résumé** QUÉBEC - ° La décision de relocaliser ou non l'Hôtel-Dieu de Montréal sera prise au cours des prochaines semaines, vraisemblablement avant l'été, a indiqué hier le ministre de la Santé et des services sociaux, M. Marc-Yvan Côté. Tout indique cependant que la décision du gouvernement Bourassa sera favorable à la relocalisation puisque le ministre a déclaré: «Procéder à des rénovations, c'est s'embarquer dans des travaux qui dureront 10 ou 15 ans. La décision est importante, il faut bien analyser toutes les données car nous parlons d'un hôpital de 500 lits, avec une mission universitaire, soit un investissement de 250 millions\$.» Une autre indication appuyant l'hypothèse de la relocalisation est venue du premier ministre Robert Bourassa lui-même. En effet, ce dernier, au cours d'une entrevue télévisée, a déclaré à l'animateur Jean-Luc Mongrain que des investissements de plus de 1 milliard seront incessamment annoncés. M. Côté précise par ailleurs que, parmi les 11 sites retenus pour relocaliser le plus vieil hôpital de Montréal, le secteur de Rivière des Prairies est l'un de ceux qui présente «le plus haut potentiel». Il a cependant refusé d'apporter plus de précision, alléguant qu'il ne voulait pas susciter des mouvements de spéculation. «Il est clair, cependant, que l'Hôtel-Dieu ne peut être reconstruit ailleurs qu'à Montréal, comme le souhaitent entre autres les Lavallois. Il faut respecter la valeur historique de l'Hôtel-Dieu», a déclaré le ministre, se disant évidemment préoccupé par l'utilisation future de l'actuel hôpital, dans l'éventualité d'une relocalisation. Le débat sur cette question risque de devenir passionné puisqu'il s'agit de l'avenir d'un site historique qui pourrait être relocalisé beaucoup plus à l'est. Le ministère a déjà procédé à l'analyse des impacts, mais le ministre veut de nouveau s'entretenir avec le maire Jean Doré, le conseil d'administration et la communauté des religieuses des Soeurs Grises avant de formuler une recommandation précise au conseil des ministres. Rénovations Le ministre Côté annonçait par ailleurs hier des investissements de 105 millions pour rénover des établissements de santé d'ici le mois de mars 1992. Dans ce programme, la région de Montréal profitera d'investissements de l'ordre de 23 millions. Quelque 300 des 600 projets présentés par les différentes directions régionales ont été acceptés. Il s'agit, dans tous les cas, de travaux d'entretien visant à améliorer la sécurité de la clientèle, comme par exemple l'installation de meilleurs système de prévention des incendies. La somme de 300 millions vient doubler la somme habituelle consacrée à ce type de travaux. Ces investissements s'inscrivent dans le cadre du plan d'action pour soutenir l'économie du Québec, annoncé le 17 janvier dernier par le premier ministre Bourassa. Quelque 58 millions (240 projets) seront investis dans des établissements pour personnes âgées, un autre 12 millions (60 projets) iront en aide aux établissements pour jeunes et 9 millions (14 projets) pour l'amélioration des salles d'urgences. Pour la région de Montréal, c'est-à-dire la région administrative 06, on compte 67 projets de rénovation qui seront mis de l'avant au cours des prochains mois, pour une somme globale de près de 23 millions. Le ministre Côté a fait parvenir hier aux directeurs d'établissements une lettre pour donner son accord aux différents projets, mais il précise que

les sommes consenties sont maximales et que toute dépense supérieure devra être absorbée par les établissements.

**Publication** La Presse  
**Date** 1991-02-20  
**Pages** P. A-11  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/K34J4RG6  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:18  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:18

---

## Réforme de la fiscalité municipale: «Le temps presse», avertit Claude Ryan

**Type** Article de journal  
**Auteur** André Pépin  
**Résumé** QUÉBEC - °Le ministre des Affaires municipales affirme que ce n'est pas par «fantaisie ou d'une façon arbitraire» qu'il entend réformer la fiscalité municipale, mais plutôt pour «répondre aux besoins financiers grandissants» de son gouvernement. Il avise les municipalités que le temps presse pour mettre sur pied des comités techniques susceptibles de mesurer les impacts réels de sa réforme. C'est la mise en garde servie par le ministre hier, à son arrivée au conseil des ministres. Il a par ailleurs montré très peu d'enthousiasme à l'idée avancée par le maire de Montréal M. Jean Doré qui suggère de taxer davantage l'essence pour financer le transport en commun. «Ce n'est pas mon rôle d'intervenir dans les dossiers relevant du ministre des Finances. J'ai fait part de la suggestion faite par le maire Doré, mais je vous souligne que l'essence au Québec est la plus taxée au Canada», a dit M. Ryan aux journalistes qui l'interrogeaient. M. Ryan se dit prêt à discuter encore avec les dirigeants de l'Union des municipalités régionales de comtés et l'Union des municipalités, mais soutient que le temps presse. «Je n'ai pas fixé de calendrier précis. Nous nous parlons encore, mais le temps presse, il faut décider», a-t-il indiqué. Rappelons que la facture que le ministre entend refile aux municipalités du Québec est de l'ordre de 477 millions. En termes à peine voilés, M. Ryan a déploré que l'UMQ, l'union qui regroupe les villes, ne réponde pas prestement à sa suggestion de mettre sur pied des «comités techniques». Ces comités, suggérés par le ministre, auraient pour mission de mesurer concrètement les effets de la réforme et, le cas échéant, contredire les données du ministère des Affaires municipales. Les députés libéraux se réunissent en caucus aujourd'hui et demain, au Château Frontenac, à Québec. La réforme de la fiscalité municipale sera au coeur des discussions. Les députés, surtout ceux des milieux ruraux, entendent interroger longuement le ministre au sujet de sa réforme. «Il est important de savoir si les municipalités pourront échapper, encore pour un temps, au désengagement du gouvernement en matière de voirie rurale», a indiqué hier à La Presse, le député de Matapédia, M. Henri Paradis. «Dans certaines de nos municipalités, ce sera impossible. En 1991, il y a encore des cultivateurs qui doivent transporter leurs enfants à l'école en tracteur durant la période du dégel printannier», plaide ce député. La voirie rurale, c'est une affaire de près de 200 millions\$. Dans les milieux ruraux, il y a aussi la question des «en-lieux de taxes» versés par le gouvernement pour ses édifices. Il s'agit d'ententes spéciales qui font que le gouvernement paie un certain montant de taxes aux municipalités pour les édifices publics comme les écoles. Le taxation peut être de 50 p. cent de la valeur réelle. Or, le gouvernement entend se désengager complètement de cette obligation. «Nous voulons exiger que le gouvernement fédéral paie pour ses édifices et nous, nous voulons nous désengager», s'inquiète le député de Matapédia. Plusieurs autres députés, notamment ceux de la région de la Mauricie, entendent eux aussi apporter des arguments au ministre Ryan. M. Ryan soutient qu'il est toujours possible de s'entendre sur les modalités, mais il souhaite qu'on lui apporte des suggestions concrètes. Un fait demeure cependant indéniable dans son esprit, «le gouvernement doit viser l'équilibre budgétaire et des mesures doivent être prises». Le ministre soutient qu'il n'a pas élaboré de calendrier pour en arriver à des ententes avec les municipalités, mais, selon les informations obtenues de différentes sources gouvernementales, plusieurs mesures de la réforme fiscale des municipalités pourraient leur être imposées lors de la publication du prochain budget du ministre Gérard D. Lévesque, vraisemblablement en mai prochain.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-02-21  
**Pages** P. A-4  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/AITGDH48  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:18  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:18

---

## L'Hôtel-Dieu pourrait accueillir des malades en soins prolongés -- Pas question de démolir les pavillons du centre-ville

**Type** Article de journal

**Auteur** André Pepin

**Résumé** QUÉBEC - ° Des locaux de l'Hôtel-Dieu de Montréal, dans le centre-ville, pourraient accueillir des malades qui nécessitent des soins prolongés. C'est du moins le principal projet présentement étudié au ministère de la Santé et des Services sociaux. Certains locaux pourraient par ailleurs servir à loger les responsables et le personnel de la Régie régionale des services de santé. Il n'est par ailleurs pas exclu que des missions de recherches y soient menées. Enfin, des locaux de ce véritable monument historique pourraient être offerts en location à l'entreprise privée. C'est ce qu'on a appris hier tant de sources gouvernementales que médicales. Rappelons que, mardi, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté, a promis qu'une décision sera prise au cours des prochaines semaines quant à la relocalisation éventuelle de l'Hôtel-Dieu. Tout indique par ailleurs que l'Hôtel-Dieu sera relocalisé dans le secteur nord-est de l'île de Montréal, dans le quartier Rivière-des-Prairies. Le ministre Côté a d'ailleurs indiqué que ce quartier montréalais est le site qui offre le plus haut potentiel, à ce stade-ci des discussions. Il doit cependant s'entretenir de nouveau à ce sujet avec le maire Jean Doré, les Hospitalières de Saint-Joseph et le conseil d'administration de l'hôpital. Le directeur de l'hôpital, M. Florian Brisset, a de son côté confirmé, au cours d'un entretien, qu'un comité spécial a déjà aligné toutes une série de possibilités d'utilisation pour le vieil édifice, une fois que le nouveau sera construit, c'est-à-dire d'ici à cinq ans. «Il s'agit en fait d'une expansion de l'hôpital pour permettre qu'il conserve entre autres sa vocation universitaire. Il n'est surtout pas question de démolir les locaux actuels», a-t-il précisé. Cet hôpital, d'abord situé dans le Vieux-Montréal, a été fondé par Jeanne Mance en 1642 est ouvert à l'endroit actuel et au service des Montréalais et de tout le Québec depuis 1861. Aujourd'hui, plus de 2000 personnes travaillent à l'Hôtel-Dieu. Des promoteurs auraient même caressé le projet d'acquérir l'hôpital pour le démolir et ériger à la place de nouveaux immeubles. Cette hypothèse est rejetée par le ministre Côté qui admet lui aussi volontiers que l'Hôtel-Dieu est un fleuron de l'histoire de la Nouvelle-France. Il n'est pas question non plus que cet hôpital, profondément enraciné à Montréal, soit relocalisé à Laval. Ce dossier de relocalisation de l'hôpital est exclusivement politique puisque la décision finale appartient maintenant au conseil des ministres qui devra approuver ou non un investissement de 250 millions\$ puisqu'il s'agit d'un hôpital de 500 lits au minimum. Des réparations devront nécessairement être effectuées à l'édifice actuel, mais il ne sera pas nécessaire d'investir des sommes colossales à l'urgence ou au bloc opératoire.

**URL** URL

**Publication** La presse

**Date** 1991-02-21

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/9PHIXSTD

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:18

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:18

---

## Avec l'achat de Blue Bonnets, Montréal prépare l'an 2000

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** ° La Ville de Montréal se félicite de l'opération qu'elle fait en achetant le domaine Blue Bonnets pour 46 millions\$. Des terrains qu'elle laissera dormir au moins une dizaine d'années, le temps de leur trouver une vocation et un marché. André Lavallée, membre du comité exécutif, y voit une «excellente transaction immobilière» à 7,81\$ le pied carré, et le moyen pour la Ville de contrôler, à son rythme et à sa manière, le développement de 6,3 millions de pieds carrés de terrain. Une superficie semblable à celle qui va des rues Sherbrooke à Viger, de Saint-Denis au boulevard Saint-Laurent. C'est la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), qui a conclu avec la Corporation Campeau l'achat des 135 acres de terrain, ou 5,8 millions de pieds carrés. S'y ajoutent 10 acres d'emprises de rues que lui cédera Québec. Sans qu'il en coûte un sou à la Ville, la SHDM acquiert pour 46 millions\$ tout le site, les bâtiments, les biens meubles ainsi que le fonds de commerce associés à l'hippodrome, précise Robert Cohen, directeur général de la SHDM, une société paramunicipale. Blue Bonnets est enclavée par des voies ferrées et s'étend à l'ouest de l'autoroute Décarie jusqu'à une cour de triage. Le terrain n'est pas contaminé, et se trouve à proximité de l'aéroport de Dorval et de la Cité scientifique. La Ville de Montréal fait une excellente affaire à 7,81\$ le pied carré, répète André Lavallée, responsable du développement urbain au comité exécutif. En bordure du boulevard Décarie, le prix du marché est de 40\$ le pied carré et 25\$ plus à l'est. Est-ce le zonage industriel des

lieux, que la Ville a refusé de changer jusqu'ici, qui lui a valu un si bon prix? «Le zonage n'était pas un facteur déterminant», indique de son côté M. Richard Wertheim, de la Corporation Campeau, joint à Toronto. «Ce n'était pas une propriété facile à vendre et d'autres facteurs entraient aussi en ligne de compte comme la faiblesse du marché immobilier.» Il estime que sa société a obtenu un prix juste dans les circonstances. Il se réjouit surtout que Campeau réalise ainsi sa première vente importante depuis des mois. Laisser dormir Montréal n'écarte à priori aucun projet, résidentiel, commercial (bureaux) ou industriel. Mais pour l'instant, elle doit élaborer une planification d'ensemble pour le site qu'elle entend développer avec le secteur privé. Aucun échéancier n'est prévu pour sa mise en valeur, indique M. Cohen. La propriété restera dans la banque de terrains que la Ville compte développer au tournant du siècle. Entre-temps, la SHDm pourrait en vendre des parcelles pour rentabiliser son investissement, financé par des emprunts de 40 millions\$ à la Banque Nationale et 10 millions\$ à la Ville. Outre les intérêts, elle déboursa trois millions\$ de taxes foncières par an mais la location de l'hippodrome (43 p. cent de l'espace) au groupe Marier lui en rapportera autant. M. Lavallée assure que la Ville ne s'implique aucunement dans les courses de chevaux. Les opérations de l'hippodrome restent sous la responsabilité du groupe Marier avec qui elle a une entente jusqu'en 1998, renouvelable jusqu'en 2008. «On ne peut conclure qu'on ne fera rien avant 1998, indique M. Cohen. Il serait facile de vendre la bande le long du boulevard Décarie. Au besoin, on pourrait déplacer les écuries plus au nord -il existe une entente à ce sujet.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-02-22

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/4XUL2WFM

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:18

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:18

---

## L'UMQ rejette à son tour la réforme Ryan

**Type** Article de journal

**Auteur** Michèle Ouimet

**Résumé** Le président de l'Union des municipalités du Québec, Ralph Mercier, dit non à la réforme Ryan et joint ainsi sa voix à celles du maire de Montréal, du président de la Conférence des maires de la banlieue de Montréal et du président de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec. Pas question, ont-ils tous dit, de se faire refiler une facture de 477,5 millions par le gouvernement. «Les maires au Québec sont furieux», a affirmé hier M. Mercier lors d'une entrevue téléphonique. Personne ne s'entend sur l'impact réel de cette réforme fiscale sur les finances des municipalités et, par le fait même, sur les comptes de taxes des particuliers et des entreprises, mais l'Union des municipalités (UMQ) a tout de même tenté d'isoler quelques cas. La Place Ville-Marie, par exemple, paie actuellement 22,5 millions en taxes par année. Avec la réforme, son compte augmenterait de 15 p. cent. C'est donc 25,9 millions qu'elle devra désormais déboursa. L'édifice CIL, boulevard René Lévesque, verrait son compte de taxes passer de 3,7 millions à 4,3 millions, soit une hausse de 15,4 p. cent. Autre exemple précis, mais situé cette fois-ci à Laval: le cinéma du centre d'achats Le Carrefour paiera, avec la réforme Ryan, 169000\$ en taxes alors que son compte est actuellement de 119000\$, une augmentation de 30 p. cent. L'UMQ n'est pas la seule à s'être livrée à des exercices mathématiques. Le ministère des Affaires municipales a également tenté de chiffrer les conséquences de cette réforme et les résultats de cette étude ont été envoyés à chaque municipalité la semaine passée. L'impôt foncier moyen au Québec par habitant, toutes catégories confondues, est actuellement de 1476\$. Avec la réforme, il passerait à 1511\$ soit une hausse de 2,3 p. cent, a expliqué l'agent des relations publiques du ministère des Affaires municipales, Jean-Paul Beaumier. Par contre l'impact est plus important pour les petites localités. Une municipalité de moins de 1000 habitants verra ce même compte de taxes passer de 422\$ à 475\$, une hausse de 12,6 p. cent; tandis que les municipalités de plus de 100000 habitants ne connaîtront qu'une augmentation de 2,20 p. cent (de 2393\$ à 2405\$). Mais pour Ralph Mercier, cette réforme est, au-delà des chiffres, une improvisation fiscale inacceptable. «Le total des budgets municipaux au Québec est de 8 milliards, ce qui nous situe au cinquième rang en importance parmi les provinces canadiennes. Est-ce que le gouvernement modifierait la fiscalité des provinces en deux mois comme il s'est permis de le faire avec les municipalités?» Les discussions n'en sont pas pour autant au point mort même si M. Ryan a déjà indiqué que son gouvernement avait la ferme intention d'aller de l'avant avec ce dossier. M. Mercier l'a d'ailleurs rencontré mercredi. «M. Ryan m'a proposé de participer à trois tables sectorielles - transport en commun, voirie et sécurité publique - afin de discuter des problèmes que soulève la réforme. L'UMRCQ a déjà accepté le principe de ces discussions. Quant à nous, c'est le conseil d'administration qui prendra la décision. Nous nous rencontrons aujourd'hui et demain.» M. Mercier croit que l'UMQ acceptera de participer aux tables sectorielles qui devraient débiter, a-t-il précisé, d'ici dix jours au plus tard.

**URL** URL

**Publication** La Presse  
**Date** 1991-02-22  
**Pages** P. B-1  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/ML9D93KT  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:18  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:18

---

## Les syndicats dénoncent la réforme Ryan

**Type** Article de journal  
**Auteur** Raymond Gervais  
**Résumé** °Sans être assis à la même table, les différents syndicats de transport en commun de la région de Montréal, leurs employeurs -la STCUM, la STRSM, la STL- et l'Union des municipalités du Québec, font front commun contre la réforme Ryan et ses impacts sur le transport en commun et contre l'attitude du gouvernement Bourassa de «pelleter» dans la cour des municipalités, une bonne partie des responsabilités du gouvernement du Québec. Hier, les syndicats ont dénoncé la réforme proposée par le gouvernement et ont invité les usagers du transport en commun à en faire autant. À la Fraternité des chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro et employés des services connexes au transport de la STCUM, on vient de préparer une pétition qui sera affichée dans différentes stations de métro afin de demander au ministre Claude Ryan de «retirer sa proposition qui est tout à fait irresponsable, ceci afin d'éviter, l'asphyxie et même, à plus ou moins brève échéance, la disparition, en tout ou en partie, de nos services de transport en commun dans plusieurs localités». En faveur d'une politique nationale Selon les syndicats CSN et FTQ, Québec doit se doter d'une véritable politique nationale de transport et non pas refiler carrément la facture aux municipalités. Les syndicats s'en prennent particulièrement au projet de réforme du ministre Claude Ryan de transférer aux municipalités de nouveaux champs de taxation sans autre forme de débat public. Les centrales syndicales insistent pour que Québec maintienne son engagement financier en matière de transport en commun. «Pourquoi subventionner l'automobile alors qu'on prétend prioriser le transport en commun»? affirme la secrétaire générale du Conseil central de Montréal, (CSN) Mme Claudette Carbonneau. Mme Carbonneau se dit convaincue que des solutions de rechange restent envisageables dans le cadre d'une véritable politique nationale de transport. «Une telle politique réglerait ces imbroglios et entraînerait des changements pour relever les défis de l'an 2000. Par exemple, la mise à contribution des bénéficiaires non usagers (automobiles et entreprises), l'élimination des incitatifs contradictoires encourageant à la fois l'automobile et le transport en commun, les plans de relance, de promotion et d'éducation civique et le soutien du gouvernement», affirme la secrétaire générale du Conseil central. Les porte-parole syndicaux craignent que le désengagement du gouvernement ait des conséquences néfastes sur le transport en commun dans la région métropolitaine. «Le transport en commun risque de périlcliter si, comme société, on ne lui injecte pas les sommes suffisantes pour qu'il cesse d'être un service de second ordre, strictement dévolu aux clientèles étudiantes et aux plus démunis», a précisé Mme Carbonneau. De plus, les syndicats FTQ et CSN ne voient pas d'un bon oeil la suggestion du maire Jean Doré d'imposer une autre taxe sur l'essence pour financer le transport en commun. «L'essence est suffisamment taxée comme cela pour ne pas y rajouter cinq ou six cents de plus le litre. Mais le gouvernement, qui retire déjà beaucoup de taxes de l'essence, pourrait à même ces taxes financer une bonne partie du transport en commun», a précisé hier M. Maurice Vézina, président de la Fraternité des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro de la STCUM. M. Vézina a qualifié d'irresponsabilité scandaleuse que de transférer ainsi aux municipalités une charge financière de quelque 266 millions en les forçant à trouver elles-mêmes des sources de revenus nécessaires pour boucher un trou. Finalement, le président syndical est d'avis que si le gouvernement va de l'avant avec son projet de remettre le fardeau aux municipalités, ces dernières se verront dans l'obligation de couper dans les services pour éviter de trop taxer les contribuables dont les comptes de taxes augmentent déjà très rapidement.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-02-25  
**Pages** P. B-12  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/C632HCIDI  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:18  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:18

---



**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** °Le mariage de raison envisagé entre le Parti municipal de Montréal et le Parti civique et qui n'avait pu se conclure avant les élections municipales de novembre dernier, est maintenant revenu à l'étape des fiançailles. En effet, les pourparlers ont repris sur ce sujet entre les des deux partis d'opposition à l'hôtel de ville. Demain d'ailleurs, Alain André, chef du PMM, et Nicole Gagnon-Larocque, chef du Parti civique, ont une autre rencontre pour établir les modalités de discussions et faire rapport à leur équipe respective. «Mais, avertit Mme Gagnon-Larocque, si nous sommes un parti démocratique, on se doit de travailler avec la base.» Aussi, envisage-t-on, si tout va bien, un congrès commun l'automne prochain. Entre temps, les consultations devraient se poursuivre, ainsi que la mise au point du «trousseau» des futurs mariés: charte, finances, nom, etc. En somme, pourquoi ce mariage dont les préparatifs ont été rompus avant les élections, l'automne dernier, aurait une chance de réussir maintenant? Mme Gagnon-Larocque dit avoir reçu le Parti civique en «héritage» six mois avant les élections, avec mission de demander aux Montréalais de décider de son avenir. Il n'était donc pas question qu'elle le saborde. Depuis, les électeurs se sont prononcés. Le PMM et le Parti civique ont recueilli ensemble 38,3 p. cent des voix contre 49,8 p. cent pour le RCM du maire Doré. Mme Gagnon-Larocque a obtenu 20 p. cent des voix à la mairie et Alain André, 10 p. cent. «Il y a donc des gens qui croient à une alternative au RCM», indique Mme Gagnon-Larocque. Avant les élections, ces partis ont eu quelques mois pour faire connaître leurs orientations. «Maintenant, nous avons quatre ans avant les prochaines élections. Il faut mettre de l'avant des politiques différentes de celles du RCM pour les Montréalais.» Le Parti municipal d'Alain André a le titre d'opposition officielle avec trois conseillers élus et 17,9 p. cent des votes. Le parti civique n'a qu'un élu même s'il a obtenu 20,4 p. cent des votes dans les districts. Depuis le début du mois, le Parti civique a quitté ses bureaux de la rue Notre-Dame, près de l'hôtel de ville, pour s'installer dans Saint-Michel, bastion du conseiller Compierchio, son seul élu. Le Parti municipal est installé boulevard René-Lévesque dans un immeuble qui fut longtemps été le quartier général du RCM.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-02-27

**Pages** P. A-8

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/SZ3L7554

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:18

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:18

## La cause relative au conseiller Pierre Goyer remise au 8 mars

**Type** Article de journal

**Résumé** °L'audition de la requête pour faire annuler l'élection du conseiller Pierre Goyer, de la Coalition démocratique de Montréal, n'a pu être entendue hier en Cour supérieure, la partie demanderesse s'étant fait excuser. L'affaire est donc remise au 8 mars. C'est une dame Fernande Boicclair Lévesque, de la rue Beaubien, qui conteste l'élection du conseiller Goyer, du district de Saint-Édouard. Pierre Goyer était auparavant conseiller du district de Jean-Talon qui, depuis les élections, a été fusionné avec une partie de l'ancien district de Saint-Édouard. Ce nouveau district porte le nom de Saint-Édouard, et c'est là que M. Goyer a été élu. Mme Boisclair Lévesque reproche au conseiller Goyer de s'être déclaré, dans son dépliant publié avant les élections, conseiller du district de Saint-Édouard. Ce qu'elle assimile à un artifice pour tromper la population.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-02-28

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/INKSH25M

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:18

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:18

### Quality report

- Item has no authors

**Type** Article de journal

**Résumé** °C'est une nouvelle venue à l'exécutif, Louise Laviolette, qui présidera désormais aux destinées du RCM. Mme Laviolette est une militante de longue date, particulièrement active dans Rosemont où elle a coordonné la section locale du RCM. Elle est la seule candidate au poste de présidente du parti à la clôture des mises en candidatures. Son élection deviendra officielle lors du conseil général du parti, le 12 mars. Elle remplace Thérèse Daviau, conseillère municipale, qui quitte la présidence du RCM après avoir été nommée membre du comité exécutif de la Ville. D'autres postes étaient à pourvoir à la direction du RCM. Là encore, chacun est comblé sans opposition. Les nouveaux venus sont Pierre Fecteau à la vice-présidence; Tony Caccaiola comme trésorier et Konstantinos Georgoulis comme représentant du caucus des conseillers RCM auprès de l'exécutif du parti. Les autres dirigeants du parti qui restent en poste sont François Gagnon (secrétaire), Jacques Desmarais (programme), Diane Girard (communications), Michèle Guillot (formation), Jacques Tremblay (organisation).

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-02-28

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/IQPR365H

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:18

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:18

### Quality report

- Item has no authors

---

## Pour la STCUM, pas de compromis possible; l'argent doit absolument venir de Québec

**Type** Article de journal

**Auteur** Marianne Favreau

**Résumé** ° Alors que d'autres commissions de transport en commun, notamment sur la Rive-Sud, imaginent divers scénarios de catastrophe, y inclus la vente du réseau à l'entreprise privée advenant le refus de Québec de continuer à les financer, la STCUM s'en tient à une seule position: l'argent doit venir de Québec. Le président de la STCUM, M. Robert Perreault, se refuse à envisager quelque autre scénario que ce soit. Que l'argent provienne d'une taxe spéciale sur l'essence ou de toute autre source, Québec doit continuer d'assumer ses responsabilités au chapitre du transport en commun. Un point, c'est tout. «On est encore loin des scénarios de catastrophe», indique son porte-parole, Alain Leclerc. On sait que Montréal a déjà illustré quelle catastrophe constituerait, pour ses secteurs commercial et industriel, une taxe spéciale pour financer le transport en commun. Ils sont déjà les plus taxés au Québec, pas question de leur ajouter un fardeau supplémentaire, affirmait le maire Doré récemment. Quant à demander aux usagers de payer davantage, l'expérience démontre qu'à chaque hausse, on perd des clients. «Si on augmentait la CAM de 60 ou 80 p. cent, on aurait moitié moins d'achalandage. Donc, moins de revenus et moins de services, et par conséquent encore moins de clients», indique M. Leclerc. Le porte-parole de M. Perreault ajoute qu'en se désengageant comme il a l'intention de le faire, le Québec serait le seul gouvernement, avec Terre-Neuve, à ne pas financer le transport en commun. Enfin, la STCUM conteste la facture que prétend lui refiler le ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan. Il parle de 185,5 millions\$; la STCUM y voit 229 millions pour 1992. Les coûts à assumer comprennent 151 millions\$ pour l'exploitation du réseau; 30 millions pour le plan de relance; 35 millions pour les réparations majeures; 7 millions pour le transport adapté et 6 millions pour les trains de banlieue. À cela s'ajoutent 17 millions pour le déficit des trains de banlieue en 1993 et 27 millions pour la perte de subvention de Québec au Conseil métropolitain du transport en commun, en 1995.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-01

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/8Y8WD85A

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:18

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:18

**Type** Article de journal  
**Auteur** Marianne Favreau  
**Résumé** ° Les opposants au changement de zonage de l'avenue du Parc tentent toujours de convaincre l'administration montréalaise d'y renoncer et il n'est pas certain que le projet soit à l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal, lundi. Il se pourrait que ce projet soit modifié, moins pour satisfaire aux demandes des propriétaires de commerces que pour favoriser «une poussée importante dans les logements existants». La Ville veut interdire désormais certains commerces dans cette artère et empêcher les autres de gagner sur les étages comme il était permis, en changeant les «classes» de zonage commercial. André Lavallée, membre du comité exécutif de la Ville et responsable de l'aménagement, indiquait hier à La Presse avoir soumis des questions aux fonctionnaires après avoir rencontré des commerçants, puis des résidents. Il a donc demandé au service de réexaminer le projet de changement de zonage. Mais il insiste sur le fait que l'objectif premier du projet ne change pas et demeure la protection des logements de l'avenue du Parc. Il veut aussi s'assurer «que le zonage permettra aux commerces de bien vivre au rez-de-chaussée et au sous-sol des immeubles, et à l'avenue, de maintenir son élan actuel». Il ne saura que lundi si les réponses à ses demandes sont prêtes. Dans ce cas, le projet pourrait être adopté en deuxième lecture, avec ou sans amendement. «Il se peut qu'on maintienne le projet tel quel, ou qu'on y apporte des modifications. Mais ces modifications viseraient à permettre une poussée importante dans les logements existants», dit-il. De son côté, M. Meir Akairib, président du comité de l'avenue du Parc, demande de reporter l'adoption de ce règlement. Il rappelle les arguments invoqués par son groupe pour le maintien du zonage actuel et s'étonne que la Ville n'ait fait aucune étude d'impact économique avant d'envisager un changement. La Communauté hellénique de Montréal s'oppose aussi au projet de la Ville et rappelle qu'un grand nombre de commerçants qui seraient affectés sont d'origine grecque. Dans une lettre à John Gardiner, conseiller du district et membre de l'exécutif, son président, Adrien N. Maris, souligne l'impact économique énorme que le changement de zonage entraînera. Il demande de maintenir le zonage commercial de classe 2 dans toute l'avenue au rez-de-chaussée et au sous-sol, de permettre la classe 1 au premier étage de Mont-Royal à Bernard. «L'avenue du Parc a été, et sera toujours, grâce à son emplacement géographique, une artère commerciale importante, avec une très haute circulation», rappelle-t-il, soulignant qu'une étude confiée à un urbaniste par le Comité de l'avenue du Parc donne des résultats préliminaires fort différents de l'inventaire fait par la Ville quant à l'espace occupé par le commerce. En effet, la Ville comptabilisait de la même façon, par exemple, un logis de trois pièces et un magasin comme Le Père du Meuble, qui compte trois étages et une vaste superficie, tandis que l'urbaniste a calculé la façade par étage dévolu respectivement au commerce et à l'habitation. Ainsi, entre Mont-Royal et Laurier, la Ville trouve 23 p. cent d'espace occupé par le commerce, le comité, 52 p. cent. Dans le tronçon Laurier-Bernard, les résultats sont de 33 p. cent contre 62 p. cent, et entre Bernard et Van Horne, de 13 p. cent contre 25 p. cent. Ces données témoignent plus fidèlement de l'état de commercialisation de l'artère, selon M. Akairib, et la Ville devrait tenir compte de cette étude avant de modifier le zonage.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-02

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/SRUHEXVW

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:19

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:19

---

Entrez, pour voir...

**Type** Article de journal  
**Auteur** Claudette Tougas  
**Résumé** Éditorial L'administration Doré-Cousineau s'apprête à bannir toutes les formes d'affichages extérieurs qui comportent un élément érotique. Ce projet de règlement, conforme à un engagement pris par le RCM en campagne électorale, correspondrait à la volonté exprimée par une majorité de citoyens. Si l'ensemble de la population (et c'est tant mieux!) était d'accord avec la législation interdisant que l'étalage des imprimés érotiques soit accessible aux jeunes, il est permis de s'interroger sur la pertinence de l'ensemble du futur règlement. Bien sûr, il est normal qu'on interdise aux mineurs l'accès de ces lieux, de même qu'il est normal et essentiel de s'assurer que ces établissements n'apparaîtront pas n'importe où et ne se transformeront pas en maisons de débauche ou en repaires de bandits. L'émission des permis d'exploitation doit faire l'objet de contrôles sérieux. Mais là où le bât blesse, c'est cette censure tout azimut à l'endroit des «marchands de rêves du corps et de ses attributs». Ne serait-il pas plus logique de mettre davantage l'accent sur d'autres projets d'assainissement urbain? Interdire aux commerçants de présenter sur leurs enseignes et en vitrine «leurs

produits» relève presque de l'utopie. Exigeons plutôt qu'un souci d'esthétisme corrige la vulgarité de certaines pubs.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-03-02  
**Pages** P. B-2  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/QVNMI5B9  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:19  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:19

---

## La grève des cols bleus: certains services fermés

**Type** Article de journal  
**Auteur** Raymond Gervais  
**Résumé** ° La grève de 26 heures déclenchée hier après-midi par les cols bleus de Montréal ne causera vraisemblablement que peu d'ennui aux Montréalais. Seule la non-cueillette des ordures par les cols bleus, hier soir, a causé certains désagréments à la population. Par ailleurs, différentes installations municipales seront fermées aujourd'hui à cause de la grève. Il s'agit des arénas, de l'entrepôt Chauveau, des serres de Terre des Hommes, de l'Aquarium, du Planétarium Dow, de la maison Smith, du chalet du mont Royal, du Jardin botanique, de l'Insectarium et du complexe sportif Claude-Robillard. De plus, le Bibliobus ne circulera pas durant la grève. M. Gilles Ferland, porte-parole du syndicat des cols bleus de la ville, affilié au Syndicat canadien de la fonction publique, a indiqué que la liste des services essentiels telle que prescrite par le Conseil des services essentiels sera respectée dans son entier. M. Ferland a aussi déclaré que la grève a été déclenchée comme prévu, hier à 14h30, et qu'elle se poursuivra jusqu'à 16h30 cet après-midi. «Durant la durée du débrayage, il n'y aura aucun piquet de grève érigé en face des installations de la Ville. Nos membres ont simplement quitté le travail pour prendre la direction de leur foyer», a précisé le porte-parole du syndicat. Au chapitre des services essentiels, M. Charland a précisé qu'une équipe verra au bon fonctionnement de l'usine de filtration, tel que précisé par le Conseil des services essentiels; que le déneigement ne sera effectué qu'après la chute de neuf centimètres de neige au sol; et qu'une équipe réduite assurera le tri des déchets chez Miron. En tout, une centaine d'hommes seront au travail durant les 26 heures de la grève, contrairement à quelque 400 ou 500 en temps normal. De son côté, la Ville de Montréal déplore le fait que le Conseil des services essentiels n'ait pas retenu son point de vue en ce qui concerne le déneigement. M. Michel Gohier, chef des relations de travail auprès de la Ville de Montréal, a indiqué que les experts en sécurité publique avaient démontré les dangers de débiter l'opération déblaiement à 9 cm au lieu de 2,5 cm, tel que recommandé par les services de sécurité publique.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-03-02  
**Pages** P. A-5  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/T2JIPRFU  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:19  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:19

---

## Est-il juste de taxer l'essence au profit du transport en commun?

**Type** Article de journal  
**Auteur** Charles Tanguay  
**Résumé** La boîte aux lettres Le transport en commun est en crise. Québec a décidé de fermer le robinet et la STCUM se retrouvera l'an prochain avec un manque à gagner de 185\$ millions, soit environ 28% de son budget annuel. Entre deux maux, couper dans les services ou augmenter les tarifs aux usagers, la CUM tente de trouver une troisième voie qui ne ferait pas régresser notre système de transport en commun. L'idée d'une taxe spéciale sur les stationnements a fait long feu: les villes de banlieue n'en veulent pas. Une autre solution consisterait à imposer une surtaxe sur l'essence. On contribuerait doublement à encourager l'utilisation du transport en commun, donc à réduire la pollution, l'engorgement des rues, etc. Déjà, cependant, les automobilistes crient au meurtre. Ils sont surtaxés! Le tout-puissant CAA-Québec ne s'est pas gêné pour le dire lors d'une conférence de presse en février dernier. Selon le club automobile, les automobilistes québécois paient 2,3\$ milliards par an et

seulement 38% de cette somme est effectivement réaffectée au réseau routier. Le CAA s'oppose à ce que les automobilistes fassent les frais du désengagement de l'État dans le financement du transport en commun; il se plaint que les automobilistes soient constamment les boucs émissaires et que la STCUM n'offre pas assez d'attrait pour convaincre les automobilistes de changer de mode de transport. Le CAA défend les automobilistes. C'est bien normal. Lorsqu'il affirme cependant que les propriétaires de voitures paient plus que leur part, il tourne les coins un peu rond! L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) a fait en 1989 l'exercice de calculer le coût réel de l'automobile au Québec, en se basant sur les résultats de deux études, l'une de l'OCDE et l'autre du WorldWatch Institute. Des études sérieuses, le CAA en conviendra. En évaluant les coûts calculables des nuisances de l'automobile, l'OCDE conclut qu'ils sont compris entre le double et le triple des coûts monétaires. Le WorldWatch Institute affirme pour sa part qu'en comptabilisant uniquement les impacts directs de l'utilisation de l'automobile, les subventions aux USA s'élèvent à 300\$ milliards par an, ou 2400\$ (US) par automobile. Ces chiffres ne tiennent compte que des impacts directs. On ne parle pas d'impacts indirects ni des coûts environnementaux. Selon l'UQCN, la subvention annuelle à chacun des automobilistes québécois se situerait entre 5000\$ et 8000\$, alors que le même automobiliste ne paie qu'environ 1000\$ par an en taxes diverses. Selon une autre étude d'Énergie, mines et ressources (mars 1990), le pourcentage du prix de vente du carburant affecté aux taxes est au Canada de 42%. En France, c'est 76% de taxes, 65% en Allemagne, 63% en Angleterre, 64% en Espagne, 77% en Italie. Il n'y a qu'aux USA où les taxes sur le carburant sont moins élevées (26%). Comme on le voit, les automobilistes québécois s'en tirent plutôt bien. S'ils assumaient vraiment les coûts qu'ils génèrent à la société, le prix de l'essence doublerait au bas mot. Qu'on cesse donc de se lamenter et qu'on se rende compte que l'automobile est en train de tuer notre planète! Charles TANGUAY ACEF de l'Est de Montréal

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-04

**Pages** P. B-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/9876RDXW

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:19

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:19

---

## Affichage érotique: Doré est prêt à aller jusqu'en Cour suprême

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° Le maire de Montréal Jean Doré a déclaré hier soir que son administration est prête à défendre son règlement sur l'affichage érotique jusqu'en Cour suprême. Il a également annoncé que la Ville utilisera les règlements de zonage pour empêcher la prolifération des établissements érotiques s'ils devenaient trop nombreux dans certains secteurs. La présidente du comité exécutif Léa Cousineau entend également éliminer les «abus de proximité», c'est-à-dire qu'elle veut interdire la présence de tels établissements près de certaines institutions. M. Doré a précisé que le projet de règlement, qui a fait l'objet, explique-t-il, de nombreuses discussions avec des juristes, ne tombe pas dans le piège de la censure et ne brime pas la liberté d'expression. «Les gens, ajoute-t-il, pourront regarder ce qu'ils veulent». De dire Mme Cousineau, rien n'empêchera les établissements, qui exercent des activités légales, d'afficher et de faire de la publicité. Elles ne pourront toutefois recourir à certaines images. Elle a précisé qu'environ 150 établissements sont visés par le projet de règlement, qui a été renvoyé par le conseil municipal, hier soir, à la Commission de l'aménagement et de l'habitation, qui tiendra des audiences publiques à son sujet. «Red light» Selon Mme Cousineau, les premières études effectuées par la Ville sur cette question l'ont amenée à rejeter l'idée de refouler de tels établissements dans les zones industrielles et d'établir de cette façon un «red light». Elle affirme aussi que le règlement entrera en vigueur dès son adoption par le conseil municipal et s'appliquera aussi longtemps qu'il ne sera pas invalidé, s'il y a lieu, par les tribunaux. Casino Le maire Doré s'est pour sa part prononcé en faveur de l'établissement à Montréal d'un casino «à l'européenne». Il n'est pas question, ajoute-t-il, d'avoir des établissements du genre de ceux d'Atlantic City avec les activités criminelles qui les entourent. Il s'est dit convaincu que si jamais des casinos étaient installés au Québec, le gouvernement de la province en retirera tous les bénéfices financiers pour faire face à ses difficultés budgétaires. M. Doré demande que tout projet fasse au préalable l'objet d'un examen serré de la part des corps policiers pour évaluer leur impact sur la criminalité.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-05

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/Z49VMDDG

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:19

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:19

---

## La police n'est pas contre l'ouverture de casinos, à condition que l'État en garde le contrôle

**Type** Article de journal

**Auteur** André Pépin

**Résumé** QUÉBEC - Des policiers de la Sûreté du Québec spécialisés dans le domaine de la moralité et du crime organisé ne s'opposeraient nullement à l'ouverture de casinos au Québec, à la condition qu'il s'agisse du modèle européen, c'est-à-dire de possessions de l'État, administrées par celui-ci, donc sous étroite surveillance, y compris policière. C'est ce qu'ont indiqué hier des sources consultées par La Presse, qui ont insisté sur la nécessité de confier à l'État, et non à l'entreprise privée, la direction de ces maisons. C'est d'ailleurs ce que souhaite le ministre du Tourisme, M. André Vallerand, qui paraît de plus en plus gagné à cette cause. Des policiers spécialistes sont déjà en mesure de traiter largement de cette question avec le cabinet Bourassa, a-t-on appris hier tant de sources gouvernementales que policières. Un porte-parole du ministre, interrogé par La Presse, a toutefois précisé que le ministère allait s'assurer, au cours des prochaines semaines, qu'il est possible de protéger efficacement ces établissements contre le crime organisé. La décision d'implanter des casinos au Québec paraît donc de plus en plus probable. Le ministre du Tourisme se trouve d'ailleurs actuellement au Fort Garry Hotel, à Winnipeg, où il s'instruit de ce modèle européen de grandes salles de jeu administrées par l'État. Les escouades policières spécialisées dans les domaines de la moralité et des fraudes n'opposent d'ailleurs plus d'objection à l'implantation d'établissements de ce genre. À la Sûreté du Québec, par exemple, on affirme que le modèle administré par l'État ne laisse à peu près aucune possibilité au crime organisé de s'infiltrer. La cote-part qui doit revenir aux parieurs est respectée, croient les policiers, qui peuvent d'ailleurs vérifier fréquemment les activités du casino. Le gouvernement Bourassa, par le biais du ministère de la Sécurité publique, est informé de toutes les vérifications effectuées par les escouades policières. Chaque année, la SQ est en mesure de vérifier le fonctionnement de casinos itinérants qui se tiennent durant les foires agricoles. Les profits de ces casinos saisonniers servent, comme on le sait, à soutenir des activités du monde agricole. Au cours de son séjour à Winnipeg, M. Vallerand doit d'ailleurs s'entretenir avec les représentants des forces de l'ordre pour s'enquérir des modes de surveillance en vigueur au Fort Garry Hotel. Le casino de Winnipeg loue des locaux au Fort Garry, propriété de l'homme d'affaires Raymond Malenfant, mais ce dernier n'a rien à voir avec l'administration des jeux. En effet, il ne touche que le montant réclamé pour la location de l'étage. Les profits issus de l'exploitation sont versés à l'hôpital local. M. Vallerand, explique-t-on à son ministère, entend donner un coup de barre pour renflouer un déficit de près d'un milliard de la balance commerciale en matière touristique. Le ministre doit, au cours des prochains mois, faire une recommandation précise à ses collègues du cabinet au sujet des casinos. Un incroyable lobby se met déjà en branle toutefois pour obtenir l'établissement de ces maisons de jeu. En tête de liste, Montréal et les dirigeants du Centre des congrès, qui s'appêtent à agrandir l'édifice du centre-ville. Le maire Jean Doré y met déjà tout son poids. D'autres villes, notamment Québec et Bromont, misent sur les avantages touristiques certains que des casinos procureraient à leur région. L'homme d'affaires québécois Raymond Malenfant est certainement le plus farouche défenseur des casinos. Il se bat pour cette cause depuis une douzaine d'années. Il reçoit cette semaine le ministre Vallerand et un groupe de collaborateurs de ce dernier, à son hôtel de Winnipeg. M. Malenfant aimerait bien louer une partie de son Manoir Richelieu de Pointe-au-Pic au gouvernement du Québec. Au ministère du Tourisme, on estime à au moins 50 millions les revenus gouvernementaux possibles avec l'ouverture de casinos, sans compter les retombées touristiques pour les régions. Le ministre croit qu'il serait prématuré de débattre d'un projet de loi au cours de la prochaine session, mais une telle démarche pourrait être entreprise dès l'automne prochain. Au strict plan politique, l'opposition péquiste ne monte pas aux barricades pour contrer ce projet. Il faut rappeler que l'ancien ministre Raynald Fréchette, responsable du Revenu dans le gouvernement Lévesque, avait longuement tenté de convaincre ses collègues, qui avaient finalement rejeté l'idée, alléguant les dangers pour la sécurité. Au cours d'une récente entrevue à La Presse, le chef péquiste Jacques Parizeau a indiqué qu'il avait lui-même manifesté de l'intérêt pour ce projet, allant jusqu'à rencontrer les responsables de la police. «J'avais fait préparer des études, mais après avoir discuté avec les policiers de la possibilité d'actes criminels, de lavage d'argent, je n'ai pas voulu porter ce projet sur mes épaules», a rappelé l'ancien ministre des Finances dans le gouvernement Lévesque. «Mais il y a déjà longtemps de ça, a poursuivi M. Parizeau, et il est possible que les techniques modernes aient fait en sorte que les données ont changé. Il faudra s'informer davantage.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-07

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/JX9QNTML>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:19

## 250000\$ à Accès Montréal

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** ° C'est par mesure de sécurité et dans le but de diminuer les délais d'intervention dans des situations d'urgence, que la ville de Montréal vient d'allouer 250000\$ à Accès Montréal première ligne, un bureau d'enregistrement téléphonique qui garde en mémoire certains appels de citoyens. Ce service de la ville, qui existe depuis 1983 mais nécessitant aujourd'hui la modernisation de ses installations, «oeuvre dans la légalité et ne porte pas atteinte aux droits et libertés de la personne», selon le contentieux de Montréal. En outre, l'administration Doré soutient qu'il existe un service semblable «dans plusieurs autres organismes - municipaux ou autres - qui peuvent être confrontés, sur une base régulière ou occasionnelle, à des situations d'urgence», précise Denise Bibeault, surintendante du service d'enregistrement téléphonique. Les contribuables qui composent le 872-1111 (renseignements généraux), 872-3434 (interventions urgentes) et le 872-2305 (taxation), doivent savoir que leur conversation est enregistrée. Mme Bibeault signale que «cela permet notamment de noter les délais d'intervention, lors de situations d'urgence, afin d'apporter rapidement les correctifs nécessaires». «En retraçant les circonstances de certaines conversations, les quelques gestionnaires ayant accès à ces enregistrements sont en mesure d'évaluer et d'améliorer la qualité du service aux citoyens et ainsi de parfaire les connaissances du personnel», conclut Mme Bibeault. Cette décision du conseil municipal d'injecter un quart de million de dollars dans le système d'enregistrement pour le rafraîchir ces prochains mois, a soulevé un tollé dans l'opposition. On y voit là une atteinte aux droits de la personne et on s'interroge sur la légalité du service d'enregistrement. Le conseiller Pierre Goyer, du district Saint-Édouard, entend présenter le dossier au ministère de la Justice. De son côté, Ginette Proulx, présidente du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, évoque également la possibilité de soumettre la question à l'examen des conseillers juridiques du syndicat.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-09

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/PHFXPD32

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:19

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:19

---

## La ville des yuppies

**Type** Article de journal

**Auteur** Agnès Gruda

**Résumé** Éditorial Gruda, Agnès Quand ils décident de prendre d'assaut un quartier, les yuppies achètent des logements, les rénovent, créent une poussée spéculative qui entraîne à la hausse la valeur des maisons et des loyers. C'est ce qu'on appelle la gentrification, phénomène dont les répercussions risquent d'être très coûteuses pour la population «autochtone» d'un quartier. Mais faut-il pour autant tenter de le freiner? Le grand mérite d'une étude de la Société d'habitation du Québec sur la gentrification à Montréal est de poser de front cette question, vitale pour l'avenir de la ville. Coïncée entre son devoir de protéger les citoyens démunis et son désir de revitaliser les quartiers du centre de la ville, l'administration du RCM a jusqu'à maintenant perpétué un discours ne voyant que les aspects négatifs de ces migrations intra-urbaines. Or, dit l'étude de la SHQ, si la gentrification s'est bel et bien fait sentir dans les quartiers centraux de Montréal depuis le début des années 70, son ampleur est bien moins importante que ce que l'on a tendance à croire. Au total, en 15 ans, le «noyau central» montréalais a perdu quelque 6000 logements locatifs. Ce n'est pas la fin du monde, et cela ne veut surtout pas dire que 6000 familles ont été chassées de chez elles par des colons baby-boomers. Et puis, notent les chercheurs, la gentrification a aussi ses bons côtés: les rénovations rendent les rues plus attrayantes, de nouveaux commerces apparaissent, etc. De toute façon, écrivent-ils avec raison, la gentrification ne peut que paraître marginale quand on la compare à la tendance démographique dominante, qui pousse les populations les plus actives à quitter la ville. Le vrai problème est là. Entre 1971 et 1986, les quartiers les plus centraux de Montréal ont perdu quelque 100000 habitants au profit de la banlieue. Les quelques dizaines de jeunes professionnels qui sont venus «yuppiser» le centre ne compensent que bien faiblement cet exode, qui produit un étalement urbain dont le coût global n'a encore jamais été chiffré. Reste à souhaiter que, tant à Montréal qu'à Québec, on saura tirer de cette étude les conclusions qui s'imposent. À la Ville, on aurait tout intérêt à «activer» les projets de construction de

nouveaux quartiers résidentiels tels que Faubourg Québec, qui semblent avoir été repoussés aux calendes grecques. On pourrait aussi reprendre l'idée, abandonnée par crainte de gentrification, d'offrir aux locataires une aide financière à l'acquisition de leur logement. Quant au gouvernement provincial, il serait grandement temps qu'il revoie ses politiques à la lumière des conséquences désastreuses de l'étalement urbain.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-09

**Pages** P. B-2

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/URDLMGNL>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:19

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:19

---

## Le PLQ en congrès -- Les militants libéraux n'aiment pas Bourassa, ils l'adulent!

**Type** Article de journal

**Auteur** Paul Roy

**Résumé** Aimez-vous Robert Bourassa? Poser la question aux militants libéraux réunis ce week-end au Palais des congrès, c'est y répondre. «Il n'est pas aimé, il est adulé!», affirme Normand Bouchard, un militant de la circonscription de Masson qui n'hésite pas à se proclamer souverainiste. M. Bourassa, prédit-il, «c'est le gars qui va donner une leçon au Canada». Trent Mell, lui, est résolument fédéraliste. Aime-t-il le chef libéral? Beaucoup. «Il est aimé autant des fédéralistes que des souverainistes au Parti libéral», explique l'étudiant qui milite également dans le groupe de défense des anglophones Alliance- Québec. «On lui fait confiance parce qu'il connaît les Québécois et qu'il prend leurs intérêts.» Normand Messier, un militant de Vachon, est aussi de cet avis. Pour lui, Robert Bourassa est aimé, et pas seulement des militants de son parti. «Il l'est aussi des gens qui prennent le métro à 7h, le matin. Pour eux, c'est le gars le plus apprécié, le plus rassurant.» «C'est le chef idéal», affirme Mona Napky, de Frontenac. «En connaissez-vous un autre? Pas moi!» Pourtant, le 15 novembre 1976, c'est un Robert Bourassa plus jeune de 15 ans - mais le même homme tout de même - qui avait été littéralement éjecté d'un Parti libéral humilié. «Mais M. Bourassa n'est pas un lâcheur», signale Mona Napky. Et ce leader sans grand charisme, qui avait conduit les libéraux au pouvoir en 1970 et 1973, remporta les élections de 1985 et de 1989 après un purgatoire de neuf ans. Et pas plus tard que vendredi dernier, un sondage le plaçait tout juste derrière le maire de Montréal, Jean Doré, au sommet du baromètre des personnalités publiques du Québec. Les deux hommes récoltaient respectivement des cotes de confiance de 60 et 58 p. cent, devançant notamment les Lucien Bouchard (52 p. cent), Jacques Parizeau (51 p. cent), Brian Mulroney (27 p. cent) et Jean Chrétien (20 p. cent). Normand Messier note d'ailleurs que Robert Bourassa est plus populaire que son parti. «Ce n'est pas du tout un chef toléré, c'est un chef qui s'est affirmé, qui possède une autorité morale.» Et, d'ajouter: «Il a largement contribué à gagner les deux dernières élections.» Mais personne n'est parfait... À l'extérieur du parti, Robert Bourassa est très souvent accusé de naviguer entre deux eaux, de ne pas se brancher. «À certains moments, on aimerait qu'il soit plus catégorique», admet Normand Messier. «Mais en même temps, il faut comprendre que quand on est chef de gouvernement, on ne peut pas toujours lancer nos as sur la place publique.» L'automne dernier, le premier ministre du Québec disparaissait brusquement de la circulation politique et même de la circulation tout court, atteint d'un cancer de la peau. À son retour, en janvier, plusieurs militants on soufflé. «Personnellement, j'ai eu très peur», dit Trent Mell. «Je crois qu'il est le seul qui soit capable de faire l'unité, actuellement. Quand il a été malade, j'ai réalisé à quel point il était important. Peut-être qu'on le prenait trop pour acquis.» Normand Messier croit pour sa part que le Parti libéral aurait été désemparé «pendant un bout de temps au moins» si la maladie avait empêché son chef de revenir. «On a tous été inquiets», signale pour sa part Lise Drouin-Paquette. «Mais s'il était survenu des circonstances tragiques, on se serait serré les coudes, on se serait tourné de bord et on aurait continué.» Ce qui n'empêche pas les libéraux d'éprouver de l'affection pour leur chef, croit la militante de Saint-François. «C'était visible hier soir (vendredi), quand il est entré dans la salle.» «Sa maladie, pour être honnête avec vous, je pense que cela a joué», constate Lise Lanouette, de l'association de Laviolette. «Je pense que cela a ravivé une flamme, comme dans un ménage où l'un des conjoints est frappé par la maladie.» Hier après-midi, Robert Bourassa s'est pointé quelques minutes au congrès de son parti. Rapidement entouré de micros et de caméras, il a rebroussé chemin pour aller suivre les débats à la télévision. «Il ne reviendra plus de la journée», a prévenu son attachée de presse. Très peu de militants ont eu le temps de l'apercevoir. Et personne n'a semblé s'inquiéter de son absence. «Robert Bourassa, c'est le gars qui va nous donner l'énergie qui va nous faire gagner», disait Normand Bouchard. Et pour lui, comme pour d'autres, c'était bien suffisant. Illustration(s) :

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-10



**Pages** P. A-5  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/ZY58TB8Y  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:19  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:19

---

## L'architecte Michael Fish reproche au maire Doré de se laisser manipuler par des spéculateurs

**Type** Article de journal  
**Auteur** Éric Trottier  
**Résumé** Pour Michael Fish, il n'y a qu'une seule façon de faire de l'argent au centre-ville de Montréal, en conservant les vieux édifices et en arrêtant de construire de grands gratte-ciel à la new-yorkaise. Cet architecte malheureux veut combattre la «malhonnêteté» qui règne à l'Hôtel de ville car, à son avis, le maire Jean Doré, un homme «pas aussi intelligent et sensible que l'ex-maire Drapeau», se laisse «manipuler» par des spéculateurs sans scrupules qui finiront par «saccager» le centre-ville. Hier après-midi, M. Fish était posté rue Sainte-Catherine, à la hauteur de Guy, afin de signaler le laisser-aller de l'administration municipale dans le dossier de l'ancien cinéma York, un ciné-palace art-déco construit en 1948 dont le bâtiment abandonné depuis plusieurs années se détériore de jour en jour sans que l'administration municipale n'intervienne. C'est que le nouveau propriétaire de cet immeuble ne semble pas vouloir mettre en branle son projet de construction d'un édifice de 25 étages à côté du cinéma. Montréal lui aurait en effet laissé la liberté de ne pas bâtir avant l'an 2000. Or, cet immense terrain vague nuit à l'image générale des autres commerces du quartier. Certains ont plié bagages et plusieurs nouveaux buildings n'arrivent pas à trouver de locataires. «C'est simple, constate Michael Fish, il n'y a plus de marché pour les gratte-ciel à Montréal. Et ce n'est pas la récession qui est en cause, c'est le mauvais urbanisme...» Vite, que Montréal oblige le spéculateur à revamper sa propriété et à élever un immeuble plus modeste, réclame M. Fish, ou alors que la Ville agisse elle-même. «Il faut arrêter l'hémorragie», car 25 p. cent du territoire demeure toujours inoccupé, au centre-ville de Montréal.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-03-10  
**Pages** P. A-7  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/HKLLBZQT  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:19  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:19

---

## Montréal investit 2 millions\$ pour la mode

**Type** Article de journal  
**Résumé** ° Montréal veut promouvoir l'industrie de la mode et décide dans une première étape d'y investir 2 millions. L'annonce en a été faite par le vice-président du Comité exécutif, M. John Gardiner et la conseillère-adjointe au Comité exécutif, Mme Diane Martin, au cours d'une conférence de presse, la fin de semaine dernière. Cette initiative permettra d'établir un inventaire des produits de mode montréalais et de réaliser un signe distinctif particulier qui servira à aider le consommateur à les reconnaître. Les salons commerciaux internationaux vont bénéficier d'une large part de cette somme, soit 100000\$; Montréal Top Mode recevra 85000\$; pour la réalisation d'une brochure de prestige à l'intention des investisseurs autant d'ici que de l'étranger, une somme de 70000\$; 55000\$ pour des initiatives diverses de l'industrie; 10000\$ au regroupement dans la Cité de la mode rue Chabanel. Si la Ville consacre 20000\$ pour des bourses à de jeunes designers, les vrais projets du milieu de la mode, initiés par les intéressés eux-mêmes recevront 25000\$.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-03-12  
**Pages** P. C-2  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/8UJ7MWJC  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:20  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:20

---

## Le parti du maire Doré doit rembourser 9946\$ à la Ville, pour le travail électoral des adjoints

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° Lors des élections du 4 novembre dernier, le Parti civique a dépensé 484995\$ et fait élire un seul conseiller à l'hôtel de ville de Montréal alors que la Coalition démocratique n'a déboursé que 43763\$, soit dix fois moins, pour en faire élire trois. Le RCM du maire Jean Doré a, par ailleurs, remboursé 9946\$ à la Ville de Montréal parce que dix de ses attachés politiques avaient travaillé à la réélection de cette formation alors qu'ils étaient payés par des fonds publics. Le stratagème du RCM consistant à faire appel à des personnes payées par la Ville pour travailler à sa campagne avait été dénoncé par La Presse, ce qui avait entraîné la démission temporaire de dix de ces attachés politiques. Dans une lettre non datée adressée à Roger Galipeau, directeur du service des Finances de la Ville, l'agent officiel du RCM, André Bélanger, explique que cette formation avait interprété la loi d'une façon «inadéquate». Reconnaisant qu'un travail partisan avait été payé par la Ville, M. Bélanger explique que la «compensation» de 9946\$ versée à la ville a été calculée en évaluant «le temps régulier de travail de ces personnes consacré à des activités partisans avant la date de leur démission». Une somme de 764\$ a été inscrite pour le chef de cabinet du maire, Jean-Robert Choquet, qui était coordonnateur de la campagne électorale du RCM. Le remboursement à la Ville a été inscrit dans les dépenses électorales du RCM, qui se sont élevées à 594197\$ grâce à sa caisse bien garnie. Il a fait élire 42 conseillers. Le Parti municipal de Montréal (PMM), qui a également trois conseillers, a déboursé 226565\$ et la formation Montréal écologique, 129871\$. Pour les candidats à la mairie, la limite autorisée était de 292947\$ et le RCM a dépensé 291772\$, qui sont inclus dans le total des dépenses (594,197\$) mentionné plus haut. Le chef du Parti civique, Nicole Gagnon-Larocque, a inscrit 251330\$, celui du PMM, Alain André, 131276\$ et le chef de la Coalition démocratique, Pierre-Yves Mélançon, 8671\$. Dans le district de Jean-Rivard, la candidate victorieuse du RCM, Micheline Daigle, a dépensé 5517\$, soit 1,45\$ de moins que le maximum permis par la loi. M. André du PMM, défait à la mairie, siège tout de même à l'hôtel de ville grâce à la victoire de sa colistière, Diane Côté-Massaró, dans Ahuntsic. Le PMM avait dépensé 6360\$ pour sa campagne dans ce district, soit presque autant que le RCM. La Coalition démocratique a injecté en vain une grande partie de sa caisse, 6116\$, pour tenter de faire élire la co-listière du chef Mélançon dans Côte-des-Neiges. Mme Gagnon-Larocque du Parti civique n'avait pas eu recours à ce système. Toutes les dépenses font l'objet d'une vérification à l'hôtel de ville de Montréal par des représentants du directeur général des élections du Québec.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-13

**Pages** P. A-6

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/8RAMF8RP

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:20

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:20

---

## Transport en commun: les entreprises devront payer la facture refilée par Québec, dit Doré

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° Le maire de Montréal, Jean Doré, a annoncé hier soir que ce sont les commerces et les industries qui paieront la facture que le gouvernement Bourassa veut refiler à la Ville, notamment pour les subventions au transport en commun. Il n'est pas question, a déclaré M. Doré devant les membres du conseil général du RCM, d'augmenter de façon excessive les tarifs du transport en commun, de diminuer le service ou de laisser le réseau se dégrader davantage. Pas question non plus, ajoute-t-il, d'augmenter de façon indue les impôts fonciers résidentiels à un moment où la recession frappe, entre autres, les retraités qui sont propriétaires. Le gouvernement, poursuit le maire, suggère aux municipalités de taxer davantage les entreprises, les commerces, les industries, les gens d'affaires et c'est ce que Montréal fera parce qu'elle n'a pas le choix. «Ça va faire très mal», de dire M. Doré, parce que le secteur montréalais des affaires est déjà le plus taxé au Québec et qu'inévitablement, on assistera à la fuite d'entreprises vers la périphérie, ce qui contribuera à la désindustrialisation de la ville. De petits commerces devront de plus fermer leurs portes. «Le gouvernement qui est censé représenter les gens d'affaires, devra payer le prix politique de sa décision parce que nous devons taxer avec les deux mains attachées dans le dos, poursuit le maire. Qu'il ne dise pas (dans son prochain budget) qu'il n'augmente pas les taxes parce qu'en fait, nous faisons la job à sa place». «M. Bourassa est toujours prêt à discuter. Le seul problème, c'est que les

questions ne se règlent pas», d'affirmer M. Doré. «Montréal, poursuit-il, a mieux contrôlé ses coûts que Québec et Ottawa, et n'a de leçon à recevoir de personne à ce sujet». «En bout de ligne, a également déclaré le maire, on ne laissera pas le manque de vision du gouvernement mener à une dégradation du transport en commun dans lequel il faut, de plus, investir pour accroître l'achalandage». N'ayant pas d'autre option, l'administration devra, selon lui, faire le choix douloureux d'augmenter le fardeau des gens d'affaires, à moins que le bon sens ne finisse par prévaloir. Il rappelle que l'Union des municipalités a suggéré que le gouvernement continue de subventionner la partie «sociale» du transport en commun, soit les réductions de tarif pour certaines catégories d'usagers et le transport adapté. Le reste serait financé par une surtaxe de 2,3 cents sur l'essence et une augmentation des droits d'immatriculation. Il reproche au premier ministre Bourassa de se dire prêt à discuter tout en refusant notamment de parler du montant total qu'il veut refiler aux municipalités, soit 477 millions.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-13

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/78JFPQS6

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:20

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:20

---

## L'usure du pouvoir guette le RCM, selon la présidente du parti, Louise Laviolette

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° Élu hier soir sans opposition à la présidence du RCM, Louise Laviolette, 38 ans, reconnaît volontiers que l'usure du pouvoir guette la formation qui a amorcé son deuxième mandat en novembre dernier et qu'il y a danger qu'un fossé se creuse entre les élus et les militants. Selon elle, «il faut que le parti se tourne carrément vers sa base et que militants et élus ne se perdent pas de vue. Il y a une volonté de travailler ensemble, mais il faut l'articuler, trouver de nouveaux moyens». Elle ajoute que le parti doit «demeurer à l'affût» et continue à jouer un rôle de chien de garde à l'endroit des élus, tout en maintenant une relation constructive. Les militants doivent aussi avoir encore la possibilité de participer aux décisions. Née sur la rue Saint-Gérard dans Villeray, habitant maintenant Rosemont, elle raconte qu'elle est tombée très tôt dans la potion magique de la politique, ses parents ayant même milité pour des partis opposés. Comme plusieurs au RCM, elle a appuyé le Parti québécois et participé à la campagne référendaire. C'était à l'époque où l'ex-ministre Guy Tardif représentait le comté de Crémazie à l'Assemblée nationale. Mariée depuis 16 ans et mère d'un adolescent de 13 ans, elle dirige depuis 1987 une boutique d'affiches de cinéma sur la rue Saint-Denis après avoir notamment travaillé pour La Dauphinelle, maisons d'hébergement pour femmes en difficulté. Elle s'est impliquée au sein de plusieurs organismes, dont le CLSC Hochelaga-Maisonneuve, le conseil du statut de la femme, le Centre de services sociaux du Montréal métropolitain, le Département de santé communautaire de l'hôpital Sainte-Justine, le Pavillon Saint-Germain. Cette participation à des organisations à caractère social «bouffe beaucoup» et elle a sauté sur l'occasion de «faire le vide et le plein» quand des partenaires lui ont proposé de travailler à la boutique «À l'affiche». Mme Laviolette a aussi fait partie du conseil d'administration de la radio communautaire CIBL de 1985 à 1986. Après avoir fait des études en techniques d'éducation spécialisée au Cégep du Vieux-Montréal de 1972 à 1974, elle a obtenu des certificats de l'université de Montréal, en action communautaire en 1984 et en gestion des ressources humaines en 1988. Membre du RCM depuis 1985, et a travaillé dans le district de Bourbonnière lors de l'élection de 1986 qui a porté le parti au pouvoir. Avant son élection à la présidence, elle occupait à titre bénévole le poste de coordonnatrice pour le secteur Rosemont, qui regroupe les représentants des exécutifs du RCM des districts de Louis-Hébert, Étienne-Desmarreau, Bourbonnière et Rosemont. Il s'agit du seul regroupement du genre qui existe encore au sein de cette formation.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-13

**Pages** P. A-6

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/CE23AWX3

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:20

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:20

**Type** Article de journal  
**Auteur** André Pépin  
**Résumé** QUEBEC - ° Le ministre de l'Environnement, Pierre Paradis, admet que les conditions que son ministère pose pour agréer la construction d'un nouveau pont devant relier Laval à Montréal, et du même coup parachever l'autoroute 25 dans l'est de Montréal, sont les plus sévères jamais imposées. Mais il n'a pas l'intention de déroger à la loi. Le maire de Montréal, Jean Doré, s'appuie sur la sévérité du ministère de l'Environnement pour s'opposer à la construction du pont et de l'autoroute qui encouragent, selon lui, l'étalement urbain. «Il est normal que toutes les études d'impact soient exigées», a-t-il dit hier, de passage à l'Assemblée nationale. Le projet, concrètement, est bloqué. Ce qui remet en question la construction d'une véritable voie de ceinture qui viendrait décongestionner l'autoroute Métropolitaine en la reliant à l'autoroute 440 à Laval, et donnant ainsi facilement accès au pont tunnel Lafontaine par le prolongement de la 25. Le temps presse, admet de son côté le ministre des Transports, M. Sam Elkas, soulignant que Hydro-Québec pourrait profiter de la construction du nouveau pont sur la rivière des Prairies pour y faire passer une ligne à très haute tension. «J'étudie la possibilité d'invoquer l'urgence de la situation pour raccourcir les délais, comme le prévoit l'article 31 de la loi sur l'environnement», a dit M. Elkas. Le ministre jouit de l'appui de tout le caucus libéral de Laval, de ses élus municipaux et, bien sûr, de la vice-première ministre, Mme Lise Bacon, qui entend défendre énergiquement le projet de construction de cette autoroute pour Laval, et pour permettre à Hydro-Québec d'utiliser l'éventuel pont. En plus d'être la responsable de la région de Laval, Mme Bacon est également ministre de l'Énergie. Selon Pierre Paradis, il appartient maintenant au ministère des Transports de présenter un dossier étoffé pour démontrer que le projet n'a pas de conséquences néfastes sur l'environnement. «Ce ministère a lui-même collaboré à l'élaboration de la loi de l'environnement. Il lui sera donc difficile de contester nos demandes. On me dit par ailleurs que les études d'impact sont réalisables», a indiqué M. Paradis à La Presse Le maire de Montréal, Jean Doré, a pour sa part indiqué, hier, qu'il s'opposait à la construction d'une autoroute dans l'Est. Il favorise davantage l'aménagement d'un boulevard urbain pour protéger le parc Montigny que Montréal compte agrandir sous peu, dans ce secteur, pour créer un parc linéaire de verdure, à proximité de la rivière des Prairies. Jean Doré peut donc compter sur l'appui important du ministre de l'Environnement. Une longue liste d'exigences Il faudra cependant des mois et des mois de recherche et d'analyses pour répondre en détail aux demandes du ministère de l'Environnement. Son intervention remet en question l'ensemble du plan de transport, un projet de 2 milliards sur dix ans, mis de l'avant par le ministre Marc-Yvan Côté, alors aux Transports. Les conditions du ministre Paradis coïncident par ailleurs avec les préoccupations de Montréal, selon le plan d'aménagement fixé par le gouvernement péquiste, en 1978. Voici quelques-unes des exigences que pose le ministère de l'Environnement avant d'autoriser la réalisation de la voie de ceinture: mesurer l'effet de serre que pourrait provoquer la construction de l'autoroute; tenir compte du schéma d'aménagement de la CUM pour respecter l'option préférentielle d'aménagement de la région métropolitaine de Montréal; tenir compte de la présence d'un ruisseau qui traverse le parc privilégié par le maire de Montréal; mesurer l'impact, sur la faune et la flore, de la construction d'un pont sur la rivière des Prairies; tenir compte de toutes les composantes physico-spatiales; l'étude devra contenir des données sur le bruit que pourrait engendrer la construction de cette autoroute; mesurer avec précision les impacts sur l'étalement urbain. Au total, dix pages de règles fixées par le ministère. Dans une lettre à son collègue Sam Elkas, M. Paradis précisait, le 1er février dernier, qu'il ne fera pas de recommandation au conseil des ministres avant d'avoir obtenu ces études d'impact et de les avoir soumises au public par le moyen d'audiences publiques. Des délais de plusieurs mois risquent donc de modifier considérablement le plan de transport, à moins que la vice-première ministre, Lise Bacon, ne réussisse à renverser la vapeur. Curieusement, le maire de Laval, M. Gilles Vaillancourt, refuse de commenter publiquement ce nouveau litige qui concerne directement sa ville. Son attaché de presse, M. Bernard Larin, a simplement indiqué hier que le maire Vaillancourt faisait entièrement confiance à la ministre Lise Bacon pour débattre de ce dossier au conseil des ministres.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-14

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/MW2G9GFF

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:20

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:20

---

## Au sujet du pelletage...

**Type** Article de journal  
**Auteur** Claude Piché  
**Résumé** Le maire Jean Doré a bien raison: les entreprises aussi doivent payer pour l'inélégante tendance des gouvernements supérieurs à refiler leurs problèmes financiers aux municipalités. C'est Ottawa qui a parti le

bordel il y a deux ans en refilant une partie de ses problèmes financiers aux provinces. C'est d'ailleurs à cette occasion que le ministre québécois Gérard D. Levesque a parlé pour la première fois de «pelletage de déficit». Trouvaille qui dit tout, parce que c'est bien de cela dont il s'agit. Mais le gouvernement québécois n'a pas agi plus noblement que le fédéral, puisqu'il n'a rien trouvé de plus original que de faire, à son tour, du pelletage dans la cour des municipalités. L'opération est particulièrement pénible dans le transport en commun. Québec veut se désengager du dossier, et cela touche Montréal de plein fouet. La contribution financière de Québec au financement du transport en commun représente le tiers du budget de la STCUM. Si Québec coupe le robinet, la Société de transport devra trouver quelque 200 millions! Certes, une augmentation des droits d'immatriculation et une nouvelle surtaxe sur l'essence, dont le produit serait essentiellement consacré au financement du transport en commun, peuvent apporter un peu d'eau au moulin. Mais c'est loin d'être suffisant pour régler le problème (les taxes et surtaxes sur l'essence créent d'ailleurs souvent autant de problèmes et d'injustices qu'elles en corrigent). Où donc trouver l'argent pour combler le trou creusé par le désengagement de Québec? Jean Doré, dans un premier temps, exclut toute hausse «excessive» dans les tarifs, et ajoute qu'il n'est pas question de récupérer les compressions de Québec en diminuant le service. C'est évident qu'il a mille fois raison. L'usager paie déjà trop cher pour un service dont la qualité laisse largement à désirer. Augmenter les tarifs ne peut que réduire davantage l'achalandage, et la STCUM n'a tout simplement pas les moyens de supporter une telle érosion. Déjà, la clientèle est en chute libre. Il y a dix ans, le transport en commun comptait pour près de 40 p. cent des déplacements dans la région de Montréal; cette proportion est aujourd'hui inférieure à 30 p. cent. Dès que les Montréalais en ont les moyens, ils délaissent le métro et l'autobus pour la voiture. Même si cela leur coûte beaucoup plus cher, ils calculent en avoir plus pour leur argent. Dans ces circonstances, il est évidemment hors de question d'augmenter les tarifs ou de réduire les services. Monsieur le maire constate aussi qu'on ne peut pas écraser davantage le contribuable montréalais pour compenser les compressions de Québec dans le financement du transport en commun. Là aussi, il tombe sous le sens qu'il a mille fois raison. Les résidents montréalais n'en peuvent plus. Depuis cinq ans, les taxes foncières dans le secteur résidentiel ont augmenté en moyenne de 26 p. cent! On pourra toujours dire que cela correspond à peu près à l'inflation, mais c'est oublier que les Montréalais, propriétaires et locataires, supportent déjà un fardeau fiscal anormalement élevé; on aurait pu espérer qu'au moins, l'administration tente de réduire ce fardeau, un des plus élevés au Canada. Cela ne s'est pas produit. Ne perdons pas de temps à trouver des coupables, contentons-nous de constater que M. Doré a raison: l'hôtel de ville doit arrêter de vomir des hausses de taxes dans le secteur résidentiel... Restent les entreprises. Ce serait logiquement au tour des industries, des commerces, des bureaux de professionnels de passer à la caisse. En bout de ligne, naturellement, ce sont les consommateurs qui paieront la note (puisque les entreprises rajusteront leurs prix en conséquence), mais au moins, ils paieront en tant que consommateurs prêts à se payer un produit ou un service, et non en tant que contribuables impuissants. Sur un autre plan, il est certes déplorable qu'en alourdissant le fardeau fiscal des entreprises, l'administration municipale encourage leur fuite vers la banlieue. Ce ne sont plus seulement les citoyens qui fuient la ville, mais aussi les emplois. Voilà qui, d'un point de vue montréalais, est profondément triste. Mais l'administration a-t-elle le choix? Les usagers paient déjà trop cher, les résidences sont déjà abominablement surtaxées. Faut mettre les entreprises à contribution, même si cela signifie que Montréal s'enfoncé toujours un peu plus dans la misère, conséquence des pelletages d'Ottawa et de Québec que M. Doré a bien raison de dénoncer. L'ombre au tableau, c'est que le maire semble oublier que son administration a une lourde part de responsabilité dans la spectaculaire érosion de la clientèle du transport en commun. La catastrophique politique d'habitation du RCM a accéléré la tendance à l'étalement urbain, phénomène largement coupable de l'asphyxie du transport en commun. Pendant quatre ans, les illuminés du RCM ont ignoré le marché de l'habitation. Ils ont systématiquement étouffé tout mouvement de retour vers la ville, sous prétexte que les banlieusards possédaient déjà une grosse équité sur leur bungalow! Ils n'ont rien fait pour réduire, en termes réels, le fardeau fiscal des Montréalais. Ils ont découragé la construction de logements unifamiliaux. Pendant ce temps, comme on a pu le voir sur le terrain, les municipalités de la banlieue ont multiplié les efforts pour attirer de nouveaux résidents (et cela continue: avez-vous comparé la générosité du programme lavallois Clé d'argent aux restrictions du programme montréalais Crédit-proprío ?) C'est bien beau de dénoncer Ottawa et Québec. Mais si l'administration reconnaissait, lucidement, objectivement, à quel point elle a fait fausse route depuis quatre ans, peut-être n'en serait-elle pas acculée, aujourd'hui, à prendre des mesures qui torpillent des emplois, sabordent les investissements, compromettent la relance...

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-14

**Pages** P. D-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/2KYH37T9

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:20

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:20

---

## La réforme fiscale de Ryan fera fuir l'industrie hors de la ville

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean-Pierre Bonhomme

**Résumé** C'est du moins l'avis de M. Yves Bussière, professeur d'économie urbaine à l'Institut national de recherche scientifique Bonhomme, Jean-Pierre ° La réduction des subventions de l'État aux municipalités (la réforme fiscale Ryan) risque de produire un important exode des populations et de l'activité industrielle vers la lointaine banlieue et, par conséquent, les réseaux du transport en commun, particulièrement celui de Montréal, pourraient subir une grave détérioration. C'est ce que craint M. Yves Bussière, professeur d'économie urbaine à l'Institut national de recherche scientifique (urbanisation) du Québec. L'expert commentait hier la déclaration du maire de Montréal, Jean Doré, selon laquelle la métropole sera contrainte de faire porter par les industries le manque à gagner résultant des politiques de l'État. On sait que le gouvernement du Québec a annoncé, entre autres mesures restrictives, son intention de réduire de quelque 200 millions ses subventions au transport en commun à Montréal. Les recherches de M. Bussière portent sur l'impact de l'automobile sur le développement urbain. La réforme fiscale du gouvernement, dit-il, constitue un «chambardement social fondamental» et elle pourrait «aggraver énormément» la crise que traverse le transport public. M. Bussière regrette que, dans ce contexte, des études d'impact sur les économies municipales n'aient pas été réalisées. Le gouvernement du Québec, lui-même coincé par le désengagement fédéral, procède donc à l'aveuglette, «sans connaître les conséquences sociales» de ses actes. Le plus grand chambardement concerne la réforme de la taxe sur les commerces. Selon les nouvelles dispositions, les prélèvements devront se faire en tenant compte de la valeur foncière des immeubles plutôt que de leur valeur locative. Par le plus grand fardeau qu'elle imposera, il craint que cette mesure n'incite, à long terme, plusieurs commerces et industries à quitter la ville centrale: autant d'achalandage que le réseau de la STCUM perdra. Il faudrait, au contraire, si le choix social en faveur de la ville était authentique, aider les industries à se maintenir près des pôles de réseaux de transport public, notamment les stations de métro. D'autres politiques de l'État, dont l'aide à l'achat d'habitation, favorisent aussi la banlieue. Il y a fort à parier que, par les politiques natalistes, le coeur urbain ne continue à se vider, la banlieue paraissant attrayante aux couples avec enfants. Cela, combiné à la politique de l'immigration, désintéressera les classes moyennes et aggravera la concentration des néo-Québécois dans la ville centrale. Montréal, indique-t-il, ne pourra plus alors se solidariser avec le reste du Québec, n'étant plus de la même culture. Contrairement à certaines opinions courantes, souligne l'expert, le «retour en ville» n'existe pas et le réseau de transport public de la Communauté urbaine de Montréal se maintient à peine à flots. De 1982 à 1987, les déplacements des citoyens par le réseau de la STCUM, ont diminué de 5,3 p. cent tandis que le nombre des déplacements en automobile a augmenté de 31 p. cent. Cette tendance se maintient. La nouvelle politique fiscale, regrette l'expert, reportera aux calendes grecques le «plan de redressement» de 30 millions de la STCUM dont l'objectif a justement pour but de rendre le transport public suffisamment attrayant. Quant aux politiques de construction d'autoroutes, le professeur est catégorique: «Les politiques axées sur une meilleure desserte par le transport routier amèneront inévitablement une continuation de l'exode vers la banlieue et un appauvrissement de la ville centrale, sans pour autant garantir une meilleure fluidité de la circulation. L'expérience démontre qu'une hausse de l'offre (autoroutes) peut amener une hausse plus que proportionnelle de la demande».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-14

**Pages** P. A-14

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/CD8ZTQYQ

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:20

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:20

---

## Doré demande de l'argent pour continuer à accueillir les immigrants

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre April

**Résumé** PC QUEBEC - ° Le maire de Montréal, M. Jean Doré, a affirmé hier devant la Commission de la culture sur l'immigration que la métropole sera pour longtemps encore la destination privilégiée de la majorité des immigrants. Cette réalité commande à l'Etat québécois de lui donner les moyens financiers nécessaires pour jouer adéquatement ce rôle. S'il a profité de l'occasion pour endosser les grands objectifs de francisation, d'intégration et de régionalisation de l'immigration contenus dans l'énoncé du ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration Monique Gagnon-Tremblay, M. Doré a exigé que les prochains exercices

budgétaires du gouvernement reflètent les préoccupations soulignées par les objectifs politiques. «La communauté montréalaise va continuer d'accueillir la très grande majorité des nouveaux arrivants, a-t-il déclaré, et ce pour plusieurs années encore. Elle continuera d'assumer, au nom de l'ensemble de la société québécoise, les principales responsabilités en matière d'intégration. Il faut donc qu'elle dispose des moyens en conséquence.» M. Doré a précisé que les ressources consacrées à l'accueil et à l'intégration des immigrants «demeuraient encore aujourd'hui dramatiquement insuffisantes». «Voilà, de loin, le principal obstacle à l'émergence d'un véritable modèle québécois non seulement d'intégration, mais d'interculturalisme, d'où l'importance d'une politique non pas uniquement d'immigration, mais d'intégration. «Ce n'est qu'à la condition de consacrer les ressources nécessaires à cet effort collectif d'intégration, a-t-il poursuivi, que le Québec va être en mesure d'atteindre les objectifs démographiques, économiques et culturels qui sont explicités dans l'énoncé politique.» M. Doré a indiqué que le Québec devait accroître la proportion de l'immigration francophone «sans introduire des formes inacceptables de discrimination» et en tenant compte de la réalité qui veut que l'intégration n'est pas uniquement une question d'apprentissage du français. «A quoi nous servirait d'apprendre le français à des gens, a-t-il dit, qui, incapables de se trouver un emploi, en viendraient à l'inévitable conclusion qu'il leur faut quitter le Québec?» M. Doré a aussi demandé au gouvernement d'aboutir avec une véritable politique de décloisonnement du système d'éducation. «Le cloisonnement de l'éducation, a-t-il souligné, en deux réseaux confessionnels subdivisés en secteurs francophone et anglophone demeure un anachronisme... Il va falloir aboutir sur ce débat.» De son côté, le président de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), Michel Hamelin, a expliqué que Montréal pouvait accueillir encore plus d'immigrants «dans la mesure où les structures d'accueil se renforcent». M. Hamelin a précisé que la CUM souscrivait au projet de régionalisation de l'immigration à condition que le gouvernement consente à investir dans les structures de support économique et social.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-03-14  
**Pages** P. A-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/5KVPI9ZF  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:20  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:20

---

## Au coeur de la Cité Internationale

**Type** Article de journal  
**Auteur** Valérie Beauregard  
**Résumé** Construit en plein coeur de la future «Cité internationale» du maire Doré, le Centre de commerce mondial, dont les travaux progressent maintenant rapidement, deviendra bientôt un lieu d'échanges et de rencontres, reprenant ainsi la vocation des anciens marchés publics. Les espaces physiques ont été conçus pour faciliter les échanges et la communication. «C'est l'antithèse de l'édifice à bureaux», dit Mme Danielle Rondeau, vice-présidente exécutive de la Société de promotion du Centre de commerce mondial de Montréal. Le Centre s'étend sur le quadrilatère formé des rues McGill, Saint-Antoine, Bleury et Saint-Jacques tout en chevauchant la ruelle des Fortifications. Cette ruelle sera d'ailleurs recouverte d'une verrière et aménagée en place publique. Le centre redonnera au quadrilatère, qui avait été laissé à l'abandon, son panache d'antan. Construit initialement au coût de 160 millions, le Centre de commerce mondial devait ouvrir ses portes ce mois-ci. Les promoteurs envisagent maintenant une inauguration automnale et une facture de 170 millions. L'hôtel Inter-Continental, intégré au projet et érigé sur son flanc est s'élancera sur 26 étages. On se prépare à accueillir les premiers clients dès le 1er juillet. Le Centre de commerce mondial est un rare projet immobilier qui a levé de terre avant que ses promoteurs aient loué la majorité de l'espace. Trois ans après le début des travaux, seulement 30 p. cent des 600000 pi ca sont loués. On retrouvera dans ce complexe multifonctionnel, en plus de la partie consacrée aux bureaux, un niveau négoce où des sociétés au rayonnement international y installeront des bureaux satellites. Deux étages ont été réservés aux boutiques. Les propriétaires de ce projet sont la Caisse de dépôt et placement du Québec, deux sociétés paramunicipales, la SIMPA et la SHDM, la compagnie d'assurance Canada-Vie et Capitek, ce dernier portant également le chapeau de promoteur. Ce groupe d'investisseurs détient aussi 60 p. cent de l'hôtel Inter-Continental.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-03-14  
**Pages** P. D-1  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/IKWQPE2S  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:20

## Le budget de Québec accordera des allègements fiscaux pour favoriser les investissements à Montréal

**Type** Article de journal

**Auteur** Denis Lessard

**Résumé** QUÉBEC - Dans son prochain budget, le gouvernement du Québec accordera des allègements fiscaux pour favoriser les investissements à Montréal, notamment dans les secteurs de l'aéronautique et des télécommunications. Cette mesure fera partie d'une série d'initiatives destinées à relancer l'économie montréalaise énoncées dans le budget que rendra public, vraisemblablement en mai, le ministre des Finances Gérard D. Levesque. «Il y aura tout un chapitre sur Montréal, et l'aéronautique sera le fer de lance de ces mesures», ont indiqué à La Presse des sources oeuvrant au sein comme à l'extérieur de l'appareil gouvernemental. Aux Finances, où l'on est obsédé par le secret qui doit entourer la préparation du budget, on affirme toutefois avec véhémence n'avoir rien vu jusqu'ici qui corresponde à de telles mesures. Le Comité ministériel sur la relance économique de Montréal a en main, depuis l'automne dernier, une étude réalisée par la firme Secor sur les problèmes économiques de Montréal, la seule ville nord-américaine dotée d'une population aussi importante avec un taux de chômage aussi élevé, ont expliqué plusieurs personnes qui ont pris connaissance du document. L'étude d'une cinquantaine de pages souligne que les problèmes économiques de Montréal dépendent de la structure de l'économie, et ne pourront être réglés par des interventions ponctuelles. L'écroulement de l'industrie dans certains secteurs, notamment dans l'Est de Montréal, n'est que le symptôme de failles plus profondes, constate-t-on. Aussi, les économistes de Secor recommandent-ils au gouvernement d'opter pour des solutions à plus long terme, notamment dans les secteurs d'excellence. De passage à Québec hier, le maire Jean Doré a commenté la manchette de La Presse, qui rappelait que l'île de Montréal comptait désormais 188000 sans-emploi, chômeurs et assistés sociaux aptes au travail. «C'est la preuve qu'il faut faire davantage pour améliorer la situation de l'emploi à Montréal», a dit M. Doré, qui a dit savoir que «le gouvernement du Québec voudrait faire une place à Montréal dans son prochain budget». Pour M. Doré, qui doit dans les prochains jours rencontrer le président du comité de ministres sur Montréal, Daniel Johnson, c'est dans le prochain budget que l'on verra si le travail du comité ministériel aura été utile. Avare de détails, il a déclaré toutefois qu'il lui paraissait impossible que le prochain budget n'ait pas de réponse à proposer aux problèmes économiques de la métropole, «le moteur économique du Québec, qui tire de la patte et est devenu le centre urbain canadien accusant le plus haut taux de chômage». Il faut une intervention «structurante», a-t-il dit, citant précisément l'aéronautique et les télécommunications comme les secteurs à forte croissance qu'il faudra privilégier. Pour le gouvernement du Québec, l'un des secteurs à privilégier sera à coup sûr l'aéronautique. L'étude de Secor soulignait qu'avec une masse critique certaine et déjà 40000 emplois dans la grande région de Montréal, l'aéronautique serait l'un des secteurs naturels d'intervention. Cette idée fut même reprise dans un document de réflexion du PLQ au congrès de Montréal, en fin de semaine dernière. D'ailleurs, depuis quelques semaines, le premier ministre Bourassa a, dans chacun de ses discours, singularisé le secteur de l'aéronautique comme le créneau par excellence du développement de l'économie québécoise. Une fois terminée, l'automne dernier, l'étude de Secor fut profondément remaniée par le comité ministériel sur Montréal, qui la jugeait «exagérée», a-t-on appris. Secor mentionnait notamment que l'une des causes de l'appauvrissement de Montréal était la fuite des capitaux occasionnée par les départs massifs d'anglophones en 1976, une proposition rapidement biffée par Québec. L'étude souligne aussi que Montréal est la plus grande ville bilingue du monde, une donnée qu'il faut «gérer» sur le plan économique. Le tourisme D'autre part, selon les informations obtenues par La Presse, une épreuve de force est actuellement en cours entre Montréal et le gouvernement du Québec dans la préparation du budget. Montréal voudrait voir une initiative particulière dans le secteur du tourisme, source de nombreux emplois pour des travailleurs non spécialisés. En outre, comme l'hôtellerie est de plus en plus syndiquée, ces travailleurs ne peuvent plus être assimilés à du «cheap labor», plaide Montréal. Jusqu'ici, toutefois, Québec n'a pas montré d'intérêt envers des initiatives spéciales pour le tourisme à Montréal, ont indiqué des fonctionnaires. Le comité ministériel estime que les programmes de subventions existants suffisent et n'entend pas faire de proposition en ce sens au ministre des Finances pour la préparation du budget. Quant aux abris fiscaux pour des secteurs comme l'aéronautique et les télécommunications, ils donnent prise à des débats internes au sein du gouvernement. Plusieurs ne veulent pas d'une mesure où Montréal aurait droit à des avantages fiscaux inaccessibles aux autres régions de la province. De toute façon, toutefois, comme l'aéronautique est essentiellement concentrée à Montréal, tout allègement fiscal favorisera la métropole. Certains spécialistes s'opposent carrément à la mise en place d'initiatives destinées à une région en particulier, puisque cela introduit des distorsions dans le système fiscal. Une mesure régionale soulève invariablement l'envie d'autres régions, qui réclament des gestes identiques dans d'autres secteurs. Que fera-t-on pour une compagnie qui a une usine dans un secteur protégé et une autre à l'extérieur? Même sur le plan légal, ce genre d'initiative n'est pas absolument à l'abri de toute attaque, explique-t-on. Au surplus, ce type de mesure n'a jamais été utilisé par le Québec, sauf pour d'obscurs programmes de développement des régions éloignées. En revanche, des abattements fiscaux aux compagnies qui investissent ne



coûtent rien en liquidités au gouvernement, une porte de sortie intéressante quand les coffres sont à sec. La voie utilisée généralement consiste à hausser les niveaux de déductions pour amortissement sur l'immobilisation et l'équipement. Une corporation peut généralement déduire 10 p. cent par année de son coût d'immobilisation, tandis que pour l'équipement, le seuil est d'environ 30 p. cent. Théoriquement, on pourrait permettre des amortissements de 50 ou 100 p. cent pour attirer des investisseurs ou convaincre des firmes déjà installées de développer leur usine.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-14

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/ADX5TARQ>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:20

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:20

## Montréal boycotte un symposium sur l'avenir du transport public

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** La STCUM imite son geste pour protester elle aussi contre la réforme de la fiscalité municipale du ministre Ryan ° À cause de la réforme Ryan sur la fiscalité municipale, la Ville de Montréal et la STCUM boycottent un symposium organisé par le gouvernement du Québec, sur l'avenir du transport en commun dans la région de Montréal. Cette rencontre, qui se tient ce soir et demain dans un hôtel de la métropole, veut faire le point sur le plan d'action 1988-1998 sur le transport en commun dans la région métropolitaine. On demandera notamment aux participants si on maintient le cap ou si on apporte des modifications. «Leur décision est déplorable», a déclaré hier Johanne Denault, porte-parole de Sam Elkas, ministre des Transports, qui a organisé la rencontre et lancé les invitations. «On devrait être capables de mettre les conflits de côté pour élaborer des stratégies», ajoute-t-elle. Dans sa réforme de la fiscalité municipale, le ministre Claude Ryan a annoncé que Québec ne versera plus de subventions de fonctionnement aux organismes de transport en commun et que les municipalités devront augmenter les impôts locaux pour combler ce «manque à gagner». «Il est difficile de parler d'avenir dans le contexte de la réforme du ministre des Affaires municipales», explique le directeur des communications de la STCUM, Jean-Yves Duthel. «On ne se déplacera pas pour assister béatement à des discussions», ajoute-t-il. M. Elkas avait invité la présidente de l'organisme, Louise Roy, mais le conseil d'administration de la STCUM a décidé que ni elle ni personne d'autre ne participerait. Au cabinet du maire Jean Doré, Benoît Gignac déclare que dans le contexte de l'annonce par Québec du retrait de ses subventions pour le fonctionnement du transport en commun, il est «embêtant» de participer à ce symposium étant donné qu'«on ne sait pas ce que le gouvernement va faire». «C'est inopportun pour le moment», ajoute-t-il. Il n'a pas d'objection à ce qu'on discute de l'avenir, mais plus tard, après d'éventuelles discussions sur la réforme de la fiscalité municipale ou après le prochain budget du ministre des Finances du Québec. M. Doré déplore également que M. Elkas ait invité les fonctionnaires directement, sans en parler aux autorités politiques de la Ville. «C'est inhabituel, une coche mal taillée», affirme le porte-parole du maire. «Nous connaissons les préoccupations des maires», réplique Mme Denault. «Ce que nous voulons connaître lors du symposium, poursuit la porte-parole du ministre Elkas, c'est l'opinion des fonctionnaires qui élaborent les stratégies. Ce sont eux qui possèdent l'expertise.» Robert Perreault, président du Conseil métropolitain de transport en commun (CMTC), n'a pas été invité, selon son porte-parole, Alain Leclerc. Le CMTC est un organisme de concertation qui regroupe la STCUM, la STRSM et la Société de transport de Laval. M. Perreault est également président du conseil d'administration de la STCUM et conseiller municipal associé au maire Jean Doré pour la concertation régionale. Parmi ceux qui ont accepté l'invitation du ministre de discuter de l'avenir du transport en commun dans la région de Montréal, on note la STRSM, Laval, la CUM, le CN, le CP, Transport Canada, la Banque royale et...la ville de Toronto.

**URL** URL

**Date** 1991-03-15

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/3XBIVDDJ>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:21

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:21

---

## Dans le quartier St-Michel, les citoyens estiment vivre «dans la poubelle de Montréal»

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean-Paul Soulié

**Résumé** ° Dans le quartier Saint-Michel, «vivre en santé» ne restera pas le voeu pieux de l'administration municipale de Montréal, émis au début de l'année dernière et malheureusement toujours dépourvu de support budgétaire. Le Département de santé communautaire (DSC) de l'hôpital Sacré-Coeur a décidé de passer à l'action. Sans budget lui non plus, mais avec les gens du quartier. Le DSC a effectué un sondage auprès de 700 résidants de Saint-Michel, et aujourd'hui, il organise une réunion au Centre de loisirs René-Goupil pour discuter de la qualité de vie dans le quartier et trouver des solutions aux problèmes. Beaucoup de résidants de Saint-Michel considèrent qu'ils vivent dans la «poubelle de Montréal». À cause des anciennes carrières Miron et Francon, reconverties, l'une en dépotoir, l'autre en lieu de déversement de la neige salie, salée et sablée, ramassée un peu partout à Montréal. Le quartier Saint-Michel, c'est aussi l'autoroute Métropolitaine, son bruit et ses encombrements. C'est encore des habitations souvent vétustes, parfois abandonnées, un mélange de petites entreprises et résidences qui occasionne souvent une stagnation des prix dans l'immeuble. Les anciens résidants de Saint-Michel évoquent avec nostalgie l'époque où il y avait des carrières. De la pollution aussi, mais avec des emplois pour la justifier. Aujourd'hui les 500 à 1000 camions qui sillonnent le quartier chaque jour ne font que rappeler la proximité des dépotoirs. Cette situation a amené un changement de la population. Au recensement de 1986, le quartier Saint-Michel comptait 30000 personnes de souche française, soit seulement 55 p. cent de l'ensemble. Une forte colonie d'origine italienne et un noyau d'Haïtiens de plus en plus présents, ainsi que des immigrants d'origine portugaise et asiatique de plus en plus nombreux caractérisent aujourd'hui le tissu social du quartier. Une autre caractéristique du quartier Saint-Michel, c'est le rajeunissement de la population. On compte 10000 habitants de zéro à quatorze ans, 10000 entre 15 et 24 ans et seulement 5000 personnes âgées. D'autre part, les statistiques du CLSC révèlent que 34 p. cent des familles visitées en période post-natale sont d'origine haïtienne. La première préoccupation des résidants du quartier Saint-Michel, telle que l'a déterminé le sondage effectué par le DSC, c'est très nettement l'environnement. On déplore les parcs mal entretenus, l'absence d'arbres, la laideur des installations de loisirs. Les résidants souhaitent des activités pour les jeunes après l'école. Les préoccupations relatives à la santé viennent immédiatement après et les thèmes économiques sont au troisième rang: travail, emploi...etc C'est sur ces données que le DSC s'est basé pour organiser les ateliers de travail de la réunion d'aujourd'hui. Il sera proposé aux participants de s'inscrire pour parler de transport et de circulation, de parcs et d'espaces verts, des carrières Miron et Francon, du logement, du travail, du chômage et de l'aide sociale, de la sécurité dans le quartier, des relations multi-ethniques....etc.. À ce sujet, la police de la CUM avance des chiffres étonnants: la criminalité dans le quartier Saint-Michel diminuerait de 1 p. cent par année. Au DSC, on veut savoir ce que la population pense de ces chiffres. «Nous n'organisons pas ce rassemblement et ces ateliers pour analyser les problèmes, affirme André Bergeron, qui travaille sur ce projet depuis l'automne dernier. Nous voulons que la population établisse des recettes d'action». Et pour appuyer cet effort populaire, le DSC a convoqué les députés fédéral et provincial du comté, les gens du Sidem, qui s'occupent de développement économique, les conseillers municipaux de Montréal - Micheline Daigle pour Saint-Michel - les gens qui s'occupent d'environnement et de loisirs, ceux des travaux publics de la Ville de Montréal, la police de la CUM, Tandem-Montréal...etc.. L'organisation de la journée va coûter dans les 4000\$. Comme la Ville de Montréal n'a fourni aucun budget, ce sont les participants qui se sont quotisés. «Et il est probable que nous allons continuer à fonctionner comme ça, dit André Bergeron avec un sourire». Mais de pareilles assemblées vont finir par obliger la Ville de Montréal à faire autre chose que d'émettre des voeux pieux. «Vivre Saint-Michel en santé», c'est un beau slogan qui nécessitera une mise de fonds.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-15

**Pages** P. A-8

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/VZ97XNQV

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:21

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:21

---

## Montréal: 41,5 millions pour le logement Québec s'associe à un nouveau programme de rénovation résidentielle

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** ° La Ville de Montréal dispose de 41,5 millions\$, cette année, pour procéder à la rénovation de 3250 unités de

logement et 600 chambres, générant ainsi des travaux de 63 millions\$ et la création de 3750 emplois directs et indirects. Avant la fin du mois, on doit lancer 70 chantiers d'une valeur de 15 millions pour contribuer à la relance économique immédiate de Montréal, qui regroupe actuellement près de 200000 sans-emploi sur l'ensemble du territoire. Mettant de côté momentanément le litigieux dossier de la réforme fiscale, le ministre des Affaires municipales, Claude Ryan, a fait cadeau hier à la Ville de Montréal d'une somme de 19,2 millions\$, dans le cadre d'un nouveau programme conjoint de relance de la rénovation résidentielle. Selon le protocole d'entente, signé à l'hôtel de ville par le ministre Ryan, le maire Jean Doré et le président de la Société d'habitation du Québec, Jean-Paul Arsenault, le programme de rénovation d'immeubles locatifs (PRIL) sera entièrement administré par Montréal. Aux 19,2 millions\$ nouveaux offerts par Québec s'ajoutent les 5,5 millions\$ déjà engagés l'an dernier. Finalement, l'administration Doré a prévu une somme de 16,8 millions dans son présent budget pour maintenir et améliorer son parc de logements, d'où la somme globale de 41,5 millions à être dépensée en 1991. Programme efficace Selon le maire Doré, il s'agit du programme le plus ambitieux de l'histoire de Montréal en matière de rénovation domiciliaire. En 1989, un programme conjoint Ottawa-Québec-Montréal totalisait 28 millions\$ et, depuis lors, le gouvernement fédéral n'a plus jamais renouvelé sa participation. Le ministre Ryan a signalé que le PRIL, dont l'enveloppe totalisait 15 millions\$ l'an dernier, reçoit 55 millions en 1991-92. "Environ le tiers est donc versé à Montréal, là où le problème du logement se pose avec le plus d'acuité", ajoute le titulaire responsable de l'Habitation. Le vice-président du comité exécutif de Montréal, John Gardiner, se réjouit de l'efficacité qui pourra caractériser l'application de ce programme, "puisque c'est Montréal qui en assumera l'administration complète, réduisant pour les bénéficiaires les délais d'attente qui résulteraient d'une double intervention municipale et provinciale". L'aide financière, destinée aux propriétaires privés et aux organismes sans but lucratif, localisés particulièrement dans les secteurs Plateau Mont-Royal-Centre-Sud, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et Hochelaga-Maisonneuve, variera selon la taille du logement, le coût du loyer et la valeur des travaux. L'administration montréalaise bonifiera la subvention québécoise, de façon à ce que le bénéficiaire reçoive au moins 50 p. cent du coût des travaux admissibles -dans le cas des logements privés- et de 90 p. cent pour ce qui est des logements du secteur coopératif, sans but lucratif et des maisons de chambres. La Ville continuera aussi à verser des sommes additionnelles aux subventions du PRIL, afin de garantir le maintien dans les lieux des locataires en place. Depuis 1989, Montréal exige du propriétaire subventionné un plan de relogement pour ses locataires durant la période des travaux. De plus, Montréal dédommage le propriétaire pour les coûts reliés au relogement temporaire des locataires. Le coût des travaux admissibles ne peut excéder, en moyenne, 24000\$ par logement de deux chambres ou moins et 30000\$ par logement de trois chambres et plus. Dans le cas d'une maison de chambres, le coût des travaux peut atteindre, en moyenne, 12000\$ par chambre. L'édifice doit nécessiter la correction d'une ou de plusieurs déficiences dans l'une des catégories suivantes: charpente, électricité, plomberie, chauffage et risque d'incendie. Le maire Doré estime que cette approche "devrait inciter les ménages montréalais à y demeurer, tout en revitalisant la ville centrale qu'est Montréal".

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-16

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/4PPW525B

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:21

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:21

---

## L'opposition s'entend: mieux vaut s'unir que mourrir...

**Type** Article de journal

**Auteur** Liliane Lacroix

**Résumé** "Maintenant, au moins, on a un projet de fusionnement." Le chef du Parti municipal de Montréal (PMM), M. Alain André, semblait assez satisfait de sa rencontre d'hier avec les dirigeants du Parti civique de Montréal (PCM), et optimiste de voir leurs forces s'unir pour lutter contre l'administration Doré-Cousineau. "Je ne m'attendais pas à plus aujourd'hui. Maintenant, au moins, on sait dans quelle direction on s'en va. Je suis très optimiste", a déclaré celui qu'on reconnaît déjà comme le chef éventuel des deux partis réunis. Les négociateurs des deux partis d'opposition à l'Hôtel-de-Ville de Montréal ont en effet convenu de poursuivre au cours des prochaines semaines l'étude de ce projet de fusion. Au terme d'une rencontre de deux heures, hier, dans les locaux du Parti civique, rue Jean Talon, les négociateurs n'ont pas fixé d'échéancier aux pourparlers, acceptant plutôt de mettre sur pied une série de comités mixtes chargés d'étudier les implications de la possible fusion. La voie est tracée Selon M. André, les électeurs eux-mêmes leur ont tracé le chemin. "Avec moins de 50 p.cent des voix, le RCM dispose de 42 postes élus alors que l'opposition n'en a que 8, malgré un total de plus de la moitié des voix. Nos deux partis ont recueilli, à eux seuls, près de 40 p.cent des voix mais n'ont que quatre sièges au total. Dans ce contexte, il ne faut pas être un génie politique pour comprendre que l'union fait la force." C'est pour donner une chance à cette fusion que M. André a, de son propre aveu, "freiné son équipe post-électorale".

Le président par intérim du Parti civique, Me Jack Chadirdjian, affichait lui aussi un bel optimisme. "Notre rencontre a bien démontré la bonne foi de tout le monde. Présentement, de part et d'autre, on étudie les possibilités de fusion. Chose certaine, on s'en va dans cette direction." Il précisait toutefois que les comités formés pour poursuivre les négociations entre les deux partis poursuivront sûrement leur travail jusqu'à la fin de l'été. "Je voue une confiance absolue aux membres et au caucus du Parti civique, dit-il. Si les négociations démontrent que la fusion serait favorable aux Montréalais, ils l'accepteront sans problème. Pour le moment, il semble évident qu'on a besoin d'une opposition forte pour faire face à l'administration actuelle. Chose certaine, le RCM ne dirige pas la ville comme elle devrait l'être." C'est jeudi soir, lors d'une réunion spéciale, que les membres du conseil de direction du Parti civique ont désigné unanimement Me Jack Chadirdjian à la présidence par intérim de cette formation. Avocat de 28 ans, M. Chadirdjian était, en avril dernier, président de la campagne à la chefferie de madame Nicole Gagnon-Larocque qui a remis sa démission récemment de son poste de chef du parti.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-16

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/ZL4R6E2W

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:21

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:21

---

## Ryan reste indifférent devant le boycottage des municipalités

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, samedi 16 mars 1991 310 mots, p. A5 Bellemare, Pierre ° La décision de l'administration municipale et des trois sociétés de transport en commun de la région montréalaise, de bouder le symposium sur l'avenir du transport public, qui se tient depuis hier dans un hôtel de la métropole, "fait partie du jeu", affirme Claude Ryan. "Ça en prend plus que ça pour m'ébouloer", laisse tomber le titulaire des Affaires municipales, dont le projet de réforme fiscale a semé la colère et l'inquiétude dans le milieu municipal. Le maire Jean Doré qualifie cependant ce symposium, organisé par le ministre des Transports, Sam Elkas, d'irréalisme absolu. "Nous sommes présentement dans une incertitude totale - à cause de la réforme Ryan - et Québec tient quand même à faire le point sur le plan d'action 1988-98 sur le transport public dans la région." Le maire Doré croit cependant qu'il n'est pas impossible que le gouvernement Bourassa soit amené à accorder le moratoire réclamé par l'UMQ, si les congressistes "arrivent à faire monter la pression suffisamment". Drôle de symposium Les élus municipaux trouvent aussi aberrant que le ministre Elkas ne les ait pas invités au symposium, réservé exclusivement aux technocrates du gouvernement québécois et des administrations locales. Les élus, eux, ont été ignorés. Mais les fonctionnaires des sociétés de transport, tout comme ceux des villes concernées, ont décliné l'invitation du ministre Elkas. "Il ne veut pas de la présence des élus qui, pourtant, auraient eu tout intérêt, dans des circonstances normales, à participer à un tel événement. Cela fait partie intégrante de leurs responsabilités", observe M. Hamelin. De passage à l'hôtel de ville de Montréal, hier matin, le ministre Ryan a répété qu'il pourrait éventuellement consentir certains assouplissements à la réforme, qui a pour effet d'alourdir de 477 millions\$ le fardeau des municipalités. Le désengagement de Québec du transport en commun fait particulièrement mal aux sociétés de transport qui, pour combler un manque à gagner substantiel, devront compter sur les villes de leur territoire respectif. Et celles-ci affirment qu'elles n'ont ni la volonté ni les moyens de remplir le "trou financier" laissé par Québec. Une étude de la commission d'expansion économique de la CUM indique notamment que dans l'ensemble des municipalités du West Island, là où on ne compte que peu d'entreprises et de places d'affaires, il faudrait hausser les taxes foncières de plus de trente p. cent pour compenser le délestage de Québec. Le ministre Ryan est disposé à étudier certains cas particuliers, pour éviter que certaines "victimes" de la réforme ne soient trop pénalisées par rapport à d'autres.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-16

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/SESWVP8R

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:21

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:21

---

## Exaspérés, les maires optent pour des pressions «modérées»

**Type** Article de journal

**Auteur** Mario Gilbert

**Résumé** PC ° Les maires de l'Union des municipalités du Québec ont opté, hier, pour une série de moyens de pression relativement «modérés», -pour l'instant du moins- afin de faire fléchir le gouvernement du Québec sur son projet de réforme du pacte fiscal. Les municipalités rejettent en bloc le projet de M. Ryan, qui transférerait 500 millions de dépenses aux villes -police, voirie, transport en commun. Les municipalités devront donc taxer davantage leurs citoyens pour assurer les mêmes services, estiment-elles. Lors d'une assemblée générale spéciale, qui s'est déroulée dans un fouillis indescriptible et une absence de procédures véritables, quelque 700 maires et conseillers représentant 200 des 300 municipalités de l'UMQ ont décidé finalement de se rendre sur la Colline parlementaire d'ici deux semaines -avant le dépôt du prochain budget Levesque-, pour manifester leur mécontentement. Le maire de Mirabel, Hubert Meilleur, a particulièrement insisté pour que soit adoptée cette proposition minimale. «Croyez-moi, je connais M. Ryan et c'est le seul moyen qui va porter fruit. Il contrôle tout à Québec et si vous n'êtes pas là pour le bloquer, les autres vont s'écraser devant lui: ils se sont mis à genoux pour le ramener la semaine dernière», a-t-il dit à ses collègues. M. Meilleur, lui, aurait voulu que toutes les municipalités de l'UMQ mobilisent leur matériel roulant pour prendre d'assaut la Colline parlementaire, comme l'avaient fait les camionneurs artisans l'an dernier. Mais sa proposition n'a pas eu droit au vote de l'assemblée. Que les députés se mouillent En attendant de se retrouver sur la Colline parlementaire, les maires sont invités à harceler leur député régional pour qu'il prenne position publiquement dans le dossier. Dès demain, les maires doivent transmettre à leur député une lettre d'appui qu'il sera invité à signer. Les refus, comme les appuis, seront ensuite publiquement annoncés -ou dénoncés-, via les médias d'information. L'UMQ a aussi présenté, hier, un million de dépliants d'information qui seront distribués aux Québécois dans les prochains jours. Les conseils municipaux sont enfin invités, si ce n'est déjà fait, à adopter une résolution formelle rejetant la réforme du ministre des Affaires municipales, Claude Ryan. Certains maires présents, lassés du placotage, ont cependant essayé de proposer des moyens de pression plus énergiques, mais le flou dans les procédures -le président de l'assemblée, Jean-Claude Beaumier, n'était visiblement pas familier avec le fameux code Morin- les a en quelque sorte laissés en plan. Alors que le président Beaumier acceptait de recevoir certaines propositions, d'autres étaient escamotées dans le cafo Willis général. Une seule proposition provenant de la salle a eu droit au vote de l'assemblée générale: que l'UMQ demande la démission du ministre Ryan, comme l'avait fait la fin de semaine dernière l'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ). Mais les maires des plus importantes municipalités semblaient gênés par un tel vote de blâme et recommandaient à leurs pairs de rejeter la proposition. Le maire de Montréal, Jean Doré, a joué de tout son poids dans ce débat. «On remplacerait M. Ryan par quelqu'un d'autre et on serait pris avec le même problème, a-t-il dit à ses collègues. Ce n'est pas M. Ryan qui est en cause, mais le gouvernement et le ministère des Finances. Laissons la population décider aux prochaines élections.» Le vote s'est soldé par un score exactement nul (141-141), et le proposeur, André Pelletier, maire de Val-d'Or, a retiré sa suggestion pour ne pas donner une image de division interne au sein de l'UMQ. Une «facture fictive» Le maire de Lorraine, Laurent Bailly, n'a pas été plus chanceux avec sa proposition d'envoyer aux contribuables une «facture fictive» pour leur démontrer l'impact de la réforme sur l'enveloppe municipale. D'autres maires ont proposé la tenue d'États généraux du monde municipal -regroupant l'UMQ et l'UMRCQ- au cas où le ministre Ryan refusait de plier. Le président par intérim de l'UMQ, Ralph Mercier, maire de Charlesbourg, n'a pas vu de confusion dans le déroulement de l'assemblée. «On s'est entendu sur un point: nous devons amorcer une approche avec le gouvernement sur un plan global. Si cette solution ne fonctionnait pas, les autres moyens de pression sont importants. «Les maires ont démontré clairement leur exaspération: on est prêt à faire les choses de façon civilisée mais le gouvernement doit agir et rapidement», a-t-il dit aux journalistes. Le maire de Papineauville, Henri Hébert, qui était prêt à adopter une ligne plus dure face au ministre Ryan, s'est dit tout de même satisfait de la décision de l'UMQ de «monter à Québec». «Mais plus tard, si on ne réussit pas à gagner ce que l'on veut, on retient toutes les sommes qu'on envoie à Québec. M. Hébert reconnaît qu'il s'agit là de désobéissance civile. «Peut-être, mais les Indiens l'ont fait et on leur a donné une autoroute. Je suis même prêt à faire de la prison pour défendre mes contribuables. «Jusqu'à maintenant, on s'est laissé aller un peu trop. Il va falloir aller plus loin. Ça fait un ou deux ans qu'on exerce des moyens de pression médiatiques, il faut passer aux actes.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-17

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/IMRNCW2B>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:21

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:21

---

## St-Michel veut «vivre en santé»

**Type** Article de journal

**Auteur** Marie-France Léger

**Résumé** °Les citoyens du quartier Saint-Michel, dans le nord-est de Montréal, se sont lancés hier dans une bataille contre la pollution, le chômage, la pauvreté et l'incompréhension entre les ethnies. Les résidents de Saint-Michel en ont assez de manquer d'espaces verts, de souffrir des inhalations de l'autoroute métropolitaine et de la proximité des industries. Pour «Vivre Saint-Michel en santé», 250 citoyens et quelques représentants d'organismes communautaires ont donc identifié 11 actions prioritaires pour améliorer la qualité de vie de ce quartier où le tiers de la population vit sous le seuil de la pauvreté. En matière d'environnement, ils veulent notamment obtenir une étude sur les bio-gaz qui s'échappent de l'ex-carrière Miron (aujourd'hui site d'enfouissement des déchets) et revoir tout le système de transport en commun. Les problèmes sociaux sont aussi très préoccupants. Les résidents de Saint-Michel souhaitent rapprocher les services de santé de la population, favoriser les échanges pour une meilleure connaissance entre les ethnies (en 1986, 55 p. cent de la population était d'origine française) et mettre sur pied un Centre de loisir et une Maison de la famille pour soutenir économiquement les plus démunis. Sur le plan économique, les citoyens proposent la création d'une Table de concertation pour améliorer les programmes de formation professionnelle et la mise en commun d'idées avec les industries pour développer de nouveaux créneaux d'emplois. En effet, «dans Saint-Michel, le taux de chômage atteint presque 20 p. cent aujourd'hui», a expliqué hier le directeur du département de santé communautaire de l'hôpital Sacré-Coeur, Guy Drouin. Heureusement, toutes ces bonnes résolutions ne nécessitent pour le moment aucun investissement. «Pour tous les projets à court terme, nous prendrons les ressources humaines et matérielles déjà disponibles», a déclaré hier, confiant, Pierre Desrocher, du CLSC de Saint-Michel. Cette journée d'ateliers était organisée à l'initiative d'un regroupement de citoyens, d'organismes communautaires, de représentants du DSC du Sacré-Coeur, de conseillers municipaux et de représentants gouvernementaux. Un comité de promoteurs, composé d'une quarantaine de membres, se réunira dès le 4 avril pour mettre le plan d'intervention en action. «C'est une première au Québec. 250 participants, c'est du jamais-vu dans Saint-Michel. Les citoyens du quartier ont vraiment la volonté d'agir et ils ont réussi à dégager un consensus sur les priorités», a affirmé de son côté Mme Céline Dubé, coordonnatrice du centre éducatif et communautaire René-Goupil.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-17

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/DK2AN2WB

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:21

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:21

---

## Les miettes du PCM

**Type** Article de journal

**Auteur** Agnès Gruda

**Résumé** Éditorial Nicole Gagnon-Larocque avait pris le Parti civique en morceaux... et l'a laissé en miettes. Onze mois après être arrivée à la barre du parti, cette ancienne collaboratrice de Jean Drapeau, de plus en plus contestée au sein de son exécutif, vient de démissionner dans la plus totale confusion. Et à moins de miracle, ce départ imprévu signifie que le PCM n'en a plus pour bien longtemps. Depuis sa fondation, le Parti civique a toujours été le parti d'un seul homme: Jean Drapeau. Lorsque celui-ci a pris sa retraite politique, il n'a laissé à ses héritiers que la mémoire des réalisations passées, et une structure politique désuète. En absence de toute tradition démocratique, le PCM est déchiré depuis cinq ans par des querelles intestines en série. Les chicanes entre «drapeauistes» et «modernistes» ont paralysé le parti, l'empêchant de se réformer véritablement. Aucun de ses chefs successifs, et Mme Gagnon-Larocque sans doute moins que les autres, n'avait la stature nécessaire pour prendre la relève. De grenouillage en grenouillage, le Parti civique est peu à peu devenu une coquille vide. Même durant la campagne électorale de l'automne dernier, il n'a pas su prévenir l'apparition de nouvelles fissures, se livrant à un désolant échange de joueurs avec un nouveau venu sur la scène montréalaise, le Parti municipal. Surfant sur un programme minimaliste et misant avant tout sur le nom et l'aura du parti, Mme Gagnon-Larocque a récolté 20 p. cent des votes à la mairie. Cette performance est de loin inférieure à celle de son prédécesseur Claude Dupras, qui s'en était tiré, en 1986 et en plein raz-de-marée RCM, avec 30 p. cent des voix. Les vétérans du Parti civique ne sont plus là: certains ont quitté la scène politique, d'autres ont joint le Parti municipal, qui loge dans le même créneau idéologique et qui a l'avantage de la jeunesse. Le PCM est dirigé par une dizaine de militants ayant pour la plupart joint le parti depuis moins de deux ans. Et c'est dans

l'indifférence la plus totale que les dirigeants du parti ont élu jeudi leur nouveau président: Jack Charidjian, jeune avocat de 28 ans, venu au PCM il y a un an et des poussières. Dans un style empreint de lyrisme, le communiqué annonçant cette élection affirme qu'il faut «donner du temps au temps afin de permettre à un héritage de prendre son envolée pour un second début». Ouff... Dans les faits, l'héritage a été bel et bien dilapidé et, pour un second début, il faudra repasser. Dans les circonstances actuelles, deux voies s'offrent au PCM: se faire avaler tout rond par le Parti municipal, ou alors prendre tout son temps... pour agoniser. Tout ça n'est pas très surprenant: cette lente désintégration, c'est le sort qui guette les partis politiques ayant tout misé sur un chef charismatique. Plus de chef, plus de parti. On imagine que le RCM, qui existait bien avant la «naissance politique» de Jean Doré, survivrait plus aisément à un éventuel départ de l'actuel maire de Montréal: c'est rassurant sur le plan de la vie démocratique. Ce qui l'est beaucoup moins, toutefois, c'est l'actuelle faiblesse de l'opposition à l'hôtel de ville. Plus de 40 p. cent des électeurs montréalais ont voté contre le maire Jean Doré le 4 novembre dernier. Ils sont représentés au conseil municipal par une opposition éclatée, sans force de frappe véritable. Le Parti municipal, qui forme l'opposition officielle, se cherche encore un véritable contenu politique. La Coalition démocratique, qui représente en quelque sorte le RCM d'avant le pouvoir, fait un travail utile, mais a peu de chances, compte tenu de sa consanguinité idéologique, de bâtir un jour un parti politique «ministrable». Ceci dit, il n'est pas encore exclu que les forces en présence n'accouchent, d'ici les prochaines élections, d'une véritable alternative politique à l'administration actuelle. Mais le Parti civique, lui, paraît définitivement hors jeu.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-03-18  
**Pages** P. B-2  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/FW5FGQJ9  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:21  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:21

---

## Développement de Laval: les députés libéraux montent à l'assaut

**Type** Article de journal  
**Auteur** André Pépin  
**Résumé** Appuyés par Lise Bacon, ils veulent contrer le «fort lobby» qu'exercent, selon eux, les dirigeants de la CUM QUÉBEC - °Les députés libéraux de Laval vont interpellier le gouvernement Bourassa, aujourd'hui, pour que les dossiers lavallois, notamment la construction d'un nouveau pont dans l'est et d'une usine de traitement des eaux usées, ne soient plus bloqués par les politiques trop sévères du ministère de l'Environnement que dirige le ministre Pierre Paradis. Forts de l'appui de la vice-première ministre Lise Bacon, les députés libéraux lavallois doivent rencontrer aujourd'hui les médias d'information pour dénoncer le fort lobby qu'exercent, selon eux, les dirigeants de la CUM. Ces derniers, comme on le sait, souhaitent que le gouvernement empêche la construction d'un nouveau pont pour relier Laval à Montréal, dans l'Est. Les élus de la CUM, le maire Jean Doré en tête, souhaitent aussi que Laval soit raccordée à Montréal pour le traitement de ses eaux usées. Les députés Benoît Fradet (Vimont) et Jean-Pierre Bélisle (Mille-Iles) contestent ouvertement et publiquement les politiques du ministère de l'Environnement qui impose des règles très strictes au développement du Bloc nord. Les arguments de Montréal et du ministère de Pierre Paradis sont semblables. Les deux souhaitent enrayer au plus tôt le phénomène d'étalement urbain qui a fait perdre à Montréal des dizaines de milliers de citoyens au cours des vingt dernières années. Une étude commandée par le gouvernement du Québec à un groupe de consultants viendrait d'ailleurs appuyer les arguments de la CUM. Cette étude, qui n'a pas encore été rendue publique, souligne qu'il est urgent d'agir. Les députés libéraux de Laval, pour leur part, soutiendront aujourd'hui en conférence de presse que le développement de l'Est de Montréal et celui de Laval sont étroitement liés, et que le projet de Soligaz, dans l'Est, avec tout le complexe de la pétrochimie, nécessite dès maintenant l'aménagement d'une véritable voie de ceinture autour de la métropole. Les députés doivent par ailleurs invoquer l'incroyable développement industriel que connaît Laval depuis 10 ans, un développement avantageusement comparable à celui des villes de la CUM. Les députés vont également invoquer la proximité de l'aéroport de Mirabel qui nécessite le développement de nouvelles infrastructures. Ils doivent également, chiffres à l'appui, prédire l'accroissement futur du Bloc nord. Les députés libéraux, en interpellant leur propre gouvernement, entendent rappeler que plus de 200000 citoyens, en 1988, ont signé une pétition pour réclamer de Québec des investissements majeurs pour développer Laval et ses villes satellites. Une bataille rangée va bientôt s'engager au conseil des ministres pour décider des priorités qui seront retenues pour la vaste région de Montréal. Laval, selon les informations obtenues, serait prête à souscrire largement dans la construction d'une usine dépollution des eaux (Lapinière) pour ne pas se raccorder au système de la CUM. Laval entend démontrer, par des études d'ingénierie poussées, que le système préconisé pour Laval est de beaucoup supérieur en efficacité à celui de la CUM. Laval doit également soutenir que, dans le contexte de la fiscalité municipale, elle

a besoin d'une bonne marge de manoeuvre pour assurer son développement. La vice-première ministre, Mme Lise Bacon, aura du pain sur la planche puisque le lobby de la CUM est efficace auprès de l'exécutif du gouvernement Bourassa. Ce qui pourrait cependant jouer pour Laval, c'est le voeu maintes fois exprimé par le premier ministre Robert Bourassa lui-même qu'il faut soutenir le développement de Laval. C'est le premier ministre Bourassa qui, le premier, a parlé de la nécessité de relier par métro Laval à Montréal. Les études à ce sujet seraient à peu près complétées. Il appert, selon les indications fournies par Mme Bacon à La Presse, que le métro de surface, genre monorail, serait le plus efficace pour Laval en raison de ses coûts inférieurs. Laval, comme on le sait, a un sous-sol de roc. Les députés de Laval, pour soutenir leurs dossiers, se disent prêts à multiplier les démarches auprès du gouvernement, ce qui n'exclut pas l'organisation de manifestations à l'Assemblée nationale, comme ils l'ont fait en 1988.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-18

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/LC4E9ZNG

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:21

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:21

---

## La STCUM aussi écoute les conversations entre clients et employés

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° Tout comme la Ville de Montréal, la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) enregistre les conversations téléphoniques entre les citoyens et ses employés. Un porte-parole, Michel Leboeuf, a confirmé hier que les demandes de renseignements et les réponses des préposés étaient enregistrées «depuis quelques mois» à la demande, affirme-t-il, des employés. «Ils ont ainsi une preuve qu'ils ont bien fait leur travail si un citoyen se plaint d'avoir été mal renseigné», ajoute-t-il, précisant qu'en général, seuls les proposés s'identifient au début de la conversation. L'enregistrement, poursuit M. Leboeuf, permet «une gestion efficace du service de renseignements et n'a rien à voir avec le Big Brother». La STCUM n'a rien à cacher quand elle répond à des questions sur les horaires et les circuits d'autobus. Il n'y a rien de personnel dans ces conversations». La Coalition démocratique de Montréal (CDM), parti d'opposition à l'hôtel de Ville, demande par ailleurs aux gouvernements provincial et fédéral s'il est exact qu'Hydro-Québec et Air Canada enregistrent également les conversations comme l'a affirmé, selon la CDM, la présidente du comité exécutif de la Ville, Léa Cousineau. La CDM a soutenu hier, au cours d'une conférence de presse, que le maire de Montréal, Jean Doré, avait menti lorsqu'il avait déclaré qu'il ignorait tout de l'enregistrement des conversations aux Bureaux Accès Montréal (BAM). Selon elle, le maire ne pouvait ignorer que le comité exécutif dont il fait partie avait autorisé un appel d'offres pour l'achat des équipements nécessaires et avait ensuite, le 23 janvier 1991, autorisé l'octroi d'un contrat de 223000\$. La CDM a adressé des questions au sujet de l'enregistrement des conversations au maire, à la ministre fédérale de la Justice, Kim Campbell, au ministre des Communications du Québec, Lawrence Cannon, à celui des Affaires municipales, Claude Ryan, au ministre du Travail, Normand Cherry, au président de la Commission d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, Paul-André Comeau, et à celui de la Commission des droits de la personne, Jacques Lachapelle. Les conseillers municipaux de la CDM, Pierre Goyer, Sam Boskey et Marvin Rotrand, espèrent que ces personnes réagiront rapidement car «leur crédibilité est en cause». Selon M. Boskey, «on s'en va vers un État policier» si la vie privée des citoyens n'est pas respectée lorsqu'ils s'adressent aux gouvernements. Interrogée par la presse sur les accusations de la Coalition, Léa Cousineau a fait répondre par un porte-parole qu'elle n'était «pas intéressée à discuter de questions administratives». Des statistiques obtenues par la CDM auprès de l'administration indiquent qu'en 1990, les services de renseignements de première ligne, c'est-à-dire ceux qui enregistrent les conversations, ont reçu près de 400000 appels, dont 44,8 p. cent traitaient de questions reliées aux travaux publics, 24,1 p. cent aux finances (principalement les comptes de taxes) et 4,1 p. cent à l'habitation. Les appels au 872-1111, qui était auparavant l'assistance-annuaire de la Ville, ne sont enregistrés que depuis avril 1990. La CDM admet que ceux qui sont effectués au 872-3434 (travaux publics) le sont depuis près de 25 ans et ceux au 872-2305 (finances) depuis environ huit ans.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-19

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/96PMHE8W

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:21



## L'administration Doré en voie de créer une nouvelle société des installations scientifiques

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** °L'administration Doré s'apprête à créer une nouvelle société paramunicipale regroupant le Jardin botanique, l'Insectarium, le Planétarium et peut-être le Biodôme, qui échapperont ainsi largement au contrôle des élus au conseil municipal. Le comité exécutif serait sur le point d'adopter un budget de plus de 125000\$ et d'autoriser la nomination d'un coordonnateur pour mettre sur pied cette nouvelle société des installations scientifiques. La Ville a déjà obtenu du gouvernement du Québec une modification à sa charte l'autorisant à créer un organisme de cette nature. Le conseiller Sam Boskey de la Coalition démocratique de Montréal, parti d'opposition, note que les sociétés paramunicipales peuvent signer des contrats et même emprunter de l'argent sans passer par le conseil. «C'est plus difficile de vérifier», ajoute-t-il, d'autant plus que les dirigeants de ces organismes ne comparaissent devant les commissions du conseil qu'une fois par année, au moment de l'étude du budget. Ce n'est qu'à ce moment également, de dire M. Boskey, qu'elles présentent un document sur leurs orientations et leurs budgets, document dont la qualité au chapitre de l'information varie grandement. M. Boskey affirme qu'il a demandé récemment au comité exécutif la comparution de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour poser des questions sur l'achat par cette paramunicipale des terrains de Blue Bonnets et que cette requête a été refusée. «Elles sont quasi autonomes et agissent de façon indépendante», poursuit-il, expliquant qu'elles doivent rendre compte de leurs gestes au comité exécutif et non au conseil.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-19

**Pages** P. A-6

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/I6YY8U65

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:21

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:21

---

## Des députés de Laval partent en guerre contre Paradis

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean-Paul Charbonneau

**Résumé** Ces membres de l'Assemblée nationale font pression pour obtenir un nouveau pont et une usine d'épuration des eaux usées ° Le ministre de l'Environnement, Pierre Paradis, a été prié, hier, de réviser ses devoirs et le premier ministre Robert Bourassa a été invité à utiliser son pouvoir discrétionnaire dans les projets de pont sur la rivière des Prairies et d'usine d'épuration des eaux usées que Laval veut obtenir. Ces demandes n'ont pas été formulées par des membres de l'opposition mais plutôt par les députés libéraux Jean-Pierre Bélisle et Benoit Fradet, que La Presse a rencontrés. Ils parlaient au nom de leurs collègues libéraux de Laval, Lise Bacon (Chomedey), vice-première ministre, Jean Joly (Fabre) et Guy Bélanger (Laval-des-Rapides). Pour MM. Bélisle (Mille-Iles) et Fradet (Fabre), les députés de Laval sont sur un «pied de guerre et prennent littéralement d'assaut le ministère de l'Environnement». À la lumière des propos recueillis, cette sortie publique fait suite à de sérieuses prises de bec en privé entre élus du même parti. Hydro-Québec Il est aussi question que d'autres députés libéraux de l'Est de Montréal et de la couronne nord se joignent à leurs collègues de Laval lors d'une importance conférence qui aurait lieu à Québec, mardi prochain. En 1987, 20 députés libéraux provinciaux de l'Est de Montréal, de Laval et de la région immédiate s'étaient prononcés en faveur de ce fameux pont. Pour ce qui est du prolongement de l'autoroute 25 vers ce pont qui aboutirait dans l'est de l'île Jésus, le ministre Paradis a, selon les députés de Laval, «fait un abus de juridiction et de pouvoir» le 1er février dernier. Il précisait alors, dans une directive, le contenu de l'étude d'impact que devaient mener conjointement le ministère des Transports et Hydro-Québec, en imposant des conditions si sévères et d'une telle nature que l'ouvrage sera difficilement réalisable. Le pont, selon le député de Mille-Iles, est une nécessité pour le développement du secteur est de Laval et pour compléter le système routier de la région métropolitaine. «Il aurait dû être réalisé il y a une vingtaine d'années», soutient-il. Faisant face à de sérieux problèmes d'alimentation en électricité dans ce secteur en expansion, Hydro-Québec a même choisi de construire, en 1994, son nouveau poste de transformation à 313-25 kilovolts tout près du corridor de la future autoroute 25. «Le ministre de l'Environnement, croit le député Bélisle, a fait une indigestion environnementale. Il s'agit là d'un abus de juridiction et de pouvoir sans précédent. Nous (les députés de Laval) utiliserons tous les moyens mis à notre

disposition pour renverser cette décision.» Parmi les solutions envisagées pour forcer le ministre Paradis à réviser ses positions, le député de Mille-Iles n'écarte pas la possibilité d'avoir recours aux tribunaux. Montréal favorisée Pour ces députés du gouvernement Bourassa, le ministre Paradis favorise trop Montréal et la Communauté urbaine de Montréal par rapport aux populations de Laval, Terrebonne, Mascouche, de l'Est de Montréal et d'ailleurs dans cette vaste région. Les libéraux de Laval soulignent que les députés du Parti québécois de l'île de Montréal se sont tous opposés au prolongement de l'autoroute 25, comme le maire Jean Doré et le président de la CUM, Michel Hamelin l'avaient fait auparavant. Quant à l'usine d'épuration, le député Fradet, parlant toujours au nom de ses collègues, trouve inacceptable que Laval, deuxième plus grande ville au Québec, n'ait pas encore complété son système de traitement des eaux usées. Il précise que le coût d'immobilisation de la station Lapinière (nom de l'usine projetée) est toujours estimé à 107 millions\$. Sur ce dossier, le ministre Paradis garde le silence. La différence de coût entre le raccordement à l'usine de la CUM et une nouvelle construction serait de cinq à six millions et, a déjà affirmé Mme Bacon, Laval profiterait d'une nouvelle technologie nettement supérieure à celle de l'usine montréalaise. Le député de Vimont a aussi souligné que les problèmes subis à l'usine de la CUM à l'été 1990 et plus récemment étaient loin d'être rassurants quant à sa capacité de traiter adéquatement les eaux usées provenant de Laval. «De plus, poursuit-il, l'usine de la CUM aura besoin d'ajout d'équipements pour pouvoir traiter les eaux usées de son territoire, principalement pour le raccordement de la partie sud, prévu en 1994.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-19

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/24GNTYRB

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:21

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:21

---

## Groupe de travail sur un mode de scrutin compensatoire

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° Le maire de Montréal, M. Jean Doré, entend respecter la promesse faite après les élections du 4 novembre dernier, d'instituer pour le prochain scrutin un mécanisme compensatoire permettant à l'opposition d'être mieux représentée à l'hôtel de ville. Le comité exécutif vient de créer un groupe de travail qui réunira un représentant du maire et deux de chacun des partis représentés à l'hôtel de ville. Son mandat est de suggérer des modifications à la Loi électorale. Le porte-parole du maire, Benoît Gignac, a indiqué hier que l'hypothèse d'une nouvelle forme de représentation figurera au nombre des sujets inscrits à l'ordre du jour. Le comité sera présidé par le greffier Léon Laberge, qui occupe la présidence des élections municipales à Montréal. Les représentants des partis ne seront pas nécessairement des élus. Le maire Doré a délégué un attaché politique, Raymond Faucher. M. Doré avait promis, après la dernière victoire du RCM, d'introduire à Montréal, en 1994, un mécanisme compensatoire fondé sur une représentation, par arrondissements, du ou des partis qui obtiennent de bons résultats électoraux sans l'emporter. Le maire avait ajouté qu'il proposerait au conseil municipal et au gouvernement du Québec que ce nouveau système fasse l'objet d'une expérience pilote à Montréal pour le prochain scrutin. Il avait exclu l'idée d'une représentation proportionnelle qui répartirait les sièges à l'hôtel de ville en fonction des votes recueillis dans l'ensemble de la municipalité. Montréal est divisée en neuf arrondissements, chacun comprenant plusieurs districts électoraux.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-20

**Pages** P. A-8

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/FXV5DZK3

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:22

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:22

---

## La Ville raconte des fables sur l'incinérateur des Carrières, accuse un fonctionnaire

**Type** Article de journal

**Auteur** André Noël

**Résumé** ° L'administration municipale de Montréal raconte des fables lorsqu'elle prétend que son incinérateur de déchets ne pose aucun danger, affirme un rapport interne de la Ville, obtenu par LaPresse grâce à la Loi d'accès à l'information. "De tous les incinérateurs municipaux au monde, combien se trouvent exactement au centre d'une ville avec des points d'impact de panache de fumée directement dans les quartiers densément peuplés?" demande l'auteur du rapport. Dans son document de 15 pages, intitulé Faits et légendes sur l'incinérateur des Carrières, l'auteur, Michel Surprenant, accuse le service des Travaux publics de la ville de raconter des "fables" qui n'ont "rien à voir avec les canons de la science". L'incinérateur, situé sur la rue des Carrières au nord du plateau Mont-Royal, est beaucoup plus polluant que ne le prétend le service des Travaux publics, chargé de son exploitation, affirme le rapport. M. Surprenant, un fonctionnaire du ministère québécois de l'Environnement, était prêté à la ville de Montréal lorsqu'il a rédigé son rapport en mars 1989. Les autorités de la ville ont refusé d'en remettre une copie à La Presse, quand une demande en ce sens a été faite en mars 1990. La Commission d'accès à l'information vient cependant de demander à la ville de rendre publics de larges extraits du rapport. (La ville a finalement accepté de divulguer le rapport au complet.) M. Surprenant, qui travaille aujourd'hui à la direction régionale du ministère pour Laval-Laurentides, commence son document en accusant le service des Travaux publics d'empêcher tout débat de fond sur l'incinérateur des Carrières. "La discussion publique des administrations publiques est le fondement même de la démocratie, écrit-il. C'est plutôt à Moscou, à une époque qui semble aujourd'hui révolue, que la discussion des affaires publiques est réservée à la Nomenclatura." M. Surprenant accuse ensuite les Travaux publics de s'être traîné la patte pour réduire les émanations atmosphériques de l'incinérateur, qui brûle presque tous les déchets domestiques des Montréalais, soit environ 300000 tonnes par an. L'incinérateur rejette des centaines de tonnes de poussières et d'acide chlorydrique dans l'air de Montréal. En 1984, la ville a investi deux millions pour des travaux d'entretien et huit millions pour l'achat de nouveaux épurateurs, mais ceux-ci étaient déjà désuets, soutient le document. "On opta pour une technologie déjà dépassée et (on) refusa la meilleure technologie disponible..., soit l'injection par voie sèche ou semi-humide, qui aurait coûté 12 millions et qu'on devrait maintenant adopter au coût de 25 millions." Résultat: à pareille date, l'an dernier, l'incinérateur violait encore les normes d'acide chlorydrique de la CUM. Depuis, des équipes rajoutent de la chaux, une technique primaire qui ne permet pas de rencontrer les normes proposées par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME). Le CCME propose en effet de rabaisser la norme d'acide chlorydrique à 50 parties par million, alors que les normes actuelles de la CUM sont de 500 ppm. L'incinérateur de la Communauté urbaine de Québec, équipé d'épurateurs à sec, respecte les normes du CCME. M. Surprenant accuse aussi la ville de Montréal d'avoir refusé de refaire les tests de dioxines et de furannes, deux substances très toxiques rejetées par tous les incinérateurs municipaux. Un premier test avait conclu que l'incinérateur des Carrières rejetait très peu de dioxines et de furannes. "On oublie de nous dire que l'échantillonnage et la méthode d'analyse de ce test ont été mis en doute et par le ministère de l'Environnement du Québec et par la CUM, souligne M. Surprenant. Tous deux ont proposé que ce test soit refait, demande qui n'a pas encore eu de suite à la ville." ( La Presse a elle-même révélé ce fait l'an dernier, et la ville a finalement accepté de refaire les tests de dioxines et de furannes. Les échantillons ont été pris l'automne dernier. Les résultats devraient être connus sous peu.) Le rapport recommande fortement qu'une étude soit faite auprès des effets de l'incinérateur sur la santé des citoyens. "On se serait peut-être attendu à ce que le service des Travaux publics s'intéresse à une étude épidémiologique chez les citoyens vivant dans le point d'impact du panache de fumée qui, du haut des cheminées de 258 pieds, atteint dans 40 p. cent des cas le secteur des rues Pie IX et Hochelaga." Le département de santé communautaire Maisonneuve-Rosemont s'est lui aussi montré intéressé à mener une telle étude, mais celle-ci n'a toujours pas été commandée. M. Surprenant accuse ensuite le service des Travaux publics de négliger le problème des quelque 85000 tonnes de cendres produites à chaque année par l'incinérateur. À chaque jour, de 12 à 16 camions transportent les cendres au dépotoir de Rivière-des-Prairies, où elles recouvrent des déchets de construction. Les scientifiques et le Conseil canadien des ministres de l'Environnement recommandent notamment de séparer les cendres volantes - extrêmement toxiques - des cendres de grille. Mais la ville a fait la sourde oreille jusqu'à maintenant, souligne le rapport. Richard Brunelle, responsable des Travaux publics au comité exécutif de la ville, a indiqué au cours d'un entretien il y a quelques jours que la ville avait décidé d'enfouir les cendres dans des compartiments d'argile, dans le dépotoir de Rivière-des-Prairies. Des experts estiment quant à eux que les cendres volantes devraient être traitées avant leur enfouissement. M. Surprenant recommande enfin de faire une étude approfondie de l'incinérateur: "Cette étude, sur le modèle de l'étude concernant les effets de la dilution du fluor dans les eaux de Montréal, serait confiée à un groupe multidisciplinaire de scientifiques comprenant, entre autres, des spécialistes en hydrogéologie, en chimie, en toxicologie et en santé environnementale." La ville a rejeté cette recommandation. M. Brunelle a indiqué, en revanche, que l'incinération fera l'objet d'un débat public, lors du dépôt prochain du plan directeur sur la gestion intégrée des déchets.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-20

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/VVHN58BS

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:22

## Le maire Doré a "emprunté" un ambassadeur pour un voyage de 12 jours en Europe

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° Jean Doré a emprunté le mois passé, du ministère des Affaires extérieures, un authentique ambassadeur qui lui a servi de représentant personnel auprès de collègues maires le temps d'un voyage de 12 jours en Europe qui a coûté 10000\$ aux contribuables montréalais. L'ambassadeur, Jacques Dupuis, a rencontré du 8 au 20 février les maires de Rome, Vienne, Berlin et Bruxelles pour les convaincre de participer à la troisième conférence du Sommet des grandes villes du monde, qui se tiendra à Montréal du 15 au 17 octobre prochain. Ces premiers magistrats n'avaient pas encore confirmé leur présence à cet événement. Un porte-parole du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa, a expliqué que M. Dupuis avait effectué cette mission au moment où il était prêté à l'Université de Montréal par le gouvernement fédéral et que son salaire était, de ce fait, payé par ce dernier. M. Dupuis est à l'emploi du ministère depuis 37 ans et il a occupé des postes d'ambassadeur en Espagne et en Suisse. Une entente conclue en janvier entre la Ville et Raymond Chrétien, sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires extérieures, prévoyait que les dépenses de voyage de M. Dupuis seraient défrayées par Montréal selon les normes prescrites pour un fonctionnaire fédéral ayant rang d'ambassadeur. On ne connaît pas les résultats de sa mission.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-20

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/UR9AIMP9

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:22

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:22

---

## Montréal maintient que son incinérateur ne menace pas la santé de la population

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean-Paul Soulié

**Résumé** ° La Ville de Montréal a réfuté hier globalement le contenu d'un document de quinze pages portant sur l'incinérateur municipal de la rue des Carrières, dont La Presse faisait état hier. Le document a été rédigé par un fonctionnaire du ministère de l'Environnement, M. Michel Surprenant, en mars 1989. Dans une brève conférence de presse, M. Richard Brunelle, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, a affirmé que «l'incinérateur des Carrières respecte les normes de qualité de l'air et la santé de la population montréalaise n'est nullement menacée». Si les normes de qualité de l'air en vigueur sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal deviennent plus sévères, a dit M. Brunelle, la Ville de Montréal n'hésitera pas à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de s'y conformer. M. Brunelle a dit du document qu'il «n'a pas de fondement valable», et qu'il n'a jamais été commandé par la Ville. Le fonctionnaire provincial Michel Surprenant avait été prêté à la Ville de Montréal dans le cadre d'un échange pour étudier le problème de l'enfouissement des cendres de l'incinérateur, dans le quartier Rivière-des-Prairies. Devant le rejet par la Ville de ses suggestions, M. Surprenant aurait rédigé une réplique qui serait le document en question, longtemps tenu secret. Il contiendrait, selon la Ville de Montréal, des allégations périmées, dans bien des cas erronées. Qu'il s'agisse des cendres volantes ou provenant de la grille, qui seront enfouies dans des cellules hermétiques «dès que le ministère de l'Environnement en donnera l'autorisation, ou des émanations gazeuses, la Ville se conforme aux normes en vigueur». En juin dernier, 890000\$ ont été dépensés pour installer un «analyseur en contenu de gaz, dont l'acide chlorydrique (HCL) pour chacune des deux cheminées de l'incinérateur des Carrières». Pour les dioxines et les furanes, pour lesquelles n'existent aucune norme d'émission au Canada, la Ville a quand même fait mesurer leur quantité, et les résultats, une fois connus, seront comparés à ceux des autres incinérateurs à travers le monde, a dit en substance M. Brunelle hier. Le surintendant de l'incinérateur des Carrières, l'ingénieur Henri Bonneilh, a souligné que la norme de 500 parties par million de HCL était très élevée. Elle équivaut à quatre tonnes par jour d'acide chlorhydrique, soit 1500 à 1700 tonnes par année. Mais ce chiffre peut se comparer soit avec les 500000 tonnes par année de SO<sub>2</sub> émises à Sudbury, ou avec les 50 parties par million qui sont la norme de l'incinérateur de Québec. «Si les normes deviennent plus restrictives, il faudra s'y conformer, mais je ne vois pas l'évidence d'un danger. Rien n'a été trouvé avec les CLSC et les départements de santé communautaire pour l'ensemble des maladies que pourrait causer un excès de pollution. Si nous étions

un problème, les CLSC et les DSC interviendraient.» Enfin M. Richard Brunelle a souligné que «l'administration municipale soumettra en consultation publique au cours de l'année son Plan directeur de gestion intégrée des déchets», qui proposera une série de mesures visant la protection de l'environnement par un traitement approprié des déchets en fonction de leur nature. «L'incinérateur des Carrières fera partie des discussions publiques».

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-03-21  
**Pages** P. A-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/YCV63Y7E  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:22  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:22

---

## Les cols bleus de Montréal en grève jusqu'à 22 h

**Type** Article de journal  
**Auteur** Patrick Grandjean  
**Résumé** ° Lors de la manifestation de plus de 500 cols bleus, qui a eu lieu hier soir, devant le centre de tri des déchets de la carrière Miron, le président du syndicat a indiqué qu'il déposerait la semaine prochaine de nouvelles propositions, qu'il a qualifiées «d'ouvertures», pour forcer la Ville à négocier. Jean Lapierre, président de la section locale 301 (SCFP-FTQ) n'a cependant pas voulu préciser publiquement quelles «ouvertures» il présentera au conciliateur pour amorcer la reprise des négociations, rompues depuis plus d'un mois. «Et s'ils refusent encore de négocier, ça va être l'escalade», a dit M. Lapierre. Il a cependant ajouté qu'il ne voulait pas prendre les Montréalais en otage. Les manifestants, en grève jusqu'à 22 heures ce soir, ont bloqué l'entrée à une quarantaine de camions-bennes appartenant aux entrepreneurs privés et qui ont fait la cueillette des ordures dans leur secteur hier, pour les apporter au centre de tri, situé à l'angle des rues Jarry et Iberville. Le syndicat des 5200 cols bleus avait indiqué mardi qu'il manifesterait devant l'hôtel de ville, mais il a choisi à la dernière minute de changer de cap. «Nous nous faisons un devoir d'aller là où la Ville ne nous attend pas», a dit M. Lapierre. Arrivés peu après 19h, les employés de soir ont formé une ligne de piquetage, brandissant des pancartes et clamant «35-4», en référence à leur demande de réduction de la semaine de travail à quatre jours et 35 heures. Les camions d'ordures, obligés de se garer en double ou en triple file, ont gêné la circulation sur le boulevard Crémazie et à la sortie Iberville de l'autoroute Métropolitaine. Les chauffeurs ont klaxonné, mécontents de cette attente forcée. La manifestation s'est terminée dans le calme vers 20h30. Les cols bleus, répartis dans 15 autobus nolisés, devaient ensuite aller «rendre visite au maire Doré pour lui rappeler l'engagement qu'il a renié de négocier la réduction de la semaine de travail», selon les cols bleus. Une autre manifestation pourrait avoir lieu aujourd'hui. Rappelons que les cols bleus ne feront pas la collecte des ordures ce soir.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-03-22  
**Pages** P. A-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/2QYNDPDD  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:22  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:22

---

## La Coalition ne veut pas d'un casino dans le Stade

**Type** Article de journal  
**Auteur** Pierre Bellemare  
**Résumé** ° La Coalition démocratique de Montréal, qui compte trois conseillers à l'hôtel de ville, est tout à fait opposée au projet d'aménager un casino dans le mât du Stade olympique. «Cette initiative, mise de l'avant par le ministre André Vallerand et le président de la Régie des installations olympiques, Pierre Bibeau, ne fera qu'encourager la criminalité, qui possède déjà des bases opérationnelles à quelques mètres de là», déclare Marvin Rotrand, porte-parole de la Coalition. «Il faut vraiment être insensible à la réalité quotidienne de tout un quartier pour proposer pareil projet», ajoute le conseiller Rotrand, qui se dit surpris de la position du maire Jean Doré à ce sujet. Le maire de Montréal n'a exprimé aucune réticence au projet d'aménager un casino dans le

mât du Stade, projet qui permettrait, selon M. Bibeau, de rentabiliser les installations olympiques. Aussi la Coalition entend-elle soulever cette question à la prochaine séance du conseil municipal, le 8 avril.

«L'implantation d'un casino dans ce quartier (Hochelaga-Maisonneuve) ne fera que provoquer une hausse de la criminalité. Les toxicomanes et les joueurs compulsifs à la recherche d'argent vite fait succomberont à la tentation du tout pour le tout. Ils emprunteront des sommes importantes dans la vaine espérance qu'ils pourront, avec de la chance, se refaire une fortune rapidement», déplore M. Rotrand. Celui-ci estime à 80000 personnes le nombre de parieurs chroniques au Québec et, de ce nombre, «on en compte beaucoup parmi les gens pauvres, prestataires d'aide sociale. Ils seront prêts à «investir» leur chèque d'aide sociale pour espérer décrocher le gros lot au casino», soutient M. Rotrand. Il ajoute du même souffle: «Le quartier Hochelaga-Maisonneuve est aux prises avec un des pires taux de chômage et d'aide sociale de tout l'île de Montréal. Des bandes criminalisées (piqueries, autres commerces de drogue et prêts usuraires) ont trouvé dans ce quartier un terrain fertile». La Coalition démocratique ne croit pas qu'un casino puisse constituer une attraction touristique. «Les résidents du quartier ne gardent que les effets de la criminalité, les déplacements nocturnes de touristes à la recherche de sensations fortes, le plus souvent illicites», affirme le conseiller Rotrand. «Voilà le développement économique que nous offrent nos dirigeants», conclut-il, en se promettant de livrer bataille autour de la table du conseil.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-23

**Pages** P. A-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/FRQE4P7

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:22

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:22

---

## Montréal veut une partie des profits

**Type** Article de journal

**Auteur** André Pépin

**Résumé** QUÉBEC - «Nous ne nous opposons pas au principe d'implanter des casinos au Québec, notamment à Montréal, mais il faut que le gouvernement nous propose un plan précis. Il est souhaitable que les villes puissent obtenir des retombées d'une telle initiative, que tous les profits ne soient pas versés au trésor public.» Tels sont les propos tenus récemment par le maire de Montréal, M. Jean Doré, lors de conversations privées qu'il a eues à Québec. Interrogés cette semaine par La Presse, les collaborateurs de M. Doré, à l'hôtel de ville de Montréal, ont abondé dans le même sens. «Nous ne multiplierons pas les déclarations à ce sujet. Il faut d'abord savoir quel projet précis a en tête le ministre Vallerand. Il faudra qu'on nous dise combien coûtera la mise en place des services de sécurité», a expliqué un porte-parole de M. Doré. Le ministre Vallerand doit rencontrer la semaine prochaine les dirigeants de la police de la CUM à ce sujet, de même que les élus de la CUM. Il doit également s'entretenir avec M. Michel Hamelin, le représentant de la Communauté urbaine de Montréal, pour faire le point sur son projet. Casino et fiscalité L'implantation des casinos surviendrait au moment où la réforme de la fiscalité municipale du ministre Claude Ryan s'appliquera, si l'on se fie au calendrier que s'est fixé le ministre Vallerand pour la concrétisation de son projet. «Il n'est pas question, soutient M. Vallerand, de mêler les deux dossiers. Lorsque la décision sera prise, nous installerons les casinos dans les municipalités qui offriront les meilleures conditions. Québec est prête à accueillir un casino. Les régions de Charlevoix et de l'Estrie également.» Le maire de Québec, M. Jean-Paul L'Allier, a déjà sur la table un projet de construction d'un véritable centre des congrès. L'établissement serait érigé au centre-ville de Québec et pourrait facilement loger un casino, admet le maire. Le chef de police de Québec, M. Normand Bergeron, un ancien policier de la SQ, est lui aussi favorable à la venue d'un casino à Québec, aux mêmes conditions que celles suggérées par la SQ. Le ministre Vallerand admet cependant que le partage des profits fera l'objet de vives discussions avec les municipalités qui accueilleront des casinos. Lui-même, comme ministre du Tourisme, espère qu'une partie des revenus retourneront à son ministère pour soutenir des projets touristiques importants. Il n'exclut pas l'imposition d'un droit d'entrée dans les salles de jeu. Il faut ici rappeler que les dirigeants municipaux, dans les discussions qu'ils ont actuellement avec le gouvernement, se plaignent notamment du fait qu'on s'appête à leur retirer les profits émanant des taxes dites d'amusement. Le ministre Vallerand souhaite établir des casinos dans les grandes villes, mais il aura la tâche de déterminer qui s'occupera de la sécurité de ces établissements. S'il recourt à la police municipale, il peut déjà s'attendre aux revendications des élus municipaux qui viennent de se voir refiler une facture de 500 millions\$ par le gouvernement.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-23

**Pages** P. B-4  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/M4H5IH6Z  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:22  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:22

---

## Le recul de la productivité, plus que la francisation, expliquerait l'exode des anglophones vers Toronto

**Type** Article de journal  
**Auteur** Laurier Cloutier  
**Résumé** L'exode économique vers l'Ouest touche aussi les États-Unis et remonte aussi loin que 1920. Montréal n'y échappe pas. Toutefois, la modernisation de la structure économique pourrait faire chuter progressivement le chômage au cours des prochaines années, peut-être en-dessous de la moyenne canadienne. La plupart des spécialistes interviewés sur l'étude de Marcel Côté, de Secor, publiée dans La Presse d'hier et portant sur la saignée de Montréal depuis 1960 à la suite de la francisation de l'économie et du départ de 200000 anglophones pour Toronto, ont réagi négativement. Francisation La francisation ne fut pas le facteur déterminant mais la productivité, déclare Jacques Drouin, président de la Corporation La Laurentienne. «Les problèmes de Toronto sont aussi criants à cause du grand recul de la compétitivité du Canada et de sa dette nationale. Le premier ministre ontarien, Bob Rae, l'a découvert». Par ailleurs, «c'est amusant» pour Richard Le Hir, vice-président exécutif de l'Association des manufacturiers, de constater qu'Yvan Allaire, de la même firme Secor, fut mandaté par Robert Bourassa pour établir les règles de francisation de la loi 22. D'autres ajoutent que Secor en a fait autant pour le gouvernement de René Lévesque et sa loi 101! Nycol Pageau-Goyette, présidente de la Chambre de commerce, espère que Québec comprendra enfin le dramatique de la situation de Montréal. L'étude de Secor fait «rire» le président de Quebecor, Pierre Péladeau. «C'est du bla bla. L'élite, ce sont les Québécois. Et Montréal n'a pas fait son job. Jean Drapeau avait perdu la main et Jean Doré n'a pas encore fait sa marque. Il reste encore beaucoup à faire et on le fera». «Ce n'est pas une nouvelle», ont par exemple déclaré Alex Harper, vice-président exécutif du Bureau de commerce de Montréal (Board) et Pierre Fortin, économiste de l'UQAM. La Commission Bélanger-Campeau publiera aujourd'hui une étude de Pierre Fortin qui traite justement de «La question de l'emploi, le film». L'économiste Pierre-Paul Proulx a de son côté précisé, mardi, au conseil d'administration de l'Association des manufacturiers canadiens, que l'exode remonte à 1920. Le spécialiste Mario Polese, de l'INRS, avait publié en juin 90 une étude fouillée sur l'exode des anglophones. Nouvelle-Angleterre La Nouvelle-Angleterre a connu la même transition industrielle que Montréal, de 1950 à 1975, accusant alors un taux de chômage 3,0 p. cent au-dessus de la moyenne américaine, précise Pierre Fortin. Les enfants des ouvriers du textile ont par la suite reparti la machine, l'ont modernisée, et fait chuter le chômage de 2,0 p. cent en-dessous de la moyenne. L'Allemagne de l'Est va subir le même phénomène. Le Québec a déjà réduit son écart de productivité vis-à-vis l'Ontario de 15 à trois p. cent. Dès qu'il atteindra l'égalité, «l'emploi y augmentera rapidement», prédit Pierre Fortin. L'Ontario a déjà perdu deux fois plus d'emplois que le Québec durant cette récession, soit l'inverse de 81-82. Mario Polese établit que la transition linguistique a accentué les dégâts de la transformation industrielle de Montréal, et que la modernisation de l'économie y fut trop lente. Alex Harper rappelle qu'il avait organisé un colloque sur «L'avenir économique de Montréal» dès 1971, soit bien avant les lois 22, 101 et 178. «Tous doivent se concerter et mieux travailler ensemble». L'administration Doré travaille sur la relance. Ghislain Dufour, président du Conseil du patronat du Québec, remet mardi prochain au maire Doré un mémoire sur l'économie. Il connaît personnellement des anglos qui ont quitté Montréal mais pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la francisation. «Le titre ne reflète pas le contenu de l'article de La Presse et les effets de la francisation vont s'estomper».

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-03-28  
**Pages** P. D-1  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/9RM7WBED  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:22  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:22

---

## Québec envisage de hausser les tarifs d'immatriculation pour aider les villes

**Type** Article de journal  
**Auteur** André Pépin  
**Résumé** QUÉBEC - ° Dans un ultime effort pour conclure une entente avec les municipalités, les membres influents du

gouvernement Bourassa étudieront au cours des prochains jours la possibilité de hausser les tarifs d'immatriculation d'automobiles pour aider les villes à financer les services de transport en commun. Dans le cadre de la réforme de la fiscalité municipale, c'est «le gros morceau», soit la moitié de la facture que le gouvernement entend refiler aux municipalités. C'est ce qui se dégage d'une importante rencontre, hier, entre le ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan, et les dirigeants des deux unions de municipalités. Les entretiens ont duré plus de quatre heures, derrière des portes closes, au Château Frontenac, à Québec. «Je préfère retenir mes commentaires à ce sujet encore quelques jours. Des propositions intéressantes nous viennent des municipalités», a indiqué le ministre Ryan, au moment de quitter la réunion. «Je ne serais pas ici s'il n'y avait plus aucune discussion possible, comme certains le laissent entendre», a ajouté le ministre, faisant allusion à une déclaration du président de l'UMRCQ, M. Roger Nicolet. Ce dernier, insulté, a quitté la réunion en déclarant: «Le budget du Québec serait imprimé dès aujourd'hui pour fixer entre autres les règles de la réforme municipale. Il n'y a aucune discussion possible». M. Nicolet et son groupe ont quitté la salle de réunion après seulement deux heures de discussion, claquant littéralement la porte. «C'est du théâtre, un exercice futile puisque le ministre est intraitable. En ce qui nous concerne, nous allons tenir des référendum, l'automne prochain, pour demander à nos contribuables s'ils acceptent de verser 80\$ millions pour payer la Sûreté du Québec», a dit M. Nicolet. «M. Nicolet tient des propos doctrinaires», lui a rétorqué le ministre Ryan, précisant que les maires, après analyse, comprendront qu'il est normal que les citoyens doivent payer pour la protection publique. La tension est cependant vive dans le monde municipal. L'UMRCQ ayant claqué la porte, seuls les membres de l'UMQ, dont le président est M. Ralph Mercier, demeurent à la table des discussions. Une ultime rencontre doit d'ailleurs avoir lieu la semaine prochaine. Le maire de Montréal, de même que ses collègues des banlieues de la région de Montréal, vont tout tenter pour convaincre Québec de soutenir le financement du transport en commun. «Au sujet d'une éventuelle hausse des frais d'immatriculation, c'est au ministre des Transports, mon collègue Sam Elkas, d'étudier une telle proposition», a indiqué M. Ryan, indiquant ainsi clairement que les membres du cabinet Bourassa vont tenter de trouver un terrain d'entente au cours des prochains jours. Ce qui est convenu d'appeler le «parc automobile du Québec», c'est plus de 3 millions de plaques d'immatriculation. M. Ralph Mercier, pour sa part, a dit à la sortie de la réunion qu'il garde peu d'espoir de voir le ministre Ryan suggérer de véritables changements à sa réforme qui aura pour effet de refiler, comme on le sait, une facture de 450\$ millions au monde municipal. «Des aménagements sont possibles, mais nos priorités budgétaires sont immuables. Les gens me connaissent», a dit M. Ryan. Parmi ces aménagements, M. Ryan aurait également montré une certaine ouverture à une suggestion voulant que le gouvernement débourse certains frais aux municipalités pour les services d'eau et d'égoût offerts aux édifices gouvernementaux. L'UMQ, dans un document remis au ministre hier, refute par ailleurs énergiquement les données voulant que les contribuables québécois, dans l'ensemble, paient 17 p. cent de moins que les Ontariens, au niveau municipal. Selon l'UMQ, les Québécois paieraient plutôt 11 p. cent de plus. Les dirigeants municipaux accusent le gouvernement de fonder ses données sur le Produit intérieur brut, alors qu'il faut plutôt se fier aux données des évaluations municipales. Le ministre, à ce sujet, dit que son évaluation est basée sur des données strictes du ministère des Finances.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-28

**Pages** P. A-8

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/XTENI6CT

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:22

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:22

---

## Massacre de Poly: Jean Doré vient à la rescousse des policiers

**Type** Article de journal

**Auteur** Marie-France Léger

**Résumé** °Dès son retour de Québec, le maire de Montréal, Jean Doré, est venu à la rescousse des policiers de la Communauté urbaine de Montréal, blâmés dans le rapport De Coster sur les événements de Polytechnique. «Chacune des failles identifiées a déjà été corrigée par la CUM. Le service de la CUM aura de bonnes réponses à fournir aux interrogations légitimes du rapport De Coster», s'est borné à indiquer M. Doré en reconnaissant qu'il n'avait pas lu le document rendu public mercredi. Les journalistes s'en sont d'ailleurs étonné, au grand agacement du maire. «Ça fait deux jours que je suis à Québec pour la fiscalité. J'ai d'autres collègues qui s'en occupent à la Ville de Montréal. Là, ce que vous allez dire, c'est que le maire ne s'intéresse pas à la sécurité publique, franchement... Bien sûr que je m'intéresse à la sécurité publique», a-t-il répliqué, très irrité. Pour sa part, la direction d'Urgences Santé a reconnu hier qu'elle n'a pas eu la tâche facile durant les événements de Polytechnique mais elle ne veut pas essayer à elle seule tous les blâmes dont l'accable le rapport. «Dire qu'à la Polytechnique ça s'est bien passé, ce ne serait pas réaliste. Mais nous existons seulement depuis juillet 89 et



quand le rapport nous accuse de n'avoir fait aucun effort pendant un an, ce n'est pas vrai. On ne veut pas être les principaux visés», a indiqué en guise de commentaire préliminaire, Claude Desrosiers, responsable des communications chez Urgences Santé. L'organisme se donne encore quelques jours pour étudier le rapport dans le détail avant de se prononcer plus officiellement. La direction d'Urgences Santé indique d'ailleurs qu'elle n'a pas beaucoup apprécié recevoir le rapport «après tout le monde». Avant d'aller plus loin, elle préfère donner d'abord sa version des faits au ministre de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté, qui a convoqué d'urgence le conseil d'administration de l'organisme le 15 avril. M. Desrosiers a quand même indiqué que la corporation sans but lucratif Urgences Santé devra prendre des décisions prochainement, en collaboration avec le ministère. Il croit par ailleurs que les critiques contenues dans le rapport De Coster sont sévères à l'égard des employés. «C'est dur ce qu'on vit. Les employés se dévouent, c'est pas juste un travail comme les autres. On est quand même le seul système de 911 au Québec qui donne une réponse adéquate», a-t-il soutenu. De son côté, le président du Rassemblement des employés techniciens-ambulanciers du Québec (RETAQ), Mario Cotton, n'était pas disponible hier pour commenter le rapport. Le ministère a pour sa part réagi promptement à la publication du rapport. M. Côté a déclaré jeudi que «les faits concernant Urgences Santé étaient suffisamment troublants» pour mandater une équipe ministérielle chargée d'examiner les constats et les recommandations du rapport De Coster. Elle devra remettre les résultats de son étude au plus tard fin avril. M. Côté a aussi affirmé que les faits révélés dans le rapport «commandent une intervention rapide du ministère». Il a nommé à cette fin M. Michel Tétreault, l'actuel responsable du groupe tactique d'intervention dans les urgences, pour agir comme observateur au conseil d'administration d'Urgences Santé.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-30

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/ES6ETMNJ

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:22

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:22

---

## Une révolution très tranquille...

**Type** Article de journal

**Auteur** Agnès Gruda

**Résumé** Lorsqu'il a pris le pouvoir, en automne 1986, le RCM s'engageait à offrir aux Montréalais une petite révolution écologique. Depuis, l'étoile verte de l'administration Doré a considérablement pâli. Montréal est loin d'avoir joué le rôle de leader environnemental auquel on aurait pu s'attendre de la part d'une ville «progressiste». Pis que ça, à bien des égards, elle s'est laissée damer le pion par les municipalités voisines. Dans une ville, le dossier environnemental numéro un, c'est la gestion des déchets. Les Montréalais produisent chaque année plus de 400000 tonnes métriques de rebuts, dont les trois quarts sont brûlés dans un incinérateur à l'efficacité douteuse, et qui devra ou bien faire l'objet d'investissements massifs, ou bien fermer ses portes dans une douzaine d'années. L'administration du RCM n'a pas trouvé les moyens de s'attaquer à ce problème majeur au cours des quatre années de son premier mandat. Et elle en est encore à cuisiner un «plan directeur de gestion intégrée des déchets» qui, assure-t-on, devrait être soumis à la consultation quelque part cette année. Il est en soi fort louable que Montréal souhaite se doter d'une politique de traitement des déchets. Ce qui est moins excusable, c'est que cette démarche requière des années de gestation; et qu'en attendant, elle serve de prétexte à l'inaction. Car pendant qu'elle prépare sa politique, Montréal rejette toute critique de l'incinérateur des Carrières, qu'elle défend en se cramponnant à une argumentation legaliste. La concentration d'anhydride sulfurique dans les fumées crachées par l'incinérateur respecte les normes de la CUM, fait valoir la Ville. Le fait que le Conseil canadien des ministres de l'Environnement recommande des normes dix fois plus sévères, que l'incinérateur de Québec soit dix fois moins polluant, et que celui de Montréal soit situé en plein coeur d'un quartier densément peuplé, n'ébranle pas les autorités municipales. Dans un récent rapport, un fonctionnaire provincial accusait la Ville de «raconter des fables» sur l'incinérateur, et lui suggérait d'étudier l'impact des émanations sur la population du quartier. La Presse a dû recourir à la Loi d'accès à l'information pour obtenir ce document... dont les recommandations ont été rejetées en bloc. Si elle joue l'autruche face à l'incinérateur, c'est en escargot que Montréal mène son projet de collecte sélective. Les premiers bacs verts recueillant les matières recyclables ont été disposés il y a déjà deux ans. Quelque 34000 foyers montréalais, soit 15 p. cent de la population, y ont aujourd'hui accès. Cet automne, ils seront 70000. Et il faudra attendre au moins jusqu'en 1994 pour que les déchets recyclables soient ramassés sur tout le territoire de la Ville. Les autres villes de l'île de Montréal ont lancé la collecte sélective à grande échelle l'an dernier, et l'étendront à quelque 140000 foyers au début de l'automne. Quelle raison empêche donc Montréal d'avancer à la même cadence? Comble de l'ironie pour une administration soi-disant «verte», Montréal laisse tomber la collecte de déchets dangereux, organisée depuis trois ans par la CUM. Cette année, la CUM a passé le flambeau à la Régie intermunicipale des déchets, dont

Montréal ne fait pas partie. Pour des raisons d'ordre administratif et financier, Montréal a décidé de passer son tour, tout en promettant qu'elle se reprendra l'année prochaine. Dans l'immédiat, le résultat n'en est pas moins que les Montréalais devront se débrouiller tout seuls avec leurs rebuts toxiques, dont une bonne partie prendront le chemin... de l'incinérateur.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-03-30

**Pages** P. B-2

**Select in Zotero** [zotero://select/library/items/U8D6H39H](https://zotero.org/select/library/items/U8D6H39H)

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:22

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:22

## Le Parti civique est dans le rouge: un déficit de 327177\$ et une dette de 102871\$

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° Le Parti civique de l'ancien maire Jean Drapeau est dans la dèche, ayant terminé l'année 1990 avec un déficit de 327177\$. Ses emprunts auprès de la Banque Nationale s'élevaient, de plus, à 102871\$ au 31 décembre dernier. Nicole Gagnon-Larocque a démissionné de son poste de chef du Parti civique il y a quelques semaines et des négociations ont été entreprises en vue de la fusion de cette formation avec le Parti municipal de Montréal (PMM), dirigé par Alain André. Le PMM n'est pas riche mais n'a pas de dette, ayant fini l'année avec un surplus de 42704\$. L'autre parti d'opposition, la Coalition démocratique de Montréal, n'a pas déposé ses états financiers avant la date limite du 1er avril, ce qui pourrait empêcher un de ses trois conseillers à l'hôtel de ville de siéger. Le RCM de Jean Doré a, pour sa part, équilibré son budget avec un léger surplus de 5638\$ après avoir dépensé 1,32 million\$. Ses emprunts s'élevaient à 112218\$ contractés auprès de candidats à la dernière élection, à l'exception des 8000\$ encore dus à l'architecte Phyllis Lambert. Le conseiller Robert Perreault, qui est également président du conseil de la STCUM, a notamment prêté 3162\$ à son parti à un taux d'intérêt de 17,378 p. cent. Les contributions des individus aux partis sont limitées à 750\$ par année et on note les versements suivants de membres du comité exécutif: Jean Doré 725\$, Joseph Biello 150\$, André Lavallée 495\$ et Léa Cousineau, John Gardiner et Richard Brunelle, 745\$ chacun. Le chef de cabinet de M. Doré, Jean-Robert Choquet, et les conseillers associés du maire, Ginette L'Heureux (affaires internationales) et le même Robert Perreault (concertation régionale), ont aussi contribué le maximum. Le Parti civique a enregistré l'an passé des revenus de 416797\$, grâce notamment à des remboursements de 173000\$ de dépenses électorales par les contribuables, et ses dépenses se sont élevées à 743974\$, dont 464457\$ pour la campagne électorale. Il a contracté, en décembre dernier, un emprunt de 60000 à la Banque Nationale, qui a également honoré au cours des dernières semaines de l'année, sans doute en vertu d'une «marge de crédit», des chèques en circulation de 42871\$ émis par le parti. Le PMM a eu des revenus de 333229\$ (dont 29748\$ en remboursement) et des dépenses de 290525\$. Son découvert de banque à la fin de l'année était de 115\$. Pas moins de 817 personnes ont versé des contributions de 100\$ et plus au RCM, qui avait 189307\$ en caisse à la fin de l'exercice.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-04-04

**Pages** P. A-12

**Select in Zotero** [zotero://select/library/items/C3LM9MUD](https://zotero.org/select/library/items/C3LM9MUD)

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:23

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:23

## Affichage érotique: Montréal la puritaine? Le projet de règlement est l'un des plus sévères au Canada

**Type** Article de journal

**Auteur** Michèle Ouimet

**Résumé** Le projet de règlement de la Ville de Montréal bannissant l'affichage érotique des commerces de sexe est l'un des plus Canada. Le RCM serait-il tombé dans l'eau bénite? Non, répond le conseiller municipal associé à la présidence du cor Ville de Montréal, Michel Lemay. «Nous ne sommes pas un parti bigot et ce n'est pas la main de Dieu qui nous a guidé à partir une chasse aux sorcières contre le corps humain, et la nudité n'est pas en soi répréhensible.» N'empêche que le projet prend un coup dans ce projet de règlement car il sera totalement prohibé de l'affichage. Pas un bras, une cheville, un v

bout d'un nez ne seront tolérés. Rien. Par contre, un magasin de lingerie féminine pourra toujours exposer des mannequins sous-vêtements affriolants car seuls les établissements à caractère érotique sont visés par ce règlement. Les audiences concernant ce projet de règlement débiteront ce soir à l'hôtel de ville et se poursuivront les 15 et 16 avril. La présidente exécutive de la Ville, Mme Léa Cousineau, l'âme de cette législation, expliquera son projet devant une assemblée composée de groupes de femmes et de l'Association des cabarets de spectacles de Montréal. Où tracer la ligne? Le règlement vise seulement le corps humain de l'affichage, mais également les objets érotiques définis comme «un produit ou un objet susceptible de susciter le désir sexuel ou à le satisfaire, ou qui est présenté ou annoncé comme devant produire cet effet». Ces objets érotiques sont accessibles qu'aux personnes admises à l'intérieur d'un établissement érotique et n'ont pas à être visibles que de l'intérieur. Mais où tracer la ligne? L'objet érotique en dehors des textes legalistes des politiciens? Est-ce qu'un condom, par exemple, peut susciter un désir de baby doll? Où trace-t-on la ligne? «Il est impossible d'énumérer les objets érotiques au risque d'en oublier, explique la présidente de la législation de la Ville de Montréal, Me Yves Saindon. C'est un aspect problématique de la législation qui risque de créer des problèmes.» Quant à Michel Lemay, il est bien embêté par la question. «J'hésite à nommer des objets érotiques. Il en va de toutes sortes comme des briquets en forme de testicules... Les vêtements seront tolérés mais pas sur un mannequin. Les vibrateurs seront interdits. Il n'est pas question ici de chasse aux sorcières où les policiers partent à la recherche des petits objets obscènes.» Me Jean-Claude Hébert, un avocat qui a déjà plaidé des causes semblables, Montréal va trop loin. «Ça m'inquiète beaucoup toute représentation du corps humain, c'est abusif. Une prohibition doit être précise. Et utiliser un concept aussi large que l'obscénité a déjà provoqué toutes sortes de problèmes d'interprétation. Avec l'érotisme, vous multipliez les difficultés de base, vous avez un problème de liberté d'expression, poursuit Me Hébert. Le discours commercial est protégé par la Charte des libertés, et d'ailleurs, le danger, c'est l'étape suivante. Dans un élan de puritanisme, Montréal pourrait décider d'envahir des domaines tels la littérature et le cinéma.» «La ligne est assez ténue, admet Me Saindon. Oui, la Charte protège le discours commercial, mais, à la lumière de la jurisprudence, notre règlement s'inscrit dans les limites raisonnables d'une société juste et démocratique. Une façade vierge? Si le projet de règlement est adopté, Montréal pourra présenter une façade vierge mais là s'arrêteront les portes de l'intérieur des établissements, la vie continuera. L'administration Doré veut-elle donner un coup de balai avant d'accueillir les visiteurs pour la célébration des fêtes du 350<sup>e</sup> anniversaire? «C'est dans le programme du parti depuis 1984, répond Michel Lemay. Un des beaux règlements des cinq dernières années. Déjà, en 1987, nous avons réglé le problème des imprimés érotiques d'ailleurs pas à éliminer le corps humain sous toutes ses formes. Le cinéma Parisien pourra continuer à utiliser l'affichage à l'empire américain. Une image, ça existe dans un contexte précis.» M. Lemay explique alors que ses filles, âgées d'une dizaine d'années, comprennent bien les subtilités de la chose. «Elles étaient d'accord avec le règlement sur l'étalage des imprimés érotiques en 1987. Je leur avais alors demandé:

*Etl or sque, par fois, mamanetmoinousnospromenonsvsàlamaison, çavousdèran ≥ ? 'El ≤ sm' a*

Ben non voyons, c'est pas pareil.' Vous voyez, elles sont contre la nudité, mais seulement dans un contexte particulier. d'intentions puritaines et il n'est pas question de retour à l'obscurantisme.» La Ville de Montréal a fait amender sa charte de gouvernement du Québec afin d'obtenir les pouvoirs nécessaires pour légiférer sur l'affichage érotique. L'administration de la Ville a d'autres projets de règlements en tête? Si on lit attentivement la loi provinciale modifiant la Charte de Montréal, il faut savoir que «On a le pouvoir de créer un red light zone, mais ce n'est pas notre objectif. Dans les prochains mois ou années à venir, nous pourrions toucher le zonage mais nous ne visons pas à éliminer les établissements érotiques ou à les confiner dans un endroit précis. Par contre, nous voulons regarder les conditions d'implantation de ces commerces.» «On pourrait limiter le nombre d'établissements et supprimer des droits acquis, ajoute Me Saindon. La Ville n'a pas l'intention de légiférer là-dessus maintenant, mais on s'occupe de ça.» Déjà le règlement de 1987 sur l'étalage des imprimés érotiques sera amendé afin d'inclure les objets érotiques soumis aux mêmes contraintes que les imprimés. Ce projet sera également discuté ce soir lors des audiences publiques. Montréal est-elle la Mecque des établissements érotiques au Canada? Toronto compte 45 commerces de sexe, une cinquantaine, Québec, 20, Halifax, deux ou trois, de même que Dorval, Trois-Rivières et Hull. Montréal? 150! Toronto a adopté des règlements concernant ce type d'établissements: zonage, élimination des organes génitaux dans l'affichage, un nombre limité de commerces autorisés mais aucune, sauf Dorval, n'a été aussi loin que Montréal dans l'affichage. Montréal a-t-elle l'élimination de toute représentation du corps humain. Pourquoi? «On ne voulait pas se retrouver dans un champ vague, répond le conseiller municipal, Michel Lemay. On ne voulait pas être obligé de tracer une ligne arbitraire, sinon n'importe qui pourrait porter plainte parce qu'il aurait jugé une image offensante qui, pour d'autres, aurait été acceptable.» Une question: «Il fallait que notre norme soit objective», ajoute le conseiller en législation de la Ville, Me Yves Saindon. «On veut éviter un jugement subjectif, alors on prohibe tout, réplique Me Julius Grey, l'avocat de l'Association des cabarets de spectacles. C'est une solution facile et fondamentalement inacceptable. Montréal va plus loin que les autres villes canadiennes maintenant, dans un mouvement de néo-puritanisme qui existe partout à travers le continent.» En novembre 1987, la Ville de Hull a adopté un règlement sur l'affichage. Il est donc interdit d'exposer dans une vitrine «tout article représentant, à des fins érotiques, une partie de celui-ci, particulièrement les organes génitaux». Le greffier de la Ville, M. André Burns, précise que la représentation du corps humain n'est pas totalement prohibée par ce règlement, seulement les organes génitaux. À Toronto, le nombre d'établissements a été limité à 62, mais actuellement, il n'y a que 45 établissements d'ouverts. Aucun règlement sur l'affichage n'a été adopté à Trois-Rivières, il n'existe aucune réglementation sur l'affichage, précise le greffier, Me Gilles Poulin. Les établissements érotiques sont confinés, depuis décembre 1990, dans une seule zone, le parc industriel. À Vancouver, aucune connotation sexuelle n'est acceptée sur les affiches de tous les commerces, sans distinction, et les établissements érotiques peuvent s'établir uniquement dans des zones commerciales. La Ville de Dorval a voté un règlement il y a une trentaine d'années. «Sur les affiches, explique le greffier, M. Guérin, il n'y a que du texte. Aucune représentation du corps humain n'est acceptée... en principe.» Les travailleurs de sexe n'apprécient pas «C'est pourquoi ce règlement? Pour les madames frustrées?» «C'est à cause des féministes: une fois baisées!» Que ce soit une danseuse nue ou le portier du café Cléopâtre, les travailleurs des commerces de sexe situés à l'intersection de la rue Laurent et rue Sainte-Catherine n'apprécient pas du tout le projet de règlement de Montréal sur l'affichage érotique. M

mouvement d'opposition prend de l'ampleur. Non seulement l'Association des cabarets de spectacles de Montréal a-t-elle contesté le règlement en cour, mais les propriétaires des boutiques érotiques songent à leur tour à engager un avocat (forcés à celles des cabaretiers. C'est Johnny Battista, propriétaire du Sex Appeal, un club de danseuses nues, qui a délégué les cabaretiers de Montréal. Leur avocat est nul autre que Me Julius Grey, un ardent défenseur des droits et libertés. «C'est explique Johnny Batista. Un magasin de souliers montre des souliers dans sa vitrine, pas des pantalons ou des manteaux avoir le droit d'exposer des mannequins revêtus de jupes courtes ou de bikinis mais pas nous. La Ville aurait pu au moins consulter.» -Jusqu'où êtes-vous prêts à aller? -Le maire Jean Doré a déclaré qu'il était prêt à se rendre jusqu'en Cour si nous aussi. On ne fait rien d'illégal. Nous sommes dans les affaires comme les autres. On a nos permis et on paie nos taxes, on démord pas. Dans son projet de règlement sur l'affichage, toute représentation du corps humain sera interdite. Fini les aguichantes ou les femmes nues au néon clignotant. «Nous voulons coopérer avec la Ville, poursuit M. Battista. Il y a une femme nue aux jambes écartées? Nous sommes prêts à l'habiller. On ne veut pas voir ses seins et ses parties génitales tout enlever! Ce n'est pas fair. Ils vont trop loin.» «Est-ce que l'administration Doré veut faire de Montréal un Oratoire? C'est crazy ! Ils retournent en arrière. S'ils veulent nettoyer la ville, qu'ils commencent donc par arranger les taudis et les gens qui crèvent de faim.» Les propriétaires de boutiques érotiques sont également inquiets. Claude Perron, leur porte-parole, principe du règlement mais, précise-t-il, la Ville va trop loin. «Ils auraient pu dire: toute représentation des organes génitaux d'accord avec ça parce que tout le monde aurait été traité sur un pied d'égalité. Les boutiques de lingerie fine auraient les mêmes contraintes que nous.» Claude Perron vend, entre autres, des caleçons pour hommes, des culottes bien ordinaires qu'on voit dans tous les grands magasins. Mais, sur les petites boîtes d'emballage, on voit un homme qui porte justement un règlement est adopté, il ne pourra plus les exposer dans sa vitrine. Ça, Claude Perron n'en revient pas. «Si, un jour, on n'aurait plus le droit de mettre mes petites culottes dans ma vitrine, j'aurais dit: Ben voyons donc, niaise-moi pas. Là, on va pouvoir le faire sauf moi? C'est ce que j'appelle de l'abus.» Selon la Ville de Montréal, environ 150 commerces de danseuses nues aux cinémas, peep-shows et boutiques- seront touchés par le nouveau règlement. M. Battista affirme que cent de sa clientèle avec l'adoption de ce règlement et, pour changer son affiche, il devra déboursier entre 12000\$ et 15000\$ la papeterie et les cartes d'affaires. Réactions du milieu Au Scandale, un club de danseuses nues situé rue Sainte-Catherine et Sanguinet, tout est calme. Il n'est que 16h. Accoudés au bar, deux clients discutent avec le gérant, Pierre. Assises à un autre table, deux danseuses lisent pour tuer le temps. «Doré veut redorer l'image de Montréal, lance ironiquement Pierre. Qui, à la Ville, va présenter ce projet de règlement? Il devait sûrement y avoir un comité avec une couple de femmes là-dedans. Les policiers ces lois sont les premiers à se ramasser dans nos clubs. Si le règlement est adopté, nous devons changer notre affiche pour une coupe de champagne avec des bulles. Ça va coûter environ 200\$.» Dans un peep-show, rue Sainte-Catherine angle boulevard Laurent, Martin Filion sert les clients. Le choix de vidéos pornographiques est complet. Il y en a pour tous les goûts: les lesbiennes, anal, bisexuel, trisexuel, gay et nouveautés. À l'extérieur, ce peep-show a une affiche très sobre: une paire de seins qui forme le V de vidéo. «Ce règlement, demande Martin Filion, c'est du puritanisme ou un grand coup de balai de l'administration avant que la visite arrive pour la célébration des fêtes du 350e anniversaire? L'érotisme, ça se passe entre les deux oreilles de la vitrine.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-04-04

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/CPIHRDAC

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:23

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:23

---

## Le nouveau Forum: 150 millions pour 21000 sièges

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** Malgré les réticences de la Ville de Montréal, le nouveau Forum du Club de hockey Canadien sera construit au coût de 150 millions sur des terrains du Canadien Pacifique adjacents à la gare Windsor. Il sera prêt pour la saison 1995-96. Le président du club et du Forum, Ronald Corey, a confirmé au cours d'une conférence de presse que l'emplacement choisi était bien celui qu'annonçait La Presse, hier matin. La construction débutera en juin 1992. Le nouveau bâtiment sera réalisé avec des investissements privés seulement, et comptera 21000 sièges et 130 loges privées. Il s'inscrira dans un complexe immobilier comprenant également deux édifices à bureaux et représentant des investissements se situant entre 400 millions et 450 millions, en incluant le Forum. Réticence de la Ville Le service de l'habitation et du développement urbain de la Ville avait recommandé au comité exécutif, qui se réunissait hier, de «rejeter comme inacceptable dans sa forme actuelle la proposition d'implantation du Forum et d'un complexe multifonctionnel sur le site de la gare Windsor». Il souhaitait également que l'administration «réaffirme la pertinence et l'intérêt d'une localisation du nouveau Forum sur l'emplacement O'Keefe, à l'angle des rues Notre-Dame et Peel». Le responsable de l'aménagement et du développement urbain au comité exécutif, André Lavallée, a émis en fin de journée un communiqué plutôt tiède disant que la Ville de Montréal a reçu «avec intérêt» la proposition d'implanter le nouveau Forum dans le

centre-ville et qu'il fallait se réjouir de cet investissement de 150 millions dans l'économie montréalaise. Les investisseurs devront toutefois, ajoutait-il, respecter le plan directeur d'aménagement du centre-ville ainsi que la valeur patrimoniale du site, et ne pas déstabiliser le marché immobilier et commercial montréalais. M. Corey, qui présentera un plan d'ensemble à la Ville d'ici deux à trois mois, admettait hier que le marché des locaux pour bureaux est saturé à l'heure présente et que la construction des deux nouvelles «tours» constituait un projet à long terme. Les promoteurs veulent que le complexe immobilier dans son ensemble soit approuvé par les autorités, ce qui leur permettra de donner le feu vert à la construction du Forum. Le reste viendra plus tard même si, précise le président, la rentabilité exige que tous les éléments soient construits dans des délais raisonnables. Les Compagnies Molson, propriétaires du club et du Forum, sont seules responsables de la construction du nouvel aréna et acquerront, à un prix qu'on a refusé de divulguer, les terrains du Canadien Pacifique. Les deux entreprises seront partenaires à parts égales dans le complexe immobilier et commercial. Le nouveau Forum sera relié aux stations de métro Lucien-L'Allier et Bonaventure. Il sera à proximité du nouveau terminus de la STRSM, intégré au nouvel édifice Lavalin, qui est en construction. Selon M. Corey, on compte 15000 places de stationnement à moins de sept minutes de marche. De plus, une mini-gare, construite aux frais du CP, sera intégrée au Forum et accueillera les voyageurs des trains de banlieue de l'ouest de l'île. Le président, M. Corey, a par ailleurs expliqué que l'emplacement O'Keefe - disponible depuis la semaine dernière par la fermeture de la brasserie, à la suite de sa fusion avec Molson - a été rejeté parce qu'il requérait des investissements publics de 50 millions. Il fallait réaménager les bretelles d'accès à l'autoroute Ville-Marie et la jonction avec le métro exigeait des dépenses importantes. Le nouveau Forum comptera, en plus des loges, environ 4000 sièges de plus que l'ancien. Ceux qui seront situés tout en haut coûteront, selon M. Corey, environ 16\$ ou 17\$ chacun, en dollars de 1995. Ce dernier était incapable de dire hier ce qu'il adviendra de l'emplacement du Forum actuel. Le terrain, qui vaut plusieurs dizaines de millions, appartient à la compagnie Carena mais Molson peut, en vertu d'une entente, l'acquérir en tout temps. M. Corey affirme par ailleurs que l'emplacement O'Keefe fait l'objet de négociations avec la Ville.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-04-04  
**Pages** P. A-1  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/A582HE8D  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:23  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:23

---

## Réunis en congrès, les maires de la banlieue de Montréal vont tenter d'amadouer Ryan

**Type** Article de journal  
**Auteur** Pierre Bellemare  
**Résumé** °À quelques semaines de la présentation du nouveau budget du gouvernement à l'Assemblée nationale, la Conférence des maires de la banlieue de Montréal profitera de son congrès, aujourd'hui et demain, pour tenter une dernière fois d'amadouer le ministre Claude Ryan, dont la réforme fiscale se traduit par un accroissement de 477 millions\$ du fardeau de l'ensemble des municipalités du Québec. Sous le thème Les Villes face à la récession, le congrès débordera inéluctablement sur cette réforme qui, selon une récente déclaration de M. Ghislain Dufour, président du Conseil du patronat du Québec, «pourrait être moins douloureuse que prévu, parce que Québec va finir par comprendre les conséquences du geste qu'il s'apprête à poser». Cependant, un proche collaborateur du titulaire des Affaires municipales confiait hier que «M. Ryan n'a aucun commentaire à formuler à la suite de la déclaration de M. Dufour», tout en laissant entendre que le gouvernement Bourassa est déterminé à appliquer la réforme fiscale proposée. M. Ryan a déjà indiqué que cette réforme peut s'accommoder éventuellement de «quelques arrangements», compte tenu de l'impact qu'elle aura dans certaines municipalités en particulier. Mais dans l'ensemble, la réforme poursuivra son objectif global qui est de faire partager aux administrations locales une part plus grande des déficits. Du reste, le ministre Ryan aura l'occasion de s'expliquer aujourd'hui devant la Conférence des maires de banlieue, puisqu'il y est conférencier, en soirée. Plus tôt dans la journée, Robert Perreault, président du conseil d'administration de la Société de transport de Communauté urbaine de Montréal (STCUM), prendra également la parole, lui qui est resté muet jusqu'à maintenant sur la réforme Ryan. Sortie de Perreault? Un de ses adjoints a observé hier que M. Perreault devrait se livrer à certains commentaires visant à mettre en lumière les effets de la réforme Ryan sur le transport en commun dans la région montréalaise, là où l'on mijote un plan de relance destiné à rafraîchir les installations du métro maintenant vieilles d'un quart de siècle. Le président de la STCUM avait avancé l'idée d'imposer une taxe de 1\$ sur les places de stationnement du territoire pour financer le plan de relance, idée qui a soulevé un tollé tant dans la communauté d'affaires que dans le monde des automobilistes. M. Perreault a-t-il révisé ses positions à la lumière de la réforme Ryan? Il dispose aujourd'hui d'une tribune pour s'expliquer. Le maire d'Outremont et président de la Conférence des maires, Jérôme Choquette, ainsi que Michel Hamelin, président

de la CUM, ouvriront les assises qui donneront lieu, jusqu'à demain, à quatre ateliers de discussion portant sur l'informatique, les relations de travail, l'administration financière et la façon de réaliser des économies dans les travaux publics. Finalement, le ministre des Transports, Sam Elkas, s'adressera aux congressistes, demain midi, juste avant la séance plénière. Si le ministre Ryan se propose de jeter du lest concernant la réforme fiscale, les maires en auront été informés aujourd'hui. Mais dans le milieu municipal, l'espoir (si minime soit-il) semble avoir fait place à la résignation.

**URL** URL

**Date** 1991-04-04

**Pages** P. A-13

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/7TIKAUY4

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:23

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:23

## Débrayage des cols bleus

**Type** Article de journal

**Résumé** ° Le Conseil des services essentiels a donné hier le feu vert à la grève des 5200 cols bleus de la Ville de Montréal et de la Communauté urbaine de Montréal (CUM). Les cols bleus, membres de la section 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP, affilié à la FTQ), débraieront demain à 14h et reprendront le travail lundi matin à 9h. Il s'agit du quatrième arrêt de travail en un mois, le syndicat s'en tenant à une stratégie de grèves perlées. Les principales revendications syndicales: la semaine de travail de 35 heures sur quatre jours et une augmentation de huit p. cent des salaires, dès cette année. Les rencontres entre le syndicat et la partie patronale ont repris la semaine dernière au bureau du conciliateur du gouvernement du Québec, M. Fernand Matteau, mais aucune entente n'est en vue. Le Conseil des services essentiels a jugé «suffisants» hier les services essentiels qui ont fait l'objet d'entente entre la Ville et ses cols bleus et y a ajouté ses propres recommandations sur deux points litigieux. Ainsi, le Conseil retient la proposition syndicale de ne pas effectuer la collecte des ordures durant la grève «en raison de sa courte durée». D'autre part, il s'est rendu à la demande de la Ville en ce qui a trait au fonctionnement du centre de tri des déchets (ancienne carrière Miron), qui restera ouvert mais avec des effectifs réduits.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-04-04

**Pages** P. A-10

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/MY3JKG2W

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:23

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:23

### Quality report

- Item has no authors

## Affichage érotique: les propriétaires passeront à l'offensive une fois le règlement adopté

**Type** Article de journal

**Auteur** Marie-France Léger

**Résumé** ° L'Association des cabarets de spectacles de Montréal attend l'adoption du projet de règlement bannissant l'affiche érotique des commerces de sexe, aux environs du mois de mai, pour passer à l'offensive. «Nous jugeons ce projet de règlement déraisonnable. Nous allons l'attaquer dès son adoption», s'est borné à indiquer hier soir Me Alec Flexer, représentant du bureau de l'avocat Julius Grey, après la première séance d'audiences publiques de la Commission permanente de la culture et du développement communautaire à l'Hôtel de ville. Le porte-parole des cabaretiers, Johnny Battista, a assisté sans broncher aux explications de la présidente du comité exécutif, Mme Léa Cousineau, venue défendre le projet de règlement devant les membres de la commission. «Nous sommes convaincus du bien-fondé de ce règlement. Notre volonté n'est pas d'agir sur les activités légales de ces commerces. Notre définition du règlement s'applique à la relation de l'utilisation du corps humain avec l'activité de ces commerces. Cela nous apparaît le lieu d'un sentiment d'agression et d'atteinte à la dignité de la part de la population», a expliqué Mme Cousineau en indiquant que le projet ne pouvait donc s'appliquer à d'autres types de commerces, comme les galeries d'art. Un tel projet, a-t-elle dit,

respecte les droits de tous. «Mais nous avons cerné une limite à la liberté d'expression. Cette liberté ne doit pas susciter le mépris à l'égard d'un groupe de la société et des femmes en particulier», a-t-elle repris. D'un calme imperturbable, M. Battista a écouté les représentants de groupes de femmes, du collectif des hommes contre le sexisme et la porte-parole du comité central des parents de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) vanter les mérites du projet de règlement. Certains intervenants ont blâmé l'attitude des «exploiteurs» du sexisme qui encouragent «l'agression sexuelle visuelle à l'égard des enfants.». M. Jacques Saint-Onge, du Collectif des hommes contre le sexisme, a dénoncé les propriétaires de commerces de sexe qui «offensent les jeunes filles et les femmes par de la propagande haineuse». Il a indiqué, qu'à ses yeux, les amendes de 100\$ par individu pour une première infraction ne sont pas assez élevées. «Nous avons repris les montants prévus dans le règlement municipal en ce qui a trait à la charte de la morale», a expliqué Yves Saindon, le conseiller en législation de la Ville. De son côté, un conseiller municipal de la Coalition démocratique de Montréal, Sam Boskey, a demandé si le RCM avait étudié un autre projet, moins sévère. Mme Cousineau a indiqué que la seule alternative aurait été de concentrer tous les commerces de sexe dans un même quartier.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-04-05

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/TZCQGQ2H

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:23

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:23

---

## La STCUM pourrait licencier des employés

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** Le transporteur doit prendre des décisions déchirantes, avertit son président La réforme fiscale du gouvernement Bourassa «entraînera la Société de transport de la CUM dans une spirale de fermeture», selon son président qui n'écarte pas la possibilité de licenciements massifs au sein des 8000 membres de son personnel. Robert Perreault laisse aussi planer l'abolition des tarifs réduits pour les étudiants et les personnes âgées, une révision à la baisse du service des trains de banlieue, ainsi qu'un réajustement radical dans le transport adapté, «en raison du désengagement de Québec qui se traduit par une facture de 220 millions sur le territoire de la CUM», signale M. Perreault qui prenait la parole au début de l'assemblée annuelle des maires de la banlieue de Montréal. Ce «pelletage» de 220 millions équivaut à la quote-part actuelle des usagers dans le budget de 650 millions de la STCUM. M. Perreault trouverait inadmissible d'accroître le fardeau des usagers, puisque cela se traduirait inéluctablement par une diminution de l'achalandage et, à moyen terme, par la disparition du transport en commun. Il a souligné le «caractère insensé» de la réforme Ryan, une réforme «aux couleurs particulièrement dramatiques». Paraphrasant le maire Jean Doré, le président de la CUM ne s'explique pas que Québec «s'engage sur la voie de Terre-Neuve qui, au Canada, est la seule province à ne pas supporter financièrement le transport en commun, le seul choix d'avenir dans notre société». «Cette réforme nous fait voir nettement que Québec n'est pas du tout intéressé à encourager le transport en commun. De notre côté, il y a aussi une limite à financer le transport à même les taxes foncières des propriétaires d'habitation», affirme M. Perreault, qui était demeuré silencieux sur la réforme Ryan, depuis son annonce en décembre. M. Perreault entend procéder à une tournée de consultation auprès de l'ensemble des 28 administrations municipales de la CUM. «Il y a des décisions à prendre à très court terme. L'élaboration de notre budget 1992 est pratiquement impossible dans le cadre de la réforme Ryan», conclut le président de la STCUM. Son défi majeur est d'augmenter l'achalandage, en instaurant de meilleurs services aux usagers, mais il déplore que Québec lui tire le tapis sous les pieds, en «l'assommant» avec une facture additionnelle de 220 millions.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-04-05

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/URV5HHHN

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:23

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:23

**Type** Article de journal

**Auteur** Lysiane Gagnon

**Résumé** Ah, nous sommes-nous assez moqués de Toronto! Sa lourdeur de moeurs, sa censure cinématographique, ses bars fermés à minuit, son puritanisme anachronique... Toronto The Good, disait-on. Montréal? Montréal, c'était la ville du plaisir, de la liberté et de la séduction... Cela allait, croyait-on, avec le caractère français de la ville. Hélas, Toronto a changé - pour le mieux, et Montréal est en train de changer - pour le pire. Toronto a perdu ses allures de morne provinciale. C'est Montréal qui est en train de devenir la capitale du puritanisme canadien! Comme l'expliquait cette semaine notre consoeur Michèle Ouimet, l'administration montréalaise est en train de doter la ville du règlement «anti-érotique» le plus sèvere au Canada (après Dorval, piètre consolation). Dans un accès de zèle qui rappelle les campagnes de «moralité» des Pax Plante et Jean Drapeau, de même que le subtil jugement de cet ancien chef de police levant un mandat d'arrestation contre une troupe de danseuses africaines qui s'était produite les seins nus au Théâtre St-Denis, l'administration du RCM a concocté un règlement qui interdira toute représentation du corps humain dans l'affichage des commerces à caractère ludique ou érotique - clubs, sex shops, cabarets, etc. La plupart des villes canadiennes se contentent d'interdire la représentation des organes génitaux. (Cela ne serait même pas un exemple à imiter. Quand elles se mêlent d'esthétisme et de moralité, les bureaucraties deviennent sottes et versent dans l'excès.) Montréal The Good ira encore plus loin, plus loin que Nicolet, Charlottetown et London, Ont. «Pas un bras, une cheville, un visage, ni même le bout d'un nez ne seront tolérés», signale Michèle Ouimet. On prohibe aussi l'étalage public de «tous les produits ou objets destinés à susciter le désir sexuel ou à le satisfaire, ou qui est annoncé comme devant produire cet effet.» Passons sur la «satisfaction», concentrons-nous sur le désir: qu'est-ce qu'il y a de scandaleux à ce que telle ou telle affiche «suscite le désir sexuel»? Outre qu'il s'agisse là d'une notion éminemment subjective et impossible à réglementer, croit-on que tout homme affriolé par une photo de danseuse en bikini va nécessairement se jeter sauvagement sur la prochaine passante qui se trouvera sur son passage ou retourner en courant à la maison pour violer sa petite soeur? Croit-on que tous les hommes sont des violeurs potentiels chez qui la simple vue d'un objet suggestif suffit à déclencher des pulsions agressives? Croit-on que les adolescents, eux qui vivent dans un univers de vidéos et de permissivité, seront à jamais débalancés pour avoir rêvassé deux minutes devant une paire de seins ou un quelconque «gadget» sexuel? Concernant l'initiation des jeunes à la sexualité, il est bien plus inquiétant d'entendre ce brave conseiller municipal, grand partisan du nouveau règlement, qui veut protéger ses filles contre les affiches dépersonnalisées des bars de la Main (où l'on voit, du reste, circuler fort peu d'enfants), mais qui trouve normal de se promener flambant nu devant elles. Il n'est pas nécessaire d'avoir lu Freud dans le texte pour savoir que la nudité des parents est plus troublante, pour l'enfant, que celle des représentations graphiques impersonnelles. Bien sûr, ces affiches et objets qu'on veut bannir sont le plus souvent d'une totale vulgarité, quand ils ne sont pas carrément comiques. (Qu'y a-t-il de plus ridicule... ou de plus pathétique qu'un sex-shop?) Mais on ne réglemente pas le goût, et la tolérance est une vertu de grande ville. C'est le propre d'une métropole que de comporter une diversité d'éléments, du plus sublime au plus vulgaire, et des espaces de folie et de vice. Une société civilisée s'organise pour encadrer ces espaces de manière à protéger la majorité, sans par ailleurs s'immiscer dans les fantasmes personnels des citoyens. Mais qui peut croire, sérieusement, que les pauvres affichettes du Chez Parez ou de l'Ultra-Sexe menacent l'ordre public? Qui peut croire que c'est cela, vraiment, qui dévalorise les femmes? La Presse étant au coeur de l'ancien Red Light, il y des années que je passe presque quotidiennement (et fort distraitement) devant les pires bouges de la rue St-Laurent et de la rue Ste-Catherine. Je ne me suis jamais sentie insultée «en tant que femme», comme disent les partisans de la censure, parce que je ne m'identifie pas à toutes les femmes que je vois sur des photos, pas plus à Margaret Thatcher qu'à la Cicciolina. Les hommes, eux, s'identifient-ils à Adolf Hitler ou à Michel Girouard pour la simple raison qu'ils ont en commun les mêmes caractéristiques physiologiques? Ce n'est pas la disparition de ces représentations vulgaires ou risibles qu'il faut déplorer, c'est la mentalité qui est derrière: ce besoin obsessionnel d'enrégimenter les esprits, de traquer la misère humaine jusque dans ses fantasmes les plus intimes, cette équation primaire que l'on fait entre le rêve et l'acte, comme si tous les fantasmes se traduisaient par des actions. C'est de toute façon une mauvaise pente: théoriquement, les mêmes zélotes pourraient, au nom des mêmes principes, appliquer les mêmes interdictions au livre, au cinéma, aux galeries d'art. Préparons-nous, les années 90 nous ramènent une vague de puritanisme pire encore que les anciennes règles de l'Église, une vague née de l'union sans joie du féminisme radical et des intégristes religieux de tout acabit. Toute une génération d'enfants, dans des milieux et à des âges où les risques sont inexistant, grandit dans la terreur du sida. Toute une génération de petits garçons est élevée avec l'idée que c'est du «harcèlement sexuel» que de dire à une fille qu'elle est jolie ou de lui prendre la main en traversant la rue. Un nouveau concept a fait son apparition dans les milieux «politiquement corrects» des États-Unis - là même où l'on parle de «animal companions» plutôt que de «pets», pour ne pas porter atteinte à la dignité (sic) de nos animaux domestiques: le «lookism», analogue au racisme, au sexisme, au fascisme, etc. Qu'est-ce que le «lookism»? C'est l'appréciation de la beauté physique. Il était déjà suspect de trouver quelqu'un désirable, bientôt on n'aura même plus le droit de le trouver beau! Cela serait se rendre coupable de discrimination. Courage, mes frères et mes soeurs. Le RCM n'est que l'avant-garde, le pire est à venir.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-04-06



**Pages** P. B-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/GEAHB6SN  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:23  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:23

---

## Pour le monde municipal, les adoucissements du ministre Ryan, «c'est trop peu trop tard»

**Type** Article de journal

**Résumé** ° Les adoucissements de 119 millions\$ (sur une facture de 517 millions\$) annoncés jeudi par le ministre Claude Ryan à son projet de réforme de la fiscalité municipale, «c'est trop peu trop tard», ont déclaré hier à Québec le président de l'Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ), M. Roger Nicolet, et, à Montréal, le président de la Conférence des maires de banlieue, M. Jérôme Choquette. Selon les calculs de l'UMRCQ, les ajustements proposés sont de l'ordre de 119 millions\$ (le ministre a personnellement parlé de 110 millions\$), dont à peine 23 millions\$ iront aux municipalités régionales. Déçu, M. Nicolet a déclaré hier à Québec voir dans ces «pseudo-assouplissements qu'une manoeuvre de dernière minute pour acheter à un prix dérisoire l'acceptation du monde municipal». «La soupe risque de devenir très chaude, a déclaré de son côté à Montréal le maire d'Outremont, M. Jérôme Choquette. Je ne veux pas en faire un débat politique, mais je dirai au gouvernement qu'il doit comprendre qu'il lui est nécessaire de revoir sa réforme inacceptable et inappropriée. Ce n'est pas seulement une question d'argent, a-t-il ajouté, c'est une question de savoir-faire.» Une forme de marchandage Pour le président de l'UMRCQ, M. Roger Nicolet, les dernières propositions de M. Ryan ressemblent davantage à une forme de «marchandage» entre son organisme (l'UMRCQ) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), «juste avant la fabrication du budget par le ministre des Finances». Selon M. Nicolet, les adoucissements proposés par le ministre seraient les suivants: ° 50 millions\$ de sources nouvelles de financement pour le transport en commun sous forme de surcharge sur les droits d'immatriculation des véhicules-automobiles, dont les propriétaires sont domiciliés dans un territoire d'une région desservie par un organisme public de transport (OPT); ° une bonification des en-lieu de taxes sur les immeubles scolaires d'une valeur de 36 millions\$. La part pour les administrations locales desservies par l'UMRCQ serait de 5,2 millions\$; ° des subventions de huit millions de dollars pour le financement des municipalités régionales de comté; ° 10 millions\$ pour les services de la Sûreté du Québec; ° 15 millions\$ pour la taxe de divertissement. Ces chiffres fournis par M. Nicolet n'ont été ni confirmés ni infirmés par le cabinet du ministre Ryan. «M. Ryan nous accuse de dogmatisme et d'irresponsabilité, a encore dit M. Nicolet, parce que nous n'acceptons pas de payer bêtement la facture pour les services de la SQ. Ce que nous demandons, c'est une réforme intelligente et planifiée, basée sur les besoins réels des régions.» Un bon coup de pied au derrière Le président du conseil d'administration de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM), M. Robert Perreault, n'a que faire de l'allègement annoncé jeudi soir par le ministre des Affaires municipales. «Un coup de pied au derrière fait moins mal que trois coups de pied au derrière, a ironisé M. Perreault, mais ça fait mal quand même. Malgré les 50 millions de dollars que le ministre dit qu'il réinjecterait dans le transport en commun, on est encore loin du compte.» La veille, M. Perreault avait clairement indiqué, devant les maires de banlieue réunis en assemblée annuelle, que le projet de réforme du ministre Ryan risquait, s'il devait être adopté, de provoquer une commotion sans précédent à la STCUM. M. Perreault laissait même entendre qu'à la limite, la STCUM n'aurait d'autre choix que de licencier un nombre important d'employés, et qu'elle serait peut-être obligée d'abolir les tarifs réduits pour les étudiants et les personnes âgées. Conférencier hier aux assises de la Conférence des maires de banlieue, le ministre des Transports, M. Sam Elkas, a bien tenté de mettre un peu de baume sur les plaies laissées par le projet de réforme de son collègue Claude Ryan. Sans succès. Le ministre Elkas a eu beau rappeler l'intention du gouvernement de continuer à faire sa part pour le transport en commun, rien à faire, le message ne passe plus. C'est d'ailleurs un maire de l'ouest de l'île et ancien collègue de M. Elkas, M. Malcolm C. Fox, de Pointe-Claire, qui a eu le dernier mot. Il a en effet supplié son «ami Sam» d'intercéder auprès du conseil des ministres pour le soit retiré le projet de réforme de la fiscalité municipale, «une mesure dictatoriale et anti-démocratique».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-04-06

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/TJVDHVNG

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:23

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:23

### Quality report

- Item has no authors

---

## Les cols bleus se plaignent de la «campagne de salissage»

**Type** Article de journal

**Auteur** François Berger

**Résumé** Le syndicat annonce une grève le 18 avril et rejette les «insinuations» de la Ville concernant le vandalisme. Après avoir mis fin, hier matin, à une grève de près de trois jours ponctuée d'incidents et de vandalisme, les cols bleus de la Ville et de la Communauté urbaine de Montréal vont «accroître les moyens de pression» en déclenchant une nouvelle grève à la mi-avril. M. Jean Lapierre, président de la section locale 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP, affilié à la FTQ), qui regroupe les 5200 cols bleus, s'est dit déçu hier de l'immobilisme apparent de l'administration municipale qui n'a pas encore répondu à la dernière proposition de règlement déposée par le syndicat le 26 mars dernier. Qualifiant de «malveillantes et malhonnêtes» les insinuations de la Ville sur une prétendue responsabilité des grévistes dans le vandalisme touchant les installations municipales, M. Lapierre a affirmé que de tels incidents sont «la dernière chose» qui aiderait la cause des cols bleus. Les porte-parole de l'administration municipale ont relevé au cours du week-end une série d'incidents, dont une alerte à la bombe au centre Claude-Robillard, le saccage d'installations au centre sportif Étienne-Desmarreau, la destruction de la voiture d'un cadre, la lacération des pneus de véhicules de service et des menaces contre des cadres. Le retour au travail, hier matin à 9h, s'est «déroulé normalement», a indiqué un porte-parole municipal. «L'administration tente de faire porter par les cols bleus l'odieux des actes de vandalisme. C'est sournois, dégueulasse et tendancieux», a lancé M. Lapierre, hors de lui. «Il s'agit d'une campagne de salissage médiatique», a-t-il ajouté. Le syndicat «déploie les incidents, mais n'y est pour rien». «L'administration fait preuve de mauvaise volonté en refusant de négocier», a déclaré à La Presse M. Lapierre. Selon lui, la Ville veut repousser les négociations à l'automne prochain, juste avant l'expiration du contrat de travail, le 31 décembre. Le syndicat va poursuivre sa stratégie de grèves perlées. «Nous ne tomberons pas dans le piège d'une grève générale», a indiqué le président Lapierre en soupçonnant l'administration de vouloir inciter les cols bleus à un débrayage illimité qui indignerait les citoyens. Les cols bleus ont débrayé à quatre reprises depuis le 13 février. Le prochain débrayage, pour lequel le syndicat a déposé un avis hier, aura lieu le jeudi 18 avril à compter de 14h15 et durera 9 heures. D'autres moyens de pression sont envisagés, mais M. Lapierre a refusé de dévoiler leur nature en indiquant que cela se passait «à l'interne». Ces pressions visent l'administration et les élus municipaux «que nous suivons au pas», a dit le syndicaliste. Aucune nouvelle rencontre n'est prévue au bureau du conciliateur nommé par Québec dans ce dossier, M. Fernand Matteau. Cependant, les négociateurs de la Ville vont présenter demain leurs recommandations au comité exécutif présidé par Mme Léa Cousineau, a indiqué hier le directeur des relations de travail de la municipalité, M. Michel Gohier. La dernière proposition faite par le syndicat il y a deux semaines «respecte les capacités budgétaires de la municipalité», a affirmé M. Lapierre. Les cols bleus réclament la semaine de quatre jours et des augmentations de salaire. Par ailleurs, le Conseil des services essentiels se prononcera aujourd'hui sur une plainte déposée vendredi par la Ville, qui accuse les cols bleus de ne pas avoir fourni les effectifs nécessaires au fonctionnement du Centre de tri et d'élimination des déchets (ancienne carrière Miron).

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-04-09

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/CVRWCI9T

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:23

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:23

---

## Le RCM souhaite récolter 150000\$

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** Le RCM veut récolter 150000\$ au cours de sa campagne de financement de 1991, qui débutera officiellement dimanche prochain. Elle sera présidée par M. Jean-Claude Icart, candidat défait dans le district de Saint-Édouard lors des dernières élections municipales, et par une militante de longue date, Mme Alla Skotecky. La formation du maire Jean Doré a adopté lors de son dernier conseil général, le 12 mars dernier, un budget de 320000\$, comparativement à 318000\$ l'an passé. Outre les 150000\$ qui doivent provenir de la campagne de financement, le RCM prévoit récolter 45000\$ grâce à diverses activités comme le dîner-spaghetti de dimanche prochain, tandis que 118000\$ viendront d'allocations versées au parti par les fonds publics en fonction du pourcentage de votes reçus lors du dernier scrutin. On avait également décidé, lors du dernier conseil général, de reporter à l'automne de 1992 le congrès qui devait avoir lieu cette année.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-04-09  
**Pages** P. A-5  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/MGVL3ZUY  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:23  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:23

---

## Deux conseillers contre la contribution de Montréal à l'achat des Expos

**Type** Article de journal  
**Auteur** Gilles Gauthier  
**Résumé** °Deux conseillers du RCM représentant des quartiers défavorisés, MM. Marcel Sévigny (Pointe-Saint-Charles) et Raymond Blain (Saint-Jacques), ont voté contre l'injection par la Ville de Montréal de 15 millions dans la société qui achètera le club de baseball des Expos. Les conseillers des partis d'opposition se sont également prononcés contre le projet de convention qui lie la Ville, les autres actionnaires et CRB Management Inc., du nom du président des Expos, Claude R. Brochu. M. Blain a expliqué qu'il ne pouvait entériner une telle injection de fonds dans le contexte économique actuel et alors que son district compte plus de 25 p. cent de sans-emplois. Il admet toutefois qu'il s'agit d'un bon investissement et que le club est un instrument utile pour faire connaître la ville. M. Sévigny reproche à la Ville d'investir dans du capital de risque des sommes qu'elle prend dans son fonds d'amortissement. Ce dernier, explique-t-il, doit être investi dans des placements sûrs tels les obligations ou les bons du trésor. Il n'est pas certain, ajoute-t-il, que la Ville récupère son investissement et il y a un risque de pertes pour les contribuables. Les conseillers de la Coalition démocratique reprochent en particulier à l'administration du RCM de faire fi de ses principes sociaux pour aider une entreprise privée. Ils ajoutent que la Ville demande un chèque en blanc, aucune étude n'accompagnant le projet de convention déposé au conseil. Le maire Jean Doré a déclaré qu'il n'y aurait pas eu de partie inaugurale dans quelques jours au stade olympique si la Ville ne s'était pas impliquée. Selon lui, la Ville veut avant tout sauver les 1500 emplois reliés à l'exploitation du club. Il explique aussi qu'il suffira que la valeur de la franchise augmente de 3,5 p. cent par an pendant les trois premières années pour qu'un rendement de 10,5 p. cent soit atteint.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-04-10  
**Pages** P. A-4  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/HXARFBJ3  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:23  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:23

---

## Haro sur les «paras»

**Type** Article de journal  
**Auteur** Agnès Gruda  
**Résumé** Les sociétés paramunicipales alimentent régulièrement les journaux avec leurs petits et gros scandales. La Ville de Montréal a tendance à écarter ce genre de révélations, y voyant surtout un signe de l'acharnement des médias à chercher des puces où il n'y en a pas... Or, le dernier rapport du vérificateur général de la Ville montre que plusieurs de ces sociétés souffrent de défaillances graves et échappent en bonne partie au contrôle des autorités qui les ont créées. Outre l'AMARC, qui fait l'objet de critiques depuis plusieurs années, trois de ces sociétés se sont retrouvées sur la sellette l'an dernier, deux pour s'être associées avec un partenaire douteux et une pour avoir vendu un condo à l'épouse d'un de ses cadres. Tout en formulant à leur endroit des recommandations susceptibles de leur éviter la répétition de ce genre d'irrégularités, le vérificateur soulève une série de questions fort pertinentes sur la nature même des paramunicipales. Conçues comme des organismes autonomes, ce qui leur procure une marge de manoeuvre nécessaire dans des projets de nature commerciale, les «paras» n'en gèrent pas moins des fonds municipaux et devraient de ce fait rendre des comptes à l'hôtel de ville. Depuis quelque temps, elles sont liées à la Ville par des ententes qui spécifient certaines règles administratives. Ce n'est pas suffisant: la Ville n'est pas représentée au sein de leurs conseils d'administration, leurs procès-verbaux ne racontent pas tout, et des informations essentielles échappent au conseil municipal. Il existe actuellement une quinzaine de sociétés paramunicipales. La Ville envisage d'en créer d'autres, pour s'occuper notamment de ses

équipements scientifiques et de ses stationnements. Avant de multiplier ainsi ses créatures, elle devrait méditer sur le diagnostic du vérificateur et se doter de mécanismes lui permettant de suivre ses «paras» de plus près.

Agnès GRUDA

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-04-10

**Pages** P. B-2

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/6Q7I6GZA>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:24

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:24

---

## Les cols bleus promettent une escalade du mouvement de grève

**Type** Article de journal

**Auteur** François Berger

**Résumé** ° Le président du syndicat des cols bleus de la Ville et de la Communauté urbaine de Montréal, M. Jean Lapierre, promet une «escalade» du mouvement de grève enclenché il y a deux mois, afin d'obliger l'administration municipale à négocier tout de suite et l'empêcher de «gagner du temps». «Il n'est pas question qu'on attende jusqu'à l'automne avant de négocier réellement, comme la Ville le désire», a déclaré hier à La Presse M. Lapierre. Il faisait allusion à un document déposé par le syndicat lundi soir à la séance du conseil municipal de Montréal, démontrant que les autorités municipales entendent repousser à l'automne prochain la négociation portant sur la réduction des heures de travail et l'augmentation des salaires. Le document est une communication interne signée par M. Michel Gohier, responsable des relations de travail à la Ville. Daté du 12 février dernier, le document de cinq pages, que La Presse a obtenu au greffe de l'hôtel de ville, expose l'évaluation que l'administration faisait du conflit juste avant le déclenchement des grèves perlées. Selon ce document, le report des négociations à l'automne, juste avant la fin du contrat de travail le 31 décembre, permettrait de négocier l'ensemble de la convention collective, et non pas seulement les deux points concernant les salaires de 1991 et les horaires de travail réduits. Les fêtes du 350e La négociation porterait sur le renouvellement de la convention jusqu'en 1993, assurant à l'administration la paix sociale au cours de 1992, année des célébrations du 350e anniversaire de la fondation de Montréal. «Nous n'avons pas l'intention de nous rendre à l'automne avant de négocier», a dit M. Lapierre en ajoutant que s'il y a une confrontation, comme le prévoyait le document de M. Gohier, «c'est maintenant que ça se passe». Au cours des prochaines semaines, le mouvement de grève sera «de plus en plus énergique», a indiqué le président de la section locale 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP, affilié à la FTQ), qui représente les 5200 cols bleus montréalais. Les employés municipaux ont débrayé à quatre reprises depuis la mi-février et ont annoncé une autre grève de neuf heures la semaine prochaine, le 18 avril. Le dernier débrayage, le week-end dernier, a été ponctué d'actes de vandalisme touchant les installations municipales. Le document de M. Gohier note que chaque jour de grève permet à la Ville d'économiser 400000\$ en salaires. Le syndicat attend impatiemment la réponse de la Ville à sa dernière proposition présentée le 26 mars au bureau du conciliateur nommé par Québec dans ce dossier, M. Fernand Matteau. Le syndicat n'a pas dévoilé le contenu de cette proposition. Le comité exécutif de Montréal doit recevoir aujourd'hui, lors de sa réunion hebdomadaire, les recommandations des négociateurs municipaux. La présidente du comité exécutif, Mme Léa Cousineau, a indiqué que la contre-proposition de la Ville sera déposée demain ou vendredi.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-04-10

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/E5URWVEX>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:24

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:24

---

## La STCUM dégage un surplus de 1,2 million

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** ° Par diverses pirouettes administratives, la Société de transport de la CUM aura finalement terminé son année

1990 avec un excédent de 1,2 million\$ dans son budget de plus de 600 millions. Le budget initialement prévu, l'an passé, se chiffrait à 618,4 millions. En cours d'année, on a ramené les dépenses réelles à 604,9 millions. Les revenus, affectés notamment par un ralentissement de travail des 2200 employés d'entretien et par des coupures dans les subventions de Québec, ont atteint 606,1 millions. En dévoilant les états financiers hier soir, lors d'une séance du conseil d'administration, le président de la STCUM, Robert Perreault, s'est réjoui de cet excédent de 1,2 million. «Depuis cinq ans, nous avons réussi à équilibrer notre budget d'exploitation et ce, malgré un retrait graduel du gouvernement québécois dans le secteur du transport en commun». La réforme Ryan, selon M. Perreault, alourdira le fardeau de la STCUM de 200 millions, ce qui représente le tiers de son budget. À une sexagénaire qui lui suggérait hier d'abaisser de 65 à 60 ans l'âge requis pour bénéficier du tarif réduit, le président de la STCUM a laissé tomber: «Pour l'instant, nous ne sommes même pas certains de pouvoir maintenir les tarifs réduits actuellement consentis», tarifs que la STCUM supporte par une dépense d'environ 38 millions, dans le cas des personnes âgées, et de plus de 20 millions pour ce qui est des étudiants. À l'usager Normand Huneault, un habitué des séances du conseil d'administration, M. Perreault a cependant été incapable de donner une idée de la prochaine hausse des tarifs, le 1er janvier 1992. «C'est évident qu'il y aura une augmentation des tarifs. Sauf que j'ignore de quel ordre. Chose certaine, il nous impossible de refiler une facture additionnelle de 200 millions aux usagers». Louise Roy, pdg de la STCUM, a fait remarquer que le budget 1991 de cet organisme est en hausse de 3,9 p. cent sur celui de l'an dernier, alors que le taux d'inflation devrait se situer aux alentours de six p. cent, selon elle.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-04-11

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/YA7L8G5R

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:24

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:24

---

## Montréal produira de l'électricité au dépotoir Miron

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** La Ville de Montréal annoncera d'ici à la fin du printemps que le biogaz résultant de la décomposition des ordures au Centre de tri et d'élimination des déchets, l'ancienne carrière Miron, sera utilisé pour la production d'électricité. Les négociations entre les partenaires vont bon train et pourraient aboutir d'ici à environ un mois et la production devrait débuter avant la fermeture du dépotoir, prévue pour 1994. L'électricité produite sera vendue à Hydro-Québec. On ajoute qu'une usine, dont la gestion relèvera probablement de l'entreprise privée, sera installée sur le site de l'ancienne carrière ou à proximité. La vapeur produite en brûlant le gaz servira à actionner une turbine, qui produira l'énergie. Un document déposé cette semaine au conseil municipal faisait savoir qu'une zone industrielle sera aménagée au Centre de tri et d'enfouissement après sa fermeture. La Ville a déjà annoncé son intention d'en consacrer une partie à l'habitation. Plusieurs dépotoirs ou anciens sites d'enfouissement en Amérique du Nord, dont celui de Toronto, explique cet informateur, utilisent déjà cette technologie de transformation du biogaz en électricité. Il n'est pas question, précise-t-on, que la Ville ajoute la vente d'électricité à ses activités, déjà nombreuses. Le site d'enfouissement contenait en janvier dernier 31,5 millions de tonnes d'ordures. Il en renfermera 38 millions à sa fermeture et «générera» alors à chaque heure 20400 mètres cubes de biogaz, qui se compose principalement de méthane, de bioxyde de carbone et de vapeur d'eau. Le réseau de captage comprendra environ 302 puits reliés à des collecteurs. À l'heure actuelle, une petite partie du biogaz est utilisée pour le chauffage des bâtiments installés sur le site mais la plus grande partie est brûlée dans des torchères. Même si le gaz est transformé en électricité, on installera des torchères en nombre suffisant pour brûler la totalité du gaz capté. Ce dernier est responsable des odeurs nauséabondes. Le dépotoir est le troisième en importance en Amérique du Nord, après ceux de Staten Island à New York et de Los Angeles, et il est situé dans un milieu très fortement urbanisé. Une étude effectuée il y a quelques années avait conclu qu'il ne serait pas rentable de transformer le biogaz du Centre d'enfouissement pour l'intégrer au réseau de gaz naturel. Hydro-Québec produit déjà de l'électricité en utilisant du mazout et le nucléaire, en plus de ses barrages. Le conseil municipal a octroyé plus tôt cette semaine à la compagnie de génie-conseil Tecslut un contrat de 480000\$ pour, entre autres, choisir et surveiller l'installation de compresseurs et de ventilateurs pour le réseau de captage du biogaz et déterminer l'endroit où ils seront installés dans la zone industrielle. Elle déterminera aussi le nombre de torchères. Au moins deux autres contrats de génie seront accordés plus tard, dont un pour étudier le traitement, même après la fermeture du dépotoir, du lixiviat, ce «jus» qui s'écoule de l'amas de déchets en décomposition. L'autre établira des scénarios de fermeture du site et de recouvrement final. La zone industrielle et les logements devront être installés en périphérie du dépotoir, l'emplacement du

«<trou>> lui-même devant être consacré, une fois comblé, à un espace vert. Les ordures continueront à se tasser et le terrain à s'affaisser pendant plusieurs années après la fermeture.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-04-12

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/BU9ME34B

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:24

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:24

---

## Neuf autres millions dans le Palais de la civilisation

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° En six ans, le Palais de la civilisation de l'île Notre-Dame aura coûté plus de 25 millions aux contribuables montréalais. Cette somme, payée par la Ville, comprend les réparations, les subventions et les contributions spéciales pour combler des déficits annuels. Elle tient donc compte des frais d'entrée perçus des visiteurs, des commandites, etc. La Ville vient d'approuver des dépenses de 9,2 millions pour des travaux de restauration et d'aménagement, qui s'ajoutent aux 2,2 millions dépensés depuis 1987 aux mêmes fins. La subvention de la Ville pour les opérations du Palais s'est élevée à 250000 en 1987, deux millions\$ pour chacune des années 1988 et 1989 et 2,1 million\$ en 1990. Elle devait atteindre 2,3 millions cette année mais elle a été réduite à 1,8 millions à cause de l'annulation de l'exposition romaine dans le contexte de la guerre du Golfe. Depuis l'arrivée au pouvoir du RCM, Montréal a par ailleurs comblé à trois reprises des déficits encourus par le Palais, installé dans le pavillon de la France d'Expo 67: 1884741\$ en 1987, 588636\$ en 1988 et 147487\$ l'an passé. Les travaux approuvés cette semaine, qui somprennent un contrat de 9,5 millions (moins la TPS) à la compagnie Gerpro Construction de Châteauguay, permettront notamment d'utiliser la bâtiment pendant l'hiver. Ils se termineront à la fin d'avril 1992. Des travaux de 700000\$ ont été reportés parce que les dépenses qui seront effectuées dépassent déjà par plus d'un million les crédits prévus.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-04-12

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/TUMW3Y8H

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:24

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:24

---

## Les maires des grandes villes demandent à Ottawa de prendre ses responsabilités dans l'habitation

**Type** Article de journal

**Auteur** Lia Lévesque

**Résumé** PC ° Les maires des grandes villes canadiennes demandent aux gouvernements de s'engager fermement en matière d'habitation et invite surtout le fédéral à verser sa contribution financière. À l'issue d'une journée de discussions, hier, les maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités, réunis à Montréal, ont adopté une déclaration, dans laquelle ils demandent aux gouvernements d'endosser le Plan d'action qu'eux-mêmes ont adopté. Ce Plan d'action est un véritable plaidoyer en faveur d'une plus grande accessibilité au logement, que ce soit pour les itinérants, qui sont carrément sans abri; ou pour les ménages à faible revenu, qui trouvent difficilement un logement convenable. Dans leur déclaration, les maires demandent expressément aux gouvernements de «soutenir financièrement le développement de l'habitation abordable». Le palier fédéral a été particulièrement dénoncé, puisqu'il se retire graduellement du domaine de l'habitation. Le maire de Montréal Jean Doré rappelait qu'en 1989, Ottawa s'est retiré du programme PAREL. Au dernier budget Wilson, il a été annoncé qu'Ottawa diminuerait de 146 millions\$ en cinq ans ses fonds réservés au logement social. Au ministre John McDerimid, responsable de l'Habitation, qui répondait que le fédéral n'a plus d'argent, le maire Doré a répliqué: «Que le fédéral mette ses priorités à la bonne place.» La défense, dit-il, n'est pas une priorité. Interrogé par les journalistes, en conférence de presse, les maires ont refusé de donner une idée précise du montant qu'ils attendent du fédéral. Ils insistent pour qu'Ottawa maintienne, à tout le moins, les subventions aux programmes qui existaient. Le maire Doré soutient que «sans apport important de fonds

provinciaux, et surtout fédéraux, on ne pourra pas faire face à la tâche». Si on n'agit pas rapidement, ce sont les problèmes sociaux qui vont s'accumuler. «À moyen et long termes, il va falloir investir beaucoup plus. Le prix à payer est énorme», avertit Jean Doré. Si le fédéral se désengage, comme prévu, les provinces risquent d'embroûter le pas. «Pour les villes, c'est une catastrophe», clame le maire Doré. «Ce qu'on demande, c'est plus de ressources, ou transférez-nous des ressources fiscales. Les villes atteignent un niveau maximum au-delà duquel elles ne peuvent plus taxer la propriété foncière pour arriver», proteste M. Doré. Les statistiques sur l'habitation démontrent l'acuité du problème. Au Canada, 1 ménage propriétaire sur 20 éprouve des problèmes de logement et 1 ménage locataire sur 4 se trouve dans cette situation. Montréal compte le plus grand bassin de locataires dans tout le Canada, avec 600000 personnes, comparativement à 500000 à Toronto. À Montréal, 75 p. cent des ménages sont locataires. Et même si les loyers y sont peu élevés, comparativement aux autres grandes villes canadiennes, 4 ménages sur 10 consacrent plus de 30 p. cent de leur revenu au loyer. Pour 2 ménages sur 10, c'est 50 p. cent du revenu qui est consacré au loyer. Le nombre de sans-abris ne fait qu'augmenter, avec les difficultés économiques. Nulle part on a pu les dénombrer avec précision, puisqu'il est difficile de recenser des gens sans adresse fixe. Le maire de Toronto Art Eggleton affirmait que de 60000 à 80000 réfugiés ont besoin de logements dans sa province.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-04-13

**Pages** P. A-6

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/34MAPQXJ>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:24

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:24

---

## Montréal, pas si puritaine que ça

**Type** Article de journal

**Auteur** Francine Pelletier

**Résumé** À peine déposé, le projet de loi municipal bannissant l'affichage érotique des commerces de sexe suscite des remous. Les commerçants crient à la censure et jurent de porter la chose devant la Cour suprême. D'autres - dont beaucoup de journalistes s'offusquent de ce «puritanisme» soudain. Plus laids que les seins en caoutchouc de certaines tabagies ou les dessins vaguement pornos des bars topless, clâme-t-on, cette inquiétante manie de tout contrôler... Le nouveau règlement municipal, c'est vrai, n'a rien de particulièrement emballant. L'interdiction, d'abord, est toujours un peu malaisée dans une société comme la nôtre. «Interdit d'interdire», écrit en grosses lettres le long du mur de la Caisse pop du T.S. Sacrement à Montréal, est aussi inscrit, depuis peu, en grosses lettres dans nos têtes. Et puis, le règlement a ses imperfections. La ville tourne certainement les coins ronds en interdisant «toutes les parties» du corps plutôt que s'en tenir aux parties davantage... convoitées. Cela dit, il faut avoir la tête dans les nuages pour prétendre que Montréal sombre, désormais, dans la pudibonderie. À l'heure actuelle, on compte 150 commerces de sexe à Montréal comparativement à une cinquantaine à Vancouver et seulement 45 à Toronto. Commerces que la ville n'a pas la moindre intention de réduire en nombre, soit dit en passant. De plus, disent des experts en publicité, Montréal se permet des annonces sexuées que la ville Reine, elle, refuse d'emblée. L'annonce de condoms, signée Benetton, en est un exemple, apprenait-on cette semaine à l'émission Daybreak de la radio de CBC. Finalement, un récent sondage concernant les moeurs sexuelles canadiennes nous indique, encore une fois, que le Québec est immensément plus dévergondé que le reste du Canada. Alors que celui-ci voit toujours d'un oeil plus mauvais les relations extra-conjugales, ici c'est exactement le contraire: le Québec est toujours plus friand de la sexualité hors mariage. Bien sûr, la hantise du sexe existe au Québec. Mais ce n'est quand même pas au RCM qu'il faut la chercher! Cherchons-la, plutôt, du côté de la CECM qui vient à nouveau de refuser les distributrices de condoms dans les écoles. Elle est là la pudibonderie sauvage et l'aveuglement crasse. Mais c'est toujours la même chose en ce qui concerne la sexualité. Toujours réticents à la promouvoir pour vrai, nous sommes toujours prêts à défendre sa plus vulgaire expression. Toujours prompts à condamner les parents qui déambulent nus dans leur maison (la chose la plus naturelle du monde, pourtant), mais toujours prêts à accepter l'étalage de seins artificiels (ce qui ne relève pas exactement du «naturel»). C'est fascinant à voir, en fait, combien la censure -que nous tolérons en maints égards dans nos vies- devient totalement intolérable lorsque vient le temps de discuter de l'utilisation du corps des femmes. Parce que c'est ça, au fond, dont il s'agit. La CRTC ne censure-t-elle pas les émissions de radio et de télévision pour s'assurer d'un certain contenu canadien? Personne pourtant ne s'en offusque; tout le monde comprend. Le gouvernement du Québec ne censure-t-il pas l'affichage commercial? Les anglophones s'en sont offusqués, bien sûr, mais les francophones, eux, ont peu protesté. Une telle censure est ici amplement compensée, croyons-nous, par la grande cause de la langue française. Et la cause des femmes, elle? C'est ça, après tout, la véritable motivation derrière le règlement municipal. Pourquoi n'aurait-on pas la même tolérance ici face à l'interdiction d'afficher que nous en avons face

à la langue? D'autant plus que l'interdiction d'afficher des corps aux jambes écartées est immensément plus efficace à rehausser l'image des femmes que l'interdiction d'afficher en anglais l'est à rehausser la qualité du français. Pourquoi ce double standard? Pour deux raisons: une bonne et l'autre mauvaise. La bonne raison c'est que la sexualité est un aspect essentiel de la vie sociale. Il faut pouvoir la sentir autour de nous, la voir se parader, pas seulement la pratiquer dans l'obscurité de nos chambres à coucher. Or, comme l'éducation sexuelle ainsi qu'une culture érotique nous font cruellement défaut, nous nous agrippons à nos petites affiches, somme toute grossières, mais qui au moins nous parlent d'un aspect essentiel de nos vies. La mauvaise, maintenant. En refusant d'interdire l'affichage soi-disant érotique, nous perpétons la dynamique propre à toute pornographie. Cette dynamique consiste à faire des femmes des exhibitionnistes et des hommes des voyeurs. Ne prenons-nous d'ailleurs pas pour acquis, dans cette société, que les femmes aiment se montrer et les hommes, regarder? C'est ça le message véhiculé par ces petites affiches, même les plus ridicules. Et au-delà de ce cliché propre à la porno, cet ultime message, plus inquiétant encore: les femmes (de par leur nudité) sont vulnérables, les hommes, pas. Le danger n'est donc pas que des hommes virent fous à la vue d'une paire de seins. Le danger est que nous façonnions notre image des hommes et des femmes à partir de ce message-là. C'est malheureux à dire mais c'est effectivement ce qui se passe, encore aujourd'hui. Prenez les appels téléphoniques obscènes. J'avais presque oublié que ça existait, les appels de ce genre, lorsque le téléphone sonna chez moi, mercredi dernier, à quatre heures du matin (!). «Veux-tu te masturber avec moi?», m'a demandé le gars au bout du fil. Un gars bien ordinaire, on aurait dit. Pas du tout le genre bas de nylon sur la tête. La voix jeune, posée, de bonne humeur... «Bof, pas vraiment», j'avais le goût de lui répondre. Mais j'avais laissé ma langue au lit. Je me suis contentée de raccrocher. Non mais, y a-t-il plus bizarre, pour ne pas dire ridicule, que les appels obscènes? C'est tellement déconnecté, tellement irréal... (Et pourtant répandu: je ne connais pas une femme qui n'ait pas goûté à ce type de harcèlement sexuel au moins une fois dans sa vie.) Comment expliquer qu'un homme puisse trouver du plaisir à proposer, par Bell interposé, des actes sexuels à quelqu'un qu'il ne connaît pas (enfin, je l'espère) et qu'il ne voit que dans sa tête? Ne cherchez plus. La dynamique voyeur/exhibitionniste -une autre façon de dire que les hommes demandent et les femmes exécutent- y est pour quelque chose. On voit ce que ça donne. Bien sûr, il y a bien plus inquiétant dans la vie d'une femme que les appels téléphoniques obscènes. Et pour venir à bout de ces catégorisations hommes/femmes néfastes, il y a sans doute plus important à faire que le règlement proposé par la ville. Mais, bon, la ville fait ce qu'elle peut. La ville n'a pas juridiction, faut-il le rappeler, en matière de pornographie, d'obscénité ou de moralité (c'est du domaine criminel, donc fédéral). La ville doit légalement s'en tenir à «l'érotisme», bien que tout ce branle-bas de combat ait très peu à voir avec l'érotisme, on le voit bien. Alors, rétrograde la ville de Montréal? Ou ne serait-ce, plutôt, toutes ces protestations outrées qui nous empêchent d'avancer?...

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-04-13

**Pages** P. B-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/CETKL6PR

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:24

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:24

---

## Le maire part... pour la France

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** °Après s'être rendu au Japon plus tôt cette année, le maire de Montréal, M. Jean Doré, s'envole aujourd'hui pour la France où il assistera, à Paris, aux Troisièmes journées internationales des maires contre la drogue. M. Doré y prononcera, vendredi, une allocution sur les préoccupations et actions montréalaises en cette matière. Il sera accompagné par la conseillère municipale associée au maire pour les affaires internationales, Mme Ginette L'Heureux, et par deux fonctionnaires, M. Gilles Rioux, du Secrétariat aux affaires internationales de la Ville, et Mme Liliane Demers, du Service de l'habitation et du développement urbain. Cette dernière participera à des discussions sur l'aménagement, par Paris, d'un lieu public à Montréal dans le cadre des célébrations du 350e anniversaire, l'an prochain. Outre le maire de Paris, M. Jacques Chirac, M. Doré rencontrera l'ambassadeur du Canada, M. Claude Charland, et le délégué du Québec, M. André Dufour. Il participera aussi à l'ouverture des nouveaux bureaux de l'Association internationale des maires francophones et rentrera à Montréal samedi.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-04-17

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/C2PM6CSR



**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:24

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:24

---

## Des jouets de guerre dans une oeuvre d'art... pour la paix

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean-Yves Létourneau

**Résumé** Le maire Jean Doré a dévoilé hier la maquette d'une oeuvre d'art dédiée à la paix, au parc Jarry. Cette sculpture est conçue à partir de 12700 jouets de guerre que des jeunes Montréalais, dont (dans l'ordre habituel)Maxime Picotte, Carlin Claveau, Marie-Claude Villeneuve et Rina Albala, ont abandonnés, il y a deux ans. L'artiste, Linda Covit (ci-dessus), enfermera d'abord les jouets dans un sarcophage de béton sur lequel reposera son oeuvre, constituée de trois principaux éléments, soit deux portes d'acier inoxydable de cinq mètres de hauteur sur 11 mètres de largeur; d'un côté, elle disposera des bancs de pierres, de l'autre elle érigera un micro-jardin d'inspiration japonaise. Le tout sera installé le 27 octobre prochain, à l'occasion de la grande Marche pour la paix. On trouvera sur l'oeuvre le message d'un jeune pacifiste.

**Publication** La Presse

**Date** 1991-04-17

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/TVBAGJE4

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:24

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:24

---

## Paris offre une sculpture pour la place Charles-de-Gaulle

**Type** Article de journal

**Résumé** PC PARIS - ° Le maire de Paris, M. Jacques Chirac, s'est montré très sensible à la création de la place Charles-de-Gaulle à Montréal. Il a tenu à s'y associer en offrant une oeuvre importante, une sculpture qui sera réalisée par Olivier Debré. L'oeuvre qui sera érigée sur cette place sera l'adaptation montréalaise de celle que va créer Olivier Debré à Paris, à la porte Maillot. Il s'agit d'une flamme sculptée qui utilisera les ressources de la lumière et du laser, et qui sera extrêmement visible. Le maire de Montréal, M. Jean Doré, avait annoncé qu'une place Charles-de-Gaulle sera aménagée dans le centre-ville. Sise rue Sherbrooke, à la hauteur du parc Lafontaine, la nouvelle place sera inaugurée en juillet 1992 dans le cadre des célébrations du 350ème anniversaire de la ville. M. Doré qui participe ces jours-ci, à Paris, aux troisièmes journées internationales des maires de villes de plus de 100000 habitants contre le drogue, sous l'égide de l'Unesco, a rappelé ce projet à l'issue d'un entretien avec son homologue de Paris, M. Jacques Chirac. La rencontre des deux maires portait sur les relations permanentes qui existent entre ces deux villes. Ces relations vont d'ailleurs se renforcer dans les mois à venir par la mise en place d'un programme de développement des technologies de la communication, et le maire de Paris a confirmé à son homologue qu'il serait présent à l'importante conférence au sommet des plus grandes villes du monde qui aura lieu à la mi-octobre, à Montréal. La Ville de Montréal a choisi d'aménager la place Charles-de-Gaulle rue Sherbrooke, car c'est l'artère qu'avait empruntée le général de Gaulle dans son périple entre Québec et la métropole -la prolongation de la route 138, ou chemin du Roi. Le général de Gaulle, alors président de la France, avait, au cours de cette même visite officielle, créé tout un remous avec son désormais célèbre «Vive le Québec libre» prononcé du balcon de l'hôtel de ville de Montréal. Pour le maire Doré, la création de cette place est une occasion rêvée de changer et de modifier la trame urbaine en aménageant une place qui sera très visible. Quant à l'oeuvre que l'on souhaite, elle sera très contemporaine et témoignera à la fois de ce qu'a été le général de Gaulle, mais aussi de ce qu'est la France aujourd'hui. M. Doré s'est montré très satisfait du choix de l'artiste et de l'oeuvre. On aura, cette fois-ci, l'avantage de pouvoir créer une place en fonction de l'oeuvre, et non l'inverse. Le sculpteur sera d'ailleurs à Montréal la semaine prochaine pour présenter le projet. De plus, la place Charles-de-Gaulle sera inaugurée plus précisément le 22 ou le 24 juillet 1992 à l'occasion de la réunion de l'Association internationale des maires des capitales et des métropoles francophones, dont Jacques Chirac est le président. Il s'est donc félicité de l'événement qui symbolisera le caractère visionnaire du général de Gaulle, et qui sera un lien supplémentaire entre la Belle Province et la France. À l'occasion de l'inauguration, la corporation des événements du 350e anniversaire de Montréal a prévu une manifestation qui se concrétisera par une Nuit de la Francophonie, pour souligner la présence des maires des grandes villes francophones dans la métropole. Lors de leur entretien, les deux maires ont également abordé d'autres projets de coopération entre les deux villes et en particulier celui d'échanges entre les milieux d'affaires et les universités.

**URL** URL

**Publication** La Presse  
**Date** 1991-04-19  
**Pages** P. A-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/Y3DK6359  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:24  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:24

#### Quality report

- Item has no authors

---

## Chirac louange Doré à la rencontre des maires contre la drogue

**Type** Article de journal

**Résumé** PC PARIS - ° «Une fois que les citoyens contrôlent une petite parcelle de leur vie urbaine, ne serait-ce que leur logement, ils peuvent mieux contrôler la rue et le quartier, s'y impliquer et lutter solidairement contre les trafiquants.» Voilà l'essentiel du message qu'a livré à Paris, hier, le maire de Montréal Jean Doré alors qu'il prenait la parole à la rencontre internationale des maires contre la drogue. Dans sa conférence intitulée «Pas de quartier pour la drogue», M. Doré a énuméré les différents moyens qu'a pris Montréal pour lutter contre le fléau. «L'approche que nous privilégions est axée sur la prévention au sens le plus large. À long terme, en suivant cette voie, on pourra vaincre le problème», a-t-il expliqué à ses homologues des villes de plus de 100000 habitants. Le maire de Montréal a co-présidé avec le commandant Jacques-Yves Cousteau la dernière séance de cette rencontre internationale. M. Doré a tracé un bilan positif de cette rencontre qui a permis aux participants de bénéficier de l'expertise de chacune des villes impliquées. Si Montréal apparaît bien équipée au chapitre de la prévention, M. Doré a toutefois reconnu que des problèmes demeuraient. «En concertation avec la ville, il faudrait qu'à l'échelon des gouvernements supérieurs, on soit mieux équipé. Les ministères concernés devraient agir sur une base interministérielle et intersectorielle pour mieux s'ajuster aux problèmes locaux. Il y a aussi une insuffisance des centres de traitement.» Selon lui, la drogue et la criminalité qui en découle sont des problèmes urbains, et souvent les élus locaux n'ont pas les ressources pour les traiter. «Nous suivons de très près l'expérience que mène le gouvernement français avec la création récente d'un ministère délégué à la ville. La présence de responsables pouvant harmoniser les politiques des différents ministères nous apparaît extrêmement prometteur. Il y a peut-être là une clé importante pour nous permettre d'améliorer la concertation que nous menons à Montréal.» M. Doré a aussi relevé l'expérience que mène Paris au chapitre de la réinsertion sociale des jeunes, faisant référence à la fondation présidée par le célèbre joueur de soccer Michel Platini et qui implique le secteur privé dans ces programmes de réinsertion. Le maire de Paris Jacques Chirac a souligné l'importance qu'accorde Montréal aux problèmes de la sécurité urbaine et de l'intégration sociale. «Montréal a mis sur pied de façon magistrale la première conférence sur la sécurité et la prévention de la criminalité en milieu urbain. On a pu mesurer l'impact que cette initiative a eu sur le plan mondial, alors que l'intérêt et la pertinence des résolutions qui y avaient été adoptées ont fait depuis le tour du monde.»

**URL** URL

**Publication** La Presse  
**Date** 1991-04-20  
**Pages** P. B-8  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/QMXEDXVQ  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:24  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:24

#### Quality report

- Item has no authors

---

## Vandalisme: le Syndicat des cols bleus mène sa propre enquête

**Type** Article de journal

**Auteur** Raymond Gervais

**Résumé** ° Le Syndicat canadien de la fonction publique a ouvert sa propre enquête afin de tenter d'identifier les responsables des actes de vandalisme commis il y a deux semaines au centre sportif Etienne-Desmarreaux, lors d'un débrayage de 67 heures des quelque 5200 cols bleus de la Ville de Montréal et de la CUM. Rappelons que

sans vouloir pointer du doigt les cols bleus comme étant les responsables du saccage de l'équipement électrique servant à la fabrication de la glace des patinoires, le directeur des relations de travail de la Ville de Montréal, M. Michel Goyer, avait alors déclaré que certains événements étaient pour le moins troublants d'autant plus qu'il fallait connaître le système électrique pour réussir le coup. Ce bris mécanique volontaire avait forcé les organisateurs des Jeux de Montréal à transférer certaines épreuves de patinage artistique à l'aréna Saint-Michel. Toujours durant ce même week-end, une automobile appartenant à un cadre a été incendiée et plusieurs véhicules de la ville ont eu des pneus perforés. Une alerte à la bombe avait même eu lieu au Centre Claude-Robillard lors du discours de clôture des Jeux par le maire Jean Doré. Le négociateur en chef des cols bleus, M. Michel Fontaine, a indiqué hier au terme d'une assemblée statutaire à laquelle ont participé quelque 500 cols bleus que le syndicat avait décidé de tenir sa propre enquête dans cette affaire parce qu'il trouvait le comportement de la ville pour le moins bizarre. «Les installations de la Ville de Montréal sont fréquemment la cible d'actes de vandalisme, même lorsqu'il n'y a pas de grève. Il est donc trop facile de mettre ça sur le dos du syndicat et de tenter de discréditer les cols bleus aux yeux de la population. Jusqu'à maintenant, les grèves perlées et les moyens de pression des syndiqués ont très peu gêné le public en général. La ville en est consciente et les dirigeants n'aiment certainement pas ça», a indiqué M. Fontaine. Lors de l'assemblée d'hier, il n'a pas été vraiment question du conflit et des moyens de pression. Les seules allusions au conflit ont porté sur la tenue d'une éventuelle assemblée spéciale qui devrait se tenir au cours de la semaine prochaine ou au plus tard durant le week-end prochain. Cette assemblée spéciale portera sur le dépôt des plus récentes offres patronales. M. Fontaine n'a pas voulu s'étendre sur ces offres, affirmant que le comité de négociation doit d'abord les étudier et qu'elles seront ensuite présentées aux membres.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-04-21

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/FRGHW9B4

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:24

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:24

## Cueillette de déchets dangereux dans 23 villes de banlieue

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** °Faisant un pied de nez à Montréal, 23 villes de banlieue de l'île effectueront, le 1er juin prochain, un ramassage des déchets domestiques dangereux qui permettra, estime-t-on, de recueillir 175 tonnes de produits nocifs. La Ville de Montréal a décidé de ne pas procéder à une telle collecte cette année pour des raisons budgétaires. «Nous avons essayé de les convaincre de participer, mais sans succès», a déclaré hier M. Michel Leduc, maire de LaSalle et président de la Régie intermunicipale de gestion des déchets. Selon M. Leduc, le responsable du dossier de l'environnement de l'administration Doré, le conseiller Richard Brunelle, avait accepté que Montréal s'implique mais ses collègues du comité exécutif ont décidé de rejeter la proposition pour des raisons financières. Les municipalités membres de la Régie qui ne participent pas à la collecte du samedi 1er juin, dont le coût est évalué à plus d'un million, sont Montréal-Nord, Côte-Saint-Luc, Hampstead et Beaconsfield. Seize emplacements ont été désignés par les vingt-trois autres villes pour recevoir des produits de la cuisine, de la salle de bain, de la piscine, du garage et de l'atelier. Pour la circonstance, Saint-Pierre et Montréal-Ouest se joignent à LaSalle; Roxboro, Sainte-Geneviève et l'Île-Bizard, à Pierrefonds; Senneville et Sainte-Anne-de-Bellevue, à Baie D'Urfée. Chaque Ville ou regroupement de Villes paiera la facture, qui variera en fonction de la quantité de produits recueillis. Au cours des deux dernières années, rappelle M. Leduc, la collecte était organisée par la Communauté urbaine de Montréal (CUM), qui a décidé de se retirer en expliquant que cette activité n'était pas de son ressort. Selon une porte-parole du comité exécutif, le coût d'une collecte à Montréal était évalué à plus de 500000\$. La Ville veut organiser, à partir de 1992, une collecte itinérante qui aurait lieu plus d'une fois par année. Elle pourrait se faire en conjonction avec la Régie. Pour souligner le jour de la Terre, la Ville avait organisé un blitz d'horticulture au parc Lafontaine, qui subissait ainsi une «cure de beauté». Les cols bleus, qui sont en négociations, ont qualifié cet événement de «séance de maquillage et de relations publiques». Ils reprochent, entre autres, à la Ville d'avoir fait abattre quelques dizaines d'arbres sains à l'île Sainte-Hélène «pour permettre différents points de vue sur la sculpture Calder», qui a été déplacée récemment.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-04-23

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/TV44U2LP

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:25

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:25

---

## Gardiner assure que les locataires des Habitations Jeanne-Mance seront consultés

**Type** Article de journal

**Auteur** Georges Lamon

**Résumé** Certains d'entre eux craignent d'être évincés au profit des étudiants de l'UQAM °L'Association des locataires des Habitations Jeanne-Mance craint que la Ville de Montréal et la Corporation des Habitations Jeanne-Mance n'en viennent à la décision de démanteler 125 logements à loyer modique (HLM) du complexe pour faire place à des condos ou à des résidences pour les étudiants de l'UQAM, le long de la rue Boisbriand. Les familles qui y vivent, composées de jeunes couples et habitant dans les immeubles de deux et trois étages, seraient relogées ailleurs. En conférence de presse, hier, l'Association s'est inquiétée de l'absence de consultation sur l'étude Charney (projet du Faubourg Saint-Laurent) qui envisage la possibilité de régénérer le quartier en densifiant le complexe des Habitations Jeanne-Mance par l'ajout de 600 nouveaux logements, échelonné en deux phases. Les cinq tours d'appartements abritant les plus âgés ne seraient pas touchées. L'association se demande si le but du projet n'est pas de vider ce quartier de la population actuelle en essayant de ramener la classe moyenne dans un vrai centre-ville. Erigées au début des années 60, les Habitations Jeanne-Mance (Plan Dozois) hébergent 788 familles (1600 personnes) vivant en HLM en plein coeur du centre-ville de Montréal. M. Richard Saint-Pierre, porte-parole de l'association, s'est dit très pessimiste. Il a noté que, parmi les 11 recommandations sur la mise en valeur de l'emplacement et du secteur, on retrouve la nécessité de «désenclaver la pauvreté dans le quartier» ainsi que la privatisation d'au moins une partie du complexe Jeanne-Mance. Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) a, pour sa part, appuyé les résidants dans leur démarche. Son porte-parole, M. Robert Pilon, s'étonne qu'on songe à chasser des locataires des Habitations pour les remplacer par d'autres, mieux nantis. Tant du côté de la Corporation (HJM) que de la Ville de Montréal, on a réagi positivement en annonçant que cette consultation se fera effectivement vers le mois de juin. «Je peux vous assurer que les résidants du secteur seront dans le coup, a confirmé à La Presse, hier, M. John Gardiner, vice-président du comité exécutif de la Ville. Ils n'ont absolument rien à craindre. Ce n'est pas vrai que, dans un projet public, ils ne seront pas consultés.» Il a ajouté que «dans aucun des scénarios envisagés, il n'est question de démolir des logements pour faire place à des condos, ni de faire perdre des logements aux résidants des Habitations Jeanne-Mance.» Responsable du développement économique et de l'habitation à la Ville de Montréal, il admet que les études ont pris beaucoup de temps. Mais il ajoute que «dès qu'une proposition sera complétée, elle sera rendue publique et fera l'objet d'une consultation». En outre, il a confirmé que Montréal n'a arrêté «aucun projet d'aménagement, ni pour l'ensemble du Faubourg Saint-Laurent ni pour les Habitations Jeanne-Mance.» Il a rappelé que, dans son plan directeur de l'arrondissement Ville-Marie, la Ville s'est engagée à «dynamiser et à valoriser ce secteur, à y accroître le potentiel de développement de l'habitation ainsi qu'à oeuvrer à une meilleure intégration des Habitations Jeanne-Mance. Certes, M. Gardiner ne cache pas que ce complexe est mal intégré au voisinage. De son côté, le directeur général adjoint de la Corporation des Habitations Jeanne-Mance a admis qu'il n'était pas question, du moins à court terme, de déplacer les locataires des HLM chez qui la peur s'est installée. À son avis, il ne s'agit que de «pure hypothèse». Une étude faite par les architectes Provencher-Roy, pour le compte de la corporation, analysait également la situation et s'interrogeait sur l'intégration du complexe dans le projet de Faubourg Saint-Laurent. «On peut avoir des inquiétudes, mais elle sont gonflées, a commenté M. Jean-Pierre Demers. Depuis environ deux ans, on parle d'une consultation et on la fera. Depuis 1986, les deux gouvernements ont injecté 15 millions en travaux de réfection (dans ce complexe), ce n'est quand même pas pour y faire de la démolition.» Selon M. Demers, il est certes souhaitable, sinon favorable, d'en arriver à la mixité des habitants de ce secteur, en y intégrant des étudiants par exemple. Mais à son avis, il ne faut absolument pas que ce soit d'autres HLM qu'on y construise.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-04-23

**Pages** P. A-9

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/HCY9HMP9

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:25

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:25

---

**Type** Article de journal  
**Auteur** Pierre Bellemare  
**Résumé** °Rom pant un silence qui durait depuis l'annonce, en décembre dernier, de la réforme de la fiscalité municipale parrainée par son frère - le ministre Claude Ryan - le maire de Montréal-Nord, M. Yves Ryan, a déclaré à La Presse hier, que ce transfert de responsabilités au détriment des municipalités était un mal nécessaire. C'est avec beaucoup de précautions qu'il a finalement accepté de s'aventurer sur ce «terrain délicat». Il a peur d'être mal interprété. Peur d'être mal compris. Parce que c'est à son frère que l'équipe Bourassa a demandé de «faire la job de bras». «Pour la première fois depuis très longtemps, le monde municipal est confronté à un ministre qui a la poigne ferme. Il a une mission détestable à remplir, c'est vrai. Mais, déjà, les employés de l'État, au Québec, ont consenti à faire des sacrifices financiers», souligne le maire Ryan, également président du conseil d'administration de la Communauté urbaine de Montréal. «La pilule est difficile à avaler, sauf que nous nous devons d'être solidaires avec cette réforme fiscale qui, incidemment, n'est pas celle du ministre Ryan, mais celle du gouvernement Bourassa. Malgré un certain haut-le-coeur qu'elle peut provoquer, la réforme est dictée par une raison d'État. «Le gouvernement québécois, ajoute-t-il, est financièrement mal pris. En demandant aux gouvernements locaux de partager un fardeau plus lourd, Québec ne met pas en danger leur survie. Il suffit que les municipalités coupent dans le gras - et, dans l'ensemble, elles peuvent le faire aisément - sans pour autant priver leurs contribuables des services essentiels auxquels ils ont droit». Transport en commun Le maire Ryan n'a qu'une réserve sur cette réforme, qui propose un «nouveau partage» des coûts du transport en commun, des services de la Sûreté du Québec et de l'entretien des voies locales de circulation. «En ce qui concerne le transport en commun, l'accroissement des charges municipales aurait pu être échelonné sur deux ou trois ans, parce que ce service vital s'adresse d'abord et avant tout aux plus démunis de la société», observe le maire Ryan. Il craint que les sociétés de transport, largement financées par les villes qu'elles desservent, ne soient dans l'obligation d'augmenter substantiellement la contribution des usagers. Selon une déclaration récente du ministre des Affaires municipales, la réforme visant à transférer 477 millions\$ de charges additionnelles aux municipalités sera adoucie de 110 millions\$. La facture globale devrait donc être ramenée à 367 millions\$ et, dans le prochain budget du Québec que le ministre Gérard D. Lévesque présentera bientôt à l'Assemblée nationale, on sera à même de constater comment se traduira l'adoucissement de 110 millions\$. Par une nouvelle taxe sur l'essence? Sur les droits d'immatriculation? Le budget Lévesque le précisera. Dépenses trop élevées Peu importe, signale le maire Ryan. Les administrations locales sont maintenant appelées à faire preuve de plus de rigueur dans leur gestion, «après avoir profité de plusieurs années de bonnes moissons. On parlait de l'État-providence... cette période est révolue». Il laisse entendre qu'on doit payer aujourd'hui les gâteries d'hier. Comme un lendemain de veille, le temps est désormais à la modération, sinon à l'abstinence. «À moyen et à long terme, cette réforme fiscale sera très salutaire pour les administrations publiques», affirme M. Ryan. Le maire de Montréal-Nord est d'avis que l'ensemble des villes et municipalités peuvent facilement retrancher des dépenses superflues, tout en resserrant les contrôles administratifs. «On remarque, un peu partout au Québec, un nombre trop élevé de fonctionnaires municipaux», selon le maire Ryan. «Les dépenses par tête sont aussi trop élevées dans certaines municipalités. Par exemple, Westmount dépense 1700\$ par citoyen et, à Montréal-Nord, ce montant se chiffre à 665\$», poursuit cet habile politicien à la couenne dure qui, depuis 28 ans, dirige les destinées de Montréal-Nord. Absent aux assises de l'UMQ M. Ryan est cependant conscient que la réforme fiscale gonflera le compte de taxes d'un propriétaire de maison unifamiliale de Montréal-Nord de quatre ou cinq p. cent; entre 18 et 22 p. cent pour les industries qui y sont implantées. «Si une hausse semblable est observée dans les autres municipalités, Montréal-Nord demeurera toujours très compétitive», note le maire Ryan avec un brin de fierté pour son administration. Par ailleurs, M. Ryan sera absent des assises annuelles de l'Union des municipalités, la semaine prochaine, à Québec. Président de l'UMQ à la fin des années 60 et seul ancien président à siéger au comité exécutif de cet organisme, M. Ryan a jugé bon de démissionner temporairement de ce poste... jusqu'à l'adoption de la réforme Ryan. «Il ne servirait à rien que j'assiste au congrès de l'UMQ. Je risque de subir inutilement les foudres de ses membres, sans avoir l'occasion de faire les nuances qui s'imposent», conclut le maire Ryan.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-04-24

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/5QZSVY8M

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:25

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:25

---

Une fenêtre de 300 000\$ pour le maire Doré

**Type** Article de journal  
**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** Malgré les compressions budgétaires, des ouvriers installent dans la mansarde de l'hôtel de ville une fenêtre «monumentale» coûtant plus de 300000\$ pour les nouveaux bureaux du maire de Montréal. L'adjectif n'est pas trop fort: la fenêtre, qui comprend trois ouvertures vitrées, sera entourée d'un cadre de maçonnerie d'une longueur de 35 pieds à la base, comportant 127 pièces de pierre taillée et sculptée et pesant 70 tonnes. Dominant le Champ-de-Mars, qui sera bientôt réaménagé en parc au coût de 3,75 millions, les nouveaux bureaux du maire, au quatrième étage du bâtiment, auront une superficie de près de 600 pieds carrés et comprendront une salle d'eau avec toilette et douche. Tant le parc que les bureaux seront prêts pour les célébrations du 350e anniversaire de Montréal, l'an prochain. Le 4e étage logera également le personnel politique de M. Doré et des employés du service des relations avec les citoyens. Les architectes en sont encore aux esquisses préliminaires et les plans ne sont pas encore tracés. On affirme toutefois que la facture de ces travaux, ainsi que le réaménagement du 3e étage, qui logera les bureaux du secrétaire général de la Ville, est comprise dans l'enveloppe budgétaire de 21,47 millions prévue pour la rénovation de l'hôtel de ville. Les prévisions s'établissaient à 8 millions à la fin de 1987. Les travaux de maçonnerie de 300000\$ entourant les ouvertures sur Montréal du bureau du maire s'inspirent d'éléments architecturaux de la façade de l'hôtel de ville. La «fenêtre» sera ainsi surplombée d'un fronton arqué rappelant celui qui surmonte l'horloge, et sa base sera agrémentée d'ailerons à volutes ressemblant à ceux des pavillons d'angle. La pierre provient d'une carrière de Saint-Marc de Portneuf et a été préparée dans un atelier d'Hemmingford. Le contrat a été accordé l'an passé à la firme Arts et techniques de la pierre taillée, dont les actionnaires avaient précédemment été embauchés par la Ville à titre de consultants pour étudier la «faisabilité» du projet. Sous les fenêtres du maire, le Champ-de-Mars, qui est à l'heure actuelle un parc de stationnement, deviendra un espace public où seront mis en valeur les vestiges archéologiques rappelant la période des fortifications de la Ville (1718-1812). Les travaux comprennent également la construction d'une esplanade, symbole de la période contemporaine, et d'un champ de parade, rappel du champ de parade militaire qui occupait le lieu de 1812 à 1920. Un contrat de 3,32 millions a été accordé à ces fins à la compagnie Château Saint-Marc Inc. par le conseil municipal, lors de sa réunion du début d'avril. L'enveloppe de 20 millions comprend, outre d'importants travaux dans l'hôtel de ville (plomberie, électricité, chauffage, air climatisé, sorties de secours, salles de toilette, ascenseurs, etc.), l'aménagement d'un accès entre le Champ-de-Mars et le rez-de-chaussée du bâtiment. Ce dernier loge des services qui s'adressent directement aux citoyens et qui occuperont plus de place. On veut ajouter des salles pour les commissions du conseil. Les travaux au rez-de-chaussée et aux premier et deuxième étages seront effectués après les fêtes de 1992 mais pour l'an prochain, l'administration veut qu'un pavillon permanent soit aménagé sur la terrasse du 1er étage, qui donne sur le Champ-de-Mars. À l'heure actuelle, cette terrasse comporte un abri de toile supportée par une structure métallique. De l'autre côté de la rue Saint-Antoine sera construite, au coût de 50 millions, la nouvelle cour municipale, qui fait l'objet d'un concours d'architecture.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-04-24

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/TE2AQAD9>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:25

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:25

---

## Doré soutient qu'il n'est jamais intervenu dans le dossier de la restauration de l'hôtel de ville

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** Commentant l'installation d'une fenêtre monumentale de pierre de plus de 300000\$ pour ses nouveaux bureaux, le maire Jean Doré a soutenu hier qu'il ne s'était jamais impliqué personnellement dans le dossier de la restauration de l'hôtel de ville, et que les décisions étaient prises par les fonctionnaires. «M. Doré et son administration se prennent pour Catherine de Médicis ou Marie-Antoinette», a par ailleurs déclaré le conseiller Sam Boskey, de la Coalition démocratique. Rappelant que la Ville a sabré cette année les postes d'animateurs pour les clubs de l'âge d'or, M. Boskey ajoute que «les personnes âgées pourront toujours venir sur le Champ-de-Mars et admirer la fenêtre du bureau du maire». «M. Doré aura sa fenêtre sur la ville mais nous n'aurons pas notre fenêtre sur le fleuve», constate pour sa part Yoland Bergeron, président du comité du parc Promenade Bellerive, qui aurait appris récemment que les crédits pour l'aménagement de cet espace vert avaient été réduits à zéro pour 1991. Pendant que le maire émettait un communiqué, trois fonctionnaires étaient envoyés au front pour défendre les décisions, devant les journalistes convoqués à la hâte. Ils ont admis que le nouveau bureau du maire mesurera entre 500 et 600 pieds carrés et précisé que le coût d'aménagement oscillera entre 75\$ et 85\$ par pied carré. La facture pour le 4e étage de l'hôtel de ville, qui logera le maire et son personnel politique ainsi que les membres du comité exécutif, sera de l'ordre de 500000\$. De grands lanternes permettront un éclairage naturel. Interrogé sur la nouvelle fenêtre, le directeur du module du bâtiment, Marc Fluet, a expliqué

que le bâtiment était autrefois tourné vers le fleuve et le Vieux-Montréal mais que le développement considérable de la ville a amené la décision d'ouvrir une perspective vers le mont Royal. «C'est un symbole que les fonctions du maire sont tournées vers la ville». «Il serait difficile d'imaginer, a-t-il également déclaré, que le maire accueille les visiteurs dans un bureau dont les fenêtres seraient situées à quatre pieds du sol et n'offriraient aucune vue sur la ville». Selon lui, les choix architecturaux résultent d'une consultation auprès de groupes d'experts, dont le Comité consultatif sur la protection des biens culturels, qui en viennent à un consensus. Les Montréalais, demande-t-il également, voudraient-ils qu'on installe des fenêtres d'aluminium à l'hôtel de ville? Tout en admettant que le comité exécutif approuve les projets soumis, il soutient qu'il n'y a aucune intervention politique dans le choix des matériaux ou des aménagements. Il explique aussi que la décision de procéder à ses travaux a été prise il y a deux ans, alors que la situation économique était différente. Le chef du Parti municipal de Montréal, Alain André, déclare que le RCM, qui critiquait l'administration Drapeau-Lamarre, se livre à des dépenses somptuaires maintenant qu'il a pris le pouvoir. «J'espère que du haut de sa fenêtre, M. Doré verra la pauvreté qui touche Montréal», ajoute M. André, qui souligne également les coupures dans les services à la population.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-04-25

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** [zotero://select/library/items/92GPS4YK](https://zotero://select/library/items/92GPS4YK)

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:25

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:25

---

## STCUM: moins d'usagers, 13 millions de revenus en moins

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** La récession économique frappe durement la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) qui prévoit enregistrer, en 1991, une baisse d'achalandage de 5 p. cent et une diminution de revenus de 13,3 millions sur un budget de quelque 600 millions. «La courbe de l'emploi - une baisse de 80000 emplois dans la région métropolitaine entre juin 1990 et février 1991 - a une influence directe sur l'achalandage de la STCUM, qui accuse une diminution d'environ 50000 passages par jour sur un total d'un million», a déclaré, au cours d'une entrevue à La Presse, M. Robert Perreault, président du conseil d'administration de la STCUM. À la prochaine séance du conseil d'administration, le 8 mai, la direction de la STCUM, qui emploie 8000 personnes, doit faire connaître «les mesures de redressement qu'elle entend adopter pour pouvoir présenter, à la fin de 1991, un budget équilibré». Sans se laisser emporter par un vent de panique, il n'en reste pas moins que les administrateurs de la STCUM réalisent qu'ils font face à une conjoncture particulièrement difficile, d'autant plus que la réforme Ryan les amène à composer avec une nouvelle réalité. «Depuis cinq ans, insiste M. Perreault, la STCUM a fait en sorte de respecter son budget, de façon à déclarer un excédent de revenus sur ses dépenses. Cette année encore, la STCUM entend boucler son année financière avec un excédent», signale M. Perreault qui, de son propre aveu, devra utiliser l'excédent de 1,2 million - réalisé en 1990 - pour équilibrer son présent budget. Mais le manque de revenus devrait s'élever à 13,3 millions, si l'on admet au départ que la situation économique ne s'améliorera pas avant la fin de 1991. Au mieux, le manque à gagner s'établirait à 11,5 millions. Comment donc combler ce trou? C'est la question qui s'est brutalement posée, avant-hier, autour de la table du conseil d'administration de la STCUM. C'est partout pareil «Nous devons diminuer nos dépenses ou augmenter nos revenus. À moins de faire une combinaison des deux options», indique M. Perreault, qui, ayant récemment commenté la réforme fiscale du ministre Claude Ryan, est pour le moins hésitant à refiler la facture aux villes du territoire de la CUM. Au simple chapitre du transport en commun, la réforme Ryan obligera les villes de l'île de Montréal à déboursier 156 millions additionnels dans le budget de la STCUM, en raison du désengagement du gouvernement Bourassa qui, dans l'ensemble de sa réforme fiscale, se propose d'alourdir le fardeau des gouvernements locaux de 367 millions, en incluant l'entretien des routes et les services de la Sûreté du Québec. «La réforme Ryan, couplée avec les effets négatifs de la récession - moins de travail, moins de magasinage, donc moins d'usagers - ne fait que nous compliquer la vie», estime M. Perreault. Au 31 mars 1991, les revenus provenant du paiement en espèces, ainsi que de la vente des cartes mensuelles et des tickets se chiffrent à 53,4 millions, ce qui représente un écart défavorable de 3,6 millions (6,3 p. cent) par rapport aux prévisions budgétaires. L'objectif de la STCUM était, et demeure, de maintenir un achalandage comparable à celui de 1990. Sauf que la récession économique a mêlé les cartes. Pas seulement dans le territoire de la STCUM, mais aussi dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Ainsi, la Société de transport de la Rive-Sud observe une baisse de l'achalandage variant entre 6 et 7 p. cent pour le premier trimestre de 1991, tandis que la Société de transport de Laval arrive à peine à garder sa clientèle, après une croissance de 18 p. cent entre 1989 et 1990. À Sherbrooke, où une diminution de l'achalandage est perceptible depuis trois ans, on s'attendait à une

hausse de 3 p. cent cette année, mais les statistiques font voir une baisse de 1,2 p. cent. À peu près la même situation règne à la Société de transport de la CUQ (Québec), où l'on plafonne à 39 millions d'usagers par année. À la Toronto Transit Commission (TCC), on note une courbe de 5 millions inférieure aux prévisions de 1991 et une baisse de 5 p. cent de la clientèle. À la Winnipeg Transit, on a gelé le nombre d'employés, tandis que l'achalandage est en baisse de 8 p. cent, passant de 14,9 à 13,7 millions depuis un an. À New York, malgré une croissance ininterrompue depuis 1983, on a enregistré une baisse de 4,3 p. cent de la clientèle en 1990 - retrouvant l'achalandage de 1985 - et de 3,9 p. cent cette année, selon les chiffres disponibles. Du côté de Chicago, où l'on a procédé à une restructuration des tarifs pour mieux refléter les besoins des divers segments de la clientèle, on accuse quand même une diminution de l'achalandage de 7 p. cent, qui se traduit par des revenus inférieurs de deux millions (deux p. cent) par rapport à 1990. M. Perreault et les autres administrateurs de la STCUM ne sont pas les seuls à naviguer en eaux troubles. S'ils se comparent, ils se consolent. Mais ils doivent aussi trouver les moyens de régler leurs propres problèmes, indépendamment de ce qui se passe ailleurs. Budget équilibré. Maintien de l'achalandage. Tarifs convenables. Le tout sous «l'éclairage» de la réforme Ryan, qui se répercutera fatalement dans les budgets des municipalités. C'est la quadrature du cercle... ou presque!

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-04-25

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/LM31CHKB>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:25

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:25

## 176500\$ de plus pour des fenêtres en acajou swietenia macrophylla à l'hotel de ville

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° En plus de construire une fenêtre monumentale de plus de 300000\$ dans le nouveau bureau du maire, on posera des fenêtres en acajou, coûtant au total 176500\$, aux étages supérieurs de l'hôtel de ville de Montréal. Les devis remis aux soumissionnaires, l'an passé, exigeaient que les fenêtres des bureaux des 3e et 4e étages soient en «acajou Swietenia macrophylla de grade sélect et meilleur». Ces bureaux logeront, au quatrième, le personnel politique du maire Jean Doré et les membres du comité exécutif et, au troisième, les employés du Secrétaire général de la Ville. Lors de son assemblée du mois d'août 1990, le conseil municipal accordait à la compagnie Spénova Inc. un contrat de 1,35 million pour la rénovation des étages supérieurs et pour d'autres travaux. Ces derniers représentent moins de 200000\$. Ce n'est pas tout! Outre les 176500\$ pour les fenêtres d'acajou, Spénova a inscrit dans sa soumission une somme de 330000\$ pour la «maçonnerie de pierre taillée», dont l'essentiel est consacré à la désormais fameuse vue du maire sur la ville. On note également des montants de 59600\$ pour les toitures métalliques en feuille, 24805\$ pour le métal façonné, 36900\$ pour des travaux de démolition partielle afin d'installer les nouvelles ouvertures, le bétonnage, la charpente, la menuiserie et autres. Le conseil a adopté, pour ces travaux, des crédits totaux de 1,85 million. Outre le contrat de Spénova, ils incluent une somme de 100000\$ pour les honoraires de consultants spécialisés, 35400\$ pour des travaux exécutés par les employés de la Ville, etc. Les crédits excluent l'aménagement proprement dit des bureaux, estimé pour le moment à un demi-million pour le seul quatrième étage.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-04-26

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/87DESTCT>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:25

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:25

## Montréal pourrait geler les salaires de ses employés

**Type** Article de journal

**Auteur** François Berger

**Résumé** ° Le maire de Montréal, M. Jean Doré, a fait connaître hier aux 16 syndicats représentant les 13000 employés



municipaux les propositions salariales de la municipalité pour 1992 et les deux années suivantes. Au cours de la journée, les dirigeants syndicaux ont défilé à tour de rôle devant monsieur le maire, qui était accompagné de la présidente du comité exécutif de la Ville, Mme Léa Cousineau, et de hauts fonctionnaires. La teneur des propositions salariales n'a pas été dévoilée. Les rencontres se sont déroulées «en privé» et la Ville n'a pas l'intention de rendre ses propositions publiques avant lundi, a déclaré M. Benoît Gignac, directeur de cabinet adjoint à l'hôtel de ville. Les dirigeants du plus gros syndicat de la Ville, celui des cols bleus (5200 membres), et ceux de l'Association des pompiers (1800 membres) ont été reçus les derniers, en fin de journée. Ces deux syndicats ne sont pas encore parvenus à une entente salariale pour 1991. L'administration a présenté aux syndicalistes son analyse du contexte économique et de la situation financière et budgétaire de la municipalité en cette période de récession. Cette analyse était apparemment basée sur des prévisions «pessimistes» préparées par le service des Finances de la Ville, qui prévoit une diminution des revenus fiscaux au cours des prochaines années. Montréal a déjà prévu que la réforme de la fiscalité municipale préconisée par le ministre Claude Ryan allait signifier un manque à gagner annuel de l'ordre de 139 millions de dollars. Cela équivaut à plus de 8 p. cent du budget municipal de l'an dernier. Outre le recours à des hausses de taxes, la Ville pourrait chercher à limiter la croissance de la masse salariale de ses employés pour combler le trou. La masse salariale totale de la municipalité, qui comprend les salaires et les avantages sociaux, accapare 40 p. cent du budget qui dépasse 1,7 milliard de dollars cette année. L'administration municipale, qui est le plus gros employeur de la région, a accordé pour 1991 une hausse salariale de 5 p. cent à ses cols blancs et a offert la même chose aux cols bleus et aux pompiers actuellement en pourparlers avec la Ville. Les membres du syndicat des cols bleus, qui réclament en outre la semaine de travail de quatre jours, doivent d'ailleurs se réunir aujourd'hui pour disposer des dernières offres de la municipalité pour l'année en cours. Le scénario le plus pessimiste veut que l'administration demande à ses fonctionnaires d'accepter un gel des salaires pendant une partie de l'année prochaine, comme l'ont fait cette semaine les 400000 salariés syndiqués de l'État québécois. Les propositions salariales de la Ville ont également porté sur des «années postérieures à 1992», a indiqué un porte-parole municipal. Habituellement, la municipalité signe avec ses employés des contrats de trois ans, prévoyant généralement la réouverture des conventions collectives au cours de la troisième année pour discuter des augmentations de salaire de cette année-là. Les contrats de travail actuellement en vigueur viennent à échéance le 31 décembre prochain et l'administration municipale compte entamer les négociations cet automne, même si elle a présenté dès hier ses «hypothèses» de règlement au plan salarial.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-04-26

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/PAJGWS5W>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:25

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:25

---

## Des distributrices de condoms installées dans les édifices municipaux?

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° La Ville de Montréal envisage la possibilité d'installer des distributrices de condoms dans ses propres établissements. C'est ce qu'a déclaré le conseiller municipal Raymond Blain, vice-président de la commission de la culture et du développement communautaire, qui poursuivait hier soir l'étude du projet de règlement sur les établissements exploitant l'érotisme. L'idée des distributrices de condoms fait l'objet de discussions entre les membres du comité exécutif de la Ville, a poursuivi M. Blain, qui rappelle que le responsable politique de ce dossier, André Lavallée, écrivait récemment à la CECM pour appuyer l'hypothèse d'en installer dans les écoles. Seront-elles placées dans les vestiaires des piscines municipales? dans les saunas? Le conseiller du district de Saint-Jacques demande aux journalistes de poser la question à M. Lavallée, tout en rappelant que la Ville adoptait il y a trois ans une politique sur le sida. M. Blain évoquait cette possibilité après la réunion de la commission, qui a recommandé au conseil municipal d'exclure les vêtements de la définition d'objets érotiques dans les projets de règlement sur l'étalage des imprimés érotiques et sur les établissements exploitant l'érotisme. Ce dernier dit par exemple que le propriétaire d'un tel commerce doit l'aménager de façon à ce qu'un objet érotique - un film, une cassette vidéo, un imprimé ou un spectacle de même nature - ne soit accessible qu'aux personnes admises à l'intérieur et ne soit visible que de l'intérieur. Les vêtements échapperaient à cette définition afin, explique M. Blain, d'éliminer toute subjectivité dans l'évaluation de ce qui est érotique et ce qui ne l'est pas. «Il faut que ce soit évident, que ça parle de lui-même», ajoute-t-il. Il n'y a pas de doute quand il s'agit d'un vibreur; mais dans le cas de la lingerie, par exemple, quelques centimètres de dentelle en plus ou en moins ou la couleur peuvent tout changer dans l'esprit de certains. Il s'agit également, poursuit-il, d'éliminer l'ambiguïté découlant de la vente de vêtements «érotiques» par les boutiques de lingerie fine. «Un produit de

même tissu, de même marque et du même fabricant serait interdit dans un cas et pas dans l'autre». Le rapport de la commission sur les deux projets de règlements sera soumis au conseil municipal lors de sa réunion du 13 mai. M. Blain a également suggéré pendant la réunion que la Ville de Montréal se prononce «au moment opportun» sur la prostitution à la lumière des nouvelles réalités qu'elle véhicule, tel le phénomène de la drogue.

**Publication** La Presse  
**Date** 1991-04-30  
**Pages** P. A-2  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/53DQK3WH  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:25  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:25

---

## Montréal veut contraindre ses employés à se serrer la ceinture

**Type** Article de journal

**Auteur** François Berger

**Résumé** L'administration Doré prévoit pour 1992 une baisse de revenus de plusieurs dizaines de millions de dollars °La Ville de Montréal demande à ses 13000 employés, ainsi qu'à ses cadres et hauts fonctionnaires, de s'astreindre à l'austérité au cours de l'année prochaine afin d'éponger une baisse de revenus de plusieurs dizaines de millions de dollars. Le maire Jean Doré a confirmé, hier, que la municipalité faisait face à «un problème important» dans l'élaboration de son budget de l'année 1992, au moment où le gouvernement québécois s'appête à se retirer d'une partie du financement des municipalités. Le problème budgétaire de la Ville, pour l'an prochain, est de l'ordre de «plusieurs dizaines de millions de dollars», a indiqué le maire en ajoutant que les détails seront rendus publics plus tard, à la présentation du budget. M. Doré a blâmé la récession et la diminution des revenus provenant des taxes d'affaires. L'administration municipale a rencontré, vendredi dernier, l'ensemble des 16 syndicats représentant ses employés, afin de leur faire des propositions salariales pour 1992 et les deux années suivantes. La Ville cherche à limiter la croissance de la masse salariale de ses employés, qui accapare 40 p. cent d'un budget dépassant cette année 1,7 milliard de dollars. «Une proposition pour 1992 est entre les mains des syndicats», a dit M. Doré sans vouloir dévoiler son contenu avant que les organisations syndicales y aient répondu. Il a cependant précisé que la proposition s'appliquerait à tous les fonctionnaires, y compris les cadres, ainsi qu'aux employés des sociétés paramunicipales. De source syndicale, on a laissé savoir que la municipalité offrait une augmentation des salaires de l'ordre de deux p. cent en 1992. Une réunion des dirigeants de tous les syndicats de la Ville doit avoir lieu «au cours des prochains jours» afin d'évaluer la proposition du plus gros employeur de la région de Montréal, a indiqué un dirigeant syndical ayant requis l'anonymat. Ailleurs, dans la fonction publique, les syndicats représentant les salariés de l'État québécois ont déjà accepté un gel des salaires pendant les six premiers mois de 1992, assorti d'une hausse de 3 p. cent dès la fin de juin, tandis que les fonctionnaires fédéraux se sont vu offrir des augmentations maximales de trois p. cent. D'autre part, M. Doré a refusé de commenter le rejet, par les cols bleus, des offres de la Ville pour l'année 1991. Le maire recevait, hier, des représentants de la Fédération des travailleurs du Québec, de la Confédération des syndicats nationaux et de l'Alliance des professeurs de Montréal pour marquer la fête des travailleurs, le 1er mai, et discuter du développement de l'emploi à Montréal. Il n'a pas voulu commenter le conflit avec les cols bleus «par déférence pour ses invités», a-t-il expliqué. Les 5200 cols bleus, qui sont en grève aujourd'hui entre 10h15 et 16h, ont rejeté les offres de la Ville (hausse des salaires de 5 p. cent pour l'année en cours) et réclament des pourparlers «immédiats» sur l'instauration de la semaine de travail de 35 heures répartie sur quatre jours. Ils ont promis «l'état de guerre» si la Ville ne négociait pas très vite. L'Association des 1800 pompiers a, elle aussi, rejeté l'offre d'augmentation salariale de 5 p. cent pour 1991 et demande plutôt une majoration de 11 p. cent. Un gros syndicat de la Ville, celui des 4000 cols blancs, avait déjà accepté une hausse salariale de 5 p. cent cette année. Les contrats de travail viennent à échéance le 31 décembre prochain, mais les cols bleus et les pompiers doivent encore négocier les hausses salariales pour l'année en cours.

**URL** URL

**Publication** La Presse  
**Date** 1991-05-01  
**Pages** P. A-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/AVMXCUNK  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:25  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:25

---

## Doré attend de Québec une stratégie de relance économique de Montréal

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** °Le maire Jean Doré espère que le gouvernement du Québec annoncera dans son budget, demain, une stratégie de relance de l'économie de Montréal où le taux de chômage atteint 14 p. cent. M. Doré souhaite que le ministre des Finances fasse connaître ses intentions demain et que le gouvernement précise, au cours des semaines qui viennent, «une stratégie plus claire de relance de la région de Montréal». «Je m'attends, a-t-il ajouté, à ce qu'il identifie un certain nombre de secteurs sur lesquels la nouvelle base industrielle de Montréal est en train de s'édifier» et qu'il annonce les moyens qu'il mettra en oeuvre pour les renforcer et les développer. Le maire a expliqué au cours d'une conférence de presse que le gouvernement possède une série d'outils fiscaux, législatifs et règlementaires «que n'ont pas les villes et qu'il doit utiliser pour renforcer cette base dans les créneaux d'excellence», notamment en matière de recherche et développement. M. Doré estime que le temps des études est terminé, le comité ministériel présidé par Daniel Johnson et le comité de concertation industrielle de la CUM ayant fait leurs devoirs. La Ville attend aussi des réponses de Québec au sujet de problèmes particuliers, dont la dépollution d'anciens terrains industriels qu'elle a acquis pour les remettre en valeur. Parlant, par ailleurs, de ses nouveaux bureaux et de la vue qu'ils offriront sur Montréal, M. Doré a déclaré que «si je suis battu en 1994, je ne partirai pas avec ma fenêtre sous le bras».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-05-01

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/9HIGTMC4

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:25

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:25

---

## Trois nouvelles voies réservées aux autobus? Les projets de la STCUM dépendent de Québec

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean-Pierre Bonhomme

**Résumé** °L'implantation, à Montréal, d'un premier couloir de transport en commun (les voies réservées aux autobus du boulevard Pie IX) est une réussite à tous les égards - un succès d'estime aussi - mais son impact risque d'être restreint par un certain désintéressement de l'État. La Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) s'apprête, en effet, à annoncer, dans quelques semaines, l'implantation de trois nouveaux couloirs, dont l'un probablement dans l'axe du chemin de la Côte-des-Neiges. Mais l'appui de Québec se fait attendre et ces projets pourraient être ainsi compromis. Selon M. Alain Leclerc, porte-parole du président du conseil de la STCUM, M. Robert Perreault, la demande de subvention de la STCUM et de la Ville, pour compenser le coût de la première véritable voie réservée aux autobus, celle du boulevard Pie IX, est perdue dans le dédale des administrations gouvernementales. On se demande donc à la STCUM ce qu'il adviendra des prochaines demandes d'aide qui seront présentées pour de nouveaux aménagements. Les programmes gouvernementaux d'aide au transport en commun, administrés par la Direction du transport des personnes au ministère des Transports, signale le porte-parole, payent normalement 75 p. cent du coût d'aménagements comme ceux de la voie réservée du boulevard Pie IX. Les choses ne paraissent toutefois pas aussi claires lorsqu'on interroge le bureau politique du ministre des Transports. Porte-parole du ministre Sam Elkas, Mme Johanne Deneault dit que les voies réservées comme celles du boulevard Pie IX ne sont pas subventionnées par des programmes d'aide particuliers. Les demandes d'aide sont donc jugées «au cas par cas». La demande de subvention de la Communauté urbaine de Montréal, pour la voie du boulevard Pie IX, dit-elle, a fait l'objet d'une recommandation favorable du ministère des Transports. Le dossier se trouve présentement «à l'étude» au ministère du Conseil du Trésor. Le couloir Pie IX (en sens inverse des flux de pointe), s'étend du métro Pie IX à la 47e avenue de Montréal-Nord (10 km). Ouvert le 18 juin 1990, son aménagement, y compris ses huit débarcadères, a coûté 4,5 millions. Son prolongement (5 km) à travers Montréal-Nord et jusqu'à l'entrée de Laval, prévue «d'ici quelques mois» coûtera un million de plus. «Une fraction» du coût d'une ligne de métro, se plaisent à souligner les porte-parole municipaux. Montréal-Nord devrait décider, ces jours prochains, si elle maintient ou non ses objections au prolongement des voies. Quoi qu'il en soit, les institutions montréalaises estiment qu'elles subissent, du fait du désintéressement du gouvernement, un manque de revenus de plus de trois millions. Qu'advient-il alors des trois autres couloirs privilégiés? Trois nouveaux couloirs Le directeur du service de développement de la STCUM, M. Robert Olivier, explique que Montréal et la STCUM préparent l'implantation de trois nouveaux couloirs de transport en commun «pour se conformer aux dispositions du plan

d'urbanisme de l'arrondissement centre». Ces trois couloirs privilégiés se trouvent dans des axes «majeurs», ceux de l'avenue du Parc, du boulevard Saint-Laurent et du chemin de la Côte-des-Neiges. M. Olivier précise que les études préparatoires sont «presque terminées» et que les décisions seront annoncées «bientôt». Selon certaines indications, les autorités municipales favorisent déjà l'aménagement prioritaire d'un corridor dans l'axe Côte-des-Neiges; elles prévoient même commencer les travaux «d'ici l'automne». Mais, en ce cas, il s'agira, selon des modalités à déterminer, de couloirs «en rive», c'est-à-dire de passages privilégiés longeant les trottoirs. Il n'y a, en effet, pas de terre-plein dans ces voies. La popularité de la voie Pie IX, en tout cas, est évidente. M. Schubert Prophète, chauffeur sur cette ligne 505, nous dit, comme ses collègues, que les passagers n'ont qu'un seul reproche à faire au système: celui de ne pas se prolonger jusqu'à la rivière des Prairies. Ce que des passagers nous ont confirmé. Les études du service de développement de la STCUM, explique M. Olivier, montrent un indice de satisfaction «qui s'approche du cent pour cent»: 92 p. cent de satisfaction générale et 99 p. cent pour la régularité! L'économie de temps ne paraît pas considérable en elle-même; les passagers se rendent au bout de la ligne en 17 minutes, soit dix minutes plus vite qu'autrement. Mais cela n'est pas négligeable pour les usagers des heures de pointe, et le gain de temps sera plus considérable lorsque la voie se prolongera vers le nord. Par ailleurs, les nouveaux passages évitent les nombreux bouchons qui se créent dans le nord du boulevard. Tous les passagers interrogés apprécient cette célérité. Mais le système a bien d'autres avantages: il est surtout régulier - les véhicules passent aux quatre minutes - et il bouscule moins les voyageurs. On peut pratiquement toujours voyager assis. Tout le monde, y compris les chauffeurs, affiche du reste une bonne humeur et une civilité remarquables. Le confort psychologique y est évident. Toujours est-il que, selon une étude de la STCUM, l'achalandage dans les véhicules publics a augmenté de 30 p. cent, boulevard Pie IX, et que huit p. cent des usagers ont quitté l'auto, dans l'année, pour utiliser le nouveau système; 5500 personnes recourent quotidiennement à ce service accéléré. Signalons que la Ville a aménagé un autre système de voies réservées. Celui-ci se trouve dans l'axe de la rue Crémazie. Mais ces voies sont toutefois situées «en rive» et les taxis y ont accès.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-05-02  
**Pages** P. A-6  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/6C3S2W7K  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:25  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:25

---

## Plus de mille maires en colère devant l'Assemblée nationale

**Type** Article de journal  
**Auteur** Pierre Bellemare  
**Résumé** QUÉBEC - ° Une manifestation sans précédent dans les annales du Québec a réuni, hier, plus d'un millier d'élus municipaux devant l'Assemblée nationale, où ils ont tenu à exprimer leur colère à l'égard de la réforme Ryan qui devait être avalisée, quelques heures plus tard, par le budget du ministre des Finances Gérard D. Lévesque. Immédiatement après avoir donné le coup d'envoi de leurs assises annuelles, qui se déroulent jusqu'à demain à deux pas de la colline parlementaire, quelque 500 des 2000 délégués de l'Union des municipalités du Québec, ayant à leur tête le maire Ralph Mercier, président sortant de l'UMQ, se sont dirigés vers l'Assemblée nationale. Pendant ce temps, un autre groupe de 500 élus, membres de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ), marchaient à leur rencontre sur la Grande-Allée pour faire front commun contre le gouvernement Bourassa. Presque vingt ans plus tôt, le front commun des employés de l'État avait commencé de se rassembler exactement au même endroit pour réclamer des conditions de travail décentes, à partir d'un salaire minimum de 100\$ par semaine. Mais, hier midi, sous un soleil timide, les manifestants portant pour la plupart le veston et la cravate tenaient à signifier au gouvernement Bourassa qu'on ne devait pas les considérer comme de «simples gérants du gouvernement québécois». Parmi eux se trouvaient notamment les maires de Montréal, M. Jean Doré, et de Québec, M. Jean-Paul L'Allier - un ex-ministre libéral du cabinet Bourassa qui a traversé la tempête de 1972 -, ainsi que plusieurs autres élus municipaux d'importantes régions du Québec. À la blague, le maire L'Allier a confié: «Cela a fonctionné pour d'autres (les syndiqués de l'État), pourquoi pas pour nous?» Les manifestants de l'UMQ ne brandissaient ni pancartes, ni banderoles et ne scandaient aucun slogan «désagréable», contrairement au bloc des manifestants regroupés par l'UMRCQ. Le maire d'Austin, M. Roger Nicolet, président de l'UMRCQ, a clamé sa fierté d'être associé à un tel précédent historique, tout en faisant état des «sacrifices personnels consentis par des élus venus des quatre coins du Québec, des Îles-de-la-Madeleine à l'Abitibi, en passant par le coeur du Québec». Les maires Mercier (Charlesbourg) et Nicolet se sont adressés aux manifestants à partir d'une tribune sur laquelle flottaient des dizaines de drapeaux de villes. Cette manifestation, qui a peut-être duré une heure, s'est déroulée dans le calme même si, à certains égards, elle a pris l'allure des manifestations syndicales. «Proclamation civique» Par la suite, MM. Mercier et Nicolet, entourés de

leurs proches collaborateurs, sont allés porter une «proclamation civique» au bureau du premier ministre Bourassa, là où se sont aussi retrouvés les maires Doré et L'Allier. Incidemment, le maire d'Outremont et président de la Conférence des maires de la banlieue de Montréal, M. Jérôme Choquette, a fait savoir qu'il était retenu dans la région montréalaise où, hier matin, il dit avoir été victime d'un malaise cardiaque. Le titulaire des Affaires municipales, M. Claude Ryan, était cependant présent au bureau de M. Bourassa lorsque la délégation de l'UMQ et de l'UMRCQ lui a présenté sa proclamation, écrite sur un parchemin de plus de douze mètres de longueur et contenant la signature de 700 maires et conseillers municipaux. «Il faut être effronté pour avoir assisté à cette présentation», a indiqué à sa sortie le préfet de la MRC Val-de-l'Or, M. Normand Mandeville, en parlant du ministre Ryan.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-05-03

**Pages** P. A-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/6GAIPPGW

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:26

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:26

---

## Budget 91-- Aucune indication sur la réforme de la fiscalité municipale

**Type** Article de journal

**Auteur** André Pépin

**Résumé** QUÉBEC - ° Le budget Lévesque ne fournit aucune indication au sujet de la réforme de la fiscalité municipale. Il souligne simplement que le ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan, annoncera sous peu les détails de sa réforme. Les Québécois peuvent donc s'attendre à l'imposition de nouvelles taxes au cours des prochains mois pour aider le gouvernement à alléger le fardeau des municipalités. Le ministre Ryan, rappelons-le, avait prévu en décembre dernier transférer \$477 millions de dépenses gouvernementales aux 1500 municipalités du Québec. Depuis, il a promis de réduire cette facture de \$110 millions, mais il n'a pas encore annoncé de quelle façon il réussira à réduire la note. Des discussions vives se poursuivent entre le ministre Ryan et son collègue des Transports, M. Sam Elkas. Ce dernier refuse d'imposer davantage les automobilistes, alors que M. Ryan espère retirer \$50 millions en haussant les tarifs d'immatriculation. Hier, le ministre des Finances a annoncé une baisse des tarifs d'assurance pour août prochain, une mesure susceptible de plaire au ministre Elkas, et qui pourrait ouvrir la porte à une forme de compromis. On ne sait cependant pas, pour le moment du moins, si les municipalités accepteront finalement de payer pour les services de la Sûreté du Québec. Non plus si le gouvernement acceptera de remettre aux municipalités une partie des amendes perçues par le SQ sur le territoire rural du Québec. Le ministre Ryan s'est toujours objecté à hausser les taxes sur les carburants pour financer sa réforme de la fiscalité municipale. «L'essence québécoise est déjà la plus taxée au pays», répète souvent le ministre Ryan. Ce champ de taxation n'est plus accessible puisque le ministre Lévesque l'occupe depuis hier, ayant imposé deux nouvelles taxes de 2 cents qui seront versées au trésor public. On se rappellera que les maires, principalement celui de Montréal, M. Jean Doré, suggérait l'imposition d'une taxe sur l'essence pour l'aider à financer le transport en commun dans la région métropolitaine. En résumé, la réforme de la fiscalité municipale n'est pas encore coulée dans le béton et le ministre Ryan devra trouver une façon de se sortir de l'embarras. L'objectif du gouvernement, insiste le ministre des Finances, demeure le même: il doit refiler une facture de \$370 millions aux municipalités.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-05-03

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/X4QB72FJ

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:26

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:26

---

## Transport: Doré veut sa part des taxes sur l'essence

**Type** Article de journal

**Auteur** André Pépin

**Résumé** QUÉBEC - Le maire de Montréal, M. Jean Doré, accuse le gouvernement Bourassa de lui voler sa suggestion

de taxer l'essence pour financer le transport en commun. Il réclame donc que le quart des nouvelles taxes, soit un cent sur quatre ou près de 75 millions de dollars, servent au financement du transport en commun. Il réclame également des hausses de tarifs sur l'immatriculation des véhicules. «Le gouvernement Bourassa a rejeté notre idée pour s'emparer seul de ce champ de taxation, se contentant de pelletter son déficit dans notre cour», a déclaré le maire Doré au cours d'un entretien avec La Presse. M. Doré participe au congrès des deux unions de municipalités (UMQ et l'UMRCQ) qui se tient dans la capitale. Il a d'ailleurs participé jeudi à la manifestation des élus, devant l'Assemblée nationale, visant à faire modifier le projet du ministre Claude Ryan de refiler une facture de 370 millions aux municipalités. Il constate que le gouvernement du Québec est extrêmement «vorace» en prenant pour lui seul quatre cents d'une nouvelle taxe sur l'essence, sans en verser aux municipalités qui sont aux prises avec le financement du transport. Il veut donc convaincre Québec de remettre un cent aux municipalités urbaines pour financer le transport en commun. Il veut aussi convaincre le gouvernement Bourassa d'élever les tarifs d'immatriculation pour soutenir les villes. Le maire Doré réclame maintenant, pour financer la STCUM, le quart des 339 millions que le gouvernement empochera en taxant l'essence. Tout comme le maire de Montréal, les dirigeants des neuf sociétés de transport en commun au Québec s'insurgent contre le fait que le gouvernement Bourassa s'approprie 248 millions en haussant l'essence. M. Robert Perreault, président du conseil d'administration de la STCUM, estime qu'il faut un certain culot pour agir de la sorte. Le président de l'Association du transport urbain du Québec (ATQ), M. Bernard Tanguay, également président de la Corporation du transport métropolitain de Sherbrooke, craint que les effets de la réforme Ryan ne mette en péril l'existence même de certains transporteurs publics. Le désengagement de Québec du transport en commun fera boomerang, croit-on à l'ATUQ, où l'on évoque aussi la responsabilité sociale du gouvernement québécois en cette matière et la nécessité de maintenir un service de transport en commun dans notre société moderne. «Il y a deux choses qui m'encouragent dans le budget, dit cependant le maire Doré de Montréal. D'abord, le gouvernement nous a refusé une taxe sur l'essence pour envahir lui-même ce champ. Il le fait de façon tellement vorace qu'il y a peut-être moyen de le convaincre de nous verser un cent sur quatre pour financer son retrait du financement du transport public. Deuxièmement, il diminue les tarifs d'assurances de la Société d'Assurance-automobile, alors que nous réclamons une partie de ces revenus de la SAAQ», a expliqué M. Doré. «Nous avons peut-être là un espace de manoeuvre que nous tenterons d'utiliser pour financer le transport en commun», a ajouté le maire de Montréal. «Les gens devront faire des choix. Préfèrent-ils payer 150\$ de plus en taxes foncières sur leur résidence ou 50\$ de plus pour les immatriculations?», s'interroge M. Doré. Il est clair, selon lui, que les usagers devront payer davantage, mais il y a une limite à faire payer les secteurs résidentiel et commercial. L'automobiliste doit faire sa part. Le maire Doré rappelle que le retrait de Québec du financement du transport en commun signifie un manque à gagner de 270 millions pour l'ensemble des sociétés de transport. «Il faut mettre l'automobiliste à contribution parce qu'il bénéficie du transport en commun. Le transport en commun, en effet, décongestionne la circulation». M. Doré accuse le gouvernement de manquer de courage politique dans le dossier de la réforme de la fiscalité municipale. «Le premier ministre Robert Bourassa dit: ou bien on augmente les revenus, ou on réduit les dépenses ou on augmente le déficit. La quatrième solution que nous suggérons mais que personne n'examine, c'est de revoir le financement des services publics». Le maire Doré constate qu'il y a trop de frontières municipales au Québec. Il croit que le gouvernement aurait dû prendre un an de plus pour préparer sa réforme et revoir l'ensemble du financement des services publics. «Il y a trop de paliers de décision», constate-t-il. Il s'indigne du fait que le gouvernement du Québec soit l'un des seuls en Amérique du Nord à se retirer du financement du transport en commun. «Il doit considérer les avantages environnementaux du transport en commun. Aussi, il doit tenir compte du fait que nous transportons des étudiants, des handicapés, des assistés sociaux. C'est une mission sociale à laquelle il doit participer». Le maire Doré accuse par ailleurs le gouvernement du Québec de manquer de sensibilité à l'égard de la grande région de Montréal qui affiche un taux de chômage de 14 p. cent. «Le budget Lévesque n'offre rien. Un paragraphe sur Montréal pour dire simplement que les différentes mesures profiteront à Montréal. Ce paragraphe dans le budget vient après vingt pages sur le développement économique dans les régions». «Il n'y aucune espèce de sensibilité pour une région qui connaît le plus haut taux de chômage en Amérique, avec 200000 personnes de plus qui vivent sous le seuil de la pauvreté, soit plus que les quatre provinces de l'Atlantique réunies», plaide le maire Doré, disant déplorer qu'aucune mesure concrète n'ait été annoncée, malgré le travail d'un comité ministériel et des interventions de tous les milieux d'affaires. Avec la collaboration de Pierre Bellemare

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-05-04

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/HKRGJYNW

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:26

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:26

---

## Budget 91-- Les maires fulminent

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** QUÉBEC - ° Le gouvernement Bourassa concentre les augmentations de taxes sur le tabac, l'alcool et l'essence, pour avoir bonne bouche auprès de l'électorat et amener les municipalités à porter l'odieux d'une hausse des taxes foncières, le 1er janvier 1992. C'est le sentiment général qui se dégage des 2000 délégués présents au congrès de l'Union des municipalités du Québec, dont les assises prennent fin aujourd'hui, à Québec. «La problématique demeure toujours la même, au lendemain de la présentation du budget du ministre Gérard D. Levesque. Les modalités de la réforme Ryan seront connues plus tard, par voie législative, si bien que le budget Levesque comporte, en réalité, une augmentation de taxes de 500 millions qui seront imposées par les administrations locales», selon Raymond Savard, maire de Verdun, et Robert Perreault, président de la Société de transport de la communauté urbaine de Montréal. Ralph Mercier, maire de Charlesbourg, que les congressistes devraient confirmer aujourd'hui à la présidence de l'UMQ, fulmine à l'idée d'avoir à «corriger les erreurs administratives du gouvernement supérieur». «Ce n'est pas notre faute si Québec a mal géré ses finances, ces dernières années. Pourquoi nous forcer à nous rabattre sur les contribuables de nos villes? Cette décision unilatérale de Québec aura une implication majeure dans notre société», s'exclame M. Mercier. Le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, abonde dans le même sens: «Nous venons de couper 74 postes dans notre fonction publique municipale. Le gouvernement québécois n'a qu'à faire de même». M. Vaillancourt estime que le désengagement de Québec dans le transport en commun - plus de 200 millions - «ne résistera pas à l'usage». Pendant ce temps, Francine Ruest-Jutras, mairesse de Drummondville, a déjà mis ses cadres au travail pour qu'ils trouvent les moyens de restreindre les dépenses. À Saint-Hyacinthe, le maire Clément Rhéaume qualifie tout simplement d'inacceptable le budget Levesque. «C'est toujours le petit contribuable qui écope», dit-il. Même son de cloche du côté du maire Jean-Guy Tessier à La Prairie, lui qui s'inquiète particulièrement pour la jeune génération, dont l'héritage des aînés risque d'être peu reluisant. Roger Ferland, maire de Longueuil, et Hugues Aubertin, maire de Boucherville et président de la Société de transport de la Rive-Sud, discutaient hier matin pendant le petit déjeuner: «Il s'agit d'un budget à l'image de tous les précédents», notait M. Ferland. Son collègue Aubertin se demande cependant comment il réussira à boucler son prochain budget à la STRSM.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-05-04

**Pages** P. F-2

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/DF8Z7PW9>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:26

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:26

---

## Québec prêt de s'entendre avec les grandes villes

**Type** Article de journal

**Auteur** André Pépin

**Résumé** QUÉBEC - Le gouvernement du Québec est en train de revoir son projet de réforme de la fiscalité municipale pour offrir aux villes, et surtout aux plus importantes, des sources nouvelles de financement. Le ministre Claude Ryan a déjà indiqué que son gouvernement verserait une partie des revenus engendrés par des hausses de tarifs des immatriculations. Les indications se multiplient depuis quelques jours avec l'annonce d'une série de nouvelles mesures touchant les automobilistes, y compris les hausses annoncées pour l'essence, les permis de conduire et les réductions à l'assurance-automobile. «Rien n'est encore coulé dans le béton. Nous avons toujours dit être ouverts aux discussions», a confié hier soir à La Presse un proche du ministre Claude Ryan. Les élus municipaux croient que le véritable dialogue va commencer à la mi-mai, «lorsque le ministre Ryan va annoncer le détail de sa réforme dans un projet de loi», selon le président de la Communauté urbaine de Montréal, M. Michel Hamelin. Une opinion que partage le maire Jean Doré de Montréal qui, lui aussi, affirme que les fonctionnaires des deux palliers sont à mettre au point les détails du projet de loi Ryan. Le ministre des Affaires municipales n'était pas présent au 70e congrès de l'Union des municipalités du Québec qui se tenait cette fin de semaine à Québec, mais une brochette importante de ses fonctionnaires étaient sur place pour consulter en coulisse les élus municipaux. Il semble bien que c'est vers la mi-mai que le ministre Ryan déposera ses propositions de nouvelles sources de financement aux municipalités. Et il faut s'attendre à des hausses importantes des tarifs d'immatriculation des véhicules qui serviront au financement du transport en commun, croit pour sa part le maire de Laval, M. Gilles Vaillancourt, vice-président de l'UMQ. S'il n'y avait pas grand-chose concernant les municipalités dans le dernier budget Levesque, c'est parce que les consultations avec les

villes n'étaient pas terminées, ajoute le maire de Laval. «On ne se parle pas encore au haut niveau parce que les fonctionnaires des deux paliers poursuivent le dialogue», affirme-t-il, ajoutant que des assurances ont déjà été données concernant des hausses de la tarification pour les immatriculations. «Il y a place au dialogue puisque la réforme Ryan suppose au moins deux cents amendements à différentes lois du domaine municipal, soutient le maire de Laval. Le gouvernement a tous les pouvoirs, ajoute-t-il, mais il doit composer avec nous.» Ce ne sont toutefois que les dirigeants municipaux des grandes villes qui se liguent maintenant pour réclamer qu'une partie des nouvelles taxes sur l'essence, de même que d'autres mesures, servent à financer les nouveaux déficits municipaux. Le nouveau président de l'Union des municipalités du Québec, le maire de Charlesbourg Ralph Mercier, est maintenant entouré à la direction de l'UMQ des principaux maires du Québec. En effet, les «poids lourds» Jean Doré (Montréal), Gilles Vaillancourt (Laval), Roger Ferland (Longueuil) et Jean-Paul L'Allier (Québec) font partie du conseil d'administration de l'UMQ. Les 2500 élus de l'UMQ représentent 80 p. cent de la population québécoise. Aucun moyen de pression spectaculaire n'a été décidé hier à l'issue du congrès de l'UMQ, si ce n'est de réclamer la tenue d'une commission parlementaire sur la réforme municipale et la rédaction de pétitions à déposer devant l'Assemblée nationale. Plusieurs maires de petites villes, mécontents, ont quitté la salle de la plénière, à l'Auberge des Gouverneurs de Québec, constatant que leurs dirigeants mettaient la pédale douce aux moyens de pression. Selon certaines sources, le premier ministre Robert Bourassa a réprimandé les maires jeudi, à l'issue de la manifestation devant l'Assemblée nationale. Le premier ministre a signifié aux élus municipaux qu'ils ne donnaient pas le meilleur exemple, au moment où le dialogue se poursuivait et que des ouvertures étaient créées par le budget Levesque. GROGNE: Les élus municipaux ont quitté Québec hier mécontents du plan d'action de leurs dirigeants. Page A5

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-05-05

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** [zotero://select/library/items/UWZS77KX](https://zotero.org/select/library/items/UWZS77KX)

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:26

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:26

---

## Les élus municipaux quittent Québec mécontents du plan d'action de leur nouveau bureau de direction

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** QUÉBEC - ° La solidarité qui soudait les élus municipaux à l'ouverture du congrès de l'Union des municipalités du Québec jeudi, s'est effritée hier alors que la moitié des délégués ont quitté en maugréant contre le plan d'action proposé par le nouveau conseil d'administration que préside le maire de Charlesbourg, M. Ralph Mercier. On aurait souhaité que ce plan d'action, qui vise à contrer la réforme de la fiscalité municipale du ministre Claude Ryan, comporte des mesures beaucoup plus catégoriques que celles qu'on a adoptées en assemblée plénière, en présence d'environ 200 délégués. Pendant ce temps, 500 congressistes déçus et même en colère s'étaient retirés de l'enceinte, en se demandant si les leaders de l'UMQ n'étaient pas en train d'abandonner la lutte entreprise dès l'annonce de la réforme Ryan, en décembre. Le maire Mercier et son entourage ont résolu, entre autres, de prévenir les contribuables qu'ils recevront l'an prochain un compte de taxes plus «salé» à cause des effets de la réforme Ryan. «C'est donc dire qu'on a capitulé et que la réforme Ryan sera bel et bien appliquée», ont prétendu plusieurs élus qui tenaient à «se battre jusqu'à la fin». Le plan d'action suggère par ailleurs aux députés libéraux de dénoncer à l'Assemblée nationale la réforme de leur collègue Ryan. On envisage aussi la tenue de colloques sectoriels, d'ici le printemps prochain, pour remplacer les assises Québec-municipalités. Bien qu'on laisse entendre que les ponts ne sont pas coupés entre l'État et les municipalités, les élus municipaux commencent à perdre espoir. Des négociations secrètes avec le gouvernement impliqueraient les élus de Montréal et de Québec. Les maires Jean Doré et Jean-Paul L'Allier sont d'ailleurs restés au bureau du premier ministre, jeudi, après la rencontre entre M. Bourassa et MM. Ralph Mercier et Roger Nicolet, respectivement président de l'UMQ et président de l'Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ). Le ministre Ryan était également au bureau du premier ministre et MM. Doré et L'Allier ont parlementé avec lui une bonne heure. Ces derniers ont indiqué qu'il ne s'agissait que de «discussions amicales». Le nouveau président de l'UMQ, M. Ralph Mercier, a fait savoir que le plan d'action présenté hier «constitue un minimum et que nous devons sans doute poser des gestes plus énergiques».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-05-05

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** [zotero://select/library/items/2837Z2DF](https://zotero.org/select/library/items/2837Z2DF)



**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:26

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:26

---

## Rien ne vaut la réduction, la récupération et le recyclage

**Type** Article de journal

**Auteur** Marie-France Léger

**Résumé** ° Quand trois tonnes de déchets brûlent à l'incinérateur Des Carrières à Montréal, il en résulte une tonne de cendres dont 20 p. cent se répandent dans l'air environnant. C'est là un des arguments présenté par une douzaine d'organismes écologiques, regroupés hier pour dénoncer les méthodes d'incinération et d'enfouissement «sauvage» pratiquées actuellement sur l'île de Montréal. La toute nouvelle coalition Action Re-Buts croit que ces procédés sont dangereux tant pour la santé que l'environnement et qu'ils entraînent le gaspillage des ressources. «Pour une gestion écologique et économique, nous devons conserver et non pas détruire les déchets. Nous croyons au programme des '3R', c'est-à-dire la réduction des déchets, la réutilisation et le recyclage-compostage», a affirmé hier George Roman, du Comité de vigilance de Rivière-des-Prairies. Les membres de la coalition estiment que les citoyens doivent tous ensemble mettre de l'avant des solutions de recyclage pour ne pas consommer, à un rythme effréné, toutes les ressources de la planète. La Ville de Montréal et la Régie intermunicipale des déchets de l'île de Montréal, disent-ils, n'apportent pas de réponse adéquate. Ils déplorent que la population ne connaisse pas l'évaluation des «véritables coûts de l'enfouissement pêle-mêle et de l'incinération». À Montréal, explique M. Roman, 90 p. cent des déchets domestiques sont incinérés. La Régie intermunicipale propose aux 27 autres villes de la Communauté urbaine de Montréal de consacrer 94 p. cent de son budget à l'incinération (268 millions) et seulement six p. cent au recyclage (18 millions). «Pour que l'incinérateur de l'usine Foster-Wheeler soit rentable, il doit brûler 300000 tonnes de déchets annuellement. À quand les 400000 et 500000 tonnes?» a lancé, inquiet, George Roman. Par ailleurs, selon lui, les méthodes d'enfouissement ne sont pas encore au point. Il faut normalement, dit-il, pouvoir récupérer le gaz qui remonte à la surface et le brûler très rapidement. «Nous sommes pour l'enfouissement efficace, mais ce n'est pas le cas à la carrière Miron. Là-bas, il est déjà trop tard», a-t-il affirmé. Action Re-Buts a bien l'intention de passer à l'action le plus rapidement possible. La coalition enquêtera avec des biologistes, des chimistes et des médecins et s'engage à faire pression sur les élus municipaux.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-05-05

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/4HFM3FFU

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:26

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:26

---

## Gel des salaires à la STCUM? -- La CAM passerait à 38\$

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** En plus de décréter une nouvelle augmentation des tarifs, la direction de la Société de transport de la communauté urbaine de Montréal doit annoncer aujourd'hui qu'elle exigera de ses 8000 employés «un effort substantiel», de façon à combler le trou de 200 millions - sur un budget global de 600 millions - que provoquera la réforme Ryan sur la fiscalité municipale. «Au même titre que les 250000 fonctionnaires québécois, qui ont notamment consenti un gel de leur salaire durant six mois, les travailleurs de la STCUM devront être mis à contribution. D'autant que la masse salariale représente les deux tiers - 400 millions - du budget de la STCUM», a confié à La Presse, hier, un proche collaborateur de Robert Perreault, président du conseil d'administration de la STCUM. La nouvelle augmentation des tarifs ferait bondir le prix de la carte mensuelle de 8 p. cent. Celle-ci est déjà passée de 32,75\$ à 35\$ le 1er janvier et on projeterait de la porter à 38\$. On ne toucherait toutefois pas au prix du passage simple, qui restera à 1,50\$. «Les dirigeants hausseront certainement les tarifs, mais il existe plusieurs scénarios. L'augmentation de la carte mensuelle pourrait même être supérieure à 8 p. cent», indique-t-on à la STCUM. La décision sera prise un peu avant la conférence de presse d'aujourd'hui, au cours de laquelle on fera état également des «décisions administratives» susceptibles de forcer les employés «à faire leur part de sacrifices». Le président de la Fraternité des 4000 chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro, M. Maurice Vézina, s'oppose déjà à toute action semblable de la part de l'employeur. «Nous comptons près de 1000 cadres à la STCUM et, depuis les derniers douze mois, on a augmenté leur

salaires d'environ 30 p. cent pour les faire passer de 38000\$ à 50000\$ en moyenne. La STCUM devrait commencer par là, si elle veut assainir sa gestion», affirme le leader syndical. Diviser la facture Les chauffeurs ont signé une nouvelle convention collective, en janvier 1990, leur octroyant des hausses salariales annuelles de 5 p. cent pour les deux premières années, et de 4,15 p. cent pour la dernière année, en 1992. «La direction aura peut-être l'audace de nous demander de nous serrer la ceinture. Nous aurons cependant l'audace de lui répondre. Nous avons accepté des augmentations de salaire qui se situent en-deçà du taux d'inflation», précise M. Vézina. Les chauffeurs gagnent généralement 16\$ l'heure, avec une amplitude de travail de 12 heures et demie. M. Perreault déclarait, il y a quelques semaines, que la STCUM a «dégraissé» son personnel, en 1990, en éliminant par attrition quelque 300 postes. «La réforme Ryan nous obligera éventuellement à procéder à d'autres coupures», observait alors le président du conseil d'administration. «Pas question toutefois de sabrer le service, laisse entendre un de ses collaborateurs. Nous désirons d'ailleurs l'améliorer. Pas question, non plus, de faire grimper les tarifs de façon démesurée. Il nous faut nécessairement effectuer des compressions budgétaires, ce qui suppose la collaboration des travailleurs syndiqués». Une rencontre sera très bientôt sollicitée par la direction de la STCUM auprès des syndicats, dont la Fraternité des chauffeurs et le syndicat des 2500 employés d'entretien affiliés, eux, à la CSN. La facture à refiler aux villes desservies par la STCUM sera énorme. «Une véritable crise risque d'éclater à la fin de l'année, au point où des administrations municipales pourraient être tentées de se retirer du transport en commun. Il nous faut donc envisager toutes les hypothèses possibles pour diviser la facture de 200 millions entre les divers intervenants, en tenant compte de la capacité de payer de chacun», conclut le porte-parole de la STCUM.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-05-08

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/AKMUYGJM

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:26

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:26

---

## 15 métropoles sont déjà inscrites au sommet des grandes villes

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** °Les maires de quinze métropoles ont accepté jusqu'à maintenant de participer au troisième sommet des grandes villes du monde, qui se tiendra en octobre, à Montréal, sous le thème du développement viable. Le budget est établi à 1,5 million et la Ville espère en récupérer une partie auprès des gouvernements supérieurs et de commanditaires. Les organisateurs ont décidé d'arrimer cette rencontre à la grande conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui réunira 150 chefs d'État et de gouvernement à Rio de Janeiro, en juin 1992. Le maire Jean Doré a invité le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, à participer à la clôture de la rencontre de Montréal pour y recevoir officiellement la déclaration du sommet. L'ex-premier ministre du Québec, Pierre Marc Johnson, préside un comité consultatif international qui conseille les responsables du sommet sur le contenu des discussions et de la déclaration finale. Les deux premiers sommets ont eu lieu à Tokyo, en 1985, et à Istanbul, en 1988. Le réseau des grandes villes du monde compte 27 membres et chaque pays ne peut y être représenté que par une seule métropole. Beijing, Moscou, Paris, Nairobi, Berlin et Séoul, entre autres, ont confirmé leur participation alors que Delhi, Rome, Madrid, Vienne, Le Caire et Sao Paulo figurent parmi celles qui ne sont pas encore inscrites. L'eau potable, la qualité de l'air, le transport urbain, l'équité sociale et la gestion des déchets figureront parmi les sujets débattus au sommet de Montréal, dont l'administration ne se vantera sûrement pas d'avoir annulé cette année la collecte de déchets dangereux.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-05-08

**Pages** P. A-13

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/3NRS67IQ

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:26

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:26

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** Le prix de la carte mensuelle de transport, qui est déjà passée de 32,75\$ à 35\$ en janvier dernier, sera augmenté à 38\$ le 1er juillet, et à 41\$ le 1er janvier 1992 dans le territoire desservi par la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal. Il s'agit d'une augmentation de 25 p. cent en 12 mois. La série de six billets demeure toutefois à 6\$, et à 2,50\$ pour ceux qui ont droit au tarif réduit, tandis que le passage simple reste à 1,50\$, et à 75 cents au tarif réduit (pour les personnes âgées et les écoliers). Mais la carte mensuelle au tarif réduit passe de 13,25\$ à 14,50\$. M. Robert Perreault, président du conseil d'administration de la STCUM, a également annoncé un train de mesures, hier, dont le gel du salaire des cadres et la mise à pied d'une grande partie des employés temporaires. Ces mesures visent à soustraire, en 1991-92, 77 millions de la «facture» de 277 millions provenant de la réforme Ryan sur la fiscalité municipale. C'est donc dire que les 29 villes de la CUM, dont plus d'une dizaine ont voté contre le budget d'environ 600 millions de la STCUM l'automne dernier, seront appelées, l'an prochain, à se répartir le paiement des 200 millions qui manqueront, malgré les mesures de redressement de la direction de la STCUM. Il faut cependant tenir pour acquis que les municipalités toucheront 30 millions sur les droits d'immatriculation, tel que promis par le titulaire des Affaires municipales. En outre, les 4000 chauffeurs et opérateurs de métro, ainsi que les 2000 employés d'entretien - affiliés à la CSN - sont invités avec insistance à faire leur part pour que l'employeur puisse résister à la «tempête», en acceptant volontairement un gel des salaires, à l'instar des 250000 employés de l'État québécois. M. Perreault, accompagné de Mme Louise Roy et du maire de Verdun, M. Raymond Savard, respectivement présidente directrice générale et vice-président de la STCUM, doivent rencontrer, aujourd'hui, les leaders syndicaux - incluant ceux des 1000 employés de bureau - pour solliciter leur collaboration, eux qui viennent de signer une nouvelle convention collective. Le président de la STCUM serrait les dents, hier, en critiquant une fois de plus, et en termes non équivoques, la réforme du gouvernement Bourassa. En vertu d'amendements législatifs que proposera bientôt à l'Assemblée nationale le ministre Claude Ryan, la réforme aura pour effet de «peller» un montant global de 377 millions «dans la cour» de l'ensemble des municipalités du Québec, au chapitre du transport en commun, de la voirie rurale et des services policiers en région. Un cas unique au monde «La facture que le gouvernement refile aux municipalités est un cas unique au monde dans toute l'histoire du transport en commun. Aucun gouvernement, si mal pris soit-il, ni ici ni ailleurs, ne s'est désengagé du financement du transport en commun avec une telle désinvolture», affirme M. Perreault. Dans l'esprit du conseil d'administration, les efforts de la STCUM «constituent le maximum de ce qui peut être demandé aux usagers et à l'entreprise, sans couper dans le service», ajoute-t-il, en tenant à préciser qu'on cherchera, au contraire, à le maintenir à son niveau actuel. Car, en agissant autrement, l'achalandage va décroître davantage, craint M. Perreault, qui déplore déjà une diminution de 5 p. cent depuis le début de l'année en raison de la récession économique, et une baisse des revenus estimée à 13 millions, cette année. Par-delà cette difficulté, la STCUM doit réduire ses dépenses de 25 millions dès l'an prochain, par le gel du salaire des gestionnaires et du personnel non syndiqué - environ 1000 personnes - et l'abolition de la plupart des emplois d'été. Il va de soi que la STCUM ne comblera aucun poste vacant dans l'entreprise qui regroupe un total de 8000 personnes, actuellement. Déjà, 300 postes sont disparus par attrition, l'an dernier. Par ailleurs, la STCUM se dirige vers la création d'une Société métropolitaine de gestion des trains de banlieue puisqu'elle hérite également de ces trains et de la facture de 5 millions qui s'y rattache. M. Perreault a l'intention de revoir complètement la gestion des trains de banlieue qui, insiste-t-il, constituent un service d'envergure supra-régionale. Réactions De leur côté, MM. Maurice Vézina, président de la Fraternité des chauffeurs et opérateurs de métro, et Normand Lamoureux, président du syndicat des employés d'entretien, attendent calmement les propositions que la direction leur fera aujourd'hui. M. Vézina déclarait mardi à La Presse que la STCUM «devrait d'abord dégraisser dans son personnel cadre», ajoutant que les chauffeurs et opérateurs de métro ont accepté des hauses inférieures au taux d'inflation pour les années 1990-91-92. À Transport 2000, M. Guy Chartrand réprovoque la hausse des tarifs. «On devrait ménager les usagers et mettre plutôt à contribution les propriétaires fonciers de la CUM, dont la participation au financement du transport public pourrait être légèrement augmentée». Pessimiste, le président de Transport 2000 considère qu'on se dirige vers un cul-de-sac alors que la STCUM transporte 400 millions de passagers par année. «L'implication sociale du gouvernement doit être maintenue», dit-il. Le conseil central de Montréal (CSN) s'élève aussi contre les «mesures dramatiques» annoncées par la STCUM, hier. «En imposant une deuxième hausse de tarif aux passagers en moins d'un an, doublée d'une autre de 8,5 p. cent le 1er janvier prochain, on va encore une fois faire porter le fardeau de la crise et du désengagement de l'État par les plus démunis. À terme, ces politiques à courte vue vont tuer le transport en commun qui ne cesse de perdre du terrain au profit de l'automobile.» Le conseil central estime également que les municipalités doivent faire marche arrière. En toute équité, croit-il, elles devraient absorber le manque à gagner de 12 millions dû à la baisse d'achalandage liée à la récession. Après tout, elles ne contribuent que pour 23 p. cent du financement du transport en commun alors qu'à Laval, Québec et sur la Rive-Sud, leur part est plus généreuse, assure le conseil. La STCUM demandera enfin à la CUM de tenir une assemblée spéciale, dès que possible, «pour prendre acte de la problématique budgétaire de 1992 et confirmer les orientations de son conseil d'administration».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-05-09  
**Pages** P. A-1  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/PATKVCV6  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:26  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:26

---

## Montréal vend des terrains contaminés et s'en lave les mains

**Type** Article de journal  
**Auteur** Gilles Gauthier  
**Résumé** °Se lavant les mains des conséquences, l'administration Doré a décidé de vendre à l'entreprise privée des terrains infects d'un ancien dépotoir dont la dépollution coûterait un minimum de 43 millions. Ces terrains «contaminés et instables» se trouvent sur ce qu'on appelait la «décharge Rivière-des-Prairies», au nord du boulevard Henri-Bourassa et à l'est du boulevard Armand-Bombardier, près de la rue Marco-Polo. Il s'agissait à l'origine d'une carrière qui a été remplie, au milieu des années 70, avec, notamment, des déchets domestiques, les cendres de l'incinérateur des Carrières et des «résidus de fond de puisards», avant de servir de dépotoir à neige. Approuvée hier par le comité exécutif, la vente d'un premier terrain à la compagnie Gestion Alfred Sanzani Inc., sera entérinée la semaine prochaine par le conseil municipal. Filiale d'une firme spécialisée dans le domaine du pavage, cette entreprise, dont le siège est situé boulevard Gouin Est, à Montréal, s'engage à y construire un entrepôt d'ici deux ans. Selon un document municipal, un autre terrain serait convoité par un entrepôt frigorifique, la firme S. N. Inc. Cet ancien dépotoir n'a aucun système d'évacuation des biogaz qui résultent de la décomposition des déchets et qui s'échappent pendant les 25 années qui suivent la fermeture d'un lieu d'enfouissement. Les acheteurs devront par ailleurs faire du compactage et du remplissage, et utiliser des techniques de construction adaptées à un sol instable, en installant par exemple les bâtiments sur des pieux. À cause de ces contraintes, le terrain est vendu à Gestion A. S. Inc. à un prix d'ami: 2\$ le pied carré soit, dans ce cas, 287860\$ pour 143929 pieds carrés. Un dépôt d'environ 10 p. cent a été versé et la Ville financera le reste sur une période de cinq ans à un taux de 11,5 p. cent. De plus, la TPS ne s'applique pas parce que la vente est faite par une entreprise de services publics à une compagnie. L'administration Doré se lave les mains de ce qui pourra survenir aux bâtiments ou aux employés de ces entreprises. L'acte de vente dira en effet que l'acheteur connaît l'état du terrain et «dégage la Ville de toute responsabilité découlant de cette mauvaise qualité du sol (et) de tous problèmes qui pourraient survenir ultérieurement à la vente concernant la contamination du terrain et la mauvaise qualité du sol». Un autre document soumis hier au comité exécutif dit que «tout projet de construction sur l'emplacement devra au préalable obtenir l'approbation du ministère de l'Environnement du Québec». On ajoute que le gouvernement pourrait accepter qu'on se contente d'isoler les bâtiments des matières polluantes. L'ancienne carrière a été expropriée par la municipalité le 10 avril 1969. Un rapport sur l'état des terrains, soumis par le laboratoire de la Ville le 23 novembre 1990, disait que compte tenu de la contamination, «le coût préliminaire et minimum des travaux de restauration des sols, en considérant l'option excavation, transport et entreposage hors du site, est estimé à environ 43 millions». Le maire Jean Doré déclarait, il y a quelques jours, que Montréal avait demandé l'aide de Québec pour dépolluer des terrains réservés à des fins industrielles et qu'il attendait la réponse. La Ville a par ailleurs annulé, l'an passé, l'expropriation de terrains qu'elle voulaient intégrer au parc industriel Henri-Bourassa parce qu'ils étaient contaminés. L'École Polytechnique et le Département de santé communautaire de l'hôpital Sacré-Coeur avaient indiqué, en octobre dernier, qu'ils voulaient étudier la composition et les effets sur la santé des biogaz qui s'échappent des dépotoirs.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-05-09  
**Pages** P. A-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/FRHYNPKV  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:26  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:26

---

Cols bleus, cols blancs et pompiers rejettent l'offre de Montréal -- Pas question de limiter à deux p. cent la hausse des salaires en 1992

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° Les syndicats représentant la vaste majorité des employés de la Ville de Montréal n'ont pas accepté la proposition de l'administration Doré de limiter à deux p. cent la hausse des salaires et des avantages accessoires en 1992. «Cela n'altère d'aucune façon notre volonté d'atteindre l'objectif du deux p. cent», a répondu hier la présidente du comité exécutif, Mme Léa Cousineau, qui a ajouté que les offres salariales qui seront faites par la Ville lors du renouvellement des conventions collectives respecteront ce pourcentage. Les représentants de 5200 cols bleus, 4000 cols blancs et 1800 pompiers, ainsi que les syndicats d'ingénieurs, médecins, vétérinaires et avocats se contentent pour le moment de dire: «Régions les litiges de 1991 et on verra par la suite pour 1992». Les pompiers, qui ont demandé l'arbitrage avant-hier, négocient leurs conditions salariales pour l'année en cours, tout comme les cols bleus. Les porte-parole du regroupement syndical ajoutent qu'avant de répondre catégoriquement à la proposition du deux p. cent, ils veulent savoir comment la Ville entend réduire ses dépenses et quel sera le contexte économique l'an prochain. Ils se demandent également ce qu'il advient de leur droit à la négociation. Ils réfutent les affirmations de Léa Cousineau, qui déclarait hier que le tiers des employés de la Ville avaient accepté l'offre de deux p. cent. Cols bleus, cols blancs et pompiers représentent à eux seuls, expliquent-ils, 11000 des 13000 employés de la municipalité. Selon la présidente du comité exécutif, les syndicats des professionnels, des architectes et des arpenteurs-géomètres ainsi que les associations des cadres, des contremaîtres municipaux et des chefs-pompiers ont dit oui. Elle a ajouté que la restriction salariale s'appliquera aux élus et aux cadres supérieurs, tels le secrétaire général de la Ville. On l'étendra aussi dans la mesure du possible aux sociétés paramunicipales. Elle a par ailleurs fait état d'une étude effectuée par la Ville et qui démontrerait que pour les cols bleus par exemple, l'écart entre leurs salaires et ceux qui sont versés pour des emplois équivalents dans la région métropolitaine atteindrait dans certains cas 28 p. cent. L'avantage s'élèverait à 18 p. cent pour les cols blancs et même, pour certains, à 38 p. cent, alors que les ingénieurs bénéficieraient d'un écart de 27 p. cent. Mme Cousineau a ajouté que la Ville voudra réduire ces écarts au cours des années qui viennent.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-05-10

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/KB3GYBU8

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:26

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:26

---

## Les 7000 employés syndiqués de la STCUM ne veulent rien savoir du gel des salaires

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** ° La Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal ne doit pas compter sur un blocage volontaire du salaire de ses 7000 employés syndiqués, pour endiguer les effets de la réforme du gouvernement québécois sur la fiscalité municipale, dont le coût pour les 29 municipalités de la CUM s'établit à 200 millions. L'ensemble des leaders syndicaux, qui ont rencontré hier la direction de la STCUM, ont affirmé que le problème du financement du transport en commun demeurera entier, même si les travailleurs acceptaient de faire des sacrifices. «Un blocage des salaires ou la réouverture des conventions collectives pourrait aboutir à une économie de cinq millions pour l'année 1992. Il resterait quand même 195 millions à récolter auprès des propriétaires fonciers de la CUM», indique à La Presse Normand Lamoureux, président des 2000 employés d'entretien de la STCUM, affiliés à la CSN. Maurice Vézina, président de la Fraternité des 4000 chauffeurs et opérateurs de métro, est également demeuré sur ses positions, au terme d'une réunion avec Robert Perreault et Louise Roy, respectivement président du conseil d'administration et présidente directrice générale de la STCUM. «Nous verrons ce que nous pouvons faire pour aider l'employeur à se sortir de son borbier financier. Mais pas question de rouvrir les conventions collectives, qui ont cours jusqu'à la fin de 1992», laissent entendre les deux principaux chefs syndicaux. M. Lamoureux a d'ailleurs profité de l'occasion pour vilipender les hautes instances syndicales qui, dans la fonction publique et parapublique, «ont crié victoire, après avoir consenti un gel des salaires sur une période de six mois». Selon lui, les grands chefs syndicaux du Québec -CSN-FTQ-CEQ- ont lancé la serviette au point où «personne ne veut livrer bataille sur des enjeux aussi majeurs que le transport en commun. C'est comme si on avait l'intention de tuer le transport public», signale M. Lamoureux. Pendant ce temps, «le gouvernement québécois fait ce qu'il veut. Il reproche à Ottawa de pelleter son déficit dans sa cour, alors qu'il fait de même à l'égard des municipalités qui, elles, se tournent vers les contribuables pour éponger la facture. La riposte doit venir de la base», constate M. Lamoureux, qui s'ennuie de la «belle époque» du front commun intersyndical de 1972 dans la fonction publique. Les leaders syndicaux de la STCUM considèrent que l'on a créé une «psychose visant à culpabiliser le simple citoyen, à qui on reproche d'avoir vécu au-dessus de ses moyens. Qu'en est-il des gouvernements qui, ces dernières années, passent leur

temps à se défilier devant leurs responsabilités administratives?», conclut-on parmi les chefs syndicaux. L'inquiétude est toutefois grande de voir le transport en commun, un service essentiel dans notre société, sortir grand perdant dans la partie de bras de fer qui oppose le Québec aux municipalités.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-05-10

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** [zotero://select/library/items/3W2MZJHH](https://zotero.org/select/library/items/3W2MZJHH)

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:27

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:27

---

## Trains de banlieue: hausse de tarifs de huit p. cent

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** ° Les utilisateurs des trains de banlieue subiront, le 1er juillet, une augmentation de tarifs supérieure à huit p. cent, mais la carte régionale mensuelle, permettant l'accès aux trois réseaux de transport en commun de Montréal, de la Rive-Sud et de Laval, sera maintenue à 52\$. Ainsi en ont décidé, hier à l'hôtel de ville de Laval, les membres du Conseil métropolitain du transport en commun (CMTC), présidé par Robert Perreault, qui assume également la présidence du conseil d'administration de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal. Le tarif sur la ligne ferroviaire des Deux-Montagnes, dont le coût mensuel est de 108\$, passera à 117\$ cet été, tandis que le tarif réduit sera porté de 54\$ à 58,50\$. Sur la ligne Rigaud, le coût sera majoré de 135\$ à 146,50\$ pour ce qui est des circuits de l'île Perrot et de Dorion, alors que le tarif réduit sera haussé de 67,50\$ à 73,25\$. Quant aux circuits de Rigaud et de Hudson, le coût passera de 143\$ à 155\$ et le tarif réduit, de 71,50\$ à 77,50\$. En somme, cette augmentation de huit p. cent est semblable à celle décrétée plus tôt cette semaine sur le territoire de la STCUM, où la carte mensuelle passera de 35\$ à 38\$, le 1er juillet, et celle au tarif réduit de 13,25\$ à 14,50\$, gonflant ainsi de cinq millions les coffres de la STCUM. Les membres du CMTC, dont le président de la Société de transport de Laval, Jean-Jacques Beldié et celui de la Société de transport de la Rive-Sud, Hugues Aubertin, ont jugé inopportun toutefois d'augmenter le prix de la carte mensuelle régionale, haussée à 52\$ le 1er mars dernier. Du côté de la STRSM, le maire de Boucherville, M. Aubertin, observe que l'usager a absorbé des hausses importantes ces dernières années, et qu'il est sage de lui accorder un peu de répit... jusqu'au 1er janvier 1992, année où la réforme Ryan sur la fiscalité municipale commencera à faire sentir ses effets «désastreux» sur le financement du transport public. Les sept municipalités de la Rive-Sud devront, à moins d'avis contraire, combler un trou de 18 millions, en raison du désengagement du gouvernement québécois, qui doit faire connaître à l'Assemblée nationale, avant mercredi prochain, ses intentions précises sur le sujet. À la STL, l'instauration de la carte régionale a entraîné une augmentation de dix-huit p. cent de l'achalandage mais, comme l'indique M. Beldié, des dépenses additionnelles pour 1991 estimées à 2,5 millions, que devront éponger les contribuables de Laval. Cependant, M. Perreault s'est dit satisfait hier des rencontres qu'il a tenues, la veille, avec les dirigeants syndicaux des divers groupes de travailleurs de la STCUM -7000 au total- qui, selon lui, sont sensibilisés à la sérieuse crise financière dans laquelle la Société est maintenant plongée. D'autres rencontres sont prévues, la semaine prochaine, avec les porte-parole des 4000 chauffeurs, des 2000 employés d'entretien et des 1000 employés de bureau. Mais dans leur esprit, pas question de rouvrir les conventions collectives, valables jusqu'en décembre 1992. Tout au plus, consentirait-on à certains aménagements. Déjà, la direction de la STCUM a prévu un train de mesures, allant du gel des salaires des 1000 cadres au non-rappel des employés d'été, ce que la CUM est appelée à entériner, le 22 mai, à l'occasion d'une assemblée spéciale des leaders des 29 municipalités, qui se tiendra exceptionnellement au Palais des congrès. Malgré toutes les augmentations de tarif et les mesures de redressement de la STCUM, les villes de la CUM devront se partager, en 1992, une facture de 200 millions, directement imputable au désengagement de Québec dans l'unique secteur du transport en commun. La facture globale doit s'élever à 377 millions pour l'ensemble des municipalités québécoises, si l'on inclut aussi la voirie rurale et les services policiers en région. Le ministre des Affaires municipales, Claude Ryan, s'appête donc à déposer le contenu de sa réforme à l'Assemblée nationale, au terme de plusieurs mois de lobbying de la part des organismes municipaux qui, la semaine dernière, regroupaient un millier de manifestants sur la colline parlementaire, en marge du congrès de l'Union des municipalités du Québec.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-05-11

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** [zotero://select/library/items/5DRDH2Z3](https://zotero.org/select/library/items/5DRDH2Z3)

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:27

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:27

---

## Casinos: la CUM en étudie les implications

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° Un groupe de travail de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) étudie l'hypothèse de l'implantation d'un casino dans la métropole, a fait savoir le maire de Montréal, M. Jean Doré, hier soir. Interrogé au début de la réunion mensuelle du conseil municipal, le maire a précisé que le groupe, dont fait partie le service de police de la CUM, se penche sur les problèmes de sécurité publique, sur la gestion, sur le partage des revenus entre les gouvernements et sur l'impact au chapitre de l'industrie touristique. M. Doré rappelle que l'idée d'installer un casino de style européen vient du ministre responsable du tourisme, M. André Vallerand, et qu'on a avancé l'hypothèse de le loger au Palais des congrès. «Je ne pense pas que les casinos soient le moyen de régler les problèmes économiques de Montréal», estime pour sa part le premier magistrat. Démissions au PMM Le chef de l'opposition officielle, M. Alain André, du Parti municipal de Montréal (PMM), recevait par ailleurs, hier soir, la démission des cinq membres du comité de stratégie de sa formation, qu'il avait nommés et qui relevaient de lui. Ils reprochent au chef «son manque de leadership, son manque de sérieux et son apathie face à la chose municipale». Il s'agit de l'ex-conseiller municipal d'Ahuñsic, Pierre Bastien, qui avait laissé son siège à M. André lors de l'élection de 1990, Yves Montplaisir, membre de l'exécutif du PMM, Jean Gagnon, Réjean Langevin et Lyne Péladeau, attachée de presse. Interrogé sur la décision de Montréal de ne pas ramasser les déchets dangereux cette année, Richard Brunelle, responsable du dossier au comité exécutif, a déclaré que la Ville entend mettre sur pied un système «permanent et itinérant» de ramassage. La municipalité espère toujours qu'il démarrera avant la fin de 1991, mais il est plus probable qu'il faudra attendre l'an prochain. Travaillant de concert avec la Régie intermunicipale des déchets, qui représente les villes de banlieue de l'île, Montréal veut ouvrir, a-t-il expliqué, un petit centre de tri des déchets dangereux. Selon M. Brunelle, le budget prévu pour 1991 était de 200000\$, alors qu'une seule collecte comme celle de l'an passé aurait coûté 800000\$. Le responsable du développement communautaire au comité exécutif, M. André Lavallée, a confirmé pour sa part que la Ville étudie la possibilité d'installer des distributrices de condoms dans les édifices municipaux. On pourrait en trouver dans les salles de toilette très fréquentées, ajoute-t-il, précisant que de telles distributrices sont installées dans les aéroports de Dorval et de Mirabel et que personne n'en fait de cas. Après avoir monopolisé la période de questions réservée aux citoyens, les cols bleus, qui sont toujours en négociations, ont provoqué une interruption de plusieurs minutes de la séance du conseil municipal en lançant des confettis du haut des gradins réservés au public.

**URL** RL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-05-14

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/JJWH4BD2

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:27

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:27

---

## Les fêtes du 350e anniversaire de Montréal dans le brouillard: le secteur privé n'a versé que 200000\$

**Type** Article de journal

**Auteur** Michèle Ouimet

**Résumé** °Après deux ans et demi d'existence et à un an des célébrations, la Corporation des fêtes du 350e anniversaire de Montréal a recueilli seulement 200000\$ auprès du secteur privé - sur un objectif de départ de 18 millions - et sa programmation se résume essentiellement à une longue liste d'organismes. Et la programmation, c'est le nerf de la guerre. Pas de programme, alors pas d'argent, se tuent à répéter les compagnies sollicitées par la Corporation. Pourtant, 50 employés permanents s'agitent dans les officines de la Corporation qui a déjà dépensé 7 millions provenant en grande partie de la Ville de Montréal. Qu'est-ce qui se passe? Eh bien! pas grand-chose si on se fie aux déclarations publiques des dirigeants de la Corporation. Certes, la Corporation a dévoilé la «thématique générale des célébrations» qui se dérouleront non plus sur 350 jours, tel que prévu à l'origine, mais plutôt sur 150. Elle a également élaboré le «cadre général» des festivités, préparé de belles brochures, discuté avec les «partenaires du milieu», négocié avec les commanditaires mais, au bout du compte, le résultat est toujours le même: l'argent du secteur privé ne rentre pas et la programmation est toujours aussi

nébuleuse. «Qu'ils se branchent! lance le vice-président aux affaires publiques de Molson, M. Alban Asselin. Les gens de la Corporation nous disent toujours que ça s'en vient et que leur projet est très beau, mais on n'a toujours rien. Ils font des plans, mais on n'a rien vu de concret. À un an des fêtes, on ne sait toujours pas où on s'en va.» Les commanditaires Cet automne, la Corporation a rajusté son tir. Ce n'est plus 18 millions qu'elle veut aller chercher auprès du secteur privé, mais plutôt 12,5 millions. Au début, la Corporation voulait trouver cinq commanditaires de prestige prêts à déboursier 1,5 million, 10 commanditaires majeurs à un demi-million chacun et 25 commanditaires associés à 100000\$. Mais, en janvier, tout a été chamboulé. La Corporation essaie maintenant de dénicher quatre firmes qui accepteraient d'investir chacune 2 à 3 millions. Molson, une entreprise avec laquelle la Corporation négocie depuis longtemps, n'était même pas au courant de ces modifications. «C'est vous qui me l'apprenez, a affirmé M. Asselin. Ce sont des sommes astronomiques; alors, que leurs demandes soient au moins accompagnées d'une programmation précise. Ils veulent nous faire accroire qu'ils ont un gros bateau à vendre, mais c'est juste une chaloupe à voile.» Aller chercher deux à trois millions dans le contexte économique actuel, ce n'est pas évident. C'est du moins l'opinion de M. Jean-Robert Grenier, président de la firme Intuition communication marketing. Il connaît bien le marché de la commandite. «Mon Dieu, c'est beaucoup d'argent! Nous ne sommes pas à New York ici. Le marché de la commandite est en régression et, en période de récession, c'est le premier élément qu'une entreprise élimine. Par contre, mieux vaut diminuer le nombre de commanditaires afin qu'ils puissent avoir une visibilité majeure. Tout est possible, ça dépend de l'offre de la Corporation et de la qualité des événements proposés.» Du côté des entreprises, c'est toujours la même histoire: on attend d'avoir une idée plus précise de la programmation avant de s'engager financièrement. La Corporation affirme de son côté que des ententes devraient être conclues en juin et que la programmation sera prête le 15 octobre, soit un an et demi plus tard que prévu. Le projet des 350 associés ne se porte guère mieux. La Corporation voulait que 350 compagnies versent chacune 20000\$ en commandites. L'opération aurait dû rapporter sept millions. Mais la réponse du milieu des affaires a été plutôt mitigée. Seulement 10 compagnies ont accepté de verser l'argent. D'ailleurs, ce projet a été revu et corrigé par les dirigeants de la Corporation. Selon la directrice des relations publiques, Mme Claudette Dionne, «nous travaillons à y mettre un point final. Nous visons plutôt 200 associés, et la proposition sera bonifiée parce que ça ne décolle pas.» Michel Petit Le grand patron de la Corporation, c'est Michel Petit, directeur général et vice-président exécutif depuis le mois de mai 1990. Il a remplacé Pierre Parent, qui a démissionné dans des circonstances obscures. M. Michel Petit a déjà été, entre autres, responsable des activités d'accueil à la Super Francofête, responsable de la coordination des opérations lors de la Fête nationale de la Saint-Jean en 1975, conseiller politique pour le premier ministre René Lévesque, conseiller à l'organisation de la visite du pape Jean-Paul II au Québec et directeur général du Palais de la civilisation. Ah! oui! Il a aussi dirigé le Comité des événements spéciaux du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), qui s'occupait surtout de levée de fonds lors de la campagne électorale de 1986, élément que l'on ne retrouve d'ailleurs pas dans son curriculum vitae, du moins dans la copie envoyée par la Corporation. Depuis qu'il occupe le poste de directeur général de la Corporation, M. Petit a demandé à quelques reprises des conseils à M. Marcel Couture, ex-vice-président information et affaires publiques à Hydro-Québec pendant 30 ans. «Petit, c'est un gars extraordinaire. Il travaille comme un fou. C'est un bûcheur mais, maudit, a-t-il l'appui de son monde? Du maire? Comment se fait-il qu'il n'ait pas encore livré son programme? Où est l'argent du privé? Je n'entends parler de rien, alors je suis inquiet. Avec la récession, s'ils veulent aller chercher de l'argent, ils devront avoir un programme clair et précis. L'ont-ils? Il est terriblement tard mais ils vont peut-être s'en sortir.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-05-14

**Pages** P. A-8

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/9GI2ESLS>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:27

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:27

---

## La fourrure bien vivante

**Type** Article de journal

**Résumé** ° C'est par un gala à grand déploiement et au défilé impressionnant que s'est ouvert à Montréal, l'Exposition fourrures-mode, qui réunissait pour la première fois de son histoire, les États-Unis et le Canada. Cette exposition, on le sait, n'est ouverte qu'aux acheteurs. Des fourrures canadiennes et américaines donc mais aussi des manteaux venus d'ailleurs: de Russie notamment avec la présence de Irina Kroutikova, dessinatrice attirée de Raïssa Gorbachev; également des Fourrures Saga de Scandinavie. Cette exposition nord-américaine, qui s'est tenue du 8 au 11 mai, amène chaque année à Montréal, des centaines d'acheteurs et de vendeurs de fourrure venus du monde entier. Des dizaines des manteaux créés dans toutes les peaux de bêtes, prennent place dans ce défilé monstre et illustrent la créativité des créateurs de mode et la volonté de l'industrie de transformer



le produit fourrure, de le mettre davantage à la portée de tout le monde. Le maire de Montréal, M. Jean Doré a rappelé que cette industrie fait vivre 80000 personnes au Canada et que Montréal regroupe 85 p. cent des manufacturiers canadiens. Il a encouragé les fourreurs à expliquer «le rôle important que vous jouez dans l'équilibre environnemental. La fourrure est sévèrement règlementée, a-t-il précisé, aucune peau d'une espèce en danger n'est utilisée. Dans certains cas la réglementation va même contribuer à développer certaines espèces».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-05-14

**Pages** P. C-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/66VF6P7A

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:27

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:27

## Quality report

- Item has no authors

---

## Une facture de 100 millions, ce n'est pas exactement un cadeau, dit le maire Doré

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** °«Il n'y a rien de neuf étant donné que les adoucissements dont on parle étaient connus», a affirmé hier le maire de Montréal, Jean Doré, après avoir pris connaissance de la déclaration du ministre Claude Ryan sur la fiscalité municipale. «Il n'y a pas de cadeau», ajoute-t-il. «Pour nous, la facture à payer, c'est le transport en commun et à ce chapitre, il y a 50 millions qui sont en cause sur 270 millions pour tout le Québec. Pour le reste, ce sont des guidis». «Quand je reçois en cadeau une facture de 100 millions, je suis incapable de me réjouir», affirme pour sa part Léa Cousineau, présidente du comité exécutif et responsable du budget de la Ville. Président du conseil de la STCUM, Robert Perreault, soutient pour sa part que «rien n'a changé par rapport à la semaine dernière», étant donné que la facture refilée aux municipalités de la CUM «demeure aussi brutale» et se situe aux alentours de 200 millions. Il ajoute que le ministre des Affaires municipales instaure un système de «cafétéria, d' open bar », dans lequel chaque municipalité choisit ce qu'elle veut en matière de fiscalité. Il est très difficile de développer le transport en commun sur cette base parce que les décisions se prennent au niveau régional». D'ajouter M. Doré: «On confirme que le gouvernement donne suite à une suggestion faite par des élus municipaux, notamment dans les régions desservies par le transport en commun, d'ouvrir une source de financement pour une cinquantaine de millions auprès des automobilistes». «On avait, poursuit-il, demandé que la source soit plus importante, mais au moins le gouvernement reconnaît-il le principe». Citron enrobé de sucre Selon le président de l'Union des municipalités du Québec et maire de Charlesbourg, Ralph Mercier, il s'agit d'une réforme dont le caractère est inacceptable et qui cache, derrière de simples assouplissements de 77,9 millions, une facture nette de 400 millions en taxes municipales ou autres. «On nous présente un citron enrobé de sucre», a laissé tomber M. Mercier, en reprochant au gouvernement Bourassa de «n'avoir pas voulu regarder globalement la problématique ni voir comment on aurait pu assurer un nouveau partage des responsabilités, pour faire en sorte que les Québécois ne soient pas taxés davantage.» Promettant de déployer tous les efforts nécessaires pour faire reculer le ministre Ryan, lors de l'étude du projet de loi en commission parlementaire, M. Mercier invite les citoyens à faire pression sur leur député. Son de cloche comparable du côté de l'UMRCQ, dont le président, Roger Nicolet, se réjouit cependant du choix que laisse la réforme aux municipalités qui n'ont pas de service de police. Elles pourront s'en donner un, ou faire des ententes avec des villes voisines ou les MRC, ou encore recourir à la Sûreté du Québec, moyennant un coût établi sur la base de la richesse foncière uniformisée, mais qui variera en fonction de l'importance de la population. Des maires interrogés par La Presse déplorent notamment l'intention du gouvernement du Québec de réduire de 50 à 25 p. cent sa part de la taxe qu'il payait aux municipalités pour les écoles primaires et secondaires. Si on éprouve quelque soulagement, parce que le projet original annoncé par Claude Ryan, en décembre dernier, prévoyait plutôt un refus de payer la totalité de la taxe municipale sur ces immeubles, les élus municipaux se demandent quand même où ils puiseront les centaines de milliers de dollars qu'il leur en coûtera. À Trois-Rivières, l'une des six régions desservies par un réseau public de transport en commun, la générosité de Québec représentera quelque 200000\$ sur des coûts totaux de 1,2 million. «C'est mieux que rien», de commenter le maire Guy Leblanc. Le maire de Saint-Jérôme, Maurice Prud'Homme, évalue à 240000\$ l'impact du désengagement du gouvernement quant aux taxes sur les établissements scolaires des niveaux primaire et secondaire, à quoi s'ajoute une perte de 20000\$ en droits de divertissement. Toutefois, il entrevoit des gains de 40000\$ en taxes d'affaires de la part du gouvernement du Canada pour ses édifices, auxquels s'ajouteraient des revenus de 140000\$ en droits de

mutation (taxe de bienvenue). D'où une perte totale qui serait ramenée à 80000 dollars. Là non plus, l'administration municipale n'est pas encline à augmenter ses taxes. On va resserrer les dépenses. À Drummondville, où les taxes municipales n'ont pas augmenté depuis trois ans, la mairesse Francine Ruet Jutras n'aime pas la façon dont le ministre Ryan a procédé. «Il y a un adoucissement par rapport au grand coup annoncé en décembre dernier, dans la première version de la réforme, mais c'est un coup quand même. Ça fait moins mal, mais ça arrive sans consultation aucune. Le procédé est très cavalier», souligne Mme Jutras, dont la réforme signifie une perte de revenus de 427000\$.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-05-15

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/XHD8IU5D

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:27

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:27

---

## L'ouverture des fêtes du 350e se fera sur le mont Royal et dans le Vieux-Port

**Type** Article de journal

**Auteur** Michèle Ouimet

**Résumé** °La Corporation des célébrations du 350e anniversaire de Montréal a dévoilé, hier, les activités d'ouverture des fêtes qui auront lieu les 15, 16 et 17 mai 1992. Elle reste donc fidèle à la «méthode du saucisson» du maire Jean Doré, qui consiste à dévoiler tranche par tranche les éléments de la programmation. Les festivités auront lieu du 15 mai au 12 octobre. Les Montréalais auront droit, a affirmé le président du conseil d'administration, M. Patrick Kenniff, à «150 jours d'événements non stop qui permettront à tous de découvrir la richesse du passé aussi bien que les attraits de la ville contemporaine». Il reste donc 147 jours à organiser mais, a promis le directeur général de la Corporation, M. Michel Petit, la programmation définitive sera dévoilée à la mi-octobre, à l'occasion du Sommet des grandes villes du monde qui se tiendra à Montréal. Les fêtes d'ouverture se dérouleront dans le Vieux-Port, le Vieux-Montréal et sur le mont Royal. Il y aura un «superspectacle son et lumière épique, avec effets spéciaux, musique originale et des centaines d'acteurs et de figurants», a expliqué Michel Petit. «Le Vieux-Port et le Vieux-Montréal deviendront le lieu de rendez-vous de la foule, et saltimbanques, amuseurs publics, artisans et artistes en tout genre créeront une atmosphère de grande kermesse populaire.» Des spectacles seront présentés par le Cirque du soleil. Imax, Expotec et Images du futur inaugureront leurs éditions spéciales 1992. Le 16 mai, il y aura la Grande Nuit de Montréal avec défilé carnavalesque et procession aux flambeaux qui se terminera sur le mont Royal. Le 17 mai, une messe commémorative sera célébrée à la Basilique Notre-Dame. L'Orchestre symphonique de Montréal interprétera alors le Te Deum de Berlioz, accompagné par un chœur de 250 voix. Les musées embarquent Michel Petit a également annoncé la tenue de nombreuses expositions organisées par les différents musées montréalais ainsi que des colloques qui auront tous pour thème l'histoire de Montréal. Les fêtes se dérouleront en plusieurs lieux: le marché Bonsecours, le Vieux-Montréal, le Vieux-Port, le Parc des îles situé dans le secteur ouest de l'Île Saint-Hélène, le Square Berri qui jouxte l'UQAM, le Parc olympique et le quadrilatère englobant Place des Arts, le Complexe Desjardins, le Musée d'Art contemporain. Par contre, les Montréalais devront payer pour assister à certains événements, mais la Corporation n'a pas encore établi sa politique de tarification. Quant à l'incapacité de la Corporation d'aller chercher 12,5 millions dans le secteur privé pour financer les fêtes, M. Kenniff a déclaré «qu'on ne faisait pas l'autopsie d'un corps vivant». La Corporation, a ajouté M. Kenniff, négocie actuellement avec quatre compagnies qui accepteraient de déboursier chacune trois millions. Les ententes devraient être conclues en juin. M. Kenniff a affirmé qu'il n'y aurait pas de déficit et que le budget de la Corporation, «substantiel mais sans extravagance», était toujours de 54 millions dont 34,1 millions proviennent des gouvernements fédéral, provincial et municipal.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-05-16

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/4QMYDFIG

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:27

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:27

---

## Vente de terrains contaminés: Montréal ne peut se dégager de ses responsabilités

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** °Le ministère de l'Environnement du Québec écrira bientôt à l'administration Doré pour lui rappeler qu'elle ne peut se dégager de ses responsabilités lorsqu'elle vend à l'entreprise privée les terrains contaminés de l'ancien dépotoir de Rivière-des-Prairies. C'est ce qu'a déclaré à La Presse hier, Mme Sylvie Marier, attachée de presse du ministre Pierre Paradis. L'acte de vente d'un premier terrain à la compagnie Gestion Alfred Salzani Inc., entériné mardi dernier par le conseil municipal, dit que l'acquéreur «dégage la Ville de Montréal de toute responsabilité découlant de (la) mauvaise qualité du sol» et de «tous problèmes qui pourraient survenir ultérieurement à la vente concernant la contamination». D'expliquer la porte-parole du ministre, «une entente entre deux parties ne peut aller à l'encontre d'une loi provinciale». Or la loi 65, ajoute-t-elle, adoptée en juin 1990, est très claire à ce sujet: l'auteur de la contamination en demeure responsable en vertu du principe pollueur-payeur. «La Ville ne peut s'en laver les mains, ne pourra se dégager et demeurera responsable», poursuit-elle. L'administration municipale avait exproprié en 1969 l'ancienne carrière située au nord du boulevard Henri-Bourassa et à l'est d'Armand-Bombardier, et l'a remplie, au milieu des années 70, avec des ordures ménagères, les cendres de l'incinérateur des Carrières et des «résidus de fonds de puisards». On appelait ce dépotoir la «décharge Rivière-des-Prairies». L'article 65 de la Loi sur la qualité de l'environnement stipule qu'on ne peut construire sur un dépotoir désaffecté pendant les 25 ans qui suivent la fermeture sans obtenir au préalable la permission du ministère. L'acte de vente à Gestion Salzani stipule que l'acquéreur devra compléter la construction de son bâtiment industriel dans les deux années suivant la signature devant le notaire, à défaut de quoi la Ville pourra exiger la rétrocession du terrain en conservant 10 p. cent du prix de vente. «On ne peut empêcher une entreprise de nous soumettre un projet», de dire Mme Marier. «Chose certaine, nous n'avons pas accordé l'autorisation», ajoute-t-elle, précisant que le ministre Paradis avait demandé que ce dossier soit suivi de près. L'ancien dépotoir a été divisé en plusieurs lots que la Ville prévoit vendre à plusieurs entrepreneurs, dont un veut construire un entrepôt frigorifique. Ce morcellement rendra difficile toute action conjointe comme l'évacuation des biogaz, qui résultent, pendant longtemps, de la décomposition des ordures. Le vice-résident du comité exécutif, M. John Gardiner, a par ailleurs émis, à la suite de la publication d'un texte sur cette vente par La Presse la semaine dernière, un communiqué affirmant que «la Ville, dans l'acte de vente, exige de l'acheteur qu'il obtienne l'approbation du ministère de l'Environnement» avant de procéder à la construction. Ce qui est faux, aucune référence au ministère ne se trouvant dans l'acte.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-05-17

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/LDGBUGYA

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:27

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:27

---

## Montréal: une nouvelle «tranche» des Fêtes

**Type** Article de journal

**Auteur** Agnès Gruda

**Résumé** Selon la «stratégie de la saucisse» qu'affectionne le maire Jean Doré, la Corporation des Fêtes du 350<sup>e</sup> anniversaire de Montréal a dévoilé une nouvelle tranche de la programmation des célébrations de 1992. Une tranche bien mince, qui laisse les Montréalais sur leur appétit: mis à part les fêtes d'ouverture, le menu des activités demeure toujours entouré d'un halo de mystère. Montréal pourrait toujours, à la rigueur, s'accommoder d'une surprise party, si ce n'était du secteur privé, dont la contribution est essentielle au succès des Fêtes, et qui n'est pas très chaud à l'idée d'investir à l'aveugle. Sans programmation, les entreprises hésitent et l'argent ne rentre pas. La Corporation prévoit aller chercher 12,5 millions de dollars «privés»; à un an de l'anniversaire, elle n'en a recueilli que 200000, bilan qui n'a pas bougé depuis six mois. Les dirigeants de la Corporation prévoient pouvoir annoncer bientôt des ententes substantielles avec des commanditaires privés. L'expérience d'un passé récent nous incite toutefois à la prudence et à réserver nos applaudissements. Pendant ce temps, les dollars «publics», eux, sont dépensés sans trop de parcimonie. À quoi? Entre autres à construire une hyperstructure technocratique, comptant une cinquantaine d'employés à temps plein, répartis entre les nombreux embranchements d'un organigramme dont la seule conception a dû causer bien des maux de tête... À se loger, aussi: la Corporation dépense un demi-million par an pour le loyer de l'immeuble de quatre étages qu'elle occupe dans le Vieux-Montréal. À payer les primes de séparation d'une vingtaine d'employés qui ont été

remerciés de leurs services à la faveur d'un changement de direction. Et à octroyer une série de contrats, dont le montant est gardé secret, et dont la pertinence n'est pas toujours évidente. Un exemple, petit mais significatif: la Corporation peut compter sur les services d'une directrice générale des communications, d'une directrice des relations publiques, d'une adjointe aux communications, d'un attaché de presse et d'un agent d'information. Eh bien: tout ce beau monde doit être bien occupé puisque la conférence de presse d'hier a été organisée par... une firme privée, au coût de 5000\$ et des poussières. Détail? Peut-être. Mais ce sont ces petits détails qui font toute la différence entre une organisation efficace et un éléphant public qui ne peut faire un mouvement sans s'enfarger dans la machine à sous. Si encore toute cette enflure organisationnelle avait produit des résultats, on aurait pu lui pardonner son goût du luxe. Mais en deux ans et demi d'existence, la Corporation des Fêtes semble avoir passé plus de temps à se scruter le nombril et à régler ses problèmes internes qu'à organiser ce pourquoi elle a été créée: l'anniversaire de la métropole. La Corporation des Fêtes a été mise sur pied par la Ville de Montréal, qui compte y investir au total 14 millions de dollars. C'est bien assez pour s'inquiéter un peu des frasques de sa «créature». Malheureusement, à l'hôtel de ville, on a choisi de faire semblant que tout va bien. Au risque d'aboutir à un fiasco. La Corporation a déjà dépensé sept millions, dont deux millions en salaires. Outre la contribution de la Ville, elle attend vingt autres millions promis par Québec et Ottawa. À supposer que cette facture ne subisse pas une majoration d'urgence à la veille des célébrations, c'est 34 millions de dollars que les divers paliers d'administration publique auront offert à la métropole en guise de cadeau d'anniversaire. En pleine récession. Devant la lourdeur et l'inefficacité de la Corporation, on ne peut que se demander si ce cadeau en valait la peine. Quand on est à ce point dépourvu de talent pour organiser des Jeux, on pourrait au moins se consacrer à la distribution du pain... Agnès GRUDA

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-05-22

**Pages** P.B-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/SIQ72MVQ

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:27

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:27

---

## La STCUM refuse de commenter les contre- propositions syndicales

**Type** Article de journal

**Auteur** Georges Lamon

**Résumé** °Le président de la section locale 1983 et du secteur du transport du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) trouve «assez bizarre le silence des maires de la CUM» à quelques heures de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Communauté urbaine de Montréal (prévus pour 19h ce soir) qui prendra connaissance de la situation budgétaire de la Société de transport de la CUM (STCUM). «Les maires seraient-ils tous en faveur des propositions de la STCUM?» s'est demandé M. Maurice Vézina. Qui plus est, le chef syndical ne croit pas que c'est aujourd'hui que les décisions vont se prendre. Il soutient même que le gouvernement du Québec devrait sérieusement regarder la situation du côté de la STCUM. Par ailleurs, Maurice Vézina reconnaît qu'habituellement certaines informations filtrent dans le milieu, mais qu'à la suite des dernières contre-propositions syndicales, c'est la consigne de la bouche cousue. «Aucune information ne transpire», a-t-il noté. «Je suis convaincu que la STCUM est en train d'étudier les façons de nous combattre, a-t-il indiqué à La Presse, hier. Pourtant les solutions honnêtes que nous apportons méritent d'être sérieusement étudiées. D'ailleurs, les rares commentaires que nous avons pu entendre de la part de la STCUM, c'est que nos contre-propositions sont intéressantes.» Rappelons que le Syndicat avait rejeté le gel des salaires proposé par la STCUM. En retour, il y est allé de trois contre-propositions à la STCUM: adoption d'une politique de perception plus efficace et plus précise, retour des traitements des cadres à ce qu'il était avant leur nouveau plan d'évaluation, et échanges ou remplacements volontaires en cas d'absence. Ces «réaménagements» pourraient, selon Maurice Vézina, faire économiser 12 millions à la STCUM. De son côté, la direction de la société de transport refuse, pour le moment, de commenter les contre-propositions faites en fin de semaine dernière par les dirigeants syndicaux pour le redressement financier de la STCUM. Son porte-parole, M. Michel Leboeuf, a précisé, hier, à La Presse, que les contre-propositions étaient encore trop récentes et ce dossier, «trop chaud». La direction réservait donc ses commentaires pour plus tard. Il faudra donc attendre au moins à ce soir pour voir comment les maires des municipalités de la CUM réagiront aux décisions qu'entend prendre la STCUM et quelles orientations futures ils adopteront pour la société de transport. Rappelons qu'à la suite de la réforme Ryan, la STCUM a déjà fait part de son intention de réduire ses dépenses de 12 millions cette année et de 25 millions l'an prochain, en plus de hausser les tarifs de la carte autobus (CAM) à 38\$ le 1er juillet et à 41\$ le 1er janvier 1992. Pour sa part, le président du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault, avait insisté sur le fait qu'en dépit des compressions budgétaires, le service ne subira aucune réduction.

**URL** URL

**Publication** La Presse  
**Date** 1991-05-22  
**Pages** P. A-4  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/UYBLGMB5  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:27  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:27

---

## Nouvelle levée de boucliers de la CUM contre la réforme de la fiscalité municipale

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 23 mai 1991 647 mots, p. A1 Bellemare, Pierre Les chefs de file de la Communauté urbaine de Montréal ne bronchent pas d'un pouce et continuent de réclamer du gouvernement québécois qu'il batte en retraite sur sa réforme de la fiscalité municipale. Ils persistent dans leur désir de soumettre à une commission parlementaire une «véritable réforme fiscale en profondeur», qui aurait pour objet de chambouler les assiettes fiscales que se partagent le gouvernement québécois et les municipalités. Réunis, hier soir, en assemblée extraordinaire au Palais des congrès, ils ne rejettent d'ailleurs pas l'idée du syndicat des 2000 employés d'entretien (CSN) de la STCUM d'organiser une manifestation monstre, de façon à signifier clairement au gouvernement Bourassa que ni les usagers, ni les propriétaires fonciers de l'île de Montréal n'acceptent de faire les frais de la réforme Ryan, qui, au chapitre du transport en commun seulement, représente une facture de 200 millions pour l'ensemble des municipalités de la région montréalaise. Le maire Yves Ryan, de Montréal-Nord, qui est également président du conseil de la CUM, brillait par son absence à cette assemblée à laquelle ont assisté divers groupes de pression, dont le Bureau de commerce de Montréal et Transport 2000. Le maire Ryan, dans une entrevue à La Presse il y a trois semaines, déclarait qu'il était favorable, dans l'ensemble, à la réforme que parraine son frère, Claude Ryan, titulaire des Affaires municipales. C'est le président du syndicat des employés d'entretien de la STCUM, Normand Lamoureux, qui a donné le ton à l'assemblée extraordinaire de la CUM, exceptionnellement présidée par le conseiller montréalais André Berthelet. S'adressant à Michel Hamelin, président du comité exécutif de la CUM, le leader syndical a demandé: «Êtes-vous disposés à contribuer à une manifestation de 200000, 300000 citoyens dans les rues de Montréal? Si vous répondez non, c'est que vous cautionnez la réforme Ryan». Projet de résolution M. Hamelin a immédiatement saisi la perche: «La proposition qui sera présentée ce soir indique, hors de tout doute, que la CUM est virtuellement opposée à la réforme Ryan. L'ensemble des élus municipaux du territoire de la CUM voudront obliger le gouvernement Bourassa à retirer son projet de réforme». «L'assemblée de ce soir en est une preuve - plus de 200 élus étaient ainsi réunis dans des circonstances spéciales - mais quant aux moyens à prendre pour bloquer cette réforme, ils restent à déterminer», a ajouté M. Hamelin. Il exprimait plus tard sa satisfaction de voir se dégager un consensus de tous les élus, qui ont souscrit unanimement à la résolution de l'exécutif de la CUM. Cette résolution à multiples volets est surtout destinée à «réaffirmer la volonté des élus de la CUM d'accorder la priorité au transport en commun, et d'assurer le maintien et le développement des services de la STCUM». En plus d'exprimer «catégoriquement le refus de la CUM et de toutes les villes qui la composent» à l'égard de la réforme Ryan, la proposition suggère au gouvernement de «maintenir son aide financière dans le transport en commun, soit directement, soit indirectement, par l'attribution du produit des taxes sur les carburants». Des 4,5 cents de taxes additionnelles sur l'essence, annoncées lors du dépôt du budget Lévesque, les villes voudraient obtenir 2 cents pour leur permettre de soutenir le transport en commun. «Le transport en commun, observe le maire Jean Doré, c'est aussi essentiel que l'eau et la police». Le maire de Montréal estime que les usagers, à qui on exige une hausse de 25 p. cent des tarifs entre janvier 1991 et janvier 1992, ne doivent plus être sollicités. «Si Québec s'entête à appliquer sa réforme, nous devons alors taxer les industries (en pleine période de récession) et alourdir le fardeau des propriétaires fonciers», dit-il. Comme l'a souligné M. Hamelin, le discours du ministre Ryan, la semaine dernière, annonçait une réduction d'environ 178 millions des charges financières transférées aux municipalités. Ainsi, le transfert net passerait de 477,5 millions à 236 millions. «En fait, soutient M. Hamelin, le gouvernement consent à de simples ajustements de 78 millions. Les autres 100 millions constituent de nouvelles taxes, qui devront être prélevées sur les immatriculations, les mutations immobilières et les divertissements. Pour les contribuables, c'est donc une facture nette de 400 millions en taxes municipales ou autres que le gouvernement s'apprête à leur refiler l'an prochain». Depuis l'annonce du ministre Ryan d'amender la fiscalité municipale, à la mi-décembre 1990, l'ensemble des leaders du monde municipal ont fait front commun pour tenter de faire reculer le gouvernement. On en a d'ailleurs eu une autre démonstration, au début du mois, à l'occasion du congrès de l'Union des municipalités du Québec, qui profitait de ses assises annuelles dans la Vieille capitale pour organiser, de concert avec l'Union des municipalités régionales de comté du Québec, une manifestation sur la colline parlementaire. À l'assemblée extraordinaire d'hier à la CUM, on devait discuter du partage d'une facture de 200 millions entre les 29 villes du territoire. Au lieu de cela, on a assisté à une nouvelle levée de boucliers contre la

réforme Ryan. L'ex-ministre libéral Jérôme Choquette, maire d'Outremont, a été cinglant à l'égard de l'équipe Bourassa. «On dirait que ce gouvernement est tombé sur la tête. Sa réforme fiscale sera catastrophique», dit-il. Cependant, Robert Perreault, président du conseil d'administration de la STCUM, n'est pas nécessairement disposé à suivre les militants de la CSN dans une éventuelle marche de protestation dans la métropole. Ni M. Perreault, ni les autres élus. Même si la tentation est grande.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-05-23

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/PBN6K7T6>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:27

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:27

---

## Surprise! Le Biodôme coûte plus cher que prévu et personne n'en veut plus!

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean-Pierre Bonhomme

**Résumé** °Le Biodôme du Parc olympique coûte plus cher que prévu - le dépassement des coûts s'élève jusqu'ici à 6,25 millions - mais on ne sait pas encore qui va payer. Les autorités gouvernementales et municipales se débattent, ces jours-ci, pour se dégager au mieux de cette obligation nouvelle et pour se libérer également du fardeau d'exploiter ensuite ce «musée-jardin» à la mécanique complexe. L'ancien vélodrome abritera quatre «écosystèmes» de la planète et reproduira leur milieu naturel. Si la question ne se règle pas, il est possible que le gouvernement ordonne un arrêt temporaire des travaux. Un porte-parole du ministre du Tourisme, M. André Vallerand, en a donné une vague indication hier. D'ailleurs, certaines des installations prévues ont d'ores et déjà été éliminées. Le gouvernement du Québec, par le biais de la Régie des installations olympiques, est le propriétaire et le promoteur réel de l'entreprise. Mais il est engagé, avec la Ville de Montréal, ces jours-ci, dans des négociations soutenues concernant ce double problème du dépassement des coûts et de la rétrocession de l'immeuble. Il y a donc là un «important contentieux» à régler. Le porte-parole gouvernemental a dit vouloir rappeler «à tous les citoyens» la nature de l'entente intervenue entre le gouvernement et la municipalité de Montréal le 5 juillet 1989. Cet accord prévoit que le gouvernement «rétrocède» à la Ville la propriété de l'immeuble, après sa construction. Par conséquent, la Ville devrait éventuellement assumer le coût d'exploitation du complexe qui est en réalité un genre de musée scientifique d'État. Or selon plusieurs sources, justement, la Ville ne veut plus prendre cet immeuble à sa charge. Les coûts d'exploitation annuels, évalués à «plusieurs millions», lui paraissent trop lourds à supporter. Par ailleurs, les porte-parole gouvernementaux rappellent que le Biodôme est «un cadeau» du gouvernement à l'occasion des célébrations du 350e anniversaire de Montréal. Ils précisent que la somme engagée ne peut, sous aucun prétexte, dépasser 40 millions. Montréal, on s'en souviendra, n'est engagée que pour 6 millions. Si l'on prend en compte un récent cadeau du ministère des Sciences et de l'Enseignement supérieur pour la réalisation des programmes d'interprétation et d'éducation (2,5 millions) le coût de la transformation de l'ancien vélodrome s'élèvera donc à 55 millions. Un porte-parole du maire de Montréal a confirmé hier qu'il se tient des pourparlers pour régler le contentieux. Montréal, a-t-il reconnu, «considère la possibilité» de refuser le «cadeau» du gouvernement. Il a dit que «toutes les avenues sont ouvertes» à cet égard. Entre-temps la Régie des installations olympiques a entrepris la démolition de la dalle-promenade qui se trouve juste devant le Biodôme. Ces travaux ont pour objet d'enlever cette voie élevée qui n'a jamais été utile et qui cache le Biodôme à la vue des passants. La dalle ne sera enlevée, pour le moment, que sur une distance de 300 pieds; la démolition se poursuivra plus tard vers l'ouest jusqu'au métro Viau.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-05-24

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/DK352BVB>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:27

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:27

---

## Un employé meurt intoxiqué par des gaz à la carrière Miron

**Type** Article de journal

**Résumé** °Un employé dans la vingtaine de la firme Legault et Touchette, entrepreneur général, est mort, hier matin, après avoir respiré des émanations toxiques provenant de la décomposition des déchets au centre de tri des déchets de la Ville de Montréal à la carrière Miron. L'homme était occupé à installer un système de tuyauterie, dans un puits de ventilation de la carrière Miron, destiné à capter les émanations de gaz issus de la décomposition des déchets. C'est pendant l'installation de la tuyauterie que l'accident est survenu. Apparemment, l'homme aurait voulu récupérer son casque de protection qui était tombé dans le puits de ventilation. Il serait, semble-t-il, remonté puis redescendu dans le puits. Après un certain temps, ses compagnons de travail n'ayant plus aucun signe de vie de sa part se sont inquiétés de sa disparition. Ils l'ont finalement retrouvé inconscient au fond du puits. Transporté d'urgence à l'hôpital Saint-Michel, le jeune homme devait toutefois y décéder environ deux heures plus tard. Il n'a cependant pas été possible d'obtenir des informations du côté de l'employeur du jeune homme. La Commission de la santé et de la sécurité au Travail a institué une enquête tout comme le coroner.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-05-28

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/UTNGFBRQ

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:28

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:28

### Quality report

- Item has no authors

---

## L'incinérateur des Carrières rejette beaucoup trop de dioxines et de furannes

**Type** Article de journal

**Auteur** Georges Lamon

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mardi 28 mai 1991 587 mots, p. A1 Lamon, Georges Les concentrations de dioxines et de furannes rejetées par l'incinérateur de la Ville de Montréal dépassent de neuf fois les normes proposées par le Conseil canadien des ministres de l'environnement, selon des données rendues publiques hier. L'incinérateur de la rue des Carrières rejette en moyenne 4,6 nanogrammes de dioxines et de furannes par mètre cube, indiquent les résultats des échantillons effectués l'automne dernier. Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) suggère de son côté une concentration maximale de 0,5 ng/m<sup>3</sup>. Un nanogramme représente le milliardième d'un gramme. Toutefois, les ministères de l'Environnement d'Ottawa et des provinces n'ont toujours pas adopté de normes pour les dioxines et les furannes, qui sont considérées comme les substances les plus toxiques à jamais avoir été créées par l'homme. Pendant des années, la Ville de Montréal a prétendu que son incinérateur n'émettait presque pas de dioxines et de furannes. Elle s'appuyait sur des tests effectués en 1982 et en 1983. Le ministère de l'Environnement du Québec et la Communauté urbaine de Montréal avaient mis les résultats de ces premiers tests en doute. Les derniers tests ont été faits sous la supervision de la CUM en octobre. Leurs résultats montrent non seulement que les émanations dépassent les normes proposées par le CCME, mais qu'ils dépassent également de quatre fois les normes en vigueur aux États-Unis. En revanche, ces mêmes concentrations «ramenées à leur équivalent en concentration au sol sont inférieures aux normes provisoires édictées par le ministère ontarien de l'Environnement, par un facteur variant entre 14 et 200», affirme la Ville dans un communiqué. La Ville a demandé un avis au Département de santé communautaire (DSC) de l'hôpital Saint-Luc afin de connaître les impacts possibles des émanations de dioxines et de furannes sur la santé publique. Le DSC devrait publier cet avis d'ici trois ou quatre semaines. Entre-temps, «il n'y a actuellement ni motif ni lieu de modifier les procédés d'incinération des déchets domestiques», indique le chef du DSC, le docteur Jean Robert, dans une lettre adressée à la Ville de Montréal. Dans un livre qu'il a lancé la semaine dernière, le docteur Gaétan Carrier, du DSC Maisonneuve-Rosemont, affirme que les dioxines et les furannes peuvent être cancérigènes pour l'être humain, même en des concentrations infinitésimales. Il suggère que les autorités visent une réduction importante des émanations de ces deux substances toxiques. Un Canadien moyen est déjà exposé à chaque jour à une dose de deux à 4,2 picogrammes en TCDD - une équivalence de dioxine et de furanne - par kilo de poids corporel, souligne le docteur Carrier dans son étude. Le docteur affirme que la dose nécessaire pour induire un cancer par million de personnes est d'environ 0,175 picogrammes de TCDD par kilo de poids corporel par jour. Un picogramme est le billionième d'un gramme. L'incinérateur des Carrières - qui brûle presque tous les déchets domestiques des Montréalais - respecte par ailleurs les normes édictées par la CUM pour les autres types de polluants, a souligné Richard Brunelle, responsable de l'environnement et des travaux publics au comité exécutif de la Ville de Montréal. Les émanations respectent notamment les normes pour les HAP, les chlorobenzènes et l'acide

chlorydrique (HCl), a dit M. Brunelle. Cependant, certaines normes font actuellement l'objet d'une révision à la baisse. L'incinérateur crache ainsi en moyenne 473 parties par million d'acide chlorydrique. La norme de la CUM est de 500 ppm. La norme proposée par le CCME est de 50 ppm. Alain Rajotte, de Greenpeace, s'est dit étonné que la Ville de Montréal exploite toujours cet incinérateur, situé en pleine zone résidentielle. «Quand on dépasse autant de fois les normes et en plein quartier résidentiel, c'est une situation vraiment urgente, a-t-il commenté. Ce qui est grave, c'est que les gouvernements se fient à l'ignorance des gens et leur peu de réactions. C'est aux gens de prendre leur santé en main.» Ce qui est inquiétant, selon M. Rajotte, c'est que la décision de fermer l'incinérateur dépend maintenant des médecins. «On remet entre les mains des médecins un rôle politique», a-t-il dit. Dans un rapport longtemps tenu secret par la Ville, un fonctionnaire du ministère québécois de l'Environnement du Québec, Michel Surprenant, affirme que l'incinérateur devrait subir des modifications importantes et coûteuses pour polluer moins l'air de Montréal. Les fumées des cheminées - d'une hauteur de 79 mètres - retombent 40 p. cent du temps dans le quartier densément peuplé de Hochelaga-Maisonneuve, dit-t-il. L'Ontario vient de bannir la construction de tout nouvel incinérateur. La Régie intermunicipale des déchets de l'île de Montréal prévoit de son côté bâtir un incinérateur dans son nouveau centre de tri des déchets, pour toutes les villes de l'île, sauf Montréal.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-05-28

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** [zotero://select/library/items/3DDADYK2](https://select.library/items/3DDADYK2)

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:28

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:28

---

## L'incinérateur des Carrières rejette beaucoup trop de dioxines et de furannes

**Type** Article de journal

**Auteur** Georges Lamon

**Résumé** Les concentrations de dioxines et de furannes rejetées par l'incinérateur de la Ville de Montréal dépassent de neuf fois les normes proposées par le Conseil canadien des ministres de l'environnement, selon des données rendues publiques hier. L'incinérateur de la rue des Carrières rejette en moyenne 4,6 nanogrammes de dioxines et de furannes par mètre cube, indiquent les résultats des échantillons effectués l'automne dernier. Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) suggère de son côté une concentration maximale de 0,5 ng/m<sup>3</sup>. Un nanogramme représente le milliardième d'un gramme. Toutefois, les ministères de l'Environnement d'Ottawa et des provinces n'ont toujours pas adopté de normes pour les dioxines et les furannes, qui sont considérées comme les substances les plus toxiques à jamais avoir été créées par l'homme. Pendant des années, la Ville de Montréal a prétendu que son incinérateur n'émettait presque pas de dioxines et de furannes. Elle s'appuyait sur des tests effectués en 1982 et en 1983. Le ministère de l'Environnement du Québec et la Communauté urbaine de Montréal avaient mis les résultats de ces premiers tests en doute. Les derniers tests ont été faits sous la supervision de la CUM en octobre. Leurs résultats montrent non seulement que les émanations dépassent les normes proposées par le CCME, mais qu'ils dépassent également de quatre fois les normes en vigueur aux États-Unis. En revanche, ces mêmes concentrations «ramenées à leur équivalent en concentration au sol sont inférieures aux normes provisoires édictées par le ministère ontarien de l'Environnement, par un facteur variant entre 14 et 200», affirme la Ville dans un communiqué. La Ville a demandé un avis au Département de santé communautaire (DSC) de l'hôpital Saint-Luc afin de connaître les impacts possibles des émanations de dioxines et de furannes sur la santé publique. Le DSC devrait publier cet avis d'ici trois ou quatre semaines. Entre-temps, «il n'y a actuellement ni motif ni lieu de modifier les procédés d'incinération des déchets domestiques», indique le chef du DSC, le docteur Jean Robert, dans une lettre adressée à la Ville de Montréal. Dans un livre qu'il a lancé la semaine dernière, le docteur Gaétan Carrier, du DSC Maisonneuve-Rosemont, affirme que les dioxines et les furannes peuvent être cancérigènes pour l'être humain, même en des concentrations infinitésimales. Il suggère que les autorités visent une réduction importante des émanations de ces deux substances toxiques. Un Canadien moyen est déjà exposé à chaque jour à une dose de deux à 4,2 picogrammes en TCDD - une équivalence de dioxine et de furanne - par kilo de poids corporel, souligne le docteur Carrier dans son étude. Le docteur affirme que la dose nécessaire pour induire un cancer par million de personnes est d'environ 0,175 picogrammes de TCDD par kilo de poids corporel par jour. Un picogramme est le billionième d'un gramme. L'incinérateur des Carrières - qui brûle presque tous les déchets domestiques des Montréalais - respecte par ailleurs les normes édictées par la CUM pour les autres types de polluants, a souligné Richard Brunelle, responsable de l'environnement et des travaux publics au comité exécutif de la Ville de Montréal. Les émanations respectent notamment les normes pour les HAP, les chlorobenzènes et l'acide chlorydrique (HCl), a dit M. Brunelle. Cependant, certaines normes font actuellement l'objet d'une révision à la baisse. L'incinérateur crache ainsi en moyenne 473 parties par million d'acide chlorydrique. La norme de la



CUM est de 500 ppm. La norme proposée par le CCME est de 50 ppm. Alain Rajotte, de Greenpeace, s'est dit étonné que la Ville de Montréal exploite toujours cet incinérateur, situé en pleine zone résidentielle. «Quand on dépasse autant de fois les normes et en plein quartier résidentiel, c'est une situation vraiment urgente, a-t-il commenté. Ce qui est grave, c'est que les gouvernements se fient à l'ignorance des gens et leur peu de réactions. C'est aux gens de prendre leur santé en main.» Ce qui est inquiétant, selon M. Rajotte, c'est que la décision de fermer l'incinérateur dépend maintenant des médecins. «On remet entre les mains des médecins un rôle politique», a-t-il dit. Dans un rapport longtemps tenu secret par la Ville, un fonctionnaire du ministère québécois de l'Environnement du Québec, Michel Surprenant, affirme que l'incinérateur devrait subir des modifications importantes et coûteuses pour polluer moins l'air de Montréal. Les fumées des cheminées - d'une hauteur de 79 mètres - retombent 40 p. cent du temps dans le quartier densément peuplé de Hochelaga-Maisonneuve, dit-t-il. L'Ontario vient de bannir la construction de tout nouvel incinérateur. La Régie intermunicipale des déchets de l'île de Montréal prévoit de son côté bâtir un incinérateur dans son nouveau centre de tri des déchets, pour toutes les villes de l'île, sauf Montréal.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-05-28

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/NY9ZCVVA

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:28

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:28

---

## Un grand carillon d'une cinquantaine de cloches dans les projets du maire Doré

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** Les coûts des travaux de rénovation de l'hôtel de ville atteignent déjà 23 millions °L'administration Doré veut installer «un grand carillon d'une cinquantaine de cloches» dans le beffroi de l'hôtel de ville. Elle prévoit l'inaugurer l'an prochain, à l'occasion des célébrations du 350e anniversaire de la fondation de Montréal. C'est ce que révèle un document sur les rénovations et le réaménagement de ce bâtiment, approuvé par le comité exécutif le 24 avril dernier et dont La Presse a obtenu copie grâce à la loi d'accès à l'information. Ce rapport d'étape sur les travaux indique également que le coût prévu des rénovations s'établit maintenant à 23,16 millions et non à 21,8 millions comme l'affirmait encore, il y a moins de trois semaines, la présidente du comité exécutif, Léa Cousineau. D'expliquer le document, «un grand carillon, le plus grand instrument de musique au monde, est synonyme d'apport culturel et d'attrait touristique important». «Il est à noter, ajoute-t-on, que le financement d'un tel carillon se fait habituellement par souscriptions privées et publiques, chaque donneur voyant son nom inscrit sur la cloche qu'il a commanditée». La Ville, poursuit le texte, «a déjà fait des approches auprès de commanditaires et l'un d'entre eux s'est montré vivement intéressé». «Aura-t-on la cloche MacDonald, la cloche GM et la cloche Bell?», demande le conseiller Marvin Rotrand, de la Coalition démocratique, parti d'opposition, qui aura plusieurs questions à poser sur le carillon lors de la prochaine réunion du conseil municipal, le 17 juin prochain. Le document explique également que les services municipaux se sont assurés que le beffroi, qui surplombe l'entrée principale de l'hôtel de ville, est assez solide et assez grand pour accueillir facilement la cinquantaine de cloches prévues. «Le 350e anniversaire de la fondation de Montréal (en 1992) serait la fête idéale pour inaugurer le carillon», dit-on également. Au chapitre des coûts de rénovation de l'hôtel de ville, on ajoute 613000\$ pour l'indexation parce que des travaux qui devaient être terminés en 1992 ont été décalés, et 682000\$ en raison des effets de la TPS sur les projets en cours et à venir. Les travaux terminés et les projets rendus à diverses étapes de réalisation totalisent, selon le document, 17,98 millions. On note un budget d'un million pour l'aménagement paysager et la construction d'un pavillon permanent sur la terrasse du premier étage, au nord, sous la nouvelle fenêtre du maire. Sur la face nord également, on pourra passer, grâce à un nouvel escalier «monumental», du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville au parc «de prestige» du Champ-de-Mars, qu'on est présentement à aménager au coût de 3,8 millions. Cette somme s'ajoute au budget de rénovation du bâtiment. Un montant de 500000\$ est par ailleurs prévu pour, entre autres, la modernisation et le réaménagement de la salle du conseil, dont les pupitres seront placés en hémicycle. Viendront encore, au coût de 3,88 millions, l'aménagement du quatrième étage (nouveaux bureaux du maire, des membres du comité exécutif et du personnel politique), du troisième, où sera relogé le secrétaire général et ses employés, et des trois étages inférieurs. Il n'est pas exclu que les coûts continuent de monter: on a ainsi décidé de reporter le remplacement des ascenseurs, prévu dans les 17,98 millions, parce que le prix demandé par un soumissionnaire, 746680\$, était jugé trop élevé. Or les ascenseurs ne sont plus, selon la Ville, conformes aux normes. L'administration Doré a systématiquement refusé, lors de la dernière réunion du conseil au début de mai, de répondre aux questions de l'opposition sur les travaux à l'hôtel de ville même si elle avait approuvé le rapport d'étape deux semaines plus tôt.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-05-29  
**Pages** P. A-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/FR73EC74  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:28  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:28

---

## Pour le bien-être de Fido!

**Type** Article de journal  
**Auteur** Gilles Gauthier  
**Résumé** Montréal installera trois «urinoirs pour chiens» dans une allée clôturée, ombragée, gazonnée et agrémentée de lits d'arbustes qui sera aménagée dans le parc William Bowie, dans l'ouest de la ville. L'aménagement de cet enclos canin, dans ce qui était jusqu'à maintenant un jeu de fers, coûtera 34268\$ aux contribuables montréalais. Selon les plans et devis fournis aux soumissionnaires par les services municipaux, un urinoir pour chien consiste en une borne de béton de 86,9 centimètres de hauteur fixée sur un tuyaux d'acier. Ce dernier est ancré dans une base de béton enfouie sous terre. La borne, dont la surface a un fini béton au jet de sable moyen, est creusée dans sa partie supérieure par deux sillons horizontaux au fini lisse, probablement pour y attacher une laisse. Chaque urinoir pèse, précise-t-on, 185 livres, sans doute pour éviter que les molosses ne les déplacent, et il est installé au centre d'une «surface de jeu» en pierre concassée d'un diamètre de 2,5 mètres. Cette surface, entourée de gazon, est délimitée par une bordure de béton grise de marque Permacon-Montco qui affleure. Selon les documents présentés hier au comité exécutif, la clôture à mailles de chaîne qui délimitera l'enclos doit être recouverte de vinyle vert. Elle sera enfouie à 30 centimètres dans le sol «afin d'empêcher les chiens de s'échapper». Cette contrainte a provoqué une hausse du coût des travaux, qui étaient évalués au départ à 28000\$. Le contrat, accordé à la compagnie Zardex et qui sera complété à la fin de juin, prévoit aussi la plantation de massifs arbustifs. Les bornes des urinoirs, qu'on appelle dans le jargon municipal des «équipements de parc», et leurs bases de béton seront fournies par la Ville et on n'en connaît pas le prix. On sait toutefois que leur installation coûtera 765\$ et l'aménagement des surfaces de jeu, 1625\$. Le parc William Bowie est situé entre les avenues Patricia et Trenholme, au nord de la rue Sherbrooke. L'installation de l'enclos pour chiens a été réclamée par la conseillère municipale du RCM Sharon Leslie, qui représente le district de Loyola. Pour le bien-être de Fido! Montréal installera trois «urinoirs pour chiens» dans une allée clôturée, ombragée, gazonnée et agrémentée de lits d'arbustes qui sera aménagée dans le parc William Bowie, dans l'ouest de la ville. L'aménagement de cet enclos canin, dans ce qui était jusqu'à maintenant un jeu de fers, coûtera 34268\$ aux contribuables montréalais. Selon les plans et devis fournis aux soumissionnaires par les services municipaux, un urinoir pour chien consiste en une borne de béton de 86,9 centimètres de hauteur fixée sur un tuyaux d'acier. Ce dernier est ancré dans une base de béton enfouie sous terre. La borne, dont la surface a un fini béton au jet de sable moyen, est creusée dans sa partie supérieure par deux sillons horizontaux au fini lisse, probablement pour y attacher une laisse. Chaque urinoir pèse, précise-t-on, 185 livres, sans doute pour éviter que les molosses ne les déplacent, et il est installé au centre d'une «surface de jeu» en pierre concassée d'un diamètre de 2,5 mètres. Cette surface, entourée de gazon, est délimitée par une bordure de béton grise de marque Permacon-Montco qui affleure. Selon les documents présentés hier au comité exécutif, la clôture à mailles de chaîne qui délimitera l'enclos doit être recouverte de vinyle vert. Elle sera enfouie à 30 centimètres dans le sol «afin d'empêcher les chiens de s'échapper». Cette contrainte a provoqué une hausse du coût des travaux, qui étaient évalués au départ à 28000\$. Le contrat, accordé à la compagnie Zardex et qui sera complété à la fin de juin, prévoit aussi la plantation de massifs arbustifs. Les bornes des urinoirs, qu'on appelle dans le jargon municipal des «équipements de parc», et leurs bases de béton seront fournies par la Ville et on n'en connaît pas le prix. On sait toutefois que leur installation coûtera 765\$ et l'aménagement des surfaces de jeu, 1625\$. Le parc William Bowie est situé entre les avenues Patricia et Trenholme, au nord de la rue Sherbrooke. L'installation de l'enclos pour chiens a été réclamée par la conseillère municipale du RCM Sharon Leslie, qui représente le district de Loyola.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-05-30  
**Pages** P. A-1  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/YXMD6WNY  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:28  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:28

---

## Le maire Jean Doré sonne le glas du carillon de l'hôtel de ville

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean-Pierre Bonhomme

**Résumé** ° À cause de la réaction négative d'une certaine opinion, le commanditaire principal du carillon de l'hôtel de ville, la Fondation MacDonald, songe à retirer son offre. Il est par conséquent assuré que les Montréalais seront privés de cet agrément estival prévu pour les célébrations de 1992. M. Jean Doré a fait cette révélation à La Presse dans le cadre de l'assemblée du conseil général de sa formation politique, le Rassemblement des citoyens de Montréal. Il s'agissait de la dernière rencontre de ce type avant la période estivale. Le maire devait faire valoir aux représentants des cinquante circonscriptions de la ville réunis au Centre Saint-Pierre, que son administration n'est pas engagée dans des dépenses fastueuses. Le carillon de l'hôtel de ville, a-t-il signalé, n'était pas une «énorme dépense». Il aurait pu être construit pour 600000\$ et ce, en bonne partie aux frais de la Fondation MacDonald. M. Doré a par ailleurs expliqué que les réparations à l'hôtel de ville s'imposaient. Il ne pouvait être question d'installer d'autre matériau que la marbre au rez-de-chaussée, parce que tout y est déjà de marbre. Il fallait respecter l'esprit de ce lieu patrimonial, a dit en substance le maire. Les critiques, ajoute M. Doré, devraient songer que si ce n'était de la réalisation de certains travaux urbains, en nos temps difficiles, il ne se construirait pas grand chose en ville. La présidente du Rassemblement des citoyens de Montréal, Mme Louise Laviolette, a elle aussi regretté que les citoyens de Montréal ne soient pas plus enthousiasmés à l'idée de protéger les monuments historiques de la ville, comme l'hôtel de ville par exemple. Objectif dépassé Elle s'est par ailleurs réjouie de constater que, malgré les difficultés économiques actuelles, la campagne de souscription du RCM a dépassé l'objectif fixé pour atteindre 153000\$. L'objectif était de 150000\$. Le RCM a par ailleurs annoncé hier son intention de mobiliser l'opinion publique afin que celle-ci soit prête à se prononcer sur le plan d'urbanisme qui fera l'objet de consultations publiques l'hiver prochain.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-05-31

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/YSCDKLNE

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:28

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:28

---

## Grandeurs et misères de la politique municipale

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Vennat

**Résumé** °La politique municipale a toujours été, du moins dans la littérature, le parent pauvre de la politique. Alors que les volumes sur la politique constitutionnelle, les aléas des partis fédéraux et provinciaux abondent, on a relativement peu produit, dans nos universités et ailleurs, sur la politique municipale. C'est normal. Pendant longtemps, il n'y avait pas de véritables mouvements politiques ou même communautaires importants dans nos villes. Encore aujourd'hui, dans plusieurs villes importantes de ce grand pays (au sens géographique) qu'est le Canada, il n'existe rien de semblable au Parti civique ou au Rassemblement des citoyens, à Montréal, du Rassemblement populaire et du Progrès civique, à Québec. Mais cela est en voie d'être corrigé. Affirmant que «ce mouvement emprunte une voie originale au Québec, puisque les regroupements partisans qui se forment dans les villes ne sont pas des prolongements naturels des partis nationaux, mais bien des partis locaux», Louise Quesnel, professeure au Département de science politique et au Centre de recherche en aménagement et développement, à l'Université Laval, et son collègue Serge Belley, attaché de recherche et chargé d'enseignement à la même université, viennent de publier une étude de sociologie électorale sur les Partis politiques municipaux, à partir surtout de l'expérience de la Vieille capitale. La participation Simultanément, Pierre Hamel, professeur à l'Institut d'urbanisme et vice-doyen à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, y va d'une étude sur les mouvements urbains montréalais, sous le titre de Action collective et démocratie locale Et enfin, l'Institut québécois de recherche sur la culture publie, sous la direction du sociologue Jacques T. Godbout, un ouvrage sur La participation politique, visant à tirer les leçons des dernières décennies. «La participation incarnera toujours la mauvaise conscience du système. C'est son rôle, qu'elle joue fort bien à condition justement de rester à l'intérieur du système, de ne pas vouloir s'en échapper dans une utopie de remplacement par le meilleur gouvernement possible, par un système où tous prendraient part continuellement à toutes les décisions. «Dans nos sociétés, nous sommes condamnés au moins mauvais, mais nous pouvons toujours tenter de le rendre encore moins mauvais. La participation est là pour montrer la nécessité, pour les citoyens, de ne pas se laisser endormir par les charmes de la démocratie représentative et

l'illusion qu'elle donne de pouvoir abandonner le système à lui-même et vaquer à ses occupations», écrit Jacques T. Godbout. L'organisation des partis Quant aux partis municipaux, Louise Quesnel et Serge Belley font tout de même remarquer que ce sont des partis dont l'organisation n'est pas aussi forte que celle des partis plus traditionnels. Celle-ci se laisse facilement ébranler par un changement de leadership, comme l'a bien démontré le départ de Jean Drapeau de la tête du Parti civique et, dans une moindre mesure, celui de Jean Pelletier de la direction du Progrès civique de Québec. En un mot, formés depuis peu, ces partis n'ont pas encore une base électorale stable. Les mutations en cours dans les valeurs de la société en général et de la société locale en particulier rendent une telle stabilité difficile. Mais les partis politiques municipaux peuvent être porteurs d'une nouvelle politique. Mais le changement se fait graduellement. Ce qui fait dire à Pierre Hamel que dans le contexte montréalais, la vulnérabilité et le dynamisme des mouvements urbains demeurent deux dimensions, souvent interdépendantes. «La crise que traverse l'État-providence remet donc à l'ordre du jour, et ce dès la fin des années 1970, les questions soulevées par la tradition libérale concernant les rapports entre l'État et les individus, l'État et les groupes sociaux. Dans quelle mesure les moyens mis en place pour assurer une égalité des chances à tous ne produisent-ils pas des effets contre-productifs? L'extension des politiques sociales n'entraîne-t-elle pas une sclérose de la société civile? Pire, ne représente-t-elle pas une menace pour les libertés individuelles? La responsabilité sociale Les problèmes de marginalisation, d'exclusion, de pauvreté, tout comme les insatisfactions les plus diffuses mais tout aussi justifiées reliées à l'isolement ou aux besoins de communication et d'émancipation des individus, ne sont plus nécessairement orientés exclusivement ou en priorité, désormais, vers l'État-providence. En plus des formes concrètes de solidarité primaire qui les prennent en charge d'une manière quotidienne, ils se rapportent également à la scène locale et aux institutions qui l'encadrent. État-providence et administration municipale semblent alors devoir partager une certaine responsabilité sociale et institutionnelle qui permettent précisément d'éclairer les demandes formulées par les mouvements urbains relativement à une extension de la démocratie locale. «L'arrivée au pouvoir du RCM, en novembre 1986, a bien sûr modifié le climat de méfiance, voire d'hostilité, qui existait entre les mouvements urbains et l'administration municipale. «Des doutes ont néanmoins été exprimés par certains quant aux véritables intentions de l'administration RCM dans sa démarche visant à décentrer la gestion municipale et à accroître, par ce biais, la participation des organismes communautaires à la démocratie locale. De plus, en dépit de l'ouverture rafraîchissante, d'un point de vue démocratique, que le RCM a été en mesure d'effectuer depuis son arrivée au pouvoir - ne serait-ce qu'en matière d'information et de consultation publique -, l'administration a pris quelques décisions à l'encontre des citoyens. Il n'en fallait pas davantage pour que certains rappellent à la population montréalaise que les citoyens doivent demeurer vigilants face à leur administration municipale, quelle que soit son orientation idéologique». ACTION COLLECTIVE ET DÉMOCRATIE LOCALE: les mouvements urbains montréalais ,Pierre Hamel, Presses de l'Université de Montréal. PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX: une étude de sociologie électorale ,Louise Quesnel et Serge Belley, avec la collaboration de Jacques Léveillé, Éditions Agence d'Arc. LA PARTICIPATION POLITIQUE: leçons des dernières décennies ,sous la direction de Jacques T. Godbout, Institut québécois de recherche sur la culture.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-06-02

**Pages** P. C-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/Y48YHBC9

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:28

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:28

---

## Pierre-Yves Melançon, chef de la Coalition démocratique de Montréal, démissionne

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** °Pierre-Yves Melançon a démissionné de son poste de chef de la Coalition démocratique de Montréal, qui tiendra un congrès à la direction à l'automne prochain. «Je n'ai pas quitté la politique, c'est elle qui m'a quitté», a-t-il déclaré en rappelant sa défaite lors de l'élection à la mairie en novembre dernier. Élu conseiller municipal pour le RCM en 1982 dans le district de Côte-des-Neiges, il quitta cette formation pour siéger du côté de l'opposition le 28 octobre 1988, deux ans après la prise du pouvoir par le parti de Jean Doré. Il fut suivi au cours des mois suivants par Marvin Rotrand, Sam Boskey et Pierre Goyer et les quatre formèrent un peu avant les dernières élections la Coalition démocratique, parti d'opposition le plus actif à l'hôtel de ville et dont M. Melançon était le leader. Les trois autres furent réélus conseillers municipaux lors du scrutin du 4 novembre 1990. «À titre de candidat à la mairie, je ne faisais pas l'unanimité et j'en étais conscient», écrit-il dans sa lettre de démission. L'exécutif du parti choisira le 11 juin prochain un «coordonnateur» qui assumera l'intérim jusqu'à l'automne. Selon M. Boskey, cette formation comptait en mars dernier 650 membres. M. Melançon entend

terminer son doctorat au département de science politique de l'Université de Montréal, dont il est également un des employés.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-06-04  
**Pages** P. A-8  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/T4M3YV74  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:28  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:28

---

## Un candidat défait poursuit le vainqueur

**Type** Article de journal

**Résumé** °Un candidat défait aux élections municipales de 1990, dans le district de Parc-Extension, poursuit le vainqueur, le conseiller Konstantinos Georgoulis, du RCM, pour 200000\$ pour l'avoir diffamé, deux semaines avant les élections, sur les ondes d'une radio locale. M. Stavros Zagakos, qui demeure dans Parc-Extension, avait remporté par une marge de 14 voix l'élection partielle qui avait eu lieu dans ce district, en mai 1989. M. Zagakos espérait être réélu à l'élection générale du 4 novembre 1990. Or, voilà que le 18 octobre 90, sur les ondes d'une tribune radiophonique «très populaire», au poste CFMB (1410 AM), M. Georgoulis affirme que Zagakos s'en est pris «verbalement et physiquement», utilisant même la violence, à deux femmes membres du comité électoral du RCM. M. Zagakos, dans une requête déposée, hier, en Cour supérieure, nie catégoriquement ces allégations. Il affirme en outre qu'elles lui ont causé un grand tort, qu'on l'a ridiculisé et rejeté. Son fils aîné lui aurait même demandé si cette histoire était vraie, ce qui fut particulièrement pénible pour lui, dit-il. M. Zagakos, qui est représentant pour une compagnie, prétend également qu'il a eu de la difficulté à se concentrer, et que son ardeur au travail a grandement diminué. Le candidat défait demande 25000\$ uniquement pour perte de revenus, et 175000\$ pour divers dommages, dont la souffrance et l'humiliation qu'il dit avoir subies.

**Publication** La Presse  
**Date** 1991-06-04  
**Pages** P. A-8  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/LBICS5RT  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:28  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:28

### Quality report

- Item has no authors
- 

## Montréal distribuera 3000 composteurs domestiques

**Type** Article de journal

**Résumé** ° Dès septembre prochain, la Ville de Montréal distribuera 3000 composteurs domestiques. Grâce à ces contenants servant au recyclage de leurs déchets domestiques biodégradables, des milliers de personnes pourront fabriquer, à domicile, du compost. De plus, comme l'a également annoncé, hier, M. Richard Brunelle, membre du comité exécutif de la Ville, l'administration municipale doublera dans quelques mois la portée de son programme de collecte sélective des déchets. La collecte sélective en bordure de rue touchera ainsi, en septembre, 32000 nouveaux foyers dans le Plateau Mont-Royal, la Petite Patrie et le quartier Notre-Dame-de-Grâce. Et la récupération dans une cinquantaine de nouveaux lieux de dépôt répartis dans toute la ville pourra desservir près de 60000 nouveaux «clients». Montréal comptera donc au total 121 lieux de dépôt et on estime qu'avec l'expansion de la collecte sélective en bordure de rue, tout près de 300000 personnes pourront participer, dans la ville, à la vaste opération de récupération des déchets domestiques. En 1991, l'investissement requis pour la poursuite des activités de collecte sélective et son élargissement s'élève à 2,6 millions de dollars. Les 3000 composteurs domestiques, qui seront offerts en septembre, seront distribués par l'entremise d'un groupe communautaire. La population montréalaise sera informée sous peu de la procédure à suivre pour obtenir un composteur.

**URL** URL  
**Publication** La Presse

**Date** 1991-06-04  
**Pages** P. A-15  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/UJ3X5LYX  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:28  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:28

#### Quality report

- Item has no authors

---

## Gens d'affaires et syndicats font appel à Québec pour sauver le projet Soligaz

**Type** Article de journal  
**Auteur** Rolande Parent  
**Résumé** PC ° Au nom d'impératifs économiques, des regroupements d'affaires et syndicaux montréalais ont demandé hier au ministère québécois de l'Environnement de travailler de concert avec les promoteurs du projet Soligaz pour rendre celui-ci acceptable au plan de l'environnement et de la sécurité publique. Cette prise de position survient deux semaines après le rejet du projet Soligaz par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui a jugé que les installations d'entreposage souterrain de liquides de gaz naturel projetées à Varennes, près des populations, ainsi que le transport par navires-citernes dans la fleuve Saint-Laurent comportaient trop de risques. En conférence de presse, hier, le Comité de concertation économique du Montréal métropolitain formé de représentants de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, de la Ville de Montréal, de la Communauté urbaine de Montréal, de la Conférence des maires, du Bureau de commerce, du Conseil central de la CSN, du Conseil des travailleurs et travailleuses de Montréal (FTQ) ont soutenu que le projet Soligaz était «une nécessité économique pour la région de Montréal» du fait que 20000 emplois et des investissements de 1,8 milliard en dépendaient. Ces mêmes assertions faites par le promoteur au cours des audiences publiques du BAPE ont été qualifiées «d'exercice de prospective» dans le rapport final du BAPE. Les risques Par contre, les représentants syndicaux et de groupes d'affaires concèdent que le rapport du BAPE soulève des questions importantes quant aux risques pour l'environnement et la sécurité publique que pourraient faire courir les installations portuaires et le transport maritime. «Soligaz est prêt à soumettre des études additionnelles, demandées et définies en cours d'audiences du BAPE, auprès du ministère de l'Environnement pour l'aider à formuler la recommandation finale qui devrait bientôt être soumise au conseil des ministres», a fait valoir le vice-président du Comité exécutif de la Ville de Montréal, John Gardiner. Selon ce dernier, Soligaz serait même prêt «à reconsidérer certains aspects de leur projet pour le rendre conforme à l'objectif d'un développement durable», a ajouté M. Gardiner. Pour Sylvio Gagnon, de la CSN, «le choix du développement durable ne signifie pas le non-développement.» C'est également l'avis de la président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Nycol Pageau-Goyette. On reproche au BAPE Globalement, les groupes reprochent au BAPE de ne pas avoir indiqué quelles pourraient être les mesures correctrices à mettre en oeuvre susceptibles de rendre acceptable le projet Soligaz. Ils comptent maintenant sur le ministère de l'Environnement pour faire ce bout de chemin. Les groupes syndicaux et d'affaires espèrent que les lacunes identifiées par Soligaz dans le mode de fonctionnement du BAPE pourront être mises en lumière puis corrigées à l'occasion de la consultation générale sur la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement qui sera menée au début de l'automne par la Commission parlementaire de l'aménagement et des équipements. Soligaz est un consortium formé en 1986 et composé des sociétés Noverco, Soquip, SNC et de l'entreprise Pétromont. Soligaz projette de construire à Varennes des infrastructures pour l'approvisionnement et l'entreposage souterrain de liquides de gaz naturels. Ces liquides sont des hydrocarbures qui comprennent principalement l'éthane, le propane, le butane et le pentane. Les produits entreposés par Soligaz seraient distribués dans une proportion de 70 p. cent par pipeline à de gros clients industriels, dont Pétromont, et pour le reste par camions et wagons-citernes.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-06-04  
**Pages** P. D-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/UF97UCAT  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:28  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:28

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** °Pour protester contre la réforme Ryan, la STCUM interrompra symboliquement ses services pendant une minute, demain midi, et ses employés et véhicules porteront le deuil. L'arrêt pendant 60 secondes des autobus et rames de métro «rappellera ce que serait notre ville sans le transport en commun», a déclaré, hier, le président du conseil de la STCUM, Robert Perreault. Lors de cette journée de soutien au transport en commun, des bandeaux noirs seront accrochés aux rétroviseurs des autobus et, dans le métro, des fanions de même couleur orneront les cabines des opérateurs et des changeurs. Pendant l'heure de pointe, demain matin, un feuillet, qui pourra se transformer en pétition, sera distribué aux usagers pour leur expliquer l'objectif de ces actions et les inviter à manifester leur opposition au désengagement gouvernemental du transport en commun. Ce feuillet sera remis aux usagers par des employés de la STCUM et par ceux d'une compagnie de distribution d'annonces publicitaires à laquelle la société publique a accordé un contrat pour l'occasion. La journée de demain a été choisie parce que, dans la soirée, la direction de la STCUM comparaitra, à Québec, devant la commission parlementaire qui étudie ce retrait du gouvernement provincial du financement de ses opérations. Cette journée est organisée en collaboration avec les syndicats de la STCUM, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et l'organisme Transport 2000. D'autres mesures de protestation et de sensibilisation seront annoncées au cours des prochains jours. M. Perreault a rappelé, hier, que les revenus de la STCUM pourraient être amputés de 200 millions à cause de la réforme Ryan.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-06-04

**Pages** P. A-8

**Select in Zotero** [zotero://select/library/items/F5J5CAQD](https://zotero.org/select/library/items/F5J5CAQD)

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:28

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:28

## Les villes pourraient fixer par décret les salaires de leurs employés

**Type** Article de journal

**Auteur** André Pépin

**Résumé** QUÉBEC - Le gouvernement du Québec permettra bientôt aux municipalités de fixer par décret les augmentations de salaire de leurs employés - y compris ceux qui sont affectés aux services de transport en commun - à la condition qu'elles respectent les mécanismes de négociation normalement utilisés. C'est ce qu'a indiqué, hier, le ministre des Affaires municipales Claude Ryan, qui entend les toutes dernières récriminations du monde municipal, cette semaine, avant l'adoption de la loi 145 qui concrétisera la réforme de la fiscalité municipale. «Nous sommes ouverts à cette suggestion formulée par l'Union des municipalités, mais un amendement à la loi ne sera pas possible avant l'automne prochain», a précisé le ministre. Les municipalités du Québec, soit un peu de 1500 localités, pourraient ainsi se prévaloir des mêmes dispositions législatives que le gouvernement a adoptées pour fixer les salaires de ses employés. Il s'agit de la loi 149, qui sera adoptée au cours des prochains jours, pour geler les salaires des employés de l'État. Cette loi devra forcément être amendée pour s'étendre aux dizaines de milliers d'employés municipaux, ce qui nécessitera un délai, soutient M. Ryan. Cette ouverture du gouvernement Bourassa au monde municipal va donc provoquer une véritable révolution dans le domaine des relations de travail municipales. Depuis plus de vingt ans, les municipalités se plaignent, en effet, de n'avoir aucun recours contre les décisions arbitrales touchant les employés municipaux. Qu'il suffise de rappeler les querelles interminables opposant les policiers municipaux qui réclamaient souvent la parité salariale «avec leurs collègues de la Communauté urbaine de Montréal ou de la Sûreté du Québec». M. Ryan a été saisi de la demande des municipalités la semaine dernière et rendra sa réponse officiellement aujourd'hui, dans le cadre des travaux d'une commission parlementaire sur la réforme de la fiscalité municipale. La réforme Le ministre Ryan, qui a réduit de 178 millions la facture initialement prévue à l'endroit des municipalités, entend, pour la forme, les élus municipaux et les représentants de différents organismes publics. Hier, le président de la CUM, M. Michel Hamelin, et le vice-président de l'Union des municipalités régionales de comté, M. Ulric Blackburn, maire de Chicoutimi, ont vite fait de constater que le ministre ne reculerait plus d'un pouce. D'ailleurs, l'Assemblée nationale a adopté le principe du projet de loi 145, tard dans la soirée de lundi. «Nos rencontres sont tout de même importantes puisqu'elles nous permettent de nous expliquer, de mieux nous comprendre», a expliqué M. Ryan pour justifier la tenue d'audiences publiques tardives alors que les députés s'apprentent à voter la loi. Le ton du ministre est d'ailleurs de plus en plus ferme. Hier matin, par exemple, il a verbalement giflé le vice-président de l'UMRCQ qui qualifiait la réforme d'inacceptable. Le ministre a été cinglant à l'endroit de M. Blackburn: «Cessez de proclamer, dans votre propagande, que la réforme va entraîner des augmentations de taxes. C'est impossible, avec des augmentations de 3,1 p. cent de vos dépenses, de façon générale, si vous gérez vos affaires comme il faut, les augmentations à travers le

Québec devraient être du même ordre, à moins que je ne connaisse pas l'abc des chiffres. Je fais de la comptabilité depuis 40 ans, et je n'ai jamais fait de déficit, personnellement». Il insiste pour que les villes fassent preuve de discipline dans l'administration de leurs affaires, comme lui-même l'a fait dans l'administration des entreprises et ministères dont il a été responsable. Le président de la CUM, M. Michel Hamelin, a lui aussi vainement tenté de faire fléchir le ministre, comme le maire de Montréal, M. Jean Doré, le fera, ce matin. M. Hamelin déplore que la CUM écope 72 p. cent de la facture de 156 millions refilée aux municipalités pour financer le transport en commun. «Ce nouveau fardeau affectera très durement les finances des municipalités et entraînera des hausses pouvant aller jusqu'à 28 p. cent pour les entreprises situées sur notre territoire», a dit le président de la CUM. «Ces impacts financiers encourageront les entreprises à s'établir à l'extérieur des territoires des organismes publics de transport, pour éviter de payer la surtaxe destinée au transport en commun, de poursuivre M. Hamelin. Cet exode accentuera le phénomène d'étalement urbain, néfaste pour la CUM et coûteux pour la société». Le ministre Ryan se dit prêt, par ailleurs, à tenir de véritables discussions pour établir clairement les pouvoirs des municipalités, soit cette fameuse table Québec-Municipalités dont on parle depuis le début du débat sur la réforme municipale. «Je ne m'y suis jamais opposé, ce sont les municipalités qui, après le dépôt de mon projet, ont affirmé que cela ne valait pas la peine». Au ministère des Affaires municipales, on soutient, par ailleurs, que bon nombre de municipalités sont en mesure d'accumuler chaque année des fonds impressionnants. L'an dernier, a appris La Presse, les municipalités avaient accumulé des excédents sur les dépenses de 525 millions au total. La moitié seulement de cet argent était prévue pour des projets concrets. «Certaines municipalités n'ont cependant pas de fonds de réserve. Elles dépensent au fur et à mesure, se permettant même d'installer des latrines très spéciales», a lancé le ministre à la blague, faisant allusion aux fameuses latrines pour chiens de l'administration Doré. Le maire de Montréal fera face au ministre ce matin.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-06-05  
**Pages** P. A-1  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/BUD9B5I6  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:29  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:29

---

## Montréal risque de s'effondrer, dit Doré

**Type** Article de journal  
**Auteur** André Pépin  
**Résumé** QUÉBEC - Déplorant que Montréal écope 40 p. cent de la facture totale refilée aux municipalités par le gouvernement du Québec, le maire Jean Doré soutient que cette demande survient au moment où les infrastructures de sa ville «risquent de s'effondrer si on n'investit pas deux milliards d'ici 10 ans». «Le gouvernement du Québec nous demande d'aller chercher 105 millions en taxes additionnelles. Or, plus de 30 p. cent de notre réseau d'aqueduc a été construit avant 1920, 45 p. cent de nos ponts et tunnels datent d'avant la Deuxième guerre et 50 p. cent de nos rues et trottoirs ont été construits avant 1950», a plaidé le maire, hier, à la commission parlementaire qui permet aux élus de s'exprimer une dernière fois avant l'adoption de la réforme de la fiscalité municipale pilotée par le ministre Ryan. «Il nous faut reconstruire Montréal de l'intérieur, sinon elle s'effratera, elle s'effondrera sur elle-même, exactement comme cela se produit maintenant dans plusieurs grandes villes américaines», explique le maire, ajoutant que l'administration ne disposera que de 581 millions, d'ici dix ans, pour reconstruire les infrastructures. Un sommet M. Doré, entouré de la présidente du comité exécutif, Mme Léa Cousineau, et d'un fort groupe de collaborateurs, a sollicité, hier, un véritable sommet avec le gouvernement du Québec pour établir, dès l'automne prochain, de nouveaux mécanismes d'intervention en matière fiscale. «Québec nous considère comme un véritable gouvernement lorsqu'il s'agit des responsabilités à affronter, puis comme une des 1500 municipalités lorsqu'il s'agit de trouver des sources de financement.» Le ministre Ryan s'est dit très «ouvert» à la suggestion du maire. Il se dit d'ailleurs toujours disposé à encourager ce type d'échange, mais il ne modifiera pas l'objectif premier de son gouvernement, un meilleur partage des responsabilités. M. Doré soutient aussi qu'il ne peut taxer davantage les entreprises montréalaises qui paient en moyenne 4,96\$ par 100\$ d'évaluation contre 3,13\$ dans l'ensemble des localités du Québec. «Le rôle des valeurs locatives indique qu'à Montréal, en 1991, 27 p. cent des locaux commerciaux sont vacants. Ils représentent 16 p. cent de la valeur inscrite au rôle locatif et 16 p. cent de la superficie locative totale». L'effort fiscal grandissant sollicité des entreprises favorise l'exode, croit le maire. «Les entreprises qui ferment ne payent pas de taxes. Celles qui déménagent les paient ailleurs, les édifices qu'elles laissent derrière se vident et perdent leur valeur. Il ne reste souvent qu'à les placarder». Il a, par ailleurs, rappelé le besoin urgent d'investir pour assainir les sols contaminés de Montréal, dont 25 millions de pieds carrés dans la seule région de l'Est de la métropole. Augmenter le déficit En raison des impacts considérables qu'auraient les mesures envisagées sur



les entreprises et les municipalités, le Conseil du patronat a insisté, hier, pour que le ministre Ryan se donne du temps pour examiner les conséquences du projet de loi 145. Craignant les «effets pernicioeux de la loi», le CPQ préfère même augmenter le déficit québécois plutôt que d'accepter la réforme de la fiscalité municipale. Pour une des rares fois dans son histoire, le CPQ, qui a constamment réclamé la réduction des déficits, a donc proposé au ministre des Affaires municipales de retirer le projet de loi 145 et d'accepter un déficit additionnel de 100 millions. «Comme la loi 145 ne devrait transférer aux municipalités que plus ou moins 100 millions de coûts additionnels au cours du présent exercice financier, nous sommes prêts à ajouter ces 100 millions au déficit provincial déjà prévu (environ 3,5 milliards) si le gouvernement s'obstine à ne pas couper dans ses dépenses, afin que la réforme proposée ne voit pas le jour», de dire le président du CPQ, M. Ghislain Dufour. De plus, il met en doute les chiffres avancés par le gouvernement quant à l'ampleur des transferts de coûts, et il souhaite, à l'instar des élus municipaux, que s'engage un véritable processus de concertation Québec-municipalités. Sans succès, le maire de Montréal a, par ailleurs, rappelé au ministre Ryan qu'il serait opportun qu'une partie de la nouvelle taxe sur l'essence serve au transport en commun. Jean Doré a repris l'argument que le transport en commun sert toute la région et même tout le Québec. «Pour réduire ses dépenses, Montréal pourrait, à la limite, décider de ramasser les déchets moins souvent, de restreindre les activités de ses bibliothèques et maisons de la culture, de ne plus mettre un sou pour ses parcs et arénas sans que le Québec soit bouleversé. Il en va tout autrement si le métro et les autobus arrêtent de rouler. C'est toute la région montréalaise qui est paralysée et l'économie de tout le Québec en souffre rapidement», plaide-t-il, rappelant que l'Assemblée nationale n'a jamais toléré des arrêts du transport en commun à Montréal.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-06-06

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/93Q2LYKX

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:29

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:29

---

## Robert Perreault prédit une réduction des services draconienne à la STCUM

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** °La Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal pourrait aller jusqu'à fermer le métro, les trains de banlieue ou réduire de 60 p. cent les heures de service sur le réseau de surface si l'ensemble des 29 municipalités du territoire refusaient d'augmenter de 200 millions leur quote-part, en 1992, pour suppléer au désengagement du gouvernement québécois dans le financement du transport en commun. Si les administrations locales, maintenant appelées à assumer le maintien du transport en commun en vertu du projet de loi 145 sur la fiscalité municipale, ne versaient que 150 millions à la STCUM pour équilibrer son budget de 600 millions, on pourrait alors envisager l'abandon des lignes de trains de banlieue ou une diminution de 30 p. cent du service de métro. Ce sont là les sombres perspectives évoquées, hier, à Québec, par le président du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault, devant la commission parlementaire chargée de l'étude détaillée de la réforme que parraine le ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan. Mais celui-ci s'est montré plus ferme que jamais, cette semaine, au moment de l'adoption du principe (deuxième lecture) du projet 145 à l'Assemblée nationale. M. Perreault a toutefois réitéré, hier, «qu'il est encore temps que le gouvernement revoie ses décisions budgétaires». Le président de la STCUM réaffirme que la réforme «constitue un geste brutal parce qu'elle est précipitée, majeure et imposée» au monde municipal. En 1992, le retrait de Québec du transport en commun représente un accroissement de 290 millions du fardeau des Villes, dont 200 millions uniquement à la CUM, soit 30 p. cent du budget de la société de transport. Cette année, la STCUM se propose de réduire ses dépenses de 20 millions et, en 1992, l'objectif est d'effectuer d'autres compressions de 25 millions. M. Perreault a d'ailleurs annoncé récemment le blocage du salaire des cadres, le gel de l'embauche et l'abolition des postes temporaires et des emplois d'été. Un seul élément positif Entre-temps, la carte mensuelle passera de 35\$ à 38\$ le 1er juillet, et à 41\$ le 1er janvier 1992 - contre 56,50\$ à Toronto. Mais M. Perreault estime qu'il y a une limite à hausser les tarifs puisque cela se répercute directement sur l'achalandage qui, en 1991, devrait diminuer de cinq p. cent - 13 millions de dollars - à cause surtout de la récession. Le seul aspect positif du projet 145, selon lui, est la contribution des automobilistes au transport en commun: 30\$ sur le droit d'immatriculation. Cette mesure drainera 35 millions dans les coffres de la STCUM, de la STRSM (Rive-Sud) et de la STL (Laval). «Le réseau de la STCUM, le deuxième en Amérique du Nord pour le nombre de personnes transportées par habitant - environ un million de passagers par jour - compte sur des équipements évalués à trois milliards», dit-il. Enfin, il appréhende que certaines municipalités, dont la marge de manoeuvre budgétaire est mince, soient tentées de se retirer du financement du transport en commun, ce qui serait dramatique, dit-il.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-06-06  
**Pages** P. A-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/9UCE7DXB  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:29  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:29

---

## Son carillon, Doré veut le faire payer par le secteur privé

**Type** Article de journal  
**Auteur** Gilles Gauthier  
**Résumé** ° L'administration Doré n'installera un carillon d'une cinquantaine de cloches dans le beffroi de l'hôtel de ville que si le projet est entièrement financé par le secteur privé. C'est ce que le maire a déclaré hier, expliquant que le beffroi de ce bâtiment a été conçu pour y loger des cloches et que la suggestion d'y installer un carillon est «extrêmement intéressante». Selon lui, «il ne serait pas bête, dans le contexte du Vieux-Montréal qui a besoin d'animation, que les gens puissent faire un petit pique-nique pendant les fins de semaine» dans le Champ-de-Mars réaménagé en parc et «écouter de petits concerts». Ils permettraient aussi de créer de l'animation pendant l'heure de lunch pour ceux qui travaillent dans les environs. M. Doré précisait la semaine passée que le coût du projet est évalué à 600000\$ et que le principal commendant intéressé est la fondation Macdonald. Le maire rencontrait la presse en fin d'après-midi hier pour répéter les arguments qu'il avait présentés plus tôt lors de sa comparution devant la commission parlementaire qui tient des audiences publiques sur le projet de loi 145 sur la fiscalité municipale. Par la suite, M. Doré rencontrait dans le grand hall de l'hôtel de ville, à l'intention principalement des caméras de télévision, un auditoire de représentants des différents secteurs d'activités montréalaises. En plus des invités, dont la liste n'a pas été distribuée mais qui comprenaient, a-t-on affirmé, des personnes des milieux de la bicyclette, des arts et des affaires, on notait la présence de nombreux conseillers municipaux du RCM, d'attachés politiques et d'employés de la Ville.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-06-06  
**Pages** P. A-14  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/PCFGSV7T  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:29  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:29

---

## Montréal réagit aux propos de Buck

**Type** Article de journal  
**Auteur** Philippe Cantin  
**Résumé** Sports En commission parlementaire hier à Québec, le maire Jean Doré a expliqué quelques réalités de l'économie montréalaise à Claude Ryan, le ministre des affaires municipales. D'un ton passionné, M. Doré a étalé des faits: - Il y a, à Montréal, trois fois plus d'assistés sociaux que dans les régions de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine, de la Côte-Nord et de l'Abitibi-Témiscamingue réunies; - 300000 Montréalais vivent sous le seuil de la pauvreté, soit davantage que toute la population du Saguenay-Lac-St-Jean; - 27 p. cent des locaux commerciaux de la ville sont vacants. Des entreprises qui ont fermé ou déménagé laissent derrière elles des édifices qu'il faut souvent placcarder. - À la radio de Radio-Canada, l'animateur Michel Lacombe, après avoir fait entendre le maire, a dit: «Dans La Presse de ce matin, Buck Rodgers soutient que Montréal n'est pas une ville en progrès. Si je comprends bien, M. Doré vient de mettre des chiffres là-dessus». Buck Rodgers est demeuré plus de six ans à Montréal. Avant de quitter notre ville, il a brossé un sombre tableau de son avenir. «Votre économie est à la dérive, reprenez-vous en mains», a-t-il lancé, en substance. En émettant sans détour son opinion, l'ancien gérant des Expos a touché une corde sensible. Même s'il tenait des propos semblables plus tôt dans la journée à Québec, le maire Doré s'est senti obligé de défendre la réputation de sa ville à son retour à Montréal en fin d'après-midi. «Buck Rodgers est peut-être un bon gérant, mais pas nécessairement un bon oracle politique ou un bon économiste.»

**URL** URL  
**Publication** La Presse

**Date** 1991-06-06  
**Pages** P. S-1  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/4UDCCR5Y  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:29  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:29

---

## Les biogaz de la carrière Miron s'infiltrent dans les maisons de Saint-Michel

**Type** Article de journal  
**Auteur** Gilles Gauthier  
**Résumé** °Les biogaz malodorants du dépotoir de l'ancienne carrière Miron, contenant du méthane, de l'anhydride carbonique et d'autres éléments plus ou moins connus, s'infiltrent dans la paroi rocheuse et dans les maisons du quartier environnant (Saint-Michel). C'est ce que révèlent des documents rendus publics hier par le syndicat des cols bleus de la Ville, qui réclame par ailleurs une enquête publique sur la mort, le 27 mai dernier, de Luc Fillion, asphyxié par les biogaz alors qu'il travaillait au centre d'enfouissement. Le surintendant de ce centre, Jacques Gagnon, a admis que les biogaz, produits par la décomposition des déchets, s'infiltraient dans les résidences et les commerces mais a soutenu que s'il y avait inconfort à cause des odeurs, les risques d'explosion ou les dangers pour la santé étaient inexistantes. Pourtant la Ville investira 600000\$ dans une étude d'un million de dollars qui sera entreprise très bientôt pour établir la composition et les effets des biogaz sur la santé. Cette étude sera effectuée principalement par le Département de santé communautaire de l'hôpital Sacré-Coeur et l'École polytechnique. Un documents rendu public par le syndicat dit qu'outre le méthane et l'anhydride carbonique, qui ont fait l'objet de 132 relevés par la Ville en 1990 dans les résidences et commerces du voisinage, les biogaz contiennent d'autres éléments qui «peuvent être nuisibles pour la santé». «Nous ne sommes pas en mesure de faire la caractérisation (de ces autres gaz), n'ayant pas les instruments nécessaires», ajoute-t-on. Un relevé effectué le 20 septembre 1990, au 8882 de la rue Iberville, a ainsi permis de relever une concentration de 2750 parties par million d'anhydride carbonique dans la toilette du sous-sol, 4000 dans le garage, 960 dans la cuisine et 1530 dans la chambre froide. «On mentionne dans la littérature scientifique que des teneurs dépassant 900 ppm peuvent causer de l'inconfort et qu'il faut prévoir une ventilation plus grande», ajoute le document. Une concentration de 230 ppm de méthane a été mesurée dans la cuisine du sous-sol, 90 dans la toilette et 60 dans la salle de séjour. «C'est à la limite inférieure de l'indice d'explosivité», affirme M. Gagnon, qui explique qu'une concentration de 50 ppm se situe à 0,1 p. cent et que l'explosion se produit à 100 p. cent.  
**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-06-07  
**Pages** P. A-4  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/535JWDUI  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:29  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:29

---

## Rendez-vous 92 -- Les édifices anciens du Centre de commerce mondial

**Type** Article de journal  
**Auteur** Guy Pinard  
**Résumé** La Presse Sciences et techniques, dimanche 9 juin 1991 1622 mots, p. B7 Pinard, Guy Le Centre de commerce mondial de Montréal est un projet qui fera époque dans l'histoire de Montréal. Conçu comme un lieu d'échanges pour hommes d'affaires qui visent le marché international, le Centre aura eu pour effet secondaire de revitaliser tout un pôle d'édifices à vocation commerciale qui vogaient vers l'oubli, au point d'en faire un attrait touristique assez remarquable. Lancé en octobre 1987 à l'initiative de Philip O'Brien, le projet aura entraîné des dépenses de 250 millions de dollars, hôtel compris, au moment de son inauguration à la fin de l'été de 1991. Cinq organismes partagent la note: la Caisse de dépôt et placement du Québec, la compagnie d'assurance Canada-Vie, le promoteur Capitex et deux sociétés paramunicipales, la SIMPA (Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal) et la SHDM (Société d'habitation et de développement de Montréal). La chaîne d'hôtels Inter-Continental est devenue un partenaire majeur en assumant 50 p. cent des coûts de l'hôtel, évalués à 70 millions. Les Montréalais qui travaillent à proximité du Vieux-Montréal connaissent bien l'emplacement pour en avoir subi les inconvénients pendant plus de trois ans. Le complexe occupe la majeure partie du quadrilatère délimité par les rues Saint-Jacques, McGill, Saint-Antoine et Saint-

Pierre. Quatre édifices situés à l'intérieur de ce périmètre ne sont pas intégrés au Centre et demeurent la propriété de sociétés diverses, soit la corporation Power pour les édifices Greenshields et McIntyre, la Banque de Nouvelle-Écosse pour l'édifice de la Eastern Townships Bank, et la société Nesbitt Thomson Deacon limitée pour l'édifice de la Banque des Marchands. La démarche architecturale des promoteurs ne fera évidemment pas l'unanimité, surtout chez les adversaires du façadisme, car des cinq anciens édifices incorporés directement à l'architecture du centre, seul l'édifice Nordheimer est demeuré presque intact. Cet article a pour but de présenter les édifices compris dans le quadrilatère, sauf les deux édifices de la corporation Power qui feront l'objet du prochain texte. Commençons par l'édifice de la Banque des Marchands, à l'angle des rues Saint-Pierre et Saint-Jacques. Cet immeuble de neuf niveaux (sous-sol, rez-de-chaussée exhausé et sept étages) mesure 58 pieds de largeur sur 115 de profondeur et 124 de hauteur (au-dessus du niveau de la rue) et occupe le numéro de cadastre 189, à l'angle nord-ouest des rues Saint-Pierre et Saint-Jacques. L'immeuble a été construit en trois temps. Érigé en 1870, l'édifice d'origine fut dessiné par le bureau d'architectes Hopkins & Wily et ne comprenait que trois étages en sus du rez-de-chaussée. Il était coiffé d'une mansarde à la manière de la Banque Molson qu'on aperçoit de l'autre côté de la rue. En 1899, l'édifice fut haussé de trois étages selon des plans préparés par Edward Maxwell, vainqueur d'un concours sur invitation. Les travaux impliquèrent la démolition du troisième et la construction de quatre étages additionnels. Le septième étage fut ajouté en 1929 par les architectes Harold Lawson et H.B. Little, avec un succès mitigé. Les deux faces principales de l'édifice sont dotées d'un revêtement de calcaire chamois de l'Ohio sur une base de granit à jointoiment profond. Les architectes d'origine ont privilégié le style néo-Renaissance italienne, conservé par Maxwell en 1899. La façade présente une ordonnance rythmique et symétrique et son ornementation est riche et variée. Elle propose cinq travées à la partie inférieure, celle du centre se subdivisant en trois à la partie supérieure. À la partie inférieure, des pilastres dont le chapiteau varie avec les étages séparent les travées. Au rez-de-chaussée, on remarque d'abord le portique à ressaut formé par un pilastre et une colonne profilée à chapiteau dorique. Toutes les croisées présentent un cadre à arc en plein cintre avec clé de voûte, et orné de pierres vermiculées. Une première corniche à denticules couronne l'étage, au-dessus d'une frise à triglyphes. Au premier, on remarque d'abord le portique, similaire à celui du rez-de-chaussée. Les colonnes et pilastres à chapiteau ionique supportent un entablement à guirlande et un fronton à denticules. Les croisées comportent un arc en plein cintre avec clé de voûte reposant sur des pilastres rainurés. Une corniche à denticules surmontant un entablement uni couronne l'étage. Au deuxième, le ressaut est exprimé par des piliers fasciculés à pendentifs. Le fenêtrage à arc en plein cintre reposant sur des pilastres ouvragés comprend une clé de voûte ornementale en forme de coquillage flanqué de gerbes de feuilles et de crosses. Cet étage repose sur un entablement à ressauts orné de panneaux et est couronné par la corniche en cuivre qui servait à l'origine de base à la mansarde. Cette corniche comprend trois frises superposées ornées de roses, de fleurs de lys et de méandres grecques. Les étages supérieurs se démarquent des trois autres par les chaînes d'angles légèrement harpées, interrompues dans l'angle arrondi par des hauts-reliefs assez remarquables, où on peut observer des têtes de lion et des cartouches. On y remarquera aussi des éléments architectoniques passionnants, comme les ensembles ornementaux, les yeux-de-boeuf au cadre richement sculpté, les frontons à base interrompue par un cartouche, les clés de voûte à figure humaine, les hauts-reliefs tenant lieu de contreforts du troisième, dont l'ornementation est reprise dans les pendentifs du dernier étage, les croisées à arc surbaissé du quatrième étage, la frise à besants, la corniche à denticules et à modillons, etc. En résumé, c'est un ouvrage assez remarquable. La face est n'est pas symétrique puisqu'on retrouve trois travées au sud de la travée maîtresse, et cinq au nord. Le vocabulaire architectural est similaire à celui de la façade, sauf pour le premier étage, très éloigné de la rue à cause de la dénivellation de 10 pieds, où le fenêtrage se partage en deux dans chaque travée. L'extérieur laisse à désirer. La société Nesbitt Thomson Deacon procédera au ravalement des deux faces principales, mais rien n'est prévu pour les deux faces en brique tournées vers le Centre de commerce mondial, ce qui est fort regrettable. L'entreprise devrait également envisager la possibilité de démolir l'étage en brique ajouté en 1929 et qui dépare cet édifice remarquable, même si on ne le voit pas de la rue. Tout juste à l'ouest de la Banque des Marchands se trouve l'édifice Nordheimer. Cet édifice comprenant un sous-sol, un rez-de-chaussée et quatre étages occupe le lot 188 et mesure 65,5 pieds le long de la rue Saint-Jacques, 120,5 du côté ouest, 80,5 le long de la ruelle des Fortifications, et 115 du côté est. Son toit culmine à une hauteur de 71 pieds de la rue. L'édifice doit son nom à la société A. & S. Nordheimer Co., une société fondée à Toronto en 1842 par les frères Abraham et Samuel Nordheimer, deux Canadiens de souche allemande qui se spécialisaient dans la fabrication et la vente de pianos et d'orgues. La succursale des Nordheimer à Montréal occupa toujours le même emplacement, mais pas le même édifice. Le premier édifice fut incendié en décembre 1886. Le magasin occupait la partie avant du lot, et à l'arrière, les frères Nordheimer avaient aménagé une salle de concert, ce qui était, dit-on, unique en Amérique. Construit en 1888 au coût de 50000\$ selon des plans de l'architecte John James Browne, l'édifice actuel de style néo-roman d'inspiration «Richardsonienne» se démarque de ses voisins par sa façade en granit rouge poli ou rustiqué. L'ordonnance de la façade est symétrique et rythmique. Les trois travées du centre sont réunies sous un arc monumental à claveaux en pierre brute, surmonté d'un arc à contre-courbe surmonté d'un fleuron, au centre d'une fausse mansarde percée de fenêtres rectangulaires et peinte en rouge. Le tympan compris entre l'arc en plein cintre et l'arc à contre-courbe porte le nom de l'édifice et la date de construction. La travée centrale présente un encorbellement en métal peint en vert foncé sur trois étages. Cet encorbellement, qu'on retrouvait également en façade de l'édifice du Walton's Lunch, plus à l'ouest, rue Saint-Jacques, a servi de modèle aux architectes Arcop-Provencher, Roy pour la perspective en pierre grise, taillée ou

artificielle, de la rue Saint-Jacques. La restauration a permis de réaliser des miracles. La façade a retrouvé toute sa splendeur d'antan. La fausse mansarde a été reconstituée exactement comme avant, et malgré l'absence de plans, les artisans Jules Tremblay et Pierre Gordon, des Entreprises M.T.M. enrg, de Sainte-Clothilde, ont réussi à reconstituer le remarquable fleuron qui couronne l'édifice, qui sera utilisé par la direction de l'hôtel afin d'y installer des restaurants, une salle de bal, des salles de conférence et les bureaux de l'administration. La restauration de l'édifice a permis de conserver de riches boiseries d'origine, de même que le puits de lumière qui éclaire le coeur de l'édifice à chaque niveau. Au sous-sol, on a trouvé trois voûtes qui ont soulevé beaucoup de questions. Toutes les hypothèses sont bonnes, mais la proximité d'une poudrière (si elle existait encore, elle serait située tout juste au sud des voûtes, au beau milieu de la rue Saint-Jacques; la poudrière apparaît à cet endroit sur la carte de 1723 tracée par Gédéon de Catalogne, et sur celle de 1760 préparée par Jeffries) permet de penser qu'elles dateraient du temps des fortifications, et, partant, du régime français. Il est malheureux que les fouilles archéologiques n'aient pas permis de dater avec certitude ces voûtes qui ont été recyclées en restaurants. De l'édifice Crown Trust situé un peu plus à l'ouest, on n'a conservé que l'arc monumental. Érigée en calcaire de l'Indiana sur une base de granit de Stanstead, la façade de 27 pieds de largeur dessinée par P.J. Turner faisait partie d'un édifice construit entre mai 1924 et mars 1925. Les éléments les plus remarquables comprennent les meneaux ornementés en fer forgé, avec frise où alternent besants et triglyphes, la clé de voûte ornementale, la frise de couronnement où alternent le symbole de la couronne et les triglyphes, et la corniche proéminente portant les mots «CROWN TRUST COMPANY». Cet arc monumental servira d'entrée principale au Centre de commerce mondial. La perspective de la rue Saint-Jacques comprend les édifices Berthelet et Fisher, dont on n'a conservé que les façades en pierre grise. La perspective se termine par l'édifice de la Eastern Townships Bank. La Banque de Nouvelle-Écosse, propriétaire actuelle de l'édifice, lui a récemment fait subir une cure de rajeunissement complète. Rue McGill, les édifices McIntyre et Greenshields ont été complètement restaurés, comme nous le verrons la semaine prochaine. L'édifice Greenshields occupe d'ailleurs plus de 40 p. cent de la perspective de la rue Saint-Antoine. Des cinq autres façades qui complétaient cette rue, une seule a été conservée, soit celle de l'édifice Wilson, dessinée par les architectes E.C. et John William Hopkins. De style néo-roman d'inspiration «richardsonienne», cette façade de 60 pieds de largeur comporte une base en grès rose de Perth. Le reste de l'édifice est en brique rouge, avec ornementation en grès de Perth et tympan sculptés dans la terre cuite. Là aussi la restauration aura permis d'obtenir d'excellents résultats puisque l'édifice retrouvera la tour pyramidale d'origine et sa fausse mansarde en ardoise. La façade d'ordonnance symétrique rappelle un bâtiment qui comptait un sous-sol, un rez-de-chaussée surélevé et six étages. Elle comprend cinq travées, celle du centre étant légèrement saillante et subdivisée en deux du troisième étage. L'entrée principale se trouve au fond d'un arc monumental en plein cintre reposant sur des pilastres fasciculés à chapiteau cubique. À noter aussi l'appareil des briques qui remplissent les écoinçons. L'arc s'inscrit sous un fronton triangulaire au dessus légèrement arrondi et orné de motifs floraux. Le fenêtrage est généralement rectangulaire, sauf au deuxième et au cinquième étages, où on remarque des fenêtres à arc en plein cintre ou surbaissé, parfois géminées. Le couronnement est impressionnant. L'arc en plein cintre de la partie centrale se détache de la fausse mansarde. De chaque côté, on remarque un ensemble de petites fenêtres, séparées par des pilastres en brique qui supportent un fronton semblable à celui de l'entrée principale. Une corniche à modillons complète la façade, et elle se termine à chaque extrémité par un corbeau surmonté d'un demi-cercle en forme d'éventail. Mais l'intérêt principal de cette façade repose surtout sur les tympan sculptés dans la terre, et qui ornent les fenêtres de quatre étages. On y retrouve des muses à guirlandes sur fond floral, des corbeilles de fruits, des diabolins ornés de motifs floraux, et des arabesques. SOURCES: Centre de commerce mondial: Un monde à votre portée ; et dépliant publicitaire - Communauté urbaine de Montréal, Service de la planification du territoire: Répertoire d'architecture traditionnelle - Les banques ; Répertoire d'architecture traditionnelle - Les immeubles de bureaux et les hôtels ; Répertoire d'architecture traditionnelle - Architecture industrielle ; et documents divers - CIDEM-Communications: Vieux Montréal, cité financière - Ministère des Affaires culturelles du Québec: Inventaire des bâtiments du Vieux-Montréal ; et documents divers - Les Fortifications: Montreal for Devencore Real Estates Services - relevés des bâtisses effectués par l'architecte Julia Gersovitz - Hallé, Jacqueline: Édifice Nordheimer - Construction (avril 1925): Crown Trust Building, Montreal - Éditions Fides: L'encyclopédie de la musique au Canada - Rondeau, Danielle: mémo du 5 février 1988 concernant l'édifice Nordheimer - Conversations téléphoniques avec Pierre Quevillon, Julia Gersovitz et Georges Drolet, du Centre de commerce mondial, et Bill Stevenson, de Nesbitt Thomson. REPÈRES Nom :Centre de commerce mondial. Adresse :393, rue Saint-Jacques. Métro :station Victoria. Le texte original de ces articles est offert sous forme de livres (4 tomes) par les Éditions La Presse et par les Éditions du Méridien, sous le titre Montréal, son histoire, son architecture . Renseignements: Guy Pinard, au 285-7070.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-06-09

**Pages** P. B-7

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/J25E9GD5

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:29

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:29

---

## Les communautés -- Avec l'APEP, la communauté portugaise de Montréal met le cap sur l'avenir

**Type** Article de journal

**Auteur** Lily Tasso

**Résumé** Plus attachée que jamais à son passé, à l'instar de toutes les ethnies, la communauté portugaise de Montréal met définitivement le cap sur l'avenir avec confiance et assurance. Entre l' O Espirito Santo, fête de l'Esprit-Saint, lundi dernier, célébrée la veille avec pompe et procession dans le quartier Saint-Louis, et la fête nationale, Dia de Portugal, que doivent chanter dans leur coeur en ce 10 juin les descendants du poète Luis de Camoens, elle saluait samedi l'Alliance des professionnels et entrepreneurs portugais (APEP). «Pour se redécouvrir en tant que force au Québec», ainsi que l'affirment en chœur Arlindo Vieira, son président et Maria Pina Ubach, vice-présidente aux finances. Si, comme sur les bancs de l'école, les Luso-Québécois évoquent encore la célèbre épopée, les Lusíades, dont l'anniversaire depuis 1572 affermit leur identité, ils y vont cette fois d'un nouvel instrument de promotion et d'épanouissement. À la soirée de gala de samedi pour l'investiture du premier conseil d'administration de l'APEP, d'une allocution à l'autre, étaient mis en relief le dynamisme et l'apport de cette communauté. Que symbolisait surtout le brillant succès de Humberto Santos, nommé récemment président et chef des opérations de la Caisse centrale Desjardins, et à qui était rendu un hommage particulier. «Par votre exemple, vous êtes un modèle dont la communauté portugaise peut être fière. Au nom du premier ministre Robert Bourassa et en mon personnel, je vous dis merci d'avoir choisi le Québec.» C'est en ces termes que Normand Cherry, ministre du Travail et ministre délégué aux Communautés culturelles, lui exprimait sa «vive reconnaissance». Précédé de témoignages émouvants et émaillés de traits d'esprit de Luis Tavares Bello, un homme d'affaires membre de l'APEP et de soeur Denise Lainé, autrefois du Centre social d'aide aux immigrants qu'avait fréquenté M. Santos à son arrivée en 1962 et dont il est aujourd'hui membre du conseil. S'associant à l'hommage public que rendait la communauté à l'un des siens appelé à ce poste prestigieux pour assurer la rentabilité globale du Mouvement des caisses Desjardins avec son actif de plus de 49 milliards, le président de ce dernier, Claude Béland, s'est attardé sur plus d'un aspect de l'immigration. Qui, affirme-t-il, est loin d'être une stricte question de démographie. Le Québec a appris à connaître les deux facettes de cette immigration, a-t-il souligné, en faisant allusion au départ pénible de centaines de milliers de Québécois dans la seconde moitié du siècle dernier. Pour ce qui est de l'accueil, il se réjouit du rattrapage amorcé dans «la découverte des différences ethniques, culturelles, sociales qui nous habitent». Après les récentes décennies qui ont été «celles de l'affirmation de nos différences comme Québécois au sein de la fédération canadienne», précisera-t-il. À son tour, le Dr Paulo Tiago da Silva, consul général du Portugal, ne cache pas sa joie devant l'insertion harmonieuse de ses compatriotes au Québec, et le maintien de leurs traditions et de leur langue. On sait que plusieurs écoles du samedi enseignent celle-ci en plus du PELO (programme d'enseignement de la langue d'origine) appliqué dans certaines écoles de la CECM. Rappelons que la communauté dont a fait également l'éloge Joseph Biello, représentant le maire de Montréal, compte entre 50000 et 60000 membres au Québec. On évalue à 40 p. cent le nombre de ceux qui sont nés ici. Si les aînés entretiennent sans doute le saudade, ce sentiment de nostalgie propre à l'âme portugaise, l'APEP, elle, se tourne carrément vers les jeunes diplômés pour les aider à avancer dans l'échelle sociale de leur pays natal ou adoptif, le Québec. Samedi soir, la Caisse d'économie des Portugais de Montréal, forte de 6000 membres et disposant d'un actif de 23,5 millions, faisait sa part dans ce sens en remettant des bourses à trois étudiants de divers niveaux: Debora Machado (1500\$), Pedro Patrao (1000\$) et Tiago de Jesus (500\$). Après ses obrigado et obligada à ceux et celles qui venaient de l'honorer, M. Santos m'a confié le secret de sa réussite: «Le travail, le travail et encore le travail.» Sans brûler les étapes, en allant tranquillement, d'ajouter celui qui, ayant gravi un à un les échelons à la Banque Nationale du Canada, y était devenu responsable de l'ensemble des opérations bancaires avec les particuliers et les entreprises à travers le monde. À la soirée de gala de l'APEP (Alliance des professionnels et entrepreneurs portugais du Québec), samedi dernier, M. Humberto Santos, président et chef des opérations de la Caisse centrale Desjardins, devenait le premier récipiendaire au Québec de la Médaille d'or du Mérite des communautés portugaises. Le Dr Paulo Tiago da Silva, consul général du Portugal à Montréal, l'a décoré en présence de son épouse, de sa mère et de quelque 500 invités. Révélant que Mme Marisol Santos, d'origine espagnole, et lui avaient adopté un fils cambodgien, M. Santos concluait au milieu des ovations: «C'est quoi être Québécois sinon précisément être différent.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-06-10

**Pages** P. A-12

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/LGHXIWVL

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:29

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:29

---

## Une coalition contre Soligaz

**Type** Article de journal

**Résumé** °Une coalition contre le projet Soligaz, à Varennes, a vu le jour, hier, dans le cadre d'une conférence de presse organisée par la Coalition démocratique de Montréal (CDM), un parti politique municipal de Montréal. Le but de cette coalition est de «briser l'image d'unanimité que l'on voit dans les médias», rapporte M. Gaéтан Nadeau, permanent de la CDM. Cette coalition réunit Mme Manon Brunet, conseillère municipale de Varennes, le regroupement de citoyens Varennes pour y vivre, Greenpeace, l'Union québécoise pour la conservation de la nature, ainsi que les conseillers municipaux montréalais MM. Marcel Sévigny, du Rassemblement des citoyens de Montréal, et Pierre Goyer, de la CDM. La coalition demande au gouvernement de respecter les conclusions du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Ce rapport rejette le projet du consortium Soligaz de construire un quai et des cavernes pour l'entreposage de liquides de gaz naturel à Varennes, au sud de Montréal. La coalition craint, par ailleurs, que la tenue d'un référendum à Varennes, cet automne, soit perturbée par une intervention trop musclée de la compagnie Soligaz. Selon M. Nadeau, «les dés sont pipés. La compagnie Soligaz est parfaitement capable de s'acheter le journal local. Les pauvres citoyens qui voudraient se faire une idée juste et honnête vont avoir des problèmes.» Ce référendum doit autoriser la modification du règlement municipal afin de permettre des activités portuaires à Varennes. La semaine dernière, des regroupements d'affaires et de syndicats montréalais avaient présenté le projet Soligaz comme «une nécessité économique pour la région de Montréal».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-06-11

**Pages** P. A-11

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/3Z8TI36R>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:29

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:29

### Quality report

- Item has no authors

---

## Un contrat de 400000\$ accordé à Lavalin pour la fermeture du dépotoir de l'ancienne carrière Miron

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** °Lavalin a reçu un contrat de 400 000\$ de la Ville de Montréal pour élaborer des scénarios de fermeture du dépotoir de l'ancienne carrière Miron, prévue pour 1994. Les mandats d'études relatifs au dépotoir confiés depuis 1987 à des firmes privées d'ingénierie, principalement Lavalin et Tecslut, dépassent maintenant 3,4 millions. Le comité exécutif accordait récemment à la compagnie Hayden-Wagman de Boston un contrat pour vérifier, entre autres, les résultats d'une étude de Tecslut sur le captage des biogaz. Ce contrat permettra aussi de mesurer de façon plus précise les quantités de biogaz qui s'échapperont de la décomposition des déchets. Montréal veut, avec la participation notamment de Gaz métropolitain, transformer ces émanations en électricité, qui sera vendue à Hydro-Québec. Le conseil municipal entérinera aussi la semaine prochaine la participation de Montréal à l'étude d'un million menée par l'École polytechnique et le DSC de l'hôpital Sacré-Coeur sur la composition et les dangers de ces biogaz, qui pourraient être, selon un document de la Ville, cancérigènes, explosifs et dommageables pour la couche d'ozone. En 1994, le Centre de tri et d'enfouissement des déchets contiendra plus de 38 millions de tonnes d'ordures qui produiront 20 400 mètres cubes de gaz par heure. Quelque 32000 personnes habitent à moins de 600 mètres du dépotoir.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-06-12

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/P6Q9U96Q>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:30

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:30

---

## Québec et Montréal se partagent les coûts supplémentaires de construction du Biodôme

**Type** Article de journal

**Auteur** Patrick Gonzales

**Résumé** °Le ministre du Tourisme, M. André Vallerand, a confirmé, hier, qu'il avait conclu une entente avec la Ville de Montréal, partageant en deux les coûts supplémentaires de construction du Biodôme. En vertu de cette entente, Québec accepte d'ajouter 3,2 millions aux 43,2 millions déjà engagés. Cela porte à plus de 46 millions sa contribution à ce qui doit être le «cadeau» du Québec à Montréal pour fêter son 350e anniversaire. Pour sa part, la Ville de Montréal acquiert de la Régie des installations olympiques le centre Paul-Sauvé, au coût de 3,2 millions\$. Cette somme sera versée au budget du Biodôme dont la facture finale devrait avoisiner les 50 millions. Cette entente devrait relancer la construction du Biodôme. Les travaux progressaient au ralenti depuis un mois à cause du dépassement des coûts. M. Pierre Bibeau, président de la RIO, explique avoir reçu l'autorisation de donner les contrats nécessaires au parachèvement du Biodôme. On aurait maintenant une juste idée du coût total des travaux puisque 98 p. cent des soumissions auraient été accordées. De nouvelles dépenses pourraient éventuellement être nécessaires à cause du ralentissement des travaux. La fabrication des rochers artificiels aurait notamment été perturbée. M. Bibeau espère toujours que les travaux seront terminés pour juin 92. Il privilégie toutefois le respect de la ligne budgétaire plutôt que celui du calendrier des travaux, comme le lui commande le ministre Vallerand. Québec et Montréal en restent néanmoins au même point quant au fond du problème. Pour le ministre Vallerand, «selon l'entente, la Ville doit assumer tous les coûts de dépassement». La présidente du Comité exécutif de la Ville de Montréal, Mme Léa Cousineau, estime par contre que «la construction, c'est l'affaire du gouvernement; nous, nous assurons la gestion». Quant à l'acquisition du centre Paul-Sauvé, Mme Cousineau rappelle que la Ville en envisageait l'achat depuis longtemps. Bien que le sort du centre ne soit pas encore déterminé, Mme Cousineau ne cache pas sa volonté de le voir disparaître au profit de la construction de logements à loyer modique. Le centre Paul-Sauvé est justement situé dans le district Étienne-Desmarreau que représente Mme Cousineau. Le terrain et le centre Paul-Sauvé étaient évalués à plus de sept millions de dollars en 1989, mais il semble que la vétusté des lieux ait amené les parties à ne considérer que la valeur du terrain, soit environ la moitié de cette somme. La RIO cherchait depuis longtemps à se départir du centre Paul-Sauvé qu'elle avait acquis en 1978.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-06-14

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/DEV74FHB

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:30

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:30

---

## Montréal amende ses projets de règlements sur l'affichage et les imprimés érotiques

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** °Les propriétaires des boutiques érotiques de Montréal pourront montrer en vitrine des objets érotiques autres que ceux qui représentent en tout ou en partie le corps humain, notamment les vêtements. Telle est la principale modification que le comité exécutif de la Ville a apportée à ses projets de règlements sur l'affichage et les imprimés érotiques. Elle entend les faire adopter à la prochaine réunion du conseil municipal, au début de la semaine prochaine. L'autre changement permettra d'exposer à l'extérieur d'un établissement érotique «une affiche représentant le corps humain aux seules fins d'annoncer la tenue d'activités autres qu'érotiques, si cette affiche n'est pas elle-même érotique». Il pourra s'agir, par exemple, d'un poster représentant un magicien ou une chanteuse, a expliqué la présidente du comité exécutif, Léa Cousineau. La principale disposition des nouveaux règlements demeure toutefois inchangée: les enseignes ou les photos représentant le corps humain seront interdites devant les établissements exploitant l'érotisme. Il s'agit, précise-t-on, des salles de spectacle et de peep-show, les endroits où on projette des films ou cassettes vidéo érotiques et les lieux «où les biens et services sont fournis par une personne dont les seins, s'il s'agit d'une femme, le pubis, les organes génitaux ou les fesses sont dénudés ou recouverts d'un vêtement transparent, ou par une personne uniquement vêtue de ses sous-vêtements recouverts ou non d'un vêtement transparent». À compter de la date de l'adoption du règlement, probablement mardi prochain, les propriétaires de ces établissements auront 90 jours pour enlever leurs images du corps humain. Par la suite, un avis sera donné par les autorités et, 30 jours plus tard, la Ville pourra procéder elle-même à l'enlèvement de ces représentations, aux frais du propriétaire. La commission du conseil municipal qui avait étudié les projets de règlement avait recommandé que les vêtements soient exclus des objets érotiques qu'on ne pouvait exhiber. «Si on enlève les vêtements, la liste devient assez courte», a expliqué hier Mme



Cousineau, qui a admis qu'il était sans doute excessif de les inclure. Le comité a enlevé du projet de règlement la définition des mots «objet érotique», qui se lisait: un produit ou un objet destiné à susciter le désir sexuel ou à le satisfaire ou qui est présenté ou annoncé comme devant ou pouvant produire cet effet. «Nous avons éliminé ce qui laissait trop de place à l'interprétation», a expliqué la présidente. Tant l'administration Doré que les porte-parole des cabaretiers, qui s'opposent au règlement sur l'affichage, ont promis de soutenir leurs points de vue respectifs jusqu'en Cour suprême si nécessaire.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-06-14

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/STUVQTNT

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:30

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:30

---

## Québec se doit de reconnaître la spécificité de Montréal

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean Doré

**Résumé** La Ville de Montréal, par la voix de son maire, M. Jean Doré, vient de présenter un mémoire à la Commission de l'aménagement et des équipements, chargée d'étudier le projet de loi 145. Nous en publions des extraits. Faisons abstraction pour un moment de la réforme fiscale qui est devant nous pour examiner la qualité des relations entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal. Le bilan n'est pas négatif, bien au contraire, mais il offre de beaux contrastes, certains ministères ayant démontré beaucoup plus de talent que d'autres dans la reconnaissance des réalités particulières de Montréal. (...) Québec peut, et nous disons doit, inscrire la reconnaissance d'une spécificité montréalaise dans toutes ses politiques et tous ses programmes sans immédiatement croire qu'une telle reconnaissance enlève aux autres régions du Québec. Il faut cesser de se conter des histoires. Il faut admettre que le Québec compte peu de milieux de vie qui soient véritablement et pleinement urbains. Il faut reconnaître que l'agglomération montréalaise forme un cas d'espèce. Il faut enfin prendre conscience que les gains laborieux de quelques adaptations de politiques et programmes provinciaux aux particularités montréalaises épuisent les intervenants et laissent inévitablement entendre que le gouvernement provincial n'a pas, et ne semble pas trouver utile de se donner une vision claire et conséquente de la place de la métropole au Québec. Comme toute grande ville, Montréal recèle les potentialités formidables d'un milieu en pleine effervescence. Mais il est tout aussi clair que Montréal est menacée par des bombes à retardement semblables à celles qui explosent dans nombre de métropoles occidentales. Il y a bien entendu des problèmes sérieux dans nombre de régions du Québec et il n'est pas question de nier l'évidence. La question n'a jamais été là. Ce qu'il faut absolument saisir une fois pour toutes, c'est que les problèmes de Montréal sont d'une amplitude telle qu'ils exigent des solutions adaptées au contexte de la Métropole. Si nous pouvons enfin admettre cette réalité, nous reconnaitrons sans peine qu'il n'est plus possible de calibrer les ressources et les responsabilités dévolues à Montréal en fonction des caractéristiques d'une administration locale. Dans cette optique, le gouvernement du Québec doit se doter d'une politique urbaine par laquelle il définira ce qu'il attend de sa métropole. R En créant la CUM en 1970, le gouvernement du Québec répondait en partie à des préoccupations de politique urbaine de nature métropolitaine. Après vingt ans d'existence, la CUM témoigne de la nécessité du geste posé alors. La formule, fondée sur le potentiel fiscal, a contribué à introduire une plus grande équité fiscale entre les partenaires de l'île de Montréal quant au financement de certains services publics métropolitains. Il ne faudrait pas que le projet de loi 145 vienne remettre en question cette équité. Bien qu'incomplète, cette solution offrait une réponse à l'étalement urbain que l'on observait dans l'agglomération au tournant des années 1970. La solution n'a pas subi de transformation substantielle depuis. Par contre, l'étalement urbain connaît une nouvelle vigueur, après une période de légère accalmie. En effet, les études basées sur les données du recensement de 1986 pouvaient laisser espérer un ralentissement, voir la disparition de l'étalement urbain qui progressait au profit de la périphérie et au détriment du centre. Or, il semble que les données de 1986 reflétaient davantage les effets de la crise économique du début des années 1980 qu'un renversement de tendance. (...) Ce qui est alarmant, ce n'est pas tant la désindustrialisation de la ville centrale que l'absence de politique provinciale d'encadrement et d'accompagnement des changements structurels qu'elle traverse. Et pourtant, les coûts économiques, sociaux et environnementaux d'une telle évolution sont énormes. On les retrace inéluctablement dans les bilans financiers des administrations publiques locales et québécoise lorsqu'il faut reconstruire, dans une périphérie urbaine toujours plus éloignée, les services et les infrastructures qui existent déjà dans la ville centrale. Aucune municipalité ne manipule la situation pour faire en sorte que cette double stratégie de développement de certains espaces régionaux d'une part, et de dépérissement de certains autres espaces centraux d'autre part, conduise l'agglomération dans un cul-de-sac. Par contre, aucune institution publique ne semble être en mesure de porter un regard régional sur la situation montréalaise. Il

appartient au gouvernement du Québec de contribuer à l'élaboration de formules d'arbitrage entre les stratégies de développement dans l'agglomération montréalaise. Il lui appartient surtout de donner une impulsion décisive aux forces régionales pour que se développent les solutions institutionnelles et fiscales adaptées à cette fin de siècle dont la CUM et, plus récemment, le CMTC sont des exemples.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-06-14  
**Pages** P. B-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/6FY8GG8F  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:30  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:30

---

## STCUM: présentation du budget le 3 juillet

**Type** Article de journal  
**Auteur** Pierre Bellemare  
**Résumé** °L'heure de vérité approche pour les 29 municipalités de la Communauté urbaine de Montréal qui auront à se partager une facture de 200 millions pour compenser le désengagement du gouvernement québécois dans le secteur du transport en commun. Le président du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault, a indiqué hier que le prochain budget (pour l'année 1992) sera dévoilé le 3 juillet, à l'occasion d'une réunion ordinaire de la société de transport. Ce budget excédera 700 millions, en incluant le plan de relance et le programme de restauration du métro, qui pourraient atteindre 50 millions. Et le transfert de responsabilités de 200 millions que coûte la réforme Ryan sur la fiscalité municipale devra nécessairement être épongé par les administrations locales. Un survol des municipalités de la CUM laisse entrevoir que le compte de taxes des propriétaires résidentiels sera majoré, en moyenne, de 15 à 20 p. cent en 1992, tandis que celui des propriétaires d'édifices non résidentiels le serait de 30 à 40 p. cent. En boutade, M. Perreault a confié que «le gouvernement québécois a reculé sur son projet de loi 120 concernant la réforme de la santé, en raison de la levée de boucliers des médecins. Sur le transport en commun, le gouvernement a également reculé... plusieurs années en arrière». Cependant, M. Perreault était fier d'annoncer, en présence d'ailleurs du maire Michel Leduc, à LaSalle, une réorganisation complète des services de la STCUM dans cette ville de banlieue de 80000 habitants. À compter de lundi prochain, les transferts inter-lignes se feront plus rapidement, les horaires seront remaniés pour minimiser les attentes, et le temps de trajet des circuits se rendant aux différentes stations de métro, sera diminué. La STCUM entend investir 300000\$ pour atteindre son objectif, qui est d'augmenter de 10 p. cent l'achalandage dans LaSalle, actuellement établi à 50000 passages par jour. Cet investissement prévoit la construction d'un nouveau terminus et, au cours des quatre prochaines années, on espère porter à 20 millions le nombre de déplacements annuels à LaSalle. Le plan de relance de la STCUM, par-delà la réforme Ryan qui risque de frapper durement les administrations locales en 1992, a été conçu pour assurer une meilleure desserte vers le centre-ville, dans les parcs industriels aux quatre coins du territoire de la CUM, et dans les villes de la banlieue.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-06-14  
**Pages** P. A-4  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/3MH992SR  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:30  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:30

---

## La passation des pouvoirs

**Type** Article de journal  
**Auteur** Denis Arcand  
**Résumé** L'annonce officielle de la transaction n'était qu'une formalité, mais les Expos ont profité de l'occasion, hier, pour faire de la conférence de presse une cérémonie passation des pouvoirs entre l'ancien régime et le nouveau. «Avec l'appui des nouveaux propriétaires et de nos partisans, je suis convaincu qu'il y aura du baseball à Montréal pour les prochains 100 ans» a affirmé Claude Brochu. Charles Bronfman, Hugh Hallward et Lorne Webster ont fait leurs derniers adieux en tant que propriétaires; Brochu et sa compagnie des 12 associés ont

officiellement pris possession de leur territoire, hier, au Salon 76 du Stade olympique. Bronfman a souligné en souriant que les 18 mois qu'avait fini par prendre la transaction avaient été «une période de gestation aussi longue que celle d'un éléphant», avant de passer les rênes à un groupe hétéroclite d'investisseurs qui n'a réuni que 56 des 100 millions du prix de vente. Trente-trois des millions manquants ont été fournis par la ville de Montréal (un investissement «temporaire» de 15 millions) et par Québec (un prêt participatif de 18 millions via la SDI). Cinq millions viennent de Coca-Cola sous forme d'engagement contractuel à long terme et les six autres millions viennent d'emprunts et d'un solde de prix de vente consenti par les vendeurs. Deux des investisseurs - pour un total de 10 millions - sont des compagnies basées à Toronto. Le reste du capital privé vient de sociétés basées au Québec. (Voir tableau, ci-dessous) Un seul des 12 investisseurs privés n'avait pas été nommé à un moment ou un autre : il s'agit de V.S. Services, de Toronto, une société de transformation alimentaire qui assume notamment l'approvisionnement des concessions du Stade olympique. «Je crois que c'est un reflet de la diversité et de la nature cosmopolite de notre ville» a souligné Jacques Ménard, du courtier Burns-Fry, un des principaux architectes de la transaction. M. Ménard, qui estime que le mode d'acquisition des Expos est un modèle pour l'avenir des concessions de baseball, a évoqué les pertes de contrôle de sociétés québécoises - il a nommé Consolitated Bathurst, vendue aux Américains, et le Groupe Commerce, vendu aux Hollandais: «À chaque fois qu'une entreprise est ainsi vendue, c'est une partie de notre patrimoine économique qui s'effrite. «En rétrospective, l'achat des Expos par un consortium majoritairement québécois nous apparaîtra peut-être un jour comme la première étape concrète de ce que d'aucuns ont appelé le Projet Québec inc » a indiqué Ménard, qui a accepté la présidence du Conseil d'administration des Expos. Brochu a indiqué qu'il projetait de modestes profits d'exploitation pour les prochaines années. Mais Ménard est allé plus loin : «La moyenne des profits, à travers le baseball majeur, est de 4 millions US par année. Nous n'allons pas nous contenter de la moyenne.» Brochu a par ailleurs indiqué que la recherche de nouveaux actionnaires privés se poursuivrait dans les mois et les années à venir: «Les 15 millions de Montréal sont une sorte de dépannage et la Ville sera la première (des deux instances gouvernementales impliquées) à être rachetée. Ensuite, nous chercherons à réduire le solde de notre emprunt au Gouvernement du Québec.» Bronfman remercie à sa façon: il achètera 2 millions de billets! Charles Bronfman a annoncé l'achat et la distribution gratuite de 200000 billets par année durant dix ans, et Claude Brochu a exprimé sa grande confiance dans le succès financier des Expos. «Les gens oublient souvent qu'à part une courte interruption entre le départ des Royaux et la naissance des Expos, il y a du baseball professionnel à Montréal depuis 1889, a indiqué Brochu. Je suis convaincu que les Expos sont à Montréal pour 100 autres années.» Brochu, qui a indiqué s'attendre à des profits d'exploitation modestes durant les prochaines années, a aussi rappelé que la popularité du baseball est cyclique. «Tout le monde parle du succès aux guichets à Toronto. Mais on oublie qu'en 1981, s'il n'y avait pas eu de grève, les Blue Jays n'auraient pas atteint le million de spectateurs et nous en aurions eu 2,8 millions. Même les Mets sont passés par des périodes maigres.» Charles Bronfman, l'ancien actionnaire majoritaire, a d'ailleurs annoncé un appui concret aux Expos: «Nous savons que tout le monde n'a pas les moyens d'assister à un match de baseball, a-t-il déclaré. Comme remerciement symbolique aux amateurs montréalais, 200000 billets seront distribués annuellement aux enfants défavorisés et aux personnes qui oeuvrent dans le sport amateur.» Le maire Jean Doré, dont l'administration a contribué 15 millions au «sauvetage» de la concession, a appelé ses commettants et surtout les entreprises à changer entièrement leur rapport avec l'équipe de baseball locale: «Je m'adresse aux citoyens, mais aussi aux entreprises qui, pour toutes sortes de raisons, n'ont pas participé à l'achat des Expos. Il faut acheter des billets des Expos, de la même façon que vous achetez des billets de concerts de l'Orchestre symphonique pour vos clients», a affirmé le maire, définissant ainsi comme un devoir civique l'appui des Expos. Hallward rappelle que la route sera pleine d'embûches Hugh Hallward, qui s'est départi hier de sa part minoritaire des Expos, a fait ses adieux en souhaitant bonne chance aux nouveaux propriétaires, mais en leur rappelant que la route vers le succès sera pleine d'embûches. «J'étais et je demeure préoccupé par l'impact qu'auront les tendances économiques et démographiques de Montréal sur la rentabilité de l'équipe» a-t-il déclaré, hier. Hallward avait fait le même avertissement il y a dix mois, dans La Presse, alors que commençait à peine la formation du consortium qui vient d'acquérir les Expos. «On m'a beaucoup critiqué pour cela, mais je ne le regrette pas: je ne voulais pas qu'on puisse me reprocher de ne pas avoir prévenu des difficultés de l'entreprise. «Par exemple, il y a beaucoup de pauvreté à Montréal, a-t-il souligné. Les gens n'aiment pas avouer qu'ils n'ont pas les moyens d'acheter un billet, mais lorsqu'on observe froidement la réalité, il faut se demander si cela ne se répercute pas sur les assistances», a déclaré Hallward, qui a aussi rappelé l'effet pernicieux sur les finances de l'équipe de l'autonomie des joueurs et de l'hyper-inflation des salaires. «Et il y a aussi l'exode des anglos (du Québec) et d'un mini-exode des francos (de Montréal), qui fait que la clientèle rapprochée des Expos comporte une proportion croissante d'immigrants récents, des gens qui développeront peut-être un intérêt pour le baseball, mais seulement dans une ou deux générations.» Hallward a cependant souligné que ces problèmes n'étaient pas sans solutions: «Les nouveaux propriétaires sont dans une position où ils seront peut-être plus en mesure d'augmenter les assistances. Prenez juste l'exemple de Bell Canada, qui poste des centaines de milliers de factures à chaque mois dans la région. C'est un accès direct à tout un marché. «Alors, ce n'est pas comme s'il n'y avait rien à faire. J'espère un renouveau de l'intérêt pour le baseball à Montréal.»

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE «CLUB DE BASEBALL MONTRÉAL LTÉE»** Le commandité: Claude Brochu Les commanditaires: Burns-Fry Ltée, Montréal, (Jacques Ménard, vp et directeur général pour le Québec), 1 million; Cascades Inc., Kingsey Falls, Qué., (Alain Lemaire, 2e vp exécutif), 2 millions; Canadien-Pacifique, Montréal, (Bill Stinson, pdg), 5 millions; Entreprises Bell Canada, Montréal (Jacques Bérubé, vp

exécutif pour le Québec), 5 millions; Fédération des caisses populaires de Montréal et de l'Ouest du Québec (Montréal (Jocelyn Proteau, président), 7 millions; Fonds de Solidarité des travailleurs du Québec (Montréal (Claude Blanchet, président), 7 millions; Freemark Investments Inc. , Laval (Mark Routtenberg, président), 2 millions; Management CRB (Claude-R. Brochu, président), 2 millions; McLelland and Stewart Sports (Toronto (Avie Bennett, président), 5 millions; Provigo Inc. , Montréal(Germain Lecours, vp Finances), 5 millions; Télémedia Inc. , Montréal (Claude Beaudoin, président), 5 millions; V.S. Services Ltd (Toronto (Ted Graham, pdg), 5 millions; Coca-Cola (Toronto) a également fourni 5 millions sous la forme d'un «engagement commercial à long terme» (dixit Claude Blanchet), mais n'est pas membre du consortium; la ville de Montréal a fourni sur une base temporaire 15 millions de capital-action; le gouvernement du Québec a prêté 18 millions à 12 p. cent pour 10 ans; les «commanditaires» de la société en commandite sont responsables uniquement pour la valeur de leur investissement, qu'il soit de 1, 2, 5 ou 7 millions. Seul Claude Brochu, «le commandité», est légalement responsable pour plus que son investissement (qui est de 2 millions). Le Conseil d'administration Président: Jacques Ménard (Burns-Fry); vice-présidents : Jocelyn Proteau (Caisses pop), Jacques Bérubé (Bell Canada), Claude Blanchet (Fonds de solidarité).

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-06-15

**Pages** P. H-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/JXFKYCE2

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:30

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:30

---

## L'eau du parc-plage est d'excellente qualité, dit Bourque

**Type** Article de journal

**Auteur** Raymond Gervais

**Résumé** ° L'eau du lac de l'Île Notre-Dame est si pure que le l'assistant directeur et horticulteur en chef auprès du Service des loisirs et du développement communautaire de la Ville de Montréal, M. Pierre Bourque, a tenu à en boire hier matin afin de démontrer que l'affirmation faite la veille par le président des cols bleus, M. Jean Lapierre, était entièrement fausse. «Non seulement l'eau du lac du parc-plage est d'excellente qualité, mais l'eau qui dévale la cascade en provenance des bassins de filtration et qui alimente le lac est aussi pure que l'eau du robinet», a déclaré M. Bourque. Vendredi, le président des cols bleus avait soutenu que la qualité de l'eau de baignade du lac était douteuse et que les plantes servant à la filtration de l'eau dans les bassins étaient mortes l'hiver dernier à cause du froid et du chlore employé pour traiter l'eau puisée au fleuve. M. Lapierre avait aussi affirmé après avoir constaté que des plantes aquatiques étaient mortes qu'elles ne réussiraient jamais à faire le travail qu'on attendait d'eux, «ces dernières meurent avant de commencer leur action de filtration», avait ajouté le président syndical. Végétation prolifique Selon M. Bourque il n'y a rien de plus faux. «Oui il est vrai que certaines plantes sont mortes au cours de l'hiver, mais la végétation est très prolifique et cette année nous y avons ajouté 600 plants de Jacinthes d'eau. Ces plantes proviennent de l'Argentine et seront retirées des bassins à l'automne afin d'assurer leur survie à l'hiver. Déjà ces plantes se multiplient et d'ici la fin de l'été le bassin dans lequel elles ont été implantées en sera couvert», a indiqué pour sa part M. Bourque qui est aussi directeur du jardin Botanique de Montréal. Hier matin, lorsque les dirigeants du parc-plage sont arrivés, les vannes de la cascade d'eau provenant des lacs de filtration avaient été fermées. Les préposés ont dû réactiver les vannes, une opération délicate affirme M. Gilles Vincent, biologiste responsable de la qualité de l'eau. Sans vouloir insinuer quoi que ce soit, M. Vincent a précisé qu'il y avait eu une certaine forme de sabotage pour que les vannes soient ainsi fermées. Il faut rappeler que les cols bleus de Montréal sont actuellement en négociations afin de renouveler leur convention collective et qu'un débrayage d'une journée est prévue pour demain. Selon M. Marc Campagna, directeur général de la Société de l'île Notre-Dame, les cols bleus ont donné «un coup d'épée dans l'eau», en prétendant que la qualité de l'eau de baignade était douteuse voulant semer un doute dans l'esprit du public. «C'est malheureux et c'est choquant d'entendre de telles affirmations tout à fait gratuites provenant de personnes qui ne cherchent qu'à discréditer une administration et qui pour se faire, s'en prennent à un projet qui s'est mérité plusieurs prix en environnement et en science. «On n'a rien inventé en appliquant cette technologie, elle est déjà utilisée en Angleterre pour traiter efficacement les eaux usées, nous ne l'avons qu'adaptée à une utilisation différente, soit celle de purifier les eaux d'un lac de baignade et ça fonctionne, n'en déplaise à certaines personnes.» a indiqué pour sa part M. Campagna. Toujours selon les responsables du parc-plage, la cote du lac de l'Île Notre-Dame s'est maintenue à «A» durant 80 p. cent du temps l'été dernier; à «B» durant 15 p. cent du temps et à «C» durant le dernier 5 p. cent. Selon les normes gouvernementales, la baignade est acceptable jusqu'à la cote «C». En ce qui concerne l'utilisation du chlore à l'endroit où l'eau est puisée au fleuve, M. Vincent a précisé que la concentration était de .15 ml par 100 ml d'eau alors qu'elle est de .3 au

robinet. «Donc rien à craindre pour la santé des baigneurs», d'autant plus que cette eau est mélangée à celle du lac qui elle, ne contient pas de chlore à sa sortie des bassins de filtration», a ajouté M. Vincent.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-06-16  
**Pages** P. A-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/BR7FSQCV  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:30  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:30

---

## Montréal veut «civiliser» les remorqueurs en créant des zones de «monopole»

**Type** Article de journal  
**Auteur** Gilles Gauthier  
**Résumé** L'hôtel de ville est transformé en forteresse à cause de la menace de manifestation de la part des cols bleus en grève ° La Ville de Montréal entend réglementer le remorquage dans ses rues pour éviter les courses folles des véhicules des diverses compagnies vers les lieux d'un accident. Le territoire de la municipalité sera divisé en zones et un contrat de remorquage sera accordé, à la suite d'un appel d'offres, à une seule entreprise pour chacune de ces zones. Cette décision a été annoncée hier soir au cours de la séance du conseil municipal, qui se tenait dans un hôtel de ville transformé en forteresse à cause, d'affirmer l'administration, de la menace de manifestation de la part des cols bleus en grève. André Lavallée, responsable du dossier du remorquage au comité exécutif, a toutefois précisé que la Ville devait obtenir du Gouvernement du Québec une modification à sa Charte avant d'adopter un règlement en ce sens. Ce n'est pas avant décembre prochain que la loi régissant les pouvoirs et activités de Montréal pourra être amendée. Il faudra par la suite soumettre le projet de règlement à une commission du conseil municipal. Ce n'est donc pas avant le printemps de 1992 que le remorquage sera soumis à de nouvelles règles. Mme Patricia Pineda a été tuée au cours du week-end dans un accident impliquant une remorqueuse sur la rue Jarry dans le nord de la Ville. Le maire de Montréal, Jean Doré, a approuvé la décision des services policiers d'intenter des poursuites contre «les auteurs de cet incident épouvantablement malheureux». M. Lavallée a pour sa part déploré l'attitude irresponsable des entreprises de remorquage qui se précipitent sur les lieux d'un accident. Interrogée sur les mesures de sécurité exceptionnelles à l'hôtel de ville, la président du comité exécutif, Léa Cousineau, a rappelé que la séance du conseil municipal avait été interrompue pendant une vingtaine de minutes le mois passé parce que les cols bleus avaient lancé papiers et confettis du haut des galeries du public. Hier soir, des dizaines d'agents de sécurité et de policiers de la CUM interdisaient, avec toute la politesse qu'on leur connaît, l'accès au bâtiment. Conseillers municipaux et journalistes devaient s'identifier de façon formelle avant d'y entrer. On ne laissait pénétrer qu'un à un les citoyens qui voulaient poser des questions à l'administration et ils étaient expulsés de l'hôtel de ville aussitôt après avoir exercé leur droit démocratique. «Nous avons éliminé la possibilité que les cols bleus manifestent à l'intérieur de l'hôtel de ville», a expliqué Mme Cousineau, qui a soutenu que l'assemblée avait été «ouverte» étant donné que les citoyens avaient pu poser des questions et que quelques dizaines de personnes prenaient place dans les galeries du public. Le président du syndicat des cols bleus, Jean Lapierre, a déclaré que ses troupes entendent traquer les membres du comité exécutif pendant leurs vacances. Il n'exclut pas par ailleurs le recours à la grève générale. Interrogé sur le règlement qui interdit aux motocyclistes de fréquenter certains territoires de la Ville et qui stipule que des rues leur sont interdites de telle heure à telle heure, M. Lavallée s'est dit favorable à un moratoire d'un an, période de temps pendant laquelle toute cette question serait réexaminée. Une centaine de motos de représentants de 39 associations de la région métropolitaine étaient alignées hier soir devant l'hôtel de ville pour appuyer leur demande d'élimination de toute réglementation.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-06-18  
**Pages** P. A-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/PSAAD74A  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:30  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:30

---

## Peu de gens participent à la soirée du transport en commun

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 19 juin 1991 276 mots, p. A6 Bellemare, Pierre ° L'assemblée publique, organisée par la CSN hier soir, au cégep Maisonneuve, pour la promotion du transport en commun, s'est soldée par un échec, du moins au niveau de la participation populaire. Malgré la présence d'une dizaine de représentants d'organismes sensibilisés au transport en commun, à commencer par le président de la CSN, Gérard Larose, et par le président du conseil d'administration de la Société de transport de la CUM, Robert Perreault, à peine deux cents citoyens ont voulu se déplacer pour assister au dernier «soulèvement» contre la réforme Ryan, dont l'objectif principal est de proposer un désengagement de 200 millions du Québec dans le budget d'opération de la STCUM. C'est bien peu, deux cents personnes, si l'on considère que le gymnase du cégep Maisonneuve disposait d'environ mille chaises. «La chaleur a dû décourager les gens de s'enfermer dans cet amphithéâtre», a remarqué M. Perreault. De son côté, le président de la CSN a laissé entendre que la détermination du ministre Claude Ryan, de faire adopter sa réforme de la fiscalité municipale, a sûrement réussi à décourager beaucoup de gens qui, dit-il, «demeurent totalement en désaccord avec ce projet de loi», que l'Assemblée nationale aura finalement adopté avant la fin de la semaine. Quoiqu'il en soit, plusieurs orateurs ont défilé sur la tribune et leur profession de foi dans le transport en commun a été entrecoupée par quelques chansons de Sylvie Paquette, tout au long de la soirée qu'animait la comédienne Mireille Deyglun. Le public a apprécié cette partie de la soirée. De la vice-présidente de l'Union des artistes, Élisabeth Chouvalidze, au président de l'Alliance des professeurs de Montréal, André Lavallée, en passant par le porte-parole de Transport 2000, Guy Chartrand, tous ont tenu à répéter que la réforme Ryan «comporte des conséquences lourdes, tant au plan des contribuables que des usagers et des automobilistes». Comme l'a souligné M. Larose, le gouvernement Bourassa a reculé devant les médecins concernant sa réforme de la santé. «Les médecins, on le sait, possèdent un pouvoir qui n'est aucunement comparable à celui que peuvent avoir les usagers du transport en commun. Mais l'effet de la réforme Ryan, dit-il encore, se fera sentir dans deux ou trois ans. À ce moment-là, les citoyens vont réagir... parce qu'ils constateront que le gouvernement du Québec est en train de dégarnir leur portefeuille et leur qualité de vie».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-06-19

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/3MKW4EYA

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:30

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:30

---

100 millions pour remplir et fermer l'ancienne carrière Miron -- C'est ce que Montréal compte déboursier pour traiter les matières polluantes de son dépotoir, puis pour «l'après-fermeture»

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° Les dépenses prévues au dépotoir de l'ancienne carrière Miron pour le contrôle des matières polluantes et pour la fermeture de ce centre d'enfouissement atteignent maintenant près de 100 millions. Les villes de banlieue, principales utilisatrices, doivent s'attendre à une sérieuse hausse de leur facture. A la fin de 1991, 35,2 millions auront été dépensés depuis que la Ville a acheté l'ancienne carrière. Les dépenses totales prévues, 96,7 millions plus précisément, n'incluent pas les coûts de construction d'installations pour la transformation en électricité des biogaz produits par la décomposition des déchets. La réalisation de ce projet, qui fait l'objet de négociations avec notamment Gaz métropolitain et Hydro-Québec, devrait être annoncée en août prochain, a précisé le responsable du dossier au comité exécutif, Richard Brunelle. Selon un document déposé cette semaine au conseil municipal, des dépenses en immobilisations de 10 millions en 1995 et de 13,9 millions en 1996 sont inscrites même si l'enfouissement doit se terminer en 1994. Les débours les plus importants, 31,6 millions, sont encourus pour le captage des biogaz. En attendant leur transformation, ces derniers sont brûlés par des torchères et la mise en place du système nécessaire coûte 12,7 millions. Un autre montant de 10,2 millions est inscrit pour le traitement du lixiviat, le «jus» qui se dépose au fond de l'ancienne carrière suite au passage des eaux dans la masse de déchets. On prévoit la construction d'un poste de traitement permanent qui sera en activité une fois l'enfouissement terminé. Une étude sera commandée pour déterminer la composition de ce liquide et une autre, coûtant un million, sera entreprise bientôt pour établir celle des biogaz et les effets de ces derniers sur la santé. Plusieurs firmes d'ingénierie ont également reçu et recevront des contrats pour faire le design des diverses installations. Coût total de ces différentes études: 6,4 millions. Pour la surveillance et le contrôle, notamment des émanations gazeuses, les frais prévus sont établis à 6,7 millions. Enfin les «infrastructures», dont le recouvrement final, entraîneront des débours de 28,7 millions. Globalement, des immobilisations de 15,2 millions sont inscrites pour 1991, 17,2 millions pour 1992, 13,4 millions en 1993 et 7 millions en 1994. Qui va payer? Ce dépotoir est utilisé principalement par les villes de banlieue de l'île,

Montréal brûlant la plus grande partie de ses déchets à l'incinérateur des Carrières. Le coût d'enfouissement par tonne pour les utilisateurs passera le 1er juillet, dans moins de deux semaines, de 30\$ à 38,50\$ par tonne. Il faut s'attendre à ce que la Ville décrète, au cours de l'été, une autre hausse qui entrera en vigueur un peu plus tard. On prévoit des revenus de 52,8 millions en 1991 comparativement à 25,3 millions en 1990. Dans le budget de l'année en cours, une somme de 9,9 millions était prévue pour les immobilisations et les frais de financement. La Ville se chargeait à elle-même un loyer de 6,1 millions pour l'utilisation du site et un montant de 10,1 millions était, expliquait-on, mis de côté pour l'aménagement qui suivra la fermeture et le recouvrement final.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-06-20

**Pages** P. A-7

**Select in Zotero** [zotero://select/library/items/I3NP4ZSZ](https://zotero.org/select/library/items/I3NP4ZSZ)

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:31

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:31

---

## Doré croit que le projet Soligaz demeure vital pour l'Est de Montréal

**Type** Article de journal

**Auteur** Marie-France Léger

**Résumé** ° Le maire de Montréal, M. Jean Doré, estime que le rejet du projet Soligaz par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) est néfaste pour l'Est de Montréal qui compte sur les retombées de l'industrie pétrochimique pour accélérer la relance économique. «Sans remettre en cause la révision des projets qui peuvent affecter l'environnement, les recommandations du BAPE doivent être revues. Il demeure essentiel qu'on approvisionne la région de Montréal en liquides de gaz naturels. Il faut que les effets bénéfiques se matérialisent pour l'Est de Montréal. Nous avons demandé au gouvernement de revoir cette décision», a-t-il déclaré, hier, en soulignant qu'un projet d'École de plastique, un dérivé de l'industrie pétrochimique, est à l'étude pour ce secteur de la métropole. Jusqu'ici, malgré tout, l'Est de Montréal a réussi à passer sans trop de dommages à travers la récession grâce aux subventions gouvernementales de 275 millions octroyées depuis trois ans. C'est ce qu'à indiqué, hier, le président de la Société de promotion et de concertation socio-économique de l'Est de Montréal (Pro-Est), M. Roger Hébert, qui estime d'ailleurs que ce coup de pouce gouvernemental a incité l'entreprise privée à engager de son côté des investissements de l'ordre de 250 millions. «Après trois ans, la marchandise se livre d'une façon de plus en plus satisfaisante. Ce qui nous préoccupe maintenant, c'est les prochaines années. C'est pourquoi nous avons demandé de prolonger notre mandat de deux ans», a-t-il précisé en soulignant que l'effort financier des gouvernements fédéral, provincial et municipal atteignait jusqu'à présent 58,5 p. cent de l'objectif recherché. M. Hébert croit que ces investissements ont permis de consolider les emplois dans l'Est et qu'ils ont donné un avenir à ce secteur. Le président de Pro-Est n'a pourtant pas été capable de fournir des statistiques, mis à part que 9000 personnes ont pu bénéficier de cours de formation de la main-d'oeuvre. «Il semble également que le nombre d'assistés sociaux ait moins augmenté que dans les autres quartiers de Montréal», a-t-il affirmé. Présent à la rencontre, le maire de Montréal a indiqué que la relance de l'Est passait non seulement par la construction des infrastructures industrielles et routières, mais aussi par le développement de secteurs de pointe, comme l'aéronautique et les plastiques. M. Doré a aussi promis pour l'automne une stratégie globale de développement de ce secteur de Montréal. Entre-temps, Pro-Est va continuer son travail de concertation et de promotion. Soixante-quinze commanditaires ont dépensé 186000\$ pour la réalisation de 80 panneaux publicitaires et la publication d'une brochure de 42 pages qui sera distribuée dans les ambassades, les délégations et les maisons commerciales du Québec à l'étranger.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-06-20

**Pages** P. E-8

**Select in Zotero** [zotero://select/library/items/HHMLTHNB](https://zotero.org/select/library/items/HHMLTHNB)

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:31

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:31

---

## Douze conseillers municipaux du RCM adhèrent à Mouvement Québec

**Type** Article de journal

**Auteur** Conrad Bernier

**Résumé** ° Douze conseillers municipaux du RCM ont annoncé, hier, leur adhésion à Mouvement Québec, soulignant en même temps l'urgence de rassembler les forces souverainistes autour de l'objectif d'un vrai référendum québécois. Cet objectif doit, selon eux, s'exprimer massivement lors de la marche qui fermera le défilé de la Fête nationale, le 24 juin prochain. C'est Mme Manon Forget, conseillère du district Delorimier, qui s'est fait le porte-parole de ses collègues Diane Barbeau, Raymond Blain, Ghislaine Boisvert, Nicole Boudreau, Victorio Capparelli, Réal Charest, Jacques Charbonneau, Jean Durivage, Serge Lajeunesse, Michel Lemay et Nicole Milhomme. Serge Demers, président de Mouvement Québec, qu'entouraient Guy Bouthillier, porte-parole du M.Q.F, Fernand Daoust, président de la FTQ, Gérald Larose, président de la CSN, Sylvain Simard, président du MNQ, a pour sa part expliqué que la confusion et l'ambiguïté du gouvernement Bourassa piègent le peuple québécois. «Nous refusons, ont déclaré les porte-parole de ces organismes, de nous réengager une fois de plus dans un cul-de-sac constitutionnel qui ne ferait qu'accroître l'amertume et retarder la souveraineté du Québec. Nous voulons un vrai référendum québécois portant sur la souveraineté du Québec». En invitant les Québécois à marcher pour la souveraineté, le 24 juin, Mouvement Québec rejette à l'avance l'accusation de «politiser la Fête nationale». «Une Fête nationale, surtout dans le contexte actuel, ne peut pas ne pas avoir une signification politique, soutient Serge Demers. Le défilé est apolitique, ouvert à l'ensemble de la population, la marche est politique, ouverte à tous les Québécois qui veulent un vrai pays». À ceux qui doutent que le peuple marchera, le 24 juin prochain, parce que manquera, cette année, l'élément médiatique de l'échec du Lac Meech, les porte-parole du MQ et des centrales syndicales répondent: «Il y a pire, cette année, que l'échec de Meech, il y a le spectacle de plus en plus insupportable de ce gouvernement sans vision nationale qui joue de façon cavalière et combinarde avec le destin du peuple québécois!» «Le dossier du français nous a fait cheminer depuis des décennies, ajoute Guy Bouthillier, porte-parole du M.Q.F. Les Québécois savent maintenant que la sécurité du français est liée à la souveraineté du pays. Le peuple a compris. 200000 ou 300000 (personnes) ont marché, l'an dernier, et ils vont marcher à nouveau, cette année, avec des centaines de milliers d'autres. Pour un référendum sur la souveraineté, le peuple marchera, le 24 juin, et ce sera un événement capital et magistral!»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-06-20

**Pages** P. B-6

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/XEYQSBKM

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:31

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:31

## La CUM renonce à un projet de 7 millions visant à améliorer la sécurité du métro

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** ° Au moment où l'Assemblée nationale avalisait hier la réforme Ryan sur la fiscalité municipale, la Communauté urbaine de Montréal renonçait à un investissement de 7,7 millions, destiné à améliorer la sécurité publique dans le métro, à l'aide d'un nouveau service de radio-communications qu'on voulait mettre à la disposition des agents de sécurité. C'est la mairesse de Mont-Royal, Vera Danyluk, qui a amené une majorité de maires de banlieue à s'opposer à cet investissement, auquel tenaient quand même le président du comité exécutif de la CUM, Michel Hamelin, le président du conseil d'administration de la Société de transport de la CUM, Robert Perreault, ainsi que l'ensemble des représentants de la ville de Montréal. Réunis en assemblée publique, les membres de la CUM ont longuement débattu cette question et, selon certaines confidences recueillies en coulisse, les maires de banlieue désiraient ainsi envoyer un message au ministre Claude Ryan, message visant à mettre en lumière les difficultés financières que soulève sa réforme dans les administrations municipales. M. Perreault a vainement expliqué à ses collègues que l'investissement de 7,7 millions, en vertu d'une entente qu'on avait conclue avec Bell Canada, devait «se payer par lui-même», puisque la STCUM envisageait abolir 26 postes d'agents de sécurité - sur un total supérieur à 100 - en dotant le métro d'un système sophistiqué de radio-communications. Mais les maires de banlieue, dont celui d'Outremont, Jérôme Choquette, ont refusé de se lancer dans une telle entreprise, ignorant encore, de façon précise, les effets que comporte la réforme Ryan sur les finances des administrations locales. Mme Danyluk avait d'abord suggéré de reporter l'adoption de cette résolution au 15 août, date de la prochaine assemblée de la CUM. Son amendement a été défait et, par la suite, les maires de banlieue de sont ligués pour renverser la proposition principale, parrainée par MM. Perreault et Hamelin.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-06-20



**Pages** P. E-8  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/A9LZRRAE  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:31  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:31

---

## Jardin de Chine, jardin de rêve...

**Type** Article de journal  
**Auteur** Marie-France Léger  
**Résumé** °Le directeur du Jardin botanique aurait pu marcher sur les eaux du Lac de rêve, hier, à l'ouverture officielle du jardin de Chine, tellement il rayonnait de bonheur. «C'est un rêve vieux de 11 ans. C'est notre troisième présentation de bonzaïs avec le jardin de Chine. Ce jardin va avoir un impact touristique énorme. Les Américains et les Européens vont venir spécialement pour ça. Les gens sont divisés sur tout, mais ici la nature devient un dénominateur commun», a expliqué M. Pierre Bourque, assis dans la cour du Printemps, en admirant les arbres miniatures exposés dans un décor s'inspirant de l'architecture de la dynastie chinoise Ming (1368-1664). Il faut le voir pour le croire: 2500 tonnes de matériaux en provenance de Chine, 120 containers, 50 horticulteurs chinois et québécois au travail depuis deux ans et quatre millions de dollars plus tard, le jardin de Chine en met plein la vue aux visiteurs qui contemplent une oasis de fraîcheur et de verdure en plein coeur de la «jungle» urbaine. Le contraste est saisissant. Le mât du Stade olympique surplombe les sept pavillons traditionnels du jardin, aux toits pointus et aux boiseries finement sculptées. L'architecte concepteur du jardin, M. Le Wei Zhong, est définitivement conquis. «La tour (le mât) et le jardin forment un très grand contraste. Mais ça ne les empêche vraiment pas de se compléter», a-t-il indiqué avec des hochements de tête satisfaits. La montagne et l'eau sont les deux éléments principaux du jardin. Pour la montagne, il a fallu transporter 3000 tonnes de pierre de l'île Sainte-Hélène. Résultat: neuf mètres de pierre jaune, entourée de plantes et d'arbustes asiatiques et américains, qui se mirent dans les eaux du Lac de rêve au centre du jardin. «Ce jardin a une dimension humaine. Il est enthousiasmant. On se trouve enveloppé dans différents tableaux, comme le veut la tradition chinoise. C'est aussi un clin d'oeil de se retrouver à l'ombre du mât. Être si près de la Chine et en même temps si près de la technologie occidentale, c'est assez extraordinaire», a affirmé M. Bertrand Dumont, consultant en horticulture environnementale, en admirant les perspectives. Le jardin de Chine couvre deux hectares et demi. Il est un peu plus petit que le modèle asiatique habituel, mais il demeure le plus important du genre hors d'Asie. Il possède toutes les caractéristiques des jardins de la région de Shanghai, créés à l'origine pour les riches hauts fonctionnaires de la dynastie des Ming. Au cours de la promenade, les sentiers s'entrecroisent, débouchent sur de petits ponts en conduisant vers les pavillons. Les plantes, arbustes et conifères forment une palette de verdure qui éclatera de couleurs pendant l'été. Le Pavillon de l'amitié, le Bateau de pierre et le Kiosque de la douceur infinie «poussent» à travers des variétés de fleurs et d'arbres typiquement chinoises, comme le bananier, le camélia et l'osmanthus sucré... Hier midi, un chapeau de paille rose flottait sur le Lac de rêve; une attraction supplémentaire provoquée par un petit coup de vent insolent. Féérique, vous dit-on... Un fruit de la bonne entente Montréal-Shanghai °On parlait mandarin, hier, à l'ombre du mât du Stade olympique, dans l'oasis de verdure du jardin de Chine, au Jardin botanique. «Ce jardin est un beau fruit de bonnes relations entre Shanghai et Montréal. C'est un symbole de notre amitié qui durera de génération en génération», a expliqué à La Presse dans un sourire bien oriental, par la voix d'une interprète, M. Ni Hongfu, conseiller spécial auprès du Gouvernement populaire de la municipalité de Shanghai. Hier, la Ville de Montréal et la communauté chinoise de Montréal ont vraiment mis les petits plats dans les grands pour l'inauguration du jardin de Chine «Meng Hu Yuan» (le jardin du Lac de rêve), le plus grand jardin chinois à l'extérieur de l'Asie. Au moins 1200 invités ont pu apprécier les danses et la musique de l'Empire céleste interprétées par des artistes de Shanghai et de Montréal, en compagnie des six représentants de la délégation officielle chinoise, du maire de Montréal, M. Jean Doré, et de la présidente du comité exécutif, Mme Léa Cousineau. «Ce jardin fait des Montréalais des citoyens du monde. Il a permis que la civilisation chinoise s'enracine dans le sol montréalais. D'ailleurs, nous signons demain (aujourd'hui) un protocole d'échanges culturels et scientifiques qui nous permettra d'amorcer dans les deux prochaines années des projets concrets entre les entreprises de Shanghai et de Montréal», a déclaré Jean Doré, sous un soleil radieux. Après le spectacle et les discours officiels, tout ce beau monde s'est dirigé vers le buffet où les attendaient 10000 petites bouchées chinoises, arrosées de 200 bouteilles de vin. «C'est offert par la communauté chinoise. Il y en a environ pour 15000\$, a indiqué M. Pierre Bourque, le directeur du Jardin botanique. Rien n'est trop beau pour concrétiser l'amitié Shanghai-Montréal inaugurée sous le maire Drapeau, au début des années 80. Le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal couvrent les dépenses de la délégation chinoise jusqu'au 25 juin. «Le coût est de 12000\$. Mais cette délégation n'est pas venue uniquement pour le jardin. Les Chinois vont visiter le Québec et rencontrer des chefs d'entreprise. Ils veulent bénéficier de notre savoir-faire dans le traitement des déchets, les télécommunications et la machinerie agricole. Ils veulent faire des affaires avec Montréal. Le jardin de Chine, c'est le point de départ», a confié à La Presse un responsable du Secrétariat aux affaires internationales de la Ville, qui a souhaité garder l'anonymat. C'est pourtant vrai, le jardin de Chine

apparaît comme le signal d'autres échanges fructueux: le Jardin botanique étudie un gros projet de collection de plantes médicinales en provenance d'Asie. Le conservateur du Jardin botanique, M. André Bouchard, a passé huit mois en Chine pour se familiariser avec les espèces de plantes. «On possède déjà une bonne moitié des 300 plantes vedettes. On ne veut pas forcément dire aux gens que la médecine traditionnelle est meilleure, mais leur montrer qu'il y a des médecines différentes», a expliqué M. Bouchard.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-06-21

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/VZ6TJQRI

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:31

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:31

---

## Une avocate est choisie chef intérimaire de la Coalition démocratique de Montréal

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** °Adelia Ferreira, 27 ans, avocate, a été choisie chef intérimaire de la Coalition démocratique de Montréal, parti d'opposition à l'Hôtel de Ville. Un congrès à la direction se tiendra à l'automne ou au début de 1992. Mme Ferreira ne sait pas encore si elle sera alors candidate. Elle préside également le bureau de direction de cette formation, qui a été renouvelé au complet. Ces changements surviennent quelques semaines après la démission de l'ancien chef Pierre-Yves Mélançon, défait à la mairie lors de l'élection du 4 novembre 1990. Née à Mamodeiro au Portugal, Mme Ferreira est arrivée au Québec en 1968 et s'intégra à la majorité francophone. Elle pratique le droit comme associée chez Bernier, Brochu et Beaudry. Elle est membre du conseil d'administration de l'organisme Chambrelle, qui s'occupe de la création de maisons de chambres pour personnes démunies. La Coalition compte trois conseillers municipaux à l'Hôtel de Ville, Pierre Goyer, Sam Boskey et Marvin Rotrand, tous des anciens du RCM.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-06-21

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/LRR84XQW

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:31

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:31

---

## Un virage -- Jean Doré;

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** La dernière campagne électorale à Montréal et les décisions subséquentes du parti au pouvoir ont prouvé à ceux qui en doutaient encore que le maire Jean Doré est un politicien comme les autres et qu'il n'a pas de leçon à donner à ses grands frères à Québec et à Ottawa. Ni à Robert Bourassa, qui s'engageait avant le dernier scrutin provincial à prolonger le métro jusqu'à Laval, ni à Brian Mulroney qui présentait comme fait accompli son réseau pan-canadien de garderies de plusieurs milliards. Ouvrant sur une échelle plus modeste, le maire de Montréal, près du peuple, promettait quant à lui des investissements dans les parcs de quartiers et les postes de pompiers. Après les élections, il ne se passa pas beaucoup de mois avant qu'un grand nombre de ces projets ne soient «retardés» et que la priorité ne soit accordée à l'héritage et au souvenir que laissera l'administration en place: les célébrations de 1992, avec en prime un hôtel de ville réaménagé, à fort prix, pour le plus grand confort de la haute administration. Et les premiers urinoirs de luxe pour chiens. Coupures dans les services de loisirs de base. Pas d'argent pour la collecte de déchets domestiques dangeureux. Mais embauche d'amis du régime pour conseiller, consulter, organiser, manipuler. N'allez surtout pas reprocher quoi que ce soit à M. Doré, lui qui ne peut souffrir la moindre critique. Un journal note-t-il quelques dépenses excessives ou inutiles? Il s'agit de sombres complots ourdis par un adversaire politique, explique en substance le maire au simple citoyen. Il promet du même souffle de mieux «contrôler» l'information qui provient de l'Hôtel de Ville. Déjà les employés d'un service municipal ont reçu l'ordre de ne pas parler aux journalistes. Des promesses Le 6 septembre 1990, deux mois avant le scrutin du 4 novembre, l'administration municipale publiait, comme à chaque année, son plan triennal d'immobilisations (PTI), un document à caractère budgétaire qui précise

combien la Ville entend investir dans chaque secteur. Pour 1991, au lendemain des élections, on inscrivait 1 million pour le parc Ahuntsic, 1 million pour la caserne 15, 1,2 million pour le centre Roussin, 1,4 million pour les nouvelles casernes de Pointe-aux-Trembles et Rivière-des-Prairies, 90000\$ pour la réfection des tennis du Centre Claude-Robillard, 1 million pour la caserne 41 et d'autres centaines de milliers de dollars aux quatre coins de la Ville. Pendant la campagne, le maire se promenait d'épluchette de blé d'Inde en rencontre avec les enfants pour rappeler les montants inscrits pour l'espace vert du coin dans le très officiel PTI, pendant que les journaux locaux claironnaient ces engagements on ne peut moins électoraux. Dès les premiers mois de 1991, l'administration, réélue pour quatre ans, mettait la hache dans bon nombre de ces beaux projets et de ces millions. Les nouvelles casernes de l'est de la ville? Zéro. Le poste 15? Zéro. Le poste 41? Zéro. Les tennis? Zéro. Le parc Ahuntsic? 500000\$. Le Centre Roussin? 400000\$. Sans parler de la promenade Bellerive et des parcs Félix-Leclerc, Henri-Julien, Morgan, Belmont, de Lorimier, des Vétérans et autres équipements des quartiers, dont les budgets ont été charcutés. Le parti au pouvoir, qui a promis encore plus que d'autres la transparence, ne s'est évidemment pas vantée de ces ajustements et seule une fuite nous les a appris. Interrogé au conseil municipal, le maire n'en finissait plus d'expliquer qu'à cause de la récession et afin de préserver les équilibres budgétaires, il a fallu sabrer. Oui, mais l'Hôtel de Ville avec ses marbres, son acajou, son carillon? Un «nid à feu» patrimonial qu'il faut rénover de toute urgence pour la protection des employés qui y travaillent, répondait le premier magistrat. L'argument était très valable quand le budget des rénovations s'établissait à 8 millions. Mais il dépasse maintenant 23 millions. Le comité exécutif s'est plié aux suggestions des fonctionnaires qui recommandaient certains travaux additionnels, explique maintenant M. Doré, qui ajoute que le bâtiment rénové fera la fierté des Montréalais. Un célèbre prédécesseur a déjà utilisé le même genre d'argument. Que fête le pauvre peuple Nous n'avons pas le choix, dit le maire pour expliquer les compressions budgétaires. Bien sûr que oui, mais il y a l'héritage, les interminables célébrations du 350e, «qui ne pourront être déficitaires». Il faut que les îles, le square Berri, la rue de la Commune et ses 6 millions de granit, le marché Bonsecours, le belvédère du chalet de la Montagne, la Pointe-à-Callière soient prêts, que la Corporation 1992 ait l'argent dont elle a besoin. Il faut que fête le peuple pauvre de Montréal qui s'écroule. La ville et surtout M. Doré doivent être en mesure d'accueillir convenablement les Montréalais, les touristes et les collègues maires qui débarqueront de pays étrangers. Et quelle vue leur offrira-t-il de la nouvelle fenêtre monumentale de ses nouveaux bureaux du quatrième étage de son hôtel de ville? Un parking? Que non. Que les bulldozers labourent, que le Champ-de-Mars verdisse! Dans ce cas, les travaux sont devancés. Le PTI, qui annonçait des dépenses publiques de 1,2 million en 1991 pour cette «place de prestige», indique maintenant 3,62 millions, auxquels il faut ajouter des bricoles de 100000\$ ou 150000\$, dont la mini-fontaine de Nelson Mandela. Même précipitation pour la rue de la Commune et d'autres grands projets, pour lesquels on trouve toujours les fonds nécessaires. Quant aux quartiers, on y reviendra après les célébrations. Et si alors les budgets sont trop serrés pour rattraper les retards, le RCM, qui n'est jamais à court d'arguments, pourra blâmer la réforme de la fiscalité municipale du ministre Claude Ryan...

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-06-22

**Pages** P. B-1

**Select in Zotero** [zotero://select/library/items/BVH4US22](https://zotero.org/select/library/items/BVH4US22)

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:31

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:31

---

## La personnalité de la semaine -- THIEU-QUAN HOANG Cette gestionnaire est la première femme à diriger le service des finances de la Ville de Montréal

**Type** Article de journal

**Auteur** Richard Héту

**Résumé** 1975. Au Vietnam, les troupes communistes de Ho Chi-Minh étendent leur autorité au sud du pays. Aux États-Unis, une jeune Vietnamiennne finit son MBA et décide qu'elle ne retournera pas à Da Nang, où vit sa famille. Elle ira vivre à Montréal. Elle connaît un peu la ville, l'ayant visitée à quelques reprises lors d'un unique trimestre à l'Université Laval. Elle la préfère à New York, qu'elle a connue au cours de ses études à l'Université de Long Island. Maîtrisant le français, appris dans les lycées vietnamiens et à l'Université de Lausanne, elle arrive en avril 1975. Elle achète le journal, étudie les offres d'emploi et envoie un premier curriculum vitae à la Commission des écoles catholiques de Montréal, qui l'embauche trois mois plus tard comme analyste financier. Au cours des 13 années suivantes, elle gravit les échelons, se voyant nommée à des postes de direction, d'abord en 1981, à l'âge de 29 ans, puis en 1983 et enfin en 1988. Des chasseurs de tête se mettent à sa poursuite. Le 2 mai 1988, elle accepte le poste d'assistante-directrice du service des finances de la Ville de Montréal. Lundi dernier, la valeur exceptionnelle de cette femme de 39 ans, Thieu-Quan Hoang, est reconnue une nouvelle fois

quand elle devient la première femme à être nommée à la tête du service des finances d'une grande ville canadienne. Aujourd'hui, La Presse en fait sa Personnalité de la semaine Les surprises agréables En se voyant remettre les cordons de la bourse de la Ville de Montréal, dont le budget de fonctionnement s'élève à 1,7 milliard, Mme Hoang devient aussi la personne issue des minorités ethniques ayant le plus de pouvoir au sein de l'administration municipale, voire à Montréal. «Ce sont les surprises agréables qui accompagnent cette nomination», déclare Mme Hoang lors d'une interview dans son nouveau bureau, entre deux rendez-vous avec quelques-uns de ses 443 nouveaux employés. Mais «le plus important, c'est d'accepter le poste de directrice du service des finances», précise-t-elle. «Montréal est quand même une des plus grandes villes du Canada.» Selon Fo Niemi, un Montréalais également originaire du sud-est de l'Asie, la nomination de Mme Hoang n'est pas tout à fait étrangère à l'influence de Léa Cousineau, la présidente du comité exécutif de la Ville. Celle-ci a piloté le dossier de l'accès à l'égalité au sein de l'administration municipale, qui compte en Mme Hoang une troisième femme au poste de directrice. Mais «c'est certainement à cause de sa compétence» que Mme Hoang a créé un précédent cette semaine, déclare M. Niemi qui est aussi directeur général du Centre de recherche-action sur les relations raciales. Mme Hoang n'a pas raté l'occasion de faire sa marque au cours de ses trois premières années à l'emploi de la Ville de Montréal. Deux prix d'excellence À titre d'assistante-directrice du service des finances, Mme Hoang était responsable du budget. À sa première année à ce poste, la Ville de Montréal s'est vu décerner le prix d'excellence pour la présentation des documents budgétaires de la Government Finance Officers Association, un organisme qui regroupe les experts en finance des grandes villes du Canada et des États-Unis. «C'était une première au Québec», dit Mme Hoang, avec fierté. Montréal a reçu le même honneur l'année dernière. Mme Hoang aura besoin de tout son talent dans ses nouvelles fonctions. Elle arrive en effet au poste de directrice des finances de la plus importante ville du Québec au moment où le gouvernement s'appête à couper vigoureusement dans ses subventions aux municipalités. Encore un peu nerveuse avec les journalistes, Mme Hoang dit qu'elle ne se trouve pas devant «une situation impossible, mais plutôt une certaine mission impossible». Se reprenant, elle ajoute: «Depuis trois ans, la Ville de Montréal a voulu s'assurer d'une saine gestion financière. Dans un contexte de contraintes financières, elle a su toujours améliorer et augmenter les services à la population. C'est toujours dans ce contexte qu'on a oeuvré. La réforme de M. Ryan va être un poids de plus à assumer.» Mme Hoang ne se dit pas la bonne personne pour répondre aux critiques qui sont logées à l'endroit de l'administration municipale concernant son manque de leadership au chapitre économique. Elle renvoie les journalistes au responsable de la CIDEM, se contentant de dire que les réalisations de ce dernier «sont peu publicisées». La famille comme «relaxation» Née à Hué, Mme Hoang est la quatrième d'une famille de cinq enfants, qui vivent tous aujourd'hui au Canada ou aux États-Unis. Son père, qui était directeur régional des douanes au temps du régime de Saigon, et sa mère ont immigré au Québec et vivent à Montréal. Mme Hoang, qui maîtrise également l'anglais et le vietnamien, est elle-même mariée et mère d'une fille de dix ans et d'un garçon de sept ans. Discrète au sujet de son mari, elle vit à Brossard depuis 1976. Elle a, dit-elle, «le travail comme hobby, la famille comme relaxation». Elle se considère «plutôt montréalaise», mais conserve un souvenir poétique du Vietnam, où elle a vécu les 18 premières années de sa vie. Dans son nouveau bureau qui ne semble pas encore occupé, elle dit: «Tout ce qui touche un pays, un lopin de terre, un soleil couchant, même un ciel gris, ça fait partie des souvenirs qu'on chérit.» Elle se considère «plutôt montréalaise», mais conserve un souvenir poétique du Vietnam, où elle a vécu les 18 premières années de sa vie.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-06-23

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/W2L697WL

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:31

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:31

---

## La carte Accès-Montréal est presque aussi populaire que le jardin de Chine

**Type** Article de journal

**Auteur** Marie-France Léger

**Résumé** °Le lot de cartes Accès-Montréal s'est écoulé à une vitesse éclair depuis le 21 juin, jour de l'ouverture du jardin de Chine au Jardin botanique. «Nous avons eu 50000 entrées depuis la semaine dernière. De ce nombre, 12 à 15000 personnes détenaient une carte Accès-Montréal. Je suis très impressionné. Je suis sûr que nous allons écouler 100000 cartes d'ici la fin de l'été», a indiqué hier Pierre Bourque, directeur du Jardin botanique. Ces cartes, en circulation depuis le début du mois de mai, permettent aux contribuables montréalais de bénéficier de tarifs réduits pour accéder à la plage de l'île Notre-Dame et au Jardin botanique. Depuis une semaine, les ventes ont grimpé en flèche. Des 35000 cartes imprimées à l'origine, 30000 ont été vendues, notamment aux endroits suivants: 13000 dans les Bureaux d'Accès-Montréal, 10000 au Jardin botanique et 2000 à l'île Notre-Dame. «Depuis l'ouverture du jardin de Chine, nous avons vendu 8000 des 10000 cartes écoulées au Jardin botanique», estime M. Sandy Hébert, du module des Communications de la Ville de Montréal. Les ventes vont

d'ailleurs tellement bien que la Ville a décidé d'imprimer, dès le 9 juillet, une nouvelle série de 35000 cartes. Mais en attendant, comme les cartes commencent à manquer, on a expédié d'urgence mercredi des «lettres» de rabais aux différents points de vente. «Les gens pourront ensuite les échanger contre de vraies cartes. Ce sont des lettres originales; personne ne pourra les photocopier», a prévenu M. Hébert. On se rue au Jardin botanique Même si cette année, l'entrée des jardins extérieurs et du Jardin japonais est sujette à des frais d'admission, l'attraction du tout nouveau jardin de Chine a permis de maintenir le nombre de visiteurs. «Si la tendance se poursuit, on atteindra sans doute un million de visiteurs d'ici la fin de l'automne. C'est excellent. Ces revenus serviront aux projets éducatifs du jardin et à la mise sur pied de nouveaux projets», a déclaré Pierre Bourque. Les guichets et le kiosque d'Accès-Montréal ont été pris d'assaut dimanche et les caissiers ont dû sortir à l'extérieur du Jardin botanique pour vendre billets et cartes. «Il y avait beaucoup de visiteurs en fin de semaine. Heureusement, l'attente n'était pas trop longue. Mais je conseille quand même aux gens de se procurer la carte dans les Bureaux d'Accès-Montréal; ils passeront plus vite», a indiqué Micheline Riopelle, porte-parole du Service à la clientèle du Jardin botanique. Rappelons qu'avec la carte Accès-Montréal (vendue au prix de 2\$), les Montréalais peuvent visiter gratuitement les jardins extérieurs, le jardin de Chine et le Jardin japonais. Mais la visite de l'Insectarium et des serres d'exposition n'est pas comprise.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-06-28

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/SIGKSDRB

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:31

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:31

---

## Les riverains de la rue Christophe-Colomb veulent avoir la paix

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean Dion

**Résumé** ° «Trop d'autos, trop vite»; «Votre vitesse nous tue»; «Pas de camions»; «Vivre (sic) Christophe-Colomb tranquille»; «La paix, les oiseaux, pas d'autos». Les banderoles de protestation suspendues aux balcons en disent long sur la colère des résidents de la rue Christophe-Colomb, sur le Plateau Mont-Royal. Ceux-ci déplorent en effet que leur tronçon de rue soit devenu «une véritable autoroute» et entendent faire valoir auprès de l'administration municipale leur désir d'un environnement plus calme et plus sécuritaire. Sur Christophe-Colomb, entre Laurier et Rachel, la pagaille règne depuis plus d'un an. Depuis, en fait, que la Ville a fermé le terre-plein du boulevard Saint-Joseph à la hauteur de la rue Mentana (deux rues à l'est de Christophe-Colomb et elle aussi à sens unique vers le sud) devant les protestations des résidents de celle-ci. Tout le trafic, y compris les camions, a été détourné sur Christophe-Colomb, au grand dam de ceux qui y habitent. Un trafic excessif qui ne respecte guère les limites de vitesse, est source de pollution sonore et constitue carrément un danger pour les personnes qui résident sur cette artère, affirme M. Marcel Dubé, porte-parole des résidents de la rue Christophe-Colomb. Le 29 mai dernier, une soixantaine de résidents organisaient donc une première manifestation, bloquant la rue tôt le matin. Ils ont ensuite rencontré la conseillère du district du Plateau Mont-Royal et membre du Comité exécutif, Mme Thérèse Daviau (RCM), à la mi-juin. «Une rencontre dont on attend toujours le procès-verbal», de dire M. Dubé. Récemment, la Ville s'est cependant pliée à quelques-unes des revendications des résidents. On a ainsi resynchronisé les feux de circulation à l'intersection des rues Mont-Royal, Marie-Anne et Rachel de manière à diminuer la vitesse des véhicules. On a installé de nouveaux panneaux de signalisation indiquant clairement que la vitesse limite permise est de 50 km/h. Mais les citoyens sont encore loin d'être satisfaits. «Nous voulons que la circulation des poids lourds soit détournée sur Saint-Denis et Papineau et que la vitesse soit réduite à 40, voire à 30 km/h. La rue Christophe-Colomb n'est pas aménagée pour accueillir un flot de véhicules aussi important», indique M. Dubé. Il ajoute que les vibrations suscitées par le passage des camions créent en outre des fissures aux fondations des propriétés qui longent l'avenue. La réglementation municipale, qui rend les normes de circulation routière uniformes, prévoit que seules les zones scolaires peuvent se voir attribuer une limite de 30 km/h. À la Ville, on mentionne qu'un système de comptage de vitesse sera également installé et qu'une étude approfondie, faisant partie d'un plan global de circulation dans le quartier, est actuellement en cours. L'attachée de presse au cabinet du Comité exécutif, Mme Jocelyn-Ann Campbell, n'a cependant pas été en mesure de préciser la date à laquelle pourraient être présentés les résultats de l'étude. Ni ce qui sera décidé quant au détournement possible des véhicules lourds vers d'autres artères principales. S'agirait-il d'un autre exemple du syndrome «pas dans ma cour»? «Il est certain, répond M. Dubé, qu'on dira que nous prêchons pour notre paroisse. Mais notre démarche s'inscrit dans la volonté plus large d'inciter Montréal à redonner la place qui leur revient aux piétons et aux cyclistes et à favoriser davantage le transport en commun.» Car toute cette affaire, signale-t-il, témoigne d'un malaise plus profond. «L'administration veut relancer la vocation touristique et commerciale du Plateau et en faire un

deuxième centre-ville. C'est absurde. «Nous en avons assez de la pollution que cause la circulation dense sur notre rue et de son agression quotidienne. Nous poursuivrons la lutte jusqu'à ce que justice soit faite. Tout ce que nous voulons, c'est la paix. Dans une zone résidentielle, je ne crois pas que ce soit trop demander.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-06-28

**Pages** P. C-9

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/AYZBEV4T

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:32

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:32

---

## Fido devra se passer de son poteau

**Type** Article de journal

**Auteur** Marie-France Léger

**Résumé** °Fido pourra courir à son aise dans l'enclos canin du parc William-Bowie, à Notre-Dame-de-Grâce, mais il n'est plus question de mettre des urinoirs à sa disposition pour ses petits besoins. La Ville de Montréal a en effet décidé d'abandonner l'installation des trois bornes en béton prévues initialement pour veiller à «l'hygiène corporelle» de nos chers compagnons. «Les fonctionnaires nous ont transmis des avis qui indiquaient que ces bornes n'étaient pas essentielles à la réussite du projet d'enclos», a confirmé hier à La Presse M. Benoît Gignac, adjoint au directeur de cabinet du maire Jean Doré. M. Gignac et Mme Lily Robert, du module des communications de la Ville, ont affirmé que cette décision avait été prise le 6 juin, à la réunion du comité exécutif. Pourtant, au lendemain de cette réunion, l'administration montréalaise donnait le feu vert à l'installation des urinoirs... «Au départ, c'était un projet d'enclos et pas un projet d'urinoirs. Les propriétaires de chiens restent responsables de leur animal», a tenu à préciser M. Gignac. Mais même si les urinoirs disparaissent, l'enclos canin, qui sera utilisable au début du mois d'août, coûtera cher aux contribuables: 32000\$ au lieu de 34000\$. Pourquoi payer autant pour faire courir des chiens dans un enclos? «À Notre-Dame-de-Grâce, il y a des conditions particulières. Les coûts sont reliés au déplacement des équipements du parc. Si jamais l'expérience se répétait ailleurs, ce serait moins cher», a soutenu M. Gignac. Pour aménager cet espace «récréatif» à l'intention des braves toutous, il faudra déplacer les installations sportives de baseball, tracer des sentiers, gazonner de nouveau, prévoir des bancs supplémentaires et des poubelles. L'enclos en question fera 43 mètres de long sur 8,5 mètres de large et sera bordé d'une clôture de deux mètres de haut. «Il faut penser aux enfants. La clôture doit être sécuritaire. Pour les personnes âgées, les chiens sont souvent les seuls compagnons. N'oublions pas qu'il y a 50000 chiens à Montréal», a précisé Mme Robert, en défendant le projet. Si Montréal en est à sa première expérience, Westmount compte huit «promenades canines» depuis quelques années déjà, pour la plus grande joie de nos amis à quatre pattes. Trois de ces espaces sont clôturés mais le coût d'aménagement est nettement inférieur. «L'enclos du parc King George, situé entre l'avenue Westmount et la Côte Saint-Antoine, a coûté 6000\$. Cette année, l'entretien des huit promenades revient à 28000\$», a indiqué M. Fred Caluori, directeur des Travaux publics de la Ville de Westmount. Selon M. Caluori, ces promenades sont très «fréquentées». «C'est un grand succès. Pour le moment, il n'est pas question d'y installer des urinoirs. Nous n'avons jamais eu de demande à cet effet», a-t-il souligné.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-06-28

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/EFFP5I8Y

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:32

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:32

---

## Montréal: le syndrome du «tant qu'à»

**Type** Article de journal

**Auteur** Agnès Gruda

**Résumé** Coincée par la récession, la Ville de Montréal a dû réviser à la baisse les investissements qu'elle prévoyait faire cette année. En coupant ici et là, le budget de 250 millions a été comprimé d'un peu plus de dix p. cent. Mais à une ou deux exceptions près, les gros projets mis en chantier en prévision du 350<sup>ème</sup> anniversaire de la Ville

ont échappé au bistouri. Et les quelque 35 millions d'économies seront réalisés en grappillant dans des dépenses peu prestigieuses: réfection d'infrastructures, réaménagement de ruelles, remise en état des piscines extérieures. Les Montréalais auront donc droit, en 1992, à un hôtel de ville totalement «renippé», à un grand square à la place de l'ancien parking du terminus Voyageur, et à une rue de la Commune pavée de granit. Prix à payer: il faudra attendre un peu plus longtemps avant d'avoir de l'éclairage dans sa ruelle ou de nouveaux bancs dans son parc de quartier. Et il faudra probablement redoubler de patience l'an prochain: anticipant le choc de la facture Ryan, l'administration s'apprête à procéder à une deuxième phase de compressions, qui touchera cette fois l'appareil municipal. On peut toujours souhaiter que ce dégraissage servira surtout à alléger la bureaucratie municipale, le plus probable c'est que l'opération entraînera une diminution de services. Dans ce contexte d'austérité, Montréal aurait-elle dû abandonner, ou tout au moins retarder ses projets les plus prestigieux, en attendant des temps meilleurs? Pas sûr. Car en investissant dès maintenant dans le Vieux-Montréal, par exemple, on contribue non seulement à améliorer la qualité de la vie des Montréalais, mais aussi à soutenir une industrie en péril: celle du tourisme. C'est maintenant, pas dans cinq ans, que ce coup de pouce est nécessaire. Montréal n'a donc pas commis de péché mortel en voulant mener à terme ses chantiers du «350ème». L'anniversaire en question n'est de toute manière qu'un prétexte à procéder enfin à certains travaux que l'on a négligés pendant des années, avec une contribution des gouvernements supérieurs. Même si elle tranche avec la philosophie traditionnellement «localiste» du RCM, cette approche peut se justifier. Malheureusement, l'administration Doré ne mérite pas l'absolution pour autant. Car, tout en demandant aux Montréalais de ronger leur frein pour une série de besoins bien prosaïques, Montréal s'est lancée dans ses grands travaux sans tenir compte de l'effort de patience qu'elle demande à ses citoyens, et en se laissant happer de façon indécente par une spirale dépensière sans fin. C'est une faute grave. Les rénovations de l'hôtel de ville illustrent bien le fonctionnement de cette spirale. À l'origine, les travaux - nécessaires, puisque ce bâtiment historique n'a pas été retouché depuis 60 ans - avaient été estimés à 14 millions. Les coûts ont presque doublé à cause d'un principe bien connu de tous ceux qui ont un jour rénové leur maison: le principe du «tant qu'à». L'installation d'escaliers de secours oblige la mairie à déplacer ses salles de toilette; tant qu'à les refaire, aussi bien y mettre du marbre; et tant qu'à réaménager le premier étage, aussi bien en profiter pour déménager les bureaux de l'exécutif au quatrième, où ils auront plus d'espace; rendu là, aussi bien équiper ces bureaux de fenêtres majestueuses... Il n'y a pas de fin à de tels raisonnements, qui s'autojustifient à mesure. À moins que le pouvoir politique ne finisse par dire: wow , nous n'avons plus les moyens. C'est ce frein politique qui ne semble pas fonctionner à l'hôtel de ville. Il fait défaut non seulement dans les grands projets, mais aussi dans les initiatives les plus modestes. Même un enclos pour chiens coûtera plus cher à Montréal qu'ailleurs, parce que «tant qu'à faire», on va l'entourer d'une super-clôture anti-morsures. Finalement, ce n'est pas tant la fenêtre à 300 000 dollars qui fait scandale. C'est plutôt le laxisme et l'absence de leadership politique dont fait preuve l'équipe Doré qui minent sa crédibilité, donnant l'impression qu'elle est en train de perdre la boule et laissant planer le doute même sur les projets les plus valables.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-06-29

**Pages** P. B-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/PBRDUUW

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:32

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:32

---

## Le Parti civique et le Parti municipal progressent vers la fusion

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** ° Le Parti municipal de Montréal et le Parti civique ont franchi une autre étape, hier soir, en prévision d'une fusion de ces deux formations qui, malgré une récolte de plus de 50 p. cent des voix exprimées en novembre dernier, ne regroupent que quatre conseillers à l'hôtel de ville. Au cours des deux prochains mois, les leaders des deux partis d'opposition tiendront quatre autres rencontres, dans le but d'en arriver à la fusion tant souhaitée depuis l'hiver. On a discuté jusque tard, hier soir, des statuts qu'on devrait conférer au nouveau parti, dont le nom reste à déterminer, de même que le protocole de fusion. L'objectif poursuivi, de part et d'autre, est de pouvoir offrir une opposition mieux structurée à l'administration du maire Jean Doré et, à moyen terme, d'être en mesure de mener une lutte serrée, à la prochaine élection municipale de 1994. Au lieu de diviser les forces, comme cela a été le cas l'automne dernier, le PMM et le PCM voudraient se serrer les coudes, en vue du prochain scrutin. Mais il reste encore une foule de modalités à établir. «On saura, à la rentrée d'automne, si la fusion est possible», signale le conseiller Alain André, leader du Parti municipal.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-07-03  
**Pages** P. A-7  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/DZB6DMJE  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:32  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:32

---

## La communauté noire exige une enquête publique indépendante -- Une bavure policière qui soulève consternation et indignation;

**Type** Article de journal  
**Auteur** Richard Héту  
**Résumé** La Presse Nouvelles générales, samedi 6 juillet 1991 674 mots, p. A3 Héту, Richard ° Le ministre de la Sécurité publique, M. Claude Ryan, doit ordonner la tenue d'une enquête publique indépendante sur la bavure policière dont a été victime Marcelus François, mercredi soir, ainsi que sur les relations entre le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) et la communauté noire. Expriment tantôt de l'outrage, de la consternation et de l'indignation à la suite de la fusillade qui a laissé le jeune François dans un état critique, plusieurs leaders de la communauté noire de Montréal, de même que des représentants d'autres groupes ethniques et humanitaires, ont formulé cette demande hier matin au cours d'une conférence de presse. «La Charte des droits de la personne est trop souvent foulée aux pieds par certains représentants de l'ordre», a déclaré Dan Philip, de la Ligue nationale des Noirs du Québec. «Il est temps que ceux-ci paient.» Jean-Claude Icart, du bureau de la communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal, a ajouté: «Il y a eu (Anthony) Griffin, il y a eu Presley (Leslie), il y a maintenant Marcelus François. Je veux bien croire que ce n'est pas du racisme. Mais je dis simplement qu'il se trouve que la communauté noire est plus souvent qu'autrement victime des erreurs et des bavures policières.» Des politiciens réagissent Plusieurs politiciens ont également «déploré» hier la dernière «affaire» à secouer la communauté noire de Montréal. «Ce genre d'incident est toujours troublant», a soutenu Monique Gagnon-Tremblay, ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI). «Je partage la douleur de la famille de monsieur François et de la communauté noire. Je suis convaincue que les enquêtes entreprises feront toute la lumière sur cette affaire.» Jean Doré, le maire de Montréal, a pour sa part tenu «à apporter son support moral» à la famille du jeune François et à l'ensemble de la communauté noire de Montréal. Après avoir précisé qu'il suivrait «avec beaucoup de vigilance» les conclusions ainsi que les recommandations que produiront les enquêtes du SPCUM et de la Sûreté du Québec sur les circonstances entourant l'incident de mercredi soir, M. Doré a émis le souhait «que cet événement ne remette pas en cause les efforts importants que la Ville de Montréal, en collaboration avec la communauté noire de la métropole, a fait pour établir un climat propice à l'épanouissement de tous les citoyens, quelle que soit leur origine ethnique et raciale». À l'instar des leaders de la communauté noire, Robert Libman, le chef du Parti Égalité, et Marvin Rotrand, le conseiller municipal de la Coalition démocratique de Montréal, ont quant à eux réclamé la tenue d'une enquête indépendante à celle que mène présentement la SQ et le SPCUM. M. Rotrand a en outre demandé aux avocats de la Couronne de suivre l'enquête de la SQ pour déterminer si des accusations criminelles doivent être portées contre Michel Tremblay, le policier de 34 ans, qui a fait feu sur le jeune François. Plusieurs questions Selon les leaders de la communauté noire de Montréal, l'incident de mercredi soir dernier, qui est survenu à la suite d'une opération de filature de l'escouade technique du SPCUM, soulève plusieurs questions concernant le travail des policiers. Notant que les policiers avaient en leur possession une photo du suspect dont ils étaient à la recherche, soulignant qu'ils suivaient depuis déjà plusieurs heures la voiture de marque Pontiac Bonneville dans laquelle le jeune François se trouvait au moment de leur intervention, et rappelant que pas moins de quatre voitures fantômes et un camion de l'escouade technique ont participé à l'opération, les leaders noirs trouvent incompréhensibles qu'un spécialiste du SWAT n'ait pas trouvé un meilleur moyen d'arrêter le jeune François que de l'abattre d'une balle en plein front. «Marcelus François était assis sur le siège du passager, il avait encore sa ceinture de sécurité et il n'était pas armé au moment où le policier a fait feu sur lui», a soutenu Leith Hamilton, du Conseil de la communauté noire du Québec. «Cet incident est pour nous la preuve que les recommandations formulées par la Commission des droits de la personne et d'autres organismes après l'affaire Anthony Griffin sont restées lettre morte, notamment concernant l'utilisation de l'arme des policiers», a-t-il ajouté. La fameuse accolade Les leaders noirs n'ont pu s'empêcher d'établir un parallèle entre le traitement accordé au jeune François et celui réservé à Robert Collin, ce récidiste à qui un policier avait accepté de donner l'accolade après qu'il eut tué sa femme et tenu les policiers de Laval en haleine pendant des dizaines d'heures. Selon M. Hamilton, il est important «d'envoyer un message clair au premier ministre du Québec pour lui dire que les droits fondamentaux de la communauté noire à la protection de la loi n'ont pas été respectés, que notre vie est en danger, que la violation continue des droits de la personne par la police contre les Noirs exigent un leadership moral et politique de sa part, un leadership qui fait défaut aujourd'hui». Pour Fatima Houda, du Centre maghrébin de recherche et d'information, les efforts du SPCUM pour se rapprocher des membres des communautés ethniques et visibles de Montréal ont été sérieusement



compromis à la suite de la bavure de mercredi. «L'incident malheureux impliquant un policier de la CUM et M. Marcelus François porte une atteinte grave à la relation de confiance que plusieurs groupes des communautés culturelles ont tenté de développer avec les services de la police», a-t-elle dit. Les leaders de la communauté noire ont annoncé la tenue d'une manifestation aujourd'hui pour dénoncer les agissements des policiers du SPCUM à 14h. La manifestation aura pour point de départ le métro Place d'Armes.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-07-06

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/RW72U6S3>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:32

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:32

---

## Les Montréalais devront s'habituer à la puanteur la semaine prochaine

**Type** Article de journal

**Auteur** François Berger

**Résumé** ° Des quartiers entiers de Montréal vont croupir dans la puanteur au début de la semaine prochaine, la ville devant être «ensevelie» sous des tonnes de déchets souvent nauséabonds à l'occasion d'une grève de deux jours des cols bleus de la municipalité. Les ordures domestiques abandonnées pendant plusieurs jours en bordure des rues constituent, particulièrement en été, le «principal problème» suscité par les arrêts de travail des 5200 cols bleus, a indiqué une porte-parole de la Ville de Montréal, Mme Marie Côté. Non considérée comme un service essentiel, la collecte des déchets n'aura pas lieu lundi ni mardi, le syndicat des cols bleus ayant appelé à la grève pour une période de 34 heures débutant à 10 heures lundi matin et se terminant à 20 heures mardi soir. Le centre de tri et d'élimination des déchets, dans l'ancienne carrière Miron, sera également fermé. Environ 4000 tonnes de déchets vont joncher les trottoirs jusqu'à la prochaine collecte, à la fin de la semaine. Il n'y a pas de risque sanitaire majeur, parce que la collecte ne sera interrompue que pendant quelques jours, a assuré une responsable du service des travaux publics, Mme Susan Ellefsen. Cependant, les citoyens vont devoir supporter des «odeurs désagréables», a-t-elle dit. La municipalité invite les citoyens à ne pas laisser leurs déchets non ramassés en bordure de rue, pendant la durée de la grève, mais Mme Ellefsen admet que les gens «préfèrent ne pas laisser leurs ordures sur leurs balcons» ou encore dans leur logement. Si les déchets ne sont pas bien emballés dans des poubelles fermées ou des sacs bien ficelés, les animaux (chiens et chats) vont se faire un régal en fouillant dans ces quelques milliers de tonnes de «manne» odorante, avertit la Ville. D'autre part, les parcs publics ne seront pas entretenus ni balayés pendant la grève, ajoutant au désordre des détritus laissés par terre chaque jour par les utilisateurs des lieux publics. Les cols bleus, membres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP, affilié à la FTQ), ont fait la grève à de nombreuses reprises depuis février dernier. Ils ont rejeté les offres de la Ville (hausse des salaires de 5 p. cent pour l'année en cours) et réclament des pourparlers sur l'instauration de la semaine de travail de 35 heures répartie sur quatre jours. Le printemps dernier, ils ont promis «l'état de guerre» si la Ville ne négociait pas. La «ville des festivals» - rock, jazz, humour, entre autres - va donc s'offrir ces prochains jours un petit «festival parfumé», une des rares «armes» que les syndiqués peuvent encore utiliser, étant donné qu'ils doivent respecter les ordonnances du Conseil des services essentiels. Le Conseil a d'ailleurs jugé «suffisante» hier l'entente sur les services essentiels intervenue entre l'administration municipale et le syndicat. Les syndiqués effectueront l'entretien et la réparation des appareils de communication du service de police et assureront la bonne marche de l'usine d'épuration des eaux. Le débrayage aura par ailleurs pour conséquence la fermeture de plusieurs installations municipales, dont le complexe Claude Robillard, les arénas y compris l'aréna Maurice Richard (ou se déroulent les «Concerts populaires»), les serres de Terre des Hommes, l'aquarium, le planétarium, le chalet du Mont-Royal ainsi que les terrains de soccer et de baseball.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-07-06

**Pages** P. A-9

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/QDTIIFJ7>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:32

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:32

---

## Gare au piège du racisme, avertit le maire Doré

**Type** Article de journal

**Auteur** Marie-France Léger

**Résumé** Des moments de tension au cours de la manif d'appui à la victime des balles de la police Alors que le maire Jean Doré réclamait hier toute la lumière sur les circonstances de la bavure policière de mercredi dernier, la manifestation de solidarité à l'endroit de la jeune victime, Marcelus François, a fait place à la confrontation entre des protestataires et quelques policiers aux abords du Palais de justice, tant la colère de la communauté noire était grande. Les organisateurs de la marche, qui a rassemblé au-delà de 400 personnes hier après-midi, ont eu de la difficulté à contenir un groupe d'une quarantaine de jeunes Noirs anglophones, frustrés et réclamant justice, qui ont invectivé pendant quelques minutes des policiers dans leurs voitures, criant: «Les policiers racistes doivent partir». Dan Philip, de la Ligue nationale des Noirs du Québec, a demandé aux manifestants «de ne pas faire aux policiers ce qu'eux font déjà aux Noirs» et tout est peu à peu rentré dans l'ordre. «La tension est très grande chez les jeunes», a confié Jean-Claude Icart, du Bureau de la communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal, quand la foule se dispersait. Plus tôt dans la journée, le maire Jean Doré a appelé les Montréalais à «ne pas tomber dans le panneau des tensions raciales», faisant allusion à la bagarre de jeudi soir dans le quartier Maisonneuve, lorsque des Blancs ont pris à partie une groupe de Noirs donnant ainsi le signal d'un affrontement à caractère racial. «Les événements de l'Est de Montréal sont un sujet d'inquiétude. Toute manifestation de racisme est profondément inacceptable. Nous avons un travail de sensibilisation à faire auprès de la majorité et aussi des minorités ethniques. Je demande aux Montréalais de comprendre plutôt que de réagir aveuglément. Nous avons toutes les ressources pour relever le défi du pluralisme interculturel», a indiqué M. Doré, en invitant au dialogue les élus municipaux et les leaders des communautés ethniques. La manifestation de l'après-midi s'est ébranlée depuis la rue Jeanne-Mance jusqu'au siège d'Hydro-Québec, où sont situés les bureaux du premier ministre Bourassa, pour finalement se prolonger dans le Vieux-Montréal vers 16h, devant le Palais de justice. Les protestataires, des Noirs et des Blancs, à majorité anglophones, ont «envahi» le boulevard René-Lévesque sur toute sa largeur jusqu'à la rue Sanguinet, bloquant la circulation automobile, tout en scandant «Justice pour les Noirs, justice maintenant» et «Dehors les policiers racistes». Les orateurs, Dan Philip, Jean-Claude Icart, Raymonde Folco, du Conseil des communautés culturelles et Leith Hamilton, du Conseil de la communauté noire du Québec, ont dénoncé tour à tour la brutalité et la violence policière et réclamé une justice égale pour tous. «Nous ne voulons pas que la police soit en même temps juge, jury et exécuter. Combien de morts faut-il, après Presley Leslie et Anthony Griffin, et maintenant le cas de Marcelus François, pour que le gouvernement prenne ses responsabilités?» a lancé Dan Philip sous les applaudissements. Jean-Claude Icart a repris le message inscrit sur la plupart des pancartes: «Nous venons dire à Robert Bourassa que les jeunes Noirs ne vont pas rester une espèce en voie de disparition. Nous en avons assez», a-t-il crié à la foule. Leith Hamilton a indiqué que la communauté noire n'avait pas obtenu justice dans l'affaire Griffin et il a dénoncé «ceux qui rejettent les problèmes de violence à Montréal sur l'immigration et la communauté noire». Jointe au téléphone hier soir, Gloria Augustus, la mère d'Anthony Griffin, cet autre Noir abattu en 1987 dans un stationnement de poste de police, a indiqué qu'elle avait contacté Mme Bertha François, la mère de Marcelus, pour la reconforter. Comme ce fut le cas pour son fils, Mme Augustus se refuse à parler de racisme policier mais estime qu'il est grand de «discipliner» les policiers. Durant la manifestation d'hier, des jeunes Noirs ont improvisé des discours teintés de détermination et de colère. «Cette folie doit cesser. Tous les membres de notre société doivent vivre ensemble, en harmonie. Les Blancs du quartier Maisonneuve ont montré une certaine `déshumanité' mais je leur dis, n'ayez pas peur de nous, nous avons le droit d'être ici», a expliqué Michael Pinard. Les francophones étaient pratiquement absents de la manifestation mais certains locataires du quartier Maisonneuve s'étaient quand même déplacés pour venir exprimer leur hantise du racisme. «Hochelaga-Maisonneuve est un quartier pauvre avec peu d'immigrants. La montée du racisme y crée des divisions. Et il y a des groupes d'extrême-droite qui profitent de la situation. Les néo-nazis et le Klu-Klux-Klan sont très présents, ils barbouillent le quartier de slogans racistes et de croix gammées et ils distribuent des tracts», a raconté Patrice Legendre, accompagné de deux amis avec leurs enfants. Luis Zuniga, d'origine chilienne, qui a été victime de discrimination à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) à cause de son accent, a expliqué qu'en plus de l'enquête publique sur le cas François, il fallait procéder à un travail systématique de sensibilisation des corps policiers aux problèmes des communautés ethniques. Hier soir, le jeune Marcelus François reposait toujours dans un état critique à l'Hôpital général de Montréal.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-07-07

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/FFA6IECM

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:32

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:32

---

## Après un pique-nique chez Doré, les cols bleus mettent fin à leur grève

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** ° Quelque 1000 des 5200 cols bleus de Montréal ont envahi, hier midi, la propriété champêtre du maire Jean Doré, à Val Morin, où ils ont organisé un immense pique-nique sur l'herbe... en l'absence de M. Doré. Cependant, ils ont décidé de mettre fin à leur grève pour reprendre le travail, hier soir à 20h - la grève devait durer jusqu'à 20h, ce soir - et ainsi s'attaquer à la collecte des ordures ménagères. De plus, La Ronde rouvre ses portes aujourd'hui à 11h, après une fermeture forcée de 24 heures, en raison de l'arrêt de travail des cols bleus qui, dans l'ensemble, s'occupent de l'entretien des manèges. Jean Lapierre, président du syndicat des cols bleus - section locale 301 du Syndicat canadien de la fonction publique - a toutefois réitéré ses craintes, hier, concernant la salubrité de l'eau à la plage de l'île Notre-Dame, communément appelée la plage Doré. Déjà le mois dernier, le syndicat des cols bleus dénonçait la situation, à l'occasion d'une conférence de presse qui, quelques instants plus tard, était suivie de commentaires contradictoires de dirigeants de la ville, dont Pierre Bourque, porte-parole du Jardin botanique et responsable de la qualité de l'eau de la plage de l'île Notre-Dame. «Nous demeurons convaincus que l'eau de la plage Doré comporte certains risques pour les baigneurs et rien, dans les affirmations des dirigeants de la ville, nous permettent de penser le contraire», déclare le leader syndical Lapierre. «La ville draine 12 millions de gallons d'eau non purifiée du fleuve Saint-Laurent et, cette année, elle utilise 500000 gallons d'eau de javel pour la rendre propre à la baignade. L'administration municipale se moque des gens et, particulièrement des baigneurs, en laissant croire que l'eau de l'île Notre-Dame est de bonne qualité», soutient M. Lapierre. Enfin, il est satisfait de son pique-nique à Val Morin: «Nos membres se sont baignés dans un cours d'eau, dont la qualité est contrôlée par le ministère de l'Environnement du Québec.», dit-il, sourire en coin.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-07-09

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/N9UCUPU9

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:32

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:32

---

## Doré et Dinkins dénoncent les gouvernements centraux

**Type** Article de journal

**Auteur** Marie Tison

**Résumé** PC NEW YORK - ° Les maires de Montréal et de New York, Jean Doré et David Dinkins, ont uni leurs voix, hier à New York, pour dénoncer le désengagement des gouvernements centraux. M. Doré a affirmé que ces gouvernements étaient des dinosaures bureaucratiques qui pensaient pouvoir régler leurs problèmes budgétaires en rejetant nombre de responsabilités dans le champ des municipalités et en ne leur fournissant pas les ressources nécessaires pour y faire face. «C'est une stratégie à très court terme», a-t-il déclaré. Le maire Dinkins a abondé dans le même sens. Il a affirmé qu'il était temps que le gouvernement central américain cesse de se préoccuper uniquement du Koweït, et commence à se pencher sur les problèmes de New York, de Détroit et de Chicago. Le maire Doré était à New York hier pour faire la promotion du 3e Sommet des grandes villes du monde, qui se tiendra à Montréal du 14 au 17 octobre prochains. Le maire Dinkins a annoncé hier qu'il participera à cet événement. Jusqu'ici, les maires de 19 grandes villes comme Paris, Moscou, Naïrobi et Buenos Aires ont annoncé leur participation. M. Doré a déclaré que les grandes villes avaient des préoccupations communes qu'il était important de partager. Ainsi, un bon nombre de leaders municipaux essaient d'obtenir un peu plus de ressources pour faire face aux défis qui se dessinent, a-t-il indiqué. «Les taxes municipales aident à entretenir les trottoirs, mais elles ne sont pas suffisantes pour régler les problèmes sociaux urbains», a-t-il déclaré. Il a condamné les gouvernements centraux, véritables dinosaures bureaucratiques hérités des années 40, 50 et 60, qui limitent les transferts aux paliers inférieurs de gouvernement au lieu de couper davantage dans leurs effectifs. Il a fait remarquer que ce sera la même personne qui payera en bout de ligne, soit le contribuable. Le maire Doré a affirmé qu'il fallait non seulement décentraliser les responsabilités, mais aussi les ressources. Il a soutenu que les municipalités, étant plus proches des gens et des problèmes, étaient mieux à même de répondre aux besoins et de gérer efficacement les ressources. Le maire Dinkins a indiqué que le problème ne se posait pas uniquement au Canada. Aux États-Unis aussi le gouvernement central restreint ses dépenses et rejette ses responsabilités sur les autres niveaux de gouvernement. «C'est une de mes préoccupations majeures, a-t-il soutenu. Le gouvernement fédéral doit reprendre en main ses responsabilités.»

Le sommet de Montréal aura pour thème le développement durable en matière d'environnement urbain. Les participants prépareront une déclaration conjointe qu'ils déposeront lors de la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement, en juin 1992 à Rio de Janeiro. Le maire Doré a dit espérer que le sommet de Montréal permettra également aux participants d'élaborer un code de conduite en matière d'environnement urbain et de concevoir des projets concrets de coopération. M. Doré a expliqué que le développement durable consistait en un développement qui répondait aux besoins actuels sans hypothéquer les ressources des générations futures. Ce concept, élaboré dans le rapport Brundtland sur l'environnement et le développement, n'a pas encore été pleinement appliqué au contexte urbain. Les villes sont pourtant considérées comme la source de bien des problèmes environnementaux, a-t-il déclaré. Il a affirmé qu'il faudra veiller à ce que la population paye un juste prix pour des ressources non renouvelables, comme l'essence. Le prix de l'essence en Europe et au Japon est beaucoup plus élevé qu'aux États-Unis, a-t-il fait remarquer. Un prix plus élevé, du double ou du triple, inciterait les Américains à effectuer davantage de recherches dans le domaine des énergies renouvelables et favoriserait le transport en commun, a-t-il soutenu. Les taxes supplémentaires recueillies par le gouvernement américain pourraient contribuer à éponger sa dette en un rien de temps, a-t-il ajouté.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-07-10

**Pages** P. A-13

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/2HAQNDUX

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:32

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:32

---

## Montréal commande pour 315000\$ de fenêtres

**Type** Article de journal

**Auteur** Danny Vear

**Résumé** Cet été, Montréal rénovera les fenêtres de ses bâtiments patrimoniaux. Après l'hôtel de ville, ce sont maintenant le château Dufresne et le restaurant Hélène-de-Champlain qui verront leur fenestration restaurée. Dans les deux cas, les travaux commencent ces jours-ci et devraient se terminer au début du mois d'octobre. Le coût des travaux est évalué à quelque 315000\$. Pour Dinu Bumbarum, directeur général de la fondation Héritage Montréal, les deux bâtiments ont une valeur architecturale «fort intéressante». En boutade, M. Bumbarum a dit espérer que ces rénovations soient moins onéreuses que celles de l'hôtel de ville. Le maire Jean Doré verra son bureau décoré d'une fenêtre de 300000\$. Comme le souligne le responsable de ces projets à la Ville de Montréal, l'architecte Claude Langlois, les restaurations du château Dufresne et du restaurant Hélène-de-Champlain sont nécessaires. «Les fenêtres du restaurant Hélène-de-Champlain sont désuètes: l'air s'y infiltre. Ces fenêtres offrent un piètre rendement énergétique», note-t-il. La Ville de Montréal s'est engagée à réaliser les travaux dans le bail qui la lie au propriétaire du restaurant Hélène-de-Champlain, l'ex-animateur de télévision Pierre Marcotte. En ce qui concerne le château Dufresne, les travaux seront plus complexes. En 1981, des réparations ont été réalisées aux fenêtres et aux portes du bâtiment. Des toiles y ont été collées afin d'en protéger les cadres de bois. «Dix ans après, on doit se rendre à l'évidence: ce n'est pas une solution à long terme», note M. Langlois. C'est pourquoi les ouvriers enlèveront les toiles, restaureront le bois et le peindront. Une fois les travaux terminés, les fenêtres et les portes du château Dufresne retrouveront leur cachet original. Sa fenestration et ses portes de style Empire remontent à sa construction. Situé au coin de Pie-IX et Sherbrooke, le château Dufresne a été construit entre 1915 et 1918. Jusqu'en 1947, il servait de demeure aux frères Oscar et Marius Dufresne. Depuis plus de 15 ans, il loge le musée d'Arts décoratifs. Il faut noter que le restaurant Hélène-de-Champlain n'est pas classé «monument historique» par le ministère des Affaires culturelles. Les responsables de la préservation du patrimoine de Montréal considèrent cependant que cette maison est «d'intérêt majeur». M. Bumbarum souhaite que les travaux de restauration ne soient pas réalisés en vain. «J'espère qu'on ne les laissera pas à l'abandon pour les 50 prochaines années», implore-t-il. Selon lui, un programme d'entretien régulier de ces bâtiments serait essentiel.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-07-10

**Pages** P. A-11

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/F8EFPSTF

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:32

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:32

---

## La place Roy sera réaménagée mais on ne sait trop encore comment

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean-Pierre Bonhomme

**Résumé** ° La Ville de Montréal procédera à un réaménagement de la place Roy, ce lieu public dont le design est souvent contesté, mais elle ne sait pas encore trop comment. Un porte-parole de la Société d'initiatives et de développement culturel (SIDEK), un organisme municipal, Mme Francine Lord, a dit hier à La Presse qu'un comité de réflexion, sur ce sujet, a récemment soumis diverses propositions au comité exécutif. Les propositions concernent le réaménagement de la place elle-même, mais les objets sculpturaux, créés par le sculpteur Michel Goulet ne sont pas en cause. Dans toutes les hypothèses examinées, les chaises stylisées et la table géographique, tous deux en métal, seront conservées a précisé la responsable de la «gestion des oeuvres sculpturales et de leur mise en valeur». Le porte-parole a expliqué que la réprobation populaire, parfois fort vive, ne concerne pas les sculptures elles-mêmes, qui sont une oeuvre d'art, mais la place qu'on aurait voulu différente. Elle a signalé qu'en créant son oeuvre le sculpteur prenait en compte l'existence de bancs publics ordinaires. Ces bancs n'ont pas été installés. La présence de bancs sculpturaux, sur lesquels les passants ne peuvent s'asseoir, est ainsi «une provocation». Les propositions de la SIDEK ont été transmises à M. André Lavallée. M. Lavallée, membre du Comité exécutif, est responsable des questions qui concernent les aménagements paysagers. M. Lavallée, a-t-elle précisé, étudie présentement la question et il s'est lui-même déplacé à l'étranger pour se renseigner. Il n'est pas exclu, a-t-elle expliqué, que des experts étrangers soient consultés à ce sujet. Par ailleurs Mme Lord a signalé que la statue du patriote Olivier Chénier, rue Saint-Denis, (qui a perdu une partie d'un bras), sera bientôt réparée et disposée dans un nouvel aménagement. Elle n'a pas exclu que l'oeuvre soit réorientée vers l'ouest comme c'était le cas à l'origine. Le contrat de réfection de cette oeuvre «en tôle» a été accordé à la société Métatechno. Par ailleurs des appels d'offre seront bientôt faits pour la restauration du monument au roi Édouard VII, place Phillips et de la fontaine du parc Jacques-Cartier à Saint-Henri. Les sculptures des «petits baigneurs» du bain Morgan et la fontaine Wallace, (un don de la ville de Paris) seront aussi restaurées.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-07-12

**Pages** P. A-6

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/TIY4FF6Z

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:32

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:32

---

## Paris participera au troisième Sommet des grandes villes du monde à Montréal

**Type** Article de journal

**Auteur** Michel Dolbec

**Résumé** PC PARIS - °Paris participera au troisième Sommet des grandes villes du monde, qui se tiendra à Montréal du 14 au 17 octobre prochain. Le maire Jacques Chirac l'a confirmé hier à son homologue montréalais, M. Jean Doré, actuellement en visite en France pour assister aux assises annuelles de l'Association internationale des maires francophones. Dix-neuf grandes villes sur les 27 qui ont été invitées, notamment Moscou, Berlin, Tokyo et Pékin, ont jusqu'ici confirmé leur présence à cette conférence, qui portera sur les problèmes d'environnement et «le développement viable au coeur de la gestion urbaine». Au cours d'une conférence de presse dans les magnifiques salons de l'Hôtel de ville de Paris, M. Chirac a insisté sur la nécessité pour les grandes métropoles de se concerter face aux problèmes de la pollution, notamment celui de la gestion des déchets qui constitue, a ajouté le maire Doré, un «défi commun à toutes les villes du monde». «Il va de soi, a déclaré le maire de Paris, que les pollutions ont pour une large part des origines urbaines, d'où l'importance pour les maires de rechercher ensemble des solutions». Dans ce contexte, ont souligné MM. Chirac et Doré, le Sommet de Montréal sera une étape vers la Conférence des Nations unies sur l'environnement, qui se tiendra en juin 1992 à Rio de Janeiro, au Brésil. Cette rencontre sera l'une des plus importantes de l'histoire: 150 pays doivent y participer. La déclaration qui résultera du Sommet de Montréal sera acheminée à ce «Sommet de la Terre». «Il est important que cette déclaration, estime le maire de Montréal, soit une adhésion des grandes villes à une espèce de code de conduite, à une stratégie commune pour l'avenir.» Selon M. Doré, il faudra désormais voir les villes d'une façon différente. «Les villes, dit-il, doivent se percevoir et se comporter comme des écosystèmes qui doivent fonctionner en harmonie avec d'autres écosystèmes.» Mais toutes les métropoles ne connaissent pas les mêmes problèmes. Si les grandes villes de l'hémisphère Nord ont des soucis de riches, celles du Sud en revanche, confrontées à une urbanisation galopante et souvent anarchique, manquent de ressources financières et humaines pour fournir à leurs habitants des services de base, notamment de l'eau potable.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-07-17  
**Pages** P. A-4  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/PZJQLSQJ  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:33  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:33

---

## La famille François ne veut pas qu'un groupe «récupère» le drame à son profit

**Type** Article de journal  
**Auteur** Marie-France Léger  
**Résumé** ° La famille de Marcelus François, le jeune Noir décédé jeudi soir des suites de la bavure policière du 3 juillet, va réclamer justice mais ne veut pas que les politiciens et les groupes de pression «récupèrent» ce drame à leur profit. Dan Philip, porte-parole de la Ligue des Noirs du Québec, a d'ailleurs indiqué que, par respect pour la famille, le rassemblement contre le racisme, prévu pour demain, était annulé. «Nous allons demander justice et tout le monde va savoir ce qui s'est passé car nous n'avons aucune image à protéger. Mais nous ne voulons pas entrer dans le jeu politique», a expliqué hier à La Presse le frère de la victime, Johnny François, devant le domicile familial, à Saint-Henri. En état de choc, la famille du jeune homme de 24 ans, originaire de Sainte-Lucie, dans les Antilles, ne laissait que quelques amis et voisins pénétrer dans le petit appartement. Pendant quelques jours, les François souhaitent se recueillir avec leur proches. «Nous vivons une grande douleur et nous attendons un peu avant d'entamer des démarches judiciaires. Mais nous avons des observateurs qui s'occupent de nous. Nous ne voulons pas de manifestation de la part de la population», a repris le frère de Marcelus, avant de regagner rapidement le logement. Un ami habitant dans le même immeuble, Tony, connaissait Marcelus et il a souligné que son décès l'affectait beaucoup. «C'est terrible. Il n'y aura jamais de changement d'attitude (à l'égard des Noirs). Nous sommes toujours en train de nous battre contre ce système», a-t-il dit. Hier, les témoignages de sympathies affluaient chez les François. Le maire de Montréal, Jean Doré et le président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), M. Michel Hamelin, ont offert leurs condoléances à la famille du disparu, ainsi qu'à sa femme, Sylvia Clark, et à leurs deux enfants. Les résultats de l'autopsie pratiquée hier par le coroner Roger Michaud, à Montréal, n'étaient pas encore disponibles en fin de journée. Le coroner en chef adjoint, Me Pierre Morin, attend les conclusions de l'autopsie et les recommandations des substituts du Procureur général avant de se prononcer. «Si les substituts portent plainte au criminel, nous saurons la semaine prochaine s'il y a lieu d'instituer une enquête publique», a dit Me Morin. Mais, au cabinet du Procureur général, Gil Rémillard, on préfère parler pour le moment d'un délai de quelques semaines. Pour sa part, le président de la Fraternité des policiers de la CUM, M. Yves Prudhomme, a indiqué que le service de police avait plus que jamais besoin d'une section spécialisée pour renforcer les liens avec les communautés ethniques. «Nous avons trop peu de ressources financières et pas assez de personnel. Les gouvernements fédéral et provincial doivent enfin nous donner l'argent nécessaire. C'est bien beau des tables de concertation mais ça ne suffit pas», a-t-il affirmé. Rappelons que pendant ce temps, le service de police de la CUM a adressé une consigne de prudence à tous ses patrouilleurs après avoir reçu des menaces de mort anonymes le 9 juillet dernier. Le corps de Marcelus François est exposé à partir de ce matin au salon funéraire Feron, situé au 2252 rue Saint-Antoine Ouest. Les détails des funérailles devraient être fixés aujourd'hui.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-07-20  
**Pages** P. A-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/VY5XY22S  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:33  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:33

---

## L'administration Doré poursuit sa valse-hésitation dans le dossier de la fluoration de l'eau potable

**Type** Article de journal  
**Auteur** Pierre Bellemare  
**Résumé** ° Alors même que le Service de santé publique des États-Unis vient de donner son appui à la fluoration de l'eau pour combattre la carie dentaire, en expliquant que l'addition de fluorure dans les systèmes publics

d'alimentation en eau ne comporte pratiquement aucun risque pour la santé, l'administration de Montréal continue toujours sa valse-hésitation. Après en avoir fait un enjeu électoral, durant la campagne municipale de 1986, l'équipe du maire Jean Doré n'arrive toujours pas à se brancher sur cette épineuse question, qui flotte dans l'air depuis deux décennies. La dernière décision du comité exécutif de Montréal, prise le 1er mai dernier, a consisté à mandater les quatre universités montréalaises - et leurs écoles affiliées - de se pencher sur cette question au cours de l'automne. Les tenants de la fluoration des eaux de consommation, dont le dentiste-conseil du département de santé communautaire (DSC) de Verdun, Jean-Robert Vincent, sont d'avis que l'administration Doré «a peur de se mouiller. Dans un tel dossier, il faut une volonté politique pour faire avancer les choses et c'est ce qui manque, à l'hôtel de ville de Montréal», dit-il. «Des études, ajoute-t-il, ont déjà démontré que la fluoration de l'eau potable ne causerait aucun dommage à l'écosystème et, qu'en plus, contribuerait à diminuer la carie dentaire de 30 à 40 p. cent dans la population». La ville a d'ailleurs créé une table de concertation, l'automne dernier, pour étudier le projet de fluoration, dans l'espoir de prendre une décision définitive avant la fin de l'année, selon une déclaration récente de Léa Cousineau, présidente du comité exécutif de Montréal. Mais la décision «d'approfondir les études existantes», en ayant recours à des universitaires des quatre institutions montréalaises et de leurs écoles affiliées, est perçue comme une mesure dilatoire. «On fait tout our laisser ce dossier sur les tablettes», s'offusque le dentiste Vincent, en espérant que la décision américaine, d'avaliser la fluoration de l'eau potable, fera bouger l'administration Doré. Depuis des années, la fluoration oppose deux camps adverses, les «pour» et les «contre». Peu importe la décision de Montréal - ou l'absence de décision - il est évident que l'administration municipale déplaira à l'un des deux camps.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-07-23

**Pages** P. A-6

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/5258KXXX>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:33

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:33

---

## La Ville dit non à Dernier Recours

**Type** Article de journal

**Auteur** Josée Lapointe

**Résumé** L'administration Doré prend ses distances face au conflit de travail qui paralyse les activités de Dernier Recours depuis une semaine. Pas question que Montréal s'implique, a expliqué hier André Lavallée, du conseil exécutif de la Ville. «Ce n'est pas vrai que tous les sans-abri de Montréal sont maintenant sans ressource, a-t-il fait valoir. Les itinérants disposent encore du réseau de services habituel, tels les autres centres pour sans-abri, les hôpitaux et les CLSC.» À ses yeux, les lits et les soins ne manquent pas. Jacques Montembeault, président du nouveau comité provisoire des usagers de Dernier Recours, s'insurge: «À l'Hôpital Saint-Luc, ils font juste nous examiner pendant deux minutes, puis ils nous prescrivent des pilules. Au CLSC Centre-ville, ils veulent rien savoir de nous autres.» Montréal verse plus d'un million par année en subventions à ce centre qui accueille chaque jour des centaines de démunis. Des dizaines d'entre eux dorment à la belle étoile -ou sous la pluie- depuis que la direction de l'établissement a décrété un lock-out jeudi dernier. Pour Alain André, chef du Parti municipal de Montréal, cette attitude de la Ville est inacceptable. «Ce sont eux qui ont mis de l'avant ce projet, en 1987. Il faut qu'ils aillent jusqu'au bout maintenant. Puis il y a urgence: des gens sont dans la rue présentement.» Les vivres et les vêtements affluaient encore hier au coin des rues Sanguinet et Sainte-Catherine. «On n'a jamais eu autant de bouffe ici», s'exclame un habitué de la place. Pendant ce temps, les employés syndiqués manifestaient devant l'hôtel de ville de Montréal. «Nous, on ne veut pas faire de conflit sur le dos des itinérants, souligne le délégué syndical, Gilles Mathieu. Le syndicat demande d'ailleurs au ministère du Travail d'être assujéti à la loi des services essentiels.» Il espère que le conseil des ministres se penchera sur la question aujourd'hui et fera effectivement de Dernier Recours un service essentiel. De nombreux vagabonds répugnent à utiliser les autres gîtes. «Ce n'est pas tout le monde qui veut et qui peut aller coucher à la Maison du Père ou à la Old Brewery Mission, soutient Jacques Montembeault. Il y a des heures de rentrée, des critères d'admission, et même si ça a été élargi depuis quelques jours, ce n'est pas toute la clientèle de Dernier Recours qui s'y retrouve.» Avec les années, une clientèle d'habitueés s'est formée, et entre 50 et 60 sans-abri y dorment régulièrement. Plusieurs souffrent d'une accumulation de problèmes, tels la polytoxicomanie et les maladies mentales. Josette Dallaire, normalement employée au centre, s'est rendue hier après-midi auprès de «ses» clochards pour en aider quelques-uns à se loger pour la nuit. «J'ai peur que le conflit dure longtemps, explique-t-elle. Je pense que tout le monde doit faire son bout de chemin dans tout ça.» Elle l'avoue: elle a mal dormi lundi soir, en pensant à «son monde» sous la pluie. Chez les sans-abri qui rôdent autour de Dernier Recours depuis une semaine, les sentiments sont plus ou moins partagés. Une chose est sûre: on veut que le centre

rouvrir ses portes le plus rapidement possible. Ils ne sont pas nécessairement en colère contre «leurs» intervenants, mais ils ne veulent pas se faire traiter comme des animaux. «S'il y avait un lock-out ou une grève à la SPCA, est-ce qu'on mettrait les chiens et les chats dehors? C'est exactement ça qu'ils font avec nous autres», note Michel L'Ecuyer. Lui qui fréquente Dernier Recours depuis quelques semaines, comprend pourtant que ceux et celles qui y travaillent n'ont pas tous les jours la vie facile. Les syndiqués iront manifester ce matin devant le ministère de la Santé et des Services sociaux, à Montréal. «60 p. cent de la clientèle de Dernier Recours souffre de problèmes de maladie mentale. Cette clientèle nous est directement fournie par le ministère qui désinstitutionnalise et envoie dans la rue des gens qui ne sont pas nécessairement aptes, explique Gilles Mathieu. Il faut qu'ils s'impliquent davantage financièrement.» Les employés de Dernier Recours gagnent en moyenne 10,25\$ l'heure. Ils réclament un salaire horaire de 12\$ à 16\$ après cinq ans. La direction de Dernier Recours juge ces demandes inacceptables. Le médiateur au conflit, Normand Gauthier, rencontre les deux parties demain.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-07-24

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/FEAB6DHC

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:33

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:33

---

## Montréal n'est pas indifférente au sort de Dernier Recours

**Type** Article de journal

**Auteur** Benoît Gignac

**Résumé** Éditorial La boîte aux lettres Monsieur Masson °Quelle ne fut pas ma surprise ce matin de lire M. Pierre Gravel dans votre section éditoriale, ce dernier faisant part de ses commentaires concernant le conflit qui se vit présentement à Dernier Recours. Je ne peux malheureusement passer sous silence ses allusions relatives à l'absence de la Ville de Montréal dans ce dossier. Pas plus tard que la veille de la parution de l'éditorial de M. Gravel, M. André Lavallée, membre du Comité exécutif responsable du développement communautaire, rencontrait les médias pour faire le point sur la position et le rôle de Montréal dans ce conflit. À ce que je sache, M. Lavallée est un «dirigeant municipal» (pour reprendre l'expression de M. Gravel) et il n'a pas convoqué les médias à sa résidence secondaire! Plus encore, M. Lavallée a fait part des gestes posés au cours des derniers jours par la Ville afin de s'assurer qu'une certaine forme de «services essentiels» soient donnés aux bénéficiaires de Dernier Recours. Ainsi, certaines organisations du milieu revoient présentement leurs procédures, d'autres ajoutent aux services qu'ils despensent déjà. Tout en répétant encore une fois que le rôle premier de Dernier Recours n'est pas de nourrir et de loger les itinérants, faut-il vous dire aussi que M. Lavallée s'est rendu plusieurs fois sur la rue Sanguinet au cours des derniers jours, qu'il a rencontré les dirigeants de Dernier Recours pour s'enquérir de l'état de la situation, qu'il a multiplié les entretiens avec les services municipaux de façon à ce que tout ce qui peut être fait par la Ville dans le cadre du conflit actuel le soit? Faut-il finalement ajouter que Montréal a aidé à la création de Dernier Recours en 1987, qu'elle y a injecté directement et indirectement plus d'un million de dollars en 1991, que 150 lits ont été ajoutés cette année dans le réseau d'aide de Montréal, visant, entre autres, à accueillir la clientèle dramatiquement éprouvée de Dernier Recours? Monsieur Lavallée a indiqué que les autorités municipales n'avaient pas l'intention de s'ingérer dans le conflit. Mais est-ce que cela veut dire que Montréal n'agit pas? Est-ce que l'on peut vraiment affirmer, en toute conscience professionnelle, que la Ville de Montréal est présentement en train de se laver les mains? Nous ne prétendons pas avoir la science infuse en matière d'itinérance en milieu urbain, nous ne nous attendons pas non plus à être cités en exemple puisque «l'exemplaire» n'est souvent que bonne conscience lorsqu'il est question d'agir envers ceux qui souffrent le plus dans nos sociétés. Mais il est inacceptable que nous soyons assujettis aux «PILATRE» de cette terre lorsque vraiment, tel n'est pas le cas. Espérant que vous trouverez le moyen de corriger cette erreur de fait et de jugement, veuillez agréer, Monsieur masson, l'expression de mes sentiments les meilleurs. Le directeur de Cabinet adjoint, Benoît GIGNAC

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-07-26

**Pages** P. B-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/QMIHGAPE

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:33

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:33



---

## Attention aux cyclistes agressifs capables de vous heurter impunément

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** ° Une mère de famille de 30 ans, Pierrette Beauchemin, a été renversée par un cycliste, en face du 4554 Brébeuf, avant-hier soir, et elle a été projetée à environ six mètres du lieu d'impact. Pendant que des témoins de l'accident s'occupait d'elle, le cycliste s'est relevé, a enfourché son vélo et est disparu de la piste cyclable comme par enchantement. «Personne ne l'a vu s'enfuir. C'est un véritable délit de fuite, mais la loi ne prévoit aucune disposition pour un tel crime», s'insurge Mme Beauchemin, pansement au front et ecchymoses aux genoux et aux coudes. Elle a séjourné quatre heures à l'hôpital Notre-Dame. «J'ai subi cinq radiographies, dont deux à la tête, et on m'a fait une dizaine de points de suture au front. Le médecin croyait que j'étais une victime d'accident d'automobile», raconte la mère de famille, étudiante en sciences et en informatique, au collègue Sainte-Croix. Son voisin d'en face, non loin du parc Lafontaine, semble encore plus en colère qu'elle. «J'ai moi-même été accroché au moins cinq fois par des cyclistes, depuis le printemps. Ils roulent à une vitesse excessive. Ils constituent une menace pour les piétons, envers lesquels ils entretiennent souvent un sentiment d'agressivité», soutient Normand Vachon. Sur la rue Brébeuf, entre Mont-Royal et Gilford, entre 6000 et 10000 cyclistes circulent quotidiennement en semaine et, le week-end, on peut en compter jusqu'à 20000 par jour. «C'est surtout à la tombée du jour que le danger croît pour les piétons. Il était 21h, mercredi soir, lorsque Mme Beauchemin s'est fait frapper par un cycliste, qui roulait à environ cinquante kilomètres», ajoute M. Vachon. Il se propose d'ailleurs d'aller porter une pétition au maire Jean Doré, ces prochains jours. Cette pétition, selon lui, recommandera à l'administration municipale d'établir une limite de vitesse pour modérer les ardeurs des cyclistes, d'installer des arrêts, notamment en face des lieux publics comme les dépanneurs, et d'améliorer sensiblement l'éclairage au-dessus de la piste cyclable. Mme Beauchemin venait de traverser la rue et s'engageait sur la piste cyclable, pour se rendre chez elle, lorsque le cycliste l'a fauchée. «S'il avait frappé un enfant, il l'aurait sûrement tué», dit-elle, encore sous le choc de son accident. «Je n'ai rien contre les pistes cyclables. Je pratique moi-même le cyclisme. Mais il faudra, un jour, que l'administration municipale établisse certains règlements pour protéger les piétons contre les excès de jeunes cyclistes musclés, roulant à vive allure, comme s'ils faisaient une course contre la montre au Tour de France», laisse tomber M. Vachon. «Certains cyclistes, poursuit-il, roulent la tête baissée et n'ont aucun respect pour les piétons qui, forcément, doivent enjamber la piste cyclable pour rentrer chez eux ou pour aller faire des emplettes au dépanneur du coin». Cependant, à la sortie de la Société Radio-Canada, boulevard René-Lévesque, les employés font preuve de prudence, lorsqu'ils traversent la piste cyclable. Le reporter André Fournier explique qu'on garde toujours en tête l'accident survenu, il y a plusieurs mois, à une employée-cadre de la télévision anglaise (CBC), qui a sombré dans le coma, après avoir été renversée par un cycliste.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-07-26

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/WBFAA92Y

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:33

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:33

---

## Dernier Recours: nouvel appel au maire Doré

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean Dion

**Résumé** ° À l'angle des rues Sanguinet et Sainte-Catherine, en plein centre-ville de Montréal, le décor est toujours pathétique. Le terrain vague, situé en face de l'immeuble abritant Dernier Recours, est depuis dix jours le lieu de rassemblement de nombre d'itinérants montréalais, rejetés une nouvelle fois à la rue par le lock-out des employés décrété par l'administration du centre, le 18 juillet. Hier matin, dans un coin de l'aire délabrée où se dressent une dizaine de tentes, on a célébré la messe, devant un auditoire peu captif mais dont on ne pouvait s'empêcher de saisir toute la détresse. Sous le thème du «chant des itinérants: ensemble, ensemble, c'est l'amour qui nous rassemble», la messe, qui a duré une trentaine de minutes, a été célébrée par le père Claude Laurier, de l'Ordre des franciscains conventuels de la vieille Église orthodoxe et gallicane. Celui-ci, avec quelques-uns de ses collègues prêtres, est présent sur les lieux quatorze heures par jour depuis une semaine. Malgré l'allégeance religieuse des célébrants, la cérémonie rituelle présentait par moments une allure peu... orthodoxe. Les paroles rituelles étaient souvent perdues sous les bruits de moteurs et de voix ambiants, beaucoup de gens circulaient un peu partout. Dans ce décor de misère, on a quand même pu assister à certains gestes touchants: un itinérant

qui, chapeau à la main, a tenté de «passer la quête» (!) parmi l'assistance; une autre, venant de recevoir l'eucharistie, a mentionné, en parlant de l'hostie consacrée: «au moins, ça bouche un petit coin...» À l'issue de la célébration eucharistique, le père Laurier a indiqué à La Presse que la messe avait été dite à la suite d'une demande en ce sens formulée par des itinérants croyants. Il a souligné que la situation, bien que pénible, «est toujours sous contrôle, mais l'impatience grandit». Le père Laurier a lancé un nouvel appel au maire de Montréal, M. Jean Doré, qu'il sait être «un homme généreux et humain, afin qu'il trouve au plus tôt une solution au problème». Bénévoles Pendant ce temps, la petite armée de bénévoles continue, dans des conditions de fortune, d'assurer les «services essentiels», appuyée par la générosité de la population de Montréal et des environs. Hier midi, c'étaient aux gens de la ville de Dorion, initiateurs d'une collecte auprès des commerces de l'endroit, d'offrir quelque 1200 hot-dogs aux itinérants affamés. L'une des bénévoles, Mme Irène Racine, a indiqué que «le coeur tient toujours le coup», mais qu'on commence à ressentir une fatigue généralisée chez ceux, qui, jour et nuit, veillent au ravitaillement élémentaire des quelques centaines de sans-abri. Aucun employé de Dernier Recours n'a pu être trouvé sur les lieux, hier. Quant aux bénévoles et religieux, plusieurs ont révélé ne pas avoir d'indice quant à l'issue du conflit de travail, mais ont affirmé qu'ils seraient là «jusqu'au bout». Ainsi, la vie continue. Pendant que, à un comptoir aménagé devant les locaux de Dernier Recours, on faisait calmement la queue pour obtenir nourriture et rafraîchissements, sous un soleil ardent, quelques-uns avaient trouvé un petit coin d'ombre sous la semi-remorque frigorifique, sur les lieux depuis jeudi pour conserver les denrées périssables. L'impression générale qui ressort du tableau était celle d'une lutte à finir entre la misère et la solidarité humaines.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-07-29

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/VF27M67K

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:33

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:33

---

## Sobres funérailles de Marcelus François

**Type** Article de journal

**Auteur** Marie-France Léger

**Résumé** ° Les Pères dominicains de la communauté chrétienne de Saint-Albert-le-Grand, ont célébré hier devant 250 personnes une messe de funérailles sobre et empreinte d'émotion contenue, à la mémoire de Marcelus François, ce jeune Noir abattu par erreur par un policier et décédé le 18 juillet. La mère du disparu, Bertha, cachée sous un grand chapeau et une mantille noirs, suivait le cercueil porté par huit jeunes, dont un de ses fils, Johnny. Des jeunes du groupe AKAX (Also Known as X), se réclamant du leader noir Malcom X, assassiné dans les années 60 à New York, assuraient le service d'ordre. Quelques dignitaires se sont assis discrètement au fond de l'église du chemin de la Côte-Sainte-Catherine dont on avait interdit l'accès aux caméras de télévision: Monique Gagnon-Tremblay, ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Léa Cousineau, présidente du Comité exécutif de la Ville de Montréal, Michel Hamelin, président du Comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal et Vincent della Noce, représentant du gouvernement fédéral. Dan Philip, porte-parole de la Ligue des Noirs du Québec, Jean-Claude Icart, du Bureau de la communauté chrétienne haïtienne, et Fatima Houda-Pépin, du centre magrébin, se sont recueillis avec la famille alors que le Service de police de la CUM avait délégué comme unique représentant le directeur des communications, Jean-Pierre Delzell, habillé en civil. «Ça aurait été une provocation de m'habiller en uniforme. Je suis venu en signe de respect pour la famille. Je pense qu'ils ont apprécié ma présence», a-t-il indiqué. Les obsèques, bilingues, se sont déroulées sans débordement d'émotion mais dans une douleur intérieure intense. Le père Benoît Lacroix, qui présidait la messe, et le père Jean-François Grondin, ont apporté des paroles de réconfort exhortant les fidèles à oublier la violence et la vengeance. «Martin Luther King a dit un jour: Les gens sont meilleurs que leurs actes», a expliqué le père Lacroix. Soulignant qu'il avait déjà oeuvré en Afrique, le père Jean-François Grondin, a rappelé le message d'amour de la spiritualité du Gospel. «L'amour nous commande de construire une nouvelle société où il n'y aura pas de place pour la discrimination, ni pour la pauvreté, ni pour les sans-abri, ni pour le désespoir économique ou politique, ni pour les gens sans privilèges et les chômeurs». Dans un grand moment d'émotion, Michele Sweaney a entonné, a cappella, le Children and our future de la chanteuse américaine Whitney Houston. Elle a laissé la place à Skipper Dream qui a choisi le vibrant We shall overcome, hymne du mouvement pour les droits civils des Noirs aux États-Unis. Toute l'assistance a repris le dernier couplet avec lui pendant que quelques femmes s'essuyaient les yeux avec leur mouchoir. «C'est une journée très triste. J'espère que nous n'aurons jamais à revivre des choses comme celles-là», a indiqué Mme Gagnon-Tremblay. Un jeune Noir, Marco, a pris à partie Jean-Pierre Delzell sur le parvis. «Montréal est en train de devenir comme New York. Avant, c'était un royaume pour moi ici. Maintenant on se fait malmener par les policiers. Ce qui est arrivé

à Marcelus aurait pu très bien m'arriver», a-t-il lancé, sans dévoiler son nom de famille. Le père Benoît Lacroix a regardé le cortège de voitures s'éloigner vers le cimetière du Mont-Royal. «La famille est venue me voir très décontenancée il y a deux semaines. Elle voulait une cérémonie ouverte et ecuménique. Marcelus était croyant et il lisait la Bible», a-t-il dit, tenant dans ses mains la photo de Marcelus qui ornait l'autel pendant la messe.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-08-01

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/R6JFX5KN

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:33

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:33

---

## La STCUM à trois semaines de la minute de vérité[Rectificatif]

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** ° Les dirigeants de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal appréhendent la prochaine assemblée régulière de la CUM, le 21 août, assemblée durant laquelle l'ensemble des maires du territoire feront savoir jusqu'où ils sont disposés à combler, l'an prochain, le «trou» de 200 millions laissé en héritage par la réforme Ryan sur la fiscalité municipale. À trois semaines de la minute de vérité, la direction de la STCUM ne sait vraiment pas à quoi s'attendre. «Dans quelle proportion les maires accepteront de taxer davantage leurs contribuables pour compenser le désengagement de Québec dans le transport en commun?», s'interroge-t-on à la STCUM. «Notre objectif est de maintenir la qualité actuelle du service, et même de l'améliorer dans le cadre de notre plan de relance, tout en essayant d'éviter d'autres augmentations de tarifs», signale Michel Leboeuf, porte-parole du président du conseil d'administration de la STCUM, Robert Perreault. «Mais cet objectif ne sera atteint que si les municipalités acceptent de collaborer avec la STCUM», ajoute-t-il. Une collaboration, laisse-t-il entendre, qui se traduira éventuellement par une facture globale de 200 millions\$. Pendant ce temps, les leaders municipaux du territoire de la CUM, entourés de leurs argentiers et de leurs conseillers, continuent d'évaluer l'impact réel de la réforme Ryan. C'est particulièrement vrai, entre autres, à Outremont et LaSalle, où les administrations (Jérôme) Choquette et (Michel) Leduc solliciteront un nouveau mandat, cet automne. Entre le transport en commun et l'échéance électorale, leur coeur balance. Chose certaine, on tente partout de couper dans le gras, se rendant parfois jusqu'à l'os, afin d'éliminer des dépenses dans divers services municipaux. Par exemple, des contribuables de LaSalle ont fait savoir à l'administration de LaSalle qu'ils ne veulent pas d'une piscine aux dimensions olympiques, un projet de dix millions qui tient pourtant à coeur au maire Leduc. Cependant, le leader de l'opposition à Laval, Maurice Clermont, dénonce les récentes hausses décrétées par la Société de transport de Laval, dont la carte mensuelle passera de 41 à 45\$, à la rentrée scolaire. On abolira aussi le paiement par ticket, pour obliger ainsi l'utilisateur à payer en espèces ou à se munir d'une carte mensuelle. À la STCUM, la carte est passée de 35 à 38\$, le 1er juillet, et sera portée à 41\$, le 1er janvier 1992, un taux qui risque d'accentuer encore la baisse d'achalandage, qui devrait se situer à cinq p. cent, en 1991. Sur la Rive-Sud, pas question d'une hausse à la rentrée automnale et les responsables de la Société de transport préconise de maintenir à 42\$ le prix de la carte régionale, qui donne accès aux trois réseaux de transport en commun de la région montréalaise.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-08-01

**Pages** P. A-15

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/72ULMXSW

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:33

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:33

---

## Citoyens, citoyennes, le tribunal du Peuple!

**Type** Article de journal

**Auteur** Claude Picher

**Résumé** Voici une histoire authentique. Il était une fois un couple qui possédait un triplex. Oh! pas un château; petit bâtiment sans prétention, propre, que rien ne distingue de milliers d'autres dans le quartier. Le logement du

sous-sol est vacant, et madame veut en profiter pour réaliser un projet qui lui tient à coeur: un petit studio d'esthétique. Évidemment, faut les permis et les autorisations. Non, non, non, je ne vous raconterai pas une horrible histoire de bureaucrates obtus, au contraire. Après étude du dossier, les fonctionnaires de la Ville concluent que rien ne s'oppose au projet. De nombreux triplex voisins abritent déjà commerces et bureaux, conformément au zonage. L'ouverture d'un salon d'esthéticienne ne nuit en rien à l'environnement local, le projet respecte toutes les normes existantes, le couple remplit toutes les conditions de la Ville. La voie est libre. Libre? Voire! Ce dont nos petits propriétaires ne se doutent pas, c'est qu'il leur reste encore à subir une épreuve: affronter le redoutable comité-conseil de leur arrondissement! Ces comités, créatures de l'administration Doré, sont supposés consulter les citoyens sur les questions d'intérêt local. Essentiellement formés des conseillers municipaux du coin, ils étudient, en public, divers documents et projets; cela peut aller de la politique des loisirs de la Ville jusqu'aux changements de zonage et aux permis de démolition. Les citoyens peuvent, à l'intérieur de certaines limites, intervenir et poser des questions. La démocratie à l'oeuvre, quoi! Voilà donc, en principe, une belle et bonne idée. Dans la vraie vie, c'est une toute autre histoire. Revenons à notre esthéticienne, dont le projet est présenté aux membres du comité-conseil. La présidente Diane Barbeau s'insurge. Comment?!? Alors qu'il y a pénurie de logements à Montréal, qu'il y a des familles à faibles revenus qui ne trouvent pas de loyer à leurs moyens, on veut transformer un logement en commerce? Et de crier au scandale, d'autant plus qu'il y a, selon elle, surplus important de locaux commerciaux: il n'y a qu'à regarder la rue Ontario! La conseillère n'a aucun chiffre, aucune donnée, aucune étude, aucun dossier, aucune analyse, rien, absolument rien, pour appuyer son intervention. Elle y va comme ça, au pif, prenant d'emblée pour acquis qu'il y a effectivement pénurie de logements à louer à Montréal (première nouvelle...), mélangeant avec démagogie le problème de la pauvreté avec la requête légitime de notre couple, déduisant un peu rapidement que s'il y a un surplus sur la rue Ontario, il y en a aussi à Tétréaultville! Le monsieur est inquiet. Il s'avance pour défendre le projet de son épouse. Les simples citoyens sont toujours épouvantablement défavorisés dans ce genre de situation, face à des politiciens beaucoup plus habitués au micro. Il se défend quand même assez bien, mais pas assez pour empêcher la conseillère Barbeau d'en remettre. Un commerce, pouah! Une autre conseillère, Nicole Milhomme, en rajoute encore. Le comité-conseil devient tribunal populaire! Coup d'oeil vers le pauvre couple, dans la salle. Blancs. Ils sont blancs comme neige, tous les deux. Voilà des semaines et des semaines de travail, de démarches, d'efforts auprès du lourd appareil municipal qui sont sur le point de s'envoler en fumée parce que les camarades du tribunal populaire considèrent l'ouverture de leur inoffensif et minuscule commerce comme la quintessence du capitalisme! Au milieu du délire collectif, c'est le conseiller Scott McKay qui ramène les illuminées sur terre avec une solide intervention en faveur du petit commerce. Ouf! Madame pourra ouvrir son studio. Tout cela est ahurissant. Nos gouvernements doivent stimuler l'esprit d'initiative, pas le saboter. Ils doivent, à tous les niveaux, encourager ceux qui font preuve d'entrepreneurship, ceux qui se grouillent le derrière, ceux qui veulent réaliser des projets, créer de la prospérité, bâtir quelque chose. Voilà une madame ordinaire qui veut lancer un petit commerce ordinaire, qui, sans subvention, créera peut-être, si tout va bien, deux, quatre, dix emplois, qui a besoin d'encouragement. Au lieu de cela, on la rabroue, elle et son conjoint, comme de vulgaires exploités qui veulent empêcher les pauvres de se loger! Autres exemples édifiants que j'ai pu voir, de mes propres yeux, à la séance du même comité-conseil: - Une petite restauratrice de la rue Sainte-Catherine a un problème de permis avec les fonctionnaires. Elle en parle avec sa conseillère municipale, Ginette L'Heureux, qui lui recommande de présenter son cas au comité-conseil afin d'accélérer les choses. S'approche donc du micro, un brin nerveuse, explique l'affaire. La camarade Barbeau tranche: votre affaire tombe sous telle instance, vous n'avez pas respecté telle procédure, vous devriez savoir que c'est le comité X, pas le comité Y, qui s'occupe de ça, le règlement Z précise cela, il faut suivre les normes, il faut s'adresser à telle place, vous n'avez pas d'affaire ici! «Merci», balbutie timidement la petite commerçante en regagnant son siège. Merci?!?!? Que les Montréalais sont donc bonnes gens... - Une usagère des transports en commun se plaint de la réduction de service et demande si le comité-conseil peut faire quelque chose. La camarade Barbeau entame une charge à fond de train contre les compressions de Québec. Voilà qui fait une belle jambe à notre usagère! La camarade oublie de préciser que si l'administration était mieux branchée à Québec, au lieu de passer son temps à se chicaner avec les gouvernements supérieurs, sans doute la STCUM aurait-elle moins souffert des compressions. Quoi qu'il en soit, notre usagère a au moins la chance d'avoir devant elle une membre du Conseil d'administration de la STCUM, Ginette L'Heureux, qui ne peut pas fournir d'explication, mais promet de «poser la question» à la prochaine réunion du Conseil. L'usagère demande où et quand aura lieu cette réunion. La conseillère, et je répète qu'elle est membre du Conseil d'administration, est incapable de répondre à cette question: «Je ne sais pas, Place Desjardins, peut-être, à moins que ce ne soit Place Dupuis, vous lirez les journaux, ce sera annoncé dedans». Si ça s'appelle pas rire du monde... - Un groupe de citoyens des rues Radisson et Desgroseillers en a assez des automobilistes fous qui prennent leurs rues résidentielles comme raccourcis. Cela fait des années qu'ils demandent à la Ville de faire quelque chose. Encore tout récemment, un petit garçon a été gravement blessé et a dû passer plusieurs semaines à l'hôpital. Croyez-le ou non, Diane Barbeau, spécialiste dans l'art de balancer les patates chaudes, accuse... l'administration Drapeau! Huées dans la salle. La camarade, cette fois, est allée trop loin. Ce qui n'empêche pas les citoyens de partir déçus. Leur comité-conseil fait état de rapports, de délais, de procédures, de réunions, d'études, d'instances, de comités, de règlements, de négociations. Pas de réponse, pas d'engagement, rien. Même pas de promesses, sauf celle qu'«on s'en occupe, allez en paix». Et c'est comme cela, dossier après dossier après dossier. Le spectacle de la démocratie à l'oeuvre, sauce RCM, est déroutant: abus de procédure, insinuations gratuites, préjugés,

faux-fuyants, mauvaises excuses, ignorance, arrogance. Je suis sorti de la salle désespéré. J'ignore si les conseillers de l'arrondissement Hochelaga-Maisonneuve-Mercier sont représentatifs de l'ensemble du Conseil municipal. Si c'est le cas, c'est effrayant de penser que Montréal, ville en plein déclin, vivant de durs moments où elle a besoin plus que jamais d'énergies vives, de solutions intelligentes, de leaders énergiques, d'approches sensées, confie son destin à des gens aussi déconnectés. À l'Hôtel de ville, l'Opposition réclame l'abolition de ces fameux comités-conseils d'arrondissement. Cela montre que l'Opposition n'a pas beaucoup de sens politique. Ces comités sont de véritables monuments à l'indécision, à l'incompétence et au cafouillage. Faudrait que les citoyens y aillent plus souvent; je peux, quant à moi, leur garantir un spectacle qui vaut bien la programmation que nos télédiffuseurs nous offrent par les temps qui courent...

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-08-01

**Pages** P. B-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/CKCHCU3G

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:33

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:33

---

## Les ordures montréalaises prennent le chemin de la campagne

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Rivard

**Résumé** ° Les déchets domestiques et commerciaux de la région métropolitaine prennent de plus en plus la route de nos campagnes. La région de Montréal, qui produit annuellement près de trois millions de tonnes de déchets et ordures ménagères, ne peut qu'en traiter deux millions. La carrière Miron, l'incinérateur des Carrières et le site d'enfouissement de Rivière-des-Prairies ne suffisent donc pas à la tâche. Dès l'an prochain, on devra fermer Rivière-des-Prairies, qui aura atteint sa pleine capacité. La fermeture de la carrière Miron suivra de peu, soit en 1994. Quant à l'incinérateur des Carrières, les experts prévoient qu'il aura terminé sa vie utile d'ici dix ans. Le problème du traitement des déchets se pose donc de façon plus aiguë que jamais dans la région métropolitaine. Surtout pour les banlieues, qui ont vu la facture que leur impose la Ville de Montréal pour enfouir leurs déchets passer de 12 à 38 dollars la tonne au cours des quinze derniers mois. Dans ce contexte, de plus en plus d'entrepreneurs privés acquièrent de petits dépotoirs de campagne et offrent aux villes de banlieue d'y enfouir leurs déchets pour la moitié du prix. Mais cela se fait parfois au risque de la sécurité de ces sites souvent dépourvus des infrastructures nécessaires pour capter les biogaz et le lixiviat, un liquide composé de produits toxiques et de bactéries résultant de la décomposition des déchets. Deux produits qui se retrouvent dans l'air et envahissent les eaux souterraines. Une bombe à retardement Depuis l'acquisition de la carrière Miron par Montréal, en 1984, plus de 25 millions de dollars ont été dépensés pour améliorer les infrastructures. D'ici 1996, la Ville prévoit déboursier un autre 70 millions de dollars pour assurer la sécurité du site. Même après sa fermeture, il faudra continuer d'investir puisque la décomposition des déchets, avec ses rejets dangereux, se poursuit. Faute de moyens, les petites municipalités ne peuvent s'offrir de tels équipements. Même les entrepreneurs privés ne disposent pas toujours des capitaux nécessaires. Ce qui explique l'entrée dans «le marché québécois des déchets» de plusieurs multinationales américaines, telles Laidlaw et Waste Management, qui ont récemment acquis plusieurs sites d'enfouissement. Selon un ingénieur d'une firme québécoise spécialisée dans le traitement des déchets, qui a requis l'anonymat, la structure des prix, qui tourne autour de 20\$ la tonne hors de Montréal, ne reflète pas la réalité des coûts. Ces prix, fixés dans la plupart des cas par la Commission municipale du Québec, sont basés sur les exigences de la réglementation québécoise en matière d'enfouissement adoptée en 1977. Selon cette source, qui conseille plusieurs MRC dans le domaine, cette réglementation serait complètement désuète, si bien que plusieurs sites déclarés conformes à la loi sont en fait de véritables bombes à retardement. À la direction montréalaise du ministère de l'Environnement, on explique que la préoccupation pour ces sites est récente et qu'on ne dispose pas encore de technologies suffisamment sophistiquées pour pouvoir renforcer la réglementation. Pourtant, cette firme d'ingénieurs montréalaise, consultante pour plusieurs sites d'enfouissement aux États-Unis, affirme le contraire. Des législations beaucoup plus sévères, au Vermont par exemple, ont forcé le développement d'une technologie performante qui est désormais disponible. Le recyclage D'ici à ce que la législation québécoise force les municipalités et les entrepreneurs privés à équiper leurs sites d'enfouissement de ces nouvelles technologies, les autorités publiques se tournent vers la réduction et le recyclage. Montréal, ainsi que plusieurs villes de banlieue, ont entrepris depuis deux ans un programme ambitieux de cueillette sélective des déchets. «Pour le moment, affirme Marcel Chouinard, directeur des communications aux Travaux publics à Montréal, la moitié du sac vert de chaque Québécois est recyclable». Toutefois, le coût de traitement d'une tonne de déchets recyclée se situe actuellement à 100\$. Le changement de cap ne sera donc pas si facile pour des gouvernements confrontés à des problèmes financiers chroniques. Tout à coup, le trafic des ordures a septuplé à Sainte-Anne-de-la-Rochelle °

En janvier dernier, le trafic des camions acheminant des déchets au dépotoir de Sainte-Anne-de-la-Rochelle s'accélère soudainement. Les citoyens de cette petite municipalité de 600 habitants située à une centaine de kilomètres au sud-est de Montréal constatent qu'une trentaine de camions, chargés à capacité, traversent quotidiennement le village pour se rendre au site d'enfouissement. Avant que le holding BCG de Broisbriand n'acquière le dépotoir, on y ensevelissait annuellement 18000 tonnes de déchets provenant des localités environnantes. Mais, depuis, selon les données du ministère de l'Environnement, on y enfouit près de sept fois plus de déchets. À ce rythme, on aura atteint le 100000 tonnes à la fin de l'année. Le Regroupement des citoyens avoisinant le dépotoir de Sainte-Anne-de-la-Rochelle naît en réaction au mois de février. Il demande immédiatement à la direction régionale du ministère de l'Environnement d'intervenir pour empêcher l'arrivée de ces camions venus d'aussi loin que Sainte-Thérèse, Laval et Saint-Jean-sur-Richelieu. Or, parce qu'elle a pris le contrôle du site, BCG peut continuer à opérer son ancien permis qui ne prévoyait aucune limitation quant aux quantités enfouies annuellement. Le ministère n'y peut rien. Tout à coup ce dépotoir, qui n'avait auparavant qu'une vocation régionale, dérange de plus en plus. Une pétition circule et recueille plus de 1500 signatures de citoyens de Sainte-Anne-de-la-Rochelle et des villages voisins qui s'opposent à ce changement de vocation. Des résurgences de lixiviat repérées dans les boisés et les terres encerclant le site attirent l'attention. Des tests effectués par le ministère de l'Environnement révèlent que ces écoulements dépassent les normes permises. Il ordonne donc à la compagnie d'effectuer des travaux. Comme dans plusieurs sites d'enfouissement au Québec, ses infrastructures de captation des biogaz et de lixiviat y sont désuètes et inadéquates. Elles ne peuvent supporter l'augmentation draconienne du volume des déchets qui y sont déversés. BCG holding doit dès les premiers mois dépenser 1,5 million pour des travaux préliminaires. Rapidement, le dépotoir devient trop étroit. Ses propriétaires entreprennent des démarches afin d'obtenir un dézonage de 56 hectares de terres agricoles voisines, qu'ils comptent utiliser. Encore une fois, le débat divise les autorités et les citoyens de la région. Le conseil municipal de Sainte-Anne, autrefois opposé au projet, approuvera la demande de dézonage lors des prochaines audiences de la Commission de protection du territoire agricole. Il sait que le dépotoir sera bientôt rempli à capacité et craint que ses propriétaires ne le ferment, l'obligeant ainsi à chercher un autre site pour ses déchets. L'achat ou la gestion d'un tel site demeure, pour le village, hors de prix. Par contre, une douzaine de municipalités des environs, la fédération des UPA des secteurs de Sherbrooke et de Saint-Hyacinthe, la MRC de la Haute-Yamaska et le Regroupement des citoyens avoisinant le dépotoir s'opposent fermement à tout agrandissement. «Nous ne souffrons pas du syndrome Pas dans ma cour », lance Claude Tétreault. «Le dézonage impliquerait une déstabilisation de nos communautés, la destruction de notre réseau routier et la perte de valeur de nos propriétés. La survie de mon élevage de mouton dépend de la décision des autorités», conclut celui dont la terre est située à 1400 pieds du dépotoir. Quant aux autres municipalités, elles viennent de former une Régie intermunicipale de gestion des déchets et tenteront de trouver ensemble une alternative. L'agronome de la Commission de la protection du territoire agricole vient de rendre son rapport sur la question. Il recommande que siègent trois commissaires, plutôt qu'un, lors des prochaines audiences dont la date reste à déterminer. Le pays de Louis Cyr devient terre d'«accueil» des poubelles de Montréal ° Saint-Jean-de-Matha, petite municipalité de 3000 habitants située à une centaine de kilomètres de Montréal, est une des principales «terres d'accueil» pour les déchets domestiques de la métropole. Depuis trois ans, son site d'enfouissement, situé à proximité du village, reçoit annuellement entre 100000 et 120000 tonnes de nos «poubelles», principalement en provenance de la Rive-Sud. La compagnie Transvick, qui a repris le site à l'hiver 1989 des mains d'un entrepreneur local, vient par surcroît d'obtenir un contrat auprès de la Régie intermunicipale des déchets de l'Outaouais. 125000 tonnes supplémentaires de déchets domestiques, sorties de l'usine de compactage de Hull. C'est donc dire que, pendant la prochaine année, les citoyens de Saint-Jean-de-Matha verront doubler la flotte des 20 camions qui, chacun, trois fois par jour, traverse le village pour venir déverser ses 30 tonnes de rebuts au dépotoir. Depuis que Transvick, filiale de Construction Bérou à Boucherville, a décidé de modifier la vocation du site d'enfouissement de déchets de Saint-Jean-de-Matha, les citoyens se sont mobilisés. Quelques voisins du dépotoir avaient déjà fondé Action-écologie à l'automne 1988. Ce regroupement multiplie depuis les griefs contre les propriétaires du site, mais aussi contre les autorités municipales et la direction régionale du ministère de l'Environnement, qu'ils accusent de laxisme. «La compagnie Transvick ne répond à aucun besoin de la région», déclarent Michel Archambeault et Robert Morin, respectivement président et trésorier d'Action-écologie. «Un tel projet n'a aucune retombée positive pour notre municipalité. Les gens ne supportent plus le passage des camions et cherchent à vendre leurs maisons. Mais, dans le rang Sainte-Louise - là où se trouve le site d'enfouissement - les propriétés ont tellement perdu de valeur que les offres d'achat sont ridicules. Tout le monde nous appelle maintenant le rang des vidanges ». Mais il n'y aurait pas que l'évaluation des propriétés qui souffre de ce voisinage. Action-écologie affirme avoir dénombré depuis deux ans une vingtaine d'écoulements en provenance du dépotoir sur les terrains et dans les cours d'eau situés à proximité. Des relevés effectués par la direction régionale du ministère de l'Environnement en mai 1990 ont confirmé qu'une résurgence s'écoulant sur le terrain d'un fermier voisin contenait une concentration de phénol, produit toxique et corrosif, dépassant les normes permises. Action-écologie réclame sur le champ qu'une enquête soit effectuée. Le ministère de l'Environnement effectue de nouveaux prélèvements en septembre, mais les résultats demeurent incomplets et inaccessibles. Gilles St-Amour, porte-parole de la direction régionale du ministère, avoue ne pouvoir expliquer pourquoi ces résultats ne sont jamais revenus des laboratoires. «Il faudra faire d'autres prélèvements», ajoute-t-il. Action-écologie croit que le ministère cache délibérément les résultats de ces analyses. Quant à ce dernier, il reconnaît marcher sur des

oeufs. «Les gens ne veulent pas de ces sites d'enfouissement. Ils sont très déçus lorsqu'ils apprennent que le ministère ne peut empêcher l'importation des déchets d'une autre région. Tout ce dossier est très controversé», explique M. St-Amour. À tel point que le ministère, désirant ne pas jeter de l'huile sur le feu, a refusé jusqu'à maintenant de tenir une assemblée publique à Saint-Jean-de-Matha pour débattre de l'arrivée des déchets de l'Outaouais. Ce qui, entre autres, a contribué à mettre fin aux travaux d'un comité qui réunissait les citoyens, Transvick, le ministère ainsi que les autorités municipales. «Ce n'était qu'une façade pour la compagnie», lance Robert Morin. À la Ville, on s'avoue impuissant. La nouvelle réforme de la loi ne permettra pas aux municipalités d'interdire l'importation de déchets provenant d'autres régions lorsque le site appartient à des intérêts privés. Le directeur du site, François Fortin, affirme pour sa part que les importants déboursés nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de captage des biogaz et de traitement du lixiviat obligent l'importation de déchets en provenance d'autres régions, sans quoi l'opération ne serait pas rentable. Transvick a tout de même commencé à faire des études sur un nouveau site en Outaouais, lequel pourrait entrer en activité plus tôt que prévu.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-08-03

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/2VMHFACN

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:34

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:34

---

## Dernier Recours: le calme revient avec les chèques du BS

**Type** Article de journal

**Auteur** Liliane Lacroix

**Résumé** ° Depuis quelques jours, la rue Sanguinet a presque retrouvé ses allures d'avant le lock-out de Dernier Recours. Les portes, elles, sont toujours barricadées, mais la faune qui hantait les parages s'est presque volatilisée. Disparus les bénévoles, désabusés, déçus, qui avaient commencé à recevoir des menaces de ceux-là même qu'ils avaient tenté d'aider. Disparus aussi les pères Franciscains de la vieille Église orthodoxe et gallicane qui commençaient, eux aussi, à se faire brasser joyeusement et à qui on reprochait d'avoir dirigé vers d'autres ressources l'argent ou les aliments destinés à Dernier Recours. «Des aliments périssables trop abondants pour les besoins d'ici. De l'argent remis à l'Accueil Bonneau où se retrouvent aussi les itinérants», avait expliqué le père Claude Laurier. On ne voulait pas de justifications, rue Sanguinet, on ne voulait tout simplement plus d'eux. Disparue aussi la toile sous laquelle on servait des aliments puisque les autorités ont, semble-t-il, exigé que «l'action» se limite au petit parc qui fait face aux portes closes de Dernier Recours. Les itinérants eux-même ont disparu. Depuis la fin du mois, depuis l'arrivée du chèque d'aide sociale, ils sont «sur le party.» Dans le parc, dans les tentes qu'ont fournies de bonnes âmes charitables, il ne reste plus que certains personnages de la rue - «pas des steady » de Dernier Recours, précise-t-on - qui ont monopolisé cet hébergement rudimentaire et qui en chassent quiconque oserait contester leur droit d'exclusivité. Hier après-midi, il y a eu un petit moment d'excitation quand une habitante d'un de ces logements à prix modiques a entrepris de lancer des bananes et des détritux au caméraman de Radio-Canada avant de s'attaquer au journaliste Alain Picard, qui est resté, devoir aidant, d'un admirable stoïcisme, malgré la gifle magistrale, agrémentée de quelques injures, que cette dame lui a servie. Les vrais abonnés de Dernier Recours n'avaient pourtant pas tous quitté. Les irréductibles, comme le King ou comme Tiger, n'étaient pas dans les tentes. Ils étaient en face, couchés sur des bancs ou bien sur le trottoir. Comme d'habitude. À un moment, le King s'est levé. Appuyé sur sa canne, il a traversé la rue pour venir pleurer sur l'épaule de Jacques Montambault, président du Comité provisoire des itinérants de Montréal. Quand on lui a demandé pourquoi il pleurait, il a simplement lancé, d'une voix étonnamment claire: «Il y a des gens qui souffrent ici. Je suis sensible. Ça me fait de la peine.» Alors que la rue Sanguinet est pratiquement désertée, les négociations en sont au point mort. En fait, les parties semblent à des années-lumière d'une entente. Hier, question de «faire une vraie mise au point», la directrice de Dernier Recours, Marie Audette, et l'avocat représentant la partie patronale, Me Alain Bond, décidaient de faire une vraie mise au point et d'appuyer les déclarations des quatre employés dissidents qui dénonçaient hier dans nos pages la position adoptée par leurs compagnons syndiqués. La confrontation, disent-ils, n'en est pas surtout une salariale, comme on a tenté de le faire croire. «Même si on avait beaucoup plus d'argent, on n'offrirait pas plus aux employés, déclare Me Bond. Pour nous, nos salaires sont justes et raisonnables, et, avec une moyenne actuelle de 10,50\$, nous payons déjà plus que les autres organismes similaires du réseau des organismes sans but lucratif.» «C'est vrai, dit le porte-parole syndical Gilles Mathieu. Mais nous ne nous comparons pas à ces ressources-là, car nous faisons un travail complètement différent. Nous nous occupons des gens dont ces ressources ne veulent pas. Cela ressemble beaucoup plus au travail des intervenants du secteur public.» - Nos employés n'auraient pas été embauchés dans le secteur public, parce

qu'ils n'ont pas les diplômes requis, dit Mme Audet. Ils ont été choisis parce qu'ils sont des aides naturels. - C'est vrai, réplique encore M. Mathieu. Mais notre principe, c'est qu'on doit être payé pour le travail fait, pas pour les diplômes. On a choisi nos employés pour leur expérience du milieu. Parce que c'était cela qui leur permettrait d'aider le plus. On ne saurait maintenant leur reprocher. - À Dernier Recours, il ne saurait être question de Santé-Sécurité au travail comme dans un milieu conventionnel, déclare Mme Audet. Qu'advient-il si on commence à dire qu'on n'accepte pas untel parce qu'il a des poux ou la gale? Notre mission, c'est justement d'être le ...Dernier recours et non un bébé du CLSC. Des CLSC, il y en a déjà, lance Mme Audette. - À quelques virgules près, nous demandons ce qui est déjà imposé par la loi en matière de sécurité, réplique M. Mathieu. On ne voudrait tout de même pas nous soustraire à la loi, non? - Si on ne peut respecter notre philosophie, le CA devra considérer sérieusement la possibilité de fermer, disent les représentants patronaux. - Faites donc ça! réplique M. Mathieu. C'est justement ce qu'on veut. Et comme c'est un service essentiel et qu'on ne tardera pas à s'en rendre compte, ça sera repris en charge par la Ville ou par Québec. Comme on le souhaite. D'un côté et de l'autre, on attend des nouvelles du ministre Norm Cherry, qui revient de vacances lundi, et qui étudiera le rapport du conciliateur. Selon la rumeur, il y aura arbitrage. Pendant quelques instants, Mme Audette tenait tout de même à sortir des considérations syndicales-patronales pour dire: «On veut aussi parler un peu de la kermesse de la rue Sanguinet. On a demandé aux gens de venir porter de la nourriture aux pauvres itinérants affamés par la fermeture de Dernier Recours. Or, on n'a jamais servi de repas à Dernier Recours, sauf peut-être un petit buffet à Noël et des beignes ici et là. Nos gens ont toujours mangé à la Maison du Père ou au Old Brewery Mission, qui sont toujours ouverts. Dans un communiqué émis hier, la Ville invitait d'ailleurs la population et les bénévoles à soutenir les organismes compétents. «Certaines actions spontanées, bien que généreuses au départ, ont occasionné plus de problèmes qu'elles en ont réglés», déclare André Lavallée, membre du Comité exécutif de la ville. «Nous avons des lits, c'est vrai, reprend Mme Audette, mais ailleurs, on n'affiche pas complet à ce que je sache. Non, ce qui manque, c'est le contact humain que nous leur fournissions, le service d'aide et de référence. Mais de toutes façons, à la fin, juste avant le lock-out, le climat était tellement pourri que nos clients ne recevaient même pas cela.» Est-il besoin de dire que le syndicat est, là encore, en désaccord total avec cette dernière affirmation?

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-08-03

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/ETZ42T5Q>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:34

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:34

---

## Le lock-out se poursuit à Dernier Recours, qui en est peut-être à ses derniers jours

**Type** Article de journal

**Auteur** Josée Lapointe

**Résumé** ° La direction de Dernier Recours refuse de mettre fin au lock-out qui dure maintenant depuis trois semaines. L'arbitrage du conflit entre le conseil d'administration et ses 22 employés syndiqués ne pourra être évité, malgré les efforts du ministère du Travail pour faire reprendre les négociations entre les parties. Cette semaine, le ministre du Travail, M. Norman Cherry, a tenté de trouver des solutions globales pour régler le problème. Le ministère de la Santé et des services sociaux et la Ville de Montréal avaient pris part à ces discussions intensives. Le message était clair: toute reprise des négociations était conditionnelle à une levée du lock-out. «Tout le monde s'entendait depuis deux jours sur cette prémisse», selon le représentant du syndicat, M. Gilles Mathieu. Mais le conseil d'administration de Dernier Recours a fait savoir aujourd'hui qu'il refusait de négocier avec d'autres parties que le syndicat. «Il ne faut pas tout mélanger, souligne le porte-parole de la direction, Me Alain Bond. C'est un conflit de travail qui doit se régler comme tel. L'aspect social est très important, mais il peut être discuté à part». Le conseil d'administration de Dernier Recours répète depuis les premiers jours du lock-out: discutons d'abord, ouvrons ensuite. «Notre position n'a pas changé, soutient Me Bond. L'ambiance de travail était pourrie avant qu'on ferme, elle le sera sûrement encore si Dernier Recours rouvre tout de suite.» La solution de rechange de Norman Cherry pourrait aussi être repoussée par Dernier Recours. «L'arbitrage coûte très cher, commente Me Bond. Oui, c'est vrai, la fermeture définitive du centre est une hypothèse de travail sérieuse». Une assemblée du conseil d'administration, la semaine prochaine, sera cruciale pour l'avenir de Dernier Recours. C'est là qu'on décidera si on accepte ou non l'arbitrage. Un membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, M. André Lavallée, a pourtant fait savoir hier qu'il était essentiel qu'un centre de référence comme Dernier Recours continue d'exister à l'intérieur de la métropole. «Il y a une nouvelle forme d'itinérance qui implique la polytoxicomanie et des problèmes graves de santé mentale. Les gens sont mal équipés pour intervenir auprès de ces sans-abri», souligne-t-il. M. Lavallée rappelle que de nouvelles ressources, mieux préparées et développées en collaboration avec le ministère de la Santé, seront bientôt à la disposition des



clochards. Le représentant des employés de Derniers Recours, M. Gilles Mathieu, est heureux de cette initiative. «C'est exactement le genre de participation qu'on attendait d'eux», souligne-t-il.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-08-10  
**Pages** P. A-5  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/36A3YFIA  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:34  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:34

---

## Michael Fainstat quitte, à regret, la vie politique

**Type** Article de journal  
**Auteur** Pierre Bellemare  
**Résumé** ° Michael Fainstat, entouré de sa femme Ruth et de sa fille Dale, a été incapable de retenir ses larmes, lorsqu'il a remis sa démission au maire Jean Doré, hier, à l'hôtel de ville de Montréal. Ce bâtisseur et pilier du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), après dix-sept ans de vie politique municipale, a décidé - à regret - de tirer sa révérence, pour se consacrer davantage à sa vie familiale. Le maire Doré n'a pas manqué de souligner que le RCM, porté au pouvoir pour la première fois en 1986, et réélu en novembre dernier, ne doit pas oublier «l'immense dette de reconnaissance à l'endroit de M. Fainstat qui a incarné l'âme même du parti». Lui qui a été le premier président du comité exécutif de l'administration municipale du RCM, en 1986, fut le seul à représenter ce parti à l'hôtel de ville entre 1978 et 1982, au moment où le Parti civique du maire Jean Drapeau faisait encore la pluie et le beau temps. M. Doré a aussi tenu à rappeler que M. Fainstat, par-delà ses idéaux de progrès social, constituait le «lien privilégié», au sein du RCM, entre la majorité francophone et les minorités, particulièrement celle de langue anglaise. Cependant, M. Fainstat entend demeurer un «membre et un militant actif du RCM» tout en se voulant un bon grand-père pour ses nombreux petits-enfants. «J'insiste, dit-il, pour remercier les membres de ma famille pour les sacrifices consentis durant ces dix-sept années de vie politique». Mais pourquoi remettre sa démission, moins d'un an après sa réélection et au terme d'une période de réflexion qui a germé dans son esprit environ six mois après l'élection de novembre 1990? Aucun projet immédiat «Comme l'administration de Montréal est entre bonnes mains et que tout semble présentement sous contrôle, j'ai décidé de me retirer de la vie publique. Je ne quitte pas parce que ça va mal. Au contraire. Parce que ça va bien, ma décision (de démissionner) a été moins difficile à prendre», précise M. Fainstat. Il a également prévenu le président de la Communauté urbaine de Montréal, M. Michel Hamelin, qu'il démissionnait de son poste de vice-président de la CUM, lui qui a largement contribué à démocratiser la vie politique municipale. Selon le maire Doré, le pilier du RCM a mis en oeuvre plusieurs projets, dont celui qui a consisté à reconnaître les partis municipaux, et l'autre qui en assainit le financement. «M. Fainstat a été un joueur d'équipe extraordinaire. Nous avons partagé le repas, ce midi, et au lieu de faire le bilan de son passage dans l'administration montréalaise, nous avons discuté de projets d'avenir. C'est donc dire que M. Fainstat a l'intention de suivre de près l'évolution de l'administration de Montréal», a signalé le maire Doré. À court terme, M. Fainstat prendra du repos et surtout du recul face à son engagement politique. Il est toutefois déterminé à s'occuper de l'élection partielle dans son district Notre-Dame-de-Grâce, où son successeur devrait être élu à une date indéterminée en novembre. Quant à accepter éventuellement un emploi dans la haute fonction publique municipale, M. Fainstat n'en sait rien encore. «Je vais occuper les prochaines semaines, les prochains mois à réfléchir sur mon avenir», a-t-il conclu, avant d'assister à sa dernière assemblée ordinaire du conseil municipal.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-08-13  
**Pages** P. A-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/LPFQ3ZUX  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:34  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:34

---

## Cyclistes: de nouveaux règlements l'an prochain?

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** ° Les autorités de la ville de Montréal rencontreront les dirigeants du monde du cyclisme, cet automne, «dans le but d'améliorer les mesures de sécurité et de trouver un mode de cohabitation entre les piétons, les cyclistes et les autos», a affirmé le maire Jean Doré, hier, à l'assemblée du conseil municipal. M. Normand Vachon, un citoyen victime de l'intrépidité de cyclistes, venait d'ailleurs de déposer devant les membres du conseil une pétition de presque 1400 noms «dénonçant le grand risque de dommages corporels sur les pistes cyclables». Code pour vélos La pétition, qui continue toujours de circuler sur la rue Brébeuf et dans les environs du parc Lafontaine, propose aussi une série de mesures pour «discipliner» le monde à vélo. On suggère notamment l'adoption d'un code de la route pour vélos, un éclairage suffisant sur les pistes cyclables et une surveillance policière constante. M. Vachon a d'ailleurs réconforté Mme Pierrette Beauchamp, une mère de famille blessée récemment par un cycliste qui, après l'impact, a pris la fuite. Le conseiller municipal André Lavallée, tout comme le maire Doré, ont soutenu que la Ville est très sensibilisée à ce problème «qui met en lumière le comportement douteux de certains cyclistes». Un porte-parole de l'administration Doré a finalement confié à La Presse, en marge de la séance du conseil, qu'un nouveau projet de règlement devrait régir, l'été prochain, le monde à bicyclette à Montréal.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-08-13

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/7TXPMKQX

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:34

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:34

---

## Dernier recours: Montréal n'entend pas intervenir

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** ° Interrogé par un itinérant durant la période de questions réservée au public, au cours de l'assemblée du conseil municipal, hier, le maire Jean Doré a admis que son administration n'entend pas intervenir directement dans le conflit qui met en péril la survie même de Dernier recours, l'asile des sans-abri affecté depuis quelques semaines par un lock-out. Le maire était toutefois quelque peu embarrassé d'apporter des précisions sur ce dossier puisqu'il revient de vacances. «Je ne suis pas au courant des derniers développements dans cette affaire», a-t-il laissé tomber, avant d'inviter le conseiller André Lavallée à lui venir en aide. Celui-ci a réitéré la position de la Ville, qui consiste à ne pas interférer dans le rôle des spécialistes du ministère du Travail, chargés de trouver un dénouement dans ce conflit. «Nous cherchons entre-temps à coordonner les ressources pour dépanner, du mieux qu'on peut, les itinérants laissés à eux-mêmes», a répliqué le conseiller Lavallée. 350e anniversaire Par ailleurs, Alain André, leader du Parti municipal de Montréal, estime que la Corporation des fêtes du 350e anniversaire de Montréal «est incapable de livrer la marchandise». «Car elle est devenue, dit-il, un éléphant blanc, qui croule sous des batailles d'organigrammes et qui a perdu de vue sa fonction de maître d'oeuvre de grands événements. Pour qu'elle puisse fournir une programmation de calibre, il faut simplifier la structure de cet organisme». M. André ajoute que la récente démission de Mme Michèle Lortie, responsable notamment du financement privé de la Corporation, «ne fait que confirmer un malaise qui perdure, à savoir que sans programmation, il est impossible d'avoir des commanditaires».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-08-13

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/WQGM5QZM

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:34

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:34

---

## Manif des cols bleus devant l'hôtel de ville de Montréal

**Type** Article de journal

**Résumé** ° Environ 500 cols bleus se sont rassemblés, hier, devant l'hôtel de ville de Montréal où se tenait une séance du conseil municipal, dans l'intention de hâter le règlement du conflit qui les oppose à l'administration du maire

Jean Doré. «Nous tenons à signifier aux élus municipaux que les cols bleus - affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 301 - sont solidaires et attendent une réponse de la Ville pour en venir à une entente négociée le plus tôt possible», déclare Jean Lapierre, leader syndical. Ses membres ont d'ailleurs déclenché un arrêt de travail, hier jusqu'à ce soir, et M. Lapierre a fait savoir que les moyens de pression risquent de s'accroître, à la rentrée d'automne, «si les négociateurs de la Ville ne sont pas plus ouverts aux revendications syndicales». La principale demande des cols bleus consiste à obtenir la semaine de quatre jours et de 35 heures de travail, et «il ne manque pas grand-chose pour qu'une signature soit apposée sur le nouveau contrat de travail», de dire un autre porte-parole des cols bleus. Depuis 18h00 hier jusqu'à 16h00 aujourd'hui, la collecte des déchets est donc de nouveau perturbée par un arrêt de travail légal des employés manuels de la Ville. Dès jeudi, les opérations de collecte de déchets reprendront normalement. Les autorités demandent entretemps que, pour maintenir l'hygiène publique, les déchets soient hermétiquement renfermés et gardés hors de portée de la vermine. À Montréal, la collecte s'effectue quatre jours par semaine, avec deux groupes d'éboueurs travaillant en matinée et en soirée. Des services de la Ville de Montréal étudient sérieusement la possibilité qu'il ne puisse y avoir, dans les années à venir, qu'une seule collecte de déchets domestiques par semaine dans la ville. Ce ramassage, comme on le connaît maintenant, devrait cependant être complété par une collecte sélective de déchets recyclables: papier, verre, métal. Depuis le début de l'été, malgré la canicule qui a sévi, aucune plainte pouvant concerner la santé publique n'a été déposée au bureau du service d'environnement de la Ville. «Plusieurs villes nord-américaines ne font qu'une collecte de déchets domestiques par semaine, indique M. Michel Jodoin, de la division de la gestion des dossiers de l'environnement à l'hôtel de Ville. Sherbrooke fait une collecte de la sorte et une collecte sélective. Nous étudions cette possibilité pour une ville comme Montréal.» Les cols bleus et l'entreprise privée se partagent dans la même proportion (50-50) le ramassage des ordures, encore que le centre-ville et ses grands hôtels, les rues commerciales où commerces et restaurants pullulent sont, pour la plupart, desservis par des entrepreneurs privés. Cette régularité dans le ramassage peut expliquer la qualité de l'air dans le centre-ville, moins touché par les odeurs de matières putrescentes que l'air respiré dans les ruelles de Villeray, pour ne prendre qu'un exemple.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-08-13

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/8BJML59X

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:34

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:34

### Quality report

- Item has no authors

---

## Monsieur Fainstat

**Type** Article de journal

**Auteur** Agnès Gruda

**Résumé** Éditorial Le salon de la mairie, à l'hôtel de ville de Montréal, a entendu bien des discours ronflants et de creuses envolées politiciennes. Mais lundi dernier, rien de tel. L'annonce du départ de Michael Fainstat, qui quitte la vie publique après y avoir consacré 17 années de sa vie, a suscité un courant d'émotion authentique, comme il n'en passe pas souvent en ces lieux. Une émotion teintée de nostalgie, puisque la retraite politique de M. Fainstat marque la fin d'une époque: celle des premiers balbutiements du Rassemblement des citoyens de Montréal, poignée d'idéalistes qui tenaient autour d'une seule table de cuisine, et qui osaient s'attaquer à l'étonnante monarchie du maire Drapeau. M. Fainstat a été élu conseiller en 1974. Quatre ans plus tard, unique représentant du RCM à l'hôtel de ville, il devint à lui seul l'incarnation de ce parti qui, grâce à lui, survécut à sa traversée du désert, pour finalement prendre le pouvoir en 1986. Depuis, les rêves du RCM se sont heurtés à la réalité. L'administration Doré a commis ses gaffes, certains militants de la première heure sont allés voguer ailleurs, de nouvelles figures, moins «progressistes» et plus pragmatiques, ont remplacé les «purs.» Mais au-delà des vicissitudes du pouvoir, M. Fainstat a su préserver l'essentiel des idéaux pour lesquels il s'était battu dans l'opposition. Sa fidélité et son intégrité constituent des qualités suffisamment rares pour mériter d'être soulignées. Le départ de M. Fainstat constitue par ailleurs l'occasion de prendre un petit recul et de nous rappeler que, malgré tous ses défauts, l'administration Doré n'en a pas moins réussi à déloger une administration anachronique, qui régnait sur Montréal il y a encore cinq ans, et que l'on a aujourd'hui tendance à vouloir réhabiliter. Ce départ nous rappelle aussi qu'une opposition solide constitue l'une des assises de la démocratie. Et que cette opposition n'existera pas à Montréal tant que nous ne verrons pas émerger des gens de l'envergure de M. Fainstat, porteurs d'un rêve et d'une vision.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-08-14  
**Pages** P. B-2  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/ZELA7YUY  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:34  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:34

---

## La misère, rue Sanguinet

**Type** Article de journal  
**Auteur** Guy Milot  
**Résumé** La boîte aux lettres °À Montréal, dans les environs des rues Sanguinet et Ste-Catherine, des pauvres sans abri, sans nourriture et plusieurs même sans culture, croupissent par terre à la vue de tout le monde. Spectacle effroyable qui rappelle la présence des déshérités dans toutes les grandes villes du monde. Qu'on songe aux clochards de Paris, aux abandonnés de Calcutta, aux malheureux des bidonvilles mexicains ou d'ailleurs... et l'on ne sera pas surpris que Montréal ne fasse pas exception. Depuis la fermeture de Dernier Recours, ce refuge des plus désemparés de Montréal, la misère de ceux qui n'ont rien est plus apparente que jamais dans notre ville. Et pendant que des fonctionnaires en vacances, des employés en grève ou en lock-out pensent à leurs propres intérêts, des bénévoles anonymes écoutant en eux-mêmes la voix de Celui qui a dit: «Il y aura toujours des pauvres parmi vous», tentent d'apporter gîte et nourriture à ces malheureux de la terre. Et tout cela se passe ici sous le beau soleil d'été à Montréal dans la ville du maire Doré, la ville où des grèves sporadiques de vidangeurs rendent nauséabonds certains quartiers, la ville où hélas se multiplient des foyers d'intolérance raciale, la ville où les urinoirs pour chiens risquent de recevoir plus d'attention que les centres d'accueil pour pauvres... Qu'on ne la cherche pas ailleurs en cet été 91, la voix du Christ se fait entendre parmi nous au coeur des souffrances de notre ville qui appelle secours aux déshérités de tout genre; pauvres sans le sou, pauvres d'esprit, déséquilibrés mentaux, drogués, superémotifs de couleur dans la guerre des clans et j'en passe. Bref si le cardinal Léger, ce héros de la charité revivait en ces jours son entrée triomphale des années 50, il ne dirait plus: «Oh ma ville comme tu t'es fait belle pour accueillir ton prince», mais il dirait plutôt: oh ma ville, comme tu t'es fait laide dans les rides de ta misère pour que la voix du Christ soit entendue rue Sanguinet. Guy MILOT

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-08-14  
**Pages** P. B-2  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/I3ZZGURU  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:34  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:34

---

## Montréal suspendrait l'immatriculation de ceux qui ne paient pas leurs contraventions

**Type** Article de journal  
**Auteur** Danny Vear  
**Résumé** Montréal pourrait suspendre l'immatriculation des véhicules des automobilistes qui ne paient pas leurs contraventions, si les modifications qu'elle propose à sa Charte sont adoptées par Québec. En vigueur dès le 1er janvier prochain, cette mesure serait la dernière étape d'un nouveau processus de perception des amendes que compte mettre en place l'administration municipale. Le nouveau système vise à «humaniser» et à «adoucir» la perception des contraventions. En effet, la Ville n'enverrait plus un huissier, mais bien un avis écrit pour signifier qu'elle entame des procédures de perception. «Nous croyons qu'un avis écrit est plus civilisé que l'envoi d'un huissier chez les gens», explique Léa Cousineau, présidente du comité exécutif. La mise en vigueur du nouveau système accélérerait le traitement des contraventions et la perception des amendes. Les délais, qui sont actuellement de cinq ans, tomberaient à une année, explique Denis Laliberté, assistant-directeur et avocat en chef aux affaires pénales et criminelles de Montréal. Montréal croit récupérer ainsi «au moins cinq millions» par année. Avec le nouveau système, dès le «constat d'infraction», l'automobiliste aurait 30 jours pour payer sa contravention. S'il y avait refus ou oubli de payer, Montréal enverrait au contrevenant un «rappel administratif» au bout de 45 jours. Par la suite, au terme de 90 jours additionnels, la Ville considérerait l'automobiliste «sérieusement en défaut». Elle émettrait alors un avis qu'elle transmettrait à l'automobiliste et à la Société de

l'assurance automobile du Québec (SAAQ). L'avis spécifierait que toute transaction ou toute immatriculation sont maintenant suspendues sur son véhicule. S'il persistait dans son refus de payer, l'automobiliste ne pourrait tout simplement pas renouveler l'immatriculation de son véhicule l'année suivante. De plus, les automobilistes ne pourraient pas vendre leur véhicule puisque aucune transaction ne serait autorisée. L'envoi d'un avis à la SAAQ entraînerait des frais de 20\$. À l'heure actuelle, les automobilistes qui reçoivent un bref de saisie d'un huissier doivent payer des frais de 41\$. Le nouveau système risque cependant de provoquer une affluence à la Cour municipale. Au lieu d'environ 35000 avis concernant la suspension du permis de conduire, il faudrait désormais parler de plus de 200000 avis concernant l'immatriculation des véhicules. Par ailleurs, la mise en place de ce système nécessiterait des aménagements administratifs et des mesures transitoires entre l'ancien et le nouveau système de perception. La création d'un tel système nécessiterait la collaboration de Québec. «C'est maintenant à eux de décider», note Mme Cousineau. Québec devrait examiner cet automne les amendements à la Charte de Montréal qui sont essentiellement à caractère pénal. Elles visent à mettre en place plusieurs dispositions du Code de procédure pénale de 1987. Le projet d'amendements propose également que Montréal obtienne les pouvoirs nécessaires à la réglementation de l'industrie du remorquage sur son territoire. Ce qui mettrait ainsi un terme «à l'anarchie qui règne actuellement en ce domaine», précisent les notes explicatives. Outre la suspension de l'immatriculation, les amendements proposés visent l'introduction, dès le 1er février prochain, de certaines dispositions de la deuxième partie du Code de procédure pénale et la mise sur pied de «procès par écrit» à la Cour municipale de Montréal.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-08-14

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/7WKDW2XU

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:34

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:34

---

## Affichage érotique: Montréal assouplit son règlement

**Type** Article de journal

**Auteur** Danny Vear

**Résumé** ° Montréal a quelque peu assoupli son règlement controversé sur les établissements exploitant l'érotisme. Avec les dernières modifications au règlement qui a été adopté hier, les propriétaires de boutiques d'objets et de lingerie érotique pourront annoncer sobrement leurs produits en vitrine. Ils pourront également maintenir une affiche en vitrine si elle «n'est pas érotique». Le nouveau règlement est doté d'une définition adoucie du mot «érotique». Celle-ci se lit maintenant comme suit: «Érotique: qui excite ou tend à exciter l'instinct sexuel en montrant le corps humain d'une manière telle que l'attention est attirée par les seins de femmes, le pubis, les organes génitaux ou les fesses». La notion «d'objet érotique» a carrément été abolie. Adopté lors de la réunion du Conseil municipal d'hier, le règlement conserve ses dispositions les plus controversées, notamment celle portant sur l'affichage extérieur «d'une image qui représente le corps humain». Les propriétaires des établissements érotiques auront 90 jours pour se conformer aux dispositions du présent règlement. S'ils décidaient de ne pas s'y conformer, la Ville pourrait procéder à l'enlèvement de l'affichage extérieur aux frais des propriétaires. En vertu du règlement, tout exploitant doit aménager son établissement de façon telle qu'un «film érotique, un peep-show, un imprimé érotique, un spectacle érotique», ne soient vus que de ceux qui y sont admis. Montréal compte quelque 150 établissements à caractère érotique. Leurs propriétaires ont déjà qualifié le projet de règlement «d'excès de puritanisme». En avril dernier, l'Association des cabarets de spectacle de Montréal indiquait qu'elle affronterait Montréal sur le terrain de la «liberté d'expression» dès que le règlement sur la question serait adopté. Herbe à poux Par ailleurs, un des membres du Conseil exécutif, Richard Brunelle, a profité de la séance d'hier du Conseil municipal pour indiquer que l'herbe à poux disparaît peu à peu des terrains de Montréal. Dans un rapport d'étape, on note en effet que 711 des 726 emplacements identifiés par la Ville ont été traités. En tout, quelque 5 millions de mètres carrés ont fait l'objet de cette campagne d'éradication de l'herbe à poux. D'ici le 23 août, de nouveaux emplacements feront l'objet d'un traitement.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-08-14

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/8HJVEIY4

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:34

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:34

---

## Une sculpture colossale, ça a besoin de place!

**Type** Article de journal

**Auteur** Danny Vear

**Résumé** ° Les plans initiaux de la Place Charles-de-Gaulle, qui sera située au parc Lafontaine, en face de l'hôpital Notre-Dame, ont dû être révisés pour tenir compte de l'ampleur de la colossale sculpture que la ville de Paris a offerte à Montréal. D'une hauteur de près de 18 mètres, l'oeuvre du créateur Olivier Debré commémorant l'ancien président français exige que la Place soit agrandie afin de «créer un dégagement plus intéressant» autour d'elle. Au total, la Place Charles-de-Gaulle coûtera un million aux Montréalais, indiquent des documents rendus publics hier à l'assemblée du Conseil municipal. Toutefois, dans un premier temps, seule la partie située en bordure de la rue Sherbrooke, dans l'Îlot centre du parc Lafontaine, sera aménagée. Une fois complétée, c'est cette aire qui accueillera l'oeuvre de l'artiste Debré. Les travaux de cette première phase débiteront bientôt et devraient se terminer en novembre. Ils coûteront quelque 820000\$. Les travaux comprennent la démolition complète de l'aire de stationnement actuel et un aménagement paysager. De plus, le pavage sera maintenant composé de dalles de granite plutôt que de dalles de calcaire. Le budget prévu pour la première phase du projet «est supérieure à celui prévu antérieurement», explique un document du Service des loisirs et du développement communautaire de Montréal. Toutefois, l'ensemble du projet ne devrait pas coûter plus cher que prévu. La deuxième phase du projet comprendra notamment la création de nouveaux sentiers et l'installation d'arbres et d'arbustes. Ce projet coûtera quelque 148000\$. La fin de l'ensemble des travaux est prévue pour 1992. Par ailleurs, le maire Jean Doré a rendu public hier le détail du budget du troisième Sommet des grandes villes du monde qui aura lieu à Montréal, en octobre prochain. En tout, le sommet coûtera quelque 1,8 million. En mai dernier, on estimait son coût à 1,5 million.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-08-14

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/ZJD5E4NJ

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:35

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:35

---

## Montréal paie plutôt bien ses cadres... supérieurs!

**Type** Article de journal

**Auteur** Danny Vear

**Résumé** ° Le secrétaire général de la Ville de Montréal, M. Pierre Le François, conserve son titre de haut fonctionnaire le mieux payé au Québec. En effet, il touche cette année un salaire de 133550\$, révèlent des documents déposés par la présidente du comité exécutif de la Ville, Mme Léa Cousineau, à la dernière assemblée du conseil municipal. En comparaison, le grand patron de l'administration publique québécoise, le secrétaire général du Conseil exécutif, M. Benoît Morin, touche 121000\$, note Mme Sylvie Godin, porte-parole du premier ministre Robert Bourassa. Pour sa part, le maire Jean Doré reçoit quelque 103500\$. En 1987, le salaire de M. Le François s'élevait à 120000\$. Le secrétaire général n'est pas laissé à lui-même puisqu'il peut compter actuellement sur trois bras droits. Les secrétaires adjoints, MM. Pierre Beudet et André Murphy, gagnent respectivement 114000\$ et 110810\$. L'ancien directeur du Services des incendies, M. Raymond Therrien, reçoit quant à lui une rétribution annuelle de 112000\$ dans ses nouvelles fonctions de secrétaire adjoint. Depuis le 18 juin, le nouveau directeur du Service des incendies, Roméo Noël, se voit accorder une rémunération annuelle de 95000\$. Jusque-là, M. Noël assistait Raymond Therrien. À ce poste, il gagnait 7000\$ de moins qu'aujourd'hui. Les documents déposés fournissent des informations en vrac, non traitées, sur les salaires des dirigeants de l'administration municipale. Selon la liste des salaires, les 71 cadres de direction de Montréal se partagent plus de six millions en 1991. Le document indique que 15 cadres de direction touchent plus de 100000\$. Le mieux payé d'entre eux est le directeur du Service des travaux publics, M. René Morency, avec un traitement de 120600\$. Aucun haut fonctionnaire de cette catégorie ne touche moins de 79000\$. La nouvelle directrice du Service des finances, Mme Thieu-Quan Hoang, gagne 95000\$. Elle a remplacé en juin M. Roger Galipeau qui, devenu directeur du Services des approvisionnements et des immeubles, reçoit maintenant une rémunération de 109700\$. En 1991, les 12 directeurs des neuf services et trois commissions de la Ville de Montréal, ainsi que M. Le François, se partagent près de 1,5 million en salaires. En 1988, ces 13 personnes recevaient un total de 1126245\$, selon des documents de l'époque.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-08-15  
**Pages** P. A-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/LA7LIP3F  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:35  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:35

---

## Élimination des déchets: la course contre la montre est engagée

**Type** Article de journal  
**Auteur** Pierre Rivard  
**Résumé** ° Les villes de banlieue dans l'île de Montréal poursuivent leur course contre la montre pour trouver d'ici 1994, date prévue pour la fermeture de la carrière Miron, une solution alternative au problème de l'élimination de leurs déchets. Le président de la Régie intermunicipale de gestion des déchets dans l'île de Montréal, M. Michel Leduc, a annoncé hier que sept nouvelles municipalités se joindront, le 27 août, au programme de collecte sélective des déchets déjà en vigueur dans 16 autres villes de l'île. Les habitants des municipalités d'Anjou, Lachine, Montréal-Ouest, Roxboro, Saint-Raphaël-de-l'île-Bizard, Sainte-Geneviève et Saint-Pierre recevront donc sous peu leur «enviro-bac» dans lequel ils pourront déposer leurs déchets de papier, de carton, de verre, de plastique et de métal qui seront ramassés une fois par semaine. «La collecte sélective des déchets touchera désormais 23 des 26 villes membres de la Régie, soit 85 p. cent de son territoire, indique M. Leduc qui est aussi maire de LaSalle. Nous avons commencé ce programme en mars 90, il y a à peine 17 mois. Nous sommes fiers des résultats.» Rappelons que Montréal ne fait pas partie de ce programme. La Régie, qui regroupe toutes les villes satellites de Montréal dans l'île, sauf Montréal-Nord, prévoit dans son plan d'élimination des déchets la construction d'un incinérateur à Montréal-Est d'une capacité maximale de 400000 tonnes qui devrait normalement entrer en fonction en 1994. Il compensera en partie seulement la fermeture de la carrière Miron puisque les 26 municipalités membres de la Régie produisent annuellement plus de 650000 tonnes de déchets. Les autorités de cet organisme espèrent donc que le programme de recyclage ainsi que la construction d'un centre de compostage adjacent à l'incinérateur viendront à bout des 250000 autres tonnes de déchets. Toutefois, reconnaît le maire Leduc, la partie est loin d'être gagnée. «Il faudrait que d'ici 1994, 20 p. cent du sac vert de chaque citoyen soit recyclé. Nous n'en sommes qu'à 10 p. cent présentement.» Avec la mise en marche de la troisième phase du programme, les responsables de la Régie prévoient pouvoir recycler tout au plus 20000 tonnes de déchets domestiques l'an prochain, ce qui est loin de l'objectif de 120000 tonnes fixé pour 1994. «Si ce chiffre ne peut être atteint d'ici trois ans, nous devons avoir recours à des lieux d'enfouissement situés à l'extérieur de Montréal puisque plus aucun ne sera en service dans l'île», souligne M. Leduc. C'est d'ailleurs la compagnie Transvick, propriétaire du terrain d'enfouissement de Saint-Jean-de-Matha, qui a obtenu le contrat de la collecte sélective pour les sept municipalités qui joindront le programme à la fin du mois. Les autorités de la Régie comptent aussi beaucoup sur la revente des déchets recyclables pour réduire les coûts d'exploitation du futur centre de valorisation des déchets dont fera partie l'incinérateur. On espère, grâce à ces revenus, faire baisser de 90\$ à 70\$ la tonne le prix que devront verser les municipalités pour y déverser leurs déchets. «Nous prévoyons mettre en place de nouvelles mesures plus coercitives pour forcer les gens à recycler, révèle M. Leduc. Nous pourrions, par exemple, réduire de deux à une fois par semaine le ramassage des déchets non recyclables. Nous allons aussi étendre dès cet automne le programme aux immeubles de huit logements et plus qui étaient jusqu'à maintenant exclus». Par ailleurs, les autorités de la Régie s'inquiètent que le Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE) ne puisse examiner le projet à l'automne comme prévu. «Ces audiences devront avoir lieu au plus tard au tout début de l'hiver afin que nous commencions les travaux de construction au printemps. Sans quoi, nous ne serons pas prêts en 1994, et nous n'aurons alors aucun endroit pour déposer nos 650000 tonnes de déchets», précise M. Leduc.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-08-15  
**Pages** P. A-5  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/5NPDGS69  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:35  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:35

---

## Les Montréalais ont un an pour «cacher» leurs antennes paraboliques

**Type** Article de journal

**Auteur** Danny Vear

**Résumé** ° Les brasseries coiffées d'une antenne parabolique devront se conformer «d'ici à un an» au nouveau règlement sur les antennes accessoires, adopté récemment par la Ville de Montréal. «Si on veut un exemple du type d'antennes qui sont visées par ces mesures, on doit regarder du côté de l'avenue du Parc et à l'est de la rue Jean-Talon. Certaines brasseries seront directement touchées», explique M. Christian Lalonde, surintendant au Service de l'habitation et du développement urbain. En fait, Montréal veut exercer un meilleur contrôle sur l'implantation des antennes paraboliques dans son territoire. Toutes les antennes paraboliques, de radio ou de télévision, et les antennes de radio-amateurs seront ainsi touchées. La nouvelle réglementation frappera aussi bien les commerces que les bungalows. Selon M. Lalonde, la majorité des antennes actuelles sont déjà conformes aux nouvelles normes. «Avec ce règlement, nous voulons surtout prévenir la pollution visuelle que causent les antennes en milieu urbain», indique M. André Lavallée, membre du comité exécutif, responsable de la question. Les modalités d'application du règlement ne sont toutefois pas encore définies. Les Montréalais se verront d'abord expliquer les tenants et aboutissants de la réglementation. La Ville se propose ainsi de publier un guide à l'usage du public. «C'est un règlement très technique. Mais les mesures que nous proposons sont assez souples», note M. Lalonde. Le règlement énonce une série de paramètres auxquels devront se conformer les propriétaires d'antennes domestiques. Ainsi, l'antenne ne devra pas être située face à un bâtiment, ni à l'avant de la toiture. «Les propriétaires devront faire ce qu'ils peuvent pour les cacher», explique M. Lalonde. Ceux-ci seront en effet responsables de la conformité de leur antenne aux normes municipales. Si tel n'était pas le cas, Montréal pourrait émettre un avis de non conformité et enlever l'antenne aux frais du contrevenant. «Il ne semble pas qu'on va émettre d'avis d'ici à un an», croit M. Lalonde. Les antennes qui sont utilisées à des fins commerciales, telles les antennes de Bell Cellulaire, sont exclues du présent règlement. Montréal a préféré créer un groupe de travail pour étudier cette question spécifique.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-08-15

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/86IREHJE

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:35

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:35

## Immatriculation: une idée jugée intéressante par Québec

**Type** Article de journal

**Auteur** André Pépin

**Résumé** QUÉBEC - ° Le gouvernement du Québec ne rejette pas la suggestion de Montréal de retirer l'immatriculation de leur voiture aux automobilistes qui négligent de payer leurs contraventions. L'idée est qualifiée «d'intéressante» et les conseillers juridiques seront à l'oeuvre dès que l'administration Doré formulera officiellement une demande d'amendement à la charte de la Ville de Montréal. Les ministres Claude Ryan et Sam Elkas, respectivement responsables de la Sécurité publique et des Transports, ont discuté dès hier de cette proposition adoptée par le conseil municipal de Montréal, mardi soir. «Il y a eu des discussions entre les fonctionnaires de deux paliers, mais je n'ai pas encore étudié la proposition puisqu'elle n'est pas encore officielle, de dire M. Ryan. La suggestion ne me paraît pas déraisonnable à sa face même. Il faut prévoir si une telle décision aurait un effet d'entraînement à travers le Québec», a-t-il déclaré à son arrivée au conseil des ministres. «Une municipalité peut, sur son territoire, en vertu de règlements spéciaux, appliquer une formule différente. Mais il faut voir, en consultant des experts, si Montréal peut agir ainsi, légalement, en modifiant sa charte», a poursuivi M. Ryan. Le ministre des Transports, M. Sam Elkas, qualifie pour sa part l'idée «d'intéressante» puisque Montréal est aux prises avec de sérieux problèmes de perception. Comme son collègue Ryan, il souhaite cependant mener des consultations poussées. «Notre service juridique sera consulté de façon à obtenir des avis précis, de façon à s'assurer de la pleine légalité d'une telle procédure de perception des amendes», a-t-il dit. Il faut noter, cependant, l'empressement des deux ministres à discuter du projet de l'administration Doré. Les ministres du cabinet Bourassa se réunissaient à 11h, hier matin et, déjà, MM. Elkas et Ryan avaient eu le temps de s'entretenir de cette question pour livrer à la presse parlementaire leurs premières réactions positives. Tous les deux montrent une ouverture certaine. Régulièrement, au moins une fois l'an, les dirigeants de Montréal se présentent devant l'Assemblée nationale pour demander des amendements à la charte qui régit l'administration de la Ville. Ces rencontres officielles sont généralement précédées de rencontres privées entre le ministre des Affaires municipales et le maire de Montréal. Il arrive toutefois que des amendements à la charte soient refusés. (Montréal s'est d'ailleurs fait refuser, en 1987, le même pouvoir qu'elle réclame aujourd'hui.) Ce sont donc les discussions privées qu'auront le maire Doré et les ministres intéressés qui décideront du sort de la suggestion. Entre temps, le gouvernement Bourassa aura eu le temps de consulter ses conseillers juridiques. Dans ce dossier, il est important de noter que le ministre des Affaires municipales,



M. Claude Ryan, est également responsable de la Sécurité publique, ce qui est susceptible de faire progresser le dossier plus rapidement. Les dirigeants de Montréal espèrent de leur côté obtenir des amendements à la charte dès cet automne pour être en mesure de faire appliquer le nouveau règlement dès le 1er janvier prochain. La police Le ministre Claude Ryan, à son arrivée à Québec hier, a par ailleurs informé les journalistes qu'il s'est personnellement rendu sur les routes ceinturant la réserve de Kahnawake, en fin de semaine dernière. «J'ai remarqué que les citoyens respectaient scrupuleusement la consigne de prudence. Nous notons une grande coopération et je tiens à féliciter la population qui ne provoque pas les Peacekeepers de la réserve. Si les choses continuent, je vais devoir demander au chef Joe Norton de faire patrouiller les autres routes de la province», a lancé à la blague le ministre Ryan. Il n'est cependant pas en mesure d'annoncer maintenant de quelle façon il entend régler définitivement le problème policier dans et autour de la réserve. Les discussions avec le chef Norton sont rares et brèves, a admis le ministre, à plusieurs reprises. Vendredi dernier, cependant, M. Norton a écrit au ministre Ryan pour le remercier de sa collaboration dans différents dossiers intéressant les habitants de la réserve.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-08-15

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/Q6B9CWYV

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:35

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:35

---

## Des tronçons du métro fermés le week-end pour en refaire la voûte

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** ° Du premier week-end de septembre jusqu'au deuxième d'octobre, les tronçons du métro reliant les stations Beaudry à Pie IX, Beaubien à Crémazie et Crémazie à Henri-Bourassa seront fermés pour permettre à la Société de transport de la CUM de procéder à des travaux de réparation estimés à 300000\$. Cependant, le métro roulera en semaine comme d'habitude, du lundi au vendredi. Durant les fins de semaine, la STCUM mettra un service d'autobus à la disposition de sa clientèle. «Après 25 ans d'usure, il est devenu nécessaire de rafraîchir des segments de voûte dans les plus vieux tronçons du métro», signale M. Jean-Yves Duthel, porte-parole de la STCUM. Il ajoute que la STCUM, pour des raisons d'économie, a préféré la fermeture de certains tronçons du métro durant le week-end. «L'entrepreneur aurait exigé une facture plus lourde s'il avait été obligé de faire le travail la nuit, puisqu'il aurait eu à installer et enlever ses échafaudages soir et matin. En ayant la possibilité de travailler deux jours consécutifs (samedi et dimanche), il pourra ainsi terminer les travaux plus rapidement», précise M. Duthel. Il tient aussi à indiquer que c'est surtout le revêtement des voûtes, plutôt que les voûtes elles-mêmes, qui ont besoin de réparations. «Les usagers, poursuit-il, seront informés, la semaine prochaine, des moyens à prendre pour éviter les incon vénients le plus possible.» Le chantier s'échelonne sur une période globale de six fins de semaine, mais les travaux entre les stations concernées pourront durer entre trois et quatre week-ends, selon le cas. Service d'autobus réduit Ces travaux s'inscrivent d'ailleurs dans un plan triennal d'investissements qui, jusqu'en 1993, entraînera des déboursés de 690 millions, ainsi que l'a annoncé, en décembre 1990, le président du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault. Mais celui-ci était loin de se douter, au moment de la préparation du plan triennal, que le ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan, allait provoquer un «trou» de 200 millions à la STCUM, en faisant adopter (en juin dernier) une réforme de la fiscalité qui, dans l'ensemble, refile une facture d'environ 400 millions aux municipalités québécoises au chapitre du transport en commun, de la voirie locale et des services de la Sûreté du Québec. Du reste, les 29 villes de l'île de Montréal devront décider, lors d'une assemblée de la CUM mercredi prochain, si elles consentent à déboursier les 200 millions qui manqueront, l'an prochain, à la STCUM, en raison du retrait de Québec. Cette somme représente le tiers du budget de la Société de transport. C'est dire que le délestage de Québec fait mal dans le milieu du transport en commun à Montréal. Enfin, la STCUM a annoncé mercredi soir, au cours de son assemblée publique tenue à Sainte-Geneviève de Pierrefonds, qu'elle réduisait son service d'autobus sur 26 circuits, en soirée. Les autobus ne passeront qu'aux quarante-cinq minutes plutôt qu'aux demi-heures. Une décision qui déplaît à l'organisme Transport 2000 et son porte-parole, M. Guy Chartrand, ne s'est pas gêné pour le faire savoir à l'état-major de la STCUM.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-08-15

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/EUEK7ZSH

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:35

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:35

---

## Un conseiller municipal devra répondre d'une accusation de voies de fait sur un policier

**Type** Article de journal

**Auteur** Martin Pelchat

**Résumé** ° Le conseiller municipal Pierre Goyer, membre fondateur de la Coalition démocratique de Montréal, devra se présenter en cour le 2 décembre prochain pour répondre d'une accusation de voies de fait sur un policier de la CUM. Les événements reprochés au conseiller du district Saint-Edouard se seraient produits dans la nuit de mercredi à jeudi, à l'angle des rues Union et de Maisonneuve, dans le centre-ville de Montréal. M. Goyer aurait été surpris vers 3h par un sergent du district de police 25 au milieu d'une discussion avec un chauffeur de taxi. Ce dernier accusait M. Goyer de refuser de payer la course. Le chauffeur, en présence du policier, a cependant changé son fusil d'épaule et refusé de porter plainte contre son client. Mais le sergent de police, considérant que ce client était «agressif et troublait la paix», a néanmoins demandé l'assistance de patrouilleurs afin qu'ils enquêtent à son sujet. C'est ainsi que, selon la police de la CUM, le client aurait sauté à la gorge d'un des policiers, sans toutefois le blesser gravement. Les porte-parole de la police de la CUM n'ont pas confirmé hier l'identité du suspect, mais n'ont pas caché qu'il s'agissait d'un conseiller municipal de 37 ans. Un officier du district 25 a pour sa part admis qu'«un Pierre Goyer» avait bel et bien été écroué dans la nuit du 14 août dernier. Cet officier refusait cependant de confirmer s'il s'agissait du conseiller municipal. Le suspect est demeuré en détention pendant environ trois heures au poste 25 et a été relâché vers 6h, jeudi matin. Il semble qu'il ait gardé de cette mésaventure une ecchymose. L'avocate Adelia Ferreira, chef intérimaire de la Coalition démocratique, à laquelle appartient Pierre Goyer, a indiqué qu'elle n'avait pas vu son collègue depuis les présumés événements. «Nous sommes en train d'essayer d'avoir les faits réels de la part de tout le monde, a-t-elle déclaré. Ce qui est important pour nous est de rechercher ce qui s'est vraiment passé avec les policiers et M. Goyer.» Au début de 1990, Pierre Goyer et trois ex-conseillers du Rassemblement des citoyens de Montréal comme lui avaient formé la Coalition démocratique. M. Goyer avait fait son entrée à l'Hôtel de Ville avec le RCM en 1986 et a été réélu l'an dernier. Hier, un répondeur téléphonique recueillait les appels logés à sa résidence.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-08-17

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/YJ5RATFW>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:35

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:35

---

## Un «Manoir Richelieu» est-il possible à Dernier Recours?

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Rivard

**Résumé** ° Le syndicat des employés de Dernier Recours promet de faire un second «Manoir Richelieu» si la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec tentent de réouvrir le centre en ne faisant pas appel à ses anciens employés. C'est ce qu'a déclaré à La Presse, hier, le représentant du syndicat M. Gilles Mathieu, alors qu'il commentait la fermeture de Dernier Recours décrétée tard jeudi soir par le conseil d'administration de l'organisme. «On ne nous fera pas le coup de Malenfant», lance M. Mathieu, qui promet une longue bataille juridique si les autorités municipales et provinciales décident d'avoir recours à une telle solution. «Ils nous auront dans la face pendant des années», menace-t-il. Pour le moment, les autorités municipales et provinciales affirment n'avoir pris aucune décision en ce qui concerne l'avenir de Dernier Recours. La Ville de Montréal a fait savoir, hier, qu'elle attendra au début de la semaine prochaine avant d'annoncer les mesures qui seront prises dans ce dossier. Dans un bref communiqué remis aux médias, le responsable du développement communautaire au Comité exécutif, M. André Lavallée, a indiqué qu'il poursuivait ses discussions avec le ministre de la Santé et des Services Sociaux, M. Marc-Yvan Côté, ainsi qu'avec les représentants des organismes communautaires dans l'espoir de trouver de nouvelles solutions. Un service essentiel M. Lavallée a également tenu à souligner le caractère essentiel de ce service d'accueil et de référence pour itinérants qui, selon lui, doit être maintenu au centre-ville de Montréal. Au cabinet du ministre Côté, on affirme aussi être en contact permanent avec les autorités municipales et on refuse d'élaborer sur le scénario qui sera retenu. Toutefois, l'attachée de presse du ministre, Mme Marie-Claire Ouellet, a indiqué à La Presse que la réouverture

de Dernier Recours était loin d'être probable et qu'on allait plutôt tenter pour le moment de répondre aux besoins des sans-abri avec les ressources existantes. Le syndicat, pour sa part, souhaite relancer le projet d'une table de concertation qui avait émis la semaine dernière dans le rapport d'arbitrage. Celle-ci devait réunir les principaux intervenants dans le dossier, mais selon le syndicat, Dernier Recours aurait refusé d'y participer s'opposant à toute intervention «extérieure» au conflit de travail. «Maintenant que le lock-out est levé et qu'ils (Dernier Recours) sont sortis du dossier, nous pourrions nous asseoir à une table avec le ministre Côté et la Ville et régler enfin ce conflit», souligne M. Mathieu. Plusieurs hypothèses Celui-ci avance plusieurs hypothèses, dont la création d'un nouveau conseil d'administration, la mise en tutelle de l'organisme et la négociation directe entre le syndicat et les autorités politiques. Selon M. Mathieu, la principale pierre d'achoppement dans le dossier serait un contentieux existant entre la Ville de Montréal et le Ministère de la Santé et des Services sociaux qui ne s'entendraient pas sur le partage des frais pour maintenir Dernier Recours en service.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-08-17

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/8XV7MYLC

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:35

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:35

---

## Sur la scène de l'actualité -- La personnalité de la semaine

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Rivard

**Résumé** Opinions MICHAEL FAINSTAT Entré en politique un peu par accident, Michael Fainstated est devenu au fil des ans la conscience du RCM; «J'ai pleuré le soir où j'ai été élu pour la première fois. Pas nécessairement de joie. Mais plutôt parce que je venais de réaliser que je ne pourrais pas entreprendre mes études en criminologie.» Michael Fainstat n'a jamais rêvé d'être politicien. En fait, il est entré en politique un peu par accident. Quelques jours avant les élections municipales de 1974, un candidat d'un nouveau parti politique, le Rassemblement des citoyens de Montréal, est déclaré non éligible dans le district de Notre-Dame-de-Grâces. Un long voyage à travers le tiers monde Une douzaine de militants du parti se réunissent à la dernière minute pour trouver un successeur. Parmi eux se trouve un ingénieur de 50 ans qui revient d'un long voyage à travers le tiers monde. «J'avais vu dans tous ces pays des autocrates manipuler les gens comme des marionnettes. Sous l'administration Drapeau, les citoyens de Montréal étaient aussi aliénés et sans pouvoir que dans ces pays. J'avais décidé de faire quelque chose», raconte M. Fainstat. Avant de faire ce voyage, il venait de quitter la présidence de la compagnie «Construction thermique Limitée» pour laquelle il avait travaillé pendant 23 ans. «Nous avions de nouveaux propriétaires et je n'étais pas d'accord avec leur gestion des relations humaines.» Cette compagnie, spécialisée dans la construction et les systèmes anti-pollution, avait des contrats dans plusieurs prisons canadiennes. «Je les ai toutes visitées, et je trouvais les jardins zoologiques plus humains que les prisons. C'est pourquoi à mon retour de voyage j'ai décidé de me consacrer à cette cause.» Parmi la douzaine de personnes réunies autour de la table, Michael Fainstat est donc le seul qui ne peut prétexter son emploi pour refuser d'être candidat. «On m'a dit que je n'avais qu'à retarder d'une session mon entrée à l'Université. Personne n'avait envisagé la possibilité d'une victoire.» Élu en 1974 dans NDG Tout le monde connaît la suite. En ce jour de 1974, Michael Fainstat et les deux autres candidats du RCM dans le district de Notre-Dame-de-Grâces sont élus. Comment explique-t-il sa victoire de dernière minute? «C'est vrai que j'étais connu dans mon quartier. J'avais toujours été impliqué dans les comités de parents, mon association professionnelle et des groupes communautaires. Ça m'a donné de nombreux appuis.» Si Michael Fainstat ne rêvait pas de devenir politicien, cela ne veut pas dire qu'il était apolitique. Une enfance de misère Fils d'un immigrant juif polonais et d'une mère russe arrivés à Montréal en 1910, Michael Fainstat a connu une enfance de misère et de privation. «Mes parents travaillaient dans des usines et des petits commerces. Pendant la Dépression, mon père a été chômeur de nombreuses années. Nous avons maintes fois été expulsés de nos logements parce qu'on n'avait pas d'argent pour payer. Aujourd'hui, quand je vois la pauvreté à Montréal, je comprends.» Sa mère, qui a connu les conditions de travail épouvantables des «sweat shop», -ces usines à suer-, était une militante syndicale et une femme engagée. «Elle m'a nourri de ses idées de justice sociale et de changement.» Pendant ses études universitaires en génie à McGill, qu'il s'offre en travaillant à de nombreux petits boulots, le jeune Fainstat s'implique activement dans le mouvement antifasciste. La Deuxième Guerre mondiale vient alors d'éclater. Père de quatre filles À la fin de ses études, il épouse Ruth, une travailleuse sociale, militante de la première heure du RCM qui restera à ses côtés jusqu'à sa retraite. Le couple aura quatre filles, «toutes socialement engagées», note-t-il fièrement. Tous les deux deviennent très actifs pendant les années 1950 dans le mouvement pour le désarmement et pour la protection de l'environnement alors que ces causes sont loin d'être populaires. «Nous étions dans toutes les manifestations. Je suis sûr que la GRC a un

dossier sur nous», lance-t-il en riant. Jusqu'en 1974, Michael Fainstat sera impliqué dans toutes les élections fédérales, provinciales et municipales, mais sans grand succès. «La première fois que j'ai gagné une élection, c'était en 1974, lorsque j'ai voté pour moi», dit-il en jurant qu'il raconte cette anecdote pour la première fois. Ses premières années de politique ne seront pas faciles. Dès les débuts, le RCM est déchiré par les conflits internes. Ce parti politique composé de tendances très diversifiées frise l'éclatement à la veille des élections municipales de 1978. Les résultats électoraux seront catastrophiques. Michael Fainstat est l'unique rescapé. Il devra mener seul la barque jusqu'en 1982. «J'ai détesté ces quatre années de solitude. Je ne suis pas un individualiste. J'ai besoin de toujours être entouré, même dans mes loisirs. J'ai songé de nombreuses fois à démissionner.» Pendant ses nombreuses randonnées à bicyclette, où, dit-il, «je tenais mon caucus», Michael Fainstat se convainc de tenir le coup. «Je savais que je jouais un rôle important dans l'avenir politique des Montréalais. Il fallait que je donne une image de compétence au RCM pour que les gens y voient une alternative crédible au régime Drapeau.» Selon M. Fainstat, son expérience dans les affaires a beaucoup apporté au RCM à une époque où les membres de cette formation provenaient surtout du milieu communautaire. «Je connaissais la fiscalité, l'économie, les marchés, les relations patronales-syndicales et plusieurs domaines du genre. J'ai pu ajouter une perspective différente au RCM. Je suis un empiriste qui s'est toujours servi des chiffres pour défendre mes dossiers.» Au pouvoir L'arrivée de Jean Doré aux élections de 1982 marque un point tournant dans l'histoire du RCM, explique M. Fainstat. Seize candidats du parti sont alors élus. Quatre ans plus tard, c'est la prise du pouvoir. «J'aime Jean Doré. C'est un homme ouvert, intelligent, et engagé qui partage les mêmes orientations sociales que moi. C'est aussi un grand démocrate qui est capable d'accepter les décisions du caucus.» Le nouveau maire de Montréal lui rend bien cette affection. Dès le lendemain de la victoire, il nomme Michael Fainstat président du comité exécutif. «J'ai accepté avec joie ce défi. Pour la première fois, j'allais pouvoir mettre en pratique mes idées. Mais je me suis vite aperçu à quel point ce serait difficile.» La priorité du nouveau président du comité exécutif est alors de démocratiser l'administration municipale et de la rendre accessible aux citoyens. «Il a fallu complètement bouleverser l'appareil administratif. Nous avons dû rajeunir la fonction publique, l'ouvrir aux femmes et aux minorités, et créer de nouvelles structures, telles Accès-Montréal, et les conseils d'arrondissement. La tâche était lourde.» Et, constate-t-il, les ressources sont très limitées. «Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, les infrastructures de la Ville étaient complètement délabrées. Il faudra des milliards pour tout remettre en ordre. J'ai alors appris qu'on ne peut pas tout faire en un mandat.» Après cinq ans de pouvoir, Michael Fainstat quitte satisfait des réalisations du RCM. «Nous avons prouvé notre compétence et notre efficacité. Nous sommes toujours demeurés réalistes dans nos objectifs et nous avons réalisé la plupart d'entre eux. Bien sûr, il y a des problèmes qui demeurent, et d'autres qui surgissent, tels l'immigration et les sans-abri. Mais je demeure confiant dans l'avenir de Montréal, peut importe l'avenir constitutionnel du pays.» Selon lui, le RCM n'a pas dévié de ses orientations premières. «Sans quoi je serais parti, rassure-t-il. Ceux qui ont fondé la Coalition démocratique étaient plus confortables dans l'opposition. Il y a des gens qui ne peuvent supporter le pouvoir.» Michael Fainstat croit que le RCM n'a plus besoin de lui. Le parti est désormais enraciné et il a fait ses preuves. «Mes petits-enfants me réclament», dit-il. Quant aux projets futurs, il préfère ne pas en parler. «Pour moi, la vie recommence à chaque décennie. Dans deux ans, j'aurai 70 ans. Je repartirai à neuf, encore une fois.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-08-18

**Pages** P. B-3

**Select in Zotero** [zotero://select/library/items/Z28WD9A5](https://zotero.org/select/library/items/Z28WD9A5)

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:35

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:35

---

## Architecture -- Un «bon» pas dans la «bonne» direction... architecturale

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean-Pierre Bonhomme

**Résumé** On a souvent reproché aux autorités gouvernementales -et des administrations municipales- de ne pas créer des environnements en milieu véritablement urbain pour rendre la vie des familles agréable. C'est à cette condition, fait-on très souvent valoir, pourtant, que les centres-villes peuvent se maintenir en bon équilibre physique et psychologique. Les choses n'ont pas radicalement changé à cet égard. Les milieux urbains réels et traditionnels continuent de perdre des citoyens au profit des lointaines périphéries. Certaines des banlieues, celle de l'île Jésus, notamment, commence à se plaindre de perdre des citoyens au profit de sa propre périphérie. On est alors rendu très loin, c'est le cas de le dire. Or, il arrive que, délibérément, la Ville de Montréal a mis en oeuvre, par le moyen d'un appel de propositions, une sorte de concours, un projet «de démonstration et d'innovation», justement pour contribuer à renverser la vapeur, à stopper l'exode. Le vice-président du Comité exécutif, M. John Gardiner, l'a exprimé. Il s'agissait, sur un terrain de la Ville, à proximité du métro Honoré-Beaugrand,

d'implanter par ce «projet Fonteneau», 110 unités de logement destinées aux jeunes ménages. Cela «pour offrir au plus grand nombre la possibilité d'accéder à la propriété dans un cadre agréable et novateur». Les architectes retenus, Cardinal et Hardy, et les promoteurs, ont soumis un projet dans un certain style «cité-jardin». Il comprend 74 maisons unifamiliales contigues et 36 maisons unifamiliales jumelées à prix abordable pour les classes moyennes. Ce ne seront pas des manoirs. Le carré de la maison n'aura que 14 pieds de largeur. Mais les architectes nous rappellent que la Cité Jardin n'a jamais été un concept de châteaux plantés au milieu de grandes terres. Au contraire, il s'est toujours agi, par ce concept -anglais à l'origine- de prendre en compte, justement, le goût de vivre dans un milieu communautaire, donc en bonne densité. La bonne densité unifamiliale n'est en effet pas un obstacle au bonheur des habitants. Dans le cas du projet Fonteneau, où l'on «puise une certaine inspiration de l'imagerie de la maison traditionnelle», on rapproche l'occupant de rues bien aménagées et où le trafic automobile est restreint; on les fait aussi prendre un contact avec des jardins aménagés. Les cours arrières sont adjoindes à des étangs, à des jardins, qui auront une certaine valeur didactique pour les enfants. Donc une présence par rapport au sol et dans l'intimité d'une demeure privée. Les unités, dont la valeur de base est d'environ 95000\$, comportent certaines «innovations». Des idées connues toutefois, comme l'aménagement d'espaces intérieurs ouverts, qui pourront être aménagés selon les besoins et en rapport avec le nombre des enfants. Par ailleurs, on abandonne, pour une fois, ce fameux gypse, ce matériau de recouvrement intérieur; on donne de l'importance aux matériaux constitutifs, les poutres notamment. C'est un début. Par contre, la hauteur des plafonds ne dépasse pas huit pieds, ce qui n'est pas psychologiquement abondant. À l'intérieur, en tout cas, selon le vocabulaire un peu démonstratif des architectes, «l'esthétisme proposé réinterprète les formes traditionnelles de la maison unifamiliale avec son toit en pente, forme issue de l'histoire, symbole de la transmission des valeurs familiales de l'abri... Sur les rues publiques l'architecture de maçonnerie s'y développe d'une façon plus formelle alors que du côté des regroupements intérieurs, sur allée privée, l'architecture devient plus sensible, et transparente, laissant place à la végétation pour s'y agripper.» Bon. On verra, à l'usage, si ce projet Fonteneau prouvera hors de tout doute qu'il est possible pour une famille de vivre en ville d'une manière plus agréable et plus intéressante qu'en banlieue. Mais en tout cas, il y a eu ici une bonne réflexion; c'est mieux que dans d'autres cas où l'on se contente d'imiter sans penser.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-08-19

**Pages** P. A-10

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/KCJFHTUS

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:35

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:35

---

## Épilogue de Dernier Recours: les sans-abri veulent donner leur avis

**Type** Article de journal

**Auteur** Josée Lapointe

**Résumé** °Les sans-abri désirent être pris au sérieux. Ils voudraient bien se retrouver aux instances décisionnelles des différents organismes qui leur offrent habituellement des services. «Il serait sûrement plus facile de trouver une solution de rechange à Dernier Recours si on nous demandait notre avis», soutient Jacques Montembeault, président du Conseil des personnes itinérantes du Montréal métropolitain (CPIMM). «La réouverture d'un centre d'accueil et de référence est nécessaire à Montréal», rappelle M. Montembeault. Il ajoute que la formule de Dernier Recours devrait tout de même être révisée. Il demande aussi à l'ancien conseil d'administration de Dernier Recours, qui a choisi de fermer le refuge jeudi soir dernier, de rendre publics les états financiers de l'organisme. «Où allait l'argent?», demande le Conseil. Le syndicat des ex-employés de Dernier Recours abonde dans le même sens. «On n'a jamais su clairement combien d'argent était disponible, affirme le représentant syndical, Gilles Mathieu. Il y a les subventions de la Ville et du ministère, mais il y a aussi la fondation Dernier Recours, qui recueillait les dons.» Les ex-travailleurs de Dernier Recours voudraient aussi participer aux discussions qui se poursuivent entre l'administration de Montréal et le ministère de la Santé et des services sociaux. Et ils estiment que les sans-abri ont également leur place dans le processus. À la Ville, M. André Lavallée, responsable du développement communautaire au comité exécutif, se dit prêt à rencontrer les sans-abri, sans pourtant confirmer de date précise. «On veut surtout apprendre à mieux connaître ces nouveaux interlocuteurs du CPIMM», dit-on à l'hôtel de ville. Le conseil n'existe en effet que depuis le 22 juillet. On est encore plus réticent au ministère de la Santé: «On va commencer par trouver des solutions avec toutes les instances concernées», explique l'attachée de presse du ministre Marc-Yvan Côté, Mme Marie-Claire Ouellet. À la Ville, pourtant, on s'apprête à faire connaître très bientôt les décisions qui pourraient assurer la mise sur pied d'un nouveau centre de référence pour sans-abri, sans pour autant cesser les discussions avec le ministère de la Santé.

**URL** URL

**Publication** La Presse  
**Date** 1991-08-20  
**Pages** P. A-11  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/UP2QJMNB  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:36  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:36

---

## Les travaux du Parc des îles vont bon train

**Type** Article de journal  
**Auteur** Georges Lamon  
**Résumé** °Les travaux du Parc des îles de l'île Sainte-Hélène vont bon train et seront prêts pour les fêtes du 350e anniversaire de Montréal en 1992. Selon M. Jean Emond, président directeur général de l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle de Montréal (AMARC) et responsable du chantier, on a réalisé jusqu'ici 38 p. cent des travaux de ce vaste projet pour lequel le ministère fédéral de l'Environnement contribuera 40 millions et la Ville de Montréal, 17,4 millions. «Jusqu'à présent, nous restons à l'intérieur de nos échéanciers», a précisé Jean Emond à l'issue d'une visite du chantier par le ministre fédéral de l'Environnement, M. Jean Charest, et le maire de Montréal, M. Jean Doré. D'ici octobre, 90 p. cent des travaux devraient être terminés; au printemps prochain, il restera environ 10 p. cent de travaux à faire, travaux qui consistent en aménagement, compactage et finition. «C'est bon de voir cet emplacement qui dort depuis plus de 20 ans, s'éveiller», faisait remarquer le ministre Jean Charest qui visitait la biosphère, monument d'Expo 67 à l'abandon depuis 1978 à la suite de l'incendie de 1976 qui endommagea le dôme. À l'issue de sa visite des chantiers, le ministre Charest s'est dit satisfait du déroulement des travaux en concluant: «Il s'agit là d'un bon exemple de collaboration fédérale-provinciale». Quelque 200 personnes et 12 entrepreneurs, travaillent actuellement sur les lieux. Un vaste ensemble, qui sera centré autour de la Place Calder (avec un belvédère), et la biosphère constituent les deux pôles d'attraction du Parc des îles qui mettra également l'accent sur la revitalisation des berges du fleuve. Le maire Jean Doré a insisté sur le fait que ces travaux effectués sur la pointe sud de l'île Sainte-Hélène avaient pour objectif de renaturaliser ce lieu abandonné depuis Expo 67. «Il s'agit aussi d'un voeu de la majorité des Montréalais qui, à l'issue d'une vaste consultation, voulaient que ce soit un espace d'eau, a rappelé le maire Doré. D'ailleurs, nous avons beaucoup joué avec l'eau en aménageant notamment le lac des Cygnes qui sera prolongé en cascades et en étangs reliés entre eux.» Dès la semaine prochaine, des travaux de réfection (nettoyage et peinture) de la structure de la Biosphère seront entrepris de sorte qu'en 1992, le monument pourra être accessible, en partie, au public à partir des plates-formes utilisées comme points d'observation. Ce n'est cependant qu'à partir de 1993 que le centre d'interprétation de l'eau et l'environnement sera prêt à recevoir des visiteurs. On solidifiera la structure en conséquence. C'était également l'occasion, hier, pour le musée David M. Stewart d'annoncer l'ouverture du blockhaus de l'île Sainte-Hélène.

**URL** URL

**Publication** La Presse  
**Date** 1991-08-21  
**Pages** P. A-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/L3IYUMW2  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:36  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:36

---

## Les sociétés de transport en commun doivent prendre des décisions difficiles

**Type** Article de journal  
**Auteur** Lia Lévesque  
**Résumé** PC ° L'heure est aux choix difficiles pour les sociétés de transport en commun du Québec, qui doivent bientôt trouver par quels moyens elles s'adapteront au manque à gagner qui résulte du retrait de Québec. Hausse des tarifs? Diminution des services? Les décisions à prendre sont délicates. Trop augmenter les tarifs ou trop réduire les services donne l'effet contraire de ce qui est souhaité: faire fuir la clientèle, donc les revenus. Plusieurs sociétés de transport tournent leurs espoirs vers les municipalités, souhaitant les convaincre de hausser leur contribution pour le transport en commun. Mais les municipalités, pour la plupart, sont déjà prises à la gorge par les compressions de budget. Le problème, c'est que tout le monde affirme avoir déjà râclé ses fonds de tiroirs et coupé là où il le pouvait. Des rencontres doivent avoir lieu ces jours-ci, ou au cours des prochaines semaines, entre des représentants des sociétés de transport à travers le Québec et leurs élus locaux.

La situation financière réelle, les hypothèses de financement seront alors étudiées. Comment faire le moins mal? Le transfert de responsabilités de Québec, au seul chapitre du transport en commun, totalise finalement 216,2 millions\$. Ce retrait, qui devait initialement être de 266 millions\$, a été révisé à la baisse après que Québec eut annoncé, en mai dernier, l'instauration de droits d'immatriculation spéciaux pour alléger la facture. À compter du 1er janvier, un droit additionnel de 30\$ par plaque d'immatriculation sera perçu dans 194 municipalités. Le 50 millions\$ ainsi généré sera redistribué aux sociétés de transport. De quelle somme chaque société de transport se voit réellement amputée? Au ministère des Affaires municipales, l'attaché de presse du ministre François Grenon affirme que «le montant du transfert pour chaque société (de transport) n'est pas disponible». La Presse Canadienne a donc rejoint les neuf sociétés de transport du Québec pour connaître l'impact chez elles de la «réforme Ryan». Montréal la plus touchée Le manque à gagner frappe le plus durement, et de loin, la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal. À elle seule, la STCUM se voit privée d'une somme de plus de 150 millions\$, même en supposant qu'elle réussisse à obtenir une bonne partie du 50 millions\$ en droits d'immatriculation. Le manque à gagner fait d'autant plus mal que la STCUM faisait déjà face à une baisse de l'achalandage, qu'elle essayait de contrer par diverses mesures. Le laissez-passer mensuel, qui coûte 38\$, doit augmenter à 41\$ le 1er janvier. Chose certaine, la tarification ne suffira pas à elle seule à combler le manque à gagner. Au mieux, elle générera 6 ou 7 millions\$ sur les 150 millions\$ qu'il faut trouver. Le casse-tête reste à résoudre. Le débat débutera mercredi soir, à l'occasion d'une réunion du Conseil de la Communauté urbaine de Montréal. Rive sud de Montréal Pour la Société de transport de la Rive-sud de Montréal, le manque à gagner, d'abord évalué à 21 millions\$, serait d'environ 18 millions\$ grâce aux revenus générés par les droits d'immatriculation. Le président du conseil d'administration de la STRSM et maire de Boucherville, M. Hugues Aubertin, explique que là aussi, les compressions tombent au moment où la STRSM appliquait un plan de réorganisation étalé sur cinq ans. M. Aubertin admet que des augmentations de tarifs sont envisagées. Pour quelle catégorie d'usagers? «Je ne peux le dire. On est en pleine réflexion.» La marge de manoeuvre est mince, puisque le passage au comptant est déjà de 2\$ et la carte mensuelle 40\$. Laval À la Société de transport de Laval, c'est 14,5 millions\$ qu'il faudra trouver, pour un budget total de 60 millions\$. Le directeur général de la STL, M. Richard Courey, avoue: «Je suis au strict minimum. Je n'ai plus aucune alternative à l'interne. Ça fait quatre mois que toute l'équipe se creuse les méninges.» Le personnel a déjà été «très sérieusement dégraissé depuis cinq ans»; les horaires ont été révisés; des autobus ont été supprimés le soir. M. Courey croit qu'il faudra en venir à modifier la tarification pour que l'utilisateur qui n'est pas rentable soit davantage mis à contribution. Il pointe du doigt les «rabais à caractère social» que sont les tarifs réduits pour personnes âgées et étudiants. Le conseil d'administration n'a cependant pas encore pris de décision. Québec À la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec, le manque à gagner est de 17 millions\$ pour un budget de 89 millions\$. Pour la CTCUQ aussi, le retrait de Québec arrive au moment où on cherchait à reconquérir une clientèle en baisse, déplore M. Jacques Santerre, directeur des communications à la CTCUQ. Et voilà 17 millions\$ à trouver. Québec pense à des compressions budgétaires à l'intérieur de la société de transport. La CTCUQ mise aussi sur les élus locaux, qu'elle espère convaincre de hausser leur contribution. Mais l'utilisateur devra aussi faire sa part par «une augmentation raisonnable» des tarifs, avise M. Santerre. La carte mensuelle coûte 37\$. Autres Pour les autres sociétés de transport aussi, la solution ne résidera pas dans un seul mode de financement. Un peu partout, on pense à un mélange de hausses tarifaires, d'augmentation de la contribution des municipalités et de réduction des dépenses. À Hull, la Société de transport de l'Outaouais se retrouve avec un manque à gagner de 6 millions\$ pour un budget de 31 millions\$, indique M. Gilbert Lecavalier. À Sherbrooke, la Commission municipale de transport évalue son manque à gagner à 3,5 millions\$ pour des revenus de 17,5 millions\$, note le directeur général Jacques Lacroix. À Chicoutimi, M. Normand Barrette, président de la Commission de transport du Saguenay, estime son manque à gagner à 800 000\$ pour un budget de 10,4 millions\$. Augmenter les tarifs n'est pas toujours la solution idéale: la clientèle baisse ° De toutes les hypothèses étudiées pour générer des revenus pour les sociétés de transport, c'est aux hausses de tarifs qu'on pense en premier. Cependant, les sociétés de transport se trouvent devant un cul-de-sac: augmenter les tarifs ne génère plus de revenus dépassé un certain seuil, parce que l'achalandage baisse. Dans le jargon des fonctionnaires, on parle d'«élasticité négative de la tarification». Plusieurs yeux se tournent alors vers une majoration des tarifs réduits pour les personnes âgées et les étudiants. Le directeur général de la Société de transport de Laval, M. Richard Courey, fait valoir que ces tarifs spéciaux sont «des responsabilités sociales» que le gouvernement provincial a confiées aux sociétés de transport. Le président du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault, déclarait en avril dernier, devant les maires de la banlieue de la CUM, que «Québec ne peut se retirer sans remettre en cause l'existence même du service de transport adapté et des tarifs réduits en faveur des étudiants et des personnes âgées.» Personne n'a cependant annoncé de hausse spécifique touchant les personnes âgées et les étudiants. Laissez-passer Une des voies d'avenir, semble-t-il, pourrait être le plafonnement du laissez-passer mensuel à un nombre limité de passages. Ce mode serait déjà utilisé dans certaines villes américaines. Au Québec toutefois, on ne l'applique pas encore. Le système fonctionne comme si, chaque fois que le passager prenait l'autobus, le montant d'un passage était soustrait de sa carte mensuelle. Dépassé un nombre déterminé de déplacements, le passager devrait payer de nouveau. Les autres modes de financement ne sont pas légion. Plusieurs sociétés de transport en commun estiment avoir déjà réduit leur personnel au minimum. Il reste la voie des réductions de services mais, là encore, où couper pour ne pas diminuer en même temps les revenus? La rationalisation des services prend diverses formes: tel autobus qui n'accueille pas assez de passagers est abandonné; tel autre autobus passe moins

souvent, le dernier départ de nuit de cet autre autobus a lieu plus tôt, etc. Les plus grandes sociétés de transport ont déjà obtenu que soient aménagées des voies réservées pour les autobus, aux heures de pointe, afin de rendre le transport en commun plus rapide, donc plus attrayant. Quelques sociétés ont déjà organisé des campagnes de publicité pour attirer des usagers.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-08-21  
**Pages** P. C-8  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/Q5N9J4MR  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:36  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:36

---

## STCUM: l'intégralité du service est presque assurée pour 1992

**Type** Article de journal  
**Auteur** Pierre Rivard  
**Résumé** La Presse Nouvelles générales, jeudi 22 août 1991 349 mots, p. A3 Rivard, Pierre °Le démantèlement des services de transport en commun annoncé par la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM), à la suite de l'adoption de la réforme Ryan, n'aura finalement pas lieu en 1992. Certaines villes de la banlieue (de l'île) de Montréal ont effectué une volte-face inattendue, hier soir, à la réunion du conseil de la Communauté urbaine de Montréal, en votant l'adoption du budget de principe qui prévoit une augmentation de 150 millions de la facture que les municipalités devront payer à la STCUM dès l'an prochain. Cette décision unanime a provoqué une grande surprise puisque plusieurs villes de banlieue (de l'île) avaient déjà indiqué qu'elles refuseraient de combler le manque à gagner de 200 millions provoqué par l'entrée en vigueur de la Loi 45 sur le financement des municipalités -appelée la réforme Ryan. Dans la foulée de cette réforme, le gouvernement du Québec avait annoncé qu'il cesserait toute subvention à l'exploitation du transport en commun dans l'île de Montréal, de même qu'il ne participerait plus au financement des investissements pour l'entretien des équipements du réseau. L'affrontement attendu entre Montréal et les villes de banlieue sur le partage des coûts supplémentaires entraînés par cette réforme a donc pu être évité à la toute dernière minute. Un compromis s'est en quelque sorte dégagé, hier soir, alors que l'ensemble des maires ont voté en faveur du maintien des services offerts par la STCUM et donc de compenser presque en totalité le désengagement du gouvernement québécois. En contrepartie, on a décidé de reporter en novembre l'adoption d'un plan de relance et de dépenses d'immobilisation évalué à 65 millions pour l'an prochain. Le comité exécutif de la STCUM devra revenir avec des propositions réduites lors de la prochaine réunion du conseil qui servira à adopter le budget définitif. Dans l'ensemble, le niveau de dépense de la STCUM sera donc maintenu et même accru de 3 p. cent l'an prochain. Le maire de Montréal, M. Jean Doré, visiblement heureux de la tournure des événements, a félicité ses collègues des villes de banlieue pour avoir pris cette décision qu'il a qualifiée de courageuse tout en s'en prenant vigoureusement au gouvernement du Québec qu'il a qualifié d'irresponsable. «Aucun pays industrialisé n'a adopté une telle politique face au transport en commun. Cela va à l'encontre de toute logique sur le plan environnemental», a-t-il déclaré. Quant au président du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault, il s'est dit heureux qu'une crise majeure ait pu être évitée et que les municipalités aient décidé à l'unanimité de préserver l'intégralité de leur réseau de transport public. Le budget prévoit un gel du salaire des gestionnaires et des employés non-syndiqués, ainsi qu'une réduction de 22 millions de la masse salariale versée aux employés syndiqués. Quant aux tarifs imposés aux usagers, de nouvelles hausses sont prévues au premier janvier 1992, si bien que le coût de la carte mensuelle aura progressé de 25 p. cent en moins de 12 mois.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-08-22  
**Pages** P. A-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/CQ8GQH8H  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:36  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:36

---

L'incinérateur des Carrières ne représente qu'un faible risque pour le public, selon une étude

**Type** Article de journal



**Auteur** Georges Lamon

**Résumé** °Le risque pour la santé de la population exposée aux polluants émis par l'incinérateur des Carrières est «relativement faible si on le compare avec celui que court cette même population exposée à ces mêmes polluants par d'autres sources». Telle est la conclusion d'un rapport commandé par la Ville de Montréal au Département de santé communautaire de l'Hôpital Saint-Luc, dirigé par le Dr Jean Robert, et portant sur les émanations provenant de l'incinérateur des Carrières. Ce document s'intitule: «Analyse des impacts des émissions de polluants produits par l'incinérateur des Carrières dans l'air ambiant sur la santé de la population». Selon Richard Brunelle, membre du Comité exécutif de la Ville de Montréal, les conclusions du rapport sont «rassurantes» pour les gens vivant à proximité de l'incinérateur, qui s'inquiétaient des effets des émanations sur leur santé. Tout en reconnaissant que «réduire les émissions de polluants dans l'air en utilisant des épurateurs et différents filtres, c'est déplacer le problème», l'étude faite par l'équipe du Dr Gaétan Carrier, médecin toxicologue, estime que si l'on veut réellement atteindre l'objectif, il faudra «également réglementer le contrôle de l'enfouissement des cendres». Dans son rapport d'une cinquantaine de pages rendu public, hier, par la Ville de Montréal, le DSC Saint-Luc recommande donc à la Ville de se préoccuper «du devenir des dioxines et des furannes contenus dans les cendres si elle a l'intention de maintenir en exploitation cet incinérateur pendant encore plusieurs années». Rappelons qu'en mai, des données rendues publiques par la Ville de Montréal et la CUM révélaient que les concentrations de dioxines et de furannes rejetées par l'incinérateur en question dépassaient de neuf fois les normes proposées par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement. On y révélait que, selon des échantillons effectués l'automne dernier, l'incinérateur des Carrières rejetait en moyenne 4,6 nanogrammes de dioxines et de furannes par mètre cube. Pourtant, pendant des années, la Ville de Montréal, s'appuyant sur des tests effectués en 1982 et 1983, a prétendu que son incinérateur n'émettait presque pas de dioxines et de furannes. Par ailleurs, M. Brunelle souligne que la Ville de Montréal ne diminuera pas ses efforts pour assurer que ses méthodes de gestion des déchets respectent la santé publique et l'environnement. Il croit qu'une saine gestion des déchets passe d'abord par leur réduction à la source dans tous les secteurs. «Notre objectif est d'étendre l'enlèvement sélectif sur l'ensemble du territoire montréalais d'ici à 1994, tout en poursuivant les efforts en faveur d'initiatives environnementales», a expliqué M. Brunelle. Ainsi, dès septembre, le nombre de cloches de récupération doublera, passant de 71 à 120, tandis que le nombre de foyers participant à ces enlèvements sélectifs sera porté de 34000 à 66000. Montréal distribuera également 3000 composteurs domestiques aux personnes intéressées. Enfin, c'est à la mi-septembre que la Commission de l'environnement du Conseil municipal étudiera publiquement l'ensemble du dossier de l'incinérateur des Carrières.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-08-23

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/46ZR973D

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:36

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:36

---

## Un membre du comité exécutif reçoit le Comité des sans-abri

**Type** Article de journal

**Auteur** André Noël

**Résumé** ° Ce n'est pas tous les jours que des sans-abri sont reçus dans un hôtel de ville par un des dirigeants d'une métropole, mais c'est bien ce qui s'est passé hier à Montréal. André Lavallée, membre du comité exécutif de la ville, a reçu dans ses bureaux une délégation du Conseil des personnes «itinérantes» du Montréal métropolitain. À l'ordre du jour: la réouverture d'un centre pour clochards pour remplacer la maison Dernier Recours, fermée il y a deux semaines après un mois de lock-out. «Plusieurs hommes et femmes doivent dormir dans les parcs, la nuit, parce qu'ils n'ont pas d'autre endroit où aller», a expliqué le président du conseil, Jacques Montembeault, à l'issue de la rencontre. M. Lavallée a dit qu'il avait répété l'engagement que la ville a déjà pris: un nouveau centre sera créé. «Mais il sera différent», a dit M. Lavallée. La ville de Montréal et le ministère de la Santé veulent établir un protocole pour venir en aide aux sans-abri qui traversent des crises aiguës d'intoxication à l'alcool ou aux drogues. «C'est là la clé d'une bonne intervention, a dit M. Lavallée. Il ne suffit pas d'offrir un toit. La police et les hôpitaux doivent savoir quoi faire quand ils trouvent un homme ou une femme gravement intoxiqué.» Le Conseil des itinérants voulait aussi une reconnaissance officielle. M. Lavallée a refusé de la leur donner maintenant. «Toutes sortes de personnes s'improvisent porte-parole des vagabonds, a-t-il dit. Nous devons attendre, et voir si ce comité est vraiment sérieux.» Le Conseil a été formé au cours d'une assemblée devant l'édifice de l'Université du Québec à Montréal il y a quelques semaines. La délégation, hier, était composée de trois sans-abri, de deux «conseillers» connaissant bien le réseau de la santé et d'un étudiant en droit. Le président, Jacques Montembeault, est un ancien camionneur âgé de 44 ans. Il a travaillé pendant 17

ans pour la même entreprise de transport, dans le quartier de Rivière-des-Prairies dans le nord de Montréal. En janvier, l'entreprise a fait faillite. Jacques Montembeault était habitué à gagner un salaire net de 350\$ par semaine. Ses revenus ont chuté. Depuis la faillite, il touche des prestations d'assurance-chômage, 210\$ par semaine. «J'habitais un appartement avec une de mes filles à Montréal-Nord, a-t-il raconté hier. Quand j'ai perdu mon emploi, je me suis mis à boire. J'ai continué à dépenser autant, en sorties, etc. J'ai cessé de payer mon loyer. Le propriétaire nous a jetés dehors en mai. «J'ai placé ma fille en centre d'accueil. Moi, j'ai fait le tour des maisons d'hébergement du centre-ville. Le jour, je n'avais rien à faire, alors j'allais passer le temps à Dernier Recours. Je ne voulais pas devenir président du conseil, mais on m'a poussé à accepter.» Jacques Montembeault croit pouvoir louer un nouvel appartement dès la semaine prochaine. Restera-t-il président du comité des clochards? «On verra», a-t-il dit.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-08-27

**Pages** P. A-6

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/JU3ETTW7

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:36

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:36

---

## Coca-Cola au secours des fêtes du 350e anniversaire

**Type** Article de journal

**Auteur** Michèle Ouimet

**Résumé** ° La compagnie Coca-Cola signera bientôt une entente avec la Corporation des célébrations du 350e anniversaire de Montréal. Ce premier commanditaire permettra de renflouer la caisse de la Corporation qui n'a recueilli que 200000\$ auprès du secteur privé alors que son objectif de départ était fixé à 18 millions. Il n'y a pas encore d'entente de principe. «Il reste des détails qui devraient être réglés mercredi lors d'une dernière rencontre avec les gens de la corporation», a précisé le directeur du marketing de Coca-Cola, Richard Saint-Jean. «Si Coca-Cola embarque avec son prestige, a affirmé M. Saint-Jean, ça provoquera un effet d'entraînement bénéfique pour la Corporation.» Et elle en a bien besoin. Le temps presse: 1992, c'est dans quatre mois. Les autres commanditaires sérieux sur la liste de la corporation sont Ford et Molson. Ces deux compagnies ont été approchées par l'organisation afin de devenir des partenaires majeurs pour les festivités du 350e anniversaire qui doivent débiter le 15 mai. La corporation leur a demandé, à l'exemple de Coca-Cola, de verser trois millions en argent, promotion, biens et services. Chez Molson et Ford, les négociations avancent. «La corporation nous a demandé trois millions, a expliqué le directeur des communications, Richard Moisan. Ça ne tombe pas des arbres. Notre offre va être plus basse que les attentes de la corporation.» Mais il n'y aura probablement pas d'entente avant quelques semaines sinon quelques mois avec Molson. Esso et la Banque Royale sont également sur les rangs mais les négociations sont moins avancées. La Banque Royale, a expliqué le directeur des communications, Raymond Chouinard, ne sera pas un des grands commanditaires des fêtes mais collaborera pour certains projets précis. Le directeur général de la corporation, Michel Petit, a pris en main le dossier du financement depuis la démission de la directrice de l'administration, Michèle Lortie, le 2 août. C'est lui qui négocie directement avec les compagnies. Pourquoi tous ces retards? «Il y a eu un certain nombre de délais, l'été, la récession, a répondu le directeur de cabinet du Comité exécutif de la Ville de Montréal, Jean-Robert Choquet. La mauvaise presse aussi n'a pas aidé. Il a fallu réexpliquer et reconvaincre les commanditaires. La corporation devra aussi réviser ses objectifs à la baisse.» Selon Robert Ferland, un ancien consultant en commandites qui a travaillé à la corporation, le nerf de la guerre, c'est la programmation. «Les compagnies n'ont pas signé d'entente avec la corporation parce qu'elle a été incapable de fournir la programmation, a expliqué M. Ferland. Chez les commanditaires, personne n'est excité par le produit. C'est comme si tu voulais vendre des belles boîtes de tomates à un vendeur de tomates et que tu lui disais: J'ai les plus belles boîtes de tomates au monde. Il te dirait: Je veux les voir mais tu lui répondrais: Ah non! pas tout de suite. C'est pareil à la corporation.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-08-30

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/95836XJ5

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:36

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:36

---

## Un comité réfléchit sur l'après-Dernier Recours

**Type** Article de journal

**Auteur** Michèle Ouimet

**Résumé** ° La Ville de Montréal, le ministère de la Santé et des services sociaux, le CLSC centre-ville, le Conseil régional de la santé et des services sociaux ainsi que la Société d'habitation et de développement de Montréal réfléchissent et discutent sur le sort des sans-abri et sur l'après-Dernier Recours. Un comité, réunissant tous ces organismes, a été mis sur pied mais aucune décision n'a encore été prise. Par contre, tous s'entendent sur un point: une ville comme Montréal a besoin d'un service d'accueil et de référence pour les itinérants surtout pour le type de clientèle qui fréquentait Dernier Recours, des sans-abri aux prises avec de multiples problèmes de polytoxicomanie et souffrant de troubles mentaux. «Il faut trouver le meilleur moyen d'organiser un service d'accueil et de référence pour les itinérants dans les plus brefs délais», a expliqué Jocelyne Anne Campbell, l'attachée de presse du responsable du développement communautaire au Comité exécutif de la Ville de Montréal, André Lavallée. M. Lavallée préférerait ne pas faire de commentaires car aucune décision concernant ce dossier n'a encore été prise. D'ailleurs M. Lavallée était trop occupé, a précisé son attachée de presse. «Il gère l'infiniment grand et l'infiniment petit», a-t-elle ajouté. Le syndicat de Dernier Recours espère toujours avoir son mot à dire dans ce dossier. «Nous avons fait une demande auprès du ministre Marc-Yvan Côté pour relancer une table de concertation», a expliqué André Chagnon, qui a été membre du comité de négociations. Le syndicat souhaite remettre sur pied Dernier Recours et que les 22 employés qui y travaillaient puissent être réembauchés. Dernier Recours devra, a précisé M. Chagnon, revenir à son mandat premier qui est de servir de centre d'accueil et de référence pour les itinérants.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-08-30

**Pages** P. B-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/3M8SUIVQ

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:36

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:36

---

## La Cité-Jardin de Fonteneau ouverte au public

**Type** Article de journal

**Résumé** ° Le vice-président du comité exécutif de Montréal et responsable de l'habitation, M. John Gardiner, et le président du Groupe Capital, M. Mario Caprini, ont ouvert le bureau des ventes du nouveau projet domiciliaire «La cité-jardin de Fonteneau», dans l'est de la ville. Ce développement réalisé à la suite d'un concours, sur des terrains appartenant à la réserve foncière de Montréal, veut offrir des logements de qualité, à prix raisonnables, aux Montréalais qui souhaitent accéder à la propriété. Les quelque 110 unités d'habitation du projet sont offertes à partir de 92900\$. Selon M. Caprini, la demande de renseignements a été très forte et laisse présager d'excellents résultats au plan des ventes. Plus d'une centaine d'acheteurs éventuels ont demandé des renseignements. M. Caprini croit que l'ensemble des logements pourrait être vendu avant le 30 septembre prochain, date limite de l'inscription au programme «Mon taux, mon toit» du gouvernement du Québec. La Cité-Jardin de Fonteneau est située à proximité de tous les services qu'offre une grande ville telle que Montréal. Elle constitue un merveilleux coin de verdure en plein centre de Montréal. Il s'agit d'un ensemble urbain débarrassé des poteaux et des fils électriques, doté d'arbres, de jardins privés, d'espaces verts de détente et de récréation, d'îlots de jeux en plein air pour les enfants, etc. Montréal offre aux acheteurs un crédit de taxes foncières de 5000\$. Le projet est garanti par le programme de l'Association de construction du Québec. On peut obtenir des renseignements additionnels en composant le (514) 352-5353.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-08-31

**Pages** P. G-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/45XQW3RD

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:36

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:36

### Quality report

- Item has no authors

---

## L'héritage de Michael Fainstat

**Type** Article de journal

**Auteur** Yves Alao

**Résumé** Opinions La boîte aux lettres °Nous avons approuvé fortement le choix de monsieur Michael Fainstat comme personnalité de la semaine par La Presse il y a quelques jours. Après vingt ans de vie publique consacrée aux Montréalaises et aux Montréalais et au développement des idéaux démocratiques et de justice sociale, l'ex-président du Comité exécutif de la ville de Montréal et pilier du RCM est sorti par la grande porte. Ce sont des motifs personnels qui l'obligent à interrompre le cours du mandat actuel. Il veut vivre avec les siens des moments intenses de soutien et d'amour que ses responsabilités de père lui dictent. Il faudrait écrire un livre entier pour relater les hauts faits de la carrière de cet apôtre social et champion de la nouvelle pensée politique appliquée aux affaires municipales au Québec. Probité, excellence, franchise et ardeur au travail, grandeur d'âme, sens de la vie et du respect des personnes, humanité profonde; la liste serait longue des qualités qui permettent de mettre en relief la personnalité et la force d'esprit de Michael Fainstat. En quittant la vie publique, monsieur Fainstat nous lègue un héritage qu'il est important de comprendre afin de pouvoir en mesurer la portée réelle et la fécondité pour notre génération et celles qui nous suivent. À son contact il est agréable d'apprendre simplement en le regardant faire, en l'écoutant s'exprimer, en constatant combien sa cohérence et la concordance entre ses principes et son action sont évidents. Nous croyons que le meilleur hommage à lui faire, c'est de méditer son action et de mettre en pratique sa pensée politique et sa philosophie de vie. Nous en sommes toutes et tous responsables. Yves ALAO

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-08-31

**Pages** P. B-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/YSR4CM84>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:36

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:36

---

## Deux semaines pour voir une dernière fois l'Aquarium

**Type** Article de journal

**Résumé** ° La Ville de Montréal a accordé un délai de deux semaines avant de fermer définitivement au public l'Aquarium de Montréal, situé sur l'île Sainte-Hélène, près du parc d'attractions La Ronde. La majeure partie des poissons et autres animaux marins présentement conservés à l'Aquarium, ouvert depuis 1967, seront transférés, en 1992, au nouveau Biodôme, ce complexe écolo-éducatif en construction dans l'ancien vélodrome du parc Olympique, et dont l'ouverture est prévue pour juin 1992. La décision de l'administration municipale n'a été prise que jeudi dernier. Un grand nombre de visiteurs ont d'ailleurs pris d'assaut l'Aquarium municipal, hier, croyant profiter de sa dernière journée officielle d'ouverture. L'Aquarium demeurera toutefois ouvert jusqu'au 15 septembre, y compris les samedis et dimanches. La vocation future de l'immeuble, un des anciens pavillons d'Expo 1967, n'a pas été déterminée, mais il est probable que ses bassins serviront toujours à accueillir des spécimens marins pour des périodes de quarantaine ou pour y soigner - et étudier - les poissons qui auront mal supporté le dépaysement au futur Biodôme. Le PMM réclame un débat public sur le Centre Paul-Sauvé ° Le chef du Parti municipal de Montréal et leader de l'opposition au conseil municipal de Montréal, M. Alain André, réclame un débat public sur l'intention de l'administration Doré-Cousineau de démolir le Centre Paul-Sauvé pour faire place à des HLM. Selon le PMM, cette décision «irréfléchie» porte un «dur coup au prestige de Montréal dont l'image de capitale de chômeurs et d'assistés sociaux s'en trouverait dramatiquement renforcée». Dans un communiqué émis hier, M. André affirme que la construction de logements à loyer modique sur les terrains occupés par le centre récréatif «contribuera à la dévaluation des terrains et des résidences du quartier». Le chef de l'opposition affirme également que le Centre Paul-Sauvé joue un rôle essentiel dans le quartier Rosemont, où il est situé, en attirant quelques 350000 personnes chaque année. M. André s'interroge sur les possibilités de déménagement des activités qui se déroulent actuellement à Paul-Sauvé, invoquant l'état de saturation des autres équipements de loisirs du quartier. Selon le PMM, en effet, 3000 joueurs de hockey et 1600 joueurs de quilles s'y présentent chaque semaine pour pratiquer leurs activités favorites, sans parler de l'apport important des quelques 3500 amateurs de bingo qui contribuent à faire du Centre Paul-Sauvé un des centres sportifs les plus fréquentés à Montréal. Le Centre Paul-Sauvé a été acquis par la Ville de la Régie des Installations olympiques, le printemps dernier, pour la somme de 3,2 millions. La RIO cherchait à se départir de ce centre depuis plusieurs mois et la Ville n'aurait pas l'intention d'en rénover les installations, jugées vétustes. Mme Léa Cousineau, présidente du comité exécutif de la Ville, a réitéré, depuis,

sa volonté de transformer la vocation des terrains occupés par le Centre Paul-Sauvé pour y faire construire un complexe de logements à loyer modique.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-09-03

**Pages** P. A-8

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/JPUISGTC

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:37

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:37

#### Quality report

- Item has no authors

---

## Week-end de grève «tranquille» chez les cols bleus

**Type** Article de journal

**Auteur** Bruno Bisson

**Résumé** ° La Ville de Montréal a déploré, au cours du dernier week-end, une vingtaine d'actes de vandalisme - bris de vitres divers, épandage de clous et autres - contre ses immeubles et équipements, ce qui a fait dire à l'un de ses principaux négociateurs, M. Michel Goyer, que ce fut une fin de semaine «tranquille». «On ne s'énerve plus vraiment avec ça, sauf lorsque la maison privée d'un cadre de la Ville ou une automobile de service est incendiée», a dit M. Goyer à La Presse, faisant allusion au long conflit de travail qui divise toujours l'administration montréalaise et ses quelque 5000 cols bleus. Ceux-ci ont fait la grève entre 13h, vendredi, et 23h, dimanche. La Ville a dénoncé les multiples actes de vandalisme, en plus des tactiques de harcèlement contre des cadres municipaux, qui auraient coûté environ 300000\$ à la Ville, sans compter les 500000\$ de dommages occasionnés par un incendie dans un entrepôt de pneus, la semaine dernière. Pour sa part, le président du syndicat des cols bleus, M. Jean Lapierre, qui a fermement dénoncé le vandalisme jeudi dernier, a de nouveau déploré, hier, l'attitude «de compagnie de broche à foin» adoptée la semaine dernière par la présidente du comité exécutif de Montréal, Mme Léa Cousineau. Au cours d'un bref entretien avec La Presse, M. Lapierre a accusé Mme Cousineau d'avoir court-circuité le processus normal de conciliation entre la Ville et ses cols bleus en commentant publiquement le déroulement des négociations qui se maintiennent dans l'impasse depuis un certain échange de documents datant de juillet. La Ville affirme avoir déposé des offres formelles devant le conciliateur, le 12 juillet, alors que le syndicat prétend qu'il ne s'agissait pas d'offres véritables, mais d'un document de travail. Pour sa part, M. Lapierre a affirmé, hier, que les rencontres de conciliation les plus récentes ont essentiellement tourné autour de demandes d'information de la Ville sur un document de synthèse préparé par le syndicat et déposé à la table de négociations, le 17 juillet. Les négociateurs syndicaux doivent rencontrer le bureau de direction du syndicat, cette semaine, et envisagent maintenant de faire appel aux membres pour intensifier les moyens de pression si aucun règlement ne semble imminent dans les prochains jours. Les négociations achoppent sur la réduction de la semaine de travail de 40 à 35 heures, réparties sur quatre jours, réclamée par les syndiqués. La Ville offre une la semaine de travail réduite à 37 heures et demie, sur cinq jours. Les deux parties s'entendent, par ailleurs, sur une augmentation de salaire de cinq p. cent pour l'année en cours, mais le syndicat ne s'est pas prononcé sur l'offre d'augmentation de deux p. cent pour 1992.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-09-03

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/UPPVYPHD

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:37

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:37

---

## Montréal vend des terres horticoles à Terrebonne

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean-Paul Charbonneau

**Résumé** ° Terrebonne a acheté, au coût d'un demi-million de dollars, de 30 acres situés dans les terres de production

horticulture de la Ville de Montréal qui se trouvent dans cette localité de la banlieue nord. Montréal demeure encore propriétaire de quelque 400 acres en culture. C'est à cet endroit que les plantes et les arbres sont cultivés pour être transplantés dans les parcs et les rues et, à l'occasion, au Jardin botanique. Le maire de Terrebonne, M. Irénée Forget, a expliqué à La Presse que 80 p. cent de l'espace acheté restera vert et sera utilisé pour un parc écologique, tandis que l'autre partie pourrait être vendue à des promoteurs immobiliers pour la construction de maisons haut de gamme. «C'est Montréal qui nous a approchés pour l'achat de cet espace non utilisé», a ajouté M. Forget. La partie touchée par cette vente est située dans un sol sablonneux au nord de la Côte Terrebonne. Pour sa part, l'horticulteur en chef de Montréal, M. Pierre Bourque, a déclaré que la partie vendue n'a jamais été en culture. «Nous n'avons pas tout vendu l'espace non utilisé, nous en avons gardé une bonne partie. Cette vente ne touche en rien la partie cultivée», a-t-il précisé. Par ailleurs, l'administration Forget est aux prises avec un groupe de protecteurs de l'environnement qui s'opposent à la volonté de la municipalité d'acquiescer une halte routière - entre l'autoroute 25 et le boulevard des Seigneurs - dans le but d'en garder une partie en espace vert et de vendre l'autre à des promoteurs immobiliers. Des protestataires affirment que la Ville ne dit pas toute la vérité dans ce dossier. Une consultation populaire aura lieu dimanche.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-09-05

**Pages** P. A-9

**Select in Zotero** [zotero://select/library/items/2F4ICXGN](https://zotero.org/select/library/items/2F4ICXGN)

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:37

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:37

---

## La ville détériorée

**Type** Article de journal

**Auteur** Lysiane Gagnon

**Résumé** Retour à Montréal Partout, des commerces en faillite, des bureaux désertés, des locaux à louer, des rez-de-chaussée barricadés. Comme à Détroit. Partout, des sacs d'ordure éventrés, des déchets répandus dans les ruelles, sur les trottoirs. Comme à New York. Partout, des rues lézardées, des trottoirs brisés, mal rafistolés. Comme dans une capitale du tiers-monde. Rue Beaubien, à Rosemont, une longue queue de gens passifs, des vieux surtout, des assistés sociaux aussi, devant un centre de distribution du courrier. Même l'antichambre des banques, sous clé pendant la nuit, est sale. Le sol du local abritant le guichet automatique qui est à deux pas de l'hôtel Quatre-Saisons, en plein coeur du quartier touristique, est jonché de débris divers et des relevés que les usagers du guichet n'ont même pas eu le réflexe de jeter dans les réceptacles prévus à cet effet. Mais toute cette saleté qui défigurait Montréal, le week-end dernier, n'était pas due qu'à ses habitants. Il y avait la grève des cols bleus. Et surtout le fait que l'administration municipale semble congénitalement incapable de régler les plus petits problèmes. Cette administration municipale qui se prend pour un gouvernement et qui, à défaut d'avoir des ambassadeurs, élabore de prétentieuses stratégies de rayonnement international, semble totalement insensible aux aspects concrets et quotidiens qui sont pourtant au coeur de son mandat. Montréal - mais pas seulement Montréal: c'est là une tare qui afflige le Québec au complet - est probablement l'endroit du monde civilisé où la signalisation routière est la plus inepte et la plus dangereuse. Cela dure depuis des années, rien ne change. Comment expliquer que les fonctionnaires, pourtant prompts à sauter sur tous les prétextes pour aller «en mission professionnelle» en Europe, n'aient jamais songé à aller étudier sur place un système de signalisation clair et efficace comme celui qui existe en France, par exemple? Voilà un petit voyage qui aurait au moins des retombées utiles. Sous le régime d'un maire amateur de bicyclette, Montréal s'initie à des choses naguère inconnues, comme le respect de l'environnement... mais cette conversion philosophique n'est pas encore apparue au seul niveau où cela compte: au niveau du sol. Que choisit la Ville, pour inciter les citoyens à garder leur environnement propre? Des poubelles minuscules - et ouvertes. Les gens les utilisent, mais il suffit de peu de temps pour qu'elles débordent. Le centre-ville, où circulent chaque jour des milliers et des milliers de personnes, est rempli de ces petits barils recouverts de bois qui offrent au passant le spectacle dégoûtant d'immondices variés. Le plus humble des citoyens se donne la peine de fermer son sac à ordures avant de le mettre dehors. Pas la Ville, qui nous met, littéralement, ses déchets sous le nez. On ne demande pas à une administration municipale de régler à elle seule le problème du chômage et de la récession, mais est-ce qu'elle ne pourrait pas au moins s'occuper du terre-à-terre? Le bon sens élémentaire, ce serait de disposer, en nombre suffisant, des poubelles de dimension convenable, avec un couvercle battant ou quelque dispositif destiné à en cacher le contenu. La saleté, c'est hélas le moindre problème de Montréal - encore que c'en soit un des plus évidents, comme le symptôme d'une maladie. La pauvreté, endémique au centre-ville, grigote lentement les quartiers périphériques. Ici et là, des ghettos ethniques se forment, comme autant de poudrières en puissance. Les commerces ne survivent pas à la récession ou à l'exode de la clientèle qui les faisaient vivre. Les rues les plus fréquentées du centre-ville ont toutes l'air d'avoir été frappées par un cataclysme. Façades aveugles, locaux

abandonnés que personne ne viendra louer, itinérants mal nommés car ils ne vont nulle part et ne suivent pas d'itinéraire. Ils sont là, c'est tout. Immobiliers, ou alors ils errent. Même le tourisme, l'ultime recours des pays dépourvus d'infrastructure économique solide, est dramatiquement tombé. On pense au tiers-monde, oui. La misère, l'errance, les faillites, le chômage, les tensions ethniques, et puis, par-dessus tout cela, pesant de tout son poids, la même bureaucratie enflée qui s'en met plein la panse. Rien d'étonnant à ce que les cols bleus en demandent plus, beaucoup plus, toujours plus. L'exemple est venu de haut. Le secrétaire-général de la Ville est payé plus cher que le grand patron de la fonction publique à Québec. Les cadres supérieurs de la Ville ont des salaires à l'avenant. Le maire de la métropole la plus pauvre au Canada est l'un des politiciens les mieux payés au Canada. Sous le RCM, les rangs supérieurs de la fonction publique et para-publique se sont gonflés, en même temps que la population s'appauvriissait. La bureaucratie, avec ses ramifications infinies et ses lenteurs abyssales, a même fini par étouffer dans l'oeuf le «party» du 350e, qui menace d'être la faillite la plus spectaculaire de cette ville qui en comptait déjà assez. Comme si Montréal n'avait pas déjà assez souffert de l'exode de la classe moyenne vers la banlieue, la Ville aggrave consciemment le problème par ses politiques d'habitation, axées sur le logement social au détriment des mesures qui faciliteraient le retour des familles et l'accès à la propriété pour les jeunes ménages. Le seul espoir de Montréal, c'était d'y ramener la classe moyenne. C'est la classe moyenne - les familles ordinaires, les gens à revenu moyen - qui conditionne l'activité économique des villes et qui garantit leur sécurité. Hélas, de moins en moins de gens, sauf les pauvres qui n'ont pas le choix et les riches qui s'y aménagent des oasis, veulent élever leurs enfants à Montréal. Voilà qui va poser un problème à nos édiles: à ce rythme-là, qui donc restera-t-il, pour payer leurs salaires? Voilà un texte bien noirâtre pour une rentrée. Hélas, il suffit d'une absence, aussi courte soit-elle, pour qu'au retour, les choses vous frappent. En temps normal, j'ai tellement l'habitude de circuler à Montréal que je ne remarque plus grand-chose. Il faut quitter sa ville, puis y revenir, pour la redécouvrir. Et pourtant, le croiriez-vous? J'étais contente de revenir dans cette ville qui n'en finit plus de se détériorer, contente de retrouver ma vieille «Main», les vieux clochards du Old Brewery Mission qui trainaient près de La Presse, le bruit d'enfer de l'autoroute Ville-Marie... Même avec ses tares et ses verrues, c'est ma ville - plus que ma ville, c'est ma patrie, le seul endroit du monde où je peux dire: me voici chez moi.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-09-05

**Pages** P. B-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/QNUW9MEY

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:37

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:37

---

## Montréal songe à souffler la neige sur les terrains privés

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° Afin de réduire les coûts du déneigement, la Ville de Montréal imitera certaines municipalités de banlieue en soufflant la neige sur les terrains privés. Pas question dans un premier temps, assure-t-on, d'accumuler la neige sur les pelouses des maisons unifamiliales d'Achamps ou d'ailleurs. Mais cette hypothèse n'est pas exclue et la décision sera avant tout «politique». On veut d'abord entasser la neige, explique-t-on, en bordure de terrains de la Ville et des autres gouvernements, telle l'emprise de l'autoroute 40 du ministère des Transports. On songe aussi aux abords des voies ferrées, des parcs industriels, des grandes propriétés inoccupées. Chose certaine, Montréal a demandé au gouvernement du Québec d'amender sa Charte de façon à ce que «lors d'une opération de déneigement effectuée par la Ville ou pour le compte de celle-ci, la neige (puisse) être soufflée ou déposée en bordure de la chaussée et sur les terrains privés». La Ville a toujours fait transporter la presque totalité de la neige par camions vers les lieux de déversement, notamment le fleuve, l'ancienne carrière Francon, située à l'est du dépot Miron, et des terrains d'accumulation. Elle ne la soufflait que sur certains parcs ou propriétés lui appartenant. Le ministère de l'Environnement du Québec lui interdira de déverser la neige dans le fleuve à partir de 1996. Le transport d'environ 5,5 millions de mètres cubes de neige chaque année coûte présentement à la Ville aux alentours de sept millions. Montréal élabore à l'heure actuelle un plan directeur de gestion des neiges usées, qui comprend également l'étude d'hypothèses comme l'utilisation de «fondeuses» et le déversement dans les intercepteurs d'égouts de la CUM.

**Publication** La Presse

**Date** 1991-09-05

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/AQLMXII4

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:37

## De grasses primes pour les cadres de la Ville

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° Treize cadres de la Ville de Montréal ont reçu, pour souligner leur «apport exceptionnel», des primes de rendement totalisant 90242\$. Approuvées par le comité exécutif le 3 juillet dernier, ces récompenses rétribuent les bons services rendus au cours de l'année 1990. L'ex-directeur des Finances, M. Roger Galipeau, a reçu une prime de 10357\$ quelques jours après avoir été muté au service de l'Approvisionnement et des Immeubles. La récompense s'ajoute à son salaire de base de 1991, qui s'élève à 109700\$. Sa prime représente 10 p. cent du salaire qui lui était versé en 1990, soit le pourcentage maximum que la Ville accorde en récompense. M. Galipeau n'avait pas reçu de prime l'an passé. Le directeur associé du service de l'Habitation et du Développement urbain, M. Serge Carreau, reçoit également 10 p. cent, soit 9000\$. Son salaire actuel étant de 95790\$, il devient le dix-septième membre du club des cadres de la Ville qui reçoivent des émoluments de plus de 100000\$ cette année. Onze autres cadres se voient attribuer des primes correspondant à 8 p. cent de leur rémunération de 1990, ce qui leur permettra d'empocher entre 5953\$ et 6922\$ supplémentaires. Le montant total des récompenses pouvait atteindre cette année 2 p. cent de la rémunération totale des cadres de direction, comparativement à 1,8 p. cent l'an passé. Ce programme est en vigueur depuis 1988. Le versement des primes est approuvé par le comité exécutif «sur recommandation du secrétaire général» de la Ville, M. Pierre Le François, dont le salaire s'élève cette année à 133550\$.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-09-05

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/453RHME7

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:37

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:37

---

## Québec et Montréal demande une compensation pour l'abolition de la taxe d'amusement

**Type** Article de journal

**Résumé** PC ° Les maires de Québec et Montréal demandent au gouvernement une compensation pour le manque à gagner qu'entraînera l'abolition de la taxe municipale d'amusement, prévue dans la Loi 145. À l'issue d'une rencontre hier, MM Jean-Paul L'Allier et Jean Doré ont précisé en conférence de presse que les «pertes prévisibles» dues à cette décision censée s'appliquer le 1er janvier, seront de 1,5 million\$ et 9 millions\$ pour leurs villes respectives. La compensation, demandée dans une lettre à la ministre des Affaires culturelles, Mme Liza Frulla-Hébert, devrait provenir du fonds consolidé de la province, estime M. Doré, les deux villes ne voulant pas en échange d'un nouveau pouvoir de taxer quelque chose quelque part. «Ça peut se faire avec un chèque», précise pour sa part M. L'Allier, en faisant un geste de remise. Sans une compensation, disent-ils, «il y aura des débats déchirants sur les dépenses culturelles à l'adoption des prochains budgets municipaux». Quatre-vingt-dix p. cent du produit de la taxe d'amusement à travers le Québec est perçu à Montréal et Québec, plaident les deux maires en évoquant le «rayonnement» des spectacles et activités culturelles sur toute leur agglomération. Le but -louable, admet le camp municipal- du retrait de la taxe dans le secteur culturel est d'éviter qu'avec l'arrivée en janvier 1992 de la TVQ sur les services, s'ajoutant à TPS fédérale, les places de spectacle soient taxées à hauteur de 25 p. cent. À cet égard, M. Doré souligne que Montréal verse 2,6 p. cent de son budget global à la culture, soit 39 millions\$ -«Si le gouvernement en faisait autant...»- en sus de sa part de 4,5 millions\$ au Conseil des arts de la CUM; à Québec, la contribution de la ville est de 4 millions\$. Spectateurs des banlieues La taxe d'amusement de 10 p. cent, signale Jean Doré, a quand même le mérite de faire contribuer les gens de la banlieue à certains frais fixes découlant des complexes culturels, couverts par les seules villes centrales. Ainsi les spectateurs traversant des frontières municipales pour aller au spectacle «en ville» versent pas moins de 53 p. cent de la taxe d'amusement perçue à Montréal, mentionne M. Doré; la proportion est environ la même pour Québec et sa banlieue. Le maire L'Allier déplore pour sa part «la dyslexie» du discours provincial, réclamant l'autonomie du Québec pour la culture et, «en pratique, en affirmant ne pas pouvoir s'en occuper quand il s'agit de financer». Ministre sous M. Bourassa il y a 20 ans, il observe aussi que, «pour les activités culturelles comme pour d'autres, le gouvernement se rapproche des règles du marché. Dans le culturel, l'effet serait désastreux pour le Québec qui n'a pas la taille du marché américain.» Les règlements de la Loi 145 sont maintenant en gestation, au MAC et de concert avec le ministre des Affaires



municipales Claude Ryan, et le camp municipal dit savoir jusqu'ici que les villes perdront la taxe d'amusement pour certains lieux (et non pas certains genres de spectacles). À Québec, a indiqué Pierre Mainguy, du comité exécutif, le Palais Montcalm, le Grand Théâtre et les cinémas auraient leurs spectacles exemptés de la taxe d'amusement, mais pas le Colisée. Ce même critère appliqué à Montréal laisserait la taxe en vigueur pour les spectacles dans les grands amphithéâtres sportifs. En Ontario, selon un critère de capacité, les spectacles de production canadienne dans des salles de 3000 places ou moins sont exemptés de la taxe municipale. Dans le même esprit, M. Doré a réitéré que le Stade olympique «n'est pas un équipement municipal» et que Montréal ne veut pas en devenir responsable, comme c'est prévu à l'extinction de la dette olympique en 1996. Pour le Colisée de Québec, Jean-Paul L'allier croit «injuste» que la Ville en soit propriétaire et seule responsable et qu'il devrait plutôt relever de toute la région.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-09-07

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/XGY3LLHN

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:37

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:37

#### Quality report

- Item has no authors

---

## Montréal reçoit un prix d'urbanisme

**Type** Article de journal

**Résumé** ° La ville de Montréal a reçu hier le Prix d'excellence, catégorie plans ou politiques, attribué par l'Institut canadien des urbanistes (ICU). Cet honneur lui a été décerné pour son plan directeur d'aménagement et de développement de l'arrondissement Ville-Marie. C'est M. André Lavallée, membre du Comité exécutif de la Ville de Montréal, qui s'est vu remettre le prix par le directeur général de l'ICU, M. David Sherwood. «Ce prix, décerné par les professionnels de l'urbanisme au Canada, a déclaré M. Lavallée, souligne le bien-fondé des objectifs de planification que s'est fixés notre administration pour créer un centre-ville à l'échelle humaine. Par ailleurs, une telle reconnaissance nous renforce dans notre volonté de doter Montréal, en 1992, d'un plan d'urbanisme couvrant l'ensemble du territoire de notre ville et nous stimule pour la réalisation de nos engagements.» Ce n'est pas la première fois que l'ICU honore Montréal. En 1990, l'organisme lui a attribué un prix d'excellence pour son plan de mise en valeur du mont Royal.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-09-07

**Pages** P. A-16

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/XYVHAT55

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:37

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:37

#### Quality report

- Item has no authors

---

## Pas question de 500 mises à pied à la STCUM

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** ° La direction de la Société de transport de la CUM et les principaux leaders syndicaux des 7000 travailleurs de la STCUM démentent formellement les 500 mises à pied à venir - dont 250 parmi le millier de cadres - annoncées par une radio montréalaise. «Il est exact qu'il nous faudra réduire nos dépenses de 25 millions dans le budget 1992 - nous le savons depuis mai dernier - et différents scénarios sont actuellement envisagés. Il est également prévu de tenir de nouvelles rencontres avec les chefs syndicaux, pour discuter avec eux des moyens à prendre pour récupérer 25 millions. Mais, pour l'instant, rien ne prévoit des mises à pied», déclare Jean-Yves Duthel, directeur des communications de la STCUM. «Ce n'est qu'une rumeur», laisse d'abord tomber René

Fréchette, conseiller syndical des 3867 chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro, affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). «Pour effectuer des mises à pied parmi nos membres, il est nécessaire de nous prévenir trois mois à l'avance, de façon à refaire les horaires de travail selon les restrictions envisagées. Une récente rencontre avec la partie patronale ne nous permet aucunement de croire qu'il y aura des mises à pied. Du moins, pas à court terme. Car on ne sait jamais ce qui nous pend au bout du nez», a ajouté M. Fréchette. Même son de cloche dans l'entourage de Normand Lamoureux, président des 2200 employés d'entretien, affiliés à la CSN. «Tout dépend, dit-on, de la décision qu'auront à prendre les maires de la CUM, le 14 octobre, lors de l'adoption du prochain budget de la STCUM.» Déjà, le 21 août, les maires de la CUM ont accepté de verser globalement 135 millions, pour éponger les effets de la réforme fiscale du ministre Claude Ryan qui, dans le budget de la STCUM, crée un «trou» de 200 millions. Cependant, la direction de la STCUM, présidée par Robert Perreault, a renoncé à des dépenses nouvelles de 65 millions, soit 35 millions au chapitre du plan de relance du transport en commun et 30 millions en ce qui concerne le maintien des équipements. En outre, la STCUM s'est engagée (depuis le printemps) à réduire ses dépenses de 25 autres millions, dans son prochain budget, évalué à plus de 680 millions, afin de contrer les effets de la réforme Ryan. Il y a quelques mois, la STCUM annonçait d'ailleurs que le salaire des cadres était gelé, qu'il n'y avait aucun remplacement pour les vacances d'été (postes saisonniers) et que la Société adoptait la «politique de l'embauche zéro». Aucun poste vacant n'a donc été comblé depuis le début de l'été. Reste à établir la stratégie pour économiser les 25 millions en 1992, une économie nécessaire à l'équilibre du prochain budget. M. Duthel l'admet volontiers. Ce qu'il refuse toutefois de reconnaître, c'est la suppression de 500 emplois. «Nous ne sommes pas assez avancés dans notre cheminement, dit-il, pour en venir à une telle conclusion.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-09-11

**Pages** P. A-8

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/QJQ5FZDK

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:37

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:37

---

## Les biogaz de la carrière Miron ne présentent aucun danger, selon la Ville

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Gingras

**Résumé** ° La sécurité des 30000 Montréalais qui vivent autour de la carrière-dépotoir Miron et celle des ouvriers qui y travaillent n'est aucunement menacée par les émissions de biogaz, ont affirmé hier les autorités de la Ville. Lors d'une rencontre de presse, les responsables du site d'enfouissement sanitaire ont soutenu que les tests effectués ces derniers mois, notamment l'hiver dernier dans plusieurs résidences situées aux limites du dépotoir, avaient démontré que les taux de méthane et de gaz carbonique détectés étaient sans danger. Quant au dépotoir lui-même, il est quotidiennement soumis à de nombreuses inspections et toute anomalie est rapidement corrigée. Ils ont soutenu qu'il arrive que le taux de méthane au niveau du sol soit, parfois, suffisamment élevé pour provoquer une explosion ou un feu mais qu'à 30 centimètres, tout danger est écarté. D'ailleurs, jusqu'à maintenant, on note un seul incident: un feu a été allumé lors des opérations d'une pelle mécanique. Un geste irresponsable Les responsables du Centre de tri et d'élimination des déchets réagissaient ainsi aux propos tenus la veille par le conseiller municipal de Snowdon (Coalition démocratique de Montréal), Marvin Rotrand, qui soutenait que la sécurité et la santé des travailleurs et des résidents du quartier étaient menacées par le biogaz. Il avait mentionné notamment que deux travailleurs avaient été hospitalisés ces dernières semaines, incommodés par ces gaz. Il sommait la ville de prendre des mesures de protection plus efficaces et de faire des études sur les risques que posaient ces produits pour la santé. Richard Brunelle, membre du Comité exécutif de la ville de Montréal, a qualifié M. Rotrand de «démagogue et d'irresponsable» qui ne fait qu'alarmer inutilement les résidents qui vivent à proximité de l'ancienne carrière. «M. Rotrand est très au courant des mesures et du programme mis en place par les autorités de la ville pour capter les biogaz et assurer la sécurité de tous. Nous avons déjà dépensé 23 millions à cette fin.» «Bien sûr, a-t-il poursuivi, il y a toujours un risque dans un dépotoir de cette envergure. Comme dans une raffinerie de pétrole d'ailleurs. Mais je crois que nous prenons toutes les mesures possibles pour contrer les problèmes.» M. Brunelle a mentionné que trois réunions publiques de quartier seront tenues d'ici la fin du mois afin de renseigner les résidents sur la situation. Plusieurs dizaines de puits de captage des gaz sont actuellement en opération et une quarantaine de torchères brûlent les gaz concentrés qui s'échappent de la masse de déchets. En 1994, lors de la fermeture du dépotoir, un système de pompage alimenté par 300 puits devrait capter 90 p. cent de ces gaz qui seront éventuellement transformés en énergie électrique. M. Brunelle a rappelé qu'en juin dernier on avait annoncé que le département de santé communautaire de l'hôpital du Sacré-Coeur, de concert avec le ministère de l'Environnement et l'École polytechnique, mèneront une étude sur la toxicité de certains produits résiduels contenus dans les biogaz, afin

de déterminer si leur présence peuvent présenter un risque pour la santé, même en quantités minimales. Les résultats de cette recherche seront connus dans 18 mois. Provenant de la décomposition des déchets organiques, les biogaz sont formés à 99 p. cent de méthane, un gaz inflammable, et de gaz carbonique, un gaz inerte qui peut, selon les circonstances, prendre la place de l'oxygène normalement contenu dans l'air et ainsi former un mélange gazeux toxique. Le 27 mai dernier, un ouvrier avait trouvé la mort lorsqu'il avait tenté de récupérer un outil tombé dans le fond d'un puits de captage.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-09-12

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/TCD8867M

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:37

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:37

---

## Les cyclistes exigent que le «chaînon» reste ouvert jusqu'en novembre

**Type** Article de journal

**Auteur** Georges Lamon

**Résumé** ° En dépit des protestations du Monde à bicyclette, la Société de l'île Notre-Dame n'a aucunement l'intention d'ouvrir le «Chaînon», jusqu'à la fin novembre, sept jours sur sept. Pour une simple raison d'«enveloppe budgétaire». Pour répondre à la demande des cyclistes, il en coûterait en effet 40000\$ en frais de gardiennage à la Société de l'île Notre-Dame. Selon le directeur de la Société, Marc Campagna, les autorités de la voie maritime exigent la présence d'un gardien près des écluses et la Garde côtière, celle d'une patrouille sur la jetée McKay et l'estacade du pont Champlain. Déjà invitées à collaborer aux frais, les municipalités de Longueuil et Saint-Lambert avaient pourtant refusé. Toutefois, elles étudient actuellement le moyen de relier leurs réseaux cyclables municipaux au «chaînon». Un porte-parole de la Société, Michel Cloutier, a indiqué, hier, à La Presse, que le «chaînon», lien de communication pour les cyclistes entre Montréal et la Rive-Sud, ne sera ouvert que le 6 octobre - de 8h à 20h - et durant les week-ends seulement. Rappelons que, cet été, le «chaînon» a été ouvert du mois de mai au 3 septembre, tous les jours de 8h à 20h; deux gardiens en assuraient la surveillance sur la passerelle. En conférence de presse, hier, au «chaînon», situé à l'extrême pointe ouest de l'île Notre-Dame, près du pont Victoria, les représentants du Monde à bicyclette ont réclamé le maintien de l'ouverture de ce «chaînon manquant» permettant aux cyclistes de traverser le fleuve de manière sécuritaire. L'organisme réclame son ouverture de 6h à minuit, sept jours sur sept. «Cette situation est inexplicable, on nous met carrément des bâtons dans les roues, a dénoncé Claire Morissette, du Monde à bicyclette. On nous barre le chemin. Il est anormal qu'on punisse les gens qui préservent l'écologie.» Le Monde à bicyclette s'étonne qu'on investisse 1,2 million pour la réfection de la piste du Grand Prix (140000 spectateurs), mais qu'on ne trouve pas 40000\$ pour les cyclistes (500000 par année). D'ailleurs, le Monde à bicyclette a bien l'intention de poser des questions à ce sujet, lundi, à Léa Cousineau, présidente du Comité exécutif de la Ville de Montréal, lors de l'assemblée du conseil municipal de Montréal. Selon Claire Morissette, il pourrait obtenir bonne audience auprès d'elle, puisqu'elle semble favorable aux cyclistes. Le «chaînon» représente actuellement le meilleur chemin pour les cyclistes qui veulent se rendre au travail de la Rive-Sud au centre-ville. Il complète une série d'ouvrages offrant un passage sécuritaire pour les cyclistes désireux de traverser le fleuve.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-09-12

**Pages** P. A-14

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/T7S2YXZ3

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:38

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:38

---

## Ottawa cède une partie du parc Lafontaine à Montréal

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** La vocation du terrain doit être maintenue, et Ottawa lève également les servitudes dans l'île Ste-Hélène ° Le ministère de la Défense du Canada cède à la Ville de Montréal la partie du parc Lafontaine qui lui appartenait

encore, soit le tiers de la superficie de cet espace vert. Le gouvernement fédéral fait don à la municipalité de 31,09 acres dans le quadrilatère borné par les rues Sherbrooke, Papineau, Rachel et Calixa-Lavallée. Le parc a une superficie de 99,75 acres. Il pose une seule condition: que la vocation récréative du terrain soit maintenue. L'abandon de servitudes sur l'île Sainte-Hélène fait également partie de l'entente. Le ministre Marcel Masse devait remettre officiellement les terrains fédéraux au maire Jean Doré dimanche prochain, mais sa visite a été reportée à cause de la réunion des députés conservateurs à Ottawa. Le terrain du parc Lafontaine était loué par la Ville depuis 1908 pour un dollar par année en vertu d'un bail de 99 ans. Montréal s'engageait notamment à l'utiliser comme parc seulement, à ne pas le sous-louer, à ne pas couper d'arbres, à ne pas construire de bâtiments et à ne pas y tenir d'activités «nuisibles». Elle avait également l'obligation de payer les taxes et d'entretenir la propriété et les clôtures. Une partie du terrain devait être réservée pour l'entreposage militaire et la Défense pouvait l'utiliser pour une parade militaire si elle le voulait. En juillet 1990, le ministère inscrivait la propriété sur la liste des terrains «en surplus». L'île Sainte-Hélène a été vendue par le gouvernement fédéral à la Ville en 1908 pour 200000\$ à la condition, notamment, que deux parcelles de terrain, une de 8,64 acres au sommet et une autre de 2,65 acres, puissent être utilisées à des fins militaires et qu'aucun bâtiment n'y soit construit. Cette restriction est maintenant éliminée. On stipulait également que l'île ne pouvait être utilisée que comme parc ou terrain d'exposition. Le terrain sur lequel se trouve le parc Lafontaine, connu jadis sous le nom de ferme Logan, fut acquis par la Couronne entre 1845 et 1851 pour la somme de 40000 livres. Il devait être utilisé pour construire un ouvrage défensif, mais on s'en servit finalement comme terrain d'exercice pour les troupes. Il fut transféré au Dominion en mars 1870. Entre 1871 et 1908, plusieurs parcelles ont été vendues à des organismes comme la Commission scolaire protestante, aux seules fins de la construction d'une école, condition qui a été plus tard annulée, à la Ville de Montréal et au gouvernement provincial. Possession britannique depuis 1818, l'île Sainte-Hélène fut également remise au gouvernement canadien en 1870. Le ministère de la Milice s'en servit pour l'entreposage des armes jusqu'en 1907.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-09-12

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/UNSWGVKD

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:38

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:38

---

## Auf der Maur change de parti... encore une fois!

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** La saga de la fusion des partis d'opposition de droite à l'hôtel de ville de Montréal a tourné hier au vaudeville. Tout allait bien à l'aube: le Parti civique de l'ancien maire Jean Drapeau et le Parti municipal de Montréal (PMM) d'Alain André devaient annoncer au cours d'une conférence de presse une entente de principe sur l'unification. On avait également choisi un candidat commun en vue de l'élection partielle du 3 novembre prochain dans Notre-Dame-de-Grâce. Mais tout s'est écroulé tôt dans la journée. Le conseiller municipal de Peter-McGill, Nick Auf der Maur, a quitté le PMM pour retourner au Parti civique de Montréal et le chef intérimaire de ce dernier, Jack Chadirdjian, a boycotté la rencontre avec les journalistes, refusant de paraître aux côtés de M. André. Quatre des neuf membres de l'exécutif du PMM, en incluant M. Auf der Maur, sont aussi passés au PCM, ainsi que tout le comité de stratégie, qui avait démissionné il y a quelques mois. Un des transfuges de l'exécutif, Pierre Bastien, ancien conseiller municipal du RCM de Jean Doré, avait laissé son siège à M. André lors de l'élection de novembre 1990. Avec le départ d'Auf der Maur, le PMM ne compte plus que deux conseillers à l'hôtel de ville et perdra son titre d'opposition officielle au conseil au profit de la Coalition démocratique, qui en a trois. Ce titre donne droit notamment à des fonds de recherche plus importants. Techniquement, ces fonds sont partagés selon le nombre de conseillers au premier janvier et bien des changements peuvent encore survenir au cours des prochains mois. Malgré l'absence du Parti civique, la conférence de presse a eu lieu. M. André a distribué le protocole d'entente sur la fusion qui avait été signé le 8 septembre dernier et le candidat commun, Philippe Salvatore, un autre ancien conseiller du RCM, est devenu celui du PMM. Pour expliquer leur absence, les dirigeants du PCM soutiennent que les transfuges du PMM leur ont fait des révélations sur le style de gestion de M. André. Il veulent vérifier certaines choses avant d'aller de l'avant. Le président et chef par intérim du Parti civique, M. Chadirdjian, tentait hier de rejoindre M. Auf der Maur, qui ne l'avait pas prévenu de son intention de se joindre à sa formation. Au cours du week-end, M. Chadirdjian rencontrera l'exécutif et le caucus du PCM ainsi que le groupe de transfuges du PMM. Il promet que son parti aura son propre candidat dans NDG. M. Auf der Maur avisera officiellement aujourd'hui M. André de son départ et siégera lundi aux côtés du seul autre conseiller du PCM, Pasquale Compierchio, du district de Saint-Michel. «Ce n'est pas moi qui change, ce sont les partis», affirmait hier M. Auf der Maur, qui a

fait la tournée de toutes les auberges politiques montréalaises. En 17 ans, ce chroniqueur au quotidien The Gazette a été membre du RCM, du Groupe d'action municipale (GAM), du PMM et deux fois du PCM, en plus de siéger comme indépendant. Selon lui, M. André agissait dans son dos, sans le prévenir des gestes qu'il faisait. Auf der Maur a approché Claude Dupras, candidat du Parti civique contre M. Doré à la mairie en 1986, pour représenter à nouveau cette formation lors de la partielle dans NDG. Celui-ci a refusé. Selon un communiqué émis hier matin par le groupe des dissidents du PMM, le conseiller municipal indépendant Germain Prigent (Saint-Henri), un ancien du Parti civique, a appuyé leur démarche, ce qu'il nie catégoriquement. «Je ne fais pas de politique», explique ce conseiller municipal.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-09-13

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/NL6K6NKF

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:38

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:38

---

## Le pic chevelu voit s'élever 900 nouvelles maisons sur ses terres

**Type** Article de journal

**Auteur** Florian Bernard

**Résumé** Bernard, Florian ° Jusqu'à maintenant le pic chevelu était roi et maître des grands espaces boisés de la Réparation, dans le quartier de Pointe-aux-Trembles, au bout de l'île. Il aura désormais beaucoup de compagnie. Le Groupe Saint-Luc vient d'inaugurer, à cet endroit, les premières habitations d'un vaste projet domiciliaire de 125 millions\$, comprenant 900 modules qui seront réalisés en cinq phases successives. Le responsable de l'habitation au comité exécutif de Montréal, M. John Gardiner, a souligné à juste titre qu'il s'agit, à l'heure actuelle, de l'un des plus importants développements domiciliaires au Québec. Ce vaste projet résidentiel, littéralement intégré à un parc public, est réalisé sur un terrain municipal cédé au Groupe Saint-Luc, en 1989, dans le cadre d'un échange. Baptisé Bois de l'Héritage, il s'agit d'un projet exceptionnel puisqu'il est le premier à s'intégrer véritablement à un parc de la CUM. Pour ces raisons, quelque 25 p. cent du terrain sont consacrés aux espaces verts. Autre fait intéressant à souligner, le projet en entier est sous la direction d'une femme, Mme Jasmine Asselin, chef de chantier compétente qui a su gagner le respect et l'estime de tous les ouvriers. Parce qu'il est intégré à un vaste espace vert naturel, le nouveau développement a choisi un oiseau qui abonde dans le secteur, soit le pic chevelu, comme emblème et symbole. En outre, lors de l'inauguration, on a procédé à la cérémonie de plantation d'un chêne rouge, l'un des plus beaux arbres indigènes du Québec. Les maisons en rangée de ce nouveau développement ont une superficie habitable de 1360 à 2000 pieds carrés. Elles sont offertes à partir de 97900\$ et sont admissibles aux divers programmes d'accession à la propriété neuve. Le Groupe Saint-Luc, fondé en 1976 par M. Robert Varin, travaille actuellement à trois autres projets dans le secteur Rivière-des-Prairies, soit les Villas des Prairies, le Mira-Florès et enfin le Val Fleuri.

**Publication** La Presse

**Date** 1991-09-14

**Pages** P. L-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/AWYSSJ2S

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:38

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:38

---

## Kemtec: Québec prend en charge la sécurité des lieux et dédommagera les employés bénévoles

**Type** Article de journal

**Auteur** Martin Pelchat

**Résumé** ° Dans l'attente d'une décision finale quant au sort des installations de la société pétrochimique Kemtec, filiale de Lavalin Industries, Québec prend en charge la sécurité des lieux et promet une compensation financière aux 44 syndiqués et cadres qui en assurent bénévolement la surveillance depuis sa fermeture, il y a une semaine. Le ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan, l'a confirmé hier après-midi après une visite de l'usine de Montréal-Est, sans toutefois se risquer à une évaluation des coûts pour le gouvernement d'une telle intervention. Mal à l'aise à chaque fois qu'était évoqué par les médias le comportement des propriétaires de Kemtec - officiellement Lavalin Industries- en ce qui concerne la sécurité des lieux depuis sa fermeture, le

ministre Ryan s'est borné à répéter que «le temps n'est pas au jugement, mais à l'action». «Nous nous occuperons des responsabilités un peu plus tard», a-t-il tranché. Depuis le vendredi 6 septembre, jour de l'annonce de la fermeture, le ministre Ryan a constaté que «les aspects touchant la sécurité publique n'avaient pas été prévus de manière organisée». Jeudi, le gouvernement a adopté un décret confiant au ministre Ryan la charge de veiller à la sécurité de l'usine. Cette tâche consistera prioritairement en la surveillance des entreposages des produits combustibles et dangereux, et le maintien des chaudières et de la station d'épuration, afin d'éviter tout rejet de contaminants dans l'environnement. Le ministre a tenu à féliciter de manière particulière les employés demeurés au poste sans promesse de rétribution, notant que «dans leur connaissance concrète du fonctionnement de l'entreprise, ils étaient peut-être en mesure d'apprécier plus quiconque les dangers qui auraient pu résulter d'un abandon pur et simple du chantier». Il a toutefois fallu à Québec s'assurer que les sommes destinées à ces employés ne seraient pas saisies par les créanciers de Kemtec et Lavalin. Le maire de Montréal-Est, Yvon Labrosse, a indiqué qu'à cette fin, sa municipalité verserait elle-même les salaires, qui lui seront remboursés par Québec. La direction de Kemtec et la Sécurité civile dressent présentement un inventaire des tâches à accomplir, ainsi que des matériaux entreposés à Montréal-Est, dont il reste à décider s'ils seront laissés sur place, évacués ou écoulés sur le marché. Le syndicat des employés, appuyé en cela par le député péquiste de Pointe-aux-Trembles, Michel Bourdon, souhaite la préservation de la capacité de production du complexe pétrochimique, c'est-à-dire sa «mise en cocon».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-09-14

**Pages** P. G-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/LBJBSLY2

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:38

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:38

---

## Trois prestigieux congrès à Montréal d'ici à 1993

**Type** Article de journal

**Résumé** ° Trois prestigieux congrès, regroupant globalement plus de 3000 professionnels de l'industrie touristique, se tiendront à Montréal d'ici à 1993 pour engendrer d'importantes retombées économiques, à court et à moyen terme. L'administration du maire Jean Doré apportera une contribution financière de 315000\$ à l'organisation du congrès de l'American Bus Association, de Rendez-Vous Canada 1992 et du congrès de la Society of Incentive Travel Executives. Selon John Gardiner, vice-président du développement économique et responsable du tourisme dans l'équipe Doré, «la tenue de ces trois événements rend compte des efforts concertés des divers intervenants de l'industrie touristique montréalaise, dont l'objectif premier est de promouvoir Montréal en tant que pôle d'attraction touristique». Le congrès de l'American Bus Association, en réunissant du 5 au 10 décembre 1993 les représentants de 500 compagnies membres, devrait injecter trois millions de dollars dans l'économie montréalaise, sans compter l'augmentation des revenus touristiques d'environ 300 p.cent dans les années subséquentes. En 1988, 8900 excursions en autocar ont eu Montréal pour destination: 7600 d'entre elles comprenaient plus d'une journée dans la métropole et des retombées estimées à 50 millions\$ pour l'économie locale. Du 12 au 16 avril 1992, Rendez-Vous Canada, carrefour international annuel axé sur l'industrie du voyage et organisé par Tourisme Canada, rassemblera un millier de congressistes. Montréal sera finalement, du 11 au 15 novembre 1992, la ville hôte de la Society of Incentive Travel Executives, le congrès le plus prestigieux au monde dans le domaine du voyage-motivation. Ce groupe de 500 congressistes injectera cinq millions\$ dans l'économie locale et Montréal en profitera pour consolider sa première place comme destination canadienne de voyages-motivation.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-09-16

**Pages** P. A-9

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/QQC9IXLE

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:38

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:38

### Quality report

- Item has no authors

---

## Montréal réduit de presque 20 p. cent ses immobilisations

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** Les immobilisations de la Ville de Montréal passeront de 245,2 millions en 1991 à 197,5 millions en 1992, soit une baisse de 19,4 p. cent. Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour 1992-1994 déposé hier par la présidente du comité exécutif, Mme Léa Cousineau, prévoit notamment que les projets de construction d'une nouvelle cour municipale, du nouveau centre informatique de la Ville et de deux maisons de la culture (Ahuntsic et Pointe-aux-Trembles) sont retardés. Les prévisions d'investissements pour les infrastructures (rues, trottoirs, éclairage, eau, égouts) diminuent de 19,6 millions, passant de 77,4 à 62,2 millions. «Par souci d'alléger la pression sur le compte de taxe des contribuables montréalais, pour les années à venir, nous avons redéployé nos priorités d'investissement», a-t-elle expliqué. «Ce PTI vise donc à maintenir le service de la dette à un niveau acceptable du budget total», a ajouté Mme Cousineau. Pour la période de trois ans, les prévisions font état d'immobilisations de 586,3 millions, une baisse de 149,5 millions ou 20,3 p. cent comparativement aux 735,8 millions du programme 1991-1993, qui avait été présenté en septembre 1990. On note en particulier, par rapport à ce dernier, une diminution de 30,7 p. cent au chapitre des espaces verts et de 44,4 p. cent pour le secteur industriel. Le domaine «sportif et communautaire» bénéficiera toutefois d'une hausse de 28,6 p. cent. En 1992, Montréal immobilisera notamment 15,6 millions pour le résidentiel, 12,4 millions pour l'industriel, 2,9 millions pour le commercial, 13,6 millions pour les espaces verts, 9,9 millions pour le culturel et le scientifique, 9,2 millions pour le sportif et communautaire. La baisse des dépenses prévues atteint 19,6 p. cent pour le secteur résidentiel, 33,1 p. cent pour l'industriel et 25,5 p. cent pour les espaces verts, alors que le domaine culturel et scientifique augmente de 55,7 p. cent. À ce chapitre, on commencera à se pencher plus sérieusement sur le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque centrale, y consacrant 500000\$ au cours de chacune des trois prochaines années. La construction ne s'effectuera toutefois qu'après 1994 et le coût total est estimé à 54,4 millions. Les emprunts à long terme prévus pour 1992 s'élèveront à 196,5 millions comparativement à 175 millions cette année. Au 31 décembre 1991, la dette obligataire directe nette et les dépenses à financer à long terme atteindront 1,34 milliard, soit 90 millions de plus qu'à la même date en 1990. La réalisation du projet de cour municipale est reportée après 1994. Elle sera construite en face du Champ-de-Mars et son coût est maintenant évalué à 53,6 millions.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-09-17

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/ZJV77JDR>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:38

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:38

---

## Un accord pour préparer l'avenir entre Montréal et Toronto

**Type** Article de journal

**Résumé** ° Beaucoup d'eau coulera encore sous les ponts avant que les Québécois se prononcent de façon définitive sur leur avenir constitutionnel, a déclaré hier le maire Jean Doré après avoir signé une entente de coopération avec son homologue torontois, Art Eggleton. Quel que soit ce choix constitutionnel, a-t-il ajouté, cet accord entre les deux villes aidera à préparer l'avenir étant donné que le fait de travailler ensemble permet de mieux se comprendre. Ce protocole, a poursuivi M. Doré, n'a pas été négocié en ayant à l'esprit l'unité nationale mais en fonction de l'intérêt des citoyens des deux villes, qui ont beaucoup en commun. M. Doré espère par ailleurs que cette entente conclue avec «la métropole culturelle des Canadiens de langue anglaise» contribuera à briser le sentiment d'isolement qui étreint parfois la minorité anglophone de Montréal. L'entente de partenariat entre les deux plus grandes villes du Canada permettra de collaborer dans une multitude de dossiers, allant du contrôle des armes à feu à la gestion des déchets, en passant par les relations interraciales. «Alors que les deux villes ont, chacune de son côté, établi des ententes de jumelage avec des métropoles de divers coins du monde, jusqu'à hier, ni Montréal ni Toronto n'avait signé d'entente de coopération avec une autre ville du Canada», avait fait remarquer plus tôt dans la journée M. Doré, de passage à l'hôtel de ville de Toronto pour une première cérémonie de signature. Une deuxième cérémonie a eu lieu à l'Hôtel de ville de Montréal, en présence du maire de Toronto. En vertu de l'entente, les deux villes s'engagent à échanger des informations et des ressources dans les dossiers suivants: relations inter-culturelles et interraciales, habitation, planification et sécurité urbaines, et développement urbain viable. Le but est d'éviter des doublons. Montréal et Toronto pourraient décider, par exemple, de financer conjointement une étude sur la qualité de l'eau ou de préparer une campagne anti-drogue. Le protocole d'entente prévoit la mise sur pied d'un comité présidé par les deux maires et composé à la fois de fonctionnaires et de citoyens des deux villes. Le premier sujet sur lequel le comité se penchera sera les

relations interraciales, a révélé hier M. Doré. Viendra ensuite le dossier de la gestion des déchets, où Montréal et Toronto livrent déjà une bataille à Ottawa pour l'établissement d'un programme de réduction des déchets. Les deux communautés veulent toutefois aller au-delà d'une simple collaboration entre fonctionnaires et rêvent d'échanges fructueux entre organismes culturels ou d'enseignement. Pour aider à la réalisation de tels projets, MM. Doré et Eggleton songent déjà à mettre sur pied une corporation sans but lucratif chargée d'obtenir du financement. Les deux maires se sont rencontrés souvent par le passé. Ils font déjà front commun dans le dossier du train à grande vitesse (TGV) entre Québec et Windsor.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-09-18

**Pages** P. A-8

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/B9J7ZRVX

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:38

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:38

#### Quality report

- Item has no authors

---

## Montréal ranime son plan d'aide aux commerces

**Type** Article de journal

**Résumé** ° La Ville de Montréal a l'intention de relancer son plan d'aide aux commerces, secteur d'activité qui subit une véritable hémorragie étant donné que le tiers des locaux commerciaux, soit environ 19000 sur 58000, sont présentement vacants. Selon le responsable du développement économique au comité exécutif de la Ville, John Gardiner, le «Plan d'action commerce» a été relancé après que le gouvernement provincial eut «fait son nid». Il faisait allusion à la réforme Ryan sur la fiscalité municipale. «Une nouvelle proposition d'aide aux commerces sera soumise incessamment au comité exécutif», écrivait M. Gardiner, le 21 août, aux responsables de la Sidac Promenade Fleury. Ce plan sera prêt à l'automne, déclarait hier une porte-parole de M. Gardiner. Les dirigeants de la Sidac Fleury s'étaient adressés au début d'août au maire Jean Doré pour se plaindre de l'incapacité de la Commission d'initiative et de développement économique de Montréal (CIDEM), super-service municipal, à bien jouer son rôle. Plusieurs rencontres ont eu lieu depuis entre les dirigeants de la CIDEM et les responsables de la Promenade pour aplanir les difficultés, disait hier, la porte-parole du comité exécutif. Les commerçants dénoncent en particulier l'impôt foncier, la hausse de l'évaluation, la TPS, la TVQ et la loi sur les heures d'ouverture. Les représentants des gens d'affaires des grandes artères commerciales de Montréal signalent qu'une quarantaine d'établissements commerciaux sur 333 sont fermés rue Mont-Royal, une vingtaine rues Saint-Hubert, Fleury et Masson, une dizaine sur chacune des rues Sainte-Catherine Est, qui en compte 200, et Ontario Est (220) et environ 25 sur 180 sur le boulevard Monk. «Soutenir, et faire progresser des rues commerciales dans la ville centrale, aux prises avec l'étalement urbain et où il en coûte plus cher d'être en affaires, se veut un défi de taille», disait également dans sa lettre M. Gardiner, qui accuse par ailleurs les autres paliers de gouvernement d'exacerber une situation déjà difficile.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-09-19

**Pages** P. A-9

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/NDRHDY2I

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:38

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:38

#### Quality report

- Item has no authors

---

## Spectacle son et lumière pour ouvrir les fêtes du 350e

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** Les textes de ce spectacle à grand déploiement seront signés par Lise Payette ° Les fêtes du 350e anniversaire de



la fondation de Montréal débiteront, le 15 mai 1992, par la présentation sur la Place d'armes d'un spectacle «son et lumières» réunissant une centaine d'artistes et de figurants et dont les textes sont écrits par Lise Payette. La Corporation des fêtes a refusé hier de divulguer le budget qui a été alloué pour cet événement. Elle allègue que le spectacle n'en est encore qu'à l'étape du concept et de l'écriture et que les coûts prévus pourraient changer. Le maire Jean Doré a rencontré les artisans de cette fresque historique et les dirigeants de la Corporation avant-hier. Les journalistes n'avaient pas été invités et le maire n'a pas eu à leur dire que les réponses aux questions touchant cet organisme para-municipal, son financement et sa programmation viendront plus tard. Le spectacle à grand déploiement, présenté devant l'église Notre-Dame et le petit Séminaire, évoquera les grandes étapes de l'histoire de Montréal. Il sera repris au cours de l'été. La production a été confiée à la compagnie Avanti Plus. Jean Bissonnette s'occupera de la direction artistique, Guy Caron de la mise en scène et Paul Baillargeon de la musique. Le lendemain, samedi le 16 mai, un défilé «carnavalesque» dans une rue qu'on ne veut pas encore identifier précédera un grand feu d'artifice sur le mont Royal. Il sera suivi de l'inauguration du nouvel éclairage multicolore de la croix qui domine la montagne. Le 17, messe à l'église Notre-Dame pour commémorer la première qui fut célébrée à Montréal en 1642 et, le 18, exécution du Te Deum de Berlioz par L'OSM et Charles Dutoit. Au cours de ce premier week end des célébrations, qui s'étireront jusqu'au 12 octobre, sera notamment inaugurée la grande exposition sur l'histoire de Montréal, qui se tiendra au marché Bonsecours et dans les musées Château Ramezay, McCord et David M. Stewart.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-09-19  
**Pages** P. A-5  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/IS4FFY9S  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:38  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:38

---

## Mais que fait donc ce fameux comité sur la relance de Montréal?

**Type** Article de journal  
**Auteur** Claude Picher  
**Résumé** La Presse Économie, jeudi 19 septembre 1991 594 mots, p. D1 La navrante agonie de Montréal est un spectacle atroce pour tous ceux qui aiment encore ce qui reste de cette ville. Et bien sûr, notre premier réflexe consiste à tomber à bras raccourcis sur nos gouvernements. Attendons encore quelques semaines avant de frapper trop fort. À l'abri des projecteurs, il se passe en effet des choses importantes. À l'automne 89, en pleine campagne électorale, les profonds symptômes du cancer généralisé qui ronge l'économie montréalaise éclatent au grand jour; on en fait même un thème important de la campagne. Les libéraux promettent la création d'un comité ministériel sur la relance de l'économie montréalaise. Le comité voit effectivement le jour en février 1990. La présidence est assumée par le président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson. Dès le départ, les huit ministres qui en font partie établissent clairement qu'ils visent beaucoup plus un plan d'action concret qu'un autre rapport qui décrirait pour une énième fois les profonds maux de Montréal. Et pour montrer son sérieux, le premier ministre Bourassa désigne un de ses plus proches collaborateurs, Ronald Poupart, au poste de secrétaire permanent, en lui adjoignant une équipe de soutien. Il est donc apparu assez tôt qu'on n'avait pas l'intention de créer un autre comité-bidon dont le rapport est destiné à pourrir sur les tablettes. Dix-huit mois plus tard, où en sommes-nous? Que fait ce comité? Existe-t-il encore, au moins? Si oui, pourquoi n'en entend-on jamais parler? En un mot, nous sommes-nous encore faits avoir par de belles promesses? Pour l'instant, la réponse est non, nous ne nous sommes pas faits avoir. En tout cas, il serait beaucoup trop téméraire de l'affirmer maintenant. Mais l'heure de vérité approche: fin octobre, le comité doit présenter son plan d'action tant attendu. Nous saurons alors à quoi nous en tenir. En attendant, faisons le point. Le comité a connu des débuts difficiles. Les relations entre Québec et Montréal n'ont jamais été très sereines. Tous ceux qui suivent de près la petite histoire de ces chicanes de taverne savent que la «gang» de Québec a toujours compté sur les tiraillements entre montréalais: la ville contre la banlieue, les patrons contre les syndicats. Mais Montréal a surpris tout le monde: dès la première rencontre avec le comité ministériel, au printemps 90, les Montréalais font preuve d'une belle solidarité. L'administration municipale, la CUM, la Chambre de commerce, la CSN, la FTQ, se sont tous parlés avant la réunion. Face aux huit ministres, ils tiennent un discours unique: «nous poussons tous du même bord!» Le message passe d'autant mieux que les huit ministres sont tous, comme il se doit, de la région de Montréal. Plusieurs autres rencontres ont eu lieu depuis ce temps, entre politiciens, fonctionnaires et autres «intervenants», comme on dit en langage bureaucratique. Aussi bien chez les plus hautes instances du RCM que des libéraux, on est unanime à vanter le climat de sérénité qui entoure les travaux du comité. «Les ponts sont jetés», voilà la phrase que l'on entend le plus souvent. C'était difficilement envisageable il y a encore trois ou quatre ans. Le comité n'aurait apporté que ça, un dégel des difficiles relations Québec-Montréal, que sa contribution mériterait d'être soulignée. Ceux qui connaissent bien le dossier soulignent par ailleurs le rôle

discret mais efficace de réconciliateurs joué par Jacques Ménard et Nycol Pageau-Goyette, qui se sont succédés à la présidence de la Chambre de commerce. Par contre, le comité a péché par excès d'optimisme, au départ, en envisageant de déposer un plan d'action six mois après sa création. Il est très vite apparu que le complexité des problèmes demandait plus de temps. L'échéance a été reportée à l'été 1991, puis à l'automne. Il apparaît maintenant certain que le plan d'action sera présenté à la fin d'octobre. Mais que contiendra-t-il? Surtout trois choses. D'abord, il identifiera quatre secteurs-clés d'intervention: exportation, innovation technologique, formation de la main-d'oeuvre, recherche et développement. Je vois d'ici votre déception: mais c'est à la portée du premier venu, ça! Et si le comité s'était borné à dresser cette liste, ce serait bien vrai. Mais, dans un deuxième temps, il appert que ces bonnes intentions seront accompagnées d'initiatives concrètes; stratégies réalistes, interventions législatives, directives aux ministères concernés. L'appareil gouvernemental québécois mettrait son poids dans la balance en faveur de Montréal. Enfin, il se peut que le plan, malgré le contexte budgétaire serré, allonge de l'argent frais pour appuyer ces initiatives. Combien? Et de quelles initiatives précises s'agit-il? Tout cela demeure un secret bien gardé, mais le ministre Gerald Tremblay, lorsqu'on en parle avec lui, répond avec assurance: «Vous ne serez pas déçu!» Nous allons voir dans six semaines.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-09-19

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/GGYZYCMS

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:39

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:39

---

## Rapports frustrants

**Type** Article de journal

**Auteur** Stéphane Desjardins

**Résumé** Opinion Monsieur Jean Doré °J'arrive tout juste du Comité conseil de l'arrondissement Plateau Mont-Royal-Centre-Sud pour constater que nos rapports en tant que simples citoyens face à la machine bureaucratique de Montréal sont parfois particulièrement frustrants. La présente administration, qui a été élue spécifiquement pour mettre un terme à l'obscurantisme de l'administration Drapeau, a encore une fois manqué une bonne occasion de se rallier à sa mission première, celle de la qualité de vie de ses contribuables. L'appareil municipal n'a donc pas su être à l'écoute des besoins les plus fondamentaux de ses citoyens: leur sécurité et leur bien-être. Depuis plusieurs années, les citoyens de la rue Gilford sur le Plateau Mont-Royal se plaignent du danger de plus en plus grand qu'occasionne un trafic automobile qui va en s'accroissant sur la rue Saint-Hubert. Les citoyens ont téléphoné à plusieurs reprises à leurs conseillers municipaux, ils ont fait signer des pétitions, ont assisté à des réunions à l'hôtel de ville, se sont déplacés à leur comité conseil d'arrondissement, pour se faire répondre toujours la même chose: que leurs demandes sont irréalisables. Pourtant, elles sont simples nos demandes: poser un panneau d'arrêt obligatoire ou des feux de circulation au coin des rues Gilford et Saint-Hubert. Mais rien n'y fait: peu importe le langage ou le ton que nous employons, la ville nous répond invariablement que les normes en matière de circulation lui interdisent de faire suite à nos doléances. L'intersection actuelle est «protégée» par un feu jaune clignotant et un passage piétonnier prioritaire que personne ne respecte. Les modifications que propose la ville ne changeront rien à cet état de fait. La position de la ville dans ce dossier consacre la primauté de l'automobile sur les piétons, ainsi que celle du trafic automobile des autres quartiers et des banlieusards au détriment des résidents de notre secteur. Pour y avoir vous-même résidé durant plusieurs années, M. Doré, vous savez fort pertinemment que le Plateau Mont-Royal est un des rares quartiers de Montréal qui s'est développé avant l'arrivée de l'automobile. Or, les normes défendues actuellement par le conseiller Perreault et ses fonctionnaires municipaux ne s'appliquent pas nécessairement à la problématique particulière d'un quartier d'abord conçu pour les chevaux et les carrioles. Nous demandons donc une dernière fois à la ville de refaire ses devoirs dans ce dossier. Nous sommes très frustrés de cet état et constatons que les banlieues se préoccupent mieux que Montréal de la qualité de vie de leurs citoyens, puisqu'ils ne privilégient pas les droits de passage des automobilistes des municipalités voisines. Puisque l'administration actuelle semble attendre qu'il y ait des blessés graves ou un mort au coin des rues Gilford et Saint-Hubert, nous allons prendre les devants. Les citoyens du secteur vont donc prochainement prendre en main la gestion de la circulation dans le secteur et bloquer la rue Saint-Hubert à tout moment, jusqu'à ce que la ville accède à leurs demandes. La démocratie directe, c'est bien ce que prônait le RCM au début non? Que les banlieusards prennent le transport en commun. C'est bien encore une fois ce que prône le RCM, non? La circulation automobile dense que l'on observe sur la rue Saint-Hubert aux heures de pointe menace au plus haut point la sécurité des résidents du quartier. Cette rue, un axe majeur de circulation à Montréal, est trop étroite entre Mont-Royal et Laurier, pour accueillir un flot si important de voitures. Que le trafic de transit passe ailleurs, et que les automobilistes prennent le métro. Sinon, de plus en plus de résidents du Plateau iront eux aussi déménager en banlieue, un endroit où l'administration municipale est plus proche de ses citoyens.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-09-20  
**Pages** P. B-2  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/TLTYJBM2  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:39  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:39

---

## Rien pour les rues commerciales avant 1993

**Type** Article de journal  
**Auteur** Gilles Gauthier  
**Résumé** °Ce n'est pas avant 1993 que la Ville de Montréal commencera à investir dans l'aménagement des artères commerciales dans le cadre de son Plan d'action commerce (PAC), qui sera rendu public dans quelques semaines. Même si les petits commerçants de Montréal traversent une période particulièrement difficile, le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 1992-1994 de la Ville, publié lundi, ne prévoit aucun investissement cette année ni l'an prochain. Il indique qu'une somme de 25,55 millions sera consacrée au PAC entre janvier 1991 et décembre 1997. Cependant, la colonne des dépenses annuelles indique zéro pour 1991 et 1992. Un premier montant de 2,46 millions y sera consacré en 1993. Il s'élèvera à 4,4 millions en 1994 et les autres 18,6 millions ne seront injectés que de 1995 à 1997. Le responsable du développement économique au comité exécutif, John Gardiner, a expliqué hier que ce plan comprend deux volets et qu'avant de procéder aux immobilisations en investissant dans les infrastructures municipales, il faut consacrer des sommes à l'animation, à la planification et aux subventions, notamment pour la restauration des commerces. M. Gardiner a par ailleurs annoncé hier d'autres initiatives municipales pour aider le secteur de la mode, auquel la Ville consacre 410000\$ cette année. Dans le cadre du programme Visa Montréal-New York, des prix totalisant 20000\$ seront remis à trois intervenants du secteur montréalais de la mode pour les aider à percer le marché américain et, espère-t-on, mondial. Une brochure de prestige sur la mode montréalaise, destinée aux investisseurs et acheteurs étrangers et dont toute la première page est occupée par une photo du maire Jean Doré, sera publiée au coût de 75000\$. Des sacs de magasinage portant la signature «Montréal Top Mode» et dont la fabrication coûtera 50000\$ seront offerts aux commerçants et consommateurs pendant le temps des Fêtes.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-09-20  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/9MWLEAXU  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:39  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:39

---

## Montréal poursuivie

**Type** Article de journal  
**Résumé** PC SAINTE-FOY - ° Le Procureur général du Québec vient d'intenter des poursuites contre la Ville de Montréal à la suite de plaintes déposées par le ministère de l'Environnement. Le ministère public reproche à la Ville d'avoir, à deux reprises, en novembre 1989, accepté à la carrière Miron des déchets domestiques provenant des États-Unis, enfreignant ainsi les dispositions du Règlement sur les déchets solides. Si elle est reconnue coupable, la Ville de Montréal sera passible d'une amende d'au moins 5000\$ et d'au plus 30000\$ sous chacun de ces deux chefs d'accusation. La comparution a été fixée au 24 octobre au Palais de justice de Montréal.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-09-20  
**Pages** P. A-2  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/WLN947GH  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:39  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:39

## Quality report

- Item has no authors

---

### Les Scouts voulaient fêter le 350e; Montréal a dit non!

**Type** Article de journal

**Auteur** Liliane Lacroix

**Résumé** °Les Scouts sont furieux. Ils auraient bien voulu participer aux fêtes du 350e anniversaire de Montréal l'été prochain. Même qu'ils projetaient un immense jamboree qui aurait réuni quelque 3000 à 5000 de ces jeunes de 9-20 ans, d'un peu partout dans le monde et qui auraient campé joyeusement pendant une semaine dans un des parcs de la ville. Maintenant plus question. Le projet est tombé définitivement à l'eau le 4 juin dernier, alors qu'ils recevaient la lettre indiquant le refus officiel de la Ville de Montréal. «Aucun parc ne pourrait servir adéquatement votre projet tout en assurant les services et l'encadrement nécessaires à des jeunes de 9-20 ans», expliquait la lettre signée Jean-Robert Choquet, directeur de cabinet du comité exécutif de la ville. L'île Sainte-Hélène? M. Choquet avoue que le «taponnage» autour de la vocation de la partie ouest de l'île Sainte-Hélène a laissé un doute planer pendant un certain temps. Quand, finalement, on a opté pour un parc, le site n'offrait plus la souplesse nécessaire à un tel rassemblement. Le parc Jarry? Il y aura alors des travaux d'aménagement importants et on ne trouvait pas prudent de s'engager, précise Mme Constance Ramacière, attachée de presse de Mme Thérèse Daviault, membre du comité exécutif, et qui s'est particulièrement penchée sur le projet. Le parc Angrignon? «On a considéré toutes les options, car on avait une très grande sympathie pour le projet, explique Mme Ramacière. Mais des milliers de jeunes qui campent pendant huit jours dans un parc et qui ont besoin d'eau potable, de toilettes, d'électricité, d'encadrement et de sécurité, etc... c'est plus complexe qu'on peut le supposer. Surtout que, si l'on considère la préparation et la remise en état des parcs, on pouvait facilement compter 14 jours et non huit.» S'ils digèrent à peine le refus final, les dirigeants des Scouts du Canada s'expliquent encore moins qu'on ait mis plus de deux ans à en arriver à cette conclusion. «On a fait notre première demande en mai 1989, déclare Mme Jeanne d'Arc Léger, directrice générale pour la région de Montréal. Si on avait reçu la réponse un peu plus tôt, on aurait pu trouver des familles d'accueil pour nos jeunes et organiser quand même le jamboree. Maintenant, il est trop tard...» Mme Léger précise que ce n'est qu'à la suite de pressions de son mari Marcel, ex-ministre du Tourisme, que les Scouts ont enfin eu leur réponse. Un beau non bien enveloppé. Dans sa lettre, M. Choquet déclare que les «longs délais sont dus à la complexité de l'analyse de l'accueil d'un nombre si important de jeunes...» Interrogé hier, il paraissait toutefois surpris que la première demande ait été officiellement présentée en 1989. «Ça fait si longtemps?» répliquait-il en précisant qu'il a eu connaissance du projet il y a quelque mois à peine. Mme Ramacière, qui a suivi le dossier depuis le début, avait toutefois une explication à présenter. «Ils n'ont pas eu de réponse finale avant juin mais déjà, tout au long du processus, ils ont reçu des réponses d'étape. On a d'abord expliqué que ça n'était pas possible dans les îles. Ils nous ont alors demandé d'étudier la question du parc Jarry. On l'a fait et après une étude approfondie, on leur a expliqué qu'il y avait des problèmes importants là aussi...» Selon Mme Ramacière, les dirigeants des Scouts se doutaient sûrement déjà que le projet, qui coïncidait évidemment avec plusieurs autres prévus pour le 350e, posait des casse-tête presque insolubles aux fonctionnaires. «Si l'on a mis autant de temps, si on a continué à chercher une solution, dit-elle, c'est qu'on avait vraiment une grande sympathie pour le projet». Cette sympathie avouée ne console guère Mme Léger qui n'est pas prête à passer l'éponge si facilement. «Ça fait un an et demi qu'on travaille ferme sur le projet. On est furieux. Pourtant, un tel village de jeunes, ç'aurait été si beau, à la fois pour la Ville et pour la promotion du scoutisme...»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-09-21

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/LNAQS8C7

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:39

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:39

---

### UQAM: un complexe scientifique de 63 millions

**Type** Article de journal

**Auteur** Marie-France Léger

**Résumé** °L'Université du Québec à Montréal (UQAM) se dotera d'ici à 1995 d'un nouveau complexe scientifique de 63 millions\$. La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Mme Lucienne Robillard, a fait l'annonce

de cet important investissement gouvernemental hier matin, en conférence de presse. Le complexe scientifique, d'une superficie de 40000 mètres carrés, comprendra trois pavillons rues Jeanne-Mance, Président-Kennedy et Sanguinet. En décembre 93, le pavillon de chimie de la rue Jeanne-Mance ouvrira ses portes. Les départements de physique, mathématique, informatique, sciences de l'environnement et design seront installés dans les deux autres pavillons en 1995. «Ce regroupement du secteur des sciences à l'UQAM constitue un atout de taille pour le développement des activités de formation et de recherche», a déclaré Mme Robillard. L'UQAM vise la répartition progressive de l'enseignement sur deux sites, au lieu du seul emplacement actuel situé au coin des rues Sainte-Catherine et Saint-Denis. Plus de 4000 étudiants sont déjà inscrits dans les disciplines scientifiques à l'UQAM mais les locaux sont désormais trop exigus. «Pour le développement du secteur des sciences, il nous fallait des locaux supplémentaires. L'apprentissage des sciences pures et appliquées doit se faire dans des laboratoires appropriés», a précisé M. Claude Corbo, recteur de l'UQAM. D'autres universités québécoises, comme l'Université de Montréal, McGill et Laval, ont mis sur pied des départements scientifiques importants. Et l'UQAM, disposant de sept millions en fonds de recherche, était déjà, elle aussi, sur la bonne voie. «Mais la tragédie de l'UQAM, c'est qu'elle n'avait plus d'espace pour poursuivre la recherche. Avec ce projet, la recherche scientifique pourra prendre de l'expansion», a repris M. Corbo. De son côté, la Ville de Montréal a accueilli avec enthousiasme l'annonce du nouveau complexe. M. André Lavallée, responsable de l'aménagement urbain à la Ville, croit que ce projet aura un impact stimulant pour tout le secteur. «L'expansion du campus de l'UQAM est une excellente nouvelle pour Montréal et viendra renforcer la position de notre métropole en tant que ville universitaire», a orécisé M. Lavallée.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-09-21

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/ATBL6NDK

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:39

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:39

---

## Les employés de la STCUM combattront les mises à pied

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean-Paul Soulié

**Résumé** ° Les employés d'entretien de la STCUM (Société de transports de la communauté urbaine de Montréal) refusent de «porter l'odieux des diminutions de service et des mises à pied» qu'ils anticipent. Le président de leur syndicat, Normand Lamoureux, a accusé les dirigeants municipaux et ceux de la STCUM de ne pas avoir «engagé une véritable riposte au plan des coupures du gouvernement du Québec dans le transport en commun». M. Lamoureux a dressé, hier en conférence de presse, un sombre tableau de la situation du transport en commun dans la Métropole: réouverture des conventions collectives et appel des dirigeants de la STCUM aux syndiqués afin qu'ils fassent eux-mêmes pression auprès du gouvernement pour obtenir des subsides de l'ordre de 13 millions de dollars. Tels sont les seuls remèdes que la direction de la STCUM propose à ses employés pour sortir de la crise financière dans laquelle l'a plongée, en décembre 1990, la décision de Québec de se retirer du financement du transport en commun. Le Syndicat du transport de Montréal annonçait hier que 500 employés seraient mis à pied et que des services seraient coupés si les syndiqués n'obtenaient pas gain de cause. Pour le président de ce syndicat au militantisme bien connu, affilié à la CSN, il faut blâmer les dirigeants de la STCUM, qui ont refusé de mobiliser la population pour lutter contre le plan annoncé par le ministre Claude Ryan: «C'est dangereux», aurait dit le président de la STCUM Robert Perreault. De l'avis du syndicaliste, il faut aussi blâmer les élus municipaux, qui n'ont pas bougé, et même le mouvement syndical et leur propre centrale, la CSN, qui les a «laissés tomber». «Seul Fernand Daoust, le président de la FTQ, s'est choqué, a dit Robert Lamoureux, parce qu'il voulait sauver des emplois.» Concessions inutiles Rappelant que les concessions des syndiqués n'ont jamais garanti qu'il n'y aurait pas de diminutions du nombre des emplois, Robert Lamoureux a souligné que, dans le cadre de la «réorganisation» annoncée par la direction de la STCUM, le nombre des cadres de la société qui était de 954 à l'arrivée de Mme Louise Roy à la présidence, était maintenant de 1160, même si les dirigeants annoncent toujours qu'ils vont «faire le ménage». Il a été impossible de faire confirmer ces chiffres par M. Robert Perreault, président du conseil d'administration de la STCUM, ni par quelqu'autre dirigeant de la compagnie de transport. La STCUM a émis un communiqué, annonçant une réunion avec les exécutifs syndicaux réunis, le mercredi 25 septembre prochain. Elle annonce qu'elle proposera alors un plan «qui permettra d'éviter les mises à pied massives chez les employés, tout en maintenant le service. La STCUM a déjà annoncé une augmentation de 25 p. cent des tarifs et une augmentation de 135000000\$ de la contribution des municipalités, «sans compter des coupures drastiques dans ses budgets de gestion et d'encadrement». Après la rencontre de mercredi entre la direction de la STCUM et les représentants de ses syndicats, le Syndicat du transport de Montréal (employés d'entretien) tiendra une assemblée générale dimanche.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-09-24  
**Pages** P. A-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/HBNT8L2  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:39  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:39

---

## L'Hôtel-Dieu à Rivière-des-Prairies: ce n'est quand même pas la Côte-Nord...

**Type** Article de journal  
**Auteur** Jean-Claude Gobé  
**Résumé** Opinions L'auteur de l'article qui suit, Jean-Claude Gobé, est député de Lafontaine à l'Assemblée nationale et président du caucus des députés de l'Est de Montréal. Il est également un des fondateurs du Comité pour la relocalisation de l'Hôtel-Dieu dans l'est de Montréal. Votre journal publiait le 16 septembre dernier un article signé par le Dr Jacques Genest et portant sur la menace qui planerait sur l'Hôtel-Dieu de Montréal de devenir un hôpital régional advenant sa relocalisation à Rivière-des-Prairies. Sauf tout le respect qui est dû à cet éminent cardiologue, je dois m'élever contre son plaidoyer simpliste et arrogant qui voudrait nous faire croire que le secteur nord-est de Montréal s'apparente à une région éloignée. Voilà bien un discours on ne peut plus nostalgique et déconnecté de la réalité montréalaise qui est l'apanage des gens habitués à faire la navette entre Outremont et Val-David ou Saint-Sauveur et qui ignorent à peu près tout de la réalité à l'est du boulevard St-Laurent. À l'ère des télécommunications instantannées, il m'apparaît, ainsi qu'à tous les intervenants de l'est montréalais impliqués dans ce dossier, loufoque de considérer Pointe-aux-Trembles et Rivière-des-Prairies comme un secteur voisin de la Côte-Nord québécoise par rapport au centre-ville de Montréal. L'Hôtel-Dieu de Montréal a occupé «la place de choix» qui est la sienne après un premier déménagement décidé pour répondre aux besoins de la population qui avait émigré vers le nord à partir de ce qui est aujourd'hui le Vieux-Montréal. C'est d'ailleurs le cas des nombreux hôpitaux et centres hospitaliers que l'on retrouve dans le centre-ville et les quartiers du sud et de l'ouest de Montréal. L'argument démographique d'alors vaut aujourd'hui et force est de reconnaître que le secteur nord-est de l'Île de Montréal a connu depuis quelques années une migration très forte provenant des autres quartiers traditionnellement peuplés de Montréal. J'invite le Dr Genest à se déplacer vers Ville d'Anjou, Montréal-Nord, Montréal-Est, et les quartiers de Pointe-aux-Trembles et Rivière-des-Prairies pour constater de visu l'essor récent de cette zone. Je l'invite aussi à prendre en considération le bassin de population de plus de 300 000 personnes qui sont actuellement privées d'un centre hospitalier. Je tiens à signaler l'unanimité des intervenants représentatifs des divers milieux de l'est montréalais qui ont appuyé le projet de relocalisation de l'Hôtel-Dieu: le maire d'Anjou, M. Richard Quirion; le maire de Montréal-Nord, M. Yves Ryan; le maire de Montréal-Est, M. Yvon Labrosse; le ministre fédéral du Travail et député d'Anjou-Rivière-des-Prairies, M. Jean Corbeil; le député de Viger, M. Cosmo Maciocia; le député de Sauvé, M. Marcel Parent; le directeur du Centre Boscoville; les conseillers municipaux, M. André Beaudet (Montréal-Est), Giovanni De Michele (district Marc-Aurèle Fortin), Gilles Berthiaume (district Rivière-des-Prairies) et M. Yvon Charbonneau, co-président du Comité pour la relocalisation. Rarement a-t-on vu pareille solidarité et dans le cas de l'Hôtel-Dieu, les organismes socio-économiques, les chambres de commerce, Pro-Est, etc., qui ont été consultés et sensibilisés ont sans exception manifesté leur soutien à l'établissement de cet hôpital dans le secteur. Où est le non-sens dans le déménagement souhaité? Craint-on de déranger les habitudes des médecins et chercheurs? Croit-on sérieusement que toutes les activités scientifiques, ainsi que les échanges avec les chercheurs des autres institutions seront éliminés ou rendus impossibles à l'Hôtel-Dieu en raison de la distance? En serait-on à 10 km près? Des exemples de centres hospitaliers universitaires rattachés à des institutions éloignées existent: prenons Strasbourg ou Montpellier, en France, et plus près de nous, l'Hôpital Charles-Lemoyne, affilié à l'Université de Sherbrooke. Des générations de familles canadiennes-françaises, de même que des générations de familles italo-canadiennes, gréco-canadiennes et d'autres origines ont dû se passer d'installations hospitalières adéquates à proximité de leur milieu de vie dans l'Est de Montréal. Elles y ont droit et la relocalisation de l'Hôtel-Dieu ne privera en rien les résidents du centre-ville, d'Outremont, du Plateau Mont-Royal ou de Notre-Dame-de-Grâce. Aucune menace ne pèse sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu de Montréal s'il est relocalisé dans le Nord-Est de l'Île. Il s'agit là d'une vue de l'esprit qui ne subirait pas l'épreuve de la réalité. L'établissement à Rivière-des-Prairies de l'Hôtel-Dieu respectera le vœu de sa corporation et celui de la Ville de Montréal que cette institution plusieurs fois centenaire demeure sur le territoire de la Ville. Le secteur envisagé comporte les superficies de terrains disponibles nécessaires à la construction d'un centre hospitalier. On y retrouve également des moyens d'accès nombreux, tant pour le transport individuel que collectif. Si l'on ajoute aux moyens existants les mesures contenues au plan régional de transport du gouvernement du Québec et prévues au cours des prochaines années, l'Hôtel-Dieu figurera parmi les centres les plus accessibles au Québec. Le secteur compte également quatre institutions à caractère universitaire et social bien connues:

l'Institut Louis-Philippe Pinel, l'Hôpital Rivière-des-Prairies pour enfants, Boscoville et la Cité des Prairies. On y dénombre également plusieurs centres d'accueil pour personnes âgées. Il est donc navrant de voir des médecins éminents mépriser les droits des gens de l'est en laissant entendre que ces derniers ne méritent pas un centre hospitalier moderne à la mesure de leurs besoins trop longtemps négligés. Est-il concevable qu'en 1991 des représentants de nos élites scientifiques québécoises affichent encore sans vergogne une attitude d'arrière-garde éliste? (...)

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-09-24

**Pages** P. B-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/XUE44VI4

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:39

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:39

---

## Le stade de la démesure -- La RIO veut rompre avec les fantômes du passé

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Blanchard

**Résumé** De la longue interview accordée à La Presse il y a une quinzaine de jours par trois administrateurs de la RIO, Pierre Bibeau, André Grou et Alain Guilbert, il se dégage un embarras évident pour ce qui est survenu dans le passé, mais aussi la ferme intention de tout reprendre à neuf. Pierre Bibeau déclare à ce propos: «Pour toutes sortes de raisons, valables ou non, il y a eu des gestionnaires de la RIO qui ont eu des difficultés avec Taillibert, mais nous n'embarquerons pas là-dedans. Ce qui nous intéresse, c'est l'avenir. On ne veut plus vivre dans le passé.» À lire en page A 13 TEXTES DE LA PAGE A13 La RIO veut rompre avec les fantômes du passé ° Il y a une quinzaine, la Régie des installations olympiques (RIO) a accordé une entrevue à La Presse. La transcription des rubans fait plus de 100 pages. Trois administrateurs de la RIO y ont participé: Pierre Bibeau, ancien conseiller spécial de Robert Bourassa, président depuis novembre 1989; André Grou, gestionnaire professionnel, nommé à la RIO à l'été 1989; et Alain Guilbert, directeur-général de DBC Communications, nommé en avril 1990. ° Pendant deux heures, l'enregistreuse a capté beaucoup de gêne en même temps qu'une intention ferme de se débarrasser du passé afin de pouvoir reprendre à neuf. Mais le passé pèse et les administrateurs ne le contrôlent pas: les mandats sont courts à la RIO... Ceux-ci ont plaidé l'ignorance dix fois au cours de l'entrevue. «Nous n'étions pas nommés encore... Oui, les procès-verbaux existent mais, dépouiller 16 ans de procès-verbaux, c'est pire que rédiger une thèse de doctorat...» Ils ne savent finalement pas grand-chose des procès qui ont eu lieu, des règlements hors-cour auxquels leurs prédécesseurs ont consenti, des poursuites qu'on n'a pas intentées, des contractants «experts» qui sont intervenus sporadiquement dans le dossier. La chasse aux sorcières On affirme aussi tout ignorer de la chasse aux sorcières à laquelle la RIO a participé. Elle est pourtant notoire. Au fil des ans, la RIO a largement profité des boucs émissaires désignés, Drapeau et Taillibert, pour excuser le gaspillage post-olympique. En mai 1984, lors d'une entrevue accordée à La Presse, Serge Talbot, l'ancien vice-président construction de la RIO, ridiculisait le projet mât-funliculaire-tour d'observation: «Vous savez, un complexe qui ne pourrait desservir que trois ou quatre autobus...» La RIO venait alors de décider de terminer le mât à mi-hauteur, d'installer la toile parachute en position fixe et de couler sous le mât un appui central de béton qui eût risqué de faire éclater le Stade! Il y a un an, témoignant devant le tribunal d'arbitrage qui jugeait de la réclamation de 42,5 millions de Socodec-Lavalin, l'ancien président Jean Deschamps expliquait: «... Quant à moi, après avoir lu tous les rapports, je redoutais la présence, l'envahissement pour ne pas dire autrement, d'un certain bureau européen.» L'été dernier, à la suite à l'échec de la toiture mobile de Socodec-Lavalin, la RIO formait une mission de deux hommes, Serge Talbot et Michel Brisset, le nouveau vice-président construction, afin de réunir un comité d'experts internationaux. La mission visita, entre autres, le compétiteur de Taillibert, l'Allemand Otto Frei, et un collaborateur de Socodec-Lavalin, l'Allemand Schlaich. On ne s'arrêta pas chez Taillibert dont le projet de toiture mobile avait pourtant été accepté par contrat tant par la Ville de Montréal que par la RIO. Ignorants du vieux contentieux, les administrateurs s'expliquent mal... - Avaient-ils ordre de rencontrer les Allemands Frei et Schlaich et d'ignorer Taillibert? - Pas du tout. Ils étaient libres. La toiture mobile de Socodec-Lavalin ne fonctionnait pas. Leur mission consistait à réunir des noms d'experts capables de solutionner le problème. Il n'y avait qu'une directive: on ne veut pas d'experts qui aient déjà trempé dans le dossier. On veut du monde neuf. - Alors pourquoi visitent-ils Frei, un compétiteur de Taillibert qui s'est pourfendu de nombreuses déclarations et, plus particulièrement, Schlaich qui a travaillé avec Socodec-Lavalin? - Schlaich, on vient tout juste d'apprendre sa participation. Son nom a été écarté; il ne fera pas partie du nouveau comité. Nettoyer la maison André Grou, un administrateur professionnel travaillant au sein de plusieurs grandes corporations privées, définit comme suit son rôle au sein de la RIO: «Les administrateurs d'une compagnie n'entreprennent pas: ils approuvent, rejettent ou modifient les recommandations de leurs gestionnaires.» Cela explique, en partie tout au moins, que les

administrateurs de la RIO, nommés pour deux ans, finissent par épouser les philosophies véhiculées par leurs permanents. Ici, la résolution des administrateurs est sans équivoque: on fait maison nette! Pierre Bibeau déclare: «Pour toutes sortes de raisons, valables ou pas, il y a eu effectivement des gestionnaires de la RIO qui ont eu des problèmes avec Taillibert. Nous, on n'embarque pas là-dedans. Ce qui nous intéresse, c'est l'avenir; on ne veut plus vivre dans le passé. M. Taillibert a certainement des choses à dire sur les problèmes que nous vivons présentement. Mais nous sommes en procès. Quand le dossier juridique sera réglé...» Grou insiste sur l'importance du virage entrepris par l'organisme: «On est en train de réorganiser toute la structure de haute gestion de façon à obtenir d'autres inspirations. Ce n'est pas facile mais notre intention est de liquider le passé le plus vite possible.» Ainsi, Michel Brisset a remplacé Serge Talbot à la vice-présidence construction. La vice-présidence affaires juridiques a été abolie et Mireille Zigby quittera la RIO au début d'octobre. Le poste de vice-président marketing et opérations a été scindé; Guy Morin devient un conseiller spécial du président et sera remplacé par deux vice-présidents. Seul, Jean-Pierre Payette conserve sa vice-présidence finances. On veut pouvoir gérer De plus, on s'appête à aller frapper au bureau du ministre André Vallerand. La RIO possède un statut d'organisme opérant à l'intérieur du gouvernement. Elle voudrait être soumise aux règles qui s'appliquent aux organismes publics à caractère commercial, comme la Société des alcools ou Hydro-Québec. On veut plus de stabilité au niveau des administrateurs, des régimes de travail pour les employés et les modes d'octroi de contrat qui permettent d'affronter la concurrence. Somme toute, Québec paralyse: on revendique une plus grande autonomie. L'exercice de la transparence devrait en être facilité. Les anneaux «olympiques» au sommet du mât! ° Il y a quelques semaines, une équipe d'Espagnols préparant les Jeux de Barcelone s'est rendue tourner du film au Stade. «J'ai été gêné, confesse Pierre Bibeau; nous n'avons pas grand-chose qui rappelle les Jeux! Je me suis promis que le mât arborerait bientôt les anneaux olympiques.» C'est Ted Berthiaume, un administrateur, qui se réjouira de la nouvelle. Il y a des années qu'il presse le conseil d'administration d'utiliser les Jeux de Montréal dans sa stratégie de mise en marché et qu'il lutte contre les projets farfelus de transformer le Stade en Expodôme ou en Kinodôme, le mât en hôtel japonais ou la Piscine en salles d'eau exotiques. «On a fini par se fâcher, dit Grou. On a dit aux gestionnaires qu'on les mettrait dehors si on entendait encore parler de projets pareils! Le parc à plumes, c'est fini. On cherche des orientations sports-loisirs-tourisme.» La RIO en effet s'est donnée une nouvelle mission: gérer le Parc olympique et en faire une véritable cité du sport, du loisir et de l'environnement. Le virage est important. Il n'y a pas si longtemps, la rentabilité ne pouvait être que financière, sans égard aucun pour la population de l'est et du centre de Montréal. Aujourd'hui, on considère inacceptable que le Parc soit désert. Le déficit d'opération annuel a été réduit à 4,5 millions. Ce ne serait pas si mal si le Parc était aussi bien fréquenté que les centres Claude-Robillard ou Immaculée-Conception. D'autant plus qu'il y aurait peut-être moyen de réduire encore le déficit d'opération... On se cherche donc une clientèle. Des démarches ont été entreprises auprès de l'UQAM. On a tenté de créer un programme d'utilisation du bassin de plongée sous-marine. On a commencé d'annoncer dans le voisinage. On pense aux gens de Concordia, des institutions scolaires avoisinantes... Devrait-on offrir un programme complet de sports ou trouver d'abord les clients? «Il faut encore investir», répond Alain Guilbert, jadis directeur des communications du Comité organisateur des Jeux de Montréal. «Avant de finir l'intérieur du mât ou d'engager un directeur des sports, il est peut-être plus sage d'identifier les besoins. Mais notre énoncé de mission est clair et, comme le sport fait partie de nos vies...» Les administrateurs forment une nouvelle équipe. Il y a là, entre autres: Guilbert, un membre du COJO pour la vie; Grou, un fervent du tennis; Bibeau qui a signé la nouvelle mission de la RIO; Ted Berthiaume, un ancien du COJO et un inconditionnel du tennis lui aussi; Claude Lefebvre, un ancien président des Jeux du Québec; Michel Roy, sous-ministre au Tourisme, le père de Patrick et de Stéphane... «S'il se trouve des anti-sportifs parmi les administrateurs, on ne les entend plus», blague Bibeau. Un Parc dont la Ville ne veut pas ° Selon la loi, la RIO disparaîtra à l'extinction de la dette et le Parc reviendra à la Ville de Montréal. La Ville n'en veut pas! «C'est trop gros, ça n'a pas une vocation de quartier», nous a déjà déclaré Léa Cousineau. Le maire Doré, lui, y songerait peut-être si quelqu'un assumait le déficit d'opération, si le Village olympique payait ses taxes municipales, si... Entre-temps, la RIO est paralysée. Le projet initial d'un Parc Maisonneuve unifié, sis dans le quadrilatère Pierre-de-Coubertin, Rosemont, Pie-IX et Viau, devient irréalisable. Au niveau de la programmation sports et loisirs, il y a d'un côté celle du Parc olympique, de l'autre celle de la Ville... Comme toujours, c'est la population qui paie! Mais on trouvera peut-être bientôt la solution. Un comité vient en effet d'être formé qui réunira des représentants de la RIO, de la Ville, du Conseil du trésor, des ministères des Finances, du Tourisme et des Affaires municipales. Le coordonnateur du dossier a été nommé; il s'agit de Ronald Poupert, responsable du dossier Montréal au secrétariat exécutif du gouvernement. Le comité interministériel doit étudier tous les aspects de la rétrocession du Parc olympique à la Ville. Qui sait, on pourrait trouver le moyen de corriger cette incroyable anomalie d'un complexe sports-loisirs gouvernemental en territoire municipal et redonner le goût de l'Est à l'administration Doré? - FIN -

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-09-25

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** [zotero://select/library/items/3G4CVJK2](https://zotero.org/select/library/items/3G4CVJK2)

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:39



---

## La récupération du carton à l'essai pour un millier de commerçants à Montréal

**Type** Article de journal

**Résumé** °Pour une période de six mois, un millier de commerçants d'une section des rues Sainte-Catherine, Ontario et Saint-Denis participeront à un projet-pilote de la ville de Montréal, à savoir la récupération des cartons commerciaux. «Par-delà les collectes sélectives des déchets, c'est la première fois que nous offrons une activité de récupération s'adressant spécialement aux commerçants», signale M. Richard Brunelle, membre du comité exécutif de Montréal, responsable des travaux publics et de l'environnement. Les résultats de cette expérience permettront d'évaluer la possibilité d'étendre le projet à d'autres artères à vocation commerciale. Le projet-pilote s'applique précisément aux rues Sainte-Catherine et Ontario, entre Saint-Laurent et de Lorimier, et à la rue Saint-Denis, entre Sherbrooke et Maisonneuve. Les commerçants n'auront qu'à déposer proprement les boîtes de carton, si possible, mises en ballots, vers 9h30 tous les mercredis matin, entre le 18 septembre et le 18 mars 1992. Les cartons souillés par des liquides ou des résidus alimentaires ne seront pas acceptés pour des raisons d'hygiène, tandis que les cartons cirés ou plastifiés ne peuvent pas être recyclés. Les industries et commerces produisent plus de 360000 tonnes métriques de déchets par année à Montréal. Le sac vert du petit commerçant contient généralement 29 p. cent de carton d'emballage et on estime à dix tonnes par semaine la quantité de cartons récupérables dans les secteurs choisis pour ce projet-pilote.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-09-25

**Pages** P. E-6

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/SAL3XZBV

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:39

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:39

### Quality report

- Item has no authors

---

## Le réaménagement de la rue de la Commune coûtera finalement 31 millions\$

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** °La Ville de Montréal a porté de 13 millions à 31,1 millions\$ les sommes qu'elle veut dépenser pour aménager et recouvrir de dalles de granite la rue de la Commune, dans le Vieux-Montréal. Les travaux déjà engagés coûtent 7,2 millions et le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 1992-1994 déposé il y a dix jours, prévoit des débours de 1,5 million l'an prochain, 1,9 million en 1993, 2,4 millions en 1994 et 17,8 millions en 1995. Ils visent «la réfection de la rue de la Commune avec aménagement d'esplanades et traitement paysager» et seront complétés en décembre 1995. Le PTI 1991-93, qui avait été rendu public en septembre 1990, estimait que les dépenses totales s'élèveraient à 13 millions\$ et que les travaux se termineraient en décembre 1993. Une porte-parole du comité exécutif, Jocelyn-Ann Campbell, a expliqué hier que les sommes supplémentaires inscrites au PTI indiquent l'intention de la Ville de poursuivre éventuellement l'aménagement de la rue de la Commune jusqu'à la rue McGill et même Peel. Lors d'une conférence de presse, en juillet dernier, le responsable du dossier au comité exécutif, André Lavallée, avait déclaré que les travaux s'échelonnent sur trois ans et s'étendraient sur une distance d'un kilomètre, des rues Bonsecours à Berri. Il avait également annoncé des subventions de 2,2 millions du gouvernement du Québec et d'un million d'Ottawa. Cependant le PTI 1992-94 fait état de subventions totales de 1,6 million. Il s'agit d'un oubli, expliquait-on hier au comité exécutif. Comme la chaussée, un trottoir d'une largeur de quatre mètres du côté nord et une esplanade de dix-sept mètres du côté sud seront recouverts de granite, tout comme le muret qui séparera l'esplanade de l'emprise des voies ferrées longeant le port. Parmi les autres projets en cours dans le Vieux-Montréal, le PTI rappelle les six millions investis par la Ville dans le cadre du projet de Pointe-à-Callière, 3,7 millions pour la réaffectation du marché Bonsecours, sept millions pour la mise en valeur du Vieux-Montréal et du patrimoine historique, 1,9 million pour l'aménagement du Champ-de-Mars, les 23 millions pour les rénovations de l'hôtel de ville. En outre, un organisme paramunicipal, la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal (SIMPA), construit à côté de l'hôtel de ville, en conjonction avec le secteur privé, un nouveau bâtiment (Chaussegros-de-Léry) pour loger des services municipaux. Presque tous ces travaux sont financés grâce à des emprunts.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-09-25  
**Pages** P. A-8  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/XQT736BA  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:39  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:39

---

## Un organisme des Nations unies à Montréal -- L'Institut sera un réseau international de recherche appliquée

**Type** Article de journal  
**Auteur** Miville Tremblay  
**Résumé** La Presse Économie, mercredi 25 septembre 1991 311 mots, p. C1 Tremblay, Miville Un Institut mondial des Nations unies devrait voir le jour à Montréal, ont annoncé hier le maire Jean Doré et M. Maurice Strong, président de la Fédération mondiale des Associations pour les Nations unies. L'Institut sera un réseau international de recherche appliquée dont la tête sera sise à Montréal. Il servira également de siège permanent à la Fédération mondiale des associations pour les Nations unies, qui pilote le projet d'institut. La Fédération regroupe des associations nationales pour les Nations unies, des organismes à but non lucratif regroupant des citoyens qui appuient les activités de l'ONU. La décision de principe d'établir l'Institut à Montréal a été prise hier par le conseil d'administration de la Fédération. M. Maurice Strong est mieux connu à titre de secrétaire général de la Conférence des Nations unies sur l'Environnement et le Développement, qui aura lieu au Brésil, le printemps prochain. Il avait été l'organisateur, il y a 20 ans, à Stockholm, de la première conférence des Nations unies sur l'environnement. Son nom a également circulé comme remplaçant possible du secrétaire général des Nations unies M. Javier Pérez de Cuellar. «Je ne suis pas candidat», a-t-il rectifié hier. Il fut également président de Power Corporation, fondateur de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et premier président de Petro-Canada. Il s'est également taillé une fortune personnelle dans l'industrie pétrolière. L'Institut projeté a pour but de «faciliter le processus de participation de la population dans les (grands débats des) Nations unies et le processus de recherche politique, de dialogue et de sensibilisation que cela requiert», a expliqué M. Strong. Internationalisme Selon M. Strong, les populations des pays en développement ne peuvent pas participer pleinement à ce processus, car elles n'ont pas accès aux ressources financières et aux institutions que possèdent les pays riches. En animant un réseau décentralisé, l'Institut devrait pallier à ce handicap. M. Strong, natif du Manitoba, affirme qu'il n'y a pas de meilleur endroit que Montréal pour établir l'Institut en raison de sa tradition d'internationalisme et de la coexistence harmonieuse de plusieurs cultures. Le maire Doré explique que les discussion dans ce dossier ont cours depuis deux ans. La ville de Montréal a invité l'organisme à venir s'établir sur son territoire et a financé une étude de faisabilité qui démontre que l'Institut pourrait relancer les activités de la Fédération. La mise en oeuvre sera progressive. L'institut devrait être pleinement opérationnel en 1994 alors que les Nations unies fêteront leur 50e anniversaire.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-09-25  
**Pages** P. C-1  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/Z4C23AKJ  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:40  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:40

---

## «Sprint de négociations» pour régler le conflit entre les cols bleus et Montréal

**Type** Article de journal  
**Auteur** Gilles Gauthier  
**Résumé** °La Ville de Montréal et ses cols bleus entreprendront lundi prochain «un sprint de négociations qui durera jour et nuit» pour tenter de régler le différend qui les oppose au sujet des salaires et de la durée de la semaine de travail. Pour permettre à ces pourparlers de se dérouler dans une atmosphère qui soit la plus sereine possible, le syndicat a annulé la grève de trois jours qui devait débiter lundi. Les deux parties ont convenu de négocier de façon intensive lors d'une rencontre qui s'est tenue hier soir au Centre Saint-Pierre-Apôtre, sur la rue Panet, avant une réunion du conseil général du RCM. Des dizaines de cols bleus manifestaient alors devant le

bâtiment. Qui a discuté avec les instances syndicales au nom de la Ville? «Ce n'est pas important pour ce soir», a répondu Benoît Gignac, porte-parole du maire Jean Doré, qui assistait à la réunion du conseil général. La présidente du comité exécutif, Léa Cousineau, était retenue ailleurs. Le président des cols bleus, Jean Lapierre, a soutenu devant ses membres que les négociations se dérouleront «dans le sens de nos demandes». Ce groupe exige notamment la semaine de quatre jours. «Tous les espoirs sont permis», a ajouté M. Lapierre, qui espère que les pourparlers se poursuivront jusqu'à ce qu'une entente soit conclue. «Si on perd notre temps à la table, poursuit-il cependant, on peut se tourner de bord rapidement». Il menace notamment de perturber des événements importants qui se tiendront au cours des prochaines semaines. M. Lapierre précise également que la trêve qui a amené l'annulation de la prochaine grève «pourra être courte ou longue». Tout dépendra, dit-il, de l'évolution des négociations qui s'amorceront lundi.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-09-26

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/7JEIFIH3

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:40

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:40

---

## La STCUM sert un ultimatum à ses 7000 employés -- Révision de leurs contrats de travail ou licenciements

**Type** Article de journal

**Auteur** François Berger

**Résumé** Les autorités responsables du transport en commun dans la région métropolitaine ont adressé hier un ultimatum aux 7000 employés syndiqués de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM), les enjoignant d'accepter d'ici mardi prochain une révision à la baisse de leurs contrats de travail, ou sinon de faire face à des licenciements massifs. La STCUM a d'ores et déjà décidé de supprimer 125 postes de cadres et de professionnels non syndiqués, à compter du 1er janvier prochain, et menace de mettre à pied 500 autres travailleurs si les syndicats n'acceptent pas de rouvrir les conventions collectives de travail qui doivent normalement venir à échéance à la fin de 1992. De telles réductions de personnel, dont la moitié chez les chauffeurs d'autobus et de métro, entraîneraient «inévitavelmente» des réductions de service, a averti hier le président de la STCUM, M. Robert Perreault. Il a remis «entre les mains des employés syndiqués» la solution aux problèmes financiers du transport en commun, provoqués par le retrait du financement gouvernemental. Les syndicats doivent réunir leurs membres en assemblées générales pendant la fin de semaine pour répondre à l'ultimatum de l'employeur. Si leur réponse est négative, la direction de la société de transport compte expédier dès la semaine prochaine des avis de licenciement au ministère québécois du Travail. La solution mise de l'avant par la STCUM «n'est pas négociable, il n'y en a pas d'autre», a dit hier M. Perreault au cours d'une conférence de presse qui suivait une rencontre avec les dirigeants syndicaux. Si les syndiqués veulent éviter les mises à pied, ils doivent renoncer aux augmentations salariales prévues pour 1992, soit une indexation d'un p. cent à l'inflation et une hausse des salaires de 4,51 p. cent. L'employeur demande plutôt un gel des salaires pendant les six premiers mois de l'an prochain et offre une hausse de trois p. cent au deuxième semestre, c'est-à-dire les mêmes conditions acceptées le printemps dernier par les 400000 salariés de l'État québécois. Régime de retraite Mais la STCUM a voulu «dorer la pilule» en puisant dans les surplus du régime de retraite de ses employés pour éviter que leurs salaires diminuent effectivement l'an prochain. Ces surplus sont de 70 millions et permettront à l'entreprise et aux employés de réduire les cotisations au régime de retraite pendant les trois prochaines années. La cotisation de l'employeur cessera totalement, tandis que celle des employés diminuera des deux tiers. La réduction des cotisations de retraite pendant trois ans «n'affectera pas la viabilité du fonds de pension», a affirmé M. Perreault. Ainsi, les employés syndiqués toucheront à la fin de 1992 à peu près le même salaire net qu'ils auraient obtenu selon les termes actuels de leurs contrats de travail, a assuré le président de la STCUM. L'utilisation des surplus de retraite équivaut à une économie de 13,2 millions dans le budget 1992 de la STCUM, tandis que les concessions salariales en représentent 8,7 millions. M. Perreault a dit qu'il «ne voyait pas comment les syndiqués pourraient refuser» un tel réaménagement de leurs contrats de travail. Les syndicats «doivent faire partie de la solution, on ne peut pas faire les réductions de dépenses sans eux», a-t-il ajouté. Il a précisé que les cinq syndicats de la société de transport devront être «unanimes». Les syndicats Les représentants syndicaux des 4000 chauffeurs, 2000 employés d'entretien, 600 employés de bureau, 200 agents de la paix et 160 commis ont indiqué hier qu'ils «analysaient» la situation. «Nous sommes tous enchaînés les uns aux autres, il devra y avoir une concertation syndicale», a indiqué le président du syndicat des employés de bureau, M. Denis Masson. Déjà, le syndicat des employés d'entretien avait accusé au début de la semaine les dirigeants municipaux et ceux de la STCUM de ne pas avoir «engagé une véritable riposte au plan des

coupures du gouvernement du Québec dans le transport en commun». Les syndiqués refusent de «porter l'odieux» des diminutions de service qu'ils anticipent. La STCUM doit combler un déficit accru de 210 millions en 1992, à la suite du retrait gouvernemental du transport en commun utilisé quotidiennement par un million de personnes dans l'île de Montréal. Les 29 municipalités de la CUM ont déjà accepté de hausser de 135 millions leur contribution. La société de transport augmentera les tarifs de 25 p. cent et réduira ses besoins financiers dans le programme de réparations et dans son «plan de relance» du transport. Mais il manque encore 50 millions. Cette somme manquante, la STCUM ira la chercher en majeure partie chez ses employés. Les 125 cadres mis à pied et le gel intégral des salaires de tous les cadres en 1992 amèneront une économie de 15 millions. Les «sacrifices» demandés aux syndiqués représenteront 22 millions, et une contribution «supplémentaire» de 13 millions sera demandée aux municipalités de la CUM. Les syndiqués doivent participer au «nouveau pacte social», a dit M. Perreault en se montrant «convaincu» que les municipalités accepteront elles aussi de hausser encore leur contribution. Selon M. Guy Chartrand, président de Transport 2000 (un lobby de défense des usagers du transport en commun), il s'agit de «choisir entre deux maux»: les sacrifices financiers ou la réduction des services. «Le plus urgent, c'est de garder le service intact», a-t-il déclaré hier à La Presse Même si les syndicats se plient à l'ultimatum de la STCUM, ils pourraient se voir demander d'autres concessions dans l'avenir, étant donné que Québec a annoncé son retrait, en 1994, du financement des trains de banlieue et du tarif régional.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-09-26  
**Pages** P. A-1  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/6USA7UYE  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:40  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:40

---

## Des organismes réclament des logements collectifs sur le site du Centre Paul-Sauvé

**Type** Article de journal  
**Auteur** Jean-Paul Soulié  
**Résumé** ° La Ville de Montréal n'a pas encore fait connaître son projet de construction sur l'emplacement du Centre Paul-Sauvé, voué au pic du démolisseur, que déjà un plan vient d'être présenté par les groupes populaires du quartier. Si la Ville pense privilégier la construction de condos et de logements capables de ramener sur son territoire, au coin des rues Pie IX et Beaubien, des propriétaires souvent attirés par les banlieues, la Table de concertation logement-aménagement de la Petite-Patrie-Rosemont réclame au moins 62 p. cent de logements subventionnés d'après les revenus. Cette table de concertation regroupe une vingtaine d'organismes de ce secteur de la ville, deux CLSC, deux comités de logement ainsi que le Comité de vie de quartier (COVIQ), qui représente de 500 à 1000 personnes. «Il faut partir du principe qu'il faut cent pour cent de logements collectifs, a déclaré hier Mme Claude Bégin, du COVIQ, en dévoilant le projet de la Table de concertation, même si un pourcentage de ces logements est au prix du marché.» Pour appuyer la démarche des groupes populaires, la Table de concertation a rappelé que pour 14000 personnes du quartier concerné, il faut dépenser 30 p. cent du revenu pour le logement, et que 1573 ménages y sont en attente d'un HLM. Les logements privés sont trop chers, répond la Table de concertation aux propriétaires qui se plaignent de recenser 1200 appartements vacants. Les groupes populaires proposent donc la construction de logements sociaux, et d'un «complexe multifonctionnel novateur», sur ce qui représente un des derniers grands terrains de Rosemont, dont la vocation mixte (résidentielle, commerciale, communautaire et de service) paraît ne faire aucun doute. Les loisirs: un bingo La Table de concertation propose la construction de 248 logements pour personnes âgées, 216 pour des familles, 96 pour des étudiants du cégep de Rosemont. Toutes les unités de logement pour personnes âgées seraient subventionnées en totalité, de même que 58 p. cent des logements des familles. Au total, 62 p. cent de logements subventionnés destinés aux personnes âgées en vue de prolonger leur autonomie, aux ménages à faibles revenus et aux familles monoparentales. Ces logements pourraient être gérés sous forme de coopératives, d'organismes à but non lucratif et de HLM. Enfin, des espaces récréatifs et de loisirs (exemple: un bingo), un point de service de la Maison de la culture de Rosemont ainsi que des espaces commerciaux (dépanneurs, fruiterie... etc.) sont prévus. «Nous voulons que la Ville consulte la population, mais qu'elle suive les recommandations après, a demandé Jacques Charest, de la Table de concertation. Nous allons déposer notre projet au bureau de Mme Léa Cousineau, à l'hôtel de ville.»

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-09-27  
**Pages** P. A-6

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/A32PFJ7A

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:40

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:40

---

## Une ville propre, propre, propre

**Type** Article de journal

**Auteur** Alain Dubuc

**Résumé** Cette semaine, deux événements ont contribué à nous rappeler que le maire Jean Doré a toujours du mal à s'affranchir de l'emprise de celui qui sera toujours «Monsieur le Maire». C'est ainsi que le maire Doré a choisi de poursuivre, avec ses bureaucrates, deux des batailles de son prédécesseur: la «guerre des patates» et la «guerre des boîtes à journaux». Dans le premier cas, il s'agit d'un petit entrepreneur qui a tenté cet été de faire revivre une vieille tradition, la roulotte à patates frites. Mais le pauvre entrepreneur est tombé dans ce qui est un cauchemar des temps modernes, le «no man's land» bureaucratique. Parce qu'il n'existe plus de directives, à Montréal, pour les commerces itinérants, il a fallu donner à la roulotte un permis de cantine mobile. Mais comme la roulotte ne va pas d'un endroit à l'autre, elle n'est pas «mobile» au sens du règlement. D'où une pluie de sommations. L'autre cas est d'une portée plus lourde. Il s'agit de la bataille du quotidien torontois Globe and Mail pour faire casser un règlement municipal datant de 1970 qui interdit les boîtes à journaux dans le domaine public. Le Globe, qui invoquait la liberté d'expression, a choisi d'abandonner ses recours après des années de combat juridique. Le maire Doré et la ville ont donc gagné. Mais où est la victoire? Ces deux luttes valeureuses de Montréal ont un point commun. Elles correspondent à une vision bien précise de Montréal qui visait à faire de la métropole une ville «propre, propre, propre», sur le modèle d'une ville de banlieue nouvellement construite. Une conception de l'ordre et de l'harmonie qui exclut tout ce qui bouge ou qui dépasse. Cette vision va à l'encontre de tous les courants qui tentent d'humaniser les grandes villes, d'y améliorer la qualité de vie, d'y encourager la diversité. Les grandes villes nord-américaines, de New-York à San Diego, en passant par Toronto, permettent les boîtes à journaux et les vendeurs itinérants de nourriture. Même une ville «wasp» comme Ottawa, que l'on associe à la propreté maniaque, permet les vendeurs de saucisses, de jus, de fast-food. Mais pas le Montréal de Jean Doré, qui se veut pourtant le champion de la qualité de vie et de la convivialité.

**Publication** La Presse

**Date** 1991-09-27

**Pages** P. B-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/CIKYIE4F

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:40

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:40

---

## Le dépotoir Miron empoisonne le sous-sol de Montréal

**Type** Article de journal

**Auteur** André Noël

**Résumé** La Coalition démocratique de Montréal demande au ministre de l'Environnement de faire enquête °Le dépotoir de la carrière Miron est peut-être en train de contaminer la nappe d'eau profonde de l'île de Montréal, soutient la Coalition démocratique de Montréal, un parti d'opposition à l'hôtel de ville. Marvin Rotrand, un conseiller membre de la Coalition, a révélé hier que la Ville de Montréal a cessé de pomper les eaux de lixiviation qui se trouvent au fond de l'immense décharge publique. Les eaux de lixiviation sont ce liquide toxique et nauséabond formé par la dissolution des déchets dans les eaux de ruissellement. Leur traitement constitue un des plus importants problèmes de tous les dépotoirs. Normalement, la Ville pompait les eaux de lixiviation dans un bassin et les traitait avec du peroxyde pour ensuite les rejeter dans les égouts de la rue Papineau. Elles subissaient alors un traitement final à l'usine d'épuration de la Communauté urbaine de Montréal. Mais la charge polluante s'est accrue lorsque la Ville a commencé à enfouir des déchets dans le quatrième et dernier secteur de la décharge, à proximité des rues Papineau et Champ-Doré. Jusqu'à tout récemment, ce secteur n'était pas contaminé. Les eaux de ruissellement coulaient sur le roc nu et venaient diluer les eaux de lixiviation dans les autres secteurs. Depuis que la Ville a commencé à y enfouir des déchets, les eaux de ruissellement se transforment elles-mêmes en eaux de lixiviation. Résultat: le peroxyde ne suffit plus à traiter les eaux de lixiviation, qui contiennent désormais certaines substances en des concentrations trop élevées pour les rejeter dans les égouts, selon les normes de la CUM. La Ville a donc cessé de pomper les eaux à la mi-juillet. Elle a entrepris des travaux pour améliorer son système de traitement. En attendant, les eaux s'accumulent dans le fond de la carrière. Idéalement, elles devraient se trouver à 25 mètres sous le niveau de la mer, afin de ne pas

contaminer la nappe phréatique qui se trouve plus haut. Elles se trouvent maintenant à 13 mètres sous le niveau de la mer. «Le niveau des eaux contaminées a atteint, vraisemblablement, celui de la couche supérieure de la nappe phréatique, a indiqué M. Rotrand. La couche profonde de la nappe phréatique est aussi l'objet de nos préoccupations.» Bien sûr, personne ne puise son eau dans la nappe d'eau souterraine à Montréal, a souligné Gaétan Nadeau, un autre porte-parole de la Coalition. Mais si la nappe phréatique devenait contaminée, elle laisserait à la longue échapper des gaz nocifs dans des quartiers résidentiels, a-t-il ajouté. M. Rotrand a demandé au ministre de l'Environnement, Pierre Paradis, de faire enquête sur le sujet. Jacques Gagnon, surintendant du dépotoir - appelé Centre de tri et d'élimination des déchets - a dit qu'il était plutôt invraisemblable que les eaux de lixiviation soient en train de contaminer la nappe d'eau souterraine. «Il n'y a aucun risque pour la nappe phréatique, a-t-il dit, au cours d'un entretien au téléphone. Les eaux de lixiviation se trouvent à 40 mètres sous cette nappe. Et rien n'indique qu'il se fait de l'infiltration dans la nappe profonde: à cette profondeur, le roc est imperméable.» La décharge, installée dans l'ancienne carrière de pierres de la compagnie Miron, contient 33 millions de tonnes de déchets, ce qui en fait le plus grand dépotoir urbain au Canada. Le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement permet à la Ville d'accepter encore cinq millions de tonnes d'ordures. Le dépotoir - qui reçoit les déchets de la banlieue de Montréal - devrait fermer en 1994, date prévue pour l'ouverture d'un gros incinérateur et d'un centre de tri pour les déchets de toutes les municipalités de l'île de Montréal, excluant ceux de la ville de Montréal. Ceux-ci sont brûlés à l'incinérateur des Carrières, au nord du Plateau Mont-Royal.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-09-28  
**Pages** P. A-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/NVAU4NKH  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:40  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:40

---

## La STCUM va abolir 500 postes -- Les syndicats rejettent son plan de rationalisation

**Type** Article de journal  
**Auteur** Martin Pelchat  
**Résumé** La Presse Nouvelles générales, lundi 30 septembre 1991 471 mots, p. A1 Pelchat, Martin Son plan de rationalisation ayant été rejeté hier par les syndicats représentant ses 7000 employés, la STCUM a annoncé hier soir qu'elle mettrait à exécution le 1er janvier la menace d'abolir 500 postes syndiqués, afin de faire face au retrait du financement gouvernemental du transport en commun. «C'était à prendre ou à laisser», a dit à La Presse le directeur des communications de la Société de transport, Jean-Yves Duthel. «Le conseil d'administration va tirer la ligne au cours de sa réunion du 9 octobre.» La STCUM espère ainsi récupérer 22 millions. Ni le syndicat CSN des employés d'entretien, avec sa proposition de combler le manque à gagner par des mises à la retraite et à la pré-retraite, ni les syndicats FTQ des chauffeurs, opérateurs de métro, employés de bureaux commis et policiers, avec leur offre de prêter à la société 22 millions sans intérêts à même le surplus de 70 millions de la caisse de retraite, n'auront donc réussi à ébranler la détermination du conseil d'administration. «Les syndicats, tout en reconnaissant le bien-fondé des demandes de la STCUM, font des propositions qui ne répondent pas à la nécessité de baisser de façon récurrente les coûts de rémunération de l'entreprise», affirme M. Duthel. En avant-midi hier, les syndicats avaient convoqué des assemblées générales pour discuter de l'ultimatum formulé mercredi par le président du conseil de la STCUM, Robert Perreault. Il les enjoignait d'accepter une réouverture des conventions collectives et des révisions à la baisse des conditions salariales. La STCUM se proposait de plus de ne plus contribuer à la caisse de retraite pendant trois ans. Des flèches Mais la CSN et la FTQ, unanimes dans leur opposition à cet ultimatum et dans leur reconnaissance du problème budgétaire hérité de la réforme du ministre Claude Ryan, ne s'entendaient pas sur les moyens de renflouer la Société. Les dirigeants des syndicats de l'entretien et des chauffeurs et opérateurs, MM. Normand Lamoureux et Maurice Vézina, se sont d'ailleurs lancés des flèches à l'issue des assemblées générales. «Je trouve dommage qu'on n'en vienne pas à un consensus avec les autres unités d'accréditations», disait le président du syndicat de l'entretien, Normand Lamoureux. M. Lamoureux avait invité M. Vézina à expliquer la proposition de la FTQ aux syndiqués CSN, et il espérait pouvoir en faire de même avec les membres du syndicat de M. Vézina. Ce dernier a cependant décliné l'offre. La CSN proposait que la STCUM puise une vingtaine de millions à même le surplus de la caisse de retraite pour inciter des employés à la retraite ou à la pré-retraite, plutôt que de les saccager. «Nos firmes actuarielles nous ont appris que la loi nous le défend», affirme M. Vézina. «Ce n'est pas vrai, M. Vézina garroche de la poudre aux yeux, rétorque Normand Lamoureux. Il faudrait qu'il m'explique comment ce serait légal de financer un prêt sans intérêt à la STCUM avec le surplus de la caisse.» Car c'est là l'essence de la contre-proposition des syndiqués du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ), qui offrent de «libérer une somme de 22 millions à même le surplus du régime de retraite, somme qui sera versée

au budget 1992 de la STCUM», à condition que la STCUM la rembourse à partir du 1er janvier 1996. Accusant la STCUM de ne pas chercher à récupérer uniquement 22 millions mais bien 102 millions d'ici 1994, les syndicats FTQ prétendent qu'en se retirant du financement de la caisse de retraite, la STCUM tente un «hold-up» et met en danger la santé financière de la caisse. Mais à l'entretien, on estime que la proposition de la FTQ créé également un dangereux précédent de ce côté. «C'est un manque de courage que de céder à des solutions de panique, dit-il. C'est donner au gouvernement le feu vert pour hypothéquer le régime de retraite. C'est un coup de jarnac au mouvement ouvrier de faire des propositions comme celle-là.» Le but ultime de la STCUM, pense M. Lamoureux, est de réduire le personnel pour faire face à la baisse de la clientèle du transport en commun. La mise à la retraite répond plus à cet objectif. «Il faut prendre notre courage à deux mains, dit-il. De toutes façons, l'intention de la Société est de diminuer le personnel.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-09-30

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/9R9QQ6KD

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:40

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:40

---

## STCUM: une ultime démarche auprès de Montréal et des villes de banlieue

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° Le président du conseil d'administration de la STCUM, Robert Perreault, rencontrera au cours des prochains jours les comités exécutifs de la Ville de Montréal et de la Conférence des maires de banlieue pour s'assurer qu'ils ne veulent pas contribuer davantage au budget de l'organisme de transport en commun. Il s'agira d'une dernière démarche avant que le budget de la STCUM pour 1992, qui comportera 500 mises à pied parmi les syndiqués et 125 chez les cadres, ne soit adopté par son conseil d'administration mercredi de la semaine prochaine. Il sera entériné par le conseil de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) le 14 octobre. M. Perreault a précisé hier matin que les «coupures» de services seraient annoncées au cours des prochaines semaines et que les mises à pied seraient effectuées au début de janvier prochain. Les conventions collectives des plus gros syndicats viennent à échéance à la fin de 1992. M. Perreault a indiqué hier que les syndicats avaient encore quelques jours pour accepter la proposition que la STCUM mettait de l'avant la semaine passée. Elle comportait notamment des compressions salariales et un «congé» de contributions de l'employeur aux caisses de retraite. Le président du syndicat des employés d'entretien, Normand Lamoureux, s'en tenait à la contre-proposition qu'il avait rendue publique pendant le week-end et qu'il a expliquée hier après-midi lors d'une rencontre avec la direction de la STCUM, dont la présidente Louise Roy. Elle consistait essentiellement à effectuer 500 mises à la retraite plutôt que 500 mises à pied. «On va les laisser réfléchir et mûrir notre proposition», déclarait-il plus tard. «On attend leur réponse et tout est possible», ajoutait-il. Quant aux municipalités, elles avaient annoncé plus tôt cette année qu'elles refuseraient d'injecter des sommes supplémentaires si les syndicats ne faisaient pas de concessions. La contre-proposition de la Fraternité des chauffeurs était bien différente de celle des employés d'entretien. Elle offrait de prêter à la STCUM 22 millions du surplus de la caisse de retraite, somme correspondant aux concessions que la société réclamait de ses employés syndiqués pour boucler son budget. M. Perreault lui répondait hier que si la STCUM avait des problèmes de liquidités nécessitant un emprunt, «la Caisse populaire est toujours là». Il a rejeté à nouveau toute idée de négociation avec les syndicats, répétant que la «solution» qu'il proposait la semaine dernière était à prendre ou à laisser.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-01

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/X553JHQQ

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:40

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:40

---

## La vocation industrielle du canal Lachine confirmée

**Type** Article de journal

**Résumé** °Le moratoire sur la construction résidentielle aux abords du canal Lachine, imposé en 1987, sera maintenu et la vocation industrielle de ce secteur est définitivement confirmée. C'est ce qu'ont annoncé hier matin André Lavallée et John Gardiner, responsables respectivement de l'aménagement urbain et du développement économique au comité exécutif de Montréal. Ils ont rendu public un plan d'aménagement des abords de la voie d'eau et un projet de règlement de zonage du secteur du Parc d'entreprises du canal, qui ont été soumis hier soir au comité-conseil de l'arrondissement du sud-ouest. La Ville, de dire M. Lavallée, entend notamment consolider la cour Turcot et le secteur Sidbec-Dosco, renforcer le marché Atwater comme pôle commercial régional et faire du secteur des écluses Saint-Gabriel «un lieu privilégié d'interprétation de l'histoire industrielle du canal». Pour désenclaver le secteur, la Ville offre d'investir 8,1 millions pour construire un pont qui remplacerait le tunnel Wellington. Le reste des fonds nécessaires proviendraient d'Ottawa et de Québec. Les négociations se poursuivront en 1992 et la présidente du comité exécutif, Léa Cousineau, prévoit que les travaux débiteront en 1993.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-02

**Pages** P. A-10

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/4TDM5WIX

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:40

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:40

#### Quality report

- Item has no authors

---

## Le coût de la réforme Ryan bien en vue sur le compte de taxes des Montréalais

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** °Le coût de la réforme Ryan apparaîtra clairement sur les prochains comptes de taxes des Montréalais, a déclaré hier la présidente du comité exécutif de la Ville, Mme Léa Cousineau. Non seulement la facture sera-t-elle plus élevée que prévu «à cause de cette charge supplémentaire de 100 millions», mais la raison de cette hausse additionnelle sera clairement identifiée sur le compte, a-t-elle indiqué. La contribution de la Ville à la CUM, ajoute Mme Cousineau, y apparaissait déjà. On ajoutera une ligne pour préciser le coût pour chacun du «transfert de Québec». «Le budget de la Ville, déclare-t-elle, était bâti avant la réforme Ryan. On y ajoute Ryan.» Mme Cousineau, qui prenait la parole devant les membres de l'Association des gens d'affaires du sud-ouest de Montréal, a affirmé que le prochain budget de la Ville, qui sera déposé en décembre, contiendra des coupes de plusieurs millions dans les service municipaux pour alléger la facture des contribuables. Montréal veut toutefois, précise-t-elle, continuer d'investir dans les secteurs qu'elle considère comme prioritaires, dont l'habitation, le développement économique et l'amélioration du cadre urbain. La Ville espère que sa contribution à la CUM diminuera et rappelle que son dernier Programme triennal d'immobilisations (PTI) prévoyait une baisse importante des investissements. L'administration municipale a aussi proposé, de dire Mme Cousineau, que les hausses de la masse salariale, qui représente 40 p. cent du budget de la Ville, soient limitées à deux p. cent l'an prochain. Montréal impose aux entreprises le fardeau fiscal le plus élevé au Québec et l'administration Doré avait commencé selon elle à les laisser respirer un peu. Tout est remis en question par la réforme Ryan, qui recommande aux villes d'imposer une surtaxe foncière au secteur non résidentiel. Mme Cousineau a cependant refusé de préciser comment la hausse sera répartie entre les secteurs résidentiel, commercial et industriel sur les prochains comptes de taxes.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-02

**Pages** P. A-10

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/TRWTF5ML

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:40

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:40



**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° Après six ans de discussions, la Ville de Montréal et la «750 Peel Corporation» en sont venus à une entente prévoyant la construction de deux édifices résidentiels de 32 et 33 étages autour d'un immeuble qui conservera une façade de l'ancien hôtel Queen's, rue Peel. Le projet multi-fonctionnel sera étudié ce soir lors de la réunion du comité-conseil de l'arrondissement Ville-Marie, qui se tiendra à l'hôtel de ville. Si les promoteurs décident d'aller de l'avant, la façade du Queen's, seul vestige de cet hôtel d'autrefois, sera ravalée et intégrée à un nouvel immeuble qui comprendra, sur deux étages, 50 unités d'hôtel-appartements, ainsi qu'un basiliaire d'une hauteur de huit étages qui logera des commerces et des bureaux le long des rues Saint-Antoine, Peel et Saint-Jacques. Au-dessus du basiliaire, une tour résidentielle de 32 étages sera érigée à l'intersection des rues Peel et Saint-Jacques et l'autre, de 33 étages, à l'angle de Saint-Antoine et Jean-D'Estrées. La rue Desrivières devra être fermée. Alfred Lawee de la société Mirlaw Investments, un des associés au sein de la «750 Peel Corporation», a cependant refusé hier soir de se prononcer sur l'échéancier de la construction, affirmant qu'il est encore trop tôt. «L'économie ne va pas bien», a-t-il ajouté, laissant entendre qu'il faudra attendre la reprise du marché avant d'entreprendre les travaux. Il explique également que les négociations avec la Ville durent depuis six ans et que la municipalité vient tout juste de donner un accord de principe. Entretemps, la récession a fait ses ravages. Même prudence quand on interroge M. Lawee sur le montant de l'investissement. «On ne peut effectuer les calculs précis avant d'obtenir les autorisations finales de la Ville». On prévoit que le projet, dont 60 p. cent sera consacré à l'habitation, permettra la réalisation de 306 logements de type condominiums. Il comprendra également un centre sportif de trois à quatre étages. Le centre du quadrilatère serait occupé par un jardin ceinturé d'arbres «facilement accessible au public». On y trouvera aussi des cafés-terrasses. Le responsable de l'aménagement urbain au comité exécutif, André Lavallée, a rappelé hier qu'en juin 1988, le conseil municipal avait approuvé un règlement qui autorisait la restauration de certaines façades de l'ancien hôtel ainsi que la construction d'un complexe multi-fonctionnel. «À cause de risques d'effondrement de certains murs de l'hôtel, ajoutait-il, et devant l'impossibilité de les consolider, seule la façade de la rue Peel a pu être conservée». La superficie totale du quadrilatère visé par le projet de développement est de 10645 mètres carrés, dont 4110 appartiennent au promoteur, 3780 à la Ville et 2750 au gouvernement du Québec. Le projet est conforme aux orientations du plan directeur de l'arrondissement Ville-Marie en ce qui a trait à la hauteur - la limite permise est de 120 mètres - ainsi qu'aux densités. Dans le stationnement souterrain du nouveau complexe, on réservera, prévoit-on, 150 places aux utilisateurs des bureaux et 425 aux résidents des logements.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-02

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/5SWL6FWD

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:40

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:40

## Ryan n'est pas seul responsable des malheurs des Montréalais

**Type** Article de journal

**Auteur** Claude Picher

**Résumé** Les Montréalais doivent s'attendre, lorsqu'ils recevront leur prochain compte de taxes, à une facture douloureuse. C'est la présidente du comité exécutif, Léa Cousineau, qui vient elle-même de l'annoncer. Le budget 1991 de la Ville atteint 1,7 milliard. Pour l'an prochain, selon toutes les indications dont on dispose, il augmentera d'au moins 12 p. cent, possiblement plus, pour se situer quelque part entre 1,9 et deux milliards. Cela se traduira, pour les Montréalais, par un fardeau fiscal supplémentaire d'au moins 200 millions. Dans les 500\$ par propriétaire, toutes catégories confondues. Étouffée comme elle l'est dans la misère, Montréal n'a vraiment pas besoin de cela. Pourtant, Mme Cousineau plaide non coupable, et rejette l'odieux de cette situation sur les épaules du ministre Claude Ryan. Et pour être bien certaine que le bon peuple montréalais comprenne le message, la Ville calculera et indiquera séparément sur votre compte la portion de taxes imputable à la réforme Ryan. Le raisonnement de la présidente du comité exécutif est, pour le moins, un peu court. Certes, la réforme Ryan refile une partie des problèmes financiers du Québec aux municipalités. Sans doute, comme le souligne Mme Cousineau, cette réforme représente-t-elle un fardeau additionnel de 100 millions. Mais en agissant ainsi, Québec agit ni plus ni moins comme une courroie de transmission. Le vrai problème vient du fédéral, qui s'est comporté précisément de la même façon avec les provinces. C'est ce que le ministre québécois Gérard D. Levesque a justement qualifié de «pelletage de déficit». En somme, Ottawa balance ses problèmes dans la cour des provinces; et Québec, à son tour, évacue la patate chaude dans la cour des municipalités. Ce n'est pas très élégant, mais nous étions tous condamnés collectivement à payer, un jour ou l'autre... Le drame, c'est que dans cette pitoyable partie de tennis à trois, on finit par se crêper le chignon

comme des enfants de quatre ans: «gna, gna, gna, c'est pas moi qui a commencé; gna, gna, gna, c'est ta faute, et je vais le dire à tout le monde!» C'est, hélas, exactement ce que fait la présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal, qui atteint avec sa «taxe Ryan» des sommets jusque là inégalés dans l'art de balancer les patates chaudes. Ces enfantillages risquent de nous coûter cher. D'abord, parce qu'ils alimentent l'inutile tension Montréal-Québec, qui a déjà fait tant de tort à l'économie montréalaise. Toutes les âmes de bonne volonté, du Conseil central de la CSN à la Chambre de commerce, ont fait des efforts sincères et énormes ces dernières années pour tenter d'adoucir le climat; au moment où, semble-t-il, ces efforts commencent à porter fruit, ce n'est pas le moment de jeter de l'huile sur le feu. Ensuite, parce que le calcul des incidences de la réforme Ryan sur votre compte de taxes (s'il est fait de façon rigoureuse) mobilisera forcément du personnel et de l'équipement. Mais bon sang, dans une ville qui croule sous la pauvreté et la misère, l'administration ne pourrait-elle pas désigner d'autres priorités? Dans une ville qui agonise sous le fardeau de taxes déjà beaucoup trop lourdes, ne peut-on pas mieux utiliser l'argent des contribuables? Mais ce n'est pas tout. En admettant que la réforme Ryan refile effectivement une note de 100 millions à l'administration municipale, ce montant ne représente à peine, finalement, que 5 p. cent de son budget. Un coup d'oeil sur les cinq derniers budgets de la Ville de Montréal montre que l'administration aurait largement pu épargner le même montant, avec un minimum de prévoyance. Cela lui aurait évité, en période de vaches maigres, d'assommer les contribuables en s'abritant commodément derrière le ministre Ryan. Le dernier budget de l'administration Drapeau-Lamarre, celui de 1986, faisait état de dépenses de 1,35 milliard; en cinq ans, l'administration Doré-Fainstatt a porté ce montant à 1,75 milliard. La hausse est de 33 p. cent, alors que l'inflation n'a atteint que 26 p. cent. Non seulement n'a-t-on fait aucun effort significatif pour comprimer dépenses dans une des villes les plus taxées au Québec, mais encore les a-t-on criminellement gonflé, en termes réels: systématiquement, depuis cinq ans, les budgets de la Ville de Montréal annoncent des augmentations de dépenses supérieures à l'inflation. Alors que, partout ailleurs dans la fonction publique et dans l'entreprise privée, l'heure était à l'austérité, aux compressions et aux mises à pied, l'administration du RCM, délaissant la politique de sous-traitance de l'administration précédente, a multiplié les embauches. La Ville emploie aujourd'hui 12000 personnes, mille de plus qu'il y a cinq ans. Je laisse aux Montréalais le soin de juger s'ils se sentent mieux servis. Le plus triste, c'est que Montréal compte de moins en moins de contribuables ayant les moyens d'assumer un fardeau fiscal de plus en plus lourd. La catastrophique politique d'habitation du RCM a accéléré l'exode vers la banlieue des ménages les plus jeunes, les plus dynamiques et les plus instruits, tout en bloquant tout mouvement significatif de retour vers la ville. Si Léa Cousineau tient absolument à ajouter une ligne sur nos comptes de taxes pour rejeter le blâme sur Claude Ryan, elle pourrait bien, tant qu'à gaspiller notre argent, en ajouter une deuxième pour indiquer ce que coûte le RCM...

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-03

**Pages** P. D-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/SK5DUELW

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:41

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:41

---

## Le Mérite forestier va à Pierre Bourque

**Type** Article de journal

**Auteur** Florian Bernard

**Résumé** ° À ses nombreux prix et décorations, le directeur du Jardin botanique de Montréal, M. Pierre Bourque, pourra désormais ajouter celui du Grand Prix du Mérite forestier, décerné par le gouvernement du Québec Horticulteur en chef de Montréal, M. Bourque a mérité le prix avec la mention «mérite exceptionnel» en raison de ses nombreuses réalisations dans le domaine de la foresterie urbaine. Il est l'un des grands artisans non seulement de la conservation, mais également du reboisement de la métropole. On lui doit la plantation de milliers d'espèces ornementales: érables, frênes, chênes, surtout les magnifiques pommetiers décoratifs qui créent une féerie de couleurs, chaque printemps, à Montréal. Passionné de la nature et des végétaux, M. Pierre Bourque est depuis longtemps un ouvrier acharné de la restauration des berges et des milieux dégradés. Il est responsable de l'aménagement paysagé de nombreux secteurs, des jardins communautaires, de la vulgarisation scientifique des plantes, de la création des jardins du Japon et de la Chine et d'une foule de projets Son rayonnement dépasse les frontières de Montréal. Souvent appelé à l'étranger, il a contribué à faire grandir la réputation de Montréal à travers le monde, décrochant plusieurs prix prestigieux lors d'expositions florales. M. Bourque agit en qualité d'expert-consultant pour les Jardins de Métis, dans le Bas-Saint-Laurent, et le parc Marie-Victorin, à Kinsey Falls.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-05  
**Pages** P. L-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/93JDDB9M  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:41  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:41

---

## ACCÈS MONTRÉAL

**Type** Article de journal

**Résumé** ° La carte Accès Montréal a conquis cette année le coeur de plus d'un Montréalais sur dix. Pas moins de 104000 cartes au prix de 2\$ l'unité ont été vendues. Cette carte a été conçue dans le but favoriser l'accès à certaines installations municipales et d'offrir aux résidents de Montréal un avantage substantiel par rapport à ceux qui n'habitent pas la ville. La carte Accès Montréal est offerte en exclusivité aux résidents et résidentes de la ville et offre à ces derniers, des tarifs avantageux auxquels n'ont pas droit ceux et celles qui fréquentent les installations montréalaises de loisirs sans en supporter la charge. La carte permet notamment de fréquenter gratuitement les jardins extérieurs du Jardin botanique et de profiter de tarifs réduits lorsqu'ils visitent les serres du Jardin botanique, l'Insectarium et la plage du Parc des îles. SAM BOSKEY ° Le chef de l'opposition officielle à l'Hôtel de ville de Montréal, M. Sam Boskey, a expédié hier un télégramme au ministre de l'Environnement du Québec, M. Pierre Paradis, pour lui demander de faire des gestes concrets pour reprendre le contrôle du terrain d'enfouissement des déchets de la carrière Miron. Selon l'opposition, le nouveau système de traitement des eaux de lixiviation ne fonctionnerait pas et les eaux contaminées auraient fui à travers le roc, en direction de la nappe phréatique.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-05

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/8M87TY3C

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:41

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:41

### Quality report

- Item has no authors
- 

## Mises à pied: la STCUM et les syndicats négocient

**Type** Article de journal

**Auteur** Raymond Gervais

**Résumé** ° Des négociations ont débuté hier entre la STCUM et les syndicats représentant ses employés afin d'éviter les 500 mises à pied qu'à défaut d'une entente, le conseil d'administration de la société entérinera mercredi lors de l'adoption de son budget pour 1992. Les discussions doivent reprendre aujourd'hui, en dépit de tiraillements entre les syndicats de l'entretien (CSN) et des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro (FTQ), a appris La Presse. C'est à la suite de contacts informels entre les parties, mercredi dernier, lors de la fête en l'honneur du syndicaliste Louis Laberge, que ces discussions de la «dernière chance» ont pris forme. D'autre part, le maire Jean Doré a rencontré vendredi dernier le président de la CSN, Gérald Larose, afin de discuter du plan de relance de la STCUM et de son rejet par les employés d'entretien, affiliés à cette centrale. Interviewé par La Presse pendant le week-end, M. Larose a indiqué que le maire, bien que n'ayant pas avancé de proposition particulière, s'était montré «soucieux à la fois de protéger le transport en commun et de le faire sans porter un préjudice déraisonnable à une des parties». Le président de la CSN a manifesté un certain optimisme, à quelques heures de l'adoption du budget de la STCUM. «C'est un dossier qui avance, tout n'est pas fini, a-t-il dit. Je pense que tout n'a pas été épuisé comme hypothèse.» Selon M. Larose, le maire Doré tente également de convaincre les municipalités de la CUM de consentir à un effort financier supplémentaire. Le maire de Montréal a bien tenté de rencontrer également le président de la FTQ, Fernand Daoust. Ce dernier a toutefois estimé que le moment n'était pas venu pour lui de s'engager personnellement dans le dossier. Il a donc préféré laisser toute la place aux représentants des syndicats SCFP-FTQ des chauffeurs, opérateurs et employés de bureau. L'un d'eux, le président des employés de bureau, M. Denis Masson, s'était montré pessimiste hier matin, quant à la conclusion d'une entente pour sauver les emplois des syndiqués. «La Société s'est prise

beaucoup trop tard pour convaincre les syndiqués du bien-fondé de sa demande, a-t-il confié. On ne demande pas à deux syndicats reconnus pour leur militantisme d'accepter un tel retour en arrière dans un si court laps de temps. Je soupçonne que la Société le savait et qu'elle a agi de mauvaise foi», a déclaré M. Masson. Par ailleurs, Transport 2000 a proposé hier l'imposition d'une taxe spéciale sur le stationnement automobile à Montréal, pour éviter que la STCUM fasse disparaître 500 emplois et sabre dans le service aux usagers. M. Guy Chartrand, le président de cet organisme qui défend les usagers du transport en commun, reprenait ainsi l'idée lancée il y a plusieurs mois par le président du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault, mais qui est demeurée lettre morte depuis. «Nous sommes arrivés au point où il faut absolument trouver les sommes nécessaires pour maintenir le service actuel. Les mises à pied massives annoncées par la STCUM placent le système de transport en commun dans une position très précaire et c'est encore une fois les usagers qui en feront les frais», a soutenu M. Chartrand. «Nous suggérons donc aux usagers d'inonder d'appels, d'ici mercredi, le bureau du maire Jean Doré, celui de M. Robert Perreault, ainsi que celui de leur conseiller municipal, afin de leur faire savoir que la population tient à son transport en commun», a ajouté M. Chartrand. L'organisme suggère la création d'une taxe de 1\$ par espace de stationnement ainsi que de taxes spéciales sur les commerces situés dans les stations de métro. Transport 2000 refuse de jeter tout le blâme sur la réforme Ryan et s'en prend à l'administration Doré. «Le RCM s'est fait élire en faisant du transport en commun une de ses priorités. Pourtant, depuis 1986, la part du budget de la ville consacrée au transport en commun n'a augmenté que de 1,3 p. cent, tandis que les autres dépenses ont augmenté de 23 p. cent», a conclu M. Chartrand.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-07

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/XSY8H26J

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:41

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:41

---

## Le Carré Saint-Louis est devenu un vrai dépotoir

**Type** Article de journal

**Auteur** Éric Trottier

**Résumé** Les résidants ne savent plus que faire pour déloger les drogués et les trafiquants qui ont envahi le parc Trottier, Éric ° De plus en plus terrorisés par les pushers violents et les junkies, les résidants du Carré Saint-Louis ne savent plus où se tourner pour régler un problème qui prend de plus en plus de place dans leur vie. «Ça fait un an et demi que je ne dors plus», a confié à La Presse, hier, un homme d'affaires déprimé qui vient de désertier sa luxueuse résidence située dans ce parc du centre-ville de Montréal. «Ces gens-là sont de véritables ordures. Ils s'assoient sur nos balcons, prennent un coup, pissent dans nos fenêtres et vomissent dans nos escaliers. Certains vont même jusqu'à faire leurs besoins dans les ruelles.» Ce citoyen, qui refuse comme tous ses voisins de révéler son nom, de peur d'être reconnu par les voyous du Carré, a essayé sans succès de vendre sa maison depuis un an. «Tous les acheteurs potentiels ont rebroussé chemin en les apercevant», déplore-t-il. «On vit dans un régime de terreur», relate une dame qui est médecin. «On se fait continuellement intimider sur la rue, en entrant et en sortant de chez nous. Un soir, trois gros bonhommes m'ont harcelée et j'ai dû revenir à la maison accompagnée de la police.» Pour les résidants, le fond du problème, c'est la drogue et la violence. «Ça ne fume plus juste tranquillement un joint comme dans notre temps», a expliqué un homme de 53 ans. «On les voit continuellement conclure d'importantes transactions de drogue», enchaîne une avocate. Selon les habitants du Carré, ces «hippies» nouveau genre crient «comme des barbares» et empêchent les gens de dormir. «J'en ai vu un traîner de force une fille complètement nue», dit l'un d'eux. «Je les ai aussi vus se battre à coups de barres de fer», raconte un autre. Cet été, plusieurs citoyens les ont vu dormir, la nuit, dans les arbustes ou dans la fontaine. Partout, dans les ruelles entourant le parc, sur les balcons, dans les fleurs, on trouve encore des seringues, des plaques de sang, des condoms. Avec ces détritres qui jonchaient le sol, flottaient dans la fontaine ou se retrouvaient parmi les fleurs à moitié arrachées, le célèbre parc montréalais, autrefois lieu de rendez-vous des poètes et des artistes, était jusqu'à hier le plus sale de la métropole - la Ville a fait son grand ménage hier matin. Au mois de mai dernier, un regroupement de citoyens avait organisé une rencontre avec la police pour tenter de trouver une solution. Le directeur du poste 33 de la police de la CUM, Serge Gascon, avait alors annoncé qu'il enverrait dans le parc des patrouilles à pied. Cette patrouille spéciale a toutefois été retirée, en septembre. Hier soir, à peine quatre auto-patrouilles sillonnaient les artères du district 33, délimité par les rues Bleury et Parthenais, l'avenue des Pins et le port de Montréal. Comme l'a expliqué le sergent Yves Riopel, «nous avons plusieurs autres priorités avant le Carré Saint-Louis, comme les vols de banque, les bagarres. Mais si les gens nous appellent, nous allons agir.» Durant la dernière campagne électorale à la direction de l'hôtel de ville, en novembre 90, le conseiller RCM du quartier, Michel Prescott, avait promis de régler cette situation

rapidement. «Je n'ai pas envie de traîner ce problème pendant des années, ce n'est pas mon genre», avait-il déclaré. La Presse a tenté sans succès de le joindre, hier.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-10-08  
**Pages** P. A-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/Z5SSC4W8  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:41  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:41

---

## Le dépotoir Miron pourrait provoquer des cancers, selon une étude citée par la CDM

**Type** Article de journal  
**Auteur** André Noel

**Résumé** ° La décharge publique installée dans l'ancienne carrière Miron pourrait théoriquement provoquer plusieurs cancers à Montréal, selon une étude rendue publique hier par la Coalition démocratique de Montréal (CDM), un parti d'opposition municipal. L'étude, faite par le Département de santé communautaire Sacré-Coeur et la firme Biothermica, affirme que des dépotoirs comparables à celui de Miron peuvent provoquer de 50 à 250 cas de cancer dans la population environnante. L'étude ne précise pas en combien d'années ces nouveaux cancers apparaîtraient. Elle explique que ceux-ci seraient imputables à l'émanation de composés organo-volatils (COV) qui se trouvent dans les biogaz rejetés par la décomposition des déchets. La chef de la Coalition démocratique, Adélia Ferreira, a souligné que la décharge Miron émet chaque jour 1,2 tonne de COV. «Ces produits toxiques se répandent dans un rayon de 100 kilomètres, a-t-elle dit. Pour la seule zone de cinq km autour du dépotoir, on trouve 495368 personnes qui reçoivent tous les jours les retombées de ces gaz.» De façon plus précise, les COV émis par les dépotoirs comprennent surtout du chlorure de vinyle (MCV) et du dichlorométhane, a-t-elle dit. Le MCV est soupçonné de causer des atteintes au système reproducteur, tout en causant des atteintes cardio-vasculaires, a-t-elle ajouté. «Sur le dépotoir même, l'anhydride sulfureux se retrouve dans des proportions de 138 parties par million, par rapport à une moyenne de 15 ppm dans d'autres dépotoirs. Ce chiffre pourrait s'expliquer par la présence de produits toxiques enfouis avant la prise en charge par la ville.» Mme Ferreira a accusé la ville de Montréal de «ne rien faire pour limiter la dispersion des gaz», qui s'infiltrent notamment dans les sous-sol des maisons. L'accusation a fait bondir Richard Brunelle, membre du comité exécutif de la ville. «L'étude distribuée par la Coalition démocratique n'était pas du tout secrète, a-t-il dit. Il s'agit d'une offre de service du DSC Sacré-Coeur et d'une firme privée: on nous offrait de faire une étude de risque. Nous avons accepté cette offre: elle est en cours. «L'administration actuelle a hérité d'un monstre. En 1987, la compagnie Miron refusait même l'accès du terrain aux inspecteurs municipaux. Depuis 1989, nous avons investi près de 30 millions pour refaire tout le système de captage des biogaz. Des canalisations ont été installées, ainsi que des cheminées et des torchères. «D'ici la fermeture, en 1994, et avant la transformation du dépotoir en parc, la ville aura dépensé 100 millions. C'est un méga-projet. On ne peut pas dépenser tout l'argent d'un seul coup.» M. Brunelle a dit que certaines concentrations alarmantes de biogaz dans des sous-sols de maisons adjaçantes dataient de 1989, avant le début des travaux de captage. «On domestique le monstre», a-t-il dit. Mais pourquoi engraisser le monstre en continuant à accepter des déchets? Pourquoi ne pas fermer tout de suite la décharge, qui reçoit les déchets de la banlieue (les ordures ménagères de Montréal sont brûlées à l'incinérateur des Carrières)? «Nous avons besoin de ces déchets pour terminer le remplissage de la carrière, a répondu Jacques Gagnon, surintendant du dépotoir. Il faudrait dépenser des millions pour remplir ce gigantesque trou avec de la terre ou du gravier: on mettrait la ville en faillite.» M. Brunelle a dit que la Ville avait aussi besoin des revenus des déchets pour investir dans l'aménagement de cette décharge, la troisième en importance en Amérique du Nord après les dépotoirs de New York et de Los Angeles. La ville reçoit 38\$ pour chaque tonne de déchets, et accepte 1,2 million de tonnes de déchets par année, pour un revenu annuel de 68,4 millions. M. Brunelle a dit par ailleurs que la Ville faisait enquête sur les risques de contamination de la nappe d'eau souterraine par le «lixiviat» du dépotoir. Le lixiviat est un liquide toxique et nauséabond, créé par la fermentation des ordures dans les eaux de pluie et de ruissellement.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-10-09  
**Pages** P. A-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/PJF8VC5W  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:41  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:41

---

## La Ville de Montréal et ses cols bleus reprennent les négociations

**Type** Article de journal

**Auteur** François Berger

**Résumé** °Les négociations rompues le week-end dernier devraient reprendre aujourd'hui entre la Ville de Montréal et le syndicat de ses 5000 cols bleus. À la suite d'une rencontre lundi au bureau du conciliateur du ministère québécois du Travail, chargé de rapprocher les parties, le syndicat et les représentants municipaux ont passé la journée et la soirée d'hier à préparer un «calendrier de négociations». Les pourparlers devraient reprendre dès aujourd'hui sur les questions restées en suspens au moment de la rupture, samedi soir, du blitz de négociations entrepris depuis le 25 septembre. Les cols bleus, membres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP, affilié à la FTQ), avaient annulé une grève de trois jours prévue pour la semaine dernière afin de donner une chance à ce blitz de négociations. Mais, devant la rupture des pourparlers, ils ont déposé cette semaine un nouvel avis de grève, le seizième depuis février, pour les 21, 22 et 23 octobre. Le sort de 600 griefs déposés par le syndicat avait provoqué la rupture. La Ville conteste la validité de certains griefs parce que les délais ont été dépassés, mais le syndicat exige que ces griefs soient reçus. Ce sera le premier point de discussion aujourd'hui. Les négociations se poursuivront sur le régime de retraite des employés et sur la création par la Ville de sociétés paramunicipales. Une fois ces questions réglées, les négociations pourront débiter sur le fond du litige qui oppose la Ville à ses cols bleus. Ces derniers réclament l'instauration de la semaine de travail de 35 heures sur quatre jours, tandis que la Ville s'en tient à 37 heures et demie sur cinq jours. L'augmentation salariale pour 1991 est également débattue, la Ville offrant cinq p. cent. De plus, les négociations doivent porter sur le prolongement en 1992 de la convention collective de travail qui vient à échéance le 31 décembre prochain. La municipalité a offert une hausse salariale de deux p. cent pour l'an prochain, à l'ensemble de ses 13000 employés. Autant le syndicat que la Ville se sont déclarés hier «prêts à négocier». Mais le problème des griefs et quelques autres points doivent être réglés «en premier lieu», a indiqué M. Jean Lapierre, président du syndicat des cols bleus. Entre-temps, les syndiqués vont «démontrer leur mécontentement à tous les niveaux», a promis hier M. Lapierre. Une vingtaine de syndiqués ont d'ailleurs manifesté très bruyamment hier matin, à 6h, devant la résidence du maire Jean Doré dans le centre-ville. Ils ont utilisé de puissants haut-parleurs diffusant de la musique tapageuse et une syndiquée a été arrêtée par la police pour avoir «troublé la paix». Qu'il s'agisse de grèves ou d'autres moyens de pression, «tout est possible», a déclaré M. Lapierre. Certains événements pourraient être perturbés, comme par exemple la Conférence des grandes villes du monde, qui se tiendra à Montréal la semaine prochaine. Un porte-parole de la Ville, M. Michel Gohier, a indiqué hier que les actes de vandalisme contre les installations municipales avaient repris après une accalmie de deux semaines. Des incendies mineurs ont été allumés sur trois lieux du service des travaux publics et des vitres ont été fracassées dans quelques édifices municipaux. La direction du syndicat s'est déjà dissociée de tels gestes. Outre les négociations difficiles avec ses cols bleus, la Ville se retrouve actuellement en arbitrage avec les pompiers sur la question de la hausse des salaires cette année. À l'offre de cinq p. cent de Montréal, les pompiers opposent une demande d'augmentation de 13 p. cent. La municipalité devra d'autre part entreprendre des négociations, début décembre, avec le syndicat de ses 4000 cols blancs en vue de modifier leur contrat de travail qui vient à échéance à la fin de 1992. Les cols blancs devront accepter une hausse salariale de deux p. cent en 1992, a averti la Ville. Les dirigeants municipaux devront aussi entrer en pourparlers avec les contremaîtres et les professionnels pour le renouvellement de leurs contrats de travail en 1992.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-09

**Pages** P. A-14

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/L4Q3XJRQ

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:41

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:41

---

## La STCUM s'apprête à présenter son budget et... à couper 625 postes

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** °La Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal présentera ce soir, au conseil d'administration, son nouveau budget, qui s'élèvera à 746 millions en 1992 et qui entraînera la suppression de 625 des 8000 postes de la STCUM. Ainsi, la diminution du personnel de la STCUM se chiffrera globalement à dix p. cent, puisque la STCUM a été incapable, ces dernières semaines, de s'entendre avec les différents syndicats des chauffeurs et opérateurs de métro, des employés d'entretien et employés de bureau, pour procéder à certains

réaménagements à l'intérieur des contrats de travail, en vigueur jusqu'au 31 décembre 1992, aménagements qui auraient pu éviter les mises à pied. La STCUM identifiera aujourd'hui les 500 postes qu'on retranchera chez les chauffeurs et opérateurs de métro, ainsi que chez les employés d'entretien et de bureau - à peu près 250 dans chaque camp - et les 125 qu'on sacrifiera parmi le personnel non syndiqué. Présentement, la STCUM rassemble 7000 travailleurs syndiqués et 1000 cadres. Elle entend réduire son personnel, syndiqué et non syndiqué, à 7200 ou, tout au plus, à 7300. En plus des coupes de 625 postes, on en trouve plus d'une centaine qui sont vacants ou qui n'ont pas été comblés. Le nouveau budget de 746 millions est en hausse de 2,6 p. cent sur celui de 1991, qui s'établissait à environ 685 millions, et il tient compte d'un «trou» de 200 millions, provoqué par le désengagement du gouvernement dans le financement du transport en commun sur l'île de Montréal, ainsi que le concrétisait, en juin dernier, la réforme du ministre Claude Ryan sur la fiscalité municipale. Jeu de ping pong Pour combler cet énorme «trou», qui représente à peu près le tiers de son budget, la STCUM s'est donc livrée, cet été, à diverses pirouettes administratives, se traduisant notamment par le gel des salaires des cadres, par l'élimination des emplois d'été et par le refus de remplir les postes laissés vacants pour cause de départ ou autrement. Ce n'était pas assez! La STCUM a obtenu récemment un apport additionnel de l'ensemble des 29 villes du territoire de la STCUM, un apport de 135 millions qui contribue à réduire le manque à gagner à 65 millions. L'effort devait être encore plus substantiel et c'est ainsi que la direction de la STCUM a entamé des pourparlers avec les dirigeants syndicaux, pour tenter de minimiser les pertes d'emplois, à la faveur de réaménagements dans les conventions collectives. En vain! Les leaders syndicaux ont recommandé aux dirigeants de la STCUM de dégraisser davantage leur personnel cadre. Le maximum a été fait de ce côté, a répliqué la direction de la STCUM, tout en revenant à la charge auprès des instances syndicales. Cette partie de ping pong a duré une partie de l'été, jusqu'à ce que la STCUM fasse savoir, à la rentrée d'automne, qu'on n'avait d'autre choix que de supprimer 500 postes syndiqués, afin de boucler le prochain budget. Autre ronde de pourparlers qui, encore ces derniers jours, n'a rien donné de significatif, malgré les ouvertures de la partie syndicale, qui proposait quelques avenues de solution jugées inapplicables par la STCUM. C'est-à-dire l'étalage des contributions patronales au régime de retraite des syndiqués et une proposition visant à inciter ceux-ci à prendre une retraite prématurée. Pour Robert Perreault, président du conseil d'administration de la STCUM, ces suggestions ne règlent en rien le problème de base de la société, qui en est un de financement annuel. Autrement dit, on n'emprunte pas pour payer l'épicerie. Droits d'immatriculation Outre l'apport additionnel de 135 millions des villes, la STCUM se voyait donc dans l'obligation de réduire ses appétits de 65 millions, pour combler ce trou de 200 millions. Différents scénarios ont contribué à ramener ce manque à gagner à 50 millions. Des instances syndicales, on exigeait une «collaboration» équivalente à 22 millions. Rien n'y fit. Les administrateurs de la STCUM ont ultimement décidé de couper 500 postes syndiqués (ce qui signifie une économie de 22 millions) et 125 postes non syndiqués (15 millions), tout en supprimant le plan de relance 1992, dont le coût prévu avait été fixé à 13 millions. Cependant, pour boucler son budget, la STCUM compte absolument sur les 30 millions que le gouvernement québécois, conformément au dernier discours du budget de Gérard D. Lévesque, s'est engagé à «détourner» vers la société au chapitre des droits d'immatriculation. Ces droits, fixés à 99\$, ont été abaissés à 85\$ et la différence de 14\$, qui devrait normalement bénéficier aux automobilistes, servira à meubler le budget de la STCUM. Enfin, les leaders syndicaux n'ont pas répondu hier aux appels de La Presse, chacun d'eux étant retenus respectivement à des réunions stratégiques, probablement pour préparer la riposte au budget que fera connaître, ce soir, M. Perreault et Mme Louise Roy, présidente directrice générale de la STCUM.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-09

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/P8EXZ69X

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:41

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:41

---

## Montréal n'a pas d'argent pour réparer le poste de pompiers de Pointe St-Charles

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° Pendant que la Ville dépense frénétiquement en prévision des fêtes du 350e anniversaire, le poste de pompiers de Pointe-Saint-Charles «tombe en morceaux»: parce qu'il menaçait de s'écrouler, un pan de mur de brique a été remplacé par du contreplaqué, la façade se «décolle» et prend ses distances par rapport au reste du bâtiment, le toit «coule» dans la cuisine, les escaliers de secours fonctionnent mal. «Si on verse de l'eau près du mur sur le plancher du 2e, elle coule dehors», ajoute le président de l'Association des pompiers de Montréal, Gaston Fauvel. «Le plâtre tombe un peu partout», poursuit-il. Des pompiers confirment sa description des lieux. Construit en 1931, le poste 15, rue Richardson, connaît aussi des problèmes de «vermine», ajoute M. Fauvel,

qui montre une série de rapports internes rédigés en mai et signalant en vain des «anomalies»: robinets et toilettes qui coulent, portes de chambres qui ferment mal, «drain pluvial de la chambre à fournaise qui est brisé», absence de ventilateur dans les toilettes, etc. Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) rendu public par l'administration avant les élections municipales de novembre 1990 annonçait que les travaux de rénovation et d'agrandissement du poste, au coût de 1,5 million, seraient entrepris sur-le-champ et complétés en mars 1992. Après le scrutin, le projet a été effacé des prévisions budgétaires. Dans le PTI 1992-94 annoncé il y a quelques semaines, on a inscrit une somme de deux millions et les travaux doivent cette fois débiter en mai 1992 et se terminer en juillet 1993. Le conseiller municipal de Pointe-Saint-Charles, Marcel Sévigny, du RCM, se croise les doigts mais ne se fait pas d'illusions. La construction de la nouvelle piscine de la Petite-Bourgogne, rappelle-t-il, devait débiter l'an passé et elle a été reportée à 1993. Le remplacement du tunnel Wellington, qui a été identifiée comme la grande priorité par le milieu, a aussi été repoussé. Selon M. Sévigny, les dépenses à court terme inscrites dans le dernier PTI pour Pointe-Saint-Charles sont inférieures de 56,8 p. cent à celles qui avaient été inscrites l'année précédente, alors que la baisse est de 19,4 p. cent pour l'ensemble de la ville.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-09

**Pages** P. B=7

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/X4DETYJ7>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:41

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:41

---

## Les maires des grandes villes du monde seront reçus avec éclat à Montréal

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° Les gouvernements du Québec et du Canada et des commanditaires fourniront un peu plus de 650000\$ en argent et services pour le troisième sommet des grandes villes du monde qui se tient la semaine prochaine à Montréal. Le reste du budget de 1,8 million sera à la charge des contribuables locaux, qui devront aussi assumer une part indéterminée du coût du spectacle d'ouverture de 600000\$ présenté lundi soir prochain aux 22 maires au chalet de la montagne. Ordures, qualité de l'eau et de l'air, transport, urbanisation, étalement des villes et habitation seront au coeur des discussions lors de cette conférence de trois jours qui se tiendra sous le thème global du «développement viable au coeur de la gestion urbaine». Parmi les vedettes, Graviil Popov, premier magistrat de Moscou et témoin des récents bouleversements en URSS, David Dinkins, maire de l'ingouvernable New York, qui remet en cause ses contrats avec Hydro-Québec, Shunichi Suzuki de Tokyo, fondateur du réseau des grandes villes du monde, l'incontournable Jacques Chirac de Paris, Eberhard Diepgen de Berlin, qui reprend sa place de métropole, etc. Même si des maires comme Dinkins, Suzuki et d'autres ne sortent jamais sans leurs gardes du corps, on promet que la sécurité ne sera pas trop musclée lors de la rencontre qui se tiendra dans un hôtel de la rue Sherbrooke ouest. Le premier ministre Robert Bourassa présidera un dîner, mercredi. C'est la journée qu'a également choisie le maire Jean Doré pour montrer à ses homologues le parc-plage de l'île Notre-Dame. D'autres activités parallèles sont également prévues au Centre de commerce mondial dans le Vieux-Montréal et au Centre canadien d'architecture. Les conjoints des premiers magistrats seront témoins d'un autre spectacle architectural, étant conviés au sommet de la tour du stade olympique. Ils verront aussi le Jardin botanique. M. Dinkins prendra vendredi le petit déjeuner avec les membres de l'Association montréalaise des gens d'affaires et de profession de race noire. Des représentants d'une quinzaine d'organismes internationaux, dont plusieurs onusiens, ont confirmé leur présence jusqu'à maintenant. Des fonctionnaires de la Ville de Montréal parlant les langues de l'Indonésien Atmodarminto ou du Thaïlandais Srimuang ont été recrutés à titre d'accompagnateurs pour chacune des délégations. Chaque pays ne peut être représenté que par une seule ville dans le réseau, qui en compte 27. Pourquoi Montréal plutôt que Toronto? Parce que le territoire de la Ville proprement dite compte plus d'habitants que celui de la métropole canadienne. Le ministre responsable de Montréal, Jean Corbeil, représentera le gouvernement fédéral lors de l'ouverture et John Ciaccia celui du Québec. Jean Charest, ministre conservateur de l'Environnement, participera à la cérémonie de clôture. La traduction simultanée en sept langues (chinois, japonais, arabe, russe, espagnol, anglais, français) sera offerte et une trentaine de journalistes étrangers (Japonais, Turc, Américains, Français, etc.) se sont inscrits jusqu'à maintenant. Le premier sommet a eu lieu à Tokyo en 1985 et le second à Istanbul en 1988.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-09



**Pages** P. B-7  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/LQSY8XB6  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:41  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:41

---

## Réduction des dépenses pour l'hôtel de ville

**Type** Article de journal  
**Auteur** Gilles Gauthier  
**Résumé** Incapable de respecter son budget de 23 millions pour les rénovations de l'hôtel de ville, l'administration Doré a décidé hier de restreindre l'ampleur de ces travaux. Certains sont reportés à une date ultérieure et d'autres feront l'objet de nouveaux appels d'offres. «De nombreux incontournables associés à la vétusté du bâtiment ont fait grimper les coûts des rénovations», a affirmé la présidente du comité exécutif, Léa Cousineau. La construction du pavillon permanent sur la terrasse, sous la nouvelle fenêtre du maire, est remise à plus tard. Un budget d'un million avait été inscrit à cette fin. L'escalier «monumental» en maçonnerie et les portiques de retrait donnant sur le Champ-de Mars, qui est présentement transformé en parc, subissent le même sort. Un nouvel appel sera lancé aux soumissionnaires pour la rénovation de la salle du conseil, qui doit aussi être réaménagée en hémicycle comme au temps de l'ancien maire Camilien Houde. Nouvel appel d'offres également pour la construction du pavillon du Champ-de-Mars, au-dessus de l'édicule de métro. Ce projet, qui comprend également la modification de l'édicule du passage pour piétons, était évalué à 400000\$, qui ne faisaient pas partie des 23 millions. La décision prise hier par le comité exécutif a été annoncée par voie de communiqué à une heure tardive et personne n'a de ce fait pu être rejoint pour préciser, par exemple, si les nouveaux bureaux du maire au quatrième étage seront aménagés avant le début des fêtes du 350e anniversaire en mai prochain. Le comité exécutif avait secrètement porté, le 24 avril dernier, le budget des rénovations de l'hôtel de ville de 21,8 à 23,16 millions. Mme Cousineau a également soutenu que «nos objectifs d'ouverture de l'hôtel de ville au public et de mise aux normes de l'édifice étant atteints, nous avons décidé de retarder certains travaux moins indispensables». Le Programme triennal d'immobilisations de la Ville rendu public le mois passé estimait à 13,28 millions les sommes qui auront été dépensées pour ces travaux au 31 décembre 1991. On prévoyait ajouter 7,4 millions l'an prochain.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-10-10  
**Pages** P. D-13  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/EH4NGCUC  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:41  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:41

---

## Cancérogènes les biogaz de Miron? C'est ce que veut savoir le DSC du Sacré-Coeur

**Type** Article de journal  
**Auteur** Marie-France Léger  
**Résumé** °Même si le Département de santé communautaire du Sacré-Coeur admet que les émanations de biogaz du dépotier de l'ancienne carrière Miron sont préoccupantes à long terme, il a minimisé le caractère alarmiste des propos tenus par la Coalition démocratique de Montréal. Le parti d'opposition municipal indiquait en effet mardi que les émanations de composés organo-volatils pourraient provoquer de 50 à 250 cancers dans la population environnante. Le DSC a expliqué hier que le projet d'étude, divulgué par la CDM, reprend des données américaines théoriques, basées sur une exposition aux gaz pendant 70 ans, 24 heures sur 24. Le DSC ne fournira pas avant l'automne 92 les résultats de son étude de caractérisation des biogaz du dépotier Miron. Les ingénieurs de la Ville auront alors complété l'installation du système de captage des gaz, qui est censé recueillir 90 p. cent des émanations. «Les nausées et les maux de tête ressentis par la population du quartier sont bien sûr très désagréables. Mais ce qui nous importe maintenant c'est d'apprendre à gérer le risque à long terme», a affirmé le docteur Louis Drouin, directeur du DSC. L'étude détaillée des biogaz, en cours depuis le mois de juillet, coûtera 865000\$ à la Ville de Montréal, au ministère de l'Environnement du Québec et à Environnement Canada. Elle va évaluer le risque pour la santé de la population, en particulier celle des travailleurs, et proposer des méthodes d'évaluation et de contrôle des émanations des composés organo-volatils (COV) cancérogènes. Les chercheurs du DSC veulent vérifier les normes optimales de concentration des gaz, suggérer un programme de santé destiné aux travailleurs et mettre sur pied un programme continu de

surveillance du lieu d'enfouissement pendant 20 ans. Le DSC a d'ailleurs déjà proposé au ministère de l'Environnement du Québec d'adopter une réglementation globale pour les lieux d'enfouissement des déchets. «Il y a 73 sites d'enfouissement au Québec. Nous avons demandé au ministère d'identifier les autres sites qui pourraient s'avérer problématiques», a précisé le Dr Drouin. Tout est donc à faire puisque les Américains n'ont encore réalisé aucune étude épidémiologique pour confirmer ou infirmer les incidences de cancer. Le DSC va étudier chaque composé organo-volatile au cas par cas et M. Norman Richer, responsable du volet analyse de risque, aura fort à faire pendant les prochains mois. «Ce qui nous préoccupe ce sont les effets cancérigènes possibles à long terme. L'objectif visé par cette étude en 1991-92, c'est la protection de la santé publique. Il faut penser qu'après 1994, la Ville veut construire un parc et une zone résidentielle sur l'emplacement actuel du dépot», a précisé M. Richer. L'étude de caractérisation doit se dérouler sur une période d'un an afin de permettre le prélèvement d'échantillons pendant les variations de température. Le DSC de l'hôpital Sacré-Coeur entend jouer le rôle de «chien de garde de la santé et de la sécurité du public», a indiqué le Dr Drouin.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-10

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/4BH5J5SP

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:42

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:42

---

## STCUM: les employés d'entretien isolés

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** Entente de principe conclue avec les chauffeurs d'autobus et les employés de bureau Une entente de principe a été conclue entre la STCUM et ses syndicats des chauffeurs d'autobus et des employés de bureau afin de récupérer les 22 millions qui permettraient d'éviter 500 mises à pied et des coupures de services. Le syndicat des employés d'entretien (CSN) n'était toutefois pas partie à ces négociations, qui ont permis d'en arriver à un compromis dans la nuit de mardi à hier. Sans l'accord des employés d'entretien, l'entente avec les deux autres groupes, membres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), tombe à l'eau. Ces deux syndicats soumettront la proposition à leurs membres lors d'assemblées générales aujourd'hui. Devant ce coup de théâtre, le conseil d'administration de la Société de transport de la CUM a reporté hier soir à mardi prochain l'adoption de son budget de 1992, qui prévoit notamment, s'il n'y a pas d'entente avec tous ses syndicats d'ici là, l'abolition de 200 postes de chauffeurs et de 120 à l'entretien. Qu'il y ait accord ou non, 125 employés non syndiqués seront cependant mis à pied de toute façon. Le président du syndicat de l'entretien, Normand Lamoureux, a déclaré après l'assemblée du conseil d'administration que «la Société et les syndicats SCFP se sont ligüés pour nous isoler» et que la STCUM «à toujours tenté de régler avec les plus faibles». «Nous n'avons pas reçu de proposition et l'entente n'en est pas une pour nos membres», a-t-il ajouté, précisant qu'aucune assemblée générale n'était prévue. «Notre conseil syndical fera les recommandations nécessaires». «Nous sommes reconnus pour notre militantisme et nous ne nous laisserons pas écraser», a-t-il également lancé. M. Lamoureux s'en tenait hier soir à la proposition antérieure de son groupe, soit de remplacer les 500 mises à pied que la STCUM menace d'effectuer parmi les syndiqués par 500 mises à la retraite. L'entente avec les syndicats SCFP prévoit notamment la prolongation d'un an de la convention collective. Le «congé» de contributions à la caisse de retraite durerait un an de plus, soit quatre, que ce qui avait été proposé il y a quelques semaines par la direction: «On l'alimente moins pendant plus longtemps», explique-t-on. La somme forfaitaire remise à ceux qui prendront leur retraite avant la date prévue serait augmentée. Le plan se traduirait par 325 retraites, mais elles s'étaleraient sur un nombre d'années plus grand que celui qui avait été proposé. Le président du conseil de la STCUM, Robert Perreault, a déclaré que l'organisme n'entend pas faire de proposition au syndicat de l'entretien. Autrement dit, l'entente avec les deux groupes SCFP est maintenant sur la table et à prendre ou à laisser. «Il y a moyen de les sensibiliser à faire partie de la solution», a-t-il ajouté. La STCUM aurait demandé aux dirigeants des deux groupes du SCFP, à l'issue des négociations, de s'engager par écrit à recommander à leurs troupes d'accepter le compromis, ce qui aurait accentué encore la pression sur le syndicat CSN. Les chefs syndicaux auraient refusé de signer, expliquant qu'ils voulaient laisser leurs membres décider. Le budget déposé hier soir au conseil d'administration prévoit que la somme affectée au service baissera de 8,3 millions, ce qui se traduira par une baisse de revenus-voyageurs de 800000\$. Le budget global s'élève à 669,5 millions, une hausse de 1,9 p. cent par rapport à celui de cette année. Le plan de relance du transport en commun et le programme d'entretien majeur des installations sont abandonnés. Ce budget ou le budget révisé qui sera adopté mardi prochain sera présenté le lendemain soir au conseil de la Communauté urbaine de Montréal.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-10  
**Pages** P. A-1  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/QMJC8YNN  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:42  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:42

---

## Overdale: il faut tout reprendre à zéro

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean-Paul Soulié

**Résumé** La saga de «l'îlot Overdale» - un ensemble de terrains vacants situés rue Mackay et le long du boulevard René-Lévesque - lancée en 1987, vient de retourner à la case départ. Après cinq ans de controverse, 107 logements démolis (une quarantaine d'appartements et soixante chambres), des tas de manifestations, des occupations, 34 arrestations, rien ne va plus, toutes les démarches sont à refaire. L'entente spéciale que la Ville de Montréal avait conclue avec le promoteur Galleria Dorchester pour la construction de deux tours de trente-quatre étages chacune, comprenant 650 condominiums, sur les terrains de l'îlot Overdale est caduque depuis hier. Le FRAPU (Front populaire en réaménagement urbain) a célébré cette victoire par un communiqué dénonçant la «mauvaise foi évidente des promoteurs» et la «vaste opération spéculative» dans laquelle la Ville de Montréal aurait été un «complice passif». À l'hôtel de ville, le responsable de l'aménagement urbain au comité exécutif, M. André Lavallée, a affirmé que la Ville allait procéder à l'annulation de la permission spéciale accordée en 1987, soit deux ans avant l'adoption de son plan de zonage, que les 200000\$ de dépôt fournis par les promoteurs allaient être saisis et qu'enfin, la ruelle Kinkora qui avait été cédée à Galleria Dorchester allait être rétrocédée à la Ville. Les droits de propriété sur les terrains des promoteurs Robert Cohen et Douglas Landau, qu'il a été impossible de joindre hier, demeurent, mais la ruelle récupérée par la Ville va les couper en deux. Le remembrement de tous les lots avait nécessité l'achat de terrains vacants, de terrains de stationnement et d'immeubles locatifs qui ont été démolis. Le nouveau zonage, «incontournable» selon André Lavallée, stipule que tout projet de construction de plus de quatre étages doit passer devant le conseil municipal. Dans ce secteur, d'autre part, le plan prévoit une zone transitoire entre le centre-ville et les secteurs plus résidentiel, donc des constructions en hauteur sont envisageables. «S'il y avait opération spéculative, a déclaré M. Lavallée, elle n'a sans doute pas été réussie. Il y a eu beaucoup de discussions autour du projet. «Traditionnellement, les locataires évincés quittent et ne sont jamais dédommagés», a admis le porte-parole de l'administration. Les promoteurs ont investi 1,3 million dans la construction de logements de remplacement. Mais le projet de tours n'a jamais démarré. Les promoteurs avaient demandé, en cours de route, des modifications à l'entente initiale. Ils voulaient introduire une partie commerciale non prévue dans le plan approuvé en 1987. «Pour l'avenir, a dit André Lavallée, c'est au propriétaire des terrains à faire des propositions. C'est lui qui va décider. Mais la Ville ne permettra pas de construction à n'importe quel prix et dans n'importe quelles conditions.» Au FRAPU, qui représente 40 associations de locataires au Québec, dont 15 à Montréal, on réclame que des logements sociaux soient intégrés à toute construction proposée pour le secteur de l'îlot Overdale. Sur la centaine de locataires que comptaient les immeubles démolis après 1987, une vingtaine d'entre eux seraient encore intéressés à revenir dans leur ancien quartier.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-11

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/T52G4BLU

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:42

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:42

---

## Diane Dufresne ne touchera que 15000\$ pour le grand spectacle du maire Doré

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° Voulant répondre aux accusations de gaspillage, le producteur Guy Latraverse a été catégorique, hier matin: Diane Dufresne recevra moins de 20000\$ pour sa participation au grand spectacle que le maire Jean Doré offrira, lundi soir prochain, à ses homologues des grandes villes du monde. «Personne ne se promène en Rolls Royce sur le dos de la population», a-t-il affirmé en défendant l'utilisation du budget de 600000\$ octroyé pour l'événement qui se tiendra au chalet du mont Royal. Blessée, se sentant trahie, Mme Dufresne aurait menacé

selon lui d'envoyer promener tout le monde et de retourner en France. «Je travaille là-dessus depuis six mois et je gagne 15000\$», aurait-elle lancé. Aucun des artistes et musiciens qui participeront ne gagnera plus de 10000\$, y compris Diane Dufresne et André-Philippe Gagnon, affirme M. Latraverse. «Ils sont payés au prix du marché». Mme Dufresne recevra plus parce qu'elle a aussi travaillé à la conception du spectacle, précise-t-il. Des 600000\$, Radio-Canada en fournit 200000 en argent et services de diffusion, mais les récupérera parce qu'elle a vendu à des annonceurs l'équivalent de 35 périodes de temps d'antenne de 30 secondes au prix de 6500\$ chacune. Les autres 400000\$ proviennent de la Corporation des fêtes du 350e et les deux producteurs délégués, dont M. Latraverse, reçoivent 15 p. cent ou 60000\$. «Je travaille à la préparation du spectacle depuis mars», explique-t-il, faisant état de ses frais de bureau, des salaires, du coût des communications, etc. Quelque 100000\$ vont aux 57 artistes et 15 musiciens, 69000\$ à une soixantaine de pigistes (équipe de production, régisseurs, etc.), 56000\$ pour la régie et la logistique (loges, repas, transport et autres), 82500\$ pour les décors, aménagements, costumes, 20000\$ pour les assurances et frais de vérification, 9000\$ pour les imprévus, 6500\$ pour la recherche, la scénarisation, les droits musicaux. «On gagne notre vie normalement et il n'y a pas d'abus», poursuit le producteur, qui parle aussi de retombées économiques et des salaires - 64 p. cent du budget - qui sont versés. «Quand on voit un syndicat pleurer et demander un million au gouvernement pour sauver 32 emplois dans une usine de cure-dents...». On ne critique pas, ajoute M. Latraverse, le Gala de l'ADISQ, diffusé dimanche, qui coûte 850000\$, «des fonds publics à 100 p. cent», ou les émissions Les filles de Caleb et Lance et compte à un million par épisode. On s'attend à une manifestation des cols bleus de la Ville, mais «trois périmètres de sécurité seront établis et nous aurons des génératrices au cas où ils couperaient le courant».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-11

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/6XJ6CDJX

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:42

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:42

---

## La STCUM se donne quelques jours pour s'entendre avec l'entretien

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** °La direction de la Société de transport de la CUM «mettra tout en oeuvre, ces prochains jours, pour amener le syndicat des 2000 employés d'entretien (CSN) à s'associer à l'entente déjà intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique». Le président du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault, a fait cette déclaration hier, à peine quelques heures après la conférence de presse du syndicat des employés d'entretien qui réitère son intention de repousser l'entente «conclue en catimini avec le SCFP», affirme Normand Lamoureux, leader des employés d'entretien. «Notre position s'approche de celle du SCFP, mais il vaudrait mieux mettre à la retraite 500 employés, à certaines conditions, plutôt que de menacer de les mettre à pied si la direction ne réussit pas à s'entendre avec les travailleurs pour récupérer les 22 millions de dollars nécessaires à l'équilibre de son budget 1992», précise Normand Lamoureux. L'entente, signée avec le SCFP à la dernière minute cette semaine et entérinée par une forte majorité de chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro, réunis jeudi en assemblée générale, stipule que la STCUM n'aura pas à contribuer à la caisse de retraite des employés l'an prochain, ce qui signifie une économie de 22 millions\$. Maurice Vézina, président de la Fraternité des chauffeurs (section locale 1983 du SCFP), a présenté cette entente à ses membres comme étant un «prêt» consenti à la STCUM qui, à moyen terme, aurait l'obligation de rembourser cette somme aux syndicats. «Le remboursement ne se fera que si la caisse de retraite devenait déficitaire, explique Robert Perreault. Or, il appert que la caisse contiendra un surplus d'environ 100 millions de dollars.» Maires de banlieue rassurés Il reste cependant que les maires de banlieue, qui ont accepté, bien malgré eux, de verser 135 millions additionnels à la STCUM pour enrayer les effets de la réforme Ryan sur la fiscalité municipale, ont sursauté en apprenant les termes de l'entente intervenue entre la STCUM et le SCFP. M. Perreault a cependant cru bon hier de les informer, de façon détaillée, sur les dispositions de cette entente qui, jusque-là, n'avait jamais été communiquée à l'ensemble des 29 maires du territoire de la CUM. Ceux-ci se réuniront, du reste, mercredi prochain pour étudier le budget de la STCUM qui, la veille, doit nécessairement adopter son budget de 669 millions avec ou sans les coupures de 500 postes syndiqués. Par la suite, la CUM aura à l'avaliser et il a jusqu'à la mi-décembre, pour ce faire. Les mises à pied ne seront évitées que si les 2000 employés d'entretien (CSN) souscrivent à l'entente STCUM-SCFP, ce à quoi M. Perreault et son état-major vont s'appliquer durant la fin de semaine. Dans l'hypothèse d'un rejet de la CSN, la STCUM devra se résoudre à adopter un budget qui impliquera des coupures et, le cas échéant, à faire parvenir au ministère du Travail un avis de trois mois pour licencier 500 travailleurs syndiqués. Entre-temps, il est déjà acquis que 125 cadres seront remerciés, la STCUM ayant présentement 1000 employés non syndiqués pour un personnel de 8000 employés. Mise à la retraite M.

Lamoureux, le leader des employés d'entretien, a réaffirmé hier qu'il privilégie, quant à lui, un plan de mise à la retraite au lieu d'un congédiement pur et simple de 500 travailleurs. Un porte-parole de la STCUM indique d'ailleurs qu'en 1992, près de 400 employés, dont 292 chauffeurs d'autobus, seront éligibles à la retraite. «Le problème est que les employés hésitent à prendre leur retraite, surtout en cette période économique difficile», dit-il. S'ils ont 32 ans de service, s'ils sont âgés de 60 ans et plus ou s'ils ont accumulé 80 ans (années de service et âge), ils peuvent se retirer en recevant un peu plus de 60 p. cent de leur salaire. «Mais nous avons encore beaucoup d'employés qui ont plus de 65 ans et qui refusent d'aller à la retraite parce que les conditions économiques sont particulièrement difficiles», ajoute le porte-parole de M. Perreault. C'est pourquoi la proposition de la CSN, qui est de faciliter la mise à la retraite, a été mise de côté par la STCUM. «On ne peut tout de même pas obliger les employés à prendre leur retraite. Faut respecter la loi», précise-t-il.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-12

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** [zotero://select/library/items/JBUWY79C](https://zotero.org/select/library/items/JBUWY79C)

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:42

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:42

---

## Québec songe à verser 100 millions à la STCUM d'ici 1996

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** °Le gouvernement du Québec pourrait fournir une somme de plus de 100 millions au cours des cinq prochaines années pour le programme d'entretien majeur de la STCUM. C'est ce qu'a déclaré hier le ministre des Transports, Sam Elkas, lors de la cérémonie marquant le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'inauguration du métro. Québec a refilé à la seule ville de Montréal une facture de 100 millions, pour 1992, en retirant ses subventions pour le transport en commun. Le gouvernement adoucira quelque peu la pilule en participant financièrement aux réparations des infrastructures, qui se détériorent. Malgré la situation difficile des finances publiques, a ajouté M. Elkas, le conseil des ministres évalue les divers paramètres de sa participation à la «conservation du patrimoine et des acquis». Ces paramètres, a-t-il poursuivi, seront annoncés bientôt. Dans son budget pour 1992, déposé mercredi dernier, la STCUM réduisait de 35 à 8 millions les montants consacrés à son programme d'entretien périodique majeur. On disait toutefois que la pleine somme serait rétablie si une entente était conclue avec les syndicats pour récupérer un montant de 22 millions afin d'équilibrer le budget. En incluant les huit autres sociétés de transport du Québec, «l'enveloppe pour la conservation des acquis est pas mal plus grande», a également affirmé M. Elkas. «En cinq ans, la somme en cause dépasse 100 millions pour la CUM», a confirmé le président du conseil d'administration de la société de transport, Robert Perreault. Au cours de la fête d'hier, qui se tenait à la station Berri-UQUAM, à l'endroit même où s'étaient déroulées les cérémonies d'inauguration, le 14 octobre 1966, le maire Jean Doré a rendu un rare hommage à son prédécesseur, Jean Drapeau. M. Doré a loué «la détermination et l'esprit visionnaire» de M. Drapeau et de son bras droit d'alors, Lucien Saulnier, qui ont été «les maîtres d'oeuvre politiques du métro». Invité à la cérémonie d'hier, M. Drapeau s'est excusé par lettre de ne pouvoir participer. Pour marquer ce 25<sup>e</sup> anniversaire, des employés du métro ont par ailleurs déposé 25 objets symboliques dans une boîte en acier inoxydable qui ne sera ouverte que dans 25 ans, soit en 2016. Parmi ces objets, une carte autobus-métro (CAM) d'octobre 1991, une correspondance du métro datée d'hier, la liste des employés, etc. Le coffre sera enchâssé cette semaine dans un mur de la station. Devant les quelque 400 invités, une plaque de bronze arborant le pictogramme du 25<sup>e</sup> anniversaire a été dévoilée et elle sera fixée au mur du corridor menant au quai de la ligne 2, en direction de Côte-Vertu. Un usager du métro, Juan Miguel Salmeron, a reçu, à titre de 3,5 milliardième voyageur, une CAM valide jusqu'en l'an 2000. Pendant qu'on fêtait à l'intérieur, une manifestation de personnes en chaises roulantes, sur le trottoir, près d'une des entrées, soulignait qu'aucune des stations du métro n'est accessible aux handicapés ou à ceux qui ont de la difficulté à se déplacer, dont les personnes âgées. «C'est la seule ville en Amérique du Nord dont le métro ne peut être utilisé par ces personnes», a souligné Saint-Jean Bolduc, président du Regroupement des usagers du transport adapté de la STCUM. Contrairement à Toronto par exemple, ajoute-t-il, la STCUM n'a aucun plan pour corriger cette situation. STCUM: adoption du budget aujourd'hui malgré l'échec des négociations avec les employés de l'entretien ° Les négociations entre la STCUM et ses employés d'entretien ont échoué cette nuit, mais la société adoptera quand même cet après-midi un budget qui reflètera les ententes conclues avec ses autres syndicats. «Des moyens légaux existent pour empêcher le syndicat d'entretien de bloquer seul une entente négociée avec toutes les autres parties», a déclaré Robert Perreault, président du conseil d'administration de la STCUM, à l'issue des rencontres d'hier, auxquelles il avait participé. Il avait annoncé, hier après-midi, en marge des célébrations du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration du métro, que, compte tenu des accords avec la vaste majorité des employés, le conseil d'administration avait

d'ores et déjà décidé d'annuler les coupures de services. On laissait par ailleurs entendre que, si les mises à pied étaient dorénavant exclues parmi les syndicats qui avaient accepté l'entente, il n'en serait peut-être pas de même pour les employés d'entretien. M. Perreault a ajouté, la nuit dernière, que la société s'était engagée, au cours des négociations avec le syndicat présidé par Normand Lamoureux, à n'entreprendre aucun processus de privatisation des activités d'entretien pendant la durée de la convention collective, soit deux ans. Il avait refusé en après-midi de préciser comment on contournera le problème de l'unanimité, nécessaire pour modifier les ententes régissant le fonds de pension. L'accord conclu avec les autres groupes prévoit notamment un «congé» de contributions pendant quelques années à cette caisse de retraite.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-15

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/8562SAEA

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:42

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:42

---

## Sommet des grandes villes: les cols bleus font du grabuge

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** Les maires des grandes villes du monde ont inauguré hier soir à Montréal leur troisième conférence au sommet sous bonne garde policière et dans un hôtel de ville dont les abords étaient jonchés de papiers. Dans la nuit de dimanche à hier, huit des limousines mises à la disposition des invités du maire Jean Doré avaient été rendues inutilisables. Elles étaient garées dans le garage de la Ville, rue Bellechasse. «Ce sont des gestes enfantins et puérils qu'on peut manifestement attribuer aux cols bleus», a déclaré le maire après avoir accueilli treize de ses vingt-trois homologues participant au sommet. Certains arrivent aujourd'hui, d'autres demain. Ils ont signé le livre d'or de la Ville avant d'assister, au chalet du mont Royal, à un spectacle, organisé au coût de 400000\$ par la Corporation des célébrations du 350e anniversaire de Montréal, qui se voulait le coup d'envoi des fêtes du 350e. Interrogé sur l'état déplorable des environs de l'hôtel de ville et du chemin menant au chalet de la montagne, entre autres, M. Doré a soutenu que les maires invités avaient l'habitude de ce genre de situation et qu'ils sympathisaient avec l'administration montréalaise et les citoyens. «Ils trouvent cela enfantin». Les négociations avec les cols bleus sont interrompues depuis mercredi soir dernier, les représentants patronaux s'étant retirés, d'expliquer un porte-parole, pour évaluer les demandes syndicales et faire rapport aux autorités politiques. La rencontre des maires porte principalement sur l'environnement et le développement viable et, dans sa déclaration d'ouverture, le maire a affirmé que «nous sommes dans une situation d'urgence et n'avons pas de temps à perdre». «Ce troisième sommet fournit à chacune des villes l'occasion de sauter des étapes en permettant les échanges et en créant de nouvelles solidarités», a-t-il ajouté. «Au tournant du siècle, poursuit M. Doré, la moitié de l'humanité résidera dans les grands centres. Les villes sont au coeur du développement économique et si elles représentent un immense réservoir de créativité, elles constituent aussi l'une des principales sources de pollution de l'environnement mondial». Les délibérations seront lancées ce matin au cours d'une cérémonie officielle à laquelle participeront M. Doré, le gouverneur de Tokyo, Shunichi Suzuki, président de la rencontre et les ministres fédéral et provincial Jean Corbeil et John Ciaccia. On discutera notamment aujourd'hui de développement viable en milieu urbain avec, entre autres, Maurice Strong, secrétaire général de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui sera présenté par Pierre Marc Johnson, président du comité consultatif international du Sommet.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-15

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/E9K2MVBT

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:42

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:42

---

## Feu vert à une augmentation de salaire du maire Doré

**Type** Article de journal

**Résumé** PC QUÉBEC - ° Le gouvernement Bourassa veut permettre aux villes d'augmenter de 5 pour cent le salaire des élus municipaux et celui des présidents des Communautés urbaines de Québec et de Montréal pour l'année 1991, rapportait hier le quotidien Le Soleil. Le projet de règlement pour les édiles et les présidents de la CUQ et de la CUM apparaît dans la Gazette officielle du 2 octobre. Selon les documents, les augmentations entreraient en vigueur dans un mois et demi et seraient rétroactives au 1er janvier 1991. Le salaire maximum du maire d'une municipalité de plus de 100000 habitants pourrait ainsi atteindre 100365\$, en comparaison de 95585\$. En vertu de ce projet de règlement, le salaire du maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, passerait de 67949\$ à 71346\$ et celui du maire de Montréal, Jean Doré, de 102680\$ à 107815\$. La hausse proposée va à contre-courant de ce que le gouvernement provincial a offert à son propre personnel. L'État a en effet gelé la rémunération de ses travailleurs syndiqués pour les six premiers mois de 1992 et a réduit de moitié l'augmentation de 5 pour cent qu'il s'était engagé à verser à ses employés cadres. L'attaché de presse du ministre des Affaires municipales Claude Ryan, François Grenon, a laissé entendre qu'il n'y a pas d'incohérence entre les offres faites aux employés de l'État et le pourcentage offert aux élus municipaux. Selon lui, la progression de 5 pour cent «équivalait à l'indexation (des salaires) dans la Fonction publique québécoise». Il a aussi fait valoir que le gel des salaires des syndiqués de l'État ne vaut que pour le début de 1992. Mais il a refusé de dire si les salaires des maires seront bloqués en janvier 1992. «Nous verrons en temps et lieu», a-t-il expliqué.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-16

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/NZYI67VH

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:42

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:42

### Quality report

- Item has no authors

---

## La STCUM adopte son budget

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** ° Incapable d'amener les 2000 employés d'entretien (CSN) à s'associer à l'entente intervenue, la semaine dernière, avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), regroupant 3800 chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro, ainsi que les employés de bureau et autres services connexes, la Société de transport de la CUM a décidé hier soir, à quelques heures des délais permis par la loi, d'adopter son nouveau budget. En outre, la STCUM demandera l'autorisation au gouvernement québécois de scinder en deux le régime de retraite commun des employés d'entretien affiliés à la CSN, d'une part, et des 5000 autres employés syndiqués, d'autre part, ceux-ci étant affiliés au SCFP. En ce qui concerne le budget de 669 millions, que la Communauté urbaine de Montréal est appelée à entériner aujourd'hui même, il signifie que la STCUM appliquera, dans les faits deux conventions collectives. Une première, à l'intention des employés d'entretien, dont le refus de s'entendre avec la STCUM, aux prises avec un excédent de 22 millions de ses dépenses sur ses revenus, se traduira par 120 mises à pied, ces prochains trois mois. Cependant, les employés d'entretien, dont le contrat de travail est valable jusqu'en décembre 1992, auront droit d'ici là aux avantages - y compris la hausse salariale - prévus par leur contrat, qu'ils ont tenus à faire respecter. De son côté, l'employeur continuera à contribuer à la caisse de retraite des employés d'entretien. C'est pourquoi, explique Robert Perreault, président du conseil d'administration de la STCUM, on doit licencier 120 travailleurs d'entretien. Par ailleurs, les syndiqués affiliés au SCFP, dont les chauffeurs d'autobus, ont accepté de geler leur salaire jusqu'en janvier 1993 et, en outre, de donner à la STCUM un congé de cotisations dans la caisse de retraite, au cours de la prochaine année. M. Perreault se réjouissait hier de ce que les travailleurs d'entretien n'aient aucune objection à ce qu'on scinde les régimes de retraite. «J'aurais préféré, dit-il, obtenir une entente de tous les syndicats. Mais l'important est qu'il n'y ait aucune diminution dans la qualité de nos services. Au contraire, notre service sera grandement amélioré, ces prochaines années», a ajouté M. Perreault. Il évoquait ainsi l'aide supplémentaire de 100 millions, que le ministre des Transports du Québec, Sam Elkas, a promis d'apporter à la STCUM d'ici à 1996, pour contribuer à l'entretien majeur des équipements de transport en commun. Le président des employés d'entretien, Normand Lamoureux, tiendra toutefois une assemblée générale de ses membres, dimanche, pour leur faire part des derniers développements. Il aurait souhaité que la STCUM reçoive sa proposition, qui était de mettre à la retraite 150 travailleurs d'entretien bientôt admissibles à la retraite. Il suggérait aussi de soustraire la STCUM du coût d'administration du fonds de retraite (CSN), «une économie variant entre 1,8 et deux millions par année», affirme M. Lamoureux. Finalement, 125 employés non syndiqués, parmi le millier de cadres à la

STCUM, seront informés, ces prochains jours, qu'ils sont remerciés de leurs services. «Une tâche qui n'est pas agréable d'accomplir», indique un cadre supérieur de la STCUM.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-16

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/N2KMZA4D

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:42

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:42

---

## André déplore qu'on ait écarté des groupes

**Type** Article de journal

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 16 octobre 1991 133 mots, p. A4 ° Le chef du Parti municipal de Montréal (PMM), Alain André, a violemment dénoncé les «lacunes» dans la conception de la programmation du 350e anniversaire de la métropole, hier. M. André reproche au maire Doré d'avoir ignoré les communautés culturelles et d'avoir dépensé trop d'argent. «On a marginalisé la participation des communautés culturelles et ignoré l'apport décisif de certaines d'entre elles à l'histoire de Montréal», a déclaré le chef du PMM, qui faisait notamment référence aux communautés italiennes, britanniques, grecques, polonaises, portugaises, écossaises et irlandaises, sans qui «Montréal ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui». Soulignant que Boston n'a investi que 600000\$, en 1980, pour le même type d'événement, Alain André a rappelé que le budget de l'administration et des communications du 350e dépasse les 15 millions. Un montant qu'il juge «excessif». M. André a profité de sa rencontre avec les médias pour présenter le candidat du PMM, Philippe Salvatore, aux élections partielles de Notre-Dame-de-Grâce, le 3 novembre prochain. Ce dernier fera face à Leith Hamilton (RCM), actuel président du Conseil de la communauté noire du Québec.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-16

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/QR9Q5FRG

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:42

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:42

### Quality report

- Item has no authors

---

## La Ville est contrainte de repêcher une de ses rétrocaveuses dans le fleuve

**Type** Article de journal

**Auteur** Éric Trottier

**Résumé** ° Décidément, la Ville de Montréal n'a pas de chance avec ses installations. Depuis que les négociations avec le syndicat des cols bleus ont été rompues, jeudi dernier, les autorités municipales ont dû signaler plusieurs actes de vandalisme à la police. Hier encore, on s'est rendu compte que des voyous avaient perpétré des méfaits dans l'île Notre-Dame, le week-end dernier. Le chantier de construction de l'île était fermé depuis vendredi. Hier matin, en revenant du long congé de l'Action de grâce, à sept heures, les premiers employés ont constaté qu'une rétrocaveuse avait disparu. Après quelques recherches, l'appareil évalué à 100000\$ a été retrouvé, baignant dans le fleuve Saint-Laurent. L'engin aurait d'abord servi à endommager des guérites et à démolir un kiosque d'information de l'AMARC. «Les gars qui ont fait ça devaient certainement connaître le fonctionnement de l'appareil», a souligné le dirigeant du chantier, Joseph Borsellino, de Garnier construction. Enfin, le pavillon du Québec n'a pas échappé à cette soudaine «tempête», car plusieurs portes des locaux loués par la Ville de Montréal y ont été défoncées à grands coups de hache. La veille, des gens avaient directement visé le Sommet des grandes villes du monde, en s'attaquant aux limousines qui devaient servir à transporter les dignitaires présents à Montréal. D'autres incidents du genre se sont également produits un peu partout à Montréal - par exemple, des clous ont été dispersés sur le boulevard Camilien-Houde, dimanche soir. Les dirigeants municipaux ont pointé du doigt le syndicat (SCFP, section locale 301) des cols bleus de la Ville. «Nous nous attendons toujours à une intensification des moyens de pression directs du syndicat ou de ses sympathisants,



lorsque nous arrêtons de négocier», a indiqué Michel Goyer, porte-parole de l'administration municipale. Le maire Jean Doré a de son côté demandé au syndicat de faire toute la lumière sur ces mystérieuses actions de vandalisme, en instituant une enquête pour trouver les coupables. En congrès à Winnipeg, le président du syndicat des cols bleus, Jean Lapierre, a répliqué en dénonçant cette «stratégie patronale» qu'il qualifie de «tentative dangereusement enfantine pour imposer un règlement non négocié». M. Lapierre a ajouté qu'il avait demandé à ses avocats d'étudier ce dossier afin de «faire cesser ce salissage gratuit». Le conflit de travail entre la Ville et ses 5000 cols bleus s'étire depuis le début de l'année. Depuis, le syndicat a déclenché 17 grèves tournantes. La prochaine débutera d'ailleurs lundi prochain et devrait se terminer deux jours plus tard. Une fois de plus, les ordures ne seront pas ramassées.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-16

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/WIICCTDJ

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:43

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:43

---

## Pour un véritable développement urbain viable

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean Doré

**Résumé** Opinions Le Maire de Montréal, M. Jean Doré, décrit dans ce texte les objectifs du 3e Sommet des grandes villes du monde qui, du 14 au 17 octobre, réunit les maires de 27 métropoles de tous les continents. °Le Réseau des grandes villes du monde a vu le jour en 1985 lorsque, à l'instigation du gouverneur de Tokyo, monsieur Shunichi Suzuki, les maires de 19 villes adoptèrent une déclaration commune sur l'importance croissante des villes comme moteurs de développement. Trois ans plus tard à Istanbul, les représentants de 24 grandes villes du monde fondaient leur déclaration sur la nécessité d'une gestion efficace des ressources pour améliorer la qualité de vie en milieu urbain. Sur la ligne de front Or le Sommet de Montréal, dont le thème est Le développement viable au coeur de la gestion urbaine, s'inscrit très nettement dans le prolongement des Sommets de Tokyo et d'Istanbul. Le 3e Sommet consacra en effet le positionnement des villes comme agents essentiels de développement et comme interlocuteurs incontournables dans l'établissement d'une meilleure qualité de vie pour les citoyens. Au tournant du siècle, la majeure partie de la population du globe vivra dans les agglomérations urbaines. À ce moment, 25 villes dans le monde entier compteront plus de 10 millions d'habitants. C'est dire à quel point le sort des futures générations se jouera nécessairement dans les villes. À mesure que nous progresserons vers l'an 2000, les grandes villes joueront donc un rôle de plus en plus important, non seulement au sein des États dont elles font partie, mais aussi dans les affaires du monde. Cette importance croissante des villes est d'ailleurs reconnue plus que jamais par la Banque Mondiale, qui estime que les investissements en milieu urbain sont une condition essentielle du développement dans les années 90. Les villes sont véritablement sur la ligne de front, car elles se heurtent le plus directement aux difficultés vécues par les citoyens et les communautés. Elles ont une expérience directe de la pauvreté, de la violence, des problèmes de logement, de santé et de drogue. Elles partagent à l'heure actuelle un grand nombre de problèmes communs: dégradation des infrastructures, difficultés dans la gestion des déchets, pollution de l'air, de l'eau et des sols. De Stockholm à Rio en passant par Montréal Que le Réseau des grandes villes du monde s'engage de manière aussi formelle et aussi structurée dans le débat global sur l'environnement n'a donc rien de surprenant en soi. Près de vingt ans après la Conférence de Stockholm, qui fut le premier forum international reliant les questions environnementales au développement; 14 ans après Habitat 77 sur les établissements humains; et 4 ans après la publication du rapport Brundtland, les villes doivent prendre la place qui leur revient dans un débat dont elles ont été à peu près exclues jusqu'à maintenant. En ce sens, le rapport de la Commission des Nations unies sur l'environnement et le développement (rapport Brundtland) a été le premier à évoquer aussi clairement le rôle de l'habitat humain dans les problèmes d'environnement. Les activités des villes, telles que l'utilisation du territoire, la gestion de l'eau et des déchets et la consommation importante d'énergie qui s'y déroule font en sorte que le débat environnemental doit se situer très largement dans une problématique urbaine. Du reste, une telle perspective se situe au coeur même du principe mis de l'avant par la commission Brundtland elle-même: penser globalement, agir localement. Cette nécessité a d'ailleurs été reconnue très clairement par l'Organisation des Nations unies qui sera largement représentée au Sommet de Montréal. À cet égard, les délibérations des maires à cette occasion sont appelées à avoir un impact considérable sur les travaux de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, qui se déroulera à Rio de Janeiro en juin prochain. Cette assemblée - qu'on a déjà rebaptisée le «Sommet de la terre» - réunira les chefs d'État de la planète qui auront notamment pour tâche de mettre au point une Charte de la terre destinée à concilier les nécessités du développement économique et de la protection de l'environnement. La ville, lieu d'espoir Si la ville, dans une

très large mesure, provoque et subit beaucoup de problèmes environnementaux, c'est également là que sont concentrées les ressources qui nous permettrons de relever le défi environnemental. C'est là qu'on retrouve sur une grande échelle le dynamisme, l'imagination, les infrastructures, les technologies et les connaissances nécessaires à la réalisation du développement viable. En outre, si les citoyens sont les plus proches de l'impact des désordres environnementaux, à ce titre ils sont aussi les plus susceptibles de se mobiliser et d'apporter des solutions à leurs problèmes. Il est clair que la pensée globale doit s'appliquer prioritairement à la dimension urbaine. Car en améliorant la qualité de nos interventions de base, il est possible à partir des villes de créer un impact positif qui se répercutera nécessairement à l'échelle planétaire. La clé: la décentralisation. Les villes ont fait preuve jusqu'ici d'imagination, d'initiative et de sens des responsabilités dans le domaine environnemental. Mais la plupart d'entre elles n'ont à l'heure actuelle ni les pouvoirs ni les ressources qui leur permettraient de faire face à l'ensemble de leurs responsabilités. Depuis de nombreuses années, les responsabilités urbaines ont augmenté rapidement, mais les ressources des villes sont demeurées essentiellement les mêmes. Le sort qu'ont partagé beaucoup d'entre elles ces dernières années, c'est plutôt de voir les gouvernements supérieurs réduire ou abandonner le financement du logement et du transport en commun et transmettre de nouvelles responsabilités aux villes, sans leur céder les ressources correspondantes. Si la mise en oeuvre du développement viable implique pour les citoyens et les entreprises de nouvelles manières d'envisager la vie quotidienne et la croissance économique, elle doit aussi pousser les gouvernements nationaux à réévaluer la répartition des ressources fiscales. La contribution efficace des villes à la réalisation du développement viable ne peut plus se concevoir sans une décentralisation des pouvoirs et des ressources de la part des gouvernements nationaux. C'est là un message qui doit être transmis très clairement au cours du 3e Sommet des grandes villes du monde. La question Nord-Sud au coeur du débat Le Sommet de Montréal devra aussi être l'occasion d'une nouvelle solidarité des villes des pays industrialisés à l'égard du Tiers-Monde. La croissance démographique des villes est un phénomène qui gagne le Sud beaucoup plus rapidement que le Nord. En 1987, moins de 60% de la population urbaine du monde avait accès à des installations sanitaires, et le tiers seulement bénéficiait d'un système d'égouts. C'est pourquoi les pays occidentaux doivent de toute nécessité repenser leurs politiques d'aide au développement en faisant des villes les principaux bénéficiaires de leurs investissements. C'est véritablement là que les besoins de base - approvisionnement en eau, infrastructures municipales élémentaires - se font sentir le plus cruellement. Action locales, résultats globaux. Le 3e Sommet des grandes villes du monde est une occasion extraordinaire de fonder de manière solide une véritable stratégie globale de développement viable. À quelques mois seulement de la Conférence de Rio, nous avons l'occasion d'établir de quelle manière l'action locale peut s'articuler en faveur de la réalisation du développement viable. C'est une tâche collective que tous les maires qui seront présents au Sommet prennent au sérieux. Tout sera mis en oeuvre pour faire de cette réunion un lieu d'échanges féconds, mais aussi et surtout un lieu d'espoir.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-17

**Pages** P. B-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/N8DATQ2N

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:43

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:43

---

## La CUM réduit ses dépenses d'immobilisations de 21,6%

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** ° La Communauté urbaine de Montréal a révisé à la baisse son plan triennal d'immobilisations pour les années 1992-93-94, qui s'élève à 510,8 millions, pour permettre à l'ensemble des 29 villes de son territoire de mieux affronter les effets combinés de la récession et de la réforme Ryan sur la fiscalité municipale. Malgré une diminution de 21,6 p. cent - semblable à celle de la ville de Montréal - du nouveau programme de la CUM, par rapport à celui de 1991-92-93 (651,6 millions), cinq maires, à l'invitation de Vera Danyluk (Mont-Royal), ont enregistré un vote négatif, hier soir au conseil d'administration de la CUM, jugeant insuffisantes les coupures proposées par le comité exécutif, présidé par Michel Hamelin. «Nous avons tout de même obtenu un large consensus au sein du conseil», se console M. Hamelin, qui a cependant monté le ton, lorsqu'un groupe de la «mobilisation écologique» du West Island lui a reproché, durant la période de questions réservée au public, ne pas consentir assez d'efforts pour la protection des espaces verts. «Je suis en faveur de l'écologie, mais la CUM doit également respecter d'autres priorités que celle-là, particulièrement dans le présent contexte économique», a affirmé M. Hamelin. Ainsi, la CUM a décidé de ralentir le rythme de ses acquisitions d'espaces verts. Dans ce cadre, elle a résolu d'investir 25,4 millions, en 1992, ce qui représente une baisse de moitié comparativement aux prévisions du dernier plan triennal. Par ailleurs, conformément à une recommandation de sa commission de l'aménagement, la CUM a décidé de dézoner 700 hectares d'espaces verts, dont 315 à Pierrefonds, 306 à Saint-

Raphaël-de-l'île-Bizard, 78 à Senneville et douze à Sainte-Anne-de-Bellevue. Ce qui ramène à 2000 hectares la superficie d'espaces verts sur l'île de Montréal. Reste maintenant à signer l'entente finale avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec, «à la condition que cette entente fasse mention des réserves de la CUM, quant à la décision de la CPTAQ concernant le territoire de Saint-Raphaël-de-l'île-Bizard». Traitement des eaux usées Dans l'enveloppe de 510,8 millions sur trois ans, la CUM en dépensera 161,8 millions l'an prochain, pour réaliser six projets majeurs, qui ont déjà fait l'objet d'un règlement d'emprunt: prolongements du métro, traitement des eaux usées, acquisition d'un site d'enfouissement de résidus provenant du traitement, acquisition d'un système de télécommunications pour le service de police, construction et aménagement d'immeubles et, enfin aménagement de parcs régionaux. Les projets prévus pour divers prolongements du métro totalisent 213,7 millions sur trois ans et, comme le soutient Robert Perreault, président du comité exécutif de la Société de transport de la CUM, «il est avantageux à moyen terme d'investir davantage dans le métro que dans le transport en surface». Il est aussi question de réaliser, avec les 2,1 millions obtenus du gouvernement québécois, les études préliminaires du prolongement du métro dans l'Est et à Laval. Mais il y a encore loin de la coupe aux lèvres. Dans le traitement des eaux usées, la CUM injectera 81,1 millions en 1992 et plus de 90 millions les deux années suivantes. Ce dossier très coûteux est sur le point d'être parachevé, ce qui amènera la CUM à respirer plus à l'aise et à axer son portefeuille d'immobilisations vers d'autres secteurs. «Ces dernières années, a précisé M. Hamelin, la CUM a investi massivement dans l'épuration des eaux et le bilan est positif, puisque l'efficacité de notre usine dépasse (doublement) les critères suggérés par le ministère de l'Environnement». En ce qui concerne la police, la CUM versera 13,4 millions pour l'achat du quartier général et l'aménagement de cet immeuble. Une somme de deux millions sera aussi nécessaire pour ajouter un étage à l'immeuble qui abrite le poste 42 et une partie du service de l'environnement.

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-17

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/HS5DMVVZ>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:43

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:43

---

## Le maire Doré fait visiter «sa» plage

**Type** Article de journal

**Auteur** Robert Nadon

**Résumé** Le maire Jean Doré considère que le parc-plage de l'île Notre-Dame est la plus brillante réalisation de son administration. Aussi n'a-t-il pu résister à la tentation de le montrer aux maires, délégations et journalistes qui assistent au 3e Sommet des grandes villes du monde. On le voit ici en compagnie de l'administrateur Rajinder Kumar Takkar, de Delhi (au centre), et du maire de Nairobi au Kenya, Fred F. Gumo. La rencontre des maires se termine aujourd'hui. Autres informations sur le Sommet des grandes villes en page A 4.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-17

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/TKNH4QP7>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:43

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:43

---

## Le maire de New York appuie le candidat du RCM dans NDG

**Type** Article de journal

**Auteur** Richard Héту

**Résumé** °David Dinkins n'a pas voulu donner de conseil à son «bon ami» Jean Doré, hier matin, sur la façon d'améliorer les relations entre les policiers et les membres de la communauté noire de Montréal. Mais le premier maire noir de New York a réagi de façon beaucoup moins discrète face à la possibilité qu'un Noir soit élu au conseil municipal de Montréal lors de l'élection partielle qui sera tenue dans le district de Notre-Dame-de-Grâce, le 3 novembre. S'adressant à Leith Hamilton, le candidat noir du RCM qui participait à la rencontre du maire de New York avec des gens d'affaires et des professionnels de la communauté noire de Montréal, M. Dinkins a déclaré: «Je sais que vous allez gagner». Puis, en faisant allusion à un de ses principaux collaborateurs, qui

participaient aussi au meeting, il a ajouté: «Mais si vous voulez être sûr de gagner, voyez Bill Lynch. C'est lui qui m'a permis d'être élu à la mairie de New York.» M. Hamilton, le directeur du Conseil de la communauté noire du Québec, est l'un des neuf candidats qui visent à succéder à Michael Fainstat, qui a quitté la vie politique en août dernier. Un été chaud Mis au courant de l'été chaud que Montréal vient de connaître sur le plan des relations raciales -un été marqué par l'affaire Marcellus François- M. Dinkins ne s'est cependant pas risqué à proposer des solutions à son homologue montréalais pour diminuer les tensions entre les policiers et les membres de la communauté noire de la ville. «Je ne me permettrai pas de dire à Jean Doré et à d'autres Montréalais comment s'occuper de leurs affaires», a déclaré M. Dinkins, dont le discours formel a surtout porté sur l'importance de poursuivre la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud. «J'ai déjà les mains pleines à New York. Mais je suis satisfait de relever dans les commentaires du maire (Doré) une prise de conscience du problème (du racisme) et une intention d'y faire face.» Un peu plus tôt, M. Doré avait déclaré que le racisme figurait «au sommet de la liste» des préoccupations des membres de la communauté noire de Montréal. Il a par la suite fait l'énumération des réalisations de son administration ayant pour objectif de combattre le racisme, dont la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, qui a été publiée le 21 mars 1989. Une journée «historique» Pas moins de 400 personnes issues de plusieurs communautés culturelles ont rencontré le maire Dinkins hier matin à l'invitation de l'Association montréalaise des gens d'affaires et des professionnels de race noire. Parmi eux, M. Hamilton n'était pas déçu d'avoir reçu l'appui de M. Dinkins. Il n'a pas caché son admiration pour le maire de New York. «Il a une voix forte contre le racisme dans la société», a déclaré le candidat du RCM. «Il parle des droits économiques, mais aussi des droits moraux. C'est un exemple pour moi. Si je suis élu, ce sera mon mandat.» Jean-Claude Icart, directeur du Bureau de la communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal et ex-candidat malheureux aux dernières élections municipales, a pour sa part qualifié d'«historique» la rencontre d'hier entre le maire de New York et la communauté noire de Montréal. «Ça marque une étape dans une prise de conscience des Noirs et de leur rôle dans une société libre et démocratique», a-t-il dit. Quant à Matthew Coon-Come, chef du Grand Conseil des Cris, il s'est dit «très encouragé» par l'appui constant que donne le maire Dinkins aux «droits humains et environnementaux» de sa communauté.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-18

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/ZYPG9KY2

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:43

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:43

---

## Le Gala Excellence 1991 -- De grands succès malgré la récession

**Type** Article de journal

**Auteur** Francine Osborne

**Résumé** Cahier spécial La récession et la morosité économique n'ont pas empêché des personnalités éminentes de se distinguer dans la catégorie Affaires, administration, institutions. La grande vedette de cette catégorie est sans l'ombre d'un doute le maire Jean Doré, à qui les Montréalais ont confié un deuxième mandat de quatre ans au début du mois de novembre 1990. Réélu sans équivoque -il a obtenu trois fois plus de voix que son plus proche adversaire- le maire Doré souhaite que son second mandat soit celui des réalisations de plus en plus nombreuses et solides. Il s'est d'ailleurs donné comme objectif de se dégager davantage de la gestion quotidienne pour agir davantage avec les différents partenaires de la Ville. Et c'est exactement ce qu'il a fait le printemps dernier dans un dossier aussi épineux que celui de la vente des Expos. Partiront, partiront pas? La saga des Expos a fait couler beaucoup d'encre et son dénouement a fait suite à des négociations ardues. Jacques Ménard, le vice-président pour le Québec de la maison de courtage Burns Fry, avait été chargé par la famille Bronfman de trouver des acheteurs pour l'équipe de baseball. M. Ménard, qui a aussi fait sa marque au sein d'organismes à vocation sociale et culturelle ainsi qu'à la présidence de la Chambre de commerce de Montréal, a réuni le consortium qui devait acheter les Expos. Le président du club, Claude Brochu, a plus que tout autre tiré les ficelles de ce véritable sauvetage. Pour lui, M. Bronfman offrait les Expos à un véritable prix d'aubaine, mais il a fallu faire preuve de persuasion pour convaincre des investisseurs de la nécessité de garder l'équipe à Montréal. M. Brochu a rencontré plus de 100 présidents ou dirigeants d'entreprises québécoises pour réunir le consortium d'acheteurs. Il s'est également donné comme mandat de rapprocher les Expos de leur public. Revenons sur la scène municipale montréalaise où Léa Cousineau est devenue, l'automne dernier, la première femme à occuper la présidence du comité exécutif de Montréal. Mme Cousineau préside le conseil restreint de sept personnes qui décident de la gestion quotidienne de Montréal, orientent et planifient ses dépenses, son développement et pour ainsi dire son avenir. Consciente du leadership auquel s'attend le maire Doré de sa part, Léa Cousineau s'est donné comme mandat de faire régner la cohésion, la rigueur intellectuelle, de bien marier l'idée d'un collectif et la qualité du travail. À la présidence du comité exécutif, Mme Cousineau succédait à

Michael Fainstat , qui occupait le poste depuis l'arrivée au pouvoir du parti RCM de Jean Doré, en 1986. M. Fainstat a fait ses adieux à la politique municipale l'été dernier, voulant profiter d'une retraite bien méritée. Après cinq ans de pouvoir, M. Fainstat quitte satisfait des réalisations du RCM. «Nous avons prouvé notre compétence et notre efficacité», dit-il. M. Fainstat avait été élu en 1974. Il fut l'un des trois premiers conseillers du RCM à faire son entrée au conseil municipal de Montréal. Moins connu des Montréalais, Marcel Jarry a fait sa marque sur la scène municipale à Lachine, comme dirigeant de la Société d'initiative et de développement des artères commerciales de Lachine. Ce dirigeant de la Sidac de Lachine a réussi à vendre l'idée au conseil municipal que la rue Notre-Dame à l'abandon méritait un meilleur sort. Grâce à un projet de revitalisation de 15 millions de dollars qui doit être réalisé sur une période de cinq ans, on tentera d'y recréer l'atmosphère qui y régnait il y a 50 ans, lorsque cette artère était un lieu de rencontre très prisé. Sont prévus: la mise en valeur des bâtiments, l'itinéraire d'un plan touristique et la construction de condos et de maisons de luxe, ainsi qu'un réaménagement de plantes et d'arbres. Infatigable, Henriette Lanctôt publie depuis mars 1981 le Bottin des femmes , devenu par la suite le répertoire de l'Association des femmes d'affaires du Québec. En dix ans, le Bottin est passé d'une centaine de participantes à près de 4000 dans l'édition de 1991. L'Association regroupe et fait connaître les femmes d'affaires québécoises, leur offre les avantages d'un réseau, des services de la formation. Véritable entreprise, l'Association, qui a quatre permanents, a des revenus annuels de 750000\$. Dans le secteur de l'imprimerie, Guy Denault s'est distingué en méritant pour la sixième fois le trophée Gutenberg pour la qualité de ses imprimés. M. Denault, président du Groupe Litho Acme, a fondé sa propre imprimerie à l'âge de 30 ans, grâce à un prêt de 5000\$ que lui a consenti son beau-père. La recette de son succès? «Je n'ai jamais laissé tomber un client insatisfait. Pour moi, c'est sacré!» En 1980, M. Denault a vendu 95 p. cent des actions de son imprimerie à ses enfants et, à 68 ans, il songe à une retraite complète. Vendre un million de romans jeunesse à une époque où la télévision incite les jeunes à lire de moins en moins, c'est tout un exploit! Bertrand Gauthier , 46 ans, le président et fondateur de la maison d'édition La Courte Échelle, y est arrivé cette année, en cinq ans seulement. Auteur et homme d'affaires, M. Gauthier estime qu'un éditeur, surtout pour les jeunes, joue un rôle social en diffusant certaines valeurs. M. Gauthier a fondé sa maison d'édition en 1977 et c'est en 1985 qu'il a commencé à écrire des romans pour les jeunes. L'an dernier, La Courte Échelle a fait pour deux millions de dollars de ventes et M. Gauthier, qui voit vieillir ses lecteurs, songe à une nouvelle collection, pour adultes celle-là. Comme l'édition, la radio est un marché très difficile en ce moment. Cela n'a pas empêché l'Association canadienne des radiodiffuseurs de langue française (ACRTF) de décerner son Grand prix à Paul-Émile Beaulne pour son apport exceptionnel à l'industrie de la radio. En 30 ans de radio, M. Beaulne a oeuvré à CJMS, CJRC ( Ottawa ), puis CKAC . Ensuite, c'est le grand saut chez Radiomutuel. Malgré des débuts difficiles, le réseau investit dans le FM et se diversifie dans la télévision, avec Musique Plus et l'affichage avec Omni. «Mes tâches d'administrateur ne m'ont jamais éloigné de la radio. Je vais arrêter quand je ne m'amuserai plus», déclare Paul-Émile Beaulne. Sur le marché des arts, le cinéma occupe une place de choix au Québec, qui compte des milliers de mordus de la pellicule. Léo Bonneville , qui a fondé il y a 35 ans la revue Séquences , y a certainement contribué . M. Bonneville, un Clerc de Saint-Viateur, a transmis sa passion aux jeunes Québécois, dont certains sont devenus cinéastes. Il a aussi fondé les premiers ciné-clubs, disparus avec la Révolution tranquille. Le marketing peut tout vendre, dit-on. Roger Doré en est convaincu depuis longtemps et c'est pourquoi il n'a pas hésité à quitter son emploi de directeur de la promotion à la Brasserie Labatt pour devenir président du club de football la Machine de Montréal . Son pari a été récompensé, car lors du premier match de l'équipe, le Stade olympique s'est rempli à pleine capacité, un événement rare par les temps qui courent. Professeur de droit à l'Université McGill, John P. Humphrey se trouve au coeur d'une grande aventure humaine: c'est lui qui a rédigé la première version de la Déclaration universelle des Droits de l'homme, adoptée à Paris en 1948. Aujourd'hui, 130 pays y adhèrent. Réaliste, M. Humphrey admet que les progrès de l'humanité en matière de protection des opprimés se font en sautillant. Mais il ne perd pas espoir estimant que l'opinion publique commence à avoir un impact international en cette matière. Autre secteur où on note des progrès humanitaires: la lutte contre la drogue. Depuis bientôt 18 ans, Peter Vamos dirige le Portage, un centre pour les toxicomanes situé dans les Laurentides. M. Vamos se dit encouragé des conclusions du récent congrès international des communautés thérapeutiques «Drogue et société», qui s'est tenu à Montréal. Les quelque 2500 experts réunis sous la houlette de M. Vamos ont jeté les bases d'une action concertée de lutte contre la drogue à l'échelle de la planète. Une résolution sera présentée à l'ONU, établissant l'urgence du combat au niveau international.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-19

**Pages** P. \$

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/KUPUB8KS

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:43

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:43

---

## NDG: la sympathie du maire de New York pour le RCM irrite l'opposition

**Type** Article de journal

**Auteur** Richard Héту

**Résumé** L'appui donné par le maire de New York jeudi au candidat du RCM engagé dans une élection partielle dans le district de Notre-Dame-de-Grâce a soulevé des vagues hier. Dans une lettre adressée à David Dinkins, Sam Boskey, le leader de l'opposition au conseil municipal de Montréal, s'est «excusé» auprès du premier maire noir de New York «pour la situation difficile dans laquelle le maire Doré vous a placé au cours de votre récente visite à Montréal». «Le maire Doré vous a invité au Sommet (des grandes villes du monde) en tant que maire de tous les Montréalais, a ajouté M. Boskey. Et pourtant, vous avez été poussé à appuyer un candidat de son parti politique au milieu d'une campagne électorale serrée. Le maire Doré a été injuste à votre égard. Un hôte poli n'exige pas que son invité laisse un pourboire.» Le parti de M. Boskey, la Coalition démocratique de Montréal, est représenté par Claudette Demers-Godley dans la campagne pour succéder à Michael Fainstat comme conseiller de Notre-Dame-de-Grâce. M. Dinkins a montré sa sympathie pour le candidat du Rassemblement des citoyens de Montréal, Leith Hamilton, au cours d'une rencontre organisée par l'Association montréalaise des gens d'affaires et des professionnels de race noire. «Je sais que vous allez gagner», a-t-il déclaré devant au moins 400 personnes en s'adressant au directeur du Conseil de la communauté noire de Montréal. «Le maire de New York a été mal renseigné», a déclaré Philippe Salvatore, le candidat du Parti municipal de Montréal. «Le RCM va non seulement perdre, mais il va se faire massacrer. M. Dinkins ne connaît rien à la situation de Notre-Dame-de-Grâce et de l'insatisfaction de la population envers le RCM.» «C'est un coup publicitaire au profit du maire Doré», a pour sa part commenté Michel Bédard, le candidat du Parti éléphant blanc de Montréal. «C'est un manque de tact et d'élégance de la part du maire de New York.» Dans sa lettre à M. Dinkins, M. Boskey a précisé que le maire de New York avait été mal renseigné sur la performance «lamentable» de l'administration Doré au chapitre des relations raciales. Le leader de l'opposition a notamment indiqué que l'administration Doré a attendu 16 mois après la mort d'Anthony Griffin avant d'émettre la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale. Il a souligné également que moins d'un p. cent des policiers de Montréal sont issus des minorités visibles. «Je me demande si vous auriez supporté le candidat du parti politique du maire Doré si vous aviez été mieux informé de la situation politique locale», a ajouté M. Boskey. Neuf candidats se feront la lutte lors de l'élection partielle dans le district de Notre-Dame-de-Grâce, le 3 novembre.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-19

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/XHUG5ZZW>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:43

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:43

---

## Les cols bleus envahissent l'hôtel de ville

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** Plusieurs centaines de cols bleus ont forcé hier soir la porte de l'hôtel de ville de Montréal, peu avant le début de l'assemblée mensuelle du conseil municipal. Envahissant les tribunes du public et le grand hall, ils ont crié leur mécontentement devant la lenteur des négociations avec la Ville, avant de quitter le bâtiment sans laisser de traces. Ils avaient profité de l'inscription des citoyens pour la période de questions qui précède chaque assemblée pour s'engouffrer par la seule porte qui n'était pas verrouillée. Peu avant 17h, les cols bleus avaient bloqué la rue Notre-Dame en face de l'hôtel de ville, ce qui avait provoqué une rencontre entre leur président, Jean Lapierre, et la présidente du comité exécutif, Léa Cousineau. Selon M. Lapierre, qui a demandé hier midi à Québec de nommer un médiateur dans le conflit, cette rencontre «aura permis d'éclaircir des points». Il a ajouté que les négociateurs patronaux présentaient le dossier des pourparlers aux responsables politiques «d'une façon compliquée», alors qu'il serait possible d'éliminer rapidement certains irritants. Mme Cousineau affirme de son côté que la rencontre «n'ajoute pas grand-chose aux négociations. Je lui ai répété qu'un règlement doit passer par la proposition qui a été présentée par la Ville... et qu'il n'y aura pas un sou de plus de notre part». La Ville s'est par ailleurs opposée à la demande de médiation formulée par les cols bleus, qui en étaient hier à la deuxième journée d'une grève de trois jours. «Aucun élu de Montréal n'est intéressé à ce que ce soit Québec qui règle ce conflit», explique Mme Cousineau, expliquant que ce sont les administrateurs locaux qui seront responsables des coûts qu'engendrera une éventuelle entente. M. Lapierre avait déclaré aux cols bleus massés

devant l'hôtel de ville que les moyens de pression s'intensifieraient à compter de maintenant. La Ville a déploré hier la mise à sac du système informatisé de pesée des camions au dépotoir de l'ancienne carrière Miron, évaluant les dégâts à environ 40000\$. L'administration a, sur un autre plan, dépensé jusqu'à maintenant 2,4 millions pour remplacer, lors des grèves tournantes, les cols bleus qui occupent des emplois de gardiens au Jardin botanique, par exemple. M. Lapierre a convoqué à nouveau ses membres devant l'hôtel de ville cet après-midi, promettant que «le scénario sera complètement différent». «Ils n'ont rien vu encore», a déclaré M. Lapierre à ses membres lors de la manifestation. «La période d'échauffement est finie et celle de l'action commence. Partout, sans cesse, nous serons là», a-t-il ajouté. M. Lapierre avait demandé, au nom des 5200 cols bleus, au ministre du Travail Norman Cherry de nommer un médiateur «étant donné la volonté indéfectible des dirigeants syndicaux d'éviter que les citoyens et citoyennes ne deviennent les boucs émissaires de ce conflit». Tout en s'opposant à une telle nomination, Mme Cousineau a expliqué que les deux parties pourraient s'entendre pour demander au conciliateur, Fernand Matteau, de faire rapport, geste que seul un médiateur pourrait en principe poser.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-22

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/EEAATSM7

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:43

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:43

---

## Récupération des biogaz: il n'y a pas de conflit d'intérêts, dit la Ville

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° L'administration municipale de Montréal a nié hier soir qu'il y ait conflit d'intérêts dans le dossier des biogaz du dépotoir de l'ancienne carrière Miron. La compagnie Biothermica est engagée dans une analyse de la composition des biogaz, agissant comme sous-traitant de l'École polytechnique, tout en faisant partie d'un consortium qui transformera ces biogaz en électricité. Le responsable du dossier au comité exécutif de la Ville, Richard Brunelle, a déclaré hier soir que Polytechnique «allait chercher les ressources où elles se trouvent. C'est leur droit et je leur fais confiance». «Nous n'avons pas, poursuit-il, à remettre en cause le choix de Polytechnique. Nous nous attendons à ce que le travail soit fait et bien fait». Selon la Coalition démocratique, parti d'opposition à l'hôtel de ville, les résultats de l'étude de caractérisation des biogaz effectuée par Poly, en collaboration avec le DSC de l'hôpital du Sacré-Coeur, pourrait avoir un impact sur la rentabilité et la «faisabilité» de l'usine de transformation. «C'est une question hypothétique», répond M. Brunelle, qui estime qu'il s'agit de deux projets différents, qui feront l'objet de débats publics et complets quand ils seront présentés. Il a ajouté que le projet de transformation des gaz en électricité par un consortium regroupant Biothermica, Désourdy et Gaz métropolitain sera présenté au conseil municipal lors de sa réunion du mois prochain. «On ne peut spéculer sur des propositions qu'on n'a pas reçues», déclare M. Brunelle.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-22

**Pages** P. A-11

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/57TMBNUL

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:43

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:43

---

## Laval s'apprête à «abandonner» la carrière Miron

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean-Paul Charbonneau

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 23 octobre 1991 344 mots, p. A3 Charbonneau, Jean-Paul °Laval s'apprête à quitter la carrière Miron, exploitée par Montréal, pour aller déposer ses déchets domestiques ailleurs. Cette mesure lui fera économiser plus d'un million de dollars par année. La Presse a appris, hier, que le changement se ferait très prochainement et que l'endroit choisi serait situé dans une municipalité voisine. La direction générale de Laval n'a cependant pas encore présenté son rapport final aux membres du comité

exécutif, car trois solutions de rechange restent à l'étude. Joint à son bureau de l'hôtel de ville, le maire Gilles Vaillancourt n'a pas voulu s'aventurer sur le sujet. Il a néanmoins reconnu qu'une intéressante nouvelle, qui fera économiser beaucoup aux contribuables lavallois, devrait être annoncée au cours des prochains jours. Pour l'administration du maire Jean Doré, il s'agit d'une perte sèche, car Laval utilise ce lieu d'enfouissement depuis une dizaine d'années et en est le principal client extérieur. (Le dépotoir Miron continuera cependant d'être utilisé par les villes de la Communauté urbaine de Montréal et plusieurs municipalités régionales de la Rive-Sud.) Il avait été question que le dépotoir Miron ferme en 1993, mais l'échéance avait été reportée d'un an. Aucune échéance n'est maintenant fixée car l'administration montréalaise veut d'abord remplir le trou, objectif qui, avec le retrait de Laval, tardera davantage. Si Montréal avait dit oui Le maire Vaillancourt et son collègue de LaSalle, Michel Leduc, avaient proposé, il y a quelques années, une solution de rechange à l'administration Doré afin de faire économiser les villes utilisatrices, mais leur recommandation avait été écartée. «Si Montréal avait dit oui, il est probable que Laval n'aurait pas cherché ailleurs», a soutenu hier, un haut fonctionnaire croisé à l'hôtel de ville. Selon les renseignements obtenus de ce fonctionnaire, Laval déverse annuellement 140000 tonnes de déchets chez Miron. Les entreprises privées responsables de la collecte des déchets dans l'île Jésus ont été avisées qu'elles devraient changer d'itinéraire très prochainement. Selon les informations obtenues, le trajet sera plus long mais prendra moins de temps en raison d'une circulation moins dense. Actuellement, Laval paie 38,50\$ la tonne pour avoir le droit de déverser ses déchets chez Miron. En janvier, le prix passerait à 42,50\$ environ. Il appert que Laval paiera seulement 28,90\$ au lieu choisi pour se débarrasser de ses déchets. Un porte-parole de l'administration Vaillancourt a mentionné que depuis l'annonce de la réforme Ryan sur la fiscalité municipale, les directeurs de service avaient reçu la directive de tout mettre en oeuvre pour trouver des solutions qui feraient économiser de l'argent aux contribuables. C'est sous la responsabilité du directeur général, M. Claude Asselin, que différentes démarches ont été entreprises.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-10-23  
**Pages** P. A-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/HQLKEXPK  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:44  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:44

---

## Montréal ignore quand elle pourra fermer le dépotoir

**Type** Article de journal  
**Auteur** Gilles Gauthier  
**Résumé** °La Ville de Montréal ne peut donner l'assurance qu'elle pourra respecter sa promesse de fermer le dépotoir de l'ancienne carrière Miron avant la fin de 1994. Hier matin, le Projet d'aménagement résidentiel et industriel (PARI) du quartier Saint-Michel, groupe communautaire, se disait d'avis que l'enfouissement ne pourrait prendre fin à la date prévue et demandait à la Ville de lui prouver qu'il avait tort. Le responsable du dossier au comité exécutif, Richard Brunelle, a expliqué que la date de 1994 constituait une évaluation qui avait été faite par la firme Lavalin à l'époque où la Ville avait pris possession du dépotoir. Il ajoute qu'un autre contrat a été accordé le 17 juin dernier à la même compagnie, maintenant SNC-Lavalin, pour évaluer de façon plus précise la date de fermeture. Cette étude, de dire M. Brunelle, n'est pas encore achevée. «Je ne peux garantir, poursuit-il, que l'enfouissement sera terminé en décembre 1994, mais cette évaluation me semble encore réaliste. L'étude nous donnera une heure un peu plus juste. J'ai hâte de voir la réponse.» La Ville évalue toujours à 38 millions le nombre de tonnes de déchets qui seront nécessaires pour remplir le trou. Le cap des 33 millions de tonnes vient d'être franchi. Quelque 1,5 million de tonnes sont enfouies chaque année et un des éléments de l'étude de Lavalin consiste à évaluer le tassement de la masse de déchets au cours des années et décennies qui viennent. Le président du PARI, Pierre Durocher, a par ailleurs fait valoir que la Régie intermunicipale des déchets, qui regroupe les villes de banlieue de l'île de Montréal, ne pourra construire son incinérateur avant la fin de 1994. La Régie, ajoute-t-il, est le plus gros client du dépotoir (766400 tonnes l'an passé) et il lui faudra beaucoup de temps pour obtenir toutes les autorisations, notamment environnementales, nécessaires à la construction d'un incinérateur. Elle voudra donc poursuivre l'enfouissement au dépotoir pendant quelques années encore. M. Durocher rappelle pour sa part que la Ville avait au fil des ans promis de fermer le dépotoir en 1993, puis au début, au milieu et maintenant à la fin de 1994. «Nous voulons un repère réaliste dans le temps», demande-t-il.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-10-23  
**Pages** P. A-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/BV85FNZN



Date d'ajout 15/05/2020 à 14:38:44

Modifié le 15/05/2020 à 14:38:44

---

## Licencement des employés d'entretien à la STCUM: «Le dossier est clos», affirme Robert Perreault

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** ° «Le dossier des conventions collectives est maintenant clos. Le syndicat des 2000 employés d'entretien (CSN) a fait son choix et nous avons fait le nôtre», a déclaré hier le président du conseil d'administration de la Société de transport de la CUM, Robert Perreault. De passage aux ateliers du Canadien national, à Pointe-Saint-Charles, où la STCUM a octroyé un contrat de 60 millions de dollars pour remettre à neuf 336 wagons de la première génération du métro de Montréal, M. Perreault a esquivé toutes les questions concernant le climat tendu des relations de travail avec le syndicat des employés d'entretien. «Je fais confiance à ma direction pour aplanir ces difficultés et j'ose espérer que les usagers du transport en commun - un million par jour - n'auront pas à subir les contrecoups des sautes d'humeur éventuelles des travailleurs de l'entretien», a-t-il finalement laissé tomber, avec un brin d'agacement. Ceux-ci ont rejeté unanimement, en assemblée générale dimanche, l'idée de s'associer à l'entente qui lie la STCUM et les 6000 autres employés syndiqués de la Société, affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). En substance, ces travailleurs, dont les chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro, ont accepté de soustraire la STCUM à son obligation de souscrire au régime de retraite, en plus de consentir à un gel de salaire pour l'année 1993 et de prolonger, ainsi, leur convention collective jusqu'à la mi-janvier 1994. Faisant face à de sérieux problèmes financiers, causés par la réforme Ryan sur la fiscalité municipale, la STCUM compte ainsi économiser 22 millions, afin d'équilibrer son budget 1992. Mais comme le syndicat d'entretien - qui maintient n'avoir jamais été consulté avant la signature de l'entente SCFP-STCUM - refuse toujours de «collaborer» avec l'employeur, celui-ci est contraint, dit-il, de mettre à pied 120 travailleurs du service d'entretien. Normand Lamoureux, président des employés d'entretien, réaffirme que 150 de ses membres sont admissibles, au cours des prochains mois, à la retraite. «Il aurait été plus logique, note-t-il, de procéder à des mises à la retraite plutôt qu'à des licenciements.» Par ailleurs, environ 200 travailleurs des ateliers du CN s'affairent, depuis un an, à rafistoler 336 vieux wagons du métro. À compter du 30 novembre, on devrait livrer un wagon aux quatre jours. M. Perreault a été impressionné par la qualité du travail. «Ces wagons auront l'air de sortir tout droit de la chaîne de montage. On pensera qu'ils sont tout neufs», a-t-il lancé, en parcourant les ateliers aux côtés de Fausto C. Levy, président directeur général des ateliers de réparation du CN à Pointe-Saint-Charles.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-23

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/SX4EW3A8

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:44

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:44

---

## Des HLM victimes d'un lobby

**Type** Article de journal

**Résumé** ° Soumis au lobby de plusieurs associations de propriétaires et de promoteurs immobiliers qui se plaignent d'un taux élevé de logements et de conciergeries inhabitées, des villes du Québec ont voté par règlement municipal des moratoires pour interdire la construction d'habitation à loyer modique (HLM). Des villes comme La Tuque et Trois-Rivières, en Mauricie, et Matane, en Gaspésie, auraient, selon le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), voté de tels édits municipaux, sous les pressions d'hommes d'affaires locaux incapables de louer leurs logements vacants. Pour la même raison, à laquelle on peut ajouter de «subits problèmes de zonage», de plus grandes villes comme Laval et Longueuil, sans bannir systématiquement les HLM de leur territoire, étudieraient les projets de construction «cas par cas», créant ainsi des délais déraisonnables pour des centaines de familles en attente. C'est dans cette perspective que l'organisme populaire a tenté hier d'expliquer le mécontentement qui entoure les projets de construction dans Bordeaux-Cartierville de deux immeubles de logement sociaux. Ces projets créeraient, selon les opposants regroupés sous le Comité de défense de Bordeaux-Cartierville, «une concurrence déloyale» à des promoteurs immobiliers incapables de rentabiliser leurs logements vacants: 600 selon le FRAPRU. Ces logements sont disponibles non seulement parce que le prix de location est élevé et la salubrité déficiente, mais parce que les propriétaires ont perdu une

source providentielle de revenus quand le gouvernement du Québec a laissé tomber son programme de «suppléments au loyer» selon lequel le gouvernement comblait l'écart entre le quart du revenu des locataires à faible revenu et le loyer demandé. En se retirant du programme, la Société d'habitation du Québec venait de comprendre qu'à moyen terme (8 ans), cet investissement devenait moins rentable que le programme de HLM. HLM-Cousineau Il semble qu'il faudra l'intervention du vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal, John Gardiner, pour que les HLM-Cousineau (120 logements environ) lèvent de terre à côté de la voie ferrée dans le Nouveau-Bordeaux. Le projet Valmont que les opposants voulaient détruire, verra le jour parce que l'Office s'est porté acquéreur du building qu'il transforme. Dans le cas Cousineau, le hic se situerait au niveau d'une modification au zonage que les autorités locales ne voient soudainement plus d'un bon oeil. Menée tambour battant depuis trois mois, la campagne de dénigrement des HLM dans Cartierville-Bordeaux, comme elle semble également amorcée dans Rosemont sur l'emplacement du centre Paul-Sauvé, tient à la fois à la xénophobie d'opposants qui veulent se protéger contre «les pauvres et les immigrants» et à la peur de voir le patrimoine immobilier perdre de la valeur dans les alentours. Ces îlots de pauvreté entraîneront le vandalisme et la violence dans le voisinage. À cet égard, un conseiller municipal du Parti municipal de Montréal, Pierre Gagnier déclarait récemment: «Non aux ghettos à côté de chez nous.» Daniel Verdi, membre du bureau du Parti Québécois dans le comté de l'Acadie, a même cautionné une déclaration, reproduite dans le journal local: «Tout l'arrondissement sait que les futurs HLM serviront à subventionner des réfugiés dont 60 p. cent s'angliciseront malgré la loi 101.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-23

**Pages** P. A-14

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/4REJLNQ7>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:44

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:44

### Quality report

- Item has no authors

---

## Train de banlieu: Québec n'a pas tranché entre Bombardier et CANAC

**Type** Article de journal

**Auteur** Richard Dupaul

**Résumé** Québec n'a toujours pas décidé si c'est Bombardier ou CANAC International qui fabriquera le matériel roulant du train de banlieue de la ligne Montréal-Deux-Montagnes, a laissé entendre hier le ministre des Transports, M. Sam Elkas. Le projet doit d'abord franchir l'étape du conseil des ministres. De son côté, le président du conseil et chef de la direction de Bombardier, M. Laurent Beaudoin, estime que les deux projets «ne sont pas comparables» et que la solution de Bombardier est «beaucoup plus moderne». M. Beaudoin, qui était conférencier devant un groupe d'analystes de Montréal, réagissait ainsi à une manchette du Devoir voulant que le ministère des Transports s'apprête à octroyer à Bombardier, sans procéder à un appel d'offres, un contrat de 123 millions pour la construction du train de Deux-Montagnes. Bombardier l'emporterait sur CANAC, filiale du Canadien National, dont le projet coûterait 40 millions de moins et qui générerait 340 emplois dans le Sud-Ouest de Montréal. CANAC propose de rénover et d'adapter, aux ateliers du CN à Pointe Saint-Charles, des voitures usagées anciennement exploitées par le système GO Transit de Toronto. Pour sa part, le président du conseil de la STCUM, M. Robert Perreault, a sursauté en apprenant la nouvelle. Alors qu'on coupe les vivres du transport en commun à Montréal, le gouvernement choisit «une solution plus chère à l'achat et à l'entretien», a-t-il dit. Or, pour M. Beaudoin, les projets de Bombardier et de CANAC ne peuvent être comparés «parce qu'on ne parle pas du même produit». Les voitures proposées par CANAC ont été fabriquées dans les années 60 et sont issues d'une technologie «désuète», a-t-il dit. De plus, M. Beaudoin a souligné que les 58 voitures de CANAC n'étant pas motorisées, elles devraient être tirées par neuf locomotives. Le PDG a aussi critiqué son concurrent, qui souhaite convertir de vieilles locomotives au diesel à l'électricité. «C'est une technologie que je ne connais pas», a-t-il ironisé. Bombardier, pour sa part, propose une solution plus coûteuse, mais aussi «plus moderne et mieux adaptée au marché», a poursuivi M. Beaudoin. Le fabricant projette de construire 52 voitures automotrices. De son côté, le directeur général de CANAC, M. Gaston Paquin, a rétorqué que sa compagnie respecterait ses budgets «même si on achète des nouvelles locomotives», comme l'a laissé entrevoir M. Beaudoin. Il ajoute que les trains de CANAC, même rajeunis, seraient «très durables mécaniquement» et «comparables visuellement» aux trains modernes. Pendant ce temps, le ministre Elkas se dit prêt à considérer le projet de CANAC «si le Conseil des ministres me le demande», a-t-il dit. M. Elkas admet avoir négocié uniquement avec Bombardier jusqu'ici car, lorsque son ministère a reçu le mandat de trouver un train électrifié

en juin 1990, le «seul candidat au Québec était Bombardier». Toutefois, cela n'a pas empêché Québec d'avoir un «bon prix», a-t-il ajouté. CANAC a soumis son projet «seulement l'été dernier», a précisé l'attaché de presse du ministre, Mme Johanne Denault.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-10-23  
**Pages** P. D-1  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/I5KEN22P  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:44  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:44

---

## Montréal vend une partie de «ses» Expos

**Type** Article de journal  
**Auteur** Gilles Gauthier  
**Résumé** La Presse Nouvelles générales, vendredi 25 octobre 1991 438 mots, p. A1 Gauthier, Gilles Le propriétaire des Boutiques San Francisco, Paul Roberge, a offert hier d'acheter 13,3 p. cent de la participation de 15 millions que détient la Ville de Montréal dans le club de baseball des Expos. Et la Ville accepte de lui vendre, pour une somme de 2 millions, 200 des 1500 parts qu'elle avait acquises en avril dernier. M. Roberge propose de les acheter par l'entremise de son holding personnel, la compagnie 114114 Canada Inc. Son offre est en vigueur jusqu'à vendredi prochain. La transaction sera entérinée lundi soir, lors d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Montréal. La convention signée au printemps par le groupe qui achetait les Expos de Charles Bronfman stipulait que si une offre d'achat de parts devait être reçue par l'un ou l'autre des nouveaux actionnaires, «ce sont les parts de la Ville qui seront rachetées de façon prioritaire». Le président du club, Claude Brochu, s'engageait de son côté dans le document à déployer ses meilleurs efforts pour trouver des acheteurs pour les parts de la Ville. Une étude secrète préparée à l'époque pour la Ville par la firme Samson Bélair Deloitte et Touche affirmait qu'elle pouvait s'attendre à un rendement de 10,5 p. cent sur son investissement si la valeur de la franchise augmentait de 3,5 p. cent par année pendant les trois premières années. Le maire Jean Doré s'est réjoui de l'intérêt manifesté par l'entreprise. «Au moment de notre investissement dans les Expos, a-t-il déclaré, nous étions convaincus que des individus ou des groupes prendraient progressivement la place de Montréal. Nous sommes très heureux de la façon dont les choses se déroulent car la vente de nos parts est sous bonne voie». M. Roberge s'est refusé pour sa part à tout commentaire.

**Publication** La Presse  
**Date** 1991-10-25  
**Pages** P. A-1  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/HV7LS8YK  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:44  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:44

---

## La STCUM veut se départir des trains de banlieue -- Une société autonome régionale pourrait même prendre en charge une partie du métro

**Type** Article de journal  
**Auteur** Gilles Gauthier  
**Résumé** Estimant que les trains de banlieue ont un caractère régional, la STCUM crée une société autonome qui en prendra la responsabilité, dans la foulée des coupes budgétaires imposées par le ministre Claude Ryan. Elle demande de plus que l'administration et le financement de ces trains et du métro relèvent d'une entité régionale. Le conseil d'administration de la société «a donné des mandats visant à créer une corporation distincte de la STCUM» pour s'occuper des trains, a déclaré hier à La Presse son président, Robert Perreault. Elle pourra, ajoute-t-il, relever du gouvernement du Québec ou du Conseil métropolitain de transport en commun (CMTC), dont M. Perreault est également le président et qui regroupe des représentants de l'île de Montréal, de Laval et de la Rive-Sud. Les contrats d'exploitation et d'entretien avec le CN et le CP pour les trains de banlieue de Rigaud et de Deux-Montagnes expirent en 1992 «et nous n'avons pas l'intention de les renouveler tels quels», poursuit M. Perreault. Il rappelle qu'en vertu de la réforme Ryan, Québec mettra fin à ses subventions pour l'exploitation des ces trains après la modernisation de la ligne Deux-Montagnes. Une porte-parole de la

STCUM, Odile Paradis, précise que le budget d'exploitation des trains pour 1992, qui est de l'ordre de 50 millions, prévoit que 45 p. cent du financement viendra de la CUM, 36,2 p. cent du gouvernement du Québec et le reste des tarifs payés par les voyageurs. «Nous ne voulons pas assumer seuls le fardeau financier et les enjeux de développement», de dire M. Perreault, qui préconise la relance du service sur les axes Saint-Hilaire, Sainte-Thérèse, Châteauguay et Repentigny. Le métro, qui se rend jusqu'à Longueuil et ira «bientôt» à Laval doit également relever à ses yeux d'une nouvelle entité régionale, qui pourrait s'inspirer du CMTC et qui serait également responsable de l'estacade et d'un éventuel service sur rail à équipement léger. Le transport par autobus devrait selon lui garder son caractère local et continuer de relever des sociétés de transport existantes, la STCUM, la STL et la STRSM.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-25

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/XJXQ6UA2

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:44

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:44

---

## La question raciale, un enjeu aux élections municipales?

**Type** Article de journal

**Auteur** Richard Héту

**Résumé** Bill Hurst, un résidant de longue date de Notre-Dame-de-Grâce, ne s'émeut guère à l'idée qu'il pourra contribuer à élire un premier Noir au conseil municipal de Montréal. «J'ai déjà dit au gars du RCM qu'il aura mon vote s'il est capable de réparer l'aréna Doug-Harvey d'ici le scrutin», déclare M. Hurst, au cours d'un entretien cette semaine à l'intersection de l'avenue Monkland et de la rue Old Orchard. «Mais comme c'est impossible, mon vote ira ailleurs.» Ainsi va la politique municipale: il y a un peu plus d'un mois, Leith Hamilton, le directeur du Conseil de la communauté noire du Québec, lançait sa campagne en vue de l'élection partielle du 3 novembre dans Notre-Dame-de-Grâce en citant quelques-unes des paroles les plus mémorables du pasteur Martin Luther King. Aujourd'hui, le candidat du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) doit expliquer à des citoyens frustrés pourquoi il faudra cinq mois à l'administration municipale pour réparer le système de réfrigération de la glace à l'aréna Doug-Harvey. Éloquent dans son rôle de leader de la communauté noire au cours d'un été chaud sur le front des relations raciales à Montréal, M. Hamilton saura-t-il trouver les mots pour convaincre les électeurs du district de l'ouest de la ville qu'il peut aussi être un bon conseiller municipal? À une époque où l'administration Doré a mal à son image et dans un district où l'immense majorité de la population est blanche (90 p. cent), la question ne manque pas d'intriguer. Pas moins de neuf candidats sont en lice dans l'espoir de succéder à Michael Fainstat, qui a mis un terme à 25 ans de vie politique municipale en août dernier. Au sein de ce groupe, M. Hamilton est probablement celui qui a reçu le plus de publicité au cours des derniers mois. La semaine dernière, notamment, il a attiré l'attention des médias en recevant l'appui de David Dinkins, le premier maire noir de New York, ce qui a soulevé l'ire de ses adversaires. Mais M. Hamilton est aussi le candidat qui devra surmonter les obstacles les plus importants s'il veut être élu. En tant que candidat du RCM, le parti au pouvoir à l'hôtel de ville, il se retrouve dans l'obligation d'expliquer certaines des décisions les plus controversées de l'administration Doré. Et en tant que candidat noir, il doit se défendre de n'être le représentant que d'une seule communauté. «Je pense qu'il y a plusieurs questions dans NDG dont il faut s'occuper», déclare M. Hamilton, un travailleur social de 42 ans. «Quand je parle aux gens, j'essaie de leur montrer que je connais mes dossiers et que je suis un candidat pour l'ensemble de la communauté.» Mais, dans le même souffle, M. Hamilton ajoute que «la chose qui me différencie des autres candidats est la question raciale». «Pour moi, dit-il encore, un sous-thème de cette élection, c'est qu'il s'agit d'un référendum sur la question raciale ( a referendum on race ).» Ce genre de discours fait bondir les adversaires de M. Hamilton. Pour eux, le RCM a fait preuve d'«opportunisme» et de «paternalisme» en présentant un candidat noir dans Notre-Dame-de-Grâce, un district où les Noirs sont beaucoup moins nombreux que dans les districts voisins de Loyola et de Décarie. «Ce que les gens reprochent à l'administration Doré», dit Claudette Demers-Godley, la candidate de la Coalition démocratique de Montréal (CDM), «c'est de leur envoyer d'une façon très peu subtile le message suivant: si vous n'élevez pas le premier conseiller noir à Montréal, vous êtes racistes. Ça, les gens ne le prennent pas. Je me le fais dire à tous les jours. Les gens sont carrément enragés.» «C'est triste à dire, mais M. Hamilton va `se faire planter'», dit pour sa part Marcel Tremblay, le candidat du Parti civique de Montréal (PCM). Pas à cause de sa couleur ni de sa compétence, mais à cause de la performance de «l'administration du Roi-Soleil», ironise-t-il. Philippe Salvatore, le candidat du Parti municipal de Montréal, tient le même discours. Il dit: M. Hamilton est un candidat de «qualité» et «un homme de principes». Mais, ajoute-t-il, l'administration Doré a sombré dans la «mégomanie» et augmenté «les taxes à un point tel où on étrangle les éléments sains de la ville», soit «les petits propriétaires et les petits commerçants». À son avis, M.

Hamilton a effectué un calcul «politiquement erroné» en se présentant sous la bannière du RCM. Le principal intéressé est conscient du péril de porter les couleurs du parti au pouvoir lors d'une élection partielle. Mais il pense aussi que les critiques sous tous azimuts de ses adversaires contre l'administration Doré peuvent jouer contre eux. «Imaginez: il y a huit candidats qui font la queue à la porte des citoyens pour leur dire ce qui va mal dans le monde», dit M. Hamilton. «Les gens vont se fatiguer d'entendre toutes ces critiques.» Et malgré l'insatisfaction qu'ils peuvent ressentir à l'égard de l'administration Doré, les électeurs comprendront qu'ils font face à un choix historique le 3 novembre, estime M. Hamilton. «Les gens savent qu'il y a du racisme à Montréal et ils veulent élire quelqu'un qui a de la vision et qui changera les choses», dit-il. «Ils ont une chance glorieuse de le faire.» M. Hamilton n'est pas le premier Noir à vouloir passer à l'histoire en se faisant élire au conseil municipal de Montréal. Lors des élections de novembre dernier, pas moins de six candidats noirs avaient brigué les suffrages, dont Jean-Claude Icart, le directeur du Bureau de la communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal, et Noël Alexander, le directeur de l'Association jamaïcaine de Montréal. M. Icart, qui représentait le RCM, est celui qui est venu le plus près de la victoire, terminant à seulement 121 votes du vainqueur. C'est avec l'appui de M. Fainstat, qu'il connaît depuis plusieurs années, et de certains leaders de la communauté noire, dont Elroy Johnson, de l'Association montréalaise des gens d'affaires et des professionnels de race noire, que M. Hamilton a décidé de tenter une percée dans le monde politique municipal. «Plusieurs personnes importantes de la communauté noire pensent que nous devons démontrer que, quelles que soient nos difficultés, nous sommes prêts à travailler au sein de la société», dit M. Hamilton. Né dans la Petite-Bourgogne, M. Hamilton a vécu une partie de sa jeunesse dans un Centre d'accueil après la séparation de ses parents. Accepté par la suite au sein d'une famille de Westmount, il a décroché une maîtrise en travail social à l'Université McGill. «J'ai été chanceux de sortir du ghetto», dit-il. J'aurais pu aboutir en prison au lieu de finir mes études et d'aider les gens.» Au cours des dernières années, M. Hamilton a travaillé au Centre des services sociaux Ville-Marie, en plus de jouer un rôle important au sein de la communauté noire. «J'ai toujours tenté de réparer les injustices dont j'ai été la victime ou le témoin dans ma jeunesse», dit M. Hamilton. «C'est ce qui me porte depuis toujours. Je ne suis pas un opportuniste.» (CDM) Claudette Demers-Godley Tannée, frustrée et frustrée ° «Comme les autres citoyens et citoyennes de Notre-Dame-de-Grâce, je suis tannée, déçue et frustrée par le manque de respect de l'administration Doré à notre égard.» Et comme plusieurs résidents de NDG, Claudette Demers-Godley, la candidate de la Coalition démocratique de Montréal (CDM), se sert du dossier de l'aréna Doug-Harvey pour expliquer que l'administration municipale est incapable de «mettre ses priorités à la bonne place». «Il en coûte 1,5 million\$ pour inviter les maires des grandes villes, mais on n'est même pas capable d'arriver à des solutions intéressantes pour protéger l'environnement. On leur offre des spectacles et de bons repas. Et pendant ce temps, on se fait niaiser littéralement par le RCM», s'indigne Mme Demers-Godley. Pendant dix ans, Mme Demers-Godley a milité de façon active au sein du RCM. Mais, en 1988, elle a claqué la porte du parti en compagnie de Sam Boskey, Marvin Rotrand et Pierre Goyer, qui forment aujourd'hui l'opposition officielle au conseil municipal. Mère de trois enfants, détentricrice d'un bac en sciences économiques de l'université Concordia et directrice du Centre de crise Solidav, Mme Demers-Godley croit qu'il est important d'encourager «les gens à reprendre leur vie de quartier», de rassurer les citoyens que la hausse de la criminalité épeure et de donner une aide «au 25 p. cent de la population qui vit sous le seuil de la pauvreté». «C'est important d'avoir une opposition crédible à l'hôtel de ville qui peut susciter des débats», dit-elle. (PCM) Marcel Tremblay Pour le gel des taxes en 1992 ° Marcel Tremblay s'ennuie de Jean Drapeau. Graphique à la main, le candidat du Parti civique de Montréal (PCM) tente de démontrer que l'économie de Montréal, vibrante sous M. Drapeau, a décliné de façon vertigineuse depuis l'arrivée de l'administration Doré. Depuis 1987, dit-il, le nombre de places d'affaires taxées à Montréal est passé de 43000 à moins de 37000 et le compte de taxe d'affaires moyen a grimpé de 7000\$ à 11000\$. «Les gens qui veulent se lancer en affaires préfèrent s'installer à St-Laurent plutôt que de supporter les taxes de l'administration Doré», dit M. Tremblay, dont le frère Gérald est ministre de l'Industrie et du Commerce dans le gouvernement Bourassa. Se décrivant comme un promoteur et un entrepreneur, M. Tremblay, un ancien directeur d'école, a été le premier directeur du volet international du 350e anniversaire de Montréal. Il a démissionné de la Corporation des fêtes quand ses suggestions ont été refusées. «Avant tout, leur orientation était en fonction du show-business, commente M. Tremblay. C'est-à-dire encore la galerie et la vitrine que le RCM est très habile à se payer.» gé de 47 ans, père de trois enfants, M. Tremblay réclame le gel des comptes de taxes résidentielles et commerciales en 1992 à leurs niveaux de 1991. M. Tremblay a déjà défendu les couleurs du Parti libéral du Québec en 1981. Il a été battu par Claude Charron. (PMM) Philippe Salvatore Faux pas et contre-attaque ° Il voulait critiquer la programmation des fêtes du 350e anniversaire de Montréal. Il est lui-même devenu la cible des critiques. Dans une entrevue au quotidien The Gazette, il y a deux semaines, Philippe Salvatore, le candidat du Parti municipal de Montréal (PMM), a dénoncé la tenue d'une exposition sur l'histoire des gays et des lesbiennes de Montréal dans le cadre des célébrations. «Pourquoi ne pas permettre aux nains de raconter leur histoire? Pourquoi ne pas permettre aux albinos de raconter leur histoire», a demandé M. Salvatore, professeur à l'université Concordia et détenteur d'une maîtrise et d'un doctorat de l'Université Harvard en littérature romane. Tout en offrant ses excuses à ceux qui ont été offensés par ses propos, M. Salvatore contre-attaque en disant qu'il a été cité «hors-contexte». «Je voulais critiquer la folklorisation des fêtes du 350e anniversaire», dit-il. «On tend à diviser les communautés», ajoute-t-il en estimant que l'apport «fondamental» des communautés irlandaise, écossaise et anglaise a été escamoté dans la programmation des célébrations. Né en Italie, père de quatre enfants, M. Salvatore a déjà été élu au conseil municipal en 1982 sous la bannière du RCM. Il a cependant quitté le parti un

an plus tard, prétextant un manque de démocratie dans le caucus RCM. Selon lui, les citoyens de NDG sont «complètement insatisfaits» à cause de l'augmentation des taxes, de la bureaucratie et de la détérioration des services et de la hausse de la criminalité.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-26

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/U6SW7HYP

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:44

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:44

---

## La Ville octroie à Hibon le contrat d'équipement pour le pompage du biogaz au dépotoir Miron, malgré l'avis d'un de ses ingénieurs

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° L'administration municipale a accordé lundi dernier à la société française Hibon un contrat d'équipement pour le dépotoir Miron, malgré les avis très défavorables d'un ingénieur du Centre de tri et d'enfouissement (CTED). De plus, la société d'ingénierie Tecsub, qui a été retenue par la Ville pour s'occuper des devis techniques et de l'appel d'offres pour ce projet, a officiellement recommandé aux responsables municipaux d'accepter la soumission de la société américaine Roots Dresser, avant de faire marche arrière deux semaines plus tard et d'opter pour le concurrent français. Hibon, représentée à Montréal par Dentech, a présenté une soumission de 1,34 million pour fournir et installer des compresseurs servant à pomper les biogaz qui résultent de la décomposition des déchets. Roots Dresser a soumis une offre de 1,38 million, et le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire par le conseil municipal lundi dernier. Des documents obtenus hier par La Presse indiquent cependant que la proposition de Dentech était jugée insuffisante et même inacceptable. «Nous recommandons d'octroyer le contrat à la firme Roots», écrivait ainsi le 25 septembre dernier le directeur du projet chez Tecsub, André Julien, dans une lettre adressée à Maurice Vézeau, chef de la division d'ingénierie au module du génie de l'environnement de la Ville de Montréal. Dans une analyse des soumissions datée du 2 octobre, un ingénieur du CTED, Kim-Giang Nguyen, affirmait que «la soumission (de Dentech) doit être rejetée car l'équipement est de qualité insuffisante et non conforme aux spécifications du cahier des prescriptions spéciales». Il soutenait également que le compresseur suggéré n'existe pas encore sur les marchés du Canada, des États-Unis et même de France, que le personnel de Dentech «n'a pas assez d'expérience et de compétence dans le domaine technique», et qu'il manquait des éléments importants sur la liste des pièces de rechange suggérée. Il écrivait au sujet de la proposition de Dentech que «toute tentative pour modifier ou clarifier certains détails est pratiquement illégale après la date d'ouverture» des soumissions, le 18 septembre. Opinion rejetée «Il a droit à son opinion et ce n'est pas parce qu'il écrit quelque chose qu'il a nécessairement raison», a déclaré hier à La Presse le directeur des Travaux publics de la Ville, René Morency, au sujet de M. Nguyen, qui est ingénieur pour les opérations du CTED et qui, explique le directeur, «s'occupe des problèmes qui surviennent sur le site». «On ne lui donne pas raison», dit M. Morency au sujet de l'analyse de M. Nguyen. M. Julien expliquait pour sa part que «la firme Hibon possède une expérience très limitée pour le pompage du biogaz, avec des installations de taille très inférieure à celles du CTED». Hibon ne se conformait pas, à ce chapitre, à une prescription spéciale de l'appel d'offres, qui demandait aux soumissionnaires de démontrer «la fiabilité de ses compresseurs avec du biogaz pour des conditions d'opération semblables sur des sites d'enfouissement ou des installations industrielles qui pompent des gaz similaires». M. Julien se basait sur des références que Dentech avait inscrites dans sa soumission. Le 8 octobre, il faisait marche arrière et, dans une autre lettre à M. Vézeau, déposée lundi dernier au conseil municipal, il écrivait que l'examen et la vérification de quelques références mentionnées dans la soumission de Dentech lui indiquaient que ses compresseurs s'avèrent très fiables dans des conditions industrielles très sévères. Il recommandait cette fois d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, Dentech. En réponse à des questions de la Coalition démocratique, parti d'opposition à l'hôtel de ville, le responsable du dossier au comité exécutif, Richard Brunelle, a promis lors de l'assemblée du conseil lundi dernier de rendre publics tous les documents relatifs à ce dossier. Il avait refusé de retarder l'octroi du contrat jusqu'à ce que de plus amples informations soient fournies. M. Nguyen affirme par ailleurs dans son analyse que Tecsub n'a pas inscrit dans le devis préparé à l'intention des soumissionnaires certaines des exigences techniques du CTED pour les compresseurs. Dans une lettre adressée au greffier de la Ville le 18 octobre, M. David Jermyn, représentant de Roots Dresser à Montréal, soutient que Tecsub avait informé sa compagnie, vers le 25 septembre, que sa soumission avait été retenue.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-26  
**Pages** P. A-4  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/GHVWGB2M  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:44  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:44

---

## Le Conseil métropolitain de transport ne s'entend pas sur le prix de la carte régionale

**Type** Article de journal  
**Auteur** Martin Pelchat  
**Résumé** °L'impasse persiste au Conseil métropolitain de transport en commun, dont les membres ont été forcés hier de reporter à plus tard le débat sur la hausse du prix de la carte régionale. Le président de la Société de transport de Laval (STL) souhaite une hausse de ce titre de 52\$ à 70\$; celui de la STCUM, Robert Perreault, ne veut rien entendre d'une augmentation largement supérieure au taux d'inflation de sept p. cent; et enfin, le patron de la STRSM, Hugues Aubertin, fulmine et dénonce vigoureusement l'attitude de la STCUM. «Pas question de hausser les tarifs de la façon dont certains de nos voisins se proposent de le faire, dit M. Perreault. Au contraire, on a un projet de plan de relance et toute politique d'augmentation des tarifs risque de le renverser complètement.» Ce que défend au CMTC, avec plus ou moins de succès jusqu'à maintenant, M. Perreault, c'est le principe de l'harmonisation des politiques des trois sociétés de transport. «Les enjeux ne tiennent pas qu'à l'écart quant aux tarifs, dit-il. Derrière tout ça, c'est l'équilibre, la façon dont les villes sont capables de se sortir de la crise provoquée par la réforme Ryan. On ne peut pas couper dans le service et hausser les tarifs sur la Rive-Sud et Laval, et défaire les stratégies de Montréal.» Hugues Aubertin, président du conseil de la Société de transport de la Rive-Sud, s'insurge. Les contribuables feront leur part, dit-il, mais les usagers devront être sollicités. «Ce n'est pas sur le prix de la carte que ça ne marche pas, dit pour sa part Hugues Aubertin. C'est plutôt le cadre que Perreault veut nous imposer. Ça ne marchera pas comme ça. Ça n'a pas d'allure ce qu'il veut, ce n'est pas vrai qu'il va mener tout le monde. Il n'y a pas une ville de la Rive-Sud qui peut embarquer dans une affaire semblable.» Quelle affaire? M. Aubertin ne veut pas en dire plus. On sait toutefois qu'un débat s'est engagé sur la façon dont est répartie la subvention de quelque 27 millions que Québec continue de verser en 1992 au CMTC à titre de «subvention» aux usagers pour l'addition des titres locaux et de la carte régionale. La formule initiale de distribution désavantageait la Rive-Sud de quatre ou cinq millions par année, soutient M. Aubertin. «On a fini par s'entendre, ajoute-t-il. Les deux rives gardent les revenus régionaux et la STCUM empoche la subvention. Mais on tente de faire changer ça. On nous tient en otages.» Seule voix optimiste au terme de cette assemblée infructueuse du CMTC, celle du président de la Société de transport de Laval, Jean-Jacques Beldié, qui estime que sur la question du tarif régional au moins, les parties ont fait du chemin. «Nous sommes rendus très près, a-t-il déclaré. On avait d'abord établi un plancher de 65\$, et maintenant on travaille entre 65\$ et 70\$.» Le CMTC, s'il veut augmenter le tarif de la carte régionale à partir du premier janvier 1992, doit en décider avant le 30 novembre.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-10-26  
**Pages** P. A-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/IEYUI229  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:44  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:44

---

## Le parc Jarry devient place de la paix

**Type** Article de journal  
**Auteur** Martin Pelchat  
**Résumé** ° «Ce sont deux portes qui s'ouvrent sur quelque chose... qu'on n'a pas encore réussi.» L'artiste montréalaise Linda Covit décrit son oeuvre, la sculpture qui orne maintenant cette place inaugurée en grande pompe, hier après-midi, par quelque 2000 personnes, dans le parc Jarry, à Montréal. Ce qu'on n'a pas réussi? La paix, évidemment. «Nous pouvons dire que dorénavant, nous disposons d'un lieu consacré à la paix», venait de lancer le maire Jean Doré, s'enflammant en invitant les adultes à balancer leur culture «imprégnée de violence». Et le maire Doré d'y aller d'une charge: «Il faut dire aux médias qu'on en a marre des émissions de télé qui prônent la violence!» Après la parade des orateurs, après que la juge Andrée Ruffo en eut appelé à la fin du «génocide de la race enfant», la foule s'est regroupée dans la rue et s'est dirigée vers le Centre Claude-

Robillard, où l'attendaient les Richard Séguin, Geneviève Paris, Kashtin, Marie Eykel et autres Artistes pour la paix. Dans la foule, il y avait entre autres Gilles Vigneault, Gérald Larose, président de la CSN et Suzanne Laplante-Edward, mère d'une des victimes de la tragédie de Polytechnique. Et beaucoup d'enfants, les véritables héros de cet après-midi. Les marcheurs laissaient derrière eux l'oeuvre de Linda Covit. Ses deux «portes» en plaques d'acier inoxydable, au pied desquelles sont disposées pêle-mêle, comme dans la chambre d'un enfant, des répliques en bronze de jouets de guerre. Sous ces portes, enfouis dans un sarcophage, les restes de 12 700 jouets de guerre broyés. Des jouets donnés par des enfants en 1988 à l'invitation du Conseil régional et intersyndical de Montréal et de Pacijou, un groupe voué à la disparition des jouets guerriers. «Je n'avais que deux jouets de guerre, mais ces jouets étaient bien aimés, racontait Rina Albala, 11 ans. Ce n'était pas facile de les donner. Mais personne ne m'a poussée à prendre cette décision. C'était la mienne.» Jardin zen Les portes de Linda Covit s'ouvrent sur une sorte de jardin, dit l'artiste, qui conçoit ses oeuvres à la façon d'un «jardin zen», ces jardins où les pierres «sont comme un point de départ pour la pensée des gens». Et en ce jour où Montréal se dotait d'une «place de la paix», les pensées de Linda Covit allaient à une femme de 46 ans, dont elle a entendu parler à la faveur d'un voyage en Thaïlande, en y cotoyant notamment des régufiés birmans. Cette femme, c'est Aung San Suu Kyi, dirigeante de l'opposition birmane, qui prêche la non-violence malgré la brutalité de la junte qui gouverne son pays. Assignée à résidence depuis plus de deux ans, elle a obtenu le 14 octobre dernier le prix Nobel de la paix. La paix, «c'est quelque chose de très large», note Linda Covit. Aussi, par son oeuvre, a-t-elle également voulu rendre hommage à cette femme.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-28

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/FCNX5H9T

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:45

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:45

---

## Biogaz: la Ville assure qu'elle fera la lumière sur les contrats

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° Ce n'est pas avant un mois que l'administration municipale de Montréal fera la lumière sur l'octroi d'un contrat prévoyant la fabrication et l'installation de compresseurs pour les biogaz au dépotoir de l'ancienne carrière Miron. Le responsable du dossier au comité exécutif, Richard Brunelle, n'a fourni aucune explication sur cette affaire hier lorsqu'interrogé par la Coalition Démocratique, qui forme l'opposition officielle à l'hôtel de ville. Il s'est contenté de promettre que tous les documents nécessaires seront déposés à la prochaine assemblée du conseil municipal, le 25 novembre. Embauché par la Ville pour préparer les devis et analyser les soumissions, la firme Tecsalt avait officiellement recommandé le 25 septembre dernier d'accorder le contrat à la compagnie américaine Roots Dresser. Le 8 octobre, elle changeait d'idée et se prononçait pour la société française Hibon. «Demandez à Tecsalt», a d'abord répondu M. Brunelle hier lorsqu'interrogé par la presse sur cette volte-face. «Je ne suis pas ingénieur et je fais entièrement confiance aux services municipaux des Travaux publics et de l'Approvisionnement, responsables de ce dossier, ainsi qu'à Tecsalt», a-t-il déclaré. Il a ajouté que les règles stipulent que les contrats doivent être accordés au plus bas soumissionn

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-29

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/IZF7JXQ6

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:45

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:45

---

## Les HLM divisent la population du nord de la Ville

**Type** Article de journal

**Auteur** Éric Trottier

**Résumé** °La guerre est déclarée entre les familles à faible revenu et les petits propriétaires du nord de la ville. Les uns appuient l'administration Doré, qui entend mettre de l'avant de nouveaux projets de logements sociaux, mais les



autres craignent la pauvreté comme la peste. «Tout le monde est en faveur des HLM, mais personne ne veut de ghetto dans son quartier!» a expliqué Pierre Gagnier, conseiller du Parti municipal dans le district de Cartierville, qui prenait la parole au cours d'une assemblée publique réunissant une centaine de citoyens de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville venus s'exprimer sur trois projets de HLM dans ce secteur, hier, au centre l'Acadie. Selon M. Gagnier, les HLM vont inévitablement attirer la pauvreté, et, en bout de ligne, de graves problèmes de drogue et de criminalité. Sylvain Lafrenière a rappelé qu'il n'y avait pratiquement que 250 logements sociaux dans Cartierville, alors que le quartier Ahuntsic en a 1500. «Pourtant, personne ne dit qu'Ahuntsic a des ghettos!» a-t-il répliqué. «Ces gens (les propriétaires) ne comprennent malheureusement pas l'ensemble des besoins sociaux d'une ville comme Montréal», a ajouté le vice-président du comité exécutif de la Ville, John Gardiner, qui s'était rendu sur place pour défendre les trois projets. Mais Pierre Gagnier estime que les projets de la Ville coûtent trop cher. Il suggère qu'on octroie plutôt un supplément de loyer aux familles démunies. «Ainsi, elles pourraient peut-être louer les 600 logements inoccupés du quartier», dit-il. Robert Pilon, porte-parole du Frappu, organisme qui prend la défense des locataires, considère que les gouvernements dépensent suffisamment de millions pour aider les jeunes ménages à s'offrir des propriétés neuves. «Et personne ne dit que c'est du gaspillage. Alors, pourquoi ceux qui n'ont pas les moyens de s'offrir une maison ne pourraient pas avoir un peu d'aide pour améliorer leur qualité de vie?» Dans l'ensemble, les propriétaires ont peur de voir l'évaluation de leur résidence tomber, si on érige des HLM dans leur quartier. «Je ne suis pas contre les pauvres, mais je trouve ça écoeurant parce que n'importe qui peut avoir accès aux HLM», a lancé Gisèle Trudeau, une dame qui réside près d'un futur HLM et qui affirme qu'elle ne peut plus vendre sa maison. Selon Jocelyn Bigras, directeur du service de développement à l'Office municipal d'habitation, une étude effectuée en Ontario démontre qu'il n'y a pas de différence entre les prix des résidences situées près d'un HLM et des autres. Plusieurs membres de l'assistance ont émis des doutes sur les conclusions de cette analyse. «Pourquoi la Ville ne fait-elle pas ses propres études?» s'est interrogé Michel Boisvert, urbaniste à l'Université de Montréal. Pour Jean Bélair, réalisateur et propriétaire, «le problème, c'est que les petits proprios qui travaillent fort pour se payer une maison et qui paient des taxes ne sont absolument pas écoutés par la Ville. Après, le maire Doré se surprend que la classe moyenne déménage dans les banlieues...» La décision appartient à la Ville, qui n'a pas l'intention de lésiner avec les consultations publiques au sujet des HLM dans Cartierville et les environs. «Nous avons consulté durant deux ans pour notre projet de 50 000 logements sociaux à Montréal, a conclu John Gardiner. Il est clair que nous allons ajouter des HLM dans cet arrondissement.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-29

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** [zotero://select/library/items/CDV7M2SB](https://zotero.org/select/library/items/CDV7M2SB)

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:45

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:45

---

## Des architectes québécois gagnants du concours «L'art de vivre en ville»

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean-Pierre Bonhomme

**Résumé** °De jeunes équipes d'architectes québécois ont remporté hier deux des trois principaux prix du concours d'architecture «L'Art de vivre en ville». Cette importante compétition -la première du genre au Canada- avait été lancée en juin dernier par les deux gouvernements et l'administration municipale pour permettre aux architectes du Canada d'innover en matière d'habitat familial dans les centres urbains. Un jury international présidé par l'architecte québécois Dan Hanganu (le créateur du nouvel annexe de l'hôtel de ville dont la construction achève: le remarquable Chaussegros-de-Léry), a décerné les prix du logement familial «pour familles avec adolescents» à une jeune équipe de la firme Tétreault, Parent, Languedoc, de Montréal. Cette équipe, dirigée par M. Pierre Corriveau, comprenait aussi Mmes Dyane Courchesne et Elyse Lemay, et MM. François Racine et Robert Sindon. Ils ont créé un bâtiment en copropriété moderniste, destiné à occuper un lot, rue Alexandre de Sève, coin Ontario. Une autre équipe, formée de MM. Georges Lagacé et Richard de la Riva, de Montréal, -M. de la Riva est un jeune diplômé- l'emporte dans la catégorie «pour familles acheteuses d'une première maison», pour un terrain, rue Georges-Vanier. Le vainqueur de la troisième catégorie, «pour familles dont un parent travaille à la maison», M. Kit Wallace, est un Britannique dont la firme est enregistrée au tableau de l'Ordre des architectes de l'Ontario. L'immeuble sera construit rue Bonsecours, coin Saint-Antoine. Les gagnants des premiers prix, dans les trois catégories, ont mérité des bourses de 10000\$ chacun. Le concours était fermé aux étrangers. Les gouvernements du Québec (la Société d'habitation du Québec) et du Canada (la Société canadienne d'hypothèque et de logement) ont versé chacun 150000\$ pour organiser ce concours. Cet engagement a permis de réunir le jury et de prévoir la tenue prochaine d'une exposition. Les oeuvres gagnantes, elles, seront exposées, dès le 11 novembre, au 272 rue Saint-Jacques. Les Québécois ont présenté 131 des 198

projets soumis. Plusieurs d'entre eux ont gagné des prix secondaires ou des mentions. C'est le cas, par exemple, des firmes LaRochelle-Peirola; Welerman, Guy, McMahon; Casault-Delisle; James Ogden-Paul Laurendeau; Stéphane Laflamme, Georges Lamothe et Joao de Medeiros. M. John Gardiner, membre du comité exécutif de la Ville, et responsable de l'aménagement, a rappelé que la Ville de Montréal est propriétaire des terrains sur lesquels cette expérimentation se réalisera et qu'elle compte entreprendre la construction de ces trois immeubles «dès le printemps prochain». Il a indiqué que la Ville pourra céder le terrain «à un prix avantageux», mais il n'a pas été plus explicite à cet égard. Le projet d'immeuble «pour familles avec adolescents» sera une construction en copropriété de huit logements dont quatre sont spécifiquement conçus pour loger de grands enfants. Il s'agit d'unités principalement aménagées sur deux ou trois étages et dont certaines comprennent des séjours particuliers destinés aux enfants. Certains comprennent un garage. L'originalité de ces aménagements intérieurs a intéressé le jury. Les modes de construction prévus, toutefois, sont conventionnels, puisqu'on érigera une armature de bois. On prévoit que les unités coûteront quelque 100000\$ chacune sans compter le prix du terrain. Les juges du concours étaient, outre M. Hanganu, les architectes Henri Ciriani, de France; Joan Goody, de Boston; Anne Vernez Moudon, de Suisse et Pierre Teasdale, de l'Université de Montréal. Le promoteur en construction Claude Gazaille en a aussi fait partie.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-29

**Pages** P. A-15

**Select in Zotero** [zotero://select/library/items/CFEKNX3N](https://zotero.org/select/library/items/CFEKNX3N)

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:45

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:45

---

## Feu vert du conseil municipal à la vente d'un «morceau» des Expos

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° Le conseil municipal de Montréal a entériné hier la vente au propriétaire des boutiques San Francisco, M. Paul Roberge, d'une partie de ses actions de la société en commandite qui a acheté le club de baseball des Expos. Il a par ailleurs accepté une modification de la convention qui lie les membres de cette société: la Ville pourra, si elle le juge bon, convertir les parts qu'elle détient encore en débetures d'une durée de dix ans et portant intérêt à 2 p. cent par année. «On ajoute la ceinture aux bretelles», a déclaré le maire Jean Doré pour expliquer ce changement, qui a été demandé par le groupe des actionnaires privés. Si la situation financière des Expos devenait catastrophique, a poursuivi M. Doré, la Ville pourrait protéger son investissement en devenant un créancier par la transformation des parts en débetures. Une telle décision peut être prise par le comité exécutif à cinq jours d'avis. La Ville a ainsi le choix, de dire le maire, entre un rendement garanti de 2 p. cent avec les débetures et la possibilité d'obtenir, si elle garde ses parts, un rendement plus élevé en misant sur la hausse de la valeur de la concession. M. Doré a affirmé que son administration n'avait pas l'intention de se prévaloir de ce droit de transformer ses titres en débetures et qu'elle ne l'utilisera probablement jamais. La municipalité détient encore 1300 parts valant 10000\$ chacune après en avoir vendu 200 à M. Roberge. Malgré le terme de dix ans, les débetures et les intérêts seront payables si les Expos déménagent dans une autre ville ou si la société en commandite est liquidée ou dissoute.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-29

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** [zotero://select/library/items/RQU42HVW](https://zotero.org/select/library/items/RQU42HVW)

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:45

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:45

---

## Montréal acceptera-t-elle de se départir du Centre Paul-Sauvé?

**Type** Article de journal

**Auteur** Éric Trottier

**Résumé** ° Le groupe d'hommes d'affaires représenté par l'ex-coach des Nordiques Michel Bergeron a peu de chances de racheter le Centre Paul-Sauvé, si l'on en croit les gens de la RIO et de la Ville de Montréal. L'animateur de

radio Michel Bergeron est depuis quelques jours le porte-parole de gens d'affaires qui préfèrent conserver l'anonymat, pour des raisons obscures. «J'ai rencontré des businessmen et des avocats. Ils sont très sérieux», a déclaré hier soir M. Bergeron. Toutefois, Montréal est «moralement» le nouveau propriétaire des lieux, a indiqué à La Presse le président de la RIO, Pierre Bibeau, et la Ville a l'intention de déposer dès janvier prochain son ambitieux projet de construction domiciliaire pour remplacer l'ancienne palestre nationale. Si Michel Bergeron veut acquérir le complexe sportif, c'est avec la Ville de Montréal qu'il doit négocier. «Nous n'avons jamais entendu parler de ce groupe d'hommes d'affaires, mais si des gens ont des projets à nous faire valoir, nous sommes prêts à discuter», a signalé André Lavallée, responsable de l'aménagement urbain au comité exécutif de la Ville de Montréal. Le Centre Paul-Sauvé a connu ses heures de gloire durant les années 60, mais les premiers déboires financiers sont apparus très rapidement. À tel point que le gouvernement du Québec a cédé la bâtisse à la RIO à la fin des années 70. Après avoir rénové en partie l'immeuble, les dirigeants de la RIO ont dû constater un déficit de 400000\$, après 11 ans d'exploitation. «Et le centre a besoin de deux millions en rénovations majeures», a indiqué Jean-Pierre Payette, trésorier et vice-président de l'administration de la RIO. «Nous ne voyions plus comment le rentabiliser», a-t-il ajouté. Pendant cinq ans, la RIO a tenté de s'en départir à des intérêts privés. En vain. En mai dernier, la Ville a déposé une offre: 3125000\$. La RIO a accepté, au grand dam des derniers partisans du Centre Paul-Sauvé. Le dossier est à l'heure actuelle entre les mains du ministre du Tourisme, responsable des installations olympiques, André Vallerand, qui devrait déposer cet automne un projet d'amendement à la loi de la RIO afin d'entériner la transaction. Question de formalité, et de mois. Normalement, la Ville devrait avoir accès aux clés de la bâtisse avant la fin de la session parlementaire, en décembre. Montréal acceptera-t-elle par la suite de se débarrasser de l'immeuble et du terrain évalués à près de dix millions? Pas sûr, d'autant plus que la Ville a un important projet pour le site du Centre Paul-Sauvé. Après sa démolition, elle voudrait ériger, au coin des rues Beaubien et Pie-IX, des immeubles à logements sociaux (coopératives, HLM) et à logements privés (condos) ainsi que des bâtiments abritant des locaux d'organismes communautaires et le CLSC Rosemont. «Le Centre Paul-Sauvé a joué un rôle essentiel à une certaine époque mais ces derniers temps, le bingo était à peu près sa seule activité. Et le quartier a suffisamment d'aré纳斯», a poursuivi André Lavallée, qui répète qu'il est prêt à entendre toute proposition sérieuse. «Seul l'intérêt du public prime», a-t-il dit. De son côté, Michel Bergeron peut-il défrayer dix millions pour une vieille bâtisse en piteux état? «Je ne pense pas que nous puissions nous rendre jusque-là, a répondu l'intéressé. Mais nous allons prendre le temps d'en discuter avec la Ville. Nous voulons faire revivre la vocation sportive du complexe, que je considère comme le deuxième en importance à Montréal, après le Forum. Et puis, il y a un surplus de logements inoccupés à Montréal; pourquoi construire des HLM et priver des centaines de jeunes des installations du Centre Paul-Sauvé?»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-30

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/9XFGC3SU

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:45

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:45

---

## C'est fait: Laval délaisse le dépotoir Miron et déverse ses déchets à l'usine de Lachenaie

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean-Paul Charbonneau

**Résumé** °Depuis ce matin, les camions transportant les ordures ménagères de Laval ne vont plus déverser leur chargement à la carrière Miron, à Montréal, mais plutôt à Lachenaie. Une entente est en effet intervenue, hier, entre l'administration du maire Gilles Vaillancourt et les dirigeants de l'usine de triage de Lachenaie, connue aussi sous le nom de BFI (Les Industries Browing-Ferris). Cette mesure va se traduire par une économie nette d'un peu plus d'un million de dollars par année pour les contribuables lavallois. Selon une communication qui sera transmise aux membres du comité exécutif de Laval, lors de leur assemblée publique qui se tient chaque mercredi, les autorités municipales paieront dorénavant 28,80\$ pour chaque tonne métrique déchargée au nouveau lieu d'enfouissement des déchets solides, plutôt que 38,50\$ comme c'était le cas jusqu'à hier. Le prix accordé aux autorités municipales sera le même jusqu'au 31 décembre 1992. Cette entente valide pour 14 mois est assortie de quatre options de renouvellement d'un an chacune. Selon les calculs basés sur un déversement de 160000 tonnes annuellement, l'économie se situe à 1,4 million. Il faut cependant noter que le trajet qu'auront à effectuer les camions sera plus long de sorte qu'il faudra verser 384428\$ de plus aux entreprises responsables du ramassage des ordures dans l'île Jésus. Plus rapidement Même si c'est plus loin, les camions vont parcourir le trajet en moins de temps qu'auparavant, car ils vont circuler sur des voies rapides pour se rendre au nouveau dépotoir. Ce lieu d'enfouissement sanitaire est situé au 3779, Voie de service Nord, autoroute 640. Le protocole d'entente indique que cet endroit possède tous les permis et autorisations requis par la loi. Il existe depuis

plusieurs années. Par la signature de cette entente, Laval s'engage à utiliser exclusivement ce site pour l'élimination de toutes les ordures ménagères de son territoire. Avec son départ, Montréal a perdu son principal client (extérieur) au dépotoir qu'elle exploite dans l'ancienne carrière Miron. On avait fixé à l'an prochain sa fermeture, puis on l'a retardée en soulignant qu'il fermera seulement quand le trou sera rempli. À la suite du retrait de Laval, sa période d'utilisation demeure plus longue, ce qui ne fait certainement pas le bonheur des résidents du secteur, principalement d'un groupe de citoyens du quartier Saint-Michel qui a fait une violente sortie la semaine dernière.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-30

**Pages** P. A-9

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/KHH8URFG

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:45

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:45

---

## La STCUM et le principe Hygrade

**Type** Article de journal

**Auteur** Frédéric Wagnière

**Résumé** Éditorial La STCUM n'a pas l'intention de limiter le nombre de passages auxquels ses usagers ont droit avec la carte mensuelle. M. Robert Perreault, président du conseil, a déclaré qu'il est exclu d'imiter la Société de Transport de Laval avant deux ou trois ans. Espérons que d'ici deux ou trois ans, on aura trouvé les raisons pour écarter ce projet à tout jamais. Limiter le nombre de passages revient à diminuer les services offerts aux usagers les plus fidèles du métro et des autobus. Bien sûr, si la STCUM arrive à décourager assez de passagers, elle pourra diminuer ses services et, par conséquent, ses frais. Mais elle ira à l'encontre de la raison d'être des transports en commun et augmenterait vraisemblablement son déficit. La STCUM doit s'inspirer de la proverbiale saucisse Hygrade. Les services offerts par la STCUM sont bons parce qu'il y a beaucoup de passagers et il y a beaucoup de passagers parce que les services sont bons. Elle ne doit pas manquer une occasion de s'adapter aux besoins du public et ainsi se montrer indispensable. En limitant ses activités de façon arbitraire elle réussirait surtout à convaincre le public des avantages de la voiture personnelle. En limitant le nombre de passages de la carte mensuelle, on tente d'abord d'empêcher qu'elle devienne une carte familiale. Il y a sûrement des moyens moins brutaux pour s'assurer qu'elle reste une carte personnelle. Quant à la STL, la croissance de sa clientèle compensera le départ de certains de ses usagers dépités. Mais ce n'est pas de cette façon qu'elle convaincra les Lavallois de prendre l'habitude du transport en commun.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-30

**Pages** P. B-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/RMLRTI2D

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:45

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:45

---

## Hydro-Québec retient 652 MW des producteurs indépendants

**Type** Article de journal

**Auteur** Rudy Le Cours

**Résumé** ° Sur 48 propositions des producteurs indépendants totalisant 7400 mégawatts, Hydro-Québec en retient quelques-unes pour 652 MW seulement. Elle s'engage toutefois à tenir une deuxième phase de sélection d'ici au 15 janvier 1992 qui pourrait déboucher sur l'achat de 800 autres MW. La plupart des propositions de cogénération venant des sociétés papetières québécoises ont d'ailleurs été reléguées à cette phase deux, ce qui suscite un vif mécontentement. Cela portera à près du double des 750 MW prévus à son plan de développement les achats d'électricité à des producteurs privés. Il faut compter un million d'investissement en moyenne par mégawatt produit. Projets retenus Parmi les projets retenus, on trouve néanmoins trois projets qui touchent des sociétés papetières avec lesquelles Hydro-Québec avait signé des lettres d'intention avant que soit lancé en janvier dernier son appel restreint à l'ensemble de l'industrie. Ces projets sont celui du groupe américain Indeck à l'usine E. B. Eddy à Hull (154,5 MW), celui de Tembec à Témiscamingue (132 MW) et celui de Cascades à

Kingsey Falls (20 MW), déjà en exploitation depuis plusieurs mois. Hydro-Québec a retenu les projets des Communautés urbaines de Montréal et de Québec qui totalisent 45 MW et qui visent à produire de l'électricité à partir de leur centres de traitement des déchets respectifs: la carrière Miron et l'incinérateur près de la papetière Daishowa. Elle donne aussi son aval à quelques projets de petites centrales sur des sites privés comme ceux promus par Hydro-Canada près du village fantôme de Val Jalbert (25 MW), par Emergex sur la rivière Portneuf (17 MW) et par Hydro-Pontiac à la centrale Coulonges (16 MW). À ces propositions s'ajoutent celles qui viendront d'ici décembre portant sur les 12 sites publics mis à la disposition des promoteurs indépendants pour l'exploitation de petites centrales, un potentiel de 29 MW. Projets suspendus Plusieurs grandes propositions présentées comme de la co-génération ont été suspendues, comme celle de Dynamis et Westinghouse à Windsor (200 MW), sur le site de la papetière Domtar, celle de Kruger à Trois-Rivières (71 MW) ou celle de Papiers Rolland à Saint-Jérôme (24 MW). «On est très déçus, lance Pierre Deniger, vice-président de Domtar. C'est une décision difficilement acceptable. Notre projet représente un investissement de 200 millions en Estrie.» Selon M. Pierre Bolduc, vice-président exécutif (par intérim) marchés externes d'Hydro-Québec, la société d'État cherche un rapport d'environ 70 p. cent de production électrique à partir de vapeur alors que ces propositions sont plutôt au niveau des 45 à 50 p. cent seulement. La cogénération doit rester un vrai intermédiaire entre l'hydraulique et le thermique. Hydro-Québec propose toutefois à ces promoteurs de présenter une nouvelle soumission d'ici au 15 janvier qui tienne compte de ce critère, peut-être été mal compris ou expliqué.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-10-30  
**Pages** P. C-7  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/HEY9QUHQ  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:45  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:45

---

## La STCUM consacrera 600 millions à l'amélioration de ses équipements

**Type** Article de journal  
**Auteur** Pierre Bellemare  
**Résumé** °Loin de se laisser décourager par la réforme du ministre Ryan sur la fiscalité municipale, le conseil d'administration de la Société de transport de la CUM vient d'adopter un plan d'immobilisations de 600 millions sur trois ans (1992-93-94) pour bien exprimer sa détermination de relancer le transport en commun dans la région montréalaise. «Ne pas répondre aux défis, affirme Robert Perreault, président du conseil d'administration, c'est accepter une décroissance inévitable et la dégradation d'actifs de 4,4 milliards de dollars» . «Notre choix, dit-il encore, est délibérément tourné vers l'avenir, à la fois du transport en commun et du développement économique de Montréal» . Des 600 millions, qui seront dépensés à la cadence d'environ 200 millions par année, les deux tiers proviendront du gouvernement québécois pour, en substance, établir de nouvelles voies réservées aux autobus, aménager ou moderniser des terminus, créer de nouveaux parcs de stationnement incitatifs, acquérir de nouveaux systèmes de vente et de perception pour l'ensemble du réseau et pour maintenir un équipement capable d'offrir un service de qualité aux usagers. M. Perreault et la présidente directrice générale de la STCUM, Louise Roy, espèrent toutefois que le gouvernement québécois portera à 80 p. cent sa quote-part dans l'application du présent plan triennal, ce qui faciliterait la tâche des comptables de la STCUM, déjà mis à l'épreuve par la réforme Ryan. Celle-ci a eu pour effet de réduire substantiellement la contribution de Québec dans l'exploitation annuelle du réseau de la STCUM - et des autres sociétés de transport en commun au Québec - mais on souhaite ardemment que Québec compense son désengagement, par une plus grande participation aux dépenses d'immobilisations à long terme. Un plan générateur d'emplois M. Perreault insiste pour rappeler que la Société de transport de la CUM représente des actifs de 4,4 milliards et que «nos investissements de 600 millions en trois ans généreront près de 4000 emplois chez nos fournisseurs. Quelque 84 millions en rémunération sont liés à ces investissements, ainsi que 140 millions en valeur ajoutée. Enfin, précise-t-il, 24 millions en taxes et prélèvements seront levés par Québec et dix millions par Ottawa» . En marge d'une assemblée spéciale, tenue hier au complexe Guy-Favreau, M. Perreault laissait entendre que le plan d'immobilisations de la STCUM «vaut bien, pour la relance économique de Montréal, une Baie James II et, qu'en outre, ce plan ne soulève aucune interrogation chez les environnementalistes» ... . Au cours des prochaines semaines, la direction de la STCUM tentera d'obtenir de Québec une meilleure collaboration financière, dans le but de rendre à terme son plan d'immobilisations des trois prochaines années. Cependant, toutes les dépenses prévues dans ce plan ne requièrent aucun effort additionnel des 29 municipalités de la CUM qui, est-il nécessaire de le rappeler, ont déjà consenti près de 150 millions de plus, dans le dernier budget de la CUM, pour ainsi porter leur contribution globale à 304 millions, afin de maintenir le service du transport en commun sur l'île de Montréal. Certains maires d'importantes municipalités ont d'ailleurs qualifié de cadeau

empoisonné cette controversée réforme Ryan, elle-même adoptée en juin par Québec, à cause du «pelletage de déficits» auquel a procédé le gouvernement fédéral dans le partage des paiements avec les provinces à divers chapitres, dont celui de l'enseignement post-secondaire. Mais il reste à voir, dans toute cette saga entourant la réforme Ryan, comment les municipalités vont aligner leurs dépenses dans leur prochain budget, de façon à ne pas trop écorcher les contribuables, aussi bien les propriétaires d'unifamiliales que les propriétaires d'établissements commerciaux et industriels. Le maire de LaSalle, Michel Leduc, a confié à La Presse cette semaine que la hausse des taxes, en 1992, sera certes au-delà du taux d'inflation. Mais de combien supérieure? C'est ce qu'on saura... avant l'arrivée du Père Noël.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-31

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/DTF3YGNC

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:45

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:45

---

## Inauguration du luxueux hôtel Inter-Continental

**Type** Article de journal

**Résumé** Le maire Jean Doré figurait parmi les invités d'honneur lors de l'inauguration officielle, hier, du luxueux hôtel Inter-Continental Montréal. Construit au coût de 80 millions, financé par des capitaux japonais et scandinaves, l'établissement de 359 chambres est intégré, dans le Vieux-Montréal, au Centre de commerce mondial, qui sera inauguré plus tard. M. Doré serre la main de John van Praag, chef de la direction du Groupe hôtelier Inter-Continental, dont le siège est à Londres.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-10-31

**Pages** P. C-7

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/WUGDZFEE

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:45

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:45

### Quality report

- Item has no authors

---

## Les opposants aux HLM se font rabrouer par le maire et une dirigeante du PQ

**Type** Article de journal

**Auteur** Richard Héту

**Résumé** ° Le maire de Montréal, un membre de l'exécutif du Parti québécois et le coordonnateur d'un organisme des communautés culturelles ont rabroué hier les principaux opposants à l'implantation de deux HLM dans Cartierville. Faisant allusion à la position du conseiller municipal du district, Pierre Gagnier, du Parti municipal de Montréal (PMM) qui a dénoncé hier encore la création dans Cartierville de «ghettos» de réfugiés et d'immigrants qui attirent la pauvreté et la criminalité, Jean Doré a déclaré: «M. Gagnier est un homme très mal informé qui fonctionne avec des préjugés. S'ils faisaient un examen le moins sérieux de ce qu'ont apporté à Montréal les nouveaux immigrants, y compris les réfugiés, ils se rendrait compte que ce qu'il dit est une fausseté complète.» Selon M. Doré, qui s'exprimait à l'occasion d'une conférence de presse dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, où aura lieu une élection partielle dimanche, «le fait est que les nouveaux immigrants ont largement contribué au développement économique de la ville. «On ne peut pas empêcher les gens d'avoir des préjugés ou de dire n'importe quoi, a-t-il ajouté, mais il est malheureux qu'on attise ainsi les passions au lieu d'analyser les faits.» M. Doré a soutenu que Cartierville comptait un nombre inférieur de logements sociaux à d'autres quartiers. Au cours d'un entretien téléphonique, Francine Lalonde, qui est conseillère au programme du PQ, s'est de son côté dissociée des positions défendues par Daniel Verdi, le président du comité exécutif du PQ de la circonscription Acadie, dans le dossier des HLM de Cartierville. M. Verdi s'est notamment opposé à la transformation du 1790-1800 de la rue de Salaberry en HLM, précisant que «tout l'arrondissement sait que les futurs HLM serviront à subventionner des réfugiés, dont 60 p. cent s'angliciseront malgré la loi

101». «Je lui ai dit (à M. Verdi) qu'il ne pouvait pas dire ça», a déclaré Mme Lalonde. Tout en précisant que M. Verdi lui avait fait part de ses «craintes» quant à la criminalité dans Cartierville, Mme Lalonde a déclaré que le PQ était opposé à toute forme de discrimination «dans l'accessibilité aux HLM». Elle a aussi rappelé que les logements sociaux «faisaient partie de la panoplie des moyens qu'il faut mettre en oeuvre pour assurer le minimum aux gens qui sont démunis», selon le programme du PQ. «Si (M. Verdi) a des choses à dire sur le sujet, il les fera connaître au congrès», a indiqué Mme Lalonde. L'administration municipale veut aménager un autre HLM au nord du boulevard Gouin, près du boulevard Laurentien. Mythes et réalité Pour Martin Oré, du Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement (ROMEL), «les déclarations de certains politiciens ne font que développer la haine et la discrimination envers les minorités». Au cours d'une rencontre de presse, il a tenu à détruire certains «mythes» qui sont répandus concernant les HLM et les immigrants. Selon lui, il est faux de prétendre que les HLM sont construits pour les immigrants. Seulement «5,6 p. cent des minorités ethno-culturelles du Québec» se retrouvent dans de telles habitations, a-t-il indiqué. Il est également faux, a-t-il ajouté, que n'importe quel immigrant a accès aux HLM. Pour y être admis, a-t-il expliqué, il faut être citoyen canadien ou immigrant reçu (ce qui exclut les revendicateurs du statut de réfugié) et vivre depuis un an dans le quartier où se trouve le HLM dans lequel on souhaite vivre. Et il est erroné de prétendre que tous les immigrants sont des pauvres et des réfugiés. Selon les chiffres de M. Romel, 17,2 p. cent des nouveaux arrivants sont des entrepreneurs; 1,7 p. cent des investisseurs; 51,7 p. cent des immigrants indépendants et 14,9 p. cent des réfugiés.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-01

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/A43CBC56

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:45

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:45

---

## 950 griefs d'employés d'entretien contre la STCUM pour ses «avis de déplacement»

**Type** Article de journal

**Auteur** Georges Lamon

**Résumé** ° Plus de 950 syndiqués du service de l'entretien de la STCUM visés par une procédure de déplacement ont signifié hier un grief à leur employeur qui avait expédié un avis de déplacement à 1016 des 2500 syndiqués. Selon le président du Syndicat du transport de Montréal (entretien», Normand Lamoureux, la Société de transport de la Communauté urbaine veut obliger les 1016 employés à remplir un formulaire de déplacement alors que cette procédure de déplacement ne touche que 92 employés. Seuls les 92 syndiqués touchés devraient donc être astreints à cette procédure. Dans leur grief, ils contestent la manière de procéder de la STCUM, alléguant que l'employeur n'a pas respecté l'article 35 de la convention collective qui prévoit qu'en cas de réduction de main-d'oeuvre, les droits d'ancienneté s'appliquent. Les employés déplacés ont ainsi le droit d'en déplacer d'autres. Ces griefs sont, en fait, une réponse à l'avis de déplacement que la STCUM avait envoyé le 24 octobre. Par suite du refus du syndicat de l'entretien d'accepter son offre, la STCUM avait alors décidé de procéder à des mises à pied. Dans une lettre au président de la STCUM, Robert Perreault, datée du 30 octobre, le président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), Gérald Larose, lui rappelle que la procédure de déplacement et de mise à pied viole la convention collective en vigueur. «Ce qui est en cause ici n'est pas le bien-fondé ou la légalité de la réduction de main-d'oeuvre que vous projetez, précise Gérald Larose, mais la façon utilisée pour y arriver.» Le président de la CSN, y voyant une «procédure illégale» l'invite par ailleurs à suspendre cette procédure et à en soumettre l'application et l'interprétation à l'arbitre, Me Rodrigue Blouin, qui doit déjà disposer d'un autre grief mardi. D'ailleurs, le président du syndicat de l'entretien, Normand Lamoureux, s'était déjà dit prêt à accepter la décision arbitrale même si elle est défavorable au syndicat. Toutefois, hier en après-midi, M. Perreault a rejeté la proposition du président de la CSN. Il rappelle notamment que le 11 juillet 89, le syndicat avait continué sa bataille même si l'arbitre avait donné raison à l'employeur. Pourtant Normand Lamoureux soutient que le syndicat s'était soumis à la décision arbitrale. Le président du syndicat n'a pas caché sa déception devant le refus de la STCUM, estimant que le nombre de griefs qui va s'accumuler allait prendre des proportions incroyables. C'est, croit-il, de l'entêtement de la part de la STCUM.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-01

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/BKFTPM38

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:46

## Des élections chaudement disputées dans plusieurs villes[Rectificatif]

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** °Tout compte fait, les élus municipaux qui, demain, doivent faire face à l'électorat, sont choyés par la conjoncture. Pour la simple et bonne raison que la réforme du ministre Claude Ryan - qui fait grincer des dents le monde municipal depuis un an et qui, en mai dernier, mobilisait sur la colline parlementaire, à Québec, des milliers de participants au congrès de l'Union des municipalités du Québec - ne se répercutera qu'en 1992 sur les budgets des villes... et dans le portefeuille des citoyens. Les effets se feront donc sentir plus d'un mois après les élections de demain, puisque le budget, comportant généralement des hausses de taxes, n'est rendu public que vers la mi-décembre par l'ensemble des municipalités. En clair, cela signifie que les maires et conseillers sortants à Outremont, à LaSalle et ailleurs au Québec où, incidemment, presque la moitié d'entre eux ont été réélus par acclamation, auront pu affronter l'électorat sans avoir à dire (encore) ce que la réforme Ryan coûte réellement à chacun des contribuables. Cependant, on aura abondamment utilisé le spectre de cette réforme sur la fiscalité municipale - qui se résume à pelleter dans la cour des administrations locales des dépenses d'environ 400 millions que le gouvernement québécois a décidé de ne plus assumer - pour faire les gorges chaudes durant cette campagne qui tire maintenant à sa fin. Le monde municipal de la région montréalaise a jugé bon de fouiller dans ses goussets, tout en condamnant la réforme Ryan qu'on trouve brutale et autoritaire, afin de maintenir un service de transport en commun de qualité, comparable aux grandes agglomérations urbaines d'Europe et d'Amérique du Nord. Il faudrait examiner le rapport coût-bénéfice. Cela dit, on ne sait toujours pas, de façon précise, le prix exact qu'auront à payer les contribuables. On ignore toujours jusqu'où iront les municipalités, maîtresses de leur administration locale, pour arriver à boucler leur prochain budget. Les Jérôme Choquette (Outremont) et Michel Leduc (LaSalle), pour ne nommer que ceux-là, particulièrement inquiets de la courbe ascendante du fardeau fiscal, sont toutefois montrés du doigt par leurs adversaires respectifs, qui se livrent à la traditionnelle guerre de chiffres, dans laquelle le contribuable a parfois peine à se retrouver. Mais partout, la lutte semble serrée. À Outremont, on se demande vers quelle équipe ira le soutien de la communauté juive, dont le vote risque d'être prépondérant dans cette bataille électorale, tandis qu'à LaSalle, le candidat-professeur Paul Laurendeau cherche surtout à mettre en relief «l'arrogance et le côté dictateur» du maire Leduc. À la périphérie de Montréal, les maires Jean-Bosco Bourcier (Châteauguay) et Jean Ouellette (Oka), le premier opposé à l'ex-leader de Solidarité Châteauguay, l'ancien policier Yvon Poitras, et le deuxième à Gilles Sauvé, cadre à la commission scolaire de Saint-Eustache, vivent une situation particulière dans cette présente campagne. À peine remis de la crise amérindienne de 1990, les maires Bourcier et Ouellette pourront ainsi évaluer, demain, si leurs commettants portent un jugement favorable sur la façon dont ils ont «géré» cette célèbre et interminable crise. Enfin, l'élection partielle dans Notre-Dame-de-Grâce, rendue nécessaire par le départ de l'ex-président du comité exécutif de Montréal, Michael Fainstat, suscite beaucoup d'intérêt. Même le maire de New York, lors de sa participation récente au sommet des maires des grandes villes, s'est permis d'aller soutenir la candidature de Leith Hamilton, porte-étendard du Rassemblement des citoyens de Montréal. Le maire Jean Doré aimerait accueillir M. Hamilton à l'hôtel de ville, comme le premier conseiller noir de l'histoire de la métropole. Après s'être moqué des autres partis d'opposition, aux élections municipales de 1990, le maire Doré hésiterait cependant aujourd'hui à risquer un vieux 2\$ sur son candidat Hamilton. «Il est clair que la conjoncture économique n'est rien pour nous aider. On verra bien dimanche soir», laisse tomber le maire de Montréal, en se souvenant de l'ancien gouvernement péquiste, qui possède le record non enviable d'avoir perdu toutes les partielles, quand il a été au pouvoir, entre 1976 et 1985. La situation semble être suffisamment délicate pour que, face à l'exaspération des citoyens de Notre-Dame-de-Grâce devant le peu d'empressement de l'Administration de Montréal à faire réparer l'arena Doug-Harvey, fermée depuis le mois d'août, Mme Thérèse Daviau, membre du comité exécutif, ait jugé nécessaire hier d'indiquer que la Ville agissait avec diligence dans ce dossier. Les bureaux de scrutin ouvrent demain matin, à 9h, et ferment à 19h, en soirée. Les premiers résultats seront communiqués à compter de 20h, en autant que l'informatique soit fidèle au rendez-vous.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-02

**Pages** 1991-11-02

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/4SIEQ536

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:46

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:46



---

## Opposition aux HLM: Gagnier répond à Doré

**Type** Article de journal

**Résumé** ° Pierre Gagnier, le conseiller municipal de Cartierville, s'est défendu hier d'être opposé à l'implantation de deux HLM dans son quartier parce qu'il craint la création de «ghettos» d'immigrants et de réfugiés. «Je n'ai jamais considéré les immigrants comme des indésirables», a déclaré M. Gagnier, du Parti municipal de Montréal. «Au contraire, ils sont un apport important pour notre société. J'ai d'ailleurs accueilli chez moi des familles de nouveaux arrivants pour leur permettre de trouver aide et logement.» M. Gagnier a été accusé jeudi par le maire Jean Doré d'être «un homme très mal informé qui fonctionne avec des préjugés». «Un fait demeure», a cependant ajouté M. Gagnier. «Je suis opposé à la construction de HLM et particulièrement du HLM Cousineau.» Selon M. Gagnier, le projet Cousineau nécessiterait un changement de zonage «qui léserait les droits des propriétaires voisins». Qui plus est, la formule des HLM est, selon lui, «dépassée». «Je préconise une aide aux familles défavorisées pour payer leur loyer dans des logements déjà existants», a-t-il dit.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-02

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/GJF86J8Y

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:46

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:46

### Quality report

- Item has no authors

---

## Le Jardin botanique, une entreprise florissante

**Type** Article de journal

**Auteur** Robert Duguay

**Résumé** Le coin préféré des enfants au Jardin botanique, c'est la serre des plantes tropicales économiques... celle où il y a les bananes. Ils disent «hoho», le nez en l'air, les mains tendues; la curiosité les emporte parfois en dehors des sentiers et ils écrasent quelques plants de lignum vitae mais les enfants ne parlent pas latin et ils se foutent bien de l'économie. Pour ces petites choses toujours affamées, une banane, c'est une banane, même toute rouge et tellement petite au bout d'un si grand arbre. Une fois qu'on leur a appris que le cacaoyer finissait par produire du chocolat, alors là, c'est l'extase. Et puis on sent comme de l'impatience dans les troupes... Les enfants sont aussi fascinés par les insectes. «Houhou», disent-ils en voyant le dynaster neptunus, énorme scarabée, terrifiant avec ses grosses pinces noires. On leur apprend alors que les insectes ne sont pas méchants, qu'ils peuvent au contraire être très utiles si on sait les apprivoiser. Les tout petits s'approchent, les plus hardis essaient de toucher ce nouvel ami à travers la vitre... Les visiteurs d'âge scolaire constituent 50 p. cent de la clientèle du Jardin botanique. Une statistique qui ravit son directeur, Pierre Bourque, pour qui la vocation éducative de ce complexe est sacrée. «On n'en fera jamais un Walt Disney», jure-t-il, malgré les pressions d'ordre économique qu'il doit subir, comme toutes les entreprises. Lorsqu'il fait le tour de son Jardin, du Biodôme et de ses autres projets à moyen terme, Bourque parle du «consensus social que représente la nature»; il insiste sur «le pôle critique de tourisme éducatif dans l'Est de Montréal» qu'ils créent. «On vous a étonnés avec le Jardin chinois, on va vous jeter à terre avec le Biodôme», promet-il d'ailleurs, convaincu de pouvoir respecter son échéancier et de livrer la marchandise le 19 juin. «Trois habitats sur quatre sont pratiquement achevés... on plante en décembre», annonce-t-il en se frottant les mains. Pierre Bourque est également fort satisfait des résultats financiers de son «entreprise»: de 8 p. cent qu'il était en 1982, l'autofinancement du Jardin Botanique est passé à 60 p. cent cette année. En 1982, sa première année de tarification, les entrées aux serres avaient rapporté 300000\$; l'arrivée des bonsaï en 84 a porté le total des rentrées à 1 million; avec l'addition du Jardin japonais en 88, de l'Insectarium l'année suivante, du Jardin chinois cette année... on approche les 7 millions en revenus. «À 7\$ l'été, 5\$ l'automne et l'hiver, on est moins cher que toutes les autres activités en ville. Nous n'avons d'ailleurs subi aucune baisse de popularité malgré la tarification», précise M. Bourque. Le Jardin botanique est d'autre part pourvoyeur de 300 emplois qualifiés, la plupart dans des secteurs d'avenir. «Pendant que d'autres entreprises ferment, nous, on embauche», constate Pierre Bourque, plutôt fier de son coup... Une visite du Jardin botanique et de l'Insectarium représente une journée bien remplie. Il faudra compter deux jours pour tout voir lorsque le Biodôme sera achevé. Comme rien n'est parfait, M. Bourque note une faiblesse sur les plans accueil, animation et marketing. Pour y remédier, il compte démolir l'actuel pavillon principal «avant qu'il nous tombe sur la tête», pour le remplacer par du neuf, du plus utile. Un nouvel édifice sera donc construit d'ici deux

ans pour loger un «centre d'accueil et de communication scientifiques» où la population aura accès aux bibliothèques, cinémathèques, herbiers et autres collections. Construction, aussi, d'un nouveau restaurant, «le nôtre est saturé». Les autres projets mieux connus du Jardin botanique: l'établissement, de concert avec des centres hospitaliers de Montréal, d'une «clinique» d'hortithérapie, les bienfaits thérapeutiques de l'horticulture pour les personnes seules étant de plus en plus évidents; la Maison de l'arbre consacrée à la sensibilisation du public au rôle des grands végétaux dans le milieu urbain (l'Arboretum du Jardin botanique compte 3000 espèces et variétés); en collaboration avec la ville de Shanghai, l'élaboration d'une serre-musée consacrée aux plantes médicinales chinoises, à la philosophie, à la mentalité chinoises, à la relation des Chinois avec les plantes. Soulignons enfin que la volière de papillons sera agrandie et que la ruche, le «hit» de l'année, s'est taillé une place permanente à l'Insectarium. Il y a plein de choses à voir au Jardin botanique de ce temps-ci et ça ne dérougira pas d'ici au printemps (quoique... si vous ne vous hâtez pas, vous allez rater la spectaculaire explosion du chêne rouge, tout près du Jardin chinois). Le 8 novembre, par exemple, débutera l'exposition de 250 espèces de chrysanthèmes de Chine, un autre don de la ville de Shanghai; le 7 février, l'Insectarium célébrera son deuxième anniversaire par un événement complètement fou: une élève en arts plastiques de l'UQAM présentera en guise de travail de maîtrise (en même temps que pour exorciser sa peur), une installation de moules en bronze de... coquerelles!

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-03

**Pages** 1991-11-03

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/2DFC65ZJ>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:46

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:46

## Les municipales 91 -- Victoire de la candidate de la Coalition démocratique dans NDG

**Type** Article de journal

**Auteur** Éric Trottier

**Résumé** ° Le candidat vedette du Rassemblement des citoyens de Montréal, Leith Hamilton, a subi une cuisante défaite aux mains de la représentante de la Coalition démocratique de Montréal, hier soir, à l'élection partielle de Notre-Dame-de-Grâce. M. Hamilton, qui est devenu un des principaux leaders de la communauté noire de Montréal, l'été dernier, n'a récolté que 15,4 p. cent des voix exprimées dans le district NDG, soit la plus faible performance des quatre grands partis politiques municipaux. «Ce n'est pas une défaite pour la communauté noire, c'est une victoire pour Montréal», a-t-il tout de même déclaré, les yeux mouillés, la voix cassée par la fatigue, devant une soixantaine de militants déçus qui s'étaient réunis au Centre Monkland, situé rue West Hill, à NDG. M. Hamilton a salué le «courage social» du RCM qui a présenté un candidat des minorités ethniques à cette élection. «Nous devons continuer à nous battre; nous allons revenir», a-t-il promis. Plusieurs militants confiaient que cette défaite est surtout celle du parti au pouvoir. Le maire, Jean Doré, qui accompagnait son candidat défait, n'avait pas son air confiant qu'il affiche tous les jours en public. «Les électeurs se sont exprimés en termes clairs; nous recevons ce verdict avec beaucoup d'humilité», a-t-il prétendu, en précisant que le contexte économique actuel de même que la TPS n'ont pas aidé le RCM. «Les gens sont excédés et nous sommes les premiers à ramasser les pots cassés», a analysé le maire, qui a refusé de dire si le «message» de la population était assez «clair» pour qu'il modifie certaines de ses politiques. «Ramasse tes affaires» De son côté, la grande gagnante de cette élection, Claudette Demers-Godley, festoyait avec toute son équipe depuis déjà longtemps lorsque La Presse l'a interrogée dans un restaurant bondé de la rue Monkland. «Jean Doré ne fait pas sa job, il dit qu'il consulte, mais il ne le fait pas vraiment. Le message de la population est essentiel, c'est: ramasse tes affaires, organise-toi et respecte-nous», a scandé Mme Demers, cinglante, la tête pleine de confettis. Cette mère de trois enfants, bachelière en sciences économiques à l'Université Concordia et directrice du Centre de crise Solidav, veut que les citoyens participent davantage à la vie démocratique municipale. «Je vous jure que nous allons rendre les comités-conseils d'arrondissement beaucoup plus intéressants!» s'est-elle exclamée avec optimisme. La nouvelle conseillère CDM a battu ses adversaires en les défaisant dans la presque totalité des 43 bureaux de votes. En tout, elle a obtenu 41,3 p. cent des votes (2058 voix), contre 21,6 p. cent (1078 votes) pour le candidat du Parti civique, Marcel Tremblay. Le prétendant du Parti municipal de Montréal, Philippe Salvatore, a récolté 17,2 p. cent des voix (866 votes); M. Hamilton est arrivé bon quatrième avec 15,4 p. cent (769 votes). Loin derrière, le Mouvement écologique a suivi avec 97 votes et le chef du Parti éléphant blanc, Michel Bédard, a remporté 39 voix. Enfin, notons que la population s'est exprimée en grand nombre à cette élection, puisque 45 p. cent des électeurs ont participé, comparativement à 31 p. cent l'année dernière, lors des élections municipales générales.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-04  
**Pages** P. A-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/RF6LHDXP  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:46  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:46

---

## Les municipales 91 -- Une gifle pour le maire Doré dans NDG

**Type** Article de journal

**Auteur** Martin Pelchat

**Résumé** Jérôme Choquette est réélu à la mairie d'Outremont par seulement 17 voix Gifle au Rassemblement des citoyens de Montréal dans Notre-Dame-de-Grâce et chaudes luttes à Outremont et LaSalle: tels sont les faits saillants de cette journée d'élections sur l'île de Montréal, hier. Le RCM du maire Jean Doré a échoué de cinglante façon dans sa tentative de faire élire en Leith Hamilton le premier conseiller noir à l'hôtel de ville. C'est la candidate de la Coalition démocratique de Montréal, Claudette Demers-Godley, 45 ans, qui a mérité le poste avec 41,3 p. cent des votes. M. Hamilton est arrivé bon dernier parmi les quatre principaux partis avec seulement 15,4 p. cent des voix. «Un rejet de l'administration Doré», a estimé la gagnante, selon qui les gens de NDG ont également manifesté leur intention de «dire leur mot dans leur avenir». «Nous recevons ce verdict avec beaucoup d'humilité», a pour sa part déclaré M. Doré. Le dépouillement du vote a rapidement mis à jour une lutte à deux entre Mme Demers-Godley, directrice d'un service d'hébergement et intervenante auprès des sans-abris, et le candidat du Parti civique, Marcel Tremblay, qui a pour sa part recueilli 21,6 p. cent du vote. La participation a été de 43 p. cent. Dans Outremont, l'ex-ministre de la Justice, Jérôme Choquette, exercera un troisième mandat à la mairie, mais dirigera un conseil majoritairement formé de conseillers du parti d'opposition, le Mouvement des citoyens d'Outremont. M. Choquette, qui ne l'a emporté que par la marge tenue de 17 voix, n'a fait élire que quatre conseillers de son équipe sur neuf. Le candidat du MCO à la mairie, Jean Pomminville, a déjà demandé un recomptage. Le maire de LaSalle et président de la Régie intermunicipale des déchets, Michel Leduc, a également conservé son poste à la faveur d'une âpre lutte. M. Leduc a défait son adversaire Paul Laurendeau par environ un millier de voix. Ailleurs dans la région métropolitaine, l'attention se portait sur deux municipalités éprouvées par la crise amérindienne de 1990. À Oka, une participation record aurait reporté à la mairie pour un septième mandat M. Jean Ouellette, mais sa réélection n'était pas confirmée au moment de mettre sous presse. M. Ouellette, dont la décision d'appeler la Sûreté du Québec à la rescousse en juillet 1990 a longuement alimenté la controverse, aurait donc survécu à la crise. Il affrontait un adversaire pour la première fois en 16 ans de politique municipale. Autre figure connue de l'été indien, le maire de Châteauguay, Jean-Bosco Bourcier, a lui aussi remporté son pari de façon écrasante avec 9468 votes en sa faveur. Il faisait face à quatre adversaires, dont Yvon Poitras, leader de Solidarité-Châteauguay. M. Poitras n'a cependant pas constitué une grande menace pour M. Bourcier, puisque c'est l'homme d'affaires de 36 ans d'origine libanaise, Charles Ghorayeb, qui est arrivé deuxième, plus de 6000 voix derrière le vainqueur. M. Ghorayeb prônait un rapprochement avec la communauté voisine des Mohawks de Kahnawake. M. Poitras a fini troisième avec 1933 voix. Sur la Rive-Sud de Montréal, à Saint-Bruno, l'homme d'affaires Marcel Dulude a écrasé la candidate Patricia Métivier par 5168 voix contre 624. M. Dulude est donc en selle pour un quatrième mandat à la mairie. Au nord de Montréal, le maire de Sainte-Thérèse, Elie Fallu, a facilement hérité d'un second mandat avec 89 p. cent des votes, tandis qu'à Mascouche, dans Lanaudière, le nouveau venu Richard Marcotte a balayé l'équipe sortante du maire Bernard Patenaude. Dans l'Outaouais, les trois principales municipalités étaient en élection et c'est à Aylmer que la lutte a été la plus chaude, ne reportant la mairesse Constance Provost au pouvoir que par 46 voix sur son plus proche adversaire, André Touchet. Un recomptage sera d'ailleurs effectué. À Hull, la succession de Michel Légère sera assurée par l'avocat Marcel Beaudry, qui siégeait à titre de représentant de l'Outaouais à la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir du Québec. Il l'a emporté avec 63 p. cent des voix contre son adversaire Viateur Bergeron. À Gatineau, le maire sortant, Robert Labine, l'a emporté sur l'aspirant Rosaire Cauchon. Au Saguenay, la ville de Jonquière était en élection et le journaliste et éditorialiste Marcel Martel, du Parti Action Jonquière, a vaincu l'ex-conseiller Paul-André Cantin par 16809 voix contre 10744. Le maire précédent et vétéran de la politique fédérale et municipale, Gilles Marceau, n'avait pas sollicité de nouveau mandat. La participation a été de 70 p. cent, alors qu'elle avait été de 57,2 p. cent en 1987. Surprise à Alma, au Lac-Saint-Jean, où le maire Nicol Tremblay a été battu par l'ex-conseiller Jean-Maurice Harvey. Sur la Côte-Nord, l'ex-ministre péquiste Lucien Lessard convoitait la mairie de Forestville, mais il a terminé troisième derrière le gagnant Jean-Claude Pinel, qui a amassé 574 votes. Les résultats sont cependant serrés, le second, Jean-Guy Pigeon, ayant reçu seulement trois votes de moins. M. Lessard, lui, en a obtenu 507. Recomptage à prévoir, donc, là aussi. De façon générale, ces élections auront été marquées par des taux de participation élevés, oscillant dans plusieurs municipalités entre les 60 et 70 p. cent.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-04  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/D6BYJQBH  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:46  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:46

---

## Montréal mérite mieux que ça

**Type** Article de journal  
**Auteur** Claude Masson  
**Résumé** Nous sommes à trois ans des prochaines élections municipales générales de Montréal. Celles-ci auront lieu le 1er dimanche de novembre 1994. C'est évidemment beaucoup trop tôt pour parler de campagne électorale: il ne faut pas paralyser l'administration municipale sitôt. Mais il faut déjà y penser. Montréal est la plus importante ville du Québec et la deuxième plus importante municipalité au Canada. N'importe qui, élu au hasard d'un contexte économique, social ou politique particulier, n'est pas nécessairement apte à diriger les destinées de la métropole. Il faut de la compétence, de l'expérience, de la vision, des objectifs clairs et nets, du charisme. Pour diriger Montréal, il faut avoir la «vocation montréalaise», il faut que cette vocation soit perçue, ressentie, partagée par les Montréalais. C'est cette dernière faille qui donne une image négative, une perception d'inertie, sinon de paralysie, de l'actuelle administration de Montréal. Le maire Jean Doré, la présidente Léa Cousineau, les membres du comité exécutif et les élus du RCM ont sans doute à coeur les intérêts de Montréal et des Montréalais autant que leurs prédécesseurs. Mais ils ne réussissent pas à faire partager leur fierté de Montréal, leurs ambitions pour la métropole, leurs projets pour rendre Montréal plus agréable, plus belle, plus sécuritaire, plus fière. Depuis la venue de l'administration du RCM à l'hôtel de ville, on ne sent plus l'âme de Montréal: on ne sent que des structures, que le fonctionnarisme, que l'appareil bureaucratique. Il y a peu ou point de projets «rassembleurs», d'initiatives collectives, de défis communs. Les Montréalais sont moroses parce que l'administration Doré ne réussit pas à les intégrer à sa démarche, à les emballer, à les «embarquer». Montréal est triste. Le «trou de beigne» s'agrandit en faveur de la banlieue. Des usines ferment ou déménagent. Des emplois par milliers se perdent. Le virage technologique est difficile à prendre. La concurrence extérieure est agressive. Plusieurs des aspects négatifs actuels sont dûs à la conjoncture économique, au climat politique, aux changements sociaux et ne relèvent pas directement de l'autorité locale. Mais le maire de Montréal, traditionnellement, jouit d'un poids politique suffisant pour influencer de façon significative les décisions des gouvernements supérieurs et des décideurs économiques. Ce n'est plus le cas sous le règne actuel. Il faut donc préparer une relève d'hommes et de femmes qualifiés, capables de diriger une ville de l'importance de Montréal. Et pour remplacer l'équipe Doré si celle-ci ne se montre pas plus «performante» d'ici la fin de son second mandat. La rebuffade des électeurs de Notre-Dame-de-Grâce à l'égard du candidat du RCM, dimanche, est symptomatique du degré de mécontentement des Montréalais à l'égard du maire et de son parti. L'exemple du dernier scrutin général de novembre 1990 n'est pas à répéter. Il n'y avait qu'un seul parti valable: le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM). L'équipe du maire Jean Doré a été réélue en partie par défaut, l'opposition ne faisant aucunement le poids. On ne peut bâtir une ville comme Montréal sur les cendres du Parti civique de l'ex-maire Jean Drapeau. Parti civique et Parti municipal de Montréal, malgré toute la bonne volonté de leurs dirigeants successifs, ne comptent pas suffisamment d'idées et d'éléments valables et ne sont pas suffisamment crédibles pour songer à prendre la relève de l'actuelle administration. Ils demeureront à la limite des tiers partis. Quant à la Coalition démocratique, issue de mécontents du RCM, il faudra voir ce qu'elle fera comme opposition officielle. Les Montréalais ont droit à une administration municipale de plus grande envergure, du style de celle du maire Art Eggleton, de Toronto, qui quitte volontairement la mairie après 11 ans et après avoir nettement amélioré «sa» ville.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-11-05  
**Pages** P. B-2  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/LAYC9LTJ  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:46  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:46

---

## La défaite du RCM dans NDG: un «avertissement» à l'administration Doré, selon Louise Laviolette

**Type** Article de journal  
**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** °Selon la présidente du RCM, Louise Lavolette, le message que les électeurs de Notre-Dame-de-Grâce ont envoyé dimanche à l'administration Doré est clair: «Les gens sont tannés de payer.» Dans le contexte économique actuel, s'empresse-t-elle d'ajouter, la morosité amènerait sans doute les électeurs à faire la même leçon à Robert Bourassa ou Brian Mulroney. Surtout s'il s'agissait d'élections partielles, «qui permettent de lancer un avertissement sans changer l'administration en place». «Il faut que l'administration du RCM soit encore plus à l'écoute et se rapproche des citoyens, ajoute Mme Lavolette. Elle doit regarder et se réaligner.» Comment? «Tout le monde dans l'administration se pose la question aujourd'hui et je ne veux pas répondre à leur place.» Elle ne croit pas que le RCM soit usé par le pouvoir et elle nie que certaines dépenses de l'administration puissent expliquer le quatrième rang obtenu par le candidat du RCM, Leith Hamilton. La présidente estime plutôt que l'administration devrait mieux faire connaître «ses réalisations et ce qui s'en vient», tout en admettant que «les gens se posent des questions» au sujet des célébrations du 350e. Adélia Ferreira, présidente de la Coalition démocratique de Montréal, qui a renforcé, grâce à sa victoire, son statut d'opposition officielle à l'hôtel de ville, a soutenu que «le maire Jean Doré a été le seul à voir dans cette élection un vote pour ou contre la communauté noire». Elle ajoute que cette manoeuvre de diversion a lamentablement échoué: «Les gens ont montré leur maturité et montré au RCM qu'ils votaient non selon la couleur de leur peau mais selon leurs convictions». M. Doré avait déclaré que la population de NDG avait la possibilité d'élire en M. Hamilton le premier conseiller noir dans l'histoire du conseil municipal. Bob White, directeur de l'Association sportive de l'ouest de Montréal, a soutenu, après la défaite de M. Hamilton, que les leaders noirs avaient incité les membres de cette communauté à boycotter le scrutin de dimanche. «La situation des Noirs s'est aggravée à Montréal depuis l'élection, avec l'aide des Noirs, de Jean Doré à la mairie», a expliqué M. White, qui est un de ces leaders. «Le maire n'a jamais tenu ses promesses électorales. Son silence et celui du RCM, ainsi que l'absence de mesures constructives, ont créé de graves tensions raciales.» Ni le président du Parti civique, Jack Chadirdjian, ni celui du Parti municipal de Montréal (PMM), Alain André, n'ont pu être joints hier. Le conseiller municipal Pierre Gagnier, du PMM, se proposait de relancer les discussions sur la fusion de ces deux formations de centre-droite: «Nous n'arriverons à rien aussi longtemps que nos forces seront divisées», a-t-il déclaré. Il attribue la victoire de Claudette Demers-Godley de la Coalition démocratique à son dynamisme et à sa bonne organisation. La gagnante se joint à l'hôtel de ville aux trois autres conseillers de la Coalition, Sam Boskey, Marvin Rotrand et Pierre Goyer, tous des anciens du RCM. Le PMM compte deux conseillers (André et Gagnier), tout comme le Parti civique (Auf der Maur et Compierchio). Germain Prigent (Saint-Henri) siège comme indépendant et le RCM compte 41 élus.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-05

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/Q3YMBPK5

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:46

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:46

---

## Québec ajoute 1,2 million pour venir en aide aux sans-abri

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** Cet argent neuf permettra notamment de créer des équipes volantes pour «apprivoiser» les sans-abri sur leur terrain °Création d'équipes «volantes» qui rencontreront les sans-abri «sur le terrain», ouverture d'un abri d'appoint pour les personnes atteintes du sida et mise sur pied, en milieu hospitalier, d'une unité spécialisée de dix lits pour les sans-abri souffrant de maladie mentale ou de toxicomanie. Telles sont les principales mesures annoncées hier par le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal à la suite de la fermeture, le 23 juillet, du refuge Dernier Recours. L'État ajoute, affirme le ministre de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté, 1,2 million aux 2 millions qu'elle versait déjà pour faire face au problème des sans-abri à Montréal tandis que la Ville réoriente les 800000\$ qu'elle consacrait au fonctionnement de Dernier Recours. Le responsable du développement communautaire au comité exécutif de la Ville, André Lavallée, précise que 465000\$ seront offerts à huit centres de jour (Accueil Bonneau, Chez Doris, Amitiés-Autochtones, Centre de jour de Saint James, Mission Saint-Michel, Amis du Plateau, l'Anonyme et Dans la rue) afin qu'ils offrent des services d'accueil et de référence et ce, dans certains cas, jusqu'à 21 heures, sept jours par semaine. La Ville consacra aussi 300000\$ pour le maintien de trois refuges de nuit offrant 150 lits d'urgence et pour la mise sur pied d'un nouveau refuge pour les sans-abri atteints du sida. «Ces derniers, précise M. Côté, ont besoin à l'occasion de prolonger leur sommeil. Ces personnes pourront, à titre d'exemple, dormir jusqu'à midi plutôt que de quitter l'abri d'urgence vers les huit heures du matin.» Le ministère consacra 70000\$ aux frais d'exploitation de ce refuge. Une équipe multidisciplinaire d'une quinzaine de personnes (psychiatres, omnipraticiens, travailleurs sociaux, infirmiers et organisateurs communautaires), rattachée au CLSC-Centre-Ville, se rendra dans 16

organismes d'accueil et fournira des services d'aide psychiatrique, médicale et socio-sanitaire. Outre les refuges mentionnés par M. Lavallée, la liste comprend le Old Brewery Mission, Welcome Hall Mission, Passage, le Chañon, la Maison du Père, le Refuge des jeunes, Cosame et l'Abri de l'espoir. Une autre équipe de quatre personnes, qui fonctionnera 24 heures par jour et à laquelle Québec consacre un budget de 270000\$, aura pour tâche de dépister, apprivoiser, référer et accompagner la clientèle à risque. «Il s'agit de rencontrer dans la rue les gens qui ne vont pas dans les refuges pour les y amener», explique le ministre. L'unité spécialisée de dix lits, qui coûtera 800000\$ par année au gouvernement et sera installée dans un centre hospitalier qui n'a pas encore été déterminé, «permettra, de dire M. Côté, d'en connaître un peu plus sur la clientèle itinérante qui présente des problèmes multiples» de maladie mentale et de toxicomanie. Elle réunira des spécialistes de différentes disciplines dont la psychiatrie, la toxicomanie, ainsi que des intervenants spécialisés en soins infirmiers et communautaires. M. Côté explique que le recours à un réseau très institutionnalisé n'a pas réglé tous les problèmes et que les nouvelles mesures permettront «de rejoindre l'individu là où il est». M. Lavallée affirme que Dernier Recours «a permis de bien comprendre la problématique». Le ministre ajoute que la clientèle continuera d'évoluer et que les représentants du gouvernement et de la Ville devront sans doute se rencontrer à nouveau d'ici six mois ou un an pour signer un nouveau protocole.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-05

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/TFFR5YP8

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:46

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:46

---

## Relogé dans l'Est, l'Hôtel-Dieu doit rester universitaire

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** ° Le gouvernement québécois doit annoncer, fin décembre ou début janvier, le déménagement de l'Hôtel-Dieu du centre-ville de Montréal vers le quartier Rivière-des-Prairies. C'est ce qu'a indiqué hier le ministre des Affaires sociales, M. Marc-Yvan Côté, en tournée dans la métropole. Cependant, les principaux chefs de file de l'Est de Montréal, regroupés autour du député libéral de Lafontaine, M. Jean-Claude Gobé, réclament que ce déménagement n'enlève pas à la plus vieille institution de santé de Montréal son statut de centre hospitalier universitaire. «Le déménagement est une chose, mais il est primordial que l'Hôtel-Dieu conserve son statut universitaire, pour contribuer à susciter un véritable essor dans l'Est montréalais», affirme M. Gobé. Entouré hier de plusieurs maires, dont MM. Yves Ryan (Montréal-Nord) et Richard Quirion (Anjou), le député de Lafontaine est également appuyé dans ses démarches par ses collègues de la région et particulièrement par la ministre des Institutions financières, Mme Louise Robic, député de Bourassa. Cette coalition, qui isole d'ailleurs le maire Jean Doré dont le souhait de garder l'Hôtel-Dieu ne devrait pas être réalisé, est maintenant convaincue «d'être tout près du but». «Reste à savoir si on aura un hôpital doté d'un statut universitaire. C'est là-dessus que la lutte doit porter à partir d'aujourd'hui», clament en chœur les chefs de file politiques, et économiques aussi, de l'Est de Montréal. Le maire Quirion a résumé la pensée de ses collègues, en laissant tomber: «L'Est montréalais a eu plus que sa part de mauvaises nouvelles, ces derniers mois», évoquant ainsi les fermetures d'entreprises et mises à pied. La question du statut universitaire sera décidée par le Collège des médecins et la faculté de Médecine de l'Université de Montréal. En raison de la vétusté de l'institution tricentenaire, ces deux organismes songent sérieusement à le lui retirer. Ils hésitent, en outre, à accorder un statut universitaire à une institution dans l'Est montréalais (c'est loin...). Enfin, on estime qu'il y aurait assez d'institutions dotées d'un tel statut dans la région montréalaise. Le député Gobé a confié que les pressions s'exerceront donc auprès de l'état-major de la médecine, que la coalition doit bientôt rencontrer. La décision ultime est prise par le ministre Côté, mais il peut difficilement aller à l'encontre d'une recommandation de l'élite de la santé. Par contre, un homme d'affaires de l'Est notait hier que le gouvernement serait mal vu d'enlever un statut universitaire à une institution de langue française, statut dont bénéficient plusieurs centres hospitaliers anglophones. Le déménagement constitue un projet de 300 millions et impliquent 6000 emplois, dont 2500 directement. Pourquoi tenir tellement au statut universitaire de l'hôpital dans ce bassin de 300000 personnes que représente l'Est montréalais? «En raison des retombées à caractère scientifique et médical que supposent l'enseignement et la recherche», précise le maire Ryan.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-05

**Pages** P. A-12

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/GFG2KJEK

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:46

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:46

---

## Kenniff s'enflamme pour les fêtes du 350e

**Type** Article de journal

**Auteur** Georges Lamon

**Résumé** ° Le président du conseil d'administration de la Corporation des célébrations du 350e anniversaire de Montréal (1642-1992) s'attend à des retombées énormes des investissements engagés dans ces fêtes. «Peu importe les méthodes de calcul, a assuré Patrick Kenniff, il s'agit là de nouvelles activités économiques représentant des milliards de dollars.» Patrick Kenniff, qui s'adressait hier midi aux membres du Cercle canadien de Montréal, où l'on a pu remarquer le ministre Jean Corbeil et le maire Jean Doré, a rappelé le programme «vraiment spectaculaire» des événements qui marqueront les fêtes du 350e anniversaire de Montréal. Plus de 1000 projets, a-t-il souligné, ont été proposés à la corporation par des individus, des groupes ou des organismes. Le conférencier a profité de l'occasion pour lancer quelques flèches aux médias, qui ont contribué à «favoriser le réchauffement de l'atmosphère». Il leur a reproché «une couverture médiatique un peu mauvaise» et «une certaine indifférence du public». Mais il reste optimiste, malgré tout, puisque les Montréalais «commencent à croire, ce qui est normal, qu'ils auront de bonnes raisons de se réjouir en 1992». D'autant que le Time place Montréal -comme Melbourne et Seattle- parmi les villes où «la qualité de vie est la meilleure à l'échelle de la planète». À l'issue de son allocution, il a expliqué aux journalistes qu'il attendait encore un ou deux autres «grands commanditaires» qui viendront se joindre aux quatre commanditaires principaux (Esso, Coca-Cola, Molson-O'Keefe et Ford), qui ont fourni globalement 12 millions. Il a également parlé de «déficit zéro», un objectif que la Corporation entend respecter. «Je suis tout à fait à l'aise avec cela, a-t-il dit. C'est ma règle d'or.» Patrick Kenniff a rappelé que l'organisme fonctionnait déjà avec les sommes reçues, soit des dépenses et des revenus d'environ 50 millions. «Nous n'avons pas ajouté de chiffres», a noté M. Kenniff, qui est également recteur de l'université Concordia. Il a conclu en promettant «une année de célébrations vraiment passionnante et enrichissante».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-05

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/UDJ88K8A

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:46

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:46

---

## Doré: Montréal a besoin des anglophones -- Le maire a reçu hier le prix du mérite de B'Nai Brith Canada

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° «L'histoire future de Montréal devra s'écrire en français et en anglais», a affirmé hier soir le maire Jean Doré alors qu'il recevait le prix du mérite de l'organisme B'Nai Brith Canada pour 1991. Malheureusement, a-t-il également déclaré, ceux qui se donnent la peine d'écouter se rendront à l'évidence que les anglophones s'inquiètent, surtout depuis un an environ, de la «viabilité» de leurs communautés dans le Montréal de demain. Ceux qui ont à coeur les meilleurs intérêts de Montréal, a ajouté M. Doré, comprendront que sans une participation active et «vibrante» des anglophones, la métropole ne pourra s'épanouir pleinement. Il a dit espérer que l'engagement de son administration d'accroître la participation des communautés anglophones importantes n'a subi qu'un recul temporaire lorsque le candidat du RCM, Leith Hamilton, a été défait dimanche dernier lors de l'élection partielle dans Notre-Dame-de-Grâce. Selon le maire, les célébrations du 350e anniversaire de Montréal en 1992 constitueront une occasion de manifester «les fondements pluralistes de notre identité commune». Le dîner de gala, qui se tenait dans un grand hôtel de Montréal, était présidé par Jacques Ménard de la firme Burn Fry, qui a présenté le maire Doré, et le président de la compagnie Astral, Harold Greenberg. Ce dernier a déclaré que le message du maire devrait être souvent répété. Le prix a été remis à M. Doré par la présidente de B'Nai Brith Canada, Marilyn Wainberg. Les convives ont applaudi mais sans enthousiasme. Les prières de circonstances ont été dites par le chef du Parti Égalité, Robert Libman, qui a demandé que la paix et l'harmonie règnent entre les concitoyens du Québec et du Canada.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-11-06  
**Pages** P. A-14  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/D3WECA6S  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:47  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:47

---

## Montréal vu par... son maire

**Type** Article de journal  
**Auteur** Serge Dussault  
**Résumé** Première hier soir au cinéma Imperial, suivie d'une réception au Ritz Carlton, de Montréal vu par... tourné par six réalisateurs différents qui n'avaient que deux contraintes: parler de Montréal et se limiter à quinze ou vingt minutes. Le maire de Montréal était dans la salle. Après la projection, M. Doré a bien voulu jouer le rôle de critique pour La Presse «Le film m'a beaucoup plu. Il ne faut surtout pas s'imaginer qu'il s'agit de six documentaires sur Montréal. La ville n'était qu'un prétexte pour permettre à des cinéastes de faire preuve de créativité. Il y a de belles trouvailles dans la façon dont les choses sont traitées.» M. Doré a particulièrement apprécié la beauté du Montréal filmé par Léa Pool et son chef opérateur, Pierre Mignot, et a beaucoup ri des «pires clichés qu'on peut entendre sur Montréal» que Denys Arcand et sa scénariste, Paule Baillargeon, ont mis dans leur sketch. «Je suis content qu'on n'ait pas cherché à faire un bon vieux documentaire comme dans les années cinquante, dit le maire Doré. Le film rend bien l'art de vivre qui caractérise Montréal. Ceux qui fréquentent notre ville, ceux qui la découvrent, y sont sensibles. Nous sommes les latins d'Amérique du Nord, nous avons une chaleur qui compense pour la froideur de nos hivers.» Les six sketches composant Montréal vu par... sont si éloignés du documentaire que Denys Arcand a cru amusant de tourner le sien en Ontario. Sans que l'on s'en rende compte. Même quand Jacques Leduc fait revivre le premier maire de Montréal, Jacques Viger, on reste en pleine fiction. Après la projection, cinq des six cinéastes sont venus remercier leurs équipes, leurs producteurs, leurs comédiens, leurs artisans. Le sixième, Atom Egoyan, étant en Italie, était représenté par la vedette féminine de son sketch, Arsinée Khanjian. «Merci, merci», ont-ils dit les uns après les autres. La Torontoise Patricia Rozema, dont le sketch aborde, avec beaucoup d'humour, le problème de la langue au Québec, a ajouté : «Je suis heureuse d'avoir pu faire ce geste vers Montréal, vers le Québec.» Léa Pool a souligné la liberté totale qui fut donnée aux réalisateurs. Et Denys Arcand a parlé du «texte admirable de ma vieille amie Paule Baillargeon. J'ai fait ce film-là pour elle». Montréal vu par... est une idée de la productrice Denise Robert. Et la Corporation des célébrations du 350e anniversaire de Montréal l'a trouvée si bonne qu'elle a décidé de collaborer à la diffusion du film. Montréal vu par... a été produit par Cinémaginaire de Montréal, Atlantis Films de Toronto et l'Office national du film. Il prend l'affiche vendredi dans la grande salle du Parisien.

**URL** RL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-11-07  
**Pages** P. E-1  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/IGM5IQBG  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:47  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:47

---

## La Presse et le 350e de Montréal

**Type** Article de journal  
**Auteur** Claude Masson  
**Résumé** Depuis plus de cinq ans déjà, avant même qu'aucun autre projet ait été imaginé ou mis sur pied, La Presse était déjà entrée de plain-pied dans les préparatifs du 350e anniversaire de Montréal. La publication de la chronique dominicale «Rendez-vous 92», de notre journaliste Guy Pinard, a débuté le 18 mai 1986 et, lorsqu'elle prendra fin avec la clôture des fêtes, quelque 350 bâtiments montréalais auront été répertoriés, décrits, scrutés sur les plans de leur valeur historique et architecturale. Afin de perpétuer cette recherche inusitée et exceptionnelle, déjà quatre volumes ont été publiés sous le titre «Montréal, son histoire, son architecture» et un cinquième paraîtra bientôt. Le lancement, il y a quelques jours, du roman de notre collaborateur Louis-Bernard Robitaille,



sur «Maisonneuve: le testament du Gouverneur», à l'initiative du Président et éditeur, M. Roger D. Landry, constitue l'envol d'une série de projets qui souligneront, de diverses façons, l'apport de La Presse aux célébrations du 350e anniversaire de Montréal, en 1992. Ce roman sera d'ailleurs publié en feuilleton. Chaque dimanche, dans la page de «La Jeune Presse», à l'occasion du 350e, La Presse propose des questions sur l'histoire de la métropole destinées aux équipes participantes à l'émission «Génies en herbe» diffusée à la télévision de Radio-Canada. Des volumes, dont les journalistes de La Presse sont les auteurs sont remis aux équipes gagnantes. À compter de février, La Presse, en collaboration avec la Commission des écoles catholiques de Montréal et la Corporation des fêtes du 350e de Montréal, publiera, à raison d'une page par semaine, une série de textes, photos, dessins et bandes dessinées réalisés par des centaines d'étudiants(es) des 175 écoles secondaires de la CECM et portant sur «l'histoire de Montréal par la bande dessinée», «Montréal vu d'ailleurs» et «Montréal à la loupe». Également avec le début de la prochaine année sera publiée une série d'articles sur les 39 maires que Montréal a connus depuis sa fondation, de Jacques Viger à Jean Doré, sous la signature des historiens Claude V. Marsolais, journaliste à La Presse, et Luc Desrochers. Seront abordés l'origine ethnique et sociale de nos maires, l'évolution de la fonction de maire, les moeurs et les scandales, les annexions et les agrandissements de la ville, les infrastructures et les services, l'industrialisation, les événements internationaux. Également en 1992, en collaboration avec la Fondation Lionel Groulx, La Presse publiera les textes gagnants d'un concours scolaire franco-québécois sur le thème «350 ans de vie française en Amérique». De façon à participer directement à la visualisation des fêtes du 350e, un «square La Presse» sera inauguré au mois de mai prochain à l'angle de la rue Saint-Antoine et de la Côte de la Place d'Armes, avec une fresque murale de «Maisonneuve d'hier à demain». Parallèlement à toutes ces initiatives et d'autres qui seront annoncées dans les prochains mois, La Presse, tout au cours des six mois que dureront les festivités proprement dites, de mai à octobre, consacrera un espace quotidien important à la programmation, à l'administration, aux événements, aux activités reliés au 350e. En plus de présenter, en textes et en photos, les divers visages de Montréal et des Montréalais sous une forme originale. De cette façon, La Presse, journal étroitement lié à l'histoire et aux défis de Montréal, pourra participer aux célébrations du 350e tout en conservant l'indépendance requise et essentielle à l'égard de l'information qui doit continuer d'être complète, détaillée, diversifiée, critique, car le 350e de Montréal est un événement à caractère public qui doit être scruté à la loupe. En page éditoriale et dans les pages d'opinion, un jugement professionnel régulier sera porté sur les gestes et les actions des administrateurs de la Corporation des fêtes et sur l'utilisation des fonds publics, surtout en ces temps de crise économique. La Presse souhaite que les célébrations de 1992 soient une réussite. Elle doit être vigilante pour que Montréal célèbre, selon ses moyens, un tel anniversaire.

**URL** URL

**Date** 1991-11-09

**Pages** P. B-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/V9PAHIH4

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:47

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:47

---

## Sprint de négociations entre Montréal et ses cols bleus

**Type** Article de journal

**Auteur** Martin Pelchat

**Résumé** °Alors qu'un autre col bleu de Montréal et un de ses ex-collègues étaient accusés hier en rapport avec deux incendies criminels contre des installations de la Ville, un nouveau sprint de négociations entre le syndicat des cols bleus et les représentants patronaux allait bon train. Ce sprint de négociations doit se poursuivre 24 heures sur 24 jusqu'à minuit, lundi, soit à la veille du prochain débrayage de trois jours des cols bleus, a indiqué le chef des relations de travail de la Ville de Montréal, M. Michel Gohier. M. Gohier n'a pas voulu commenter le déroulement des discussions, mais il a révélé qu'elles avaient repris hier matin à l'initiative du syndicat, et sans l'aide d'une tierce partie. C'est aussi en avant-midi hier que des enquêteurs de la section des incendies criminels de la police de la CUM ont appréhendé Daniel Andrews, un col bleu, et Gilles Laplante, un ex-employé auxiliaire col bleu. Ils ont comparu en chambre criminelle de la Cour du Québec relativement à des incendies allumés le 17 octobre à l'incinérateur municipal des Carrières et dans la nuit du 18 au 19 au Jardin botanique. Les deux hommes ont retrouvé leur liberté sous conditions. Le SPCUM relie ces deux arrestations à celles de Robert Amyot et Gaston Lizotte, deux autres cols bleus appréhendés le 22 octobre dernier et accusés en rapport avec les incendies d'un enclos à rebuts de l'incinérateur et de deux guérites du Jardin botanique. Jeudi, un autre col bleu, Robert Morin, 37 ans, avait été arrêté à son domicile relativement à un vol commis à l'ancienne carrière Miron le 22 octobre. Lors d'une manifestation syndicale dans le cadre du conflit opposant les cols bleus à la Ville, l'accusé aurait arraché un appareil photo des mains d'un agent de sécurité et l'aurait détruit.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-09  
**Pages** P. A-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/5EU4T9KL  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:47  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:47

---

## Des maires de la Rive-Sud et de Laval en ont assez de Robert Perreault

**Type** Article de journal

**Auteur** Jean-Paul Charbonneau

**Résumé** °L'autorité du président du Conseil métropolitain de transport (CMT), M. Robert Perreault, est contestée. Des maires de banlieue s'interrogent même sur l'avenir du transport en commun régional. Hier, M. Perreault, qui est également président du conseil d'administration de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM), a été rappelé à l'ordre par le ministre des Transports, M. Sam Elkas. Au moins deux maires de banlieue, M. Hughes Aubertin, de Boucherville, et M. Gilles Vaillancourt, de Laval, ont fait de même. Les dirigeants municipaux et les fonctionnaires en ont assez de certaines déclarations-chocs de M. Perreault. «Il porte deux chapeaux et il ne semble pas savoir comment les porter», a déclaré un porte-parole de la banlieue. En fait, on en a tellement assez de Robert Perreault en banlieue, que des maires auraient récemment demandé au maire de Montréal, M. Jean Doré, de parler à son représentant afin de bien lui faire comprendre le rôle du CMT et de l'inviter à cesser ses déclarations-chocs. Des personnes bien informées ont dit à La Presse que lors des réunions à huis clos du CMT la tension est tendue, que des gros mots sont souvent échangés et que le président n'est presque jamais capable de passer à travers l'ordre du jour à cause de certains événements imprévus. «Lorsque j'ai commencé à discuter de transport régional, je croyais en l'avenir. Maintenant je commence à perdre la foi. Je vais attendre encore deux semaines avant de réagir. M. Perreault semble vouloir revenir, je n'aime pas actuellement du tout son attitude, principalement les ultimatum qu'il lance. Pour lui, c'est toujours une question d'argent, c'est fondamental. Je n'aime pas aussi qu'il puisse utiliser son droit de veto», a pour sa part déclaré Hughes Aubertin, maire de Boucherville. M. Aubertin est également président du conseil d'administration de la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal (STRSM). À Laval, le maire Gilles Vaillancourt se demande aussi où veut en venir M. Perreault. «Laval n'a jamais voulu entrer dans le club de la CUM, ni dans celui de la STCUM. Par ses agissements, M. Perreault fait reculer la cause du transport en commun. Lui, le président du CMT, parle après avoir menacé d'interrompre le service du métro vers Longueuil, de fermer le terrain de stationnement près de la station de métro Henri-Bourassa. Est-ce un nouvelle formule pour encourager le transport régional? La dualité de son langage n'a aucun sens. Ce n'est pas le temps de jeter de l'huile sur le feu», a souligné le maire de Laval. M. Vaillancourt ajoute que lors de la formation du CMT, il avait été clairement établi que l'autonomie des sociétés locales (STL, STRSM et STCUM) demeurerait «mais voilà que par certaines déclarations on semble vouloir changer les règles du jeu», a-t-il ajouté. Il soutient par ailleurs que sa ville (Laval) avait été la première à lancer la «cheville ouvrière» d'un organisme régional de transport en commun. Et qu'il était évident que les problèmes de la CUM en matière de transport n'étaient pas les mêmes que ceux de la Rive-Sud et de Laval; c'était donc pour apporter des solutions que le CMT avait été créé. «Mais, M. Perreault a décidé de faire partie des problèmes plutôt que des solutions. Le rôle d'un président c'est de rassembler les gens et non le contraire.» Il a été impossible de joindre le maire de Longueuil, M. Roger Ferland, occupé qu'il était à «une réception civique», a dit sa secrétaire. Trop, c'est trop! La goutte qui a fait déborder le vase est tombée à la suite d'un article publié lundi dans le quotidien Le Devoir concernant une étude sur la viabilité d'un système de transport collectif à Laval. M. Perreault y dénonçant l'octroi par Québec d'une subvention pour réaliser cet ouvrage. Hier, le ministre Elkas a déclaré que M. Perreault devrait faire attention de ne pas politiser les dossiers. «D'ailleurs, il a été nommé président, il devrait faire sa job comme rassembleur», a déclaré le ministre. Quant à M. Perreault, il a répliqué en disant que ses propos ont été interprétés d'une façon ambiguë par le quotidien. Ce que n'accepte pas le maire de Laval, c'est que l'annonce de la réalisation de l'étude a été faite publiquement en... mai. Enfin, la marmite risque de déborder encore dans les prochains jours puisque les membres du CMT doivent se rencontrer pour rediscuter du coût de la carte mensuelle régionale. La STL et la STRSM sont d'accord sur un prix, mais M. Perreault s'y oppose.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-13

**Pages** P. A-8

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/9FG5SIAU

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:47

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:47

---

## La Ville achète un «symbole»: 18 millions

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** Les anciens proprios du Nordelec l'avaient payé 11 millions 21 mois plus tôt La Société de développement industriel de Montréal (SODIM), une paramunicipale, a payé 18,37 millions pour une bâtisse industrielle vétuste, dans Pointe-Saint-Charles, que ses propriétaires précédents avaient acquise, 21 mois plus tôt, pour 11 millions. Elle doit en outre y injecter 13 millions pour la rénover. De plus, l'énorme bâtiment, ancienne usine de la compagnie Northern Electric et maintenant appelé le Nordelec, «a plus une valeur de symbole qu'une valeur de rentabilité», a déclaré hier à La Presse le directeur général de la SODIM, Gaëtan Rainville. Le profit de 7,37 millions en moins de deux ans a été réalisé par les anciens propriétaires sans qu'ils aient injecté le moindre dollar dans la réfection, a par ailleurs admis M. Rainville. L'achat avait en fait été négocié, a-t-il également expliqué, par une compagnie, Berma-Lalco, qui a par la suite proposé à la SODIM une propriété conjointe en faisant valoir que l'offre d'acquisition avait été acceptée. Le partenariat fut conclu (51 p. cent pour la SODIM), mais la Ville apprit par la suite, grâce à une enquête du quotidien The Gazette, qu'un de ses nouveaux associés, Sidney Lallouz, avait été condamné quelques années plus tôt pour trafic de drogue. Pour mettre fin, en décembre dernier, à cette association, qui englobait d'autres éléments, la SODIM avait payé 2,75 millions à Berma-Lalco, dont 1,58 million pour des frais de négociations d'achat de propriétés. L'une de ces acquisitions: l'édifice Nordelec. «Comment se fait-il qu'on paye une commission à un acheteur?» demandait hier le conseiller Pierre Gagnier, du Parti municipal de Montréal (PMM). «Quel intérêt avait-il à obtenir le meilleur prix possible pour la Ville?» ajoute-t-il. Ces commissions sont habituellement versées par le vendeur. L'entente de décembre dernier prévoyait aussi une somme de 686000\$ pour le rachat par la SODIM de la part de 49 p. cent détenue par Berma-Lalco dans l'entreprise conjointe. L'édifice, qui compte 1,2 million de pieds carrés de superficie sur huit étages (autant que la Place Ville-Marie), a été acquis le 18 novembre 1987 par la compagnie 157628 Canada Inc. pour 11 millions. Selon le ministère fédéral de la Consommation et des Corporations, cette entreprise, qui a été enregistrée le 22 septembre 1987, compte deux administrateurs, Pinchos Freund et David Stein, qui habitent tous deux la région de Montréal. La Sodim et Berma-Lalco l'ont acquise le 14 août 1989 pour 18,37 millions et, d'expliquer M. Rainville, on procéda à un emprunt de 22 millions pour financer la transaction et les premières rénovations. À noter que les intérêts de l'emprunt pour l'acquisition sont capitalisés et ne figurent pas dans le bilan annuel de la paramunicipale. Trois études ont démontré à l'époque que le prix était juste, explique M. Rainville. Elles avaient été effectuées par Caron Bélanger, Royal LePage et la firme de génie-conseil CRS. Il fait valoir également que la bâtisse était à l'époque louée à 90 p. cent. Aujourd'hui, ce taux est de 65 p. cent et la majorité des locataires sont de petites entreprises. Plusieurs mauvaises créances ont été enregistrées à cause de la récession, ajoute-t-on. De dire le conseiller Gagnier, cette bâtisse «est une forme de HLM industriel déguisé», les loyers, très bas, ne permettant pas au propriétaire de faire ses frais. En bout de ligne, cette acquisition se traduira par une perte, admettait hier Serge Robillard, président du conseil d'administration de la SODIM. Mais la Ville, ajoute-t-il, y gagnera par le rendement fiscal et par la création d'emplois. M. Rainville explique par ailleurs que 1,5 million ont été dépensés jusqu'à maintenant pour les rénovations et que 11,5 millions supplémentaires y seront consacrés au cours des cinq prochaines années. Ces réparations étaient évaluées l'an passé encore à 4 millions. On disait également que les loyers permettraient aux propriétaires de faire leurs frais. Le bâtiment, explique également M. Robillard, avait changé de mains trois ou quatre fois avant que la SODIM ne s'en porte acquéreur et personne n'y avait investi le moindre sou. Il se détériorait à tel point qu'il serait devenu inutilisable si la Ville n'en avait pris charge. «Cet édifice à valeur patrimoniale incontestable, disait hier un communiqué, demeurera toujours un point focal du Parc d'entreprises du canal», qui est une filiale de la SODIM et qui a pour mandat de relancer l'activité industrielle sur les bords du canal Lachine. «Le bâtiment est un symbole industriel dans le secteur», de dire M. Rainville. Selon le conseiller Gagnier, la SODIM et d'autres sociétés paramunicipales sont en train de contracter des emprunts dont les contribuables montréalais ne sont pas conscients. «Ils vont se réveiller un jour quand ils réaliseront que la bulle est sur le point d'éclater». Illustration(s) :

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-13

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/JAQUS2YF

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:47

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:47

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** °La société des alcools du Québec (SAQ) investira 3,5 millions pour se doter, à Pointe-Saint-Charles, d'un entrepôt-magasin destiné exclusivement aux restaurants ainsi qu'aux petits et moyens hôtels du centre-ville de Montréal. Le bâtiment d'une superficie de 30000 pieds carrés et que jouxtera un vaste parking, contiendra 25000 caisses de 1500 marques de boissons alcoolisées. Il ouvrira ses portes au printemps prochain. La SAQ est la première compagnie à s'installer dans le Parc d'entreprises du canal, qui relève de la Société de développement industriel de Montréal (SODIM), une paramunicipale. Le Parc construira le bâtiment en vertu de la formule «clés en main». La quarantaine d'employés proviendront des succursales du centre-ville, dont la taille diminue. «Il n'y a pas d'augmentation des emplois quand les ventes baissent», a expliqué hier le président de la SAQ, M. Jocelyn Tremblay. La clientèle visée s'approvisionnait en particulier, jusqu'à maintenant, à l'entrepôt de la société à Anjou. Les détenteurs de permis trouveront à Pointe-Saint-Charles, promet la SAQ, des services «personnalisés»: analyse et préparation des cartes de vins, présentation des nouveaux produits, possibilité de commander par téléphone ou en personne, etc. Le territoire du Parc a une superficie de 2,1 millions de pieds carrés et la SODIM a consacré 36 millions de dollars en 1990 et 30 millions cette année à la revitalisation de ce secteur presque abandonné en bordure du canal de Lachine. Le vice-président du comité exécutif de la Ville, M. John Gardiner, a par ailleurs promis que le nouveau pont qui remplacera le tunnel Wellington sera terminé d'ici la fin de 1994. Il s'attend à ce qu'Ottawa assume tous les frais de la construction, étant donné que l'ouvrage enjambe une voie d'eau fédérale. M. Tremblay affirme que le nouveau Parc d'industries est «idéal au chapitre de l'accessibilité» et que «les coûts défient toute concurrence par rapport au centre-ville». Il explique également que les grands hôtels demandent que la SAQ continue à livrer ses produits à leurs portes.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-13

**Pages** P. A-16

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/WGC8QUB7

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:47

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:47

## Homme d'Église, homme de coeur

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** Son intérêt pour les démunis en aura fait un défenseur de la dignité humaine - Jean Doré ° «L'intérêt que le cardinal Paul-Émile Léger aura manifesté, tout particulièrement, pour le sort réservé aux jeunes, aux personnes âgées, aux malades, aura fait de lui un défenseur de la dignité humaine», estime le maire de Montréal, M. Jean Doré. Mme Adélia Ferreira, chef de la Coalition démocratique de Montréal, a déclaré pour sa part, hier, que «son dévouement pour les plus démunis, pour les oubliés, en faisait un phare pour nos consciences». M. Doré ajoute que «c'est l'ensemble de la population montréalaise qui ressent aujourd'hui douloureusement la perte d'un grand Montréalais». «On gardera de lui le souvenir d'un homme qui, après avoir connu les plus grands honneurs, s'était consacré aux plus démunis de la planète», poursuit le maire. «Le cardinal Léger, conclut M. Doré, est l'homme d'une époque. Il aura laissé une marque indélébile dans l'histoire de Montréal.» Pour Mme Ferreira, «la disparition de ce grand Québécois et Montréalais émérite laissera un vide imposant dans notre société. L'histoire retiendra son nom pour toute la noblesse qu'il signifie».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-14

**Pages** P. B-9

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/ILMRR5LU

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:47

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:47

## La CUM rêve d'un centre international de la prévention du crime

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** °Les dirigeants de la Communauté urbaine de Montréal sont en train de poser les jalons menant à la création d'un centre international de la prévention du crime, un nouvel organisme qui serait éventuellement affilié à l'Organisation des Nations unies (ONU). C'est d'ailleurs en poursuivant cet objectif que le président du comité exécutif de la CUM, Michel Hamelin, se rendra à Paris, au début de la semaine prochaine, pour participer à la deuxième Conférence internationale sur la sécurité, les drogues et la prévention de la délinquance en milieu urbain. Accompagné de la présidente du comité exécutif de Montréal, Léa Cousineau, et de certains membres de l'état-major de la CUM, M. Hamelin sera l'un des conférenciers, dès la séance d'ouverture de ces assises de trois jours, lui qui en a été l'hôte, il y a deux ans. «Par la suite, a-t-il dit hier en entrevue, je consacrerai mes efforts, en marge de la Conférence, pour faire aboutir notre projet, qui est de créer un centre international de la prévention du crime, un outil dont on pourra se servir sur les cinq continents.» Ce centre, selon lui, constituerait une banque internationale d'échanges entre les pays, dont les moyens pour combattre la criminalité sous toutes ses formes varient. «L'organisme que nous voulons implanter chez nous pourra également offrir des cours, des séminaires, avec l'aide d'experts en la matière. Il sera aussi possible d'effectuer divers travaux de recherches, afin d'améliorer les méthodes pour contrer la criminalité», affirme M. Hamelin. Une bonne longueur d'avance Cette initiative, qui a germé dans l'esprit des leaders de la CUM, servirait enfin à venir en aide aux pays en voie de développement, «là où le taux de criminalité est en constante progression, particulièrement dans les centres urbains, où s'entassent des milliers de citoyens affamés, au fil des ans, dans l'espoir d'y trouver des moyens de subsistance». Mais M. Hamelin ne veut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, même s'il affirme que la région montréalaise a une bonne longueur d'avance sur les autres grandes villes européennes et américaines, qui seraient tentées de «voler» ce projet à la CUM. C'est pourquoi M. Hamelin et son entourage ont fait peu de bruit là-dessus, ces derniers mois, se contentant de travailler dans les coulisses, afin d'asseoir leur projet sur des fondements solides et rallier l'appui de l'ensemble de leurs partenaires de la scène mondiale. La conférence de Paris réunira des représentants de la Conférence des maires des États-Unis, du Forum des collectivités territoriales européennes sur la sécurité urbaine, et de la Fédération canadienne des municipalités, ainsi que de la CUM, M. Hamelin entend donc profiter de ces assises pour franchir la dernière étape devant mener à la concrétisation, à Montréal, du centre international de la prévention contre le crime. Toutes proportions gardées, cela peut s'apparenter aux «pèlerinages» de l'ex-maire Jean Drapeau, pour l'obtention de l'Exposition universelle de 1967 et des jeux Olympiques de 1976.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-14

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/ZHBJYV42

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:47

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:47

---

## Le projet d'incinérateur de l'Est: concertation ou manipulation?

**Type** Article de journal

**Auteur** André Noel

**Résumé** °Un représentant de la CSN, Roger La Roche, présidera le «comité de concertation» mis sur pied par la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal, qui veut construire un super-incinérateur dans l'Est de l'île. Au cours d'une conférence de presse hier, M. La Roche a présenté le «comité de concertation» comme «un lieu d'échange entre la Régie et la communauté appelée à accueillir les installations de traitement des déchets». Des groupes de citoyens ont affirmé de leur côté que ce comité s'inscrivait dans un vaste plan de marketing de la Régie, destiné à faire accepter un incinérateur par la population de l'Est de Montréal. «Ce n'est pas un comité de concertation, mais un comité de manipulation de l'opinion publique, a dit Conrad Chiasson, porte-parole du groupe Actions Re-buts. Son but est de vendre la salade de la Régie aux citoyens de l'Est, de rendre le projet d'incinération socialement acceptable.» La Régie a signé un contrat avec la compagnie américaine Foster-Wheeler pour la construction d'un incinérateur d'une capacité annuelle de 400000 tonnes. La construction coûtera plus de 200 millions de dollars. La Régie regroupe toutes les villes de l'île de Montréal, la ville de Montréal exceptée. Elle cherche une solution pour se débarrasser des déchets de ces villes, après la fermeture du dépotoir Miron, prévue en 1994. Le projet de la Régie comprend aussi le recyclage et le compostage des déchets de jardin. C'est cependant l'incinération qui pose le plus de problèmes, en raison des fumées et des cendres toxiques qui doivent ensuite être enfouies dans un dépotoir. En Ontario, le ministère de l'environnement a banni la construction de tout nouvel incinérateur. M. La Roche a affirmé que le comité de concertation n'avait pas de position de principe sur l'incinération. Mais, la CSN est déjà intervenue en faveur de l'incinération des déchets, notamment dans la région de Joliette, où Ciments Saint-Laurent veut brûler des déchets dangereux. M. La Roche a dit hier que le comité veillerait à sensibiliser la population à toutes les

difficultés de la gestion des déchets. «Il faut trouver une solution aux déchets, a-t-il dit. Nous devons faire beaucoup de travail d'information et de sensibilisation. À Montréal-Est, les gens ne sont même pas prêts à faire du recyclage. Certaines villes ne veulent pas de compostage sur leur territoire.» «Ce comité est une vraie farce, a dit de son côté une citoyenne de Montréal-Est, Micheline Sauro. À Montréal-Est, on subit déjà les fumées de plusieurs usines polluantes. Et on va maintenant nous imposer un incinérateur en nous faisant croire qu'il faut prendre nos responsabilités.» M. Chiasson a soutenu que la Régie gardait secrets plusieurs documents indispensables. «Actions Re-buts doit s'adresser à la Commission d'accès à l'information pour avoir ces documents, a-t-il dit. Nos membres ont voulu assister à la dernière réunion du comité de concertation, mais on leur a fermé la porte au nez.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-14

**Pages** P. C-6

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/Q9LV3B36

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:47

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:47

---

## Conseil de transport: doit-on changer de président?

**Type** Article de journal

**Auteur** Agnès Gruda

**Résumé** Rien ne va plus au Conseil métropolitain de transport en commun (CMTC). Cette semaine, les maires de Laval et de la Rive-Sud ont décrété une offensive générale contre Robert Perreault, qui préside cet organisme créé avec énormément de difficultés au printemps 90. Ils lui reprochent de semer la division avec des déclarations mettant dos à dos Montréal et la banlieue. De son côté, M. Perreault accuse ses détracteurs de jouer chacun pour soi, sabotant ainsi les efforts désespérés menés par la CUM pour maintenir et développer ses services de transport. C'est un incident assez insignifiant qui a mis le feu aux poudres. Dans un article paru dans *Le Devoir*, M. Perreault dénonçait le fait que Laval, soutenue en cela par Québec, court-circuite le CMTC pour étudier la viabilité d'un système de transport rapide sur son territoire. Ce projet, pourtant, ne date pas d'hier: il a été annoncé en mai dernier, et déjà à l'époque, M. Perreault avait fait savoir ce qu'il en pensait. Dans la même interview, Robert Perreault dénonçait les plaies de l'étalement urbain, réaffirmant là encore des idées qu'il défend depuis longtemps. Comment alors expliquer l'indignation soulevée par ces déclarations? Probablement par l'impasse à laquelle en est arrivé le Conseil, après un an et demi d'une existence cahoteuse. Cette impasse tient à trois facteurs. D'abord, les divergences fondamentales entre ce qu'on appelle élégamment les «couronnes» Nord et Sud et l'île de Montréal. Ensuite, l'impact de la réforme Ryan. Et enfin, la structure et la présidence du CMTC. Créé pour instaurer un minimum de coordination dans les politiques de transport régionales, le CMTC devait aussi mettre un terme à la crise financière perpétuelle de la société de transport de la CUM. Comment? En obligeant les villes voisines à participer financièrement à un réseau de transport largement utilisé par leurs citoyens. Ni Laval, ni la Rive-Sud n'ont jamais accepté l'idée de payer pour les «effets de débordement». Elles ne l'acceptent toujours pas. Cette résistance fait planer une épée de Damoclès au-dessus de la STCUM, qui se demande ce qui va arriver de ce paiement compensatoire, actuellement assumé par Québec, lorsque la note sera refilée à la banlieue en 1994. D'autre part, la situation dans laquelle vit la STCUM est très différente de celle des deux autres sociétés de transport. Alors que le métro et l'autobus sur l'île ne cessent de perdre de la clientèle, la société de transport de Laval a connu une augmentation d'achalandage de huit p. cent durant les quatre premiers mois de 1991! Autre différence: les Lavallois financent déjà 40 p. cent du budget de leur société de transport via les taxes, comparativement à 24 p. cent pour les résidents de l'île. Cet élément prend toute son importance dans le contexte de la réforme Ryan. En se retirant du financement du transport collectif, Québec a forcé les sociétés de transport à chercher ailleurs la manne perdue. Craignant qu'une hausse des tarifs n'entraîne une nouvelle hémorragie de clientèle, la STCUM a opté pour une plus grande contribution municipale, donc une hausse des taxes foncières. À Laval, on préfère augmenter les tarifs. Sur la Rive-Sud, on sabre les services. Aux yeux de M. Perreault, ces deux stratégies sapent celle de la STCUM. Mais Laval et les villes de la Rive-Sud estiment, elles, qu'elles n'ont de comptes à rendre à ce sujet qu'à leurs propres contribuables. Blocage. D'une façon plus large, le débat du transport en commun renvoie à des philosophies de développement diamétralement opposées. La banlieue ne voit aucune raison de freiner sa propre expansion, bien que celle-ci fasse planer la menace du déclin sur la métropole. Le fait que Québec n'ait jamais adopté de position claire à ce sujet, se contentant de favoriser plus souvent qu'autrement les villes périphériques, augmente d'autant les rivalités et les tensions. Dans ce contexte d'hyper-antagonisme, on voit mal comment Robert Perreault peut à la fois présider aux destinées de la STCUM et arbitrer les litiges surgissant à la table du conseil régional. D'autant plus qu'au cours de sa carrière politique, il n'a jamais démontré de talent inné pour les subtilités diplomatiques. Quoi que l'on pense sur le fond de ses récentes

déclarations, celles-ci n'en démontrent pas moins qu'il éprouve de la difficulté à porter simultanément ces deux chapeaux. Un changement à la présidence du Conseil, à la condition de la confier à quelqu'un qui ne serait pas à la fois juge et partie, ne résoudrait sûrement pas tous les problèmes. Mais il permettrait peut-être de mettre fin au dialogue de sourds dans lequel l'organisme patauge depuis sa fondation.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-15

**Pages** P. B-2

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/LQ6VRGDJ>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:47

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:47

---

## Transport par rail Montréal-Deux-Montagnes: valse hésitation

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** ° La Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal et le Canadien National attendent avec impatience une décision du ministère québécois des Transports pour pouvoir renouveler le contrat portant sur la liaison ferroviaire Montréal - Deux-Montagnes, contrat qui viendra à terme à la fin de juin 1992. Tant que le ministère de M. Sam Elkas ne sera pas «branché» sur la modernisation du matériel roulant, la STCUM ne sera pas en mesure de négocier une nouvelle entente avec le CN, la première d'une durée de dix ans ayant été signée en 1982. M. Elkas a déjà obtenu le mandat de ses collègues du cabinet pour discuter avec la firme Bombardier qui, au prix de 123 millions, est disposée à livrer au gouvernement plus d'une cinquantaine de wagons neufs afin de remplacer les voitures du CN, «qui ressemblent à un musée ferroviaire roulant», selon l'expression d'un dirigeant de la STCUM. Cependant, Robert Perreault, président du conseil d'administration de la STCUM, donne l'assurance qu'il n'est aucunement question d'abandonner cette liaison ferroviaire, puisqu'il est convaincu, et depuis longtemps, de la nécessité d'un tel lien entre Deux-Montagnes et Montréal. Si Québec n'arrive pas à s'entendre avec Bombardier dès le début de 1992, on envisage de louer de Via Rail des wagons inutilisés, en attendant l'arrivée des voitures neuves, signale un porte-parole du ministre Elkas. Insécurité et malaise Mais, du côté du CN, on voudra savoir sur quel pied danser avant le 1er avril. «Si le contrat actuel n'est pas renouvelé, il nous faudra alors faire parvenir des avis de licenciement aux quelque 250 employés attachés au service Deux-Montagnes - Montréal», confie à La Presse Raynald Bélanger, directeur régional du transport urbain au CN. Guy Chartrand, porte-parole de Transport 2000, a soulevé la question, hier soir, à l'assemblée publique tenue à Lachine par le conseil d'administration de la STCUM. M. Perreault a réitéré sa ferme intention de maintenir le service ferroviaire, tout en suggérant à M. Chartrand de faire part de ses craintes au ministre Elkas, dont la lenteur dans ses pourparlers avec Bombardier provoque insécurité et malaise autant chez les usagers qu'à la STCUM et au CN. Le contrat stipule que le CN est responsable du transport ferroviaire, que la STCUM en assume la gestion (environ 24 millions par année) et que le matériel roulant, qu'il faut absolument rafraîchir, est l'affaire du ministère des Transports. On souhaite donc ardemment que celui-ci fasse connaître ses intentions au plus tôt, pour que la STCUM et le CN s'attaquent, dès que possible, au renouvellement du contrat qui expire le 30 juin prochain. En outre, M. Perreault cherche une nouvelle formule de financement, qui pourrait englober l'ensemble des municipalités desservies par la liaison Deux-Montagnes - Montréal et aussi par la liaison Rigaud-Montréal. Cette dernière a été remise à neuf, l'achalandage a connu une croissance de 23 p. cent, l'an passé, et le contrat entre la STCUM et le Canadien Pacifique sera renouvelé à la fin de 1992. Nouveau partage des coûts La STCUM est d'autant plus préoccupée par un nouveau partage des coûts, avec l'ensemble des municipalités concernées, que le gouvernement québécois, une fois complété le plan de modernisation (vers 1995-96), se retirera complètement du financement des trains de banlieue, conformément aux dispositions de la réforme Ryan sur la fiscalité municipale. M. Perreault songe d'ailleurs à la création d'un organisme suprarégional, dont la structure s'apparenterait à celle du Conseil métropolitain du transport en commun, composé de représentants de la STCUM, de la Société de transport de la Rive-Sud et de celle de Laval, dont la mission est principalement de fixer la tarification inter-régionale. Les municipalités situées à l'extérieur du territoire de la CUM ne contribuent aucunement au financement des trains de banlieue, laissant le fardeau à leurs contribuables qui utilisent ce moyen de transport. Par exemple, la carte mensuelle d'un usager de Sainte-Anne-de-Bellevue coûte 52\$ tandis que celle d'un utilisateur de l'île Perrot, qui réside hors du territoire de la CUM, vaut 142\$. C'est ainsi que M. Perreault entend répartir la facture annuelle des trains de banlieue selon une formule juste pour l'ensemble des administrations locales, de façon à soulager une catégorie d'usagers et, par voie de conséquence, susciter une augmentation de la clientèle.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-15  
**Pages** P. A-14  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/HPHRA9AI  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:48  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:48

---

## Diplomate demandé. Qualifications requises. Urgent!

**Type** Article de journal  
**Auteur** Claude Piché  
**Résumé** À peine enfanté dans la douleur, le Conseil métropolitain de transport, qui devait en principe contribuer à régler les gigantesques problèmes du transport en commun dans la région de Montréal, est secoué par une crise majeure. En plein coeur de la controverse se situe Robert Perreault, le président de l'organisme. Le climat en est à un tel point de pourrissement que les autorités de Laval et de la Rive-Sud n'hésitent pas à contester ouvertement et très durement son leadership. Robert Perreault, 44 ans, président du Conseil métropolitain, président du Conseil d'administration de la STCUM, conseiller du RCM à l'Hôtel de ville, ancien vice-président du comité exécutif, est un personnage bien connu des Montréalais qui ont encore le goût de s'intéresser à la chose municipale. Avant d'entrer en politique, il s'était hissé jusqu'au poste de directeur général du Regroupement des organismes de loisir du Québec. Ses notes biographiques officielles soulignent qu'il est à l'origine des comités-conseils d'arrondissement (avoir été à l'origine de ça, moi, je le mentionnerais certainement pas dans mon CV!). Quoi qu'il en soit, si vous en parlez autour de vous, vous parviendrez assez facilement à cerner la perception des Montréalais: un administrateur intelligent et sans doute capable, qui a su tenir tête au turbulent syndicat de l'entretien de la STCUM, mais aussi une «face à claques» typique. L'archétype du p'tit smatte un peu baveux sur les bords... Ce n'est pourtant pas la première impression qui se dégage, lorsque vous le rencontrez. Vêtements sans prétention, manières douces, le geste modeste, le sourire engageant, la phrase claire et cohérente; bureau plutôt dépouillé, comme il sied au président d'un organisme qui tire le diable par la queue. On le prendrait plutôt, ma foi, pour un inoffensif animateur de groupe populaire. Erreur! Le personnage est redoutable. Dangereux, même. Une heure avec lui a suffi pour me convaincre qu'il n'est pas à sa place à la tête du Conseil métropolitain de transport. D'abord, une fâcheuse tendance à garrocher des chiffres de travers. Un exemple (ce n'est pas le seul): nous parlons de la nécessité, pour la STCUM, de sensibiliser davantage le public aux avantages du transport en commun, par rapport à l'automobile. Le défi est énorme, et pour mieux l'illustrer, Robert Perreault lance une phrase-choc: - Savez-vous que GM, à elle seule, dépense 30 millions par année en publicité au Québec? Quelque chose cloche. Image convaincante, en effet! Sauf qu'il me souvient d'avoir vu quelque part, il n'y a pas trop longtemps, le plus récent rapport sur les dépenses publicitaires au Québec. Instinctivement, je sais que quelque chose cloche dans les chiffres de M. Perreault. Fouille un peu, et trouve. La maison Nielsen Media Research (autant dire la Bible, en ces matières) établit les dépenses publicitaires de GM, au Québec, à 17 millions. Ce sont les chiffres de 1990; difficile d'être plus à jour. Certes, cela ne change rien au raisonnement: M. Perreault voulait sans doute démontrer l'importance des budgets publicitaires de l'industrie automobile. Avait-il besoin, pour cela, lui qui a fait des études en sciences économiques, de déformer la réalité jusqu'à exagérer du simple au double? Jamais, jamais, Jacques Parizeau ou Robert Bourassa (en politique tous les deux aussi, à ce que je sache) ne se seraient permis un tel écart. M. Perreault ne peut même pas invoquer l'erreur de bonne foi. Je me souviens le voir répéter pour être certain que je comprenne bien le message: trente millions, au Québec seulement, insistait-il en pesant chaque mot. Je n'aime pas qu'on me prenne pour une valise. Robert Perreault est un ardent défenseur du transport en commun. Tellement ardent que cela frise parfois le sectarisme. Certes, en entrevue, il tente de se faire rassurant; il évite habilement les quelques pièges (assez grossiers, dois-je avouer) que je lui tends, question de lui faire lâcher quelque énormité: - Moi, une dent contre les banlieusards? Jamais, voyons! Moi, un adversaire de l'automobile? Pas du tout... Pourtant, il est capable de se caler tout seul. Apprécions ensemble toute la dynamite qui se cache derrière cette proposition: - On dit qu'il n'y a pas assez de ressources pour financer le transport en commun à Montréal. Comment cela, pas assez de ressources? Un ménage qui a deux voitures stationnées devant sa porte, cela représente 15,000\$ qui dorment. Il y en a en masse, des ressources. Aux autorités politiques de prendre les bonnes décisions! Quand je lui demande d'élaborer là-dessus, il s'en prend à Claude Ryan (dont la réforme, quant à moi, prend de plus en plus de sens à mesure qu'on s'aperçoit à quel point l'administration municipale dilapide nos taxes; il n'est pas mauvais que quelqu'un force le RCM à agir en élus responsables). Mais ces détails, ces coins tournés un peu ronds, cette brindille d'intolérance, s'ils sont agaçants, ne suffisent pas à disqualifier le président du Conseil métropolitain. Relations tendues. Il y a une autre chose, à mon sens la plus grave. Les relations entre Montréal et le reste de la CUM, avec la Rive-Sud, avec Laval, avec Québec, sont extrêmement tendues. La situation exige que le titulaire d'un poste aussi délicat sache, au moins, marcher sur les oeufs. Le président du Conseil métropolitain doit obligatoirement être un diplomate hors pair; il doit construire son inexpugnable crédibilité sur sa souplesse, son ouverture, son



impartialité, sa patience, toutes qualités que ne possède visiblement pas assez Robert Perreault. Oh! Certes, l'homme est articulé, intelligent, éloquent, sûr de lui. Toutes qualités aussi nécessaires. Il s'exprime avec aplomb, la qualité de son français est remarquable. C'est bien beau de savoir parler. Il faut aussi savoir écouter. C'est là qu'est le problème.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-16

**Pages** P. C-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/P58SRCHJ

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:48

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:48

---

## Homme d'Église, homme de coeur -- Des funérailles empreintes de simplicité pour le cardinal Léger

**Type** Article de journal

**Auteur** Jules Béliveau

**Résumé** Malgré le caractère grandiose de l'endroit et la présence de nombreux dignitaires, les funérailles du cardinal Paul-Émile Léger, qui ont eu lieu hier après-midi à la basilique Notre-Dame de Montréal, se sont déroulées somme toute dans une ambiance empreinte de simplicité. La cérémonie du dernier adieu au cardinal Léger a été présidée par l'archevêque de Montréal, Mgr Jean-Claude Turcotte, qui était accompagné à l'autel par quatre évêques et deux supérieurs sulpiciens. Les cardinaux Paul Grégoire, Louis-Albert Vachon et Emmett Carter, de même que près d'une cinquantaine d'évêques et archevêques, étaient également présents dans le chœur de la basilique. Quelque 400 prêtres et de nombreuses personnalités du monde de la politique et de la diplomatie prenaient place par ailleurs dans la nef du grand temple montréalais. On y voyait ainsi, outre Mme Gabrielle Léger, épouse de l'ancien gouverneur général du Canada Jules Léger, l'actuel gouverneur général, M. Ray Hnatyshyn, le lieutenant-gouverneur du Québec, M. Martial Asselin, la vice-première ministre du Québec, Mme Lise Bacon, les chefs de l'opposition aux Communes d'Ottawa et à l'Assemblée nationale du Québec, MM. Jean Chrétien et Jacques Parizeau, le maire de Montréal, M. Jean Doré, l'ancien maire Jean Drapeau, et plusieurs ministres et députés fédéraux et provinciaux. Au total, quelque 2000 invitations spéciales avaient été envoyées à diverses personnalités par la Fondation Jules et Paul-Émile Léger et par l'archevêché de Montréal. En fait, le «grand monde» était à ce point bien représenté aux funérailles du cardinal Léger qu'il ne restait plus guère de place à l'intérieur de la basilique Notre-Dame pour le «monde ordinaire». On avait pourtant dit qu'un accueil particulier allait être réservé à cette occasion à la masse des gens simples, ceux-là que le prélat décédé préférerait et qui le lui rendaient bien. Quelques minutes avant le début de la cérémonie, la porte de la basilique devant laquelle étaient massés les gens ordinaires a été entrouverte. On a laissé entrer les gens par petits groupes de 10, puis de 20 personnes. Mais les bousculades auxquelles on a dit avoir assisté ont semé la crainte parmi les responsables de l'ordre de la basilique. Après avoir admis quelque 500 personnes à l'intérieur du temple, on a refermé la porte, laissant ainsi de nombreuses personnes à l'extérieur et plusieurs sièges inoccupés à l'intérieur. Avec ses chants traditionnels en latin et ses pièces d'orgue exécutées par l'organiste Pierre Grand'Maison, la messe des funérailles a été pour plusieurs des personnes présentes une occasion de profond recueillement. Dans son homélie, Mgr Turcotte a rappelé comment le cardinal Léger a été un «homme de la Parole», un «homme du geste», un «homme de prière» et un «pasteur». «Quand on pense aux gestes du cardinal Léger, a dit l'archevêque de Montréal, des images inoubliables nous viennent à l'esprit. Elles demeureront comme des icônes: le cardinal penché sur un malade ou serrant la main d'un lépreux; le cardinal caressant un enfant; le cardinal se faisant menuisier, voire opérateur de bélier mécanique, sur les chantiers qu'il avait lancés. À travers ces gestes on découvre son désir constant de rendre l'Église concrètement présente dans un monde en mutation.» Selon Mgr Turcotte, la mort du cardinal Léger marque la fin d'«un chapitre majeur de notre histoire». Mais, a-t-il souligné, «son silence continue de nous interpeller pour que nous poursuivions avec énergie la construction de l'Église qui devrait être ici un signe éloquent de l'amour de Dieu». D'autres personnes ont rendu hommage au cardinal Léger. Le représentant du pro-nonce apostolique au Canada, Mgr Dante Pasquinelli, a longuement rappelé ses mérites et fait la lecture du télégramme de sympathie adressé à l'archevêque de Montréal. Et le supérieur provincial des sulpiciens du Canada, M. Emilius Goulet, a relaté quelques faits marquants de la vie du prélat décédé. Mais contrairement à ce que la Fondation Jules et Paul-Émile Léger avait annoncé, le testament spirituel du cardinal n'a pas été lu au cours de la cérémonie d'hier. Pendant toute la messe des funérailles, le cercueil contenant la dépouille mortelle du cardinal Léger est demeuré ouvert, comme c'est la coutume lors des obsèques d'un pape ou d'un évêque. À la fin de la cérémonie, le cercueil, précédé d'une mitre épiscopale, a été accompagné jusqu'à la sortie de la basilique Notre-Dame. C'est à ce moment qu'ont fusé des applaudissements dans l'assistance. Un cortège motorisé a suivi le corps du cardinal Léger jusqu'à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde. C'est à cet endroit, plus précisément dans la chapelle funéraire des évêques, qu'a été placé le cercueil de l'ancien archevêque. Celui-ci reposera désormais

auprès des restes mortels de ses prédécesseurs au siège épiscopal de Montréal, les évêques et archevêques Jean-Jacques Lartigue, Ignace Bourget, Édouard-Charles Fabre, Paul Bruchési, Georges Gauthier et Joseph Charbonneau. Des funérailles empreintes de simplicité pour le cardinal Léger Malgré le caractère grandiose de l'endroit et la présence de nombreux dignitaires, les funérailles du cardinal Paul-Émile Léger, qui ont eu lieu hier après-midi à la basilique Notre-Dame de Montréal, se sont déroulées somme toute dans une ambiance empreinte de simplicité. La cérémonie du dernier adieu au cardinal Léger a été présidée par l'archevêque de Montréal, Mgr Jean-Claude Turcotte, qui était accompagné à l'autel par quatre évêques et deux supérieurs sulpiciens. Les cardinaux Paul Grégoire, Louis-Albert Vachon et Emmett Carter, de même que près d'une cinquantaine d'évêques et archevêques, étaient également présents dans le chœur de la basilique. Quelque 400 prêtres et de nombreuses personnalités du monde de la politique et de la diplomatie prenaient place par ailleurs dans la nef du grand temple montréalais. On y voyait ainsi, outre Mme Gabrielle Léger, épouse de l'ancien gouverneur général du Canada Jules Léger, l'actuel gouverneur général, M. Ray Hnatyshyn, le lieutenant-gouverneur du Québec, M. Martial Asselin, la vice-première ministre du Québec, Mme Lise Bacon, les chefs de l'opposition aux Communes d'Ottawa et à l'Assemblée nationale du Québec, MM. Jean Chrétien et Jacques Parizeau, le maire de Montréal, M. Jean Doré, l'ancien maire Jean Drapeau, et plusieurs ministres et députés fédéraux et provinciaux. Au total, quelque 2000 invitations spéciales avaient été envoyées à diverses personnalités par la Fondation Jules et Paul-Émile Léger et par l'archevêché de Montréal. En fait, le «grand monde» était à ce point bien représenté aux funérailles du cardinal Léger qu'il ne restait plus guère de place à l'intérieur de la basilique Notre-Dame pour le «monde ordinaire». On avait pourtant dit qu'un accueil particulier allait être réservé à cette occasion à la masse des gens simples, ceux-là que le prélat décédé préférerait et qui le lui rendaient bien. Quelques minutes avant le début de la cérémonie, la porte de la basilique devant laquelle étaient massés les gens ordinaires a été entrouverte. On a laissé entrer les gens par petits groupes de 10, puis de 20 personnes. Mais les bousculades auxquelles on a dit avoir assisté ont semé la crainte parmi les responsables de l'ordre de la basilique. Après avoir admis quelque 500 personnes à l'intérieur du temple, on a refermé la porte, laissant ainsi de nombreuses personnes à l'extérieur et plusieurs sièges inoccupés à l'intérieur. Avec ses chants traditionnels en latin et ses pièces d'orgue exécutées par l'organiste Pierre Grand'Maison, la messe des funérailles a été pour plusieurs des personnes présentes une occasion de profond recueillement. Dans son homélie, Mgr Turcotte a rappelé comment le cardinal Léger a été un «homme de la Parole», un «homme du geste», un «homme de prière» et un «pasteur». «Quand on pense aux gestes du cardinal Léger, a dit l'archevêque de Montréal, des images inoubliables nous viennent à l'esprit. Elles demeureront comme des icônes: le cardinal penché sur un malade ou serrant la main d'un lépreux; le cardinal caressant un enfant; le cardinal se faisant menuisier, voire opérateur de bélier mécanique, sur les chantiers qu'il avait lancés. À travers ces gestes on découvre son désir constant de rendre l'Église concrètement présente dans un monde en mutation.» Selon Mgr Turcotte, la mort du cardinal Léger marque la fin d'«un chapitre majeur de notre histoire». Mais, a-t-il souligné, «son silence continue de nous interpeller pour que nous poursuivions avec énergie la construction de l'Église qui devrait être ici un signe éloquent de l'amour de Dieu». D'autres personnes ont rendu hommage au cardinal Léger. Le représentant du pro-nonce apostolique au Canada, Mgr Dante Pasquinelli, a longuement rappelé ses mérites et fait la lecture du télégramme de sympathie adressé à l'archevêque de Montréal. Et le supérieur provincial des sulpiciens du Canada, M. Emilius Goulet, a relaté quelques faits marquants de la vie du prélat décédé. Mais contrairement à ce que la Fondation Jules et Paul-Émile Léger avait annoncé, le testament spirituel du cardinal n'a pas été lu au cours de la cérémonie d'hier. Pendant toute la messe des funérailles, le cercueil contenant la dépouille mortelle du cardinal Léger est demeuré ouvert, comme c'est la coutume lors des obsèques d'un pape ou d'un évêque. À la fin de la cérémonie, le cercueil, précédé d'une mitre épiscopale, a été accompagné jusqu'à la sortie de la basilique Notre-Dame. C'est à ce moment qu'ont fusé des applaudissements dans l'assistance. Un cortège motorisé a suivi le corps du cardinal Léger jusqu'à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde. C'est à cet endroit, plus précisément dans la chapelle funéraire des évêques, qu'a été placé le cercueil de l'ancien archevêque. Celui-ci reposera désormais auprès des restes mortels de ses prédécesseurs au siège épiscopal de Montréal, les évêques et archevêques Jean-Jacques Lartigue, Ignace Bourget, Édouard-Charles Fabre, Paul Bruchési, Georges Gauthier et Joseph Charbonneau.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-17

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** [zotero://select/library/items/47P2ZR6B](https://zotero.org/select/library/items/47P2ZR6B)

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:48

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:48

**Type** Article de journal

**Auteur** François Lubrina

**Résumé** ° Les Montréalais (à deux pattes) sont vraiment chanceux d'avoir un maire aux goûts aussi éclectiques et éclairés. Ne s'intéresse-t-il pas tour à tour aux jardins chinois somptueux et dispendieux (alors qu'on tabasse Place Tien Anmen), aux fenêtres à 300000\$, à ces «chers» Expos qui ne sont plus ce qu'ils étaient, à la gastronomie multi-ethnique pré-électorale... Les citoyens de Montréal à quatre pattes, et leurs maîtres sont beaucoup moins gâtés, eux. Leur maire, si proluxe urbi et orbi et tellement inspiré sur les sujets les plus variés et universels, demeure extrêmement discret, voire muet parfois, quant aux animaux en général, les siens, et ceux de sa ville (chats, chiens, chevaux de police...) en particulier. Difficile à un chroniqueur animalier en effet d'obtenir la moindre entrevue sérieuse avec le maire sur ce (futile?) sujet. Un an et demi avant les élections municipales on vous répond: «Plus tard.» Pendant les élections, eh bien le maire a d'autres «chats à fouetter»! Un an après le verdict des urnes: «Il n'y a pas urgence.» De peine et de misère on aura quand même la satisfaction d'apprendre, entre les branches, que le maire n'a pas de chien personnellement, ni à la mairie, et n'en veut pas, par Benoit Gignac, son attaché de presse. Pour mémoire, Jean Drapeau possédait un bull-mastiff à son image et à sa ressemblance! Ce serait un mauvais procès bien sûr que d'en déduire que Jean Doré n'aime pas, pour autant, les petites bêtes. Après tout, certaines personnes allergiques ne peuvent assumer un compagnon à poil qu'en se bourrant d'antihistaminiques. Néanmoins on comprend et évalue sûrement mieux les problèmes quotidiens des propriétaires d'animaux de Montréal et des pitous en particulier quand on en possède un soi-même. Tout comme on réalise la pingrerie du montant des allocations familiales (versus le prix des «pampers») lorsqu'on devient mère de famille. Muselé À ce jour les cabots montréalais étaient déjà ni très gâtés par l'administration municipale, ni très à l'aise. Devenant même une espèce en voie d'extinction. Beaucoup de touristes en effet, comparant Montréal avec d'autres grandes villes occidentales, se demandent régulièrement si une épidémie de «peste» canine ne s'est pas abattue sur la ville tant les citoyens à quatre pattes y sont rares? Mais voilà-t-il pas que l'administration Doré vient de leur concocter (surprise surprise!) en cadeau de Noël un nouveau règlement relatif au contrôle des chiens. Il sera présenté demain soir... Dans ce projet, on trouve un certain nombre d'articles plus contraignants que jamais, parfois même presque «inhumains», contraires au gros bon sens, à la sécurité, voire à la charité chrétienne: ° l'amende pour délit de caca sera, pour une première infraction, de 100\$ à 300\$. Pour les récidivistes de 300\$ à 500\$. Ce qui met le «petit tas» d'<sup>1</sup>/<sub>3</sub> d'onc du chihuahua de Mme Chose de la rue Panet (sur le bien-être social) bien au-delà du prix du caviar sans TPS. Ceci étant dit, sans faire pour autant l'apologie des crottoirs; ° nul ne pourra désormais «amener à l'intérieur du territoire de la Ville un chien vivant habituellement dans une autre municipalité s'il ne possède une licence valide de cette municipalité ou s'il n'obtient une licence de la Ville». Ce qui revient à dire que les touristes canadiens et étrangers en villégiature, tout comme les propriétaires attirés par les importantes expositions canines, auront besoin d'une licence pour quelques jours ou heures seulement! Déjà que le tourisme ne marche pas fort à Montréal...! La dernière fois que Jean-Paul Belmondo est venu pour un film à Montréal, c'était en la compagnie incontournable de sa minuscule chienne Yorkshire. On imagine mal, avec le nouveau règlement, le comédien aller quémander une licence avant le début d'un tournage. Et le maire de Paris devra-t-il demander un permis pour Maskou en visite en juillet 1992? Et puis quoi encore? ° «Un chien qui a mordu un autre chien ou une personne doit, pour une période de 90 jours, être muselé lorsqu'il se trouve à l'extérieur du bâtiment occupé par son gardien.» On ne fait là, visiblement, aucune différence entre le cabot débile qui mord à tort et de travers et le chien qui mord pour, en toute légitime défense, se protéger, défendre sa maîtresse dans la rue, ou son dépanneur de maître. Comment ce dernier pourra-t-il assurer à nouveau leur protection s'il croise, muselé, d'éventuels assaillants dans le quartier le soir? D'autre part pendant les mois de canicule, comment un tel animal pourra-t-il se ventiler convenablement, la gueule fermée? Et quid des toutous qui mordent toiletteurs, dresseurs, agent de la force publique, ou vétérinaires parce qu'ils n'aiment pas les piqûres? Enfin, la possibilité de supprimer un chien mordeur dans les 48 heures est une aberration médicale. Advenant qu'il soit atteint de rage, les mordus ne sauront jamais, vu les délais, s'ils doivent être vaccinés, le diagnostique à l'autopsie ne pouvant être effectué avec exactitude. Poursuivons. ° «Le gardien d'un chien doit être muni en tout temps d'une pelle, d'un récipient ou de tout autre équipement analogue permettant d'effectuer le ramassage de façon adéquate.» Si Pitou fait régulièrement son «caca» lors des balades hygiéniques de 8h et de 20h, pourquoi obliger ses propriétaires à s'embarrasser la journée entière de tout cet attirail pour faire leurs courses avec leur chien lors des sorties suivantes? Névrosés En fait, plus le temps passe, plus le règlement 5660 adopté par le Conseil municipal de Montréal, le 27 octobre 1980, devient répressif. Les chiens montréalais et leurs maîtres ont définitivement de plus en plus de devoirs. Mais quels droits ont-ils donc acquis au fil des ans? À l'exception du récent projet pilote de NDG, sûrement pas celui, dans certaines parties de parcs réservées ou du mont Royal, à l'exercice libre et nécessaires à leur santé (contre l'obésité), à leur bien-être et équilibre mental. À défaut, névrosés par manque d'activité et de socialisation, ils aboient et cassent tout à la maison. Sûrement pas celui d'accompagner leur maître dans des commerces aussi peu alimentaires que les banques, les librairies, les bureaux de poste, le fleuriste. Mais, au contraire, de rester pitoyablement attaché à un parc-mètre dans le froid en geignant. Attendant (au risque de se faire voler) que leur maîtresse ait fini ses amplettes. Et si le pauvre chien mord son propre voleur: 90 jours de muselière! On demeure par contre surpris de l'indulgence notoire des autorités municipales devant certains contrevenants patents: ° les milliers de papiers et emballages jetés chaque jour dans la rue par des citoyens insouciantes et jamais verbalisés; ° les tonnes de papier journal, balancés

impunément aux quatre coins de la ville par les cols bleus lors du 3e Sommet des grandes villes du monde; ° les cyclistes qui roulent, en s'en foutant royalement, sur les trottoirs, ou dans le sens contraire de la circulation; qui brûlent les feux rouges ou roulent la nuit sans lumières; ° les citoyens qui utilisent les corbeilles à papier de la ville pour y accrocher en grappes leurs ordures ménagères personnelles dans les sacs de chez Steinberg. Ce désolant spectacle, je l'ai maintes fois dénoncé au conseiller municipal Limonchik, mais rien n'y fait... Vaches sacrées Les chiens, peut être notre bon maire l'ignore-t-il, ont un rôle social de premier plan auprès de personnes qui n'utilisent pas sa plage, ne rafollent pas de jardins chinois, ni des rues cahoteuses, ni du Stade olympique, ou des parties des Expos. Ils procurent une sécurité aux personnes âgées; une compagnie plus apaisante que le psychiatre aux personnes seules et dépressives; une nounou aux enfants; un agent de sécurité pour les femmes seules et les mères de familles monoparentales. Et, par le biais de la zoothérapie, une aide précieuse pour les patients et handicapés de tout acabit. Encore faudrait-il, pour que Pitou donne un bon service, qu'il soit à l'aise dans sa peau et puisse mener une vie sociale normale. Lors du récent Sommet des grandes villes du monde, on aurait pu espérer quelques échanges fructueux sur les animaux dans la cité. Si le problème des vaches sacrées dans les rues de Calcutta, ou celui des ânes de trait dans celles du Caire, n'est pas d'un grand intérêt, certes, pour nous autres Montréalais, il aurait sans doute été opportun, à une époque où on nous bassine tous les jours avec la société distincte, un Québec français, le caractère latin de Montréal ville «la plus européenne d'Amérique du Nord» (dixit Jean Doré) de voir ce qui se passe de l'autre bord de l'Atlantique. Au lieu d'imposer, dans ce domaine, des règlements légaliste d'inspiration anglo-saxone. Le maire de Paris, lui, ne se fait pas prier pour accorder des entrevues sur ce sujet. Et à déclarer à propos des chiens: «Je n'ai nullement l'intention de réprimer». Voyageur et critique sans complaisance, Jacques Folch Ribas fut d'ailleurs surpris l'été dernier, de constater (au prorata de la population humaine et canine bien sûr) la propreté de la capitale française. Il écrivit dans La Presse : «Il faudrait que Doré demande sa recette à Chirac.» À vrai dire, Jean Doré sans chien, ni intérêt particulier apparent en tout cas pour la gent canine, pourra sans doute être réélu maire de Montréal. Tant et aussi longtemps que les électeurs propriétaires et amis des chiens fermeront docilement leur gueule. Pour débattre (et pourquoi pas accompagné de votre Pitou) du nouveau projet de règlement municipal, les propriétaires de chiens sont conviés à la réunion qui aura lieu demain soir, lundi 18 novembre, à 19h, salle 202, au 155, rue Notre-Dame Est à Montréal.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-17

**Pages** P. A-16

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/VRUB2AXS

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:48

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:48

---

## 1992 aura un effet-levier sur Montréal, estime le maire Jean Doré

**Type** Article de journal

**Auteur** Bruno Bisson

**Résumé** Plusieurs projets coïncident avec le 350e ° Le maire de Montréal, M. Jean Doré, a défendu avec une étonnante ardeur, hier, les investissements de 400 millions obtenus des gouvernements de Québec et Ottawa dont la concrétisation coïncidera avec les célébrations du 350e anniversaire de Montréal. Devant un public de gens d'affaires, le maire Doré a soutenu que ces investissements majeurs, destinés à réaménager des parcs, des rues et des sites historiques, mais aussi à créer de nouveaux équipements culturels ou éducatifs, agiront sur l'économie de la métropole à la manière d'un levier. «Des gens ont dit que dans le contexte économique difficile du moment, ce n'est peut-être pas le temps d'investir pour célébrer», a déclaré, en substance, le maire Doré. «À la Ville, a-t-il toutefois ajouté, nous croyons que dans ce contexte de récession, ces investissements constituent une partie de ce qui fera la différence». Et les fêtes terminées, a assuré M. Doré, les projets financés «ne constitueront pas une hypothèque sur l'avenir». Rayonnement de Montréal Le réaménagement des îles qui ont accueilli l'Expo 67 et celui de la rue de la Commune, tout comme l'ouverture sur le fleuve par le Vieux-Port et l'inauguration de la nouvelle aile du Musée des Beaux-Arts, prévue pour cette semaine, et celles du Biodôme et du Musée d'art contemporain, l'an prochain, deviendront à long terme des instruments qui profiteront au rayonnement international de Montréal, selon le maire. M. Doré est tout de même réaliste. L'aménagement de nouveaux parcs, comme le square Berri, et le jardin de sculptures du Musée d'art contemporain, l'agrandissement du Musée des Beaux-Arts et du musée McCord, ne réinventeront pas l'économie d'une métropole dont la structure industrielle est tombée en désuétude. Récemment, les fermetures des ateliers d'usinage ferroviaires Angus et de l'usine pétrochimique Kemtec ont surgi comme des symboles d'une réalité autrement plus inquiétante: Montréal vit une véritable saignée dans le secteur industriel. En septembre, une étude réalisée par le ministère de la main-d'oeuvre du Québec précisait d'ailleurs que le recul de l'emploi a été plus accentué à Montréal que dans la moyenne du Québec. La même étude précisait aussi que d'ici 1995, le

marché du travail se rétablira mieux dans l'ensemble du Québec que dans la région métropolitaine. De plus, un bulletin régional du marché du travail publié par le ministère ajoute que le secteur manufacturier a perdu 66000 emplois depuis 1990, et que, pour la même période, le secteur du commerce a vu fondre sa main-d'oeuvre de 10,5 p. cent. En cinq ans, le nombre de chômeurs et d'assistés sociaux dans l'est de Montréal a augmenté de 10000. Convergence Entretemps, les projets de réaménagement et d'investissement, dont les échéances convergent sur l'années 1992, auront créé un total de 6000 emplois par année. Les célébrations de 1992 ne seront donc pas, de l'aveu même du maire Doré, «l'instrument magique» qui pansera les plaies minant la santé économique de Montréal. «J'ai lu récemment un reportage qui disait que Montréal est à l'agonie et j'ai vu un autre reportage, à la télévision, qui dit de Montréal que c'est une ville en déclin. Montréal, a assuré le maire, n'est pas à l'agonie mais en transition». Et, afin d'assurer que cette transition se passe bien, croit-il, il faudra que le gouvernement du Québec reconnaisse qu'il ne peut y avoir de développement économique provincial si Montréal n'est pas dans le coup. En ce sens, M. Doré a souhaité que le ministre des Affaires municipales du Québec, M. Claude Ryan, donne suite rapidement à la suggestion de la Ville de créer un conseil de développement économique commun pour Montréal et sa banlieue sud et nord, où vit près de la moitié de la population de la province. «Ce n'est pas avec Longueuil ou Laval que nous devons être en concurrence, a-t-il expliqué, mais avec les autres grandes villes sur le plan international». Le discours très énergique du maire Doré, ponctué de maintes références à des mesures «structurantes», ne contenait toutefois aucune mesure concrète, à moyen ou court terme, pour contrer les malaises qui continuent de frapper l'économie de la métropole.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-11-20  
**Pages** P. A-8  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/VIGSZYZ  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:48  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:48

---

## Prescott subit la foudre des résidants du Carré Saint-Louis

**Type** Article de journal  
**Auteur** Éric Trottier  
**Résumé** Ils en ont assez des promesses de la Ville et de la police ° Les résidants du Carré Saint-Louis ont malmené leur conseiller municipal, Michel Prescott, du RCM, hier soir au cours d'une véritable séance de défoulement collectif qui se tenait à l'école Saint-Patrick, rue De Bullion. «La Ville de Montréal me donne mal au coeur. Pourquoi accepte-t-on au Carré Saint-Louis ce qu'on interdit sur l'avenue McGill College ou au Carré Dominion?» a demandé Gisèle Lafortune, sous les applaudissements nourris des 75 résidants qui s'étaient déplacés à l'invitation du conseiller du district Jeanne-Mance. Le Carré Saint-Louis est devenu ces dernières années l'un des endroits les plus attrayants à Montréal pour la... racaille de la pire espèce. L'été dernier fut désastreux, ont affirmé en chœur les résidants. Plusieurs vagabonds ont dormi ou dégrisé dans la fontaine; d'autres ont uriné sur les arbres et dans les fenêtres des maisons; certains ont fait leurs «gros» besoins dans les fleurs; quelques-uns ont baisé en public; les pushers offraient leurs produits à tous les passants, sans distinction; harcèlement, agressions physiques, etc. «Tout ça fait partie de la vie courante des habitants du Carré», a résumé Mme Lafortune. Un citoyen a même suggéré d'installer dans le parc des pissotières pour les soûlons, puisque la police ne peut les «éliminer». Le conseiller Michel Prescott a répondu qu'il n'en était pas question. «Écoutez, l'alcool est interdit au Carré, nous ne sommes pas pour aménager des pissotières. Mais, le problème est posé; nous allons trouver une solution...» Plusieurs citoyens se sont alors permis un petit regard ironique, comme s'ils n'en croyaient pas leurs oreilles. Michel Prescott et le directeur du poste 33, Serge Gascon, avaient en effet promis de «trouver des solutions», lors d'une réunion publique qui s'est déroulée le printemps dernier. Le directeur avait par la suite créé une patrouille de policiers à pied qui devaient faire régulièrement le tour du... carré. Les citoyens ont souligné hier que cette méthode avait fonctionné à merveille... jusqu'à ce qu'on retire partiellement la patrouille pour l'assigner à la répression des prostituées du centre-ville, à la mi-juillet. Le directeur Gascon, qui travaille avec un effectif réduit, n'avait pas d'autre choix, a-t-il dit. «J'ai des priorités: quand il y a des prostituées et des vendeurs de drogue près des écoles, je mets l'accent sur les écoles.» Robert L'Heureux habite en face au parc. Selon lui, le problème est imputable non pas au manque d'effectif de la police, mais à la mauvaise volonté et à la mauvaise gestion de l'administration du maire Jean Doré, qui ne fait que «proposer des consultations» quand il s'agit de régler les problèmes urgents. «J'ai une maison qui m'a coûté très cher; nous payons sans doute les taxes parmi les plus élevées à Montréal et tout ça pour quoi? Pour vivre dans un bordel terrible parce que la Ville n'est pas capable de nous donner des services», a scandé M. L'Heureux, dans une longue envolée oratoire très appréciée de la foule. Le représentant municipal, Michel Prescott, a été éloquent en répliquant: «Je préfère ne pas commenter pour le moment» Le sergent Alain

Lacoursière a expliqué quant à lui que la police de la CUM devrait prendre les grandes cités européennes comme modèle. «On cherche des solutions à l'américaine, trop portées sur la répression, alors que nous pourrions vraiment privilégier la prévention.» Le directeur Gascon a finalement promis qu'il allait introduire de nouvelles patrouilles à pied dans le Carré, l'été prochain, mais le conseiller Prescott a refusé de s'engager dans le dossier autrement qu'en prenant note des doléances des citoyens.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-11-20  
**Pages** P. A-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/G49T5WRT  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:48  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:48

---

## Dépotoir Miron: la Ville procéderait sans permis du ministère selon l'opposition

**Type** Article de journal  
**Auteur** Gilles Gauthier  
**Résumé** ° Avant même d'avoir obtenu les permis du ministère de l'Environnement, la Ville de Montréal veut faire construire près de la 2e avenue, sur les terrains du dépotoir Miron, des installations pour la transformation des biogaz en électricité et pour le traitement du lixiviat. C'est ce qu'a affirmé hier la Coalition démocratique de Montréal (CDM), opposition officielle à l'hôtel de ville, qui explique que l'emplacement des usines était notamment indiqué dans un appel d'offres lancé par la Ville il y a quelques semaines pour la construction d'un bâtiment abritant les compresseurs utilisés pour le pompage des biogaz. La présidente de la CDM, Adélia Ferreira, affirme que la construction des installations près d'une zone habitée se traduira par une baisse de la qualité de vie de la population environnante. Le lixiviat est le liquide produit par le passage des eaux de pluie dans la masse des déchets. Selon la CDM, l'usine produira des odeurs désagréables. Les biogaz, qui résultent de la décomposition, sont pompés par des compresseurs qui seraient bruyants. La CDM soutient aussi que l'usine de transformation est «potentiellement dangereuse».

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-11-20  
**Pages** P. A-14  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/PJD5GXRK  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:48  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:48

---

## Inauguration du Pavillon Jean-Noël Desmarais

**Type** Article de journal  
**Auteur** Bruno Dostie  
**Résumé** À travers les deux semaines de festivités qui soulignent l'ouverture du nouveau Pavillon Jean-Noël Desmarais du Musée des beaux-arts de Montréal conçu par l'architecte Moshe Safdie, et dont le clou sera un week-end «portes ouvertes» pour le grand public en fin de semaine prochaine - y compris la nuit du 30 au 1er décembre -, la journée d'hier était celle des discours officiels. Présentés par le comédien Albert Millaire, les dignitaires représentants les gouvernements, la Ville, les mécènes et le Musée ont donc pris la parole sous l'immense verrière inclinée qui recouvre le grand hall d'accueil de la rue Sherbrooke, pour vanter une réalisation qui, comme l'aura rappelé la ministre des Affaires culturelles, n'aura dépassé ni ses échéanciers, ni son budget de 95 millions de dollars. Mais avant même qu'ils n'ouvrent la bouche, à la simple mention du nom de celui qui est aujourd'hui président honoraire du Musée, tous, dignitaires autant que le millier d'invités massés dans les galeries surplombant le hall, se sont spontanément levés pour applaudir Bernard Lamarre sans qui, comme tous l'ont ensuite répété dans leurs discours, ce nouveau pavillon n'existerait pas. Et tous, aussi bien la ministre québécoise de la Culture Mme Liza Frulla-Hébert que le ministre fédéral des Communications M. Perrin Beatty, le maire de Montréal M. Jean Doré que le responsable de la collecte de dons privés M. Paul Desmarais, le directeur du Musée M. Pierre Théberge que le président de son conseil d'administration M. Fernand Lalonde, ont tenu à rendre ensuite un hommage personnel à celui que l'effondrement de Lavalin accable à l'heure de la réalisation de ce qui aura été l'un de ses grands rêves. L'architecte, l'âme et le mécène... C'est une heure de

gloire qu'il partageait pourtant avec au moins trois autres personnes qui ont aussi obtenu leur part des félicitations hier: l'architecte responsable Moshe Safdie, le directeur du Musée et responsable de son rayonnement international et de ses grands succès populaires, Pierre Théberge qui en est l'âme, et le plus important des donateurs du monde de l'entreprise et de la finance qui ont fourni 27 des 95 millions qui ont été consacrés au nouveau pavillon qui porte d'ailleurs le nom de son père, Paul Desmarais, président de Power Corporation. De Moshe Safdie, le ministre Beatty a dit qu'il avait su donner aux Beaux-Arts, un musée qui était aussi une oeuvre d'art, et le maire a rappelé qu'il était parvenu à ce niveau d'excellence tout en préservant le patrimoine montréalais et en intégrant parfaitement son oeuvre à son environnement immédiat des rues Sherbrooke, Crescent et Bishop. De Pierre Théberge, dont on a rappelé les grandes réussites qu'ont été des expositions aussi acclamées que les Picasso, les de Vinci et Les Années Vingt, on a vanté les efforts soutenus qu'il a faits pour rejoindre et intéresser le grand public, en présentant ce nouveau pavillon comme un outil de plus dans la réalisation des objectifs qu'il s'est fixés, et que le nouveau président Fernand Lalonde a dit endosser sans autres restrictions que celles des moyens financiers dont le Musée dispose. Et de son principal mécène justement, Paul Desmarais et sa femme Jacqueline qui siège au conseil d'administration, M. Fernand Lalonde a souligné le rôle moteur que leur famille a joué dans l'expansion du Musée, et indiqué qu'à sa connaissance, les 27 millions que M. Desmarais s'était employé à recueillir auprès du secteur privé, constituaient la somme la plus importante jamais recueillie de cette façon à Montréal. Une Arche d'Alliance entre les communautés C'était donc pour sa famille, une célébration à caractère à la fois intime et public, comme l'a dit le président de Power Corporation, puisque le nouveau pavillon du Musée des beaux-arts porte le nom de son père, Jean-Noël. S'adressant aux anglophones présents, dont les prédécesseurs ont contribué comme eux à l'essor du Musée depuis sa fondation en 1860, M. Desmarais a dit y voir un symbole de ce que les deux communautés linguistiques peuvent accomplir lorsqu'elles unissent leurs forces, «une véritable Arche d'Alliance entre toutes les communautés qui habitent et aiment notre ville». Puis il a rendu un hommage à son père, dont ce pavillon perpétuera la mémoire, et dont il a dit qu'il lui avait inculqué les valeurs qui permettent justement un de ces dénouements «dont bénéficient les communautés humaines fortes et dynamiques». Jean-Noël Desmarais, peu connu des Montréalais, est né à Masson, au Québec, le 3 mai 1897, et mort à Sudbury en Ontario, où il a vécu la plus longue partie de sa vie, le 2 octobre 1983. C'était un juriste, pratiquant le droit immobilier. En 1960, il était nommé premier vice-président du conseil d'administration de l'université Laurentienne, qu'il avait aidé à fonder par la fusion des trois collèges catholique, anglican et presbytérien de la ville. Après un phare pour la francophonie hors Québec C'était un homme de haute culture, rappelait encore hier M. Paul Desmarais. Sa passion pour les livres et son amour pour l'histoire en ont fait un des plus ardents défenseurs de la langue française dans le nord de l'Ontario. Et l'université dont il a été l'un des fondateurs, est devenue un phare pour la francophonie hors Québec. «Mon père disait, a conclu M. Desmarais, que le devoir le plus noble de l'homme était de transmettre à ceux qui le suivent un monde intact dans la beauté et dans l'intégrité, et en même temps un monde amélioré par la pierre que chacun doit apporter à l'édifice commun. C'est ce que nous faisons aujourd'hui.» Après la cérémonie d'inauguration, les dignitaires et les invités ont visité ce nouveau Pavillon Jean-Noël Desmarais, dont les salles accueillent la première rétrospective complète de l'oeuvre de Jean-Paul Riopelle. L'exposition, qui réunit 130 oeuvres réalisées entre 1939 et aujourd'hui, se poursuit jusqu'au 19 janvier. Le public y aura accès à compter de mardi.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-22

**Pages** P. C-2

**Select in Zotero** [zotero://select/library/items/4UEZ3C4Z](https://select.library/items/4UEZ3C4Z)

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:48

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:48

---

## Un projet de 220 millions pour les déchets de Montréal

**Type** Article de journal

**Auteur** Marie-France Léger

**Résumé** °D'Ici 2010, la Ville de Montréal entend faire passer à plus de 80 p. cent la proportion des déchets récupérés, recyclés, compostés et valorisés. Le scénario privilégié par l'administration municipale nécessitera des investissements de 222 millions\$ sur 20 ans. La Ville préconise la conservation du mode par incinération en modernisant l'incinérateur des Carrières. Elle propose également l'implantation d'un centre de tri-compostage d'une capacité de 52000 tonnes pour les résidants de Rivières-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles en 1997 et l'implantation d'une usine de compostage des déchets végétaux d'origine municipale, résidentielle et commerciale d'ici 1994. Dans son Projet montréalais, livré hier après deux années d'étude, l'administration Doré a aussi retenu deux autres options du mode de traitement des déchets. Ces deux scénarios sont davantage axés sur des structures d'élimination par enfouissement sanitaire. Dans les trois cas, l'administration municipale

opte au bout du compte pour la récupération au profit du compostage ou du recyclage. Audiences publiques Afin de trancher le débat, la Ville de Montréal tiendra des audiences publiques à l'intention des citoyens, des milieux commerçants et industriels. Le plan d'action qui sera choisi après consultation s'appuiera sur un nouveau partenariat avec le secteur privé, en association avec les municipalités de l'île de Montréal et les autres paliers de gouvernement. Montréal compte également sur l'initiative et la participation des citoyens dans l'élaboration des orientations. Mais, en tant que maître d'oeuvre du projet, l'administration municipale entend garder le contrôle sur les modes et les infrastructures de gestion des déchets. L'administration souligne enfin que le nouveau plan d'action entraînerait la création de 7930 nouveaux emplois annuellement. «Quelle que soit la proposition retenue, il est clair qu'elle devra encourager la conservation des ressources, la protection de la santé et de l'environnement, en plus d'être suffisamment souple pour s'adapter à la diversité des situations», a expliqué M. Richard Brunelle, membre du comité exécutif. De son côté, le porte-parole de la Coalition démocratique, M. Gaétan Nadeau, s'est montré nettement insatisfait de la teneur des scénarios envisagés. Il explique que le recyclage, de plus en plus étendu sur le territoire, ainsi que la tendance des villes de banlieue à acheminer leurs déchets ailleurs qu'à Montréal -et à meilleur coût- ont déjà contribué à diminuer sensiblement l'enfouissement des ordures dans l'île de Montréal.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-23

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/7GR5HQ62>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:48

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:48

---

## Fermeture du dépotoir Miron en 94, peut-être

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° La Ville de Montréal ne saura pas avant le printemps prochain si le dépotoir de l'ancienne carrière Miron fermera en 1994, tel que promis. Le site d'enfouissement «va fermer le jour où ça va être plein», a déclaré hier soir, en marge de la réunion mensuelle du conseil municipal, le responsable du dossier au comité exécutif, Richard Brunelle. Il ajoute que 1994 est toujours la date prévue mais qu'il faut attendre les conclusions d'une étude que prépare la compagnie SNC-Lavalin et qui ne sera pas prête avant plusieurs mois. M. Brunelle répète que 1994 était une évaluation qui avait été fournie par Lavalin dans une analyse qui avait commandée quand Montréal avait pris possession du site. L'autre étude a été commandée le 17 juin dernier et porte sur la date et les scénarios de fermeture, ce qui inclut notamment le recouvrement une fois que l'ancienne carrière aura été remplie de déchets. Elle doit notamment tenir compte du tassement des ordures au cours des années qui suivront et de la décision de la Ville de Laval de ne plus utiliser le dépotoir. Le directeur des Travaux publics, René Morency, note à ce sujet que le plan de gestion intégré des déchets rendu public vendredi dernier préconise entre autres la modernisation de l'incinérateur Des Carrières. Le dépotoir Miron pourrait être utilisé pendant ces travaux. Le plan de gestion doit toutefois faire l'objet d'une consultation publique, dont le rapport ne sera pas présenté au conseil municipal avant août prochain, prévoit-on. M. Brunelle a par ailleurs déposé hier soir une liasse de documents relatifs à la controverse qui a entouré l'octroi d'un contrat à la compagnie Hibon. Cette dernière fournira des compresseurs qui seront utilisés au dépotoir pour le captage des biogaz produits par la décomposition des déchets. Le consultant Tecsub, embauché par la Ville, avait recommandé le 25 septembre dernier d'accorder le contrat à la compagnie Roots Dresser avant de faire volte-face, le 8 octobre, en suggérant de l'octroyer plutôt à Hibon. Selon l'administration, Hibon n'avait pas fourni, dans sa soumission, tel que demandé, les références permettant de démontrer que ses compresseurs pouvaient effectuer le travail. L'entreprise est toutefois revenue à la charge et aurait cette fois envoyé une liste de clients dont la consultation aurait permis à Tecsub de changer son opinion en recommandant le produit de Hibon, le plus bas soumissionnaire. Angrignon On a par ailleurs déposé hier soir au conseil municipal une pétition de 36000 noms demandant le maintien du zoo, de la ferme et du spectacle d'otaries au parc Angrignon. L'administration s'est contentée de répondre qu'Angrignon est utilisé comme lieu de transition pour les animaux du futur Biodôme et que la «fermette» continuera d'exister.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-26

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/AJ3UV4RH>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:49



---

## 1300 emplois créés grâce à l'initiative d'Imasco

**Type** Article de journal

**Auteur** Richard Dupaul

**Résumé** Des retombées de 250 millions dans la région de Montréal Dupaul, Richard Le projet Initiative création d'emplois de Montréal (ICEM), lancé par Imasco en 1987, a permis de créer plus de 1300 emplois dans la région montréalaise, tout en générant des retombées de l'ordre de 250 millions annuellement. L'objectif de 1000 emplois a donc été «largement dépassé», a déclaré hier à La Presse M. Gerald Bourque, président de Canbo, Développement d'entreprises, la firme qui dirige le programme ICEM. Parrainée par Imasco, qui a injecté sept millions dans le projet, ICEM a été créée pour «soutenir l'entrepreneuriat et la création d'emplois», explique M. Bourque. Le projet, qui bénéficie de la participation d'une douzaine de gestionnaires, vise à offrir gratuitement des services de consultation aux jeunes entrepreneurs, sans toutefois fournir d'aide financière comme telle. Les promoteurs d'ICEM disent avoir aidé de cette façon plus de 400 entreprises, dans différentes sphères d'activité, au cours des quatre dernières années. Celles-ci versent aujourd'hui 36 millions en salaires annuels et génèrent des revenus de l'ordre de 130 millions. De plus, les conseillers de l'ICEM ont donné quelque 60000 heures de cours, tandis que les spécialistes retenus par l'organisme ont accordé 11000 heures de consultation. Au total, 6000 heures-personnes de formation en gestion ont été fournies. «Le mérite revient aussi aux entrepreneurs qui ont eu foi en notre équipe et ont accepté de se laisser prendre par la main», souligne M. Bourque. Pour Sylvain Chamberland, de Chamberland Perron, une entreprise spécialisée dans la gestion d'événements (galas, conférences, etc.) fondée en 1989, «c'est au point de vue personnel qu'ICEM m'a aidé». En plus d'avoir profité des «contacts» de l'organisme, l'homme d'affaires dit avoir bénéficié d'une oreille attentive de la part des spécialistes de l'organisme. Au total, 600 projets d'entreprises ont été retenus dans le cadre de l'ICEM, dont 500 projets de démarrage et d'expansion réalisés. Paul Paré et Purdy Crawford honorés Par ailleurs, au cours d'une cérémonie qui avait lieu en fin de journée hier, le maire de Montréal, M. Jean Doré, et le président du Conseil du Trésor et responsable de la région de Montréal, M. Daniel Johnson, ont souligné la contribution de la compagnie Imasco et de M. Paul Paré. Ce dernier, qui a eu l'idée du projet ICEM alors qu'il était président du conseil, est aujourd'hui membre du conseil d'administration d'Imasco. On a aussi souligné l'apport de M. Purdy Crawford, président du conseil et chef de la direction de la société, pour son soutien durant la réalisation du projet. En outre, on a annoncé un programme de conférences sur la création d'entreprises, qui débutent au printemps 1992, en collaboration avec l'École des hautes études commerciales, la chaire MacLean Hunter et la compagnie Imasco. M. Johnson a aussi mentionné qu'il préparait activement un plan d'action en vue de venir en aide à la région de Montréal. Celui-ci, a-t-il dit, tiendra compte des difficultés actuelles tout en regardant de nouvelles avenues notamment dans les secteurs prometteurs. De son côté, M. Doré a renchérit en disant que Montréal n'était pas une ville à l'agonie et a loué les initiatives d'Imasco. Aussi, il espère que le plan d'action du gouvernement du Québec pourra être annoncé d'ici deux ou trois mois. Le programme ICEM doit prendre fin comme prévu au mois de mars 1992. Pour l'instant, Canbo se dit prête à envisager un projet semblable «si l'on trouve des associés», précise M. Bourque. Avec l'expérience accumulée par l'ICEM, Canbo estime avoir développé un savoir-faire unique en matière de consultation et de «coaching». La firme entend donc poursuivre ses activités sur une base commerciale.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-26

**Pages** P. D-1

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/7RW5VWX6>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:49

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:49

---

## Un centre hébergera des détenus en libération conditionnelle dans Hochelaga

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** °L'administration Doré a présenté à la dernière minute au conseil municipal un projet de transformation d'une résidence de religieuses en centre d'hébergement pour détenus en libération conditionnelle. L'immeuble est situé au 2160, avenue d'Orléans, entre les rues Rouen et Ontario, dans le quartier Hochelaga. La conseillère municipale dans ce district, Diane Barbeau, n'en avait jamais entendu parler avant que le responsable du dossier

au comité exécutif, André Lavallée, ne lui en glisse un mot avant la réunion du conseil, avant-hier. M. Lavallée a expliqué hier à La Presse que l'organisme qui acquiert la résidence, «Maison Charlemagne inc.», ne pouvait attendre jusqu'à la prochaine réunion du conseil parce que ce délai aurait pu compromettre une entente avec le Service correctionnel canadien. L'immeuble de deux étages, de type semi-détaché, compte six logements et il sera modifié pour accueillir jusqu'à 20 personnes. Il servait, «jusqu'à tout récemment», de résidence pour une communauté religieuse. On trouve du même côté de la rue d'Orléans des bâtiments résidentiels majoritairement contigus et comptant entre deux et 16 logements. En face, l'occupation est de nature industrielle. Le règlement de zonage permet, outre l'habitation, des établissements institutionnels tels les écoles, églises, hôpitaux. Le «centre d'hébergement et d'accompagnement pour détenus en pré-libération et prévenus en libération conditionnelle» n'est pas inscrit sur la liste des occupations permises. D'où la nécessité d'obtenir une permission spéciale du conseil municipal, qui l'a accordée à l'unanimité. Les demandes de permissions spéciales de cette nature ne sont pas soumises aux comités-conseil d'arrondissement (CCA), qui ont été mis sur pied par l'administration Doré pour permettre aux résidents d'un secteur de se prononcer sur les projets qui touchent leur milieu. «Maison Charlemagne» est un organisme sans but lucratif ayant notamment pour but l'établissement de centres résidentiels communautaires d'accueil et d'aide aux prévenus et détenus. Il a fait valoir qu'il détenait un permis pour un établissement similaire situé tout près, au 2267, de la rue Jeanne-d'Arc.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-11-27  
**Pages** P. A-4  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/3MPVLKQK  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:49  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:49

---

## Comment éliminer 650000 tonnes de déchets... sans carrière Miron?

**Type** Article de journal  
**Auteur** Pierre Bellemare  
**Résumé** °«Cet exercice est nécessaire et sera bénéfique au bien-être de l'ensemble des citoyens, en plus d'améliorer leur qualité de vie», a déclaré le maire de LaSalle, Michel Leduc, après avoir présidé, avant-hier soir à l'hôtel de ville de Mont-Royal, la première séance de consultation publique de la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal. A quelques mois de la présentation de l'étude d'impact de son projet de valorisation des déchets au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), la Régie tenait à faire le point sur la situation dans sa course contre la montre. Car avant 1994, date à laquelle le site d'enfouissement de la carrière Miron devrait fermer, les 26 membres de la Régie ont la mission de trouver une solution à l'élimination de déchets. Regroupant l'ensemble des villes, sauf Montréal et Montréal-Nord -celle-ci doit bientôt faire partie du club, toutefois, ce qui aura pour effet d'isoler l'administration du maire Jean Doré dans ce dossier régional- la Régie se propose d'aménager un centre de valorisation énergétique à Montréal-Est, comprenant un incinérateur et un système de récupération d'énergie. Ce projet, qu'on espère compléter en 1994, sera en mesure de traiter 400000 tonnes de déchets. Il compensera, en partie seulement, la fermeture de la carrière Miron, où les 26 villes enfouissent globalement 650000 tonnes par année. D'où l'obligation d'assortir à l'incinérateur de Montréal-Est un programme de recyclage et un centre de compostage, pour venir à bout des 250000 tonnes excédentaires. Pour ce qui est du recyclage, «la partie est loin d'être gagnée», de l'avis même du maire Leduc, «puisque dix p. cent des déchets sont présentement recyclés. En 1994, il faudrait atteindre 20 p. cent de déchets domestiques recyclés». La réticence des «verts» «Le défi est de taille, dit-il encore, parce qu'on ne trouvera plus aucun site d'enfouissement sur l'île de Montréal en 1994». Mise sur pied en 1985, la Régie lançait, cinq ans plus tard, la première phase de son vaste programme de collecte sélective qui, aujourd'hui, dessert 145000 foyers. L'objectif est d'acheminer la moitié des déchets vers l'incinérateur éventuel de Montréal-Est et d'éliminer l'autre moitié soit par le recyclage, soit par le compostage. Il n'est question ici que de déchets domestiques. Pour ce qui est déchets commerciaux et industriels, la Régie doit soumettre un bill privé à l'Assemblée nationale, ces prochains mois, pour obtenir l'autorisation de les traiter, au même titre que les déchets domestiques. Cependant, les groupes d'écologistes, sans toutefois posséder de solutions concrètes, sont généralement opposés à la construction d'un incinérateur à Montréal-Est, un équipement qu'ils considèrent comme une menace pour l'environnement. Le maire Leduc et tous les autres maires, présents avant-hier soir à l'hôtel de ville de Mont-Royal, ont pris bonne note des réticences des «verts». Mais le temps presse et, a confié l'un des maires, «il y a une limite à enfouir les déchets». La prochaine séance de consultation devrait se tenir en février 1992 et, au cours de la prochaine année, on prévoit en convoquer de quatre à cinq, selon la disponibilité de chacun des membres de la Régie.

**URL** URL

**Publication** La Presse  
**Date** 1991-11-28  
**Pages** P. A-17  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/D6PP3CFD  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:49  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:49

---

## Gel des salaires des élus de Montréal en 1992 après une hausse de 5 % en 1991

**Type** Article de journal  
**Auteur** Gilles Gauthier  
**Résumé** ° Avant d'annoncer un gel de leurs salaires pour 1992, le maire Jean Doré et les membres du comité exécutif ont accepté récemment une hausse de cinq p. cent pour 1991. L'augmentation, rétroactive au 1er janvier dernier, s'applique également aux autres élus municipaux. La rémunération de M. Doré passe ainsi à 116438\$ et comprend une allocation non imposable de 10575\$ pour ses dépenses de fonction. Le gel pour l'an prochain s'appliquera à tous les élus municipaux, aux seize personnes qui constituent le personnel politique des membres du comité exécutif et aux cadres supérieurs, ce qui comprend le secrétaire général et ses trois adjoints, ainsi que la douzaine de directeurs de services. L'administration offrira à ses employés syndiqués une hausse de deux p. cent, que les cols bleus ont acceptée dans l'entente de principe conclue cette semaine. Les augmentations des élus ont été proposées par des décrets adoptés au cours des derniers mois par le gouvernement du Québec. La présidente du comité exécutif, Léa Cousineau, gagnait 102501\$ l'an passé, le vice-président, John Gardiner, 88348\$ et les quatre autres membres - André Lavallée, Richard Brunelle, Thérèse Daviau et Joseph Biello-71703\$. Ils ont accepté l'augmentation de cinq p. cent. Leurs salaires, comme ceux de tous les conseillers municipaux, comprennent une allocation non imposable qui s'élève à un peu plus de 10000\$. Le conseiller qui n'assume aucune autre responsabilité recevra environ 36300\$. Sa rémunération augmente toutefois rapidement s'il occupe un poste à la CUM, à la STCUM ou à l'hôtel de ville (président de l'assemblée du conseil municipal, chef de l'opposition officielle, président ou vice-président d'une commission du conseil). Le conseiller municipal Robert Perreault touchait ainsi près de 100000\$ en 1990 parce qu'il est également président du conseil d'administration de la STCUM et président du Conseil métropolitain du transport en commun. Parmi les hauts fonctionnaires dont le salaire sera «gelé», le secrétaire général de la Ville, Pierre Lefrançois, gagne 133550\$. Au sein du personnel politique, le chef de cabinet du maire, Jean-Robert Choquet, reçoit 83742\$. M. Doré touche de la Ville un salaire de 78883\$ et une allocation de dépenses non imposable de 10575\$ et, de la CUM, une somme de 26980\$.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-11-29  
**Pages** P. A-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/Z36TZ6QU  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:49  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:49

---

## Montréal s'attaque aux CFC

**Type** Article de journal  
**Auteur** Gilles Gauthier  
**Résumé** ° La Ville de Montréal veut rendre obligatoire la récupération des CFC que contiennent les appareils de réfrigération et de climatisation avant que ces derniers ne soient mis au rebut. Un réfrigérateur domestique contient en moyenne entre 7 et 10 onces de chlorofluorocarbures, qui détruisent la couche d'ozone s'il se retrouvent dans l'atmosphère, alors qu'un congélateur peut en contenir entre 10 et 15 onces. La Ville songe aussi à exiger une attestation démontrant que le système de climatisation et de réfrigération d'un immeuble a été purgé de ses CFC avant qu'un permis de démolition de ce bâtiment ne soit émis. Ces mesures, entre autres, seront soumises à la commission de l'Environnement et des Travaux publics du conseil municipal, qui les étudiera au début de 1992. Par la suite, la Ville veut adopter, dès l'an prochain, un règlement sur la réduction des émissions et de l'utilisation des CFC et des halons, qui sont utilisés dans les extincteurs et qui détruisent aussi l'ozone. Le responsable de ce dossier au comité exécutif, Richard Brunelle, a précisé hier qu'entre 6000 et 8000 réfrigérateurs sont mis au rebut à Montréal chaque année. À Montréal, les climatiseurs des véhicules sont les plus grands utilisateurs de CFC et aucun produit de remplacement n'a encore été trouvé. La Ville pourrait

proposer aux entreprises qui font des recherches à ce sujet d'utiliser ses véhicules pour procéder aux expériences. Depuis 20 mois, la Ville refuse d'acheter de ses fournisseurs des biens contenant des CFC lorsque des produits de remplacement existent. Le gouvernement fédéral interdira à compter de 1997 la fabrication et l'importation des CFC. La récupération permet de constituer une «banque» de CFC recyclés qui seront utilisés dans les appareils qui seront encore en service après cette date.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-29

**Pages** P. A-13

**Select in Zotero** [zotero://select/library/items/7V2Q9PVI](https://zotero://select/library/items/7V2Q9PVI)

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:49

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:49

---

## Larose en appelle à Perreault pour qu'il annule les 93 mises à pied à l'entretien de la STCUM

**Type** Article de journal

**Auteur** Georges Lamon

**Résumé** °Tout en réitérant son appui au Syndicat des employés d'entretien de la STCUM, le président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) a averti la STCUM que sa stratégie de mise à pied ne passera pas, qu'au contraire elle débouche sur «une voie sans issue». Hier en conférence de presse, Gérald Larose a de plus invité le président du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault, à annuler la mise à pied, mercredi, de 93 employés d'entretien et à revenir à la table de négociations, en acceptant sa proposition d'arbitrage accéléré. À son avis, il s'agit d'une proposition praticable qui réglera définitivement le problème «sur une base rationnelle, raisonnable et chiffrée et qui correspond à l'objectif de la CSN». Des cinq syndicats, celui de l'entretien est le seul à ne pas avoir accepté la proposition de la STCUM d'utiliser des surplus d'actifs des régimes de retraite pour éponger son déficit de fonctionnement prévu pour 1992, à la suite de la réforme Ryan (une perte de revenus de 200 millions). D'ailleurs, il est clair pour Gérald Larose que les moyens de pression exercés par la STCUM à l'égard de certains de ses employés, comme les mises à pied et «l'espionnage des employés par le biais de caméras sur les lieux de travail», n'ont d'autre dessein que de forcer le Syndicat de l'entretien à accepter sa proposition. «Ce n'est pas vrai que parce que quatre syndicats ont signé, le cinquième va prendre le galop», a dit M. Larose. Le président du Syndicat, Normand Lamoureux, a, pour sa part, été très clair: il n'acceptera d'aucune façon la tactique d'intimidation de la STCUM et mettra sur pied, pour la contrecarrer, une stratégie qu'étudieront les syndiqués à leur assemblée générale de dimanche. M. Lamoureux a dénoncé l'embauche de 50 employés temporaires qui font 16 heures d'affilée, pendant qu'on en met 93 à pied, dont certains ont plus de 15 années de service. Dans l'éventualité d'un refus de la STCUM de revenir sur sa décision, le Syndicat des employés d'entretien s'en tiendra strictement à la convention collective et déposera des griefs relativement à la clause du mécanisme de déplacement (bumping) que l'employeur n'aurait pas respectée. Par ailleurs, le Syndicat rappelle à la STCUM qu'elle ne peut mettre en application son congé de contribution à la caisse de retraite sans l'accord de tous les syndicats. Le Régie des rentes du Québec a du reste avisé le syndicat de l'impossibilité de scinder la caisse de retraite sans l'accord du Syndicat de l'entretien. Aussi, en échange de son accord éventuel, le Syndicat de l'entretien propose-t-il à la STCUM de reconsidérer la mise à pied des 93 employés en la transformant en préretraites. Selon Normand Lamoureux, cette mise à la préretraite est non seulement possible en économisant 7,5 millions, mais elle permettrait de régler le problème «de façon définitive». «En agissant ainsi, on va créer 93 retraités heureux pour tout le temps et non 93 chômeurs pour huit mois», a renchéri Gérald Larose. Car, à son avis, en soutirant 10,2 millions d'un seul coup dans la caisse des syndicats FTQ, huit mois plus tard, il faudra de nouveau cotiser. Gérald Larose craint que cette manière d'agir ne fasse partie d'une offensive patronale qui se dessine, soit d'utiliser des surplus d'actifs de régimes de retraite pour combler des déficits. Il invite donc les syndiqués à la plus grande vigilance. «Ce ne sont plus les surplus qui seront en danger, a-t-il noté, mais les régimes eux-mêmes.» Du côté de la STCUM, on continue d'insister sur l'impossibilité de répondre à la demande du Syndicat de l'entretien et de la CSN, puisque «ce serait favoriser la CSN au détriment de la FTQ». Pas question non plus de revenir sur les 93 mises à pied qui ont été faites. «Quatre syndicats sur cinq ont volontairement accepté l'entente pour aider la STCUM à combler son budget sur huit mois, a précisé Jean-Yves Duthel, directeur des communications à la STCUM. La solution a été acceptée par les trois quarts des syndicats, l'entretien a fait le choix des mises à pied, il devra vivre avec.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-29

**Pages** P. A-12

**Select in Zotero** [zotero://select/library/items/3JIXG43F](https://zotero://select/library/items/3JIXG43F)

Date d'ajout 15/05/2020 à 14:38:49

Modifié le 15/05/2020 à 14:38:49

---

## MONTRÉAL BUDGET 1992 -- Un budget qui divise le caucus du RCM

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** °Le budget 1992 de l'administration montréalaise provoque des remous dans le caucus des conseillers du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), une dizaine d'entre eux auraient souhaité un budget à croissance zéro. Le maire Jean Doré a rappelé aux membres insatisfaits de son équipe que ce serait "rêver en couleurs que d'espérer un tel budget, sans augmentation des dépenses ni des taxes". La présidente du comité exécutif, M. Léa Cousineau, a abondé dans le même sens, tout en se disant consciente du mécontentement d'une partie de la quarantaine de conseillers du RCM qui forme la majorité à l'hôtel de ville. Cependant, le maire Doré a tenu à rappeler que "la rémunération totale des employés de la Ville ne progressera que d'un dixième de un p. cent entre 1991 et 1992, alors que les élus municipaux, les cadres et le personnel politique ont consenti à geler leurs salaires en 1992". Le chef de l'opposition, le conseiller Sam Boskey, leader de la Coalition démocratique, doute toutefois que la grogne parmi un groupe de conseillers du RCM soit suffisante pour bloquer le budget de l'équipe Doré-Cousineau. "Si le caucus du RCM est assez discipliné, l'adoption du budget, prévue le 12 décembre, ne devrait pas faire problème. Mais nous avons jusqu'à ce moment-là pour 'négocier' avec les conseillers (rebelles) du RCM", a laissé déclaré M. Boskey.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-30

**Pages** P. A-6

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/JYCFKF6J

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:49

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:49

---

## MONTRÉAL BUDGET 1992 -- Les bienfaits de la réforme Ryan

**Type** Article de journal

**Auteur** Claude Picher

**Résumé** Dans un de ces sophismes dont l'administration municipale a le secret, Léa Cousineau, en présentant le budget de la Ville de Montréal, annonce fièrement que les dépenses augmenteront de 4,6 p. cent l'an prochain, "au même rythme que l'inflation anticipée". Ça, c'est déjà trop, et de toute façon, c'est pour la galerie. La réalité, c'est que la Ville de Montréal augmente ses dépenses de 9 p. cent, presque le double de l'"inflation anticipée". Hélas, que voulez-vous, explique la présidente du comité exécutif dans une gracieuse pirouette, c'est à cause des "charges délestées par Québec dans le cadre de la Loi 145". Lire: c'est la faute à Ryan. Soyons sérieux. Ce qui intéresse d'abord le contribuable, c'est que l'augmentation moyenne des taxes municipales dans le secteur résidentiel à Montréal, sera de 5,4 p. cent. Le compte de taxes moyen, à Montréal, a augmenté de près de 30 p. cent depuis que le RCM est au pouvoir. C'est assez. Le plus odieux, c'est que Mme Cousineau présente comme un événement heureux le fait que "les contribuables résidentiels ne font pas face à une hausse plus substantielle de leur compte de taxes", et vante pour cela l'administration du RCM à grands coups d'encensoir. Cela est inacceptable. Non seulement n'a-t-elle pas encore compris que les Montréalais sont parmi les contribuables québécois les plus écrasés par les taxes, et qu'il s'agit, en priorité, de diminuer leur fardeau pour les laisser respirer; il faut maintenant, en plus, remercier le RCM parce que les taxes ne grimpent pas plus vite! Apprécions la spéciosité du raisonnement. Dans le secteur commercial et industriel, c'est le scandale. Les taxes, pour les entreprises montréalaises, grimperont de 14,6 p. cent. En 1987, première année d'administration du RCM, Montréal comptait 42600 entreprises; cette année, elles ne sont plus que 38800 (oui, oui, cela fait quatre mille de moins en quatre ans). Le compte de taxes moyen de l'entreprise établie à Montréal, il y a quatre ans, approchait les 7000\$; l'an prochain, il friserait les 11000\$. Est-ce bien là la meilleure façon de stimuler l'emploi? Tout cela est intolérable; et malgré les contorsions de Léa Cousineau pour trouver des coupables, ce n'est pas Claude Ryan qui est responsable de ces hausses de taxes. J'ai même le goût, à titre de contribuable montréalais, de remercier le ministre Claude Ryan. Grâce à lui, pour la première fois en cinq ans, l'administration du RCM ne pense pas à gonfler la monstrueuse fonction publique municipale, mais à en réduire la taille. Grâce à Claude Ryan, la RCM fait son premier effort sérieux et réfléchi de compressions budgétaires; grâce à Claude Ryan, les élus du RCM, dont beaucoup seraient incapables de se trouver sur le marché du travail des jobs aussi bien

payés, vont enfin comprendre ce que c'est que de se serrer la ceinture (oh, si peu, il est vrai). Grâce à Claude Ryan, pour la première fois, le RCM commence à dépenser l'argent comme du monde. Quoique... Quand je vois le budget des "affaires internationales" grimper de 70 p. cent (que de beaux voyages en perspective), quand je vois celui du "protocole" bondir de 83 p. cent (il faut bien fêter dignement le 350e), je me dis qu'on aurait peut-être pu faire mieux. Malgré tout, il faut bien reconnaître que le budget met l'accent sur d'authentiques compressions. Pourquoi, malgré ces efforts, les dépenses de la Ville augmentent-elles de 9 p. cent? Parce que, depuis cinq ans, l'administration municipale a systématiquement (sauf une fois) présenté des budgets inflationnistes. Elle a multiplié les embauches, gonflé ses dépenses, continué d'aplatir les contribuables. Nous en payons le prix aujourd'hui. Comme si cela ne suffisait pas, elle a mené une catastrophique politique d'habitation qui a littéralement expulsé vers la banlieue les ménages jeunes, dynamiques, instruits, à l'aise, se privant d'autant de contribuables; en même temps, avec un certain degré d'irresponsabilité, elle ne faisait rien pour stimuler le retour des banlieusards vers la ville. Cela coûte très cher aux Montréalais qui restent et qui ont encore les moyens de payer. Pour couronner le tout, l'administration a entretenu, au moins pendant ses quatre premières années de pouvoir, un stérile climat d'affrontement avec Québec et Ottawa. Elle n'est certes pas seule responsable, mais elle n'a certes pas fait grand chose pour favoriser des échanges féconds! Question: la Loi 145 aurait-elle été aussi dure si Jean Doré avait été mieux branché à Québec? Mme Cousineau, paraît-il, veut maintenant faire en sorte que les Montréalais, lorsqu'ils recevront leurs comptes de taxes, sachent exactement la portion de leur fardeau qui peut être imputé à la Loi 145. J'imagine, en effet, qu'elle peut demander aux informaticiens de la Ville de développer des programmes qui permettront aux ordinateurs de fournir des résultats assez précis. À sa place, au lieu de gaspiller l'argent des contribuables dans de tels enfantillages, j'irais me cacher. Et essaierais de faire mieux l'an prochain.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-30

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/E7BYHTGA

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:50

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:50

---

## Commerce et industrie écopent à Montréal

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** Les immeubles commerciaux et industriels se verront imposer en 1992 une surtaxe de 14,6 p. cent par la Ville de Montréal, dont le budget a été déposé hier par le maire Jean Doré et la présidente du comité exécutif, Léa Cousineau. Les dépenses de la Ville s'accroissent de 9 p. cent, dont la moitié est attribuable à la réforme du ministre des Affaires municipales Claude Ryan, pour atteindre 1,87 milliard. Les recettes grimpent dans la même proportion. Le compte de taxes foncières pour le secteur résidentiel augmentera en moyenne de 5,4 p. cent, mais le propriétaire d'une maison unifamiliale subira une hausse moyenne de 8,4 p. cent, et celui d'un condominium, de 10 p. cent. La Ville fera porter immédiatement aux propriétaires toute l'augmentation de 28,5 p. cent du rôle triennal d'évaluation annoncée récemment. Le taux de taxes foncières passe de 2,09\$ le 100\$ d'évaluation à 1,72\$. Elle doublera par ailleurs le coût du permis d'exploitation d'un stationnement extérieur, ce qui lui rapportera l'équivalent de la "taxe" de 1\$ par espace de stationnement qu'elle avait déjà proposée. L'administration évalue à 40 millions le "manque à gagner" attribuable à la récession - baisse de 28 millions des revenus des taxes locatives, diminution du produit de la taxe sur les mutations immobilières (dite "taxe de bienvenue") et des droits d'entrée pour les activités municipales - et à 75 millions le retrait de Québec du financement de l'exploitation du transport en commun. Elle augmente ses dépenses de 4,6 p. cent, ce qui équivaut à son évaluation du taux d'inflation pour 1992, et y ajoute le coût du "délestage de factures" en provenance du gouvernement provincial. Ses contributions à la CUM, qui est responsable du transport en commun, augmentent de 22,9 p. cent, atteignant 484,3 millions. Elle accroîtra de 17,9 p. cent son apport aux sociétés paramunicipales, leur versant l'an prochain 19,7 millions. Les frais de financement coûteront 302,6 millions, une hausse de 6 p. cent. Signe des temps: les provisions pour créances douteuses augmentent de 14,1 p. cent et passent à 8,1 millions. L'administration Doré élimine dans la fonction publique municipale des postes équivalant à 225 personnes-année, dont 73 au service de la Prévention des incendies de Montréal. Elle offrira à ses employés syndiqués une hausse de salaire de 2 p. cent en 1992 et, pour donner l'exemple, le traitement des élus, du personnel politique et des cadres supérieurs sera "gelé". Elle économisera 216000\$ en soufflant la neige sur les terrains vacants, 740000\$ en mettant en oeuvre une nouvelle politique d'épandage des abrasifs et réduira ses dépenses de 760000\$ en imposant un moratoire d'un an sur la plantation de 2500 arbres. Aucune contrainte ne touchera cependant les fêtes du 350e anniversaire de la fondation de Montréal l'an prochain. La Ville versera une contribution de 3,1 millions à sa Corporation des célébrations, portant sa quote-part à 14,5

millions, et accroîtra de 26 p. cent son apport à la Société de l'île Notre-Dame pour l'organisation d'une édition spéciale de la Fête des neiges. Les taxes rapporteront 1,4 milliard - une hausse de 10,4 p. cent - dont 985,7 millions proviendront des taxes foncières. Le fruit de ces dernières s'accroît de 15,9 p. cent. Les compensations versées par les gouvernements supérieurs (182 millions) stagneront par rapport à cette année, Québec versant moins et Ottawa davantage. Le provincial a notamment abaissé de 50 à 25 p. cent du taux global la compensation tenant lieu de taxes qu'il verse pour les écoles primaires et secondaires. Toujours au chapitre des recettes, on note de fortes hausses de 15,2 p. cent au chapitre des droits et permis, qui rapporteront 65,4 millions, et de 23,4 p. cent pour les amendes et frais (85,6 millions). "La volonté politique qui a présidé à la préparation de ce budget, a déclaré hier Mme Cousineau, était claire: nous étions décidés à maintenir notre offre de services aux citoyens, et ce malgré un contexte économique et fiscal difficile". "Il était toutefois hors de question, a-t-elle ajouté, de maintenir cette prestation de services en accablant les contribuables d'un fardeau fiscal trop lourd. Nous avons donc choisi de couper dans les dépenses de la Ville." Autres informations en pages A3 et A6

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-30

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/YW7V3IEK>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:50

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:50

---

## MONTRÉAL BUDGET 1992 -- Ça coûte cher, une contravention

**Type** Article de journal

**Résumé** °Les automobilistes qui violent les règlements municipaux à Montréal devront déboursier cinq dollars de plus pour chacune des contraventions qu'on "épinglera" sur le pare-brise de leur véhicule. En vertu du budget 1992, les frais d'émission des contraventions passeront de cinq à dix dollars. Par ailleurs, on a réduit de moitié les étapes de la procédure pénale visant à faire payer les "mauvais" contrevenants. Le code de procédure prévoit actuellement dix étapes entre l'émission de la contravention et le mandat d'arrestation, lorsqu'un contrevenant s'obstine à ne pas payer son infraction. Ainsi, l'émission de la contravention est fixée à cinq dollars et, pour chacune des étapes suivantes, l'automobiliste pris en défaut doit verser huit dollars. À compter de janvier 1992, le simple geste de poser la contravention sur le pare-brise coûtera automatiquement dix dollars. Entre le premier rappel administratif transmis au contrevenant et le dernier rappel suivant la condamnation et l'avis de jugement, l'automobiliste aura à verser 10\$ dollars -au lieu de 8\$- pour chacune des étapes, qu'on ramène de dix à cinq.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-30

**Pages** P. A-6

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/NPTKL3ZJ>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:50

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:50

### Quality report

- Item has no authors

---

## MONTRÉAL BUDGET 1992 -- Hausse moyenne de 5,4 % des taxes du secteur résidentiel

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** °Les maisons unifamiliales neuves et les condominiums constituent les cibles du nouveau budget de Montréal, présenté hier par le maire Jean Doré et Mme Léa Cousineau, présidente du comité exécutif. L'augmentation du compte de taxes d'une unifamiliale s'élève à 8,4 p. cent et celle d'un condo à 10 p. cent, alors que l'ensemble du secteur résidentiel sera frappé, en moyenne d'une hausse de 5,4 p. cent. Ainsi, une maison unifamiliale, évaluée en 1991 à 111000\$, sera rajustée à 146400\$ (31,9 p. cent), compte tenu du nouveau rôle d'évaluation de la CUM, et le compte de taxes passera de 2354\$ à 2552\$ en 1992, donc une hausse nette de près de 200\$ ou

16,50\$ par mois. Pendant ce temps, la valeur d'un condo de 85000\$ sera portée à 114500\$, selon le nouveau rôle triennal de la CUM, et les taxes s'y rattachant passeront de 1814\$ à 1995\$, soit une augmentation de 181\$ pour l'année 1992 ou 15,08\$ par mois. Dans le territoire de Montréal, les mises en chantier annuelles d'unifamiliales et de condos se situent aux alentours de 2500 à 3000 depuis trois ans. Mais dans l'ensemble du secteur résidentiel, la valeur des permis de construction décline de dix-huit p. cent et les mises en chantier sont en baisse de dix-neuf p. cent. Montréal dispose d'un parc élevé de logements neufs invendus, accumulés lors de la vague de construction de 1986-87. "Il se maintient depuis deux ans, quoi qu'il ait tendance à diminuer", indique-t-on dans le budget 1992 de l'équipe Doré. Pour ce qui est du nouveau rôle d'évaluation de la CUM, on remarque, là encore, que les unifamiliales et les condos, probablement à cause de leur relative facilité à traverser la récession, sont les plus touchés. Certains plus chanceux Les catégories d'immeubles résidentiels subissent des hausses moyennes excédant souvent 35 p. cent. Par exemple, le quartier De Lorimier voit la valeur de ses immeubles subir une augmentation de l'évaluation de 18,9 p. cent, alors que la valeur des unifamiliales et des condos est portée à la hausse jusqu'à 46,2 p. cent. D'une façon générale, 72000 contribuables -issus très majoritairement du milieu résidentiel- subissent des augmentations inférieures au taux d'inflation. Un total de 39351 contribuables bénéficieront cependant d'une baisse absolue de taxes foncières et, chez les contribuables qui écoperont des plus fortes hausses de taxes, environ la moitié sont des propriétaires de terrains vacants qui, tant au niveau de l'évaluation que du compte de taxes, sont particulièrement touchés par le nouveau budget de Montréal. Le secteur résidentiel montre une concentration des augmentations supérieures à neuf p. cent dans les districts du Bout-de-l'île, de même que dans le Plateau Mont-Royal et dans les districts du centre. À l'inverse, les quartiers de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc Extension sont moins touchés, tout comme certains districts du Sud-Ouest. Dans l'ensemble du territoire, les conciergeries, les duplex et triplex enregistrent des croissances moyennes inférieures à l'inflation anticipée en 1992, soit 4,7 p. cent.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-30

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/PR6DDBKB

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:50

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:50

---

## MONTRÉAL BUDGET 1992 -- Le stationnement n'y échappe pas

**Type** Article de journal

**Résumé** L'administration Doré a donné suite, d'une façon déguisée, à son idée d'imposer une "taxe" de 1\$ par jour par espace de stationnement dans le territoire de la ville de Montréal. Elle amassera, admet-elle, l'équivalent de ce montant en augmentant de 100 p. cent le coût des permis d'exploitation des stationnements extérieurs et de 15 p. cent celui des parkings intérieurs. Cette mesure, qui rapportera 3,58 millions, permet selon la Ville "d'accroître la participation de l'automobiliste au financement des activités municipales". L'administration prévoit par ailleurs que le nombre de contraventions émises pour le stationnement augmentera l'an prochain de 120000, passant de 1,25 million à 1,37 million. Elles lui rapporteront, en combinant celles qui sont émises par les policiers et les surveillants, aux alentours de 63 millions, soit une hausse considérable par rapport à 1991. La Ville estime sur un autre plan que le stationnement sur rue, soit les parcomètres, lui rapportera 9,85 millions, soit une augmentation de 1,79 million.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-30

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/HNVUZ7C7

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:50

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:50

### Quality report

- Item has no authors

---

## MONTRÉAL BUDGET 1992 -- ...et les fêtes du 350e?



**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** °Léa Cousineau, présidente du comité exécutif et responsable du budget de la Ville, s'est dite incapable de préciser hier combien coûteront à la municipalité les fêtes du 350e anniversaire de Montréal l'an prochain. Outre la subvention de 3,1 millions que la Ville donnera en 1992 à la Corporation des célébrations du 350e, plusieurs services municipaux devront, admet-elle, puiser dans leurs budgets pour participer au financement des fêtes. Le lien n'est pas toujours évident: déjà cette année, le service des Finances a été obligé de contribuer à la préparation d'une exposition qui sera présentée l'an prochain. Nombre d'employés municipaux seront détachés de leurs tâches habituelles pour s'occuper d'organisation, d'entretien, etc., dans le cadre des fêtes. La contribution à la Corporation représente une hausse de 55 p. cent comparativement à 1991 et portera le total à 14,5 millions. Montréal augmente par ailleurs de 26 p. cent sa contribution à la Société de l'île Notre-Dame, qui passe à 1,24 million, parce que l'administration veut que la Fête des neiges "explose" à l'occasion du 350e et de la 5e Biennale internationale des villes d'hiver. La contribution de la Ville au fonds des équipements scientifiques (Jardin botanique, Biodôme et Planétarium) augmente de 18 p. cent et passe à 14,92 millions. Elle accroît de 104 p. cent la somme qu'elle verse à la Société de développement industriel de Montréal (SODIM) pour la porter à 2,93 millions et de 26,8 p. cent (4,51 millions en 1992) le montant qu'elle remet à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM). La municipalité ajoute 2 millions à son budget parce qu'elle doit maintenant s'occuper du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal et elle versera 800000\$ à la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal (SIMPA) alors qu'aucune somme n'était inscrite à ce chapitre à son budget de 1991. La contribution à la Société du palais de la civilisation s'accroît de 3,2 p. cent et passe à 2,4 millions, celle de l'Office municipal d'habitation (OMH) de 3,5 p. cent (8,39 millions) et celle des SIDAC (développement des artères commerciales) de 2,9 p. cent (1,7 million).

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-30

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/IRC4DV79

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:50

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:50

---

## MONTRÉAL BUDGET 1992 -- L'opposition est unanime: un bon budget pour la banlieue

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** °Les trois partis d'opposition à l'hôtel de ville de Montréal sont d'avis que le budget 1992, présenté hier, aura pour effet de favoriser l'étalement urbain vers la banlieue et d'agrandir le trou de beigne dans le centre-ville. "L'administration municipale aurait pu davantage couper dans le gras, pour minimiser l'impact qu'aura ce budget sur le prochain compte de taxes", déclare Samuel Boskey, leader de la Coalition démocratique de Montréal, en évoquant les 226 coupures de postes en 1992. Cette économie permettra tout juste de compenser l'augmentation salariale de deux p. cent que la Ville s'apprête à octroyer aux cols bleus, selon l'entente de principe intervenue plus tôt cette semaine. "En fait, la Ville coupe dans les effectifs qui assurent les services et donnent plus d'argent (douze p. cent) à ceux qui administrent ces services. C'est aberrant", ajoute M. Boskey. Alain André, chef du Parti municipal de Montréal, croit qu'en vertu "des hausses de taxe foncière de 135 millions, le budget aggrave sérieusement le fardeau fiscal des contribuables montréalais, déjà surtaxés par rapport à la banlieue". "Les coûts administratifs ont monté trois fois plus vite que l'inflation, depuis l'arrivée au pouvoir du RCM en 1986, sans aucune amélioration de services", ajoute M. André. Moins des places d'affaires Nick Auf der Maur, porte-parole du Parti civique, a eu ce premier commentaire, après la présentation du budget: "C'est tout simplement déprimant". "Ce sont les maires de la Rive-Sud et de Laval qui seront heureux de ce budget, qui contribuera à accélérer les désertions du centre-ville, où les édifices resteront, mais où les emplois disparaîtront", précise M. Auf der Maur. En 1987, dit-il, on comptait 42581 places d'affaires à Montréal. En 1991, ce nombre est passé à 38781, ce qui provoque un "trou" d'environ 40 millions dans les finances de Montréal. M. Auf der Maur prédit qu'il n'en restera que 35400 à la fin de l'année 1992, et que la moyenne des comptes de taxes se chiffrera à 11800\$ pour chacune d'entre elles, moyenne qui se situait à 6827\$, en 1987. "Pour combler ce vide laissé par l'élimination des entreprises, l'administration Doré a décidé de surtaxer les entreprises qui ont survécu jusqu'à maintenant. Elles qui, dans certains cas, n'arrivent même pas à honorer leur dernier compte de taxes", ajoute-t-il. Se basant sur des statistiques récentes, le porte-parole du Parti civique précise qu'en 1987, on dénombrait 462000 emplois à Montréal, soit 33,2 p. cent de tous les emplois de la région montréalaise. En 1990, le nombre d'emplois a chuté à 440000 et, cette année, il a encore diminué à 418000, ne représentant plus que 29,7 p. cent des emplois de la région de Montréal. Pour sa part, Louise Laviolette, présidente du RCM -le parti au pouvoir-, "le nouveau budget respecte à la fois la capacité de

payer des contribuables qui ont choisi Montréal comme lieu de résidence, tout en préservant le maintien et la qualité des services qui leur sont fournis, deux éléments fondamentaux du programme du RCM". "De plus, poursuit-elle, il s'agit d'un choix clair et net en faveur du transport en commun et pour le maintien, à des coûts raisonnables, de ce service essentiel à la majorité des Montréalais". Là-dessus, Alain André, chef du Parti municipal, estime que l'administration Doré "va perdre ce qu'elle veut sauver. Avec 230000 résidents de moins à Montréal depuis 1971, on constate graduellement une baisse de l'achalandage dans le transport en commun et viendra un temps où il faudra couper dans ce service". Entre-temps, précise le leader du Parti municipal, le pouvoir d'achat des Montréalais a chuté globalement de vingt p. cent en dollars constants -cinq milliards de moins entre 1971 et 1991- pendant que celui des banlieusards s'affermi. Enfin, Sam Boskey, leader de la Coalition démocratique, reproche à l'équipe Doré de ne pas avoir étalé sur trois ans l'augmentation du compte de taxes, soumis à un nouveau rôle d'évaluation de la Communauté urbaine de Montréal, en hausse de plus 28 p. cent sur l'année en cours. "L'administration de Montréal a décidé de porter le grand coup dès cette année en souhaitant que les électeurs auront encaissé le choc au prochain scrutin de 1994", ajoute M. Boskey. "Ce budget, régressif sous tous ses aspects, pénalise les quartiers de la ville les plus pauvres, là où les augmentations de taxes sont souvent supérieures à 15 p. cent, même si leurs propriétés subissent les plus fortes hausses de l'évaluation", a finalement déclaré M. Boskey.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-30

**Pages** P. A-6

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/8YLIY8XA

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:50

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:50

---

## MONTRÉAL BUDGET 1992 -- Les commerces et les industries sont durement touchés

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** Le secteur non résidentiel, accablé par une hausse moyenne de taxes de 14,6 p. cent dans le budget 1992 de l'équipe Doré-Cousineau, est celui qui, finalement, aura fait les frais de la réforme Ryan sur la fiscalité municipale. "Le gouvernement québécois nous a obligés à surtaxer les établissements commerciaux et les industries, déclare M. Doré, après nous avoir indiqué qu'il y avait place, dans cette catégorie de contribuables, pour une hausse substantielle de taxes." Le maire de Montréal aurait préféré, et de loin, compenser les 75 millions que représente le désengagement de Québec dans le financement du transport en commun, en obtenant l'autorisation de prélever une taxe spéciale sur le litre d'essence vendu aux automobilistes. "Mais le gouvernement québécois a décidé d'envahir lui-même ce champ de taxation, au lieu d'en faire profiter l'ensemble des municipalités affectées par la réforme Ryan", explique M. Doré. Cet exercice est d'autant plus pénible que Montréal, en raison de la récession des derniers mois, a été privée d'un revenu global de 40 millions, provoqué par la fermeture d'entreprises et la ralentissement économique. Ajoutés aux 75 millions "hérités" de la réforme Ryan, ces 40 millions portent donc à 115 millions les sommes additionnelles que Montréal se devait d'aller chercher dans la poche de l'ensemble des contribuables. Conscient toutefois du surplus d'espaces à vocation non résidentielle, l'administration Doré permettra, dans son nouveau budget, un dégrèvement de taxes au bénéfice des propriétaires d'immeubles commerciaux et industriels pour la partie vacante de leurs locaux. Ce dégrèvement sera aussi accessible aux propriétaires d'édifices en implantation. Compte tenu de ce dégrèvement, le taux de la surtaxe foncière s'établira à près de 53 cents les 100\$ d'évaluation. "N'eût été de la réforme Ryan, la hausse moyenne du compte de taxes dans le secteur non résidentiel aurait été de 5,1 p. cent", signale le maire Doré. Du même souffle, il observe que la hausse moyenne dans ce secteur, depuis les cinq dernières années, se chiffre à 5,7 p. cent par année, en incluant la nouvelle hausse de 14,6 p. cent en 1992, alors que le taux d'inflation s'est accru de 4,9 p. cent par année. Des 16458 édifices commerciaux, environ 8850 recevront un compte de taxes majoré entre 20 et 50 p. cent, en 1992, et des 913 bâtiments industriels, le compte sera augmenté de 30 à 50 p. cent pour 243 d'entre eux et de 8 à 15 p. cent pour 201 autres.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-11-30

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/7L4W2Z9H

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:50

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:50

---

## Centre Paul-Sauvé: on veut forcer la main de la Ville

**Type** Article de journal

**Résumé** ° Le Mouvement pour la sauvegarde du centre Paul-Sauvé entend investir en force, demain soir, l'assemblée du Comité-conseil d'arrondissement Rosemont, afin de forcer la Ville à s'expliquer sur son projet de démolition du complexe sportif. «Il faut trouver un moyen de leur faire comprendre que les gens veulent avoir plus d'information», a déclaré hier, après une réunion de son conseil d'administration, le président du mouvement, Marc Monette. Rosemont est représentée au conseil municipal par Léa Cousineau, la présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal. Depuis qu'elle a laissé savoir qu'elle voulait ériger des immeubles à logements sociaux sur le site du centre, la Ville a livré les informations au compte-gouttes, affirmant qu'elle attendait que la transaction avec la RIO soit acceptée par Québec et fasse d'elle la propriétaire du Paul-Sauvé. Québec doit cependant amender la loi sur la RIO afin que se réalise cette transaction et Marc Monette espère être entendu cette semaine par la commission parlementaire qui étudie la question. Le mouvement veut enfin entreprendre une campagne de levée de fonds afin de financer son action. M. Monette doit déposer demain matin les derniers documents requis afin d'obtenir un permis de sollicitation. Le mouvement espère que des intérêts privés se porteront acquéreurs du centre et préserveront sa vocation sportive.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-12-01

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/H6PCTTZH>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:50

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:50

### Quality report

- Item has no authors

---

## La surtaxe ne pouvait pas arriver à pire moment

**Type** Article de journal

**Auteur** Paul Durivage

**Résumé** L'administration Doré se fait une fierté de n'avoir pas réduit ses services, alors que c'est ce qu'elle devait faire, affirment les milieux d'affaires Durivage, Paul Les milieux d'affaires montréalais jugent que la surtaxe imposée au secteur commercial et industriel dans le budget 1992 de l'équipe Doré-Cousineau, déposé vendredi, ne pouvait tomber à un plus mauvais moment et contribuera à l'érosion de l'économie montréalaise. «C'est un autre fardeau qui accable les commerçants alors que la reprise économique est très faible», soutient M. Alex Harper, vice-président exécutif du Bureau de commerce de Montréal, rappelant la hausse de 7,1 p. cent des taux de cotisation au régime d'assurance-chômage qui attend les employeurs le premier janvier prochain, six mois après une premier redressement de 24 p. cent. Le leadership Selon M. Harper, qui s'est penché sur le budget cette fin de semaine, l'administration Doré se fait une fierté de n'avoir pas réduit ses services, alors que c'est ce qu'elle devait faire. «Il est malheureux que la ville ne montre pas plus de leadership en cette période difficile où tout le monde doit faire sa part», commente-t-il. Dans son budget déposé vendredi, la présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal, Mme Léa Cousineau a imposé une surtaxe foncière de 52,6 cents par 100 dollars d'évaluation dans le secteur non-résidentiel. Les commerces et les entreprises voient ainsi leur compte de taxes augmenter en moyenne de 14,6 p. cent. Selon le Bureau de Commerce, un commerce qui payait 5000\$ de taxes voit ainsi sa facture passer à 6500\$. Le dirigeant du lobby d'entreprises et de gens d'affaires créé en 1822 et mieux connu sous le nom de Board of Trade reconnaît que la ville avait un réel problème d'équilibre budgétaire à résoudre avec l'entrée en vigueur de la réforme Ryan. Elle n'aura cependant pas suffisamment pris en considération le cri d'alarme des gens d'affaires en comité consultatif. «Même les économistes les plus optimistes parlent d'une reprise économique timide et les ventes des commerces sont encore faibles même à l'approche de Noël», souligne M. Harper. Ouverture le dimanche De fait, nombre de commerces ont sorti leurs affiches de soldes - de ventes de fermeture en certains cas - en même temps qu'ils étendaient leurs heures d'ouverture au dimanche, au centre-ville de Montréal hier. Si l'ouverture des magasins avait vu un succès de foule mais non commercial à pareille date l'an dernier, on remarquait peu d'achalandage et encore moins d'acheteurs hier, le temps n'étant pas aussi clément et l'ouverture dominical des commerces n'ayant pas fait l'objet du même battage médiatique que lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur les heures d'affaires. Selon une enquête publiée le mois dernier, huit commerçants canadiens sur dix prévoient vendre moins de marchandises durant la période des Fêtes cette année que par les années passées.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-12-02  
**Pages** P. C-1  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/HFELSE97  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:50  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:50

---

## Montréal aurait amplement pu financer la réforme Ryan

**Type** Article de journal  
**Auteur** Claude Picher

**Résumé** Si vous demeurez à Montréal et êtes propriétaire d'une unité de condo évaluée à 100000\$, vous paierez, en 1992, 18\$ de plus par mois pour habiter votre logement: ces 18\$ représentent en effet ce que l'administration municipale ira chercher dans vos poches pour financer ses dépenses. Et si vous êtes propriétaire d'une unifamiliale de 160000\$, l'administration Doré-Cousineau vous impose une «augmentation de loyer» mensuelle de 24\$. Et je ne parle pas ici du véritable coup de massue que l'administration vient d'asséner aux milliers de petits commerçants montréalais, qui ont déjà toutes les misères du monde à joindre les deux bouts par les temps qui courent. Le budget 1992 de l'administration du RCM fait terriblement mal aux Montréalais. Mais, si on se fie aux déclarations de Léa Cousineau, c'est la réforme Ryan qu'il faut blâmer pour cette déplorable situation. L'administration municipale n'avait pas d'autre choix que d'agir ainsi. Hmmmm... C'est à voir. Faisons, si vous le voulez bien, un petit saut en arrière; plus précisément jusqu'au dépôt du dernier budget de l'administration Drapeau-Lamarre, il y a pratiquement six ans jour pour jour. Ce budget, qui couvrait l'année 1986, faisait état de dépenses de 1,346 milliard. Si l'augmentation des dépenses municipales avait strictement épousé la courbe de l'inflation, le budget de la municipalité, pour 1990 (dernière année pour laquelle on dispose de chiffres réels) aurait atteint 1,609 milliard. Pour les contribuables, ce n'aurait pas été une situation très enviable, puisque leurs comptes de taxes auraient épousé eux aussi la courbe de l'inflation. Les Montréalais, qui comptaient déjà en 1986 parmi les contribuables les plus écrasés du Québec, n'auraient eu aucune espèce de répit de la part de leur administration. Voilà qui est déjà, en soi, inacceptable. Mais ce qui s'est passé est encore pire. En réalité, les dépenses de l'administration Doré ont augmenté plus rapidement que l'inflation, de sorte que le dépenses réelles de 1990 atteignent 1,684 milliard. C'est 75 millions de plus que l'inflation. Or, selon les calculs mêmes de l'administration municipale, la réforme Ryan représente, pour la Ville de Montréal, un manque à gagner de 75 millions! Autrement dit, l'an dernier, l'administration Doré avait déjà dépensé l'équivalent de la réforme Ryan. C'est bien beau de dire que la Ville a trop augmenté ses dépenses; mais, au fond, si cela s'est traduit par de meilleurs services aux citoyens, est-ce que cela n'en vaut pas la peine? Encore ici, regardons tout cela de plus près, en jettant un coup d'oeil sur les postes de dépenses qui ont le plus augmenté ces dernières années. Partons du budget 1987, le premier véritable budget entièrement conçu par l'administration Doré. Un coup d'oeil sur la ventilation des dépenses nous apprend que l'«administration générale» absorbait, cette année-là, 127 millions. Si ces dépenses avaient augmenté au même rythme que l'inflation, elles compteraient, dans le budget 1992, pour 161 millions. Or, elles ressortent à 213 millions, 52 millions de plus que l'inflation. Voilà où se trouve le bobo. L'«administration générale» comprend, entre autres, les dépenses liées au Conseil municipal, aux comités conseils d'arrondissement, à la gestion du personnel, à la gestion administrative, à la perception des comptes de taxes, à l'évaluation, au contentieux; ce poste budgétaire comprend aussi une réserve mise à la disposition du comité exécutif pour faire face aux imprévus. En cinq ans, les dépenses liées au Conseil municipal ont quadruplé, passant de 2,5 à 9,7 millions. Les dépenses au chapitre de la gestion administrative ont doublé, passant de 26 à 57 millions. Ces dépenses comprennent notamment les relations avec les citoyens, les affaires internationales, les relations publiques, le protocole, le Cabinet de l'exécutif. Les dépenses bondissent de 57 p. cent au poste de la gestion financière, pour atteindre 49 millions, et de 125 p. cent en ce qui concerne la gestion du personnel, pour 22 millions. La voirie? L'éclairage des rues? Bof! Même pas l'indexation. À vous, Montréalais, de juger si c'est vraiment à Claude Ryan que vous devez jeter la pierre...

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-12-03  
**Pages** P. D-1  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/3GZMX57R  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:50  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:50

---

## Aucune offre d'achat sérieuse pour le centre Paul-Sauvé

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** °Le centre Paul-Sauvé est à vendre depuis cinq ans mais aucun groupe privé n'a encore présenté une offre d'achat sérieuse, complète et qui garantisse que la Ville n'aura pas à verser des subventions pour le maintien des activités récréatives et culturelles. C'est ce qu'a déclaré hier soir la présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal, Léa Cousineau, lorsqu'interrogée par des citoyens lors de la réunion mensuelle du comité-conseil d'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie. Si la Ville reçoit une proposition d'un acheteur sérieux, a-t-elle ajouté, «nous allons les rencontrer, analyser leur offre et nous entendre sur un projet de redéploiement du site qui réponde aux besoins de tout le monde». «Depuis cinq ans, a-t-elle poursuivi, on m'annonce un acheteur à tous les mois, mais je les attends toujours. La Régie des installations olympiques (RIO) veut se défaire du centre depuis cinq ans mais elle ne trouve personne». La Ville détient un droit de premier refus parce que c'est elle qui possédait le terrain et qui l'a cédé à bas prix pour la construction du centre il y a trente ans. Mme Cousineau explique qu'il y a entre la Ville et Québec une «entente morale» qui veut que la municipalité achète le centre et que l'argent qu'elle remettra à la RIO - entre 3 millions et 4 millions - soit utilisé pour l'aménagement du biodôme. Les deux parties avaient trouvé cet arrangement pour «régler un problème de facture de l'ordre de 6 millions» relié à la transformation, par la RIO, du vélodrome en biodôme. Le coût de ce projet s'approche de 50 millions. La plus grande partie vient de Québec, mais la Ville héritera des installations lorsqu'elles seront inaugurées en juin prochain. La présidente du comité exécutif rappelle que la Ville veut utiliser le terrain pour un «développement mixte» mariant l'habitation (familial privé, coopératif et HLM pour familles et personnes âgées) et «des fonctions communautaires et récréatives». Elle ajoute que ces dernières pourraient exiger la construction d'équipements neufs ou «utiliser une partie de ce qui est déjà là». Chose certaine, ajoute Mme Cousineau, la Ville n'a pas l'intention de se lancer dans la gestion d'allées de bowling, qu'elle préfère laisser au secteur privé, et n'a pas assez d'argent pour faire fonctionner un aréna désuet de 5000 sièges, «qui ne peut pas être rentable». Selon elle, la municipalité «n'a ni le besoin ni les moyens d'acquérir ce centre pour le faire fonctionner tel qu'il est». Elle veut également éviter qu'un groupe privé n'achète le centre à des fins de spéculation: il pourrait le démolir pour y construire autre chose. Elle rappelle que depuis quatre ans, Québec a d'abord offert d'échanger Paul-Sauvé pour le centre Pierre-Charbonneau, puis d'acheter Paul-Sauvé et de l'intégrer aux équipements municipaux et enfin de l'acquérir à d'autres fins. Elle ajoute qu'aux yeux du gouvernement, la Ville «est le seul acheteur intéressant». Elle promet que tout projet de développement du site qui sera préparé par le service de l'Habitation et du Développement urbain (SHDU) de la Ville sera soumis à une vaste consultation.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-12-03

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/AEZ3H8WH

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:51

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:51

---

## L'argent des autres

**Type** Article de journal

**Auteur** Alain Dubuc

**Résumé** Cette année, Montréal subissait deux chocs majeurs. D'abord, la récession, qui frappe plus fort à Montréal que presque partout ailleurs en Amérique du Nord; ensuite, la réforme Ryan qui prive la métropole de sommes importantes. On pouvait donc s'attendre à ce que l'administration Doré soit aux prises avec un défi presque insurmontable dans la préparation de son budget 1992, forcée de surmonter à la fois une crise budgétaire et une crise économique. Détrompez-vous. Il n'y a pas de crise à l'Hôtel de ville. Ni économique, ni financière. L'équipe Doré-Cousineau a même réussi à présenter un budget de routine, sans surprises et sans choix déchirants. Quelle est sa recette magique? Elle repose sur une formule d'une simplicité désarmante. La ville dispose d'une ressource inépuisable: l'argent des autres. Pourquoi couper, quand il est si facile de taxer? Le premier problème de la ville, c'était la récession, dont l'effet est relativement modeste sur les finances d'une municipalité parce qu'elle n'affecte pas le niveau de ses dépenses. Mais les revenus baissent de 40 millions. Ce qui n'est pas énorme sur un budget de 1,8 milliard. Qu'a-t-on fait? Le minimum. Comprimer les dépenses juste assez pour qu'elles n'augmentent pas plus vite que 4,6 p. cent, le rythme de l'inflation. Le gros morceau, c'est un plafonnement à deux p. cent des salaires des employés. Quant aux autres compressions, que la présidente du

Comité exécutif, Léa Cousineau, ne quantifie pas, ce sont une réduction, bienvenue mais modeste, des effectifs municipaux de 226 postes sur 12000, la rationalisation de certains programmes, par exemple en plantant moins d'arbres ou en soufflant la neige sur les terrains vagues. Tout cela est fort bien, mais ce sont là des mesures de routine et certainement pas un effort exceptionnel qu'exigeait la situation. Quant à l'autre choc, la réduction des transferts provinciaux pour le transport en commun, l'effet le plus visible de la réforme Ryan, il prive Montréal de 75 millions. Qu'a-t-on fait? Rien. Pour combler le manque à gagner, l'équipe Doré a tout simplement choisi d'augmenter les taxes de 75 millions, par le biais d'une surtaxe qui frappe les commerces et les industries. Leur compte de taxe augmente ainsi de 14,6 p. cent. Cette mesure a sans doute dû sembler politiquement astucieuse à M. Doré, parce que l'odieux reviendrait au gouvernement du Québec. Mais augmenter ainsi les taxes des commerces et entreprises, au coeur d'une récession dont on ne sort pas, dans une ville en déclin qui perd des emplois et ne réussit pas à en créer, relève de la démente. Et c'est ainsi qu'en faisant le minimum pour contrôler les dépenses et en refilant tout bonnement le coût de la réforme Ryan aux contribuables, les revenus et les dépenses de la ville augmentent de 9 p. cent. Cette performance n'est pas catastrophique en soi. Il n'y a pas là une dilapidation folle des fonds publics. Mais ce budget, avec ses hausses de taxes de 5,4 p. cent pour le citoyen moyen, son effet négatif sur la reprise économique, s'ajoute à quatre autres budgets de la même eau présentés par l'administration Doré. Et ce qui s'en dégage, c'est d'abord une profonde médiocrité. L'administration Doré n'a manifestement pas d'idées quand il s'agit de repenser l'administration municipale, et surtout quand il faut trouver des façons de réinsuffler le dynamisme à une économie montréalaise délabrée. Et même si cela peut être perçu comme de l'acharnement, on ne peut pas s'empêcher de comparer l'enthousiasme qui s'empare du maire lorsqu'il s'agit de présider un spectacle de prestige, de proposer une quelconque dépense somptuaire, ou de prendre la parole à l'étranger, à son absence totale d'inspiration lorsqu'il s'agit de gérer les finances de la ville et son économie. C'est un signe de plus qui montre que l'administration Doré-Cousineau, tout à son narcicisme bureaucratique, ne sera pas celle qui mettra fin au déclin de Montréal. Tout ce qu'il faut espérer, c'est que dans les trois ans qui nous séparent des prochaines élections municipales, l'équipe Doré ne fasse pas trop de dégâts et qu'elle laisse Montréal en assez bon état pour que ceux qui prendront la relève puissent encore en faire quelque chose.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-12-03

**Pages** P. B-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/37CIQULJ

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:51

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:51

---

## Les Montréalais devront déboursier 20 millions pour les fêtes du 350e

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° La facture que devront payer les contribuables montréalais pour les coûts directs des fêtes du 350e anniversaire, l'an prochain, s'approche de 20 millions de dollars. La présidente du comité exécutif, Léa Cousineau, a fait savoir hier matin lors de l'étude du budget par une commission que les services municipaux déboursieront en 1992 entre deux et trois millions pour les fêtes, en plus des 14,5 millions que la Ville verse à la Corporation des célébrations. La subvention de la municipalité à la société de l'île Notre-Dame augmentera de 26 p. cent pour atteindre 1,24 million. La Ville veut que la Fêtes des neiges soit plus grandiose à cause du 350e et de la biennale des villes d'hiver. S'ajoute à cette somme, admet-elle également, le budget spécial adopté par le Service de police de la CUM pour les grands événements de l'an prochain. Il faut calculer aussi les sommes inscrites dans les budgets des services municipaux en 1991 pour la préparation d'activités qui se tiendront dans le cadre de cet anniversaire. La Ville investit en outre des dizaines de millions pour des équipements qui, d'expliquer l'administration, seront permanents, ajouteront aux attraits de la métropole et sont financés en bonne partie par les gouvernements supérieurs. Il s'agit en particulier du Parc des îles, du Vieux-Port, du Biodôme, de la Pointe-à-Callière, du Champ-de-Mars et de la rue de la Commune. On note également parmi les investissements municipaux le square Berri, la place Charles-de-Gaulle au parc Lafontaine, le belvédère du mont Royal, etc. La Ville participe financièrement à presque tous ces projets et les sommes nécessaires sont généralement inscrites à son Programme triennal d'immobilisations (PTI), donc empruntées. Selon Mme Cousineau, il est difficile d'associer certaines dépenses directement aux célébrations du 350e anniversaire. Elle donne l'exemple de l'entretien au square Berri, qui sera un des grands lieux de rassemblement pour les fêtes mais qui «est là pour rester». Elle affirme par ailleurs que Montréal «a fait le plein de congrès d'associations internationales» pour 1992, ce qui se traduira par nombre de réceptions offertes par la municipalité à l'hôtel de ville ou ailleurs. Dans le budget déposé vendredi dernier, les dépenses pour le protocole et l'accueil augmentent

de 83 p. cent pour atteindre 1,16 million alors que le nombre de «participations à des événements protocolaires» grimpe de 150000 à 250000.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-12-03  
**Pages** P. A-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/6VFD98XJ  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:51  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:51

---

## Montréal songe à un grand sommet économique régional

**Type** Article de journal  
**Auteur** Gilles Gauthier  
**Résumé** ° La Ville de Montréal a suggéré hier la tenue en 1992 d'un grand sommet économique régional organisé par le monde des affaires. L'idée a été lancée par John Gardiner, vice-président du comité exécutif et responsable du développement économique dans l'administration Doré, au moment il s'adressait à des membres de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et du Bureau de commerce. «Nous avons un intérêt commun à ce que soit établi un mécanisme régional de financement équitable des infrastructures et des services métropolitains», a notamment expliqué M. Gardiner. Il a ajouté qu'il faut établir et maintenir un équilibre économique et social entre la population de Montréal, celle de la région et celle du Québec. La Chambre de commerce s'est par ailleurs jointe hier au Bureau de commerce pour dénoncer le dernier budget de la Ville, jugeant inacceptable l'importante augmentation de taxes. «La hausse de 14,6 p. cent qui frappe les secteurs commercial et industriel ne pouvait arriver à un pire moment», a déclaré le président de la Chambre, Jean Guilbault. Les deux organismes craignent que ce fardeau supplémentaire «ne vienne ajouter à la morosité actuelle et n'incite les dirigeants d'entreprises à revoir leurs choix d'investissements». Sur un autre plan, la Société de développement industriel de Montréal (SODIM), une paramunicipale dont les emprunts sont garantis par la Ville, portera sa dette à 87,3 millions en 1992. Lors de l'étude de son budget par une commission du conseil municipal hier, la SODIM a expliqué que la dette qu'elle encourt pour la mise sur pied du Parc d'entreprises du canal, en bordure du canal Lachine, augmentera l'an prochain de 13 millions pour atteindre 59,8 millions. On aura emprunté, au 31 décembre 1992, 33,25 millions pour l'acquisition, la rénovation et les déficits d'exploitation du seul édifice «le Nordelec», acquis en 1989 pour 18 millions. La direction de l'organisme s'est dite confiante que ces investissements produiront un rendement fiscal et économique intéressant dans quelques années, lorsque le parc d'entreprises, situé près du centre-ville, sera bien établi.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-12-04  
**Pages** P. A-3  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/DLVSX4L9  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:51  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:51

---

## «Budget suicidaire», juge le Parti civique de Montréal

**Type** Article de journal  
**Auteur** Pierre Bellemare  
**Résumé** ° «L'administration du maire Jean Doré a présenté un budget suicidaire, la semaine dernière», affirme le Parti civique de Montréal. «Notre ville est en crise économique et bientôt, si l'érosion ne cesse pas, elle sera en faillite», ajoute le conseiller municipal Nick Auf der Maur. Le PCM trouve inadmissible que le parti au pouvoir, depuis 1986, ait augmenté les dépenses de Montréal de 1325\$ à 2000\$ per capita, soit une hausse de 50,8 p. cent, «alors que l'inflation, dans la même période, n'a augmenté que de 33 p. cent», signale Sammy Forcillo, critique financier du PCM. Il ajoute que les frais administratifs de Montréal ont été portés de 116 à 212 millions, en cinq ans, «ce qui est représente le double du taux d'inflation». «Le nombre d'employés à la ville est passé de 12334 à 13643, mais aux Travaux publics, on a réduit le personnel de 4438 à 3339, pour ainsi diminuer les services aux contribuables», précise M. Forcillo. «Depuis 1987, les entreprises font face à un fardeau fiscal de plus en plus élevé, ce qui s'est traduit, au fil du temps, par un véritable exode vers la banlieue.

À Montréal, on a ainsi perdu 3800 places d'affaires, pendant que la banlieue en gagnait 1398, ces dernières années», observe le conseiller Auf der Maur. «Lorsqu'on augmentait d'un p. cent la charge fiscale des places d'affaires montréalaises, depuis 1987, on en a perdu 106 et la fermeture de chacune d'elles entraîne, en moyenne, la perte de 11,6 emplois. C'est plus de 30000 emplois qui sont menacés, en 1992, et environ 44000 emplois qui ont été éliminés, depuis 1987, au profit de la banlieue où il s'est créé 60000 emplois depuis quatre ans», signale aussi M. Auf der Maur. Il ajoute du même souffle: «Comment les hôteliers pourront-ils survivre aux augmentations de 1992 lorsque déjà en 1990 ils payaient 3800\$ en taxes municipales par chambre et même 5400\$, dans le centre-ville? Pendant ce temps, leurs concurrents nord-américains déboursaient beaucoup moins: 3650\$ à Toronto, 2571\$ à New York, 1026\$ à San Francisco, 741\$ à Boston, à la Nouvelle Orléans et à San Diego». «Aucun conseiller municipal, qui se dit respectueux et responsable de ses électeurs, ne peut voter en faveur d'un tel budget et ce, peu importe le parti auquel il appartient», déclare finalement le conseiller Auf der Maur, accompagné du leader intérimaire du PCM, Jack Chadirdjian. Le budget de l'administration Doré sera soumis pour son adoption, à l'hôtel de ville, le 12 décembre et comme La Presse l'indiquait dans son édition de samedi dernier, environ une douzaine de membres du Rassemblement des citoyens de Montréal, parmi la majorité de 41 conseillers, ont beaucoup de réticences à avaliser ce budget, qui propose une hausse moyenne de la taxe foncière de 5,4 p. cent, dans le secteur résidentiel, et de 14,6 p. cent dans le non-résidentiel.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-12-05

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/IU2VRFA6

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:51

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:51

---

## Gardiner invite les entreprises à miser sur Montréal

**Type** Article de journal

**Auteur** John Gardiner

**Résumé** Opinions Extraits de la causerie prononcée par le vice-président du Comité exécutif de la ville de Montréal, mardi dernier, devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et le Bureau de commerce de Montréal. Montréal a fait ses choix en matière de développement économique. Et ces choix se sont traduits financièrement. Au cours des cinq dernières années, la Ville a consacré directement plus de 210 millions\$ au développement économique: -65 millions\$ en immobilisations pour acquérir et aménager de nouveaux parcs industriels ainsi que pour réaménager des aires industrielles anciennes et des artères commerciales; -96 millions\$ en dépenses dans les divers programmes et services dédiés spécifiquement au développement économique; ce chiffre inclut 19 millions\$ de subventions versées pour la rénovation de bâtiments industriels; il inclut également des subventions totalisant un million\$ pour soutenir les SIDAC; -de plus, 45 millions\$ ont été versés en subventions pour la restauration résidentielle; -enfin, 4 millions\$ ont été consentis en crédits de taxe pour favoriser l'amélioration des artères commerciales. Par ailleurs, il faut se rappeler que la Ville de Montréal, à travers l'ensemble de ses activités, contribue indirectement mais de manière importante, à l'économie métropolitaine. On n'a qu'à penser aux quelques 12000 emplois qu'elle maintient. On n'a qu'à penser également aux 125 millions\$ que la Ville a affectés en 1991 à l'achat de biens et services. En élaborant le budget de 1992, la Ville a dû faire face à une situation difficile. La récession a frappé le Québec plus durement que le reste du Canada, et Montréal encore plus durement que le Québec. La reprise s'annonce lente et fragile. Il fallait faire tout ce qui est possible pour encourager cette reprise et pour l'orienter vers des secteurs d'avenir. Dans ce contexte, il ne s'agissait pas de réduire la quantité ou la qualité des services, mais bien d'améliorer la productivité de l'appareil afin de limiter la croissance des dépenses au niveau de l'inflation. Nous y sommes parvenus en révisant l'ensemble de nos opérations, de nos programmes et de nos méthodes de travail afin de comprimer nos dépenses de fonctionnement. Pour la première fois depuis de nombreuses années, il y aura en 1992 une diminution nette du nombre d'employés: l'équivalent de 226 personnes-année a été retranché parmi les différents services. De plus, nous avons demandé à l'ensemble de nos syndicats, aux cadres, au personnel politique et aux élus de participer à l'effort de resserrement. Cela nous a permis de contenir la croissance de la rémunération totale à «un dixième de un pour cent». Cependant, et je tiens à le souligner, nous avons choisi, malgré cet effort de compression, d'accroître les ressources allouées à soutenir l'entrepreneuriat montréalais. Au total, le budget de fonctionnement dédié au développement économique passera de 24,8 millions\$ en 1991 à 28,3 millions\$ en 1992; ce qui représente une augmentation de 14,1%. Ceci étant dit, le résultat de nos efforts de compression est d'avoir réussi à limiter au seuil de l'inflation les dépenses que la Ville pouvait effectivement contrôler. Mais il y a une nouvelle dépense qui figure dans notre budget et qui ne relève pas de notre choix. Permettez-moi de vous en dire quelques mots... Prétendant que les taxes locales seraient moins élevées au Québec qu'en Ontario, prétendant que les entreprises commerciales et industrielles auraient encore une marge



de manoeuvre, le gouvernement du Québec a décidé unilatéralement et malgré notre opposition de transférer aux municipalités une facture de 237 millions\$. Pour la Ville de Montréal, cette facture s'élève à 80 millions\$ dont 75 millions\$ pour le transport en commun. (...) Pertinence des choix À la Ville de Montréal, nous sommes convaincus de la pertinence des choix que nous avons faits en misant sur la concertation, sur le soutien à l'entrepreneuriat, sur la formation de la main-d'oeuvre, sur la modernisation des infrastructures, sur un développement urbain viable et durable et sur la promotion. Ces choix, nous les précisons dans les mois à venir en élaborant notre plan stratégique de développement avec votre collaboration. Nous sommes convaincus que ces choix vont contribuer de manière importante au développement du Québec et de Montréal. Mais nos efforts ne peuvent suffire à eux seuls à assurer la relance économique. Les entreprises ont un rôle déterminant à jouer. Elles ont un leadership à exercer. Je veux aujourd'hui lancer un appel à la conscience montréalaise de nos entreprises. Montréal mise sur ses entreprises. Que les entreprises misent sur Montréal! J'invite les entreprises à faire le choix de s'engager concrètement dans la concertation au niveau régional, avec la Ville de Montréal, dans leurs secteurs respectifs, dans leurs relations avec leur main-d'oeuvre. Je les invite à faire le choix d'employer et de former la main-d'oeuvre de Montréal, de miser sur la jeunesse montréalaise et sur ses communautés culturelles. Je les invite à faire le choix de favoriser les produits, les services et les autres entreprises de Montréal. Je les invite à faire le choix de produire et de se développer à Montréal en respectant son environnement. Je les invite à investir dès aujourd'hui dans les défis de la modernisation, de l'innovation, de la qualité totale, de l'exportation. Les entreprises et la Ville de Montréal ont un intérêt commun à ce que soit mise en oeuvre rapidement une stratégie québécoise de développement économique qui s'appuie sur le potentiel de la métropole. (...) Nous avons un intérêt commun à ce que l'ensemble des entreprises québécoises misent sur le dynamisme du centre-ville de Montréal. Nous avons un intérêt commun à faire reconnaître par les gouvernements supérieurs le rôle capital de Montréal dans le développement économique du Québec. L'ensemble de ces intérêts communs devrait nous inciter à accentuer notre coopération. Cette coopération est riche de promesses pour l'avenir. Elle est au coeur de toute volonté réelle de relance et de développement économiques. L'année 1992 ne serait-elle pas le moment de tenir un grand sommet économique régional organisé par le monde des affaires? Si vous décidez d'aller de l'avant avec cette suggestion que je vous fais aujourd'hui, suggestion qui permettrait d'éviter tant d'inutiles conflits de juridiction, je peux vous assurer de l'appui solide de la Ville de Montréal pour la concrétiser.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-12-05

**Pages** P. B-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/8QYMYS29>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:51

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:51

---

## L'université McGill tout près de pouvoir empiéter sur le parc du Mont-Royal

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° Malgré l'opposition de citoyens du quartier, le comité-conseil de l'arrondissement Ville-Marie a approuvé avec plusieurs réserves, tard hier soir, le projet de l'université McGill d'agrandir son gymnase dans le parc du Mont-Royal. La conseillère municipale Diane Martin a voté contre ce projet mais ses trois collègues du RCM (Hubert Simard, Raymond Blain et André Lavallée) l'ont entériné. Les lobbyists de l'université n'ont plus qu'une étape à franchir avant que l'institution puisse aller de l'avant, soit l'amendement par le gouvernement du Québec de la charte de la Ville pour autoriser la construction dans le parc. Le comité a demandé à la Ville de participer financièrement à d'éventuels projets d'équipements sportifs de McGill pour s'assurer que la population environnante y aura accès. Ses membres ont d'ailleurs assujéti leur approbation à une entente que la municipalité devra conclure avec l'université afin que cette dernière respecte sa promesse de donner aux citoyens du quartier accès au nouveau gymnase moyennant certains frais. Ils demandent aussi que l'institution fasse connaître un plan d'aménagement paysager «exemplaire» et «digne du mont Royal» des abords du nouveau bâtiment et qu'elle démolisse des gradins excédentaires du stade Molson. Ils souhaitent enfin que la Ville détermine un échéancier pour le réaménagement de l'échangeur des avenues du Parc et des Pins, situé près de la nouvelle bâtisse. Le conseiller Lavallée, responsable de l'aménagement urbain au comité exécutif, a déclaré que ce réaménagement s'effectuera «dans un horizon de 5 à 10 ans». Il a aussi expliqué que le terrain en cause ne fait pas partie du parc dans le plan directeur d'aménagement de l'arrondissement. L'opposition au projet McGill est venue entre autres du comité des citoyens de Milton-Parc, de l'Association du village Durocher et de Claude Dupras, candidat à la mairie contre Jean Doré en 86. Contrairement à ce qu'elle prévoyait, l'opulente institution n'aura rien à payer pour acquérir le terrain de la Ville. Cette dernière, qui en demeurera propriétaire, accordera simplement une autorisation de l'occuper et d'y construire. Dans un

document soumis par McGill, le directeur du service des sports, Bob Dubeau, soutient qu'un des attraits du parc est d'offrir d'innombrables possibilités de loisirs et que le nouveau gymnase s'inscrit dans cette perspective étant donné qu'«il s'agit en fait d'un terrain de jeu recouvert d'un toit pour le protéger des éléments».

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-12-06  
**Pages** P. A-4  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/2TCME268  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:51  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:51

---

## Montréal paiera le prix fort pour occuper le nouvel édifice Chaussegros-de-Léry

**Type** Article de journal  
**Auteur** Gilles Gauthier  
**Résumé** °Le budget de la Ville de Montréal pour la location et l'entretien d'immeubles augmentera de 29,1 p. cent en 1992, à cause notamment du loyer de 5,66 millions qu'elle commencera à payer pour occuper le nouvel édifice Chaussegros-de-Léry, qui se trouve à côté de l'hôtel de ville. Le loyer dans cet immeuble, plus de 28\$ le pied carré, est nettement plus élevé que le prix du marché locatif actuel. «Le dossier de l'édifice Chaussegros-de-Léry constitue le scandale budgétaire de l'année», a déclaré hier le chef de l'opposition officielle, Sam Boskey, de la Coalition démocratique. Les fonctionnaires responsables des immeubles se sont dits incapables de démontrer la rentabilité du déménagement de services municipaux dans le nouveau bâtiment. La présidente du comité exécutif, Léa Cousineau, a admis, lors de l'étude en commission du budget du service de l'Approvisionnement et des Immeubles, que la décision de donner le feu vert à ce projet il y a trois ans se fondait sur les conditions du marché de l'époque, qui ne sont plus les mêmes aujourd'hui. «Le prix de location est nettement plus élevé que celui du marché actuel, mais il faut assumer nos responsabilités et les engagements pris à l'époque», a déclaré Michel Lemay, conseiller municipal adjoint de Mme Cousineau. «Le bail est signé et nous devons vivre avec», a-t-il ajouté. Selon un document municipal, la Ville paiera, la première année, un loyer de base de 19\$ le pied carré auquel s'ajouteront 7,60\$ pour les frais d'exploitation et 1,72\$ pour les améliorations locatives, pour un total de 28,32\$. Le bail est d'une durée de 20 ans et le loyer de base de la dernière année sera de 40,10\$. Ce loyer de base pourrait par ailleurs augmenter en fonction du taux de financement. Elle versera aussi un montant de 155000\$ pour la location d'espaces de stationnement dans le parking de 1100 places qui a été construit sous le bâtiment. La Ville a versé en 1991 une somme de 9,87 millions pour la réalisation de ce stationnement souterrain. La Ville avait négocié le loyer pour l'occupation des 201300 pieds carrés de bureaux alors que 10 millions avaient été engagés dans les travaux d'excavation, sur un terrain dont elle était encore propriétaire. Le terrain a par la suite été vendu, au prix de 3,5 millions, à une compagnie formée d'un entrepreneur privé, Paldec, et d'une paramunicipale, la SIMPA (Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal), auxquels s'est joint le Fonds de solidarité de la FTQ. Le document note également que «ce projet a été conçu pour s'harmoniser avec son milieu d'implantation et être représentatif de l'image corporative de la Ville». Résultat: le pourcentage de superficie qui ne peut être aménagé en bureaux est beaucoup plus élevé que dans les autres édifices (21,2 p. cent par rapport à moins de 10 p. cent) à cause de «concepts architecturaux où nous retrouvons des espaces vides, des puits de lumière, de longs corridors et un vaste hall». Le projet prévoit également la construction de commerces, d'un centre sportif et de 111 condos. Ces derniers ne seront pas construits avant deux ou trois ans, selon le responsable de l'habitation au comité exécutif, John Gardiner. Les services qui déménageront dans le nouveau bâtiment sont les Affaires corporatives, Habitation et Développement urbain et une partie du secrétariat général. Les Affaires corporatives logent présentement au 500 Place d'Armes et les responsables admettent que la fin du bail à cet endroit ne coïncide pas avec la date du déménagement. La Ville dépensera l'an prochain 33,16 millions pour la location et l'entretien d'immeubles, comparativement à 25,69 millions en 1991.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-12-06  
**Pages** P. A-4  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/W7FR6IKX  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:51  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:51

---

## Le maire Doré reconnaît que le budget «est une catastrophe»

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** °Le maire de Montréal, M. Jean Doré, est le premier à admettre que le budget 1992 de la Ville, présenté la semaine dernière, «est une catastrophe». «Mais il faudra cesser de se tirer la tête sur les murs et finir par se relever les manches pour relancer l'économie montréalaise sur des bases qu'on est présentement à reconstruire», ajoute-t-il. «C'est un budget qui fait mal –particulièrement aux établissements commerciaux et industriels– mais ce budget m'a fait mal aussi», a-t-il poursuivi, en évoquant la critique acerbe que son administration s'est méritée, ces derniers jours, tant dans les milieux d'affaires que dans l'opposition à l'hôtel de ville. «Certaines villes de banlieue, comme Saint-Bruno ou d'autres municipalités du nord de Montréal, peuvent être considérées comme des paradis fiscaux. Sauf qu'il faut bien se rendre compte que Montréal, en tant que ville centrale d'une région, assume des responsabilités que les villes de la banlieue n'ont pas et qui supposent des dépenses supplémentaires», précise M. Doré. À cet égard, il rappelle que la facture de 75 millions de dollars que représente le désengagement de Québec dans le financement du transport en commun, «doit être absorbée par l'administration montréalaise, qui a choisi de maintenir un service de qualité, dans un service essentiel à une foule de contribuables». Cependant, M. Doré a insisté hier, dans une allocution prononcée devant une association de gens d'affaires du quartier Saint-Michel, sur l'urgence d'agir des gouvernements supérieurs pour redonner à Montréal les outils dont elle a besoin pour s'acquitter de ses devoirs de métropole du Québec. «En cela, observe M. Doré, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Gérald Tremblay, a avancé des solutions pour rebâtir la base industrielle diversifiée de Montréal et le gouvernement fédéral est également en voie de compléter cet effort (de Québec)». À court terme, toutefois, le maire de Montréal convient qu'il sera nécessaire de faire des sacrifices. «Ce n'est pas si catastrophique, lorsqu'on se compare à d'autres grandes villes comme Toronto, où le chômage s'est accru de quatre à 10,8 p. cent pendant qu'à Montréal, le chômage est passé de dix à douze p. cent durant la même période.» «Ce qui m'inquiète davantage, c'est de constater que 40 p. cent des jeunes quittent l'école avant d'avoir terminé leurs études secondaires», a ajouté le maire de Montréal. Malgré un certain optimisme, compte tenu de la conjoncture économique plutôt difficile, M. Doré ne croit pas que Montréal pourra retrouver «ses belles années» avant cinq ou dix ans. «C'est pénible pour tout le monde et personne n'arrive à faire de miracles. En définitive, Montréal se tire assez bien d'embaras», a-t-il dit en précisant que «la facture du transport en commun» a légèrement faussé les données du budget 1992.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-12-06

**Pages** P. A-6

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/NR3E6DRU

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:51

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:51

---

## Le devoir de consulter précède le droit de décider

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Gravel

**Résumé** Tout indique que la ville de Montréal accèdera à la demande d'autorisation de l'université McGill d'ériger de nouvelles installations sportives sur un terrain faisant actuellement partie intégrante du parc du Mont-Royal. On pourrait discuter longtemps de la pertinence d'une telle décision. Surtout qu'elle paraît contraire, à première vue, à l'esprit des recommandations du Bureau de consultation de Montréal (BCM) qui s'est longuement penché, à l'été 1990, sur la vocation de ce site et sur les façons de le protéger. En ce qui a trait à ce projet précis, le rapport du BCM conclut essentiellement que le site convoité par McGill fait indiscutablement partie de ce parc naturel. Même s'il en constitue la portion la moins intéressante à conserver pour des fins d'éducation à la nature, de récréation ou de tourisme. On signale cependant que, malgré cette réserve sur l'intérêt de ce terrain, un acquiescement de la ville à ce projet risquerait d'envoyer un message ambigu quant à la réelle détermination des autorités municipales de protéger le Mont-Royal. Cela étant dit, l'évolution récente de ce dossier fournit l'occasion de s'interroger sur le sens, les limites et les modalités des consultations populaires face à la responsabilité finale et indiscutable des élus de prendre les décisions. Et d'en assumer les conséquences électorales. Pas uniquement au niveau municipal mais à tous les paliers de gouvernement. C'est devenu la mode, à Montréal, de se moquer de la propension du RCM à la consultation. Et de répéter que l'équipe Doré tombe dans l'excès contraire aux abus de pouvoir de Jean Drapeau. Au point de conclure, en généralisant facilement, que cet exercice finit par servir d'alibi à l'inaction. En oubliant les protestations provoquées par des

décisions prises, estime-t-on en certains milieux, sans assez de consultation. Comme, entre autres, la transformation d'un parking face à l'hôpital Notre-Dame pour l'érection d'un monument au général de Gaulle. Ou le changement de nom du boulevard Dorchester en René-Lévesque. En fait, le vrai problème dans une société démocratique ne devrait pas se poser en termes d'abus ou d'absence de consultation. Mais beaucoup plus en fonction du moment où elle intervient dans le processus décisionnel. Car la plus efficace sera celle qui aura satisfait la volonté de toutes les personnes ou groupes intéressés de s'exprimer vraiment, en toute liberté et connaissance de cause, pendant qu'il en était encore temps. Si cette démarche intervient trop tard, après que les technocrates et les élus ont déjà irrémédiablement orienté les discussions dans le sens qui leur convient, elle prendra vite des allures d'une simple opération de validation. Ou d'une tentative pour escamoter un débat embarrassant. Et la frustration des collectivités concernées risque de dégénérer en dénonciations, parfois démagogiques, et presque toujours sans les nuances qui s'imposeraient. Comme on le voit, sur la scène internationale, dans certaines critiques délirantes du projet Grande Baleine. Cet écueil a heureusement été évité dans le cas du projet de McGill où nul ne peut se plaindre de n'avoir pu intervenir à temps dans le débat. Ni contester au conseil municipal la responsabilité finale de la décision. Ni le droit de suivre ou non les recommandations du BCM. L'enjeu de la prochaine opération du même genre -qui se déroulera jusqu'en juillet prochain- ne sera pas moins crucial pour toute la collectivité puisqu'elle portera sur l'épineuse question de la gestion des déchets dans le Montréal de l'an 2000. S'il est un cas où les élus devront prendre des décisions difficiles qui affecteront longtemps la qualité de vie de toutes les couches de la population, c'est bien celui-là. Et s'il est un moment où chaque groupe intéressé dispose d'un réel pouvoir d'influencer des choix déterminants pour tous, c'est maintenant. Demain il sera trop tard.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-12-06

**Pages** P. B-2

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/FFLKPL74>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:51

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:51

## «Taxe de bienvenue»: hausse mal accueillie

**Type** Article de journal

**Résumé** «Jusqu'à quel point peut-on continuer d'augmenter les taxes?», se demande le maire de la petite ville de Boisbriand au nord de Montréal, M. Michel Gagné. «Il ne faudrait pas exagérer», a-t-il dit hier en guise de commentaire sur l'augmentation de la taxe touchant les transferts de propriété. Cette taxe de mutation immobilière, aussi connue sous l'appellation ironique de «taxe de bienvenue», est perçue par les municipalités au moment de la vente d'une propriété. C'est l'acheteur qui l'acquitte lors de l'enregistrement de la transaction. Le gouvernement du Québec a décrété que cette taxe allait augmenter d'environ 70 p. cent en 1992. Sur une propriété de 110000 dollars, par exemple, la taxe passera ainsi de 510\$ à 850\$, à compter du premier janvier. Elle s'appliquera dans toutes les municipalités, alors qu'elle était auparavant facultative. Selon l'Union des municipalités du Québec, la «taxe de bienvenue» rapportera aux villes quelque 78 millions de dollars l'an prochain, après la hausse décrétée par Québec dans le cadre de la réforme de la fiscalité municipale. Le maire de la municipalité de Sainte-Julie (20000 habitants) sur la Rive-Sud de Montréal, M. Maurice Savaria, aurait préféré quant à lui qu'il n'y ait aucun changement à cette taxe. «Ce sont les villes qui portent l'odieux des augmentations», a-t-il indiqué en ajoutant que «toute hausse de taxe affecte le marché (de l'habitation)». Le maire de Montréal, M. Jean Doré, a suggéré hier que cette taxe soit dorénavant payée par le vendeur d'une propriété, épargnant les acheteurs dont Montréal a besoin pour repeupler son centre dégarni au profit de la banlieue. Dans un tel cas, il est certain que le vendeur refile la facture à l'acheteur en haussant d'autant son prix de vente, fait remarquer l'Association de l'immeuble du Québec. D'autres maires font plutôt un bon accueil à l'augmentation de la taxe. Ainsi, M. Hugues Aubertin, maire de Boucherville, note que de toute façon il va falloir augmenter les taxes foncières pour que les villes puissent faire face aux responsabilités accrues «pénelées» par Québec à travers la réforme pilotée par le ministre Claude Ryan. Boucherville a un manque à gagner de deux millions de dollars à cause de la réforme et les taxes foncières des secteurs industriel et commercial vont augmenter dans le prochain budget, a averti le maire Aubertin. À l'Association provinciale des constructeurs d'habitations, l'économiste François Bernier considère que l'augmentation de la taxe de mutation «n'a pas d'allure». Il s'agit d'un «frein» à l'économie déjà chancelante et au secteur de l'habitation en particulier, a-t-il indiqué. La hausse de la «taxe de bienvenue» n'est qu'une première étape dans les changements qui toucheront l'habitation, dit M. Bernier. La deuxième étape sera celle des hausses généralisées de toutes les taxes. L'APCHQ craint par dessus tout que les villes du Québec imitent celles d'Ontario en instituant une taxe de «lotissement» (entre 10000 et 15000 dollars par maison en Ontario) afin de combler le manque à gagner créé par la réforme fiscale. Il est à noter que certaines personnes peuvent récupérer la «taxe de bienvenue» auprès

des ministères québécois et canadien du Revenu. Les lois de l'impôt permettent en effet à un contribuable de déduire de son revenu imposable les frais de déménagement (incluant la taxe de mutation) quand il doit s'éloigner d'au moins 40 kilomètres de sa résidence précédente. Cette déduction ne s'applique toutefois qu'au cas de déménagement pour des raisons d'emploi ou d'études.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-12-07

**Pages** P. A-10

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/SZS7VVH6>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:51

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:51

#### Quality report

- Item has no authors

---

## Aristide au Canada -- «Excitation terrible» chez les Haïtiens de Montréal pour la venue d'Aristide

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Toupin

**Résumé** C'est dans une «excitation terrible» que les Haïtiens de Montréal attendent la venue de leur président, Jean-Bertrand Aristide, demain à Montréal. Au Centre de documentation et d'information haïtien, caraïbe et afro-canadien (CDIHCA), c'est l'expression que l'on a utilisée pour décrire l'atmosphère qui prévaut ce week-end dans une large part de la communauté haïtienne de Montréal. Au Bureau de la Communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal (BCCHM), l'attente est aussi des plus fébriles. M. Franz Voltaire, un proche du président Aristide renversé par un coup d'État le 30 septembre et qui l'accompagnait récemment à Carthagena lors des négociations parrainées par l'Organisation des États américains, rappelle que le président Aristide a déjà visité, après le coup d'État, la France et les Nations unies, mais qu'il n'était pas encore venu au Canada. Invité par le premier ministre Mulroney lors du récent Sommet de la francophonie à Paris, M. Aristide fera donc sa première visite au Canada en tant que président élu d'Haïti, bien qu'il ait passé auparavant quelques années de sa vie à Montréal. C'est ce soir que les Haïtiens se rendront accueillir le père Aristide à l'hôtel Reine Élisabeth, où il est attendu vers les 21h45. Demain, le président haïtien rencontrera le président du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, M. Ed Broadbent, avant de se rendre à l'hôtel de ville de Montréal où le recevra le maire de Montréal, M. Jean Doré. À midi, le président Aristide participera à un déjeuner-causerie à 50 dollars le couvert organisé par le Conseil des relations internationales de Montréal, en présence du ministre délégué de la Francophonie, M. Guy Rivard. Après une conférence de presse prévue à 14h, le père Aristide aura un certain nombre de rencontres privées. Mais le grand moment attendu par la communauté haïtienne de Montréal est le grand rassemblement de demain soir, à 19h à l'aréna Maurice Richard. Le président Aristide prendra la parole vers 20h15. Mardi, le chef de l'État haïtien se rendra à Ottawa pour un déjeuner de travail avec le premier ministre Mulroney. M. Aristide aura aussi des entretiens avec le chef libéral Jean Chrétien et le leader néo-démocrate Audrey McLaughlin, avant de se rendre à Québec mercredi où il s'adressera à la communauté haïtienne de cette ville et sera reçu par le maire de Québec, M. Paul L'Allier. Après un déjeuner présidé par le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Mme Monique Gagnon-Tremblay, M. Aristide sera présenté à l'Assemblée nationale par son président, M. Jean-Pierre Saintonge. Enfin, la visite se terminera par un tête-à-tête avec le premier ministre Robert Bourassa et par une rencontre avec le président de l'Assemblée nationale ainsi qu'un groupe de députés.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-12-08

**Pages** P. B-7

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/TR49VAZQ>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:51

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:51

---

## La difficile ouverture à l'est des Chinois

**Type** Article de journal

**Auteur** Claudette Tougas

**Résumé** La ville de Montréal s'apprête à célébrer son 350e anniversaire mais son développement économique bat de l'aile. Le centre-ville se vide. Les familles montréalaises le désertent pour émigrer vers la banlieue. Simultanément, un phénomène, synonyme de nouveaux dollars, prend racine. Des investisseurs veulent investir, ils veulent s'installer dans le centre-ville et ont l'argent pour le faire. Ce sont des Orientaux. Curieusement, les lots où ils veulent s'établir, avoisinant le Chinatown, sont interdits aux développeurs et aux promoteurs. Pourquoi la ville tarde-t-elle à lever ses interdits? Des Chinois fortunés piétinent d'impatience dans l'antichambre. Ils sont décidés à quitter Hong Kong, cette île britannique qui passera sous l'autorité de Pékin en 1997. Ils sont à la recherche d'une terre nouvelle où investir et s'investir. Pourquoi ne pas se presser d'imiter d'autres grandes agglomérations urbaines nord-américaines (Toronto, Vancouver et New York), en permettant au Quartier chinois de se développer et, plus encore, en le valorisant auprès des touristes? Depuis toujours, les rapports ont été chaleureux entre la population montréalaise et la communauté chinoise. L'une des premières cultures à contribuer à l'implosion culturelle des Montréalais de souche et des autres ethnies. Depuis les Chinois d'autrefois, repasseurs de chemises, la découverte des délices de leur cuisine et l'arrivée massive des boat peoples, accueillis les bras ouverts par les Montréalais, jusqu'aux nouveaux riches en quête d'un pays où se réinstaller, les relations avec la communauté chinoise ont toujours été harmonieuses. Elles n'ont pas été depuis des décennies ponctuées par les tensions provoquées par l'arrivée de nouveaux venus et ont surtout donné lieu à une immigration sans heurts, économiquement fructueuse et culturellement enrichissante, une synthèse entre l'intégration et le respect des traditions. Il suffit d'aller faire une promenade, le dimanche, dans le Quartier chinois, cette minuscule et paisible enclave cantonaise et respirer ce bouillon d'exotisme. Les rues fourmillent de monde. Des familles nombreuses vont de restaurants en boutiques, d'épiceries en maisons de vieux, d'églises en écoles de chinois pour les jeunes, en faisant un arrêt en face du tout nouvel hôtel chinois pour y admirer ses pagodes. Hélas, cette minuscule et paisible enclave, un joyau étranger unique au Québec, plutôt que de s'étendre dans les rues avoisinantes, a plutôt été rognée au fil des années par la construction de grands immeubles tels le Complexe Guy Favreau, le Palais des congrès et la luxueuse résidence Le Quartier. Depuis des lunes, des porte-parole d'hommes d'affaires chinois réitèrent leurs demandes à la ville de Montréal afin de leur permettre de faire éclater les limites physiques du Chinatown maintenu dans un espace restreint par des règlements municipaux poussiéreux. Comment interpréter les tâtonnements de l'administration municipale? Le lobby des hommes d'affaires chinois se fait-il trop discret? Pourtant, les liens privilégiés qu'entretient le maire Jean Doré avec la ville de Shanghai sont bien connus. Il aura fallu patienter jusqu'à l'an dernier avant que la Ville ne reconnaisse le «principe» de l'agrandissement du périmètre du Quartier chinois vers l'est et l'inscrive dans son plan directeur. Le temps a filé. Si aucun projet concret et officiel de la communauté chinoise n'est actuellement déposé à l'hôtel-de-ville, les projets officieux en attente s'accumulent. Il ne faudrait pas que l'administration municipale oublie cet «accord de principe» lors des audiences publiques qui se tiendront en janvier au moment d'adopter le cadre réglementaire du nouveau zonage de l'arrondissement Ville-Marie. Il faut éviter de perdre ces investisseurs chinois potentiels, fort habilement courtisés par la ville de Toronto. Et, pourquoi pas, leur en chiper quelques-uns? Il faut aussi donner les moyens à cette communauté de s'exprimer pleinement.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-12-09

**Pages** P. B-2

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/24W6WBC2

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:52

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:52

---

## Aristide au Canada -- Le président Aristide réitère sa flexibilité pour régler la crise haïtienne

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Toupin

**Résumé** ° Brandissant ses deux grands thèmes de la «flexibilité» dans les négociations et de son attachement indéfectible au retour du processus démocratique en Haïti, le président haïtien Jean-Bertrand Aristide a rappelé hier devant une salle enthousiaste et partisane de plus d'un millier de personnes à l'hôtel Le Reine Elisabeth qu'il valait mieux en démocratie «échouer avec le peuple» que de «réussir sans le peuple». Invité par le Conseil des relations internationales de Montréal à prendre la parole hier devant des convives qui avaient payé 50 dollars le couvert, le président renversé mais néanmoins légal a été acclamé à tout rompre surtout par les représentants de la communauté haïtienne de Montréal fort nombreux pour l'occasion. Accueilli par le maire de Montréal Jean Doré qui a insisté sur la légalité du président Aristide («Il est président», a-t-il lancé en réponse à quelqu'un qui avait utilisé dans la même phrase le verbe «être» à l'imparfait), par Mme Monique Landry, ministre des Relations internationales, qui a rappelé l'attachement du Canada au processus démocratique en

Haïti, le père Aristide a salué l'assistance «au nom du peuple haïtien, et ceci naturellement la-va-las-se-ment» (c'est-à-dire dans l'esprit de «lavalas» qui veut dire avalanche en créole et qui est le vocable attribué aux partisans du jeune président). «En dépit de la tristesse que me cause la mort de 1500 patriotes haïtiens et haïtiennes, suite au coup d'État sanglant en Haïti, a-t-il dit, en dépit de l'éloignement temporaire de la mère patrie, je tiens à vous dire que je suis heureux, honoré, d'être avec vous aujourd'hui à Montréal, une ville belle et fière où j'ai déjà étudié et vécu.» Tout mond', c'est mond' Le président d'Haïti a d'abord souligné l'universalité des grands principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme: «En Haïti, nous disons Tout mond', c'est mond', autrement dit chaque être humain, quelque soit son statut social, doit être reconnu comme une personne à part entière qui mérite le respect de chacun et en particulier de l'État.» Pour lui, en cette fin de XXe siècle, les droits de la personne sont «le pilier central capable de structurer l'espace planétaire après l'effondrement des barrières Est-Ouest. Cela sera possible si cette valeur universelle partagée contribue à combler le fossé Nord-Sud.» «En Haïti cependant, a dit le président Aristide, les droits de la personne sont le langage et la revendication de la majorité exclue, je le redis: exclue. Cette majorité exclue économiquement, socialement, politiquement et culturellement réclame la reconnaissance sociale, le respect de ses droits et la participation à la vie politique.» Tel a été le sens des élections du 16 décembre 1990, a-t-il rappelé, qui l'ont porté au pouvoir et qui furent l'expression d'un rejet total par la majorité du «colonialisme interne». En guise de bilan de ses sept mois en Haïti, le nouveau président a mentionné l'effort d'assainissement des finances publiques, la lutte contre la drogue et la corruption, les tentatives de mettre fin à l'insécurité dans les rues, la rationalisation de l'appareil d'État, le processus de séparation de la police et de l'armée, le respect de l'indépendance judiciaire et la mise en place d'un plan de développement audacieux et réaliste. Stigmatisant ce qu'il a appelé la «conservation d'une corruption traditionnelle» qui se situe aux «antipodes de la démocratie», le père Aristide a tenu malgré tout à réitérer sa «flexibilité» pour «parvenir à un équilibre constitutionnel et garantir ainsi le retour de cette démocratie selon la constitution». Il a rappelé cependant que selon l'article 137 de cette constitution, c'était le président de la république qui choisissait le premier ministre en consultation avec les présidents des deux chambres du parlement. Nomination du premier ministre Mais, «pour vous montrer et pour montrer à la communauté internationale combien nous sommes prêts à jouer le jeu de la flexibilité, de l'ouverture», le président Aristide s'est dit disposé à laisser le dernier mot au parlement haïtien sur cette question. Rappelons que les négociations parrainées par l'Organisation des États américains entre le président Aristide et le parlement haïtien en vue du retour de ce dernier achoppaient jusqu'à présent sur cette question de la nomination d'un premier ministre en Haïti. Le chef de l'État avait proposé, selon ses propres déclarations, une vingtaine de noms pour ce poste qui ont tous été rejetés par les putschistes. Le président Aristide, au cours d'une conférence de presse tenue hier après-midi, s'est par la suite interrogé sur la durée de la crise. «Combien de temps acceptera-t-on de voir des milliers de réfugiés fuir leur pays?» «Qu'en est-il de la responsabilité de la communauté internationale?» «Il y va de l'avenir de l'OEA, a-t-il enchaîné. Aujourd'hui, l'OEA a une chance historique, celle de prouver qu'elle est capable de lutter pour la démocratie. Voilà pourquoi il y va de son avenir. Il y va de sa crédibilité.» Le président a par ailleurs fait part de son intention d'accorder l'amnistie à la plupart des 7000 soldats haïtiens tout en condamnant le général Cédras et le petit «groupe» responsables du coup d'État. Sur la question de son retour en Haïti et de sa sécurité personnelle, rappelant que le premier ministre Honorat, «complice de Cédras», «debout sur 1500 cadavres», l'avait menacé de mort, le président Aristide croit qu'il pourra tout de même retourner en sécurité à Port-au-Prince. Il a demandé d'ailleurs qu'une force de paix civile de l'OEA soit sur place en Haïti pour préparer son retour. Aristide fait renaître l'espoir B+>Gay-Louise Michel-Bellamy ° Seul Aristide peut régler les problèmes d'Haïti. Il faut absolument qu'il retourne au pouvoir. Ceux qui ne sont pas pour la démocratie, ce sont des criminels. Martin Laviolette ° J'ai hâte qu'Aristide retourne en Haïti. Il y a des personnes qui meurent dans le pays en ce moment. Il y a des gens qui se servent mal du pouvoir. Il faut que ça change. Franco Vachon ° Je me sens heureux. Le président va bientôt retourner en Haïti. Il pourra gouverner le pays. Comme ça, il n'y aura plus de guerre. Martine Romelus ° Aristide me passionne. C'est un homme bon. Je trouve qu'il a été envoyé du ciel pour sauver Haïti. Marie-Gina Innoncent ° Je compte retourner en Haïti quand le père Aristide y sera. Haïti, c'est un beau pays. Ce n'est pas pour rien qu'on l'appelle la perle des Antilles. C'est mon pays et je l'aime. Pierre Vallières ° Je suis ici pour partager mon espoir pour Haïti et pour tous les peuples qui veulent vivre en liberté et en justice sociale. Ça fait du bien de vivre une assemblée du genre. On n'en a presqu plus au Québec.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-12-10

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/3TSEP8KU

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:52

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:52

**Type** Article de journal  
**Auteur** Gilles Gauthier  
**Résumé** ° Ce sont des cols bleus payés entre 16\$ et 17\$ l'heure qui distribuent de porte à porte les avis de la Ville de Montréal relatifs à la collecte des ordures ménagères. C'est ce qu'a déclaré hier le directeur du service des Travaux publics, René Morency, lors de l'étude de ses budgets devant une commission du conseil municipal. Interrogé par le conseiller de Rivière-des-Prairies, Fiorino Bianco, M. Morency a expliqué que la distribution de ces avis par les cols bleus était un droit acquis inscrit dans leur convention collective. Il a précisé que les autres avis, tels ceux qui fournissent des renseignements sur les travaux de voirie, la collecte sélective ou l'arrosage, peuvent être déposés dans les boîtes aux lettres par des personnes embauchées par les entreprises qui obtiennent les contrats ou par des gens qui peuvent effectuer le travail au moindre coût. Il a aussi mentionné que ce ne sont pas les cols bleus les moins bien payés qui effectuent la distribution. Ces avis ont été distribués en plus grand nombre cette année à cause notamment des changements dans les horaires de collecte (le jour au lieu du soir par exemple) pour rentabiliser l'acquisition des camions. Ils y a aussi des changements selon les saisons, la collecte s'effectuant en hiver dans les rues là où les ruelles ne sont pas déneigées. Certains nouveaux camions sont par ailleurs trop gros et ne passent pas dans les ruelles. Des arbres au dépotoir Le service dépensera un million en 1992 pour aménager des talus et planter 800 arbres et 1000 arbustes afin d'améliorer l'esthétique du dépotoir de l'ancienne carrière Miron. Ils remplaceront notamment les clôtures recouvertes d'un filet qui bordent l'extrémité nord du centre d'enfouissement. On tentera d'intégrer ces talus et végétaux à l'aménagement définitif qui suivra la fermeture de dépotoir, prévue pour 1994. Ces arbres et ceux qui seront plantés au square Berri, au Champ-de-Mars et dans la partie ouest de l'île Sainte-Hélène remplaceront en bonne partie les 2500 arbres (sur 7500) que la Ville avait décidé de ne pas planter en 1992 dans le cadre des compressions budgétaires. Le budget des Travaux publics passe de 288,35 millions cette année à 299,98 millions en 1992, une hausse de 4 p. cent alors que les effectifs baissent, de 3390 à 3339 personnes. Sa contribution aux célébrations du 350e anniversaire de Montréal s'élèvera à 435000\$, qui seront consacrés à l'entretien des parcs, des trottoirs et des chaussées utilisés pour les fêtes. La collecte des sapins de Noël s'effectuera le 8 janvier 1992. On en avait récupéré 17160 cette année. Un service de collecte itinérante et permanente des déchets domestiques dangereux sera lancé à l'automne de 1992 en collaboration avec les villes de banlieue de l'île. On envisage d'étendre le partenariat aux villes du nord et du sud et, un jour ou l'autre, l'établissement d'un centre de tri de ces matières desservant tout l'Ouest du Québec, avec une participation financière du ministère provincial de l'environnement. La collecte sélective rejoindra l'an prochain 35000 nouveaux foyers qui s'ajouteront aux 66000 déjà desservis. Quinze nouveaux lieux de dépôt porteront le total à 136. On estime qu'à l'heure actuelle, les foyers participants réduisent en moyenne de 13 p. cent leur sac vert. Budget refusé Parmi les projets de recherche, on note un contrat accordé à l'École polytechnique pour mettre au point un système de pavages et trottoirs chauffants qu'on pourrait installer dans les pentes dont l'accès est difficile. On envisage d'utiliser la technique de la thermopompe en récupérant la chaleur des égouts et du sol. Une autre commission du conseil a refusé d'adopter le budget de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), une majorité de ses membres estimant que cette société paramunicipale avait mal fait ses devoirs lors de la préparation de ses documents. La période de temps alloué ne leur a pas permis, ajoutent-ils, de poser toutes leurs questions aux représentants de cet organisme qui administre quelque 4700 logements au nom de la Ville.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-12-11

**Pages** P. A-3

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/3GPK2KIM>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:52

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:52

---

## Montréal, commanditaire de l'OSM à New York

**Type** Article de journal  
**Auteur** Gilles Gauthier  
**Résumé** ° Afin de promouvoir les fêtes du 350e anniversaire, la Ville donnera 50000\$ pour être le commanditaire exclusif d'un concert que donnera l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) à Carnegie Hall, à New York, le 29 mars. En contrepartie de cette participation financière, l'OSM prend dix engagements, dont celui d'«organiser une conférence de presse à New York mettant en valeur les célébrations du 350e anniversaire de Montréal». Il négociera également avec le Carnegie Hall la possibilité d'insérer au programme du concert des feuillets promotionnels sur Montréal et ses célébrations, ainsi que l'accès de la Ville à un espace dans l'édifice pour la distribution de son matériel promotionnel et touristique. L'OSM et la direction de la salle organiseront



avant le concert une réception avec des invités «prestigieux» du milieu des arts et du secteur du tourisme. L'orchestre fournira à la Ville, quatre mois après l'événement, une revue de presse complète de la couverture par les médias. Il s'engage aussi à faire participer le maire Jean Doré à la conférence de presse et aux émissions radiophoniques dans le cadre de l'événement bénéfique «Symphonia», qui se tiendra du 13 au 15 mars à Montréal. Il s'agit d'une émission au cours de laquelle on vend des biens et services donnés à l'OSM par des commanditaires et bienfaiteurs. Les 50000\$ proviendront de la réserve budgétaire prévue pour la promotion des fêtes de 1992 étant donné que la Commission d'initiative et de développement culturels (CIDEC) ne dispose pas des sommes nécessaires dans son budget de 1991.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-12-12

**Pages** P. E-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/49ICVI47

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:52

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:52

---

## Deux conseillers du RCM contre le budget

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** Le débat se poursuivait tard hier soir sur l'impopulaire budget de l'administration Doré, dont l'adoption n'était qu'une formalité en raison de l'importante majorité détenue par le parti au pouvoir. Deux conseillers du RCM, Michel Benoit et Saulie Zajdel, avaient annoncé leur intention de voter contre le budget déposé il y a deux semaines par la présidente du comité exécutif, Léa Cousineau. «Il faut faire des choix très durs», a déclaré M. Zajdel, qui estime qu'il serait possible de couper mille postes à la Ville sans compromettre sérieusement les services à la population. «Ce ne sont pas les gros promoteurs immobiliers qui vont payer, mais les petits marchands, les dépanneurs, les locataires et les personnes âgées», a-t-il ajouté. M. Benoit estime pour sa part qu'il faut geler l'embauche à la Ville en 1992, réduire le gaspillage et augmenter la productivité. Une pétition signée par plusieurs centaines de marchands de Montréal a été déposée au conseil municipal au début du débat, hier après-midi, pour protester contre la surtaxe foncière de 14,6 p. cent imposée au secteur non résidentiel. Un grand nombre de commerçants des rues Saint-Hubert, Masson, Fleury, Laurier, Ontario, Queen Mary et autres l'ont appuyée, ainsi que des membres des associations de marchands et professionnels du Plateau Mont-Royal, du centre-sud et du sud-ouest. On notait aussi un grand nombre d'appuis des commerçants des Places Ville-Marie et Bonaventure et de dirigeants ou franchisés de chaînes telles Bovet, Yellow, Astral, Harvey's et autres. Mme Cousineau a soutenu devant le conseil que les études démontraient que la fiscalité municipale n'avait pas un impact déterminant sur la santé financière des entreprises et des commerces, ni sur leur décision de s'installer à un endroit ou un autre. Trois conseillers du RCM (Saulie Zajdel, Pierre Lachapelle et Michel Benoit) ont par ailleurs appuyé une motion de l'opposition officielle, la Coalition démocratique, demandant d'étaler sur une période de trois ans l'augmentation des valeurs des immeubles inscrite dans le rôle triennal d'évaluation déposé récemment. L'administration a décidé de faire porter immédiatement aux propriétaires toute l'augmentation de 28,5 p. cent décrétée par le nouveau rôle, tout en ajustant le taux de taxe, ce qui a entraîné une hausse moyenne de 5,4 p. cent dans le secteur résidentiel. Un autre parti d'opposition, le Parti municipal, a pour sa part proposé, en vain également, des coupures de 111 millions dans des programmes «non essentiels», ce qui permettrait selon lui de réduire de 14,6 à 3 p. cent la surtaxe touchant les entreprises et commerces. Il a notamment suggéré de mettre la clef dans les Bureaux accès-Montréal (BAM), de dissoudre les comités-conseil d'arrondissements, de geler les salaires de tous les employés municipaux, d'amputer les budgets des loisirs et de la culture de 7,8 millions, d'éliminer 516 postes permanents au lieu de 226 ainsi que 600 surnuméraires sur 4000, etc. La Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ) a affirmé hier que les augmentations de taxes résidentielles varient de 5 à 76 p. cent et que les propriétaires «n'auront d'autre choix que de répartir cette majoration exagérée entre tous leurs locataires». Selon elle, la hausse attribuable à l'augmentation de taxes atteindra l'an prochain 228,50\$ pour chaque locataire d'un immeuble de quatre logements et 198,33\$ dans le cas d'un immeuble de six logements. La loi oblige la Ville à adopter son budget avant minuit ce soir.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-12-13

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/6J2GNC8I

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:52

## Michel Benoît sommé de comparaître devant la direction du RCM

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** °Le conseiller Michel Benoît devra s'expliquer, la semaine prochaine, devant le conseil de direction du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), parce qu'il a dit avoir été menacé d'expulsion du parti s'il votait contre le budget de l'administration Doré. Un autre conseiller du RCM, Saulie Zajdel (Victoria), s'est également prononcé contre l'adoption du budget 1992, «mais celui-ci n'a fait qu'exprimer son droit à la dissidence, selon les règles du parti», signale à La Presse Louise Laviolette, présidente du RCM, le parti du maire Doré qui administre la Ville. «Cependant, je trouve très lourde de conséquences la déclaration du conseiller Benoît (Saint-Sulpice) lorsqu'il soulève la question de menaces qu'il aurait subies en raison de son opposition au budget», ajoute-t-elle. Mme Laviolette affirme qu'elle «n'est absolument pas au courant d'une telle situation et qu'il est extrêmement important de tirer l'affaire au clair». Elle n'était pas à l'hôtel de ville, jeudi, au moment de l'adoption du budget par un vote de 34 contre 11. Outre les deux dissidents du RCM, cinq autres conseillers de la même formation étaient absents, certains pour des raisons stratégiques, tandis que les neuf conseillers de l'opposition se liguèrent pour se prononcer contre le budget. «Quand j'ai entendu la déclaration du conseiller Benoît sur les ondes de la radio (hier), j'ai sursauté et j'ai immédiatement communiqué avec le conseil exécutif central du parti», dit-elle. Mme Laviolette ajoute qu'aucune règle d'expulsion n'est prévue dans les statuts du RCM. Les citoyens du quartier Saint-Sulpice risquent-ils d'être pénalisés par l'administration Doré, à cause de la turbulence suscitée par leur conseiller Benoît? «Aucunement», s'empresse de répondre la présidente du RCM. Maladie ou frustration Par ailleurs, parmi les cinq conseillers du RCM absents lors de l'adoption du budget, se trouvent MM. Raymond Blain (Saint-Jacques) et Gérard Legault (L'Acadie) qui, tous deux, sont présentement en congé de maladie. Les trois autres absents sont les conseillers Michel Prescott (Jeanne-Mance), Marcel Sévigny (Pointe-Saint-Charles) et Nicole Caron-Gagnon (Émard). M. Prescott a préféré ne pas se présenter à la séance du conseil parce qu'il considère que «c'est une erreur de ne pas avoir étalé sur trois ans l'application du nouveau rôle d'évaluation, ainsi que le permet la loi», dit-il. Mais quant aux orientations générales du budget, le conseiller de Jeanne-Mance est généralement favorable, malgré certains irritants. De façon plus globale, M. Prescott est d'avis qu'il faudrait revoir, de fond en comble, toute la problématique de la fiscalité municipale, particulièrement à Montréal. Enfin, il a été impossible de joindre les conseillers Caron-Gagnon et Sévigny, pour comprendre les motifs de leur absence de l'hôtel de ville, jeudi soir.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-12-14

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/6MT88SRN

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:52

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:52

---

## Transplantation ou simple lifting?

**Type** Article de journal

**Auteur** Martha Gagnon

**Résumé** Depuis plus de 300 ans, l'Hôtel-Dieu de Montréal sauve des vies. Aujourd'hui les rôles sont inversés: c'est l'hôpital qui a besoin d'être sauvé. Si tout le monde s'entend sur la nécessité de maintenir l'institution en vie, on se chicane sur le traitement à administrer. Le ministre de la Santé propose une transplantation majeure qui soulève du mécontentement dans plusieurs milieux. Les adversaires au déménagement pensent qu'un «lifting» serait suffisant pour redonner à l'Hôtel-Dieu sa vigueur, mais le ministre et la direction de l'hôpital affirment qu'il faut absolument reconstruire à Rivière-des-Prairies où les besoins sont plus grands. Sinon, soutiennent-ils, c'est la mort à plus ou moins brève échéance. Le débat s'est amplifié au cours des dernières semaines. Partisans et adversaires du déménagement multiplient les pressions, les pétitions et les conférences de presse. On s'accuse mutuellement de chantage, de grenouillage et de patronage. La direction de l'hôpital reproche aux opposants d'avoir réagi tardivement, alors que le dossier traîne depuis 1989. D'un côté, on affirme que l'Hôtel-Dieu ne peut survivre loin des universités et des centres de recherche. De l'autre, on estime que les intérêts collectifs doivent primer les intérêts égoïstes de certains médecins et chercheurs. Un débat où se mêlent les passions, la politique, les conflits personnels et professionnels. Un débat qui n'en soulève pas moins deux

questions importantes: ° L'Hôtel-Dieu gardera-t-il son statut universitaire? ° la population de Rivière-des-Prairies a-t-elle besoin d'un hôpital régional, ou d'un hôpital universitaire où il n'y aura ni service d'obstétrique, ni pédiatrie? La Chambre de commerce de Montréal reproche au ministre de ne pas avoir répondu à toutes les questions. Quant au maire Jean Doré, il s'est surtout battu pour que l'hôpital ne déménage pas à Laval. La tension monte L'Hôtel-Dieu s'apprête donc à célébrer son 350e anniversaire dans la tourmente. La fête prend des allures d'enterrement. L'administration n'a pas réussi à faire l'unité dans l'hôpital autour du projet de déménagement qui suscite le mécontentement chez les employés et plusieurs médecins, surtout les plus anciens. Elle grimpe, elle grimpe la tension, à l'approche d'une décision gouvernementale. Le président du conseil d'administration de l'hôpital, Marc Lalonde, ancien ministre fédéral, reproche aux marchands du centre-ville de faire peur au monde en racontant des «histoires de bonhomme Sept-heures». Si l'on en croit M. Gordon Bernstein, de l'Association des marchands de la rue Saint-Laurent, la moitié des commerces devront fermer leurs portes si l'hôpital quitte le centre-ville. Mais plus que le déménagement, c'est la crainte que l'hôpital ne perde son statut universitaire, une source de fierté autant qu'une source de revenus, qui est maintenant au cœur des discussions. On accuse le ministre de faire du chantage en promettant de maintenir le statut à la seule condition que l'hôpital déménage. La direction de l'Hôtel-Dieu, elle, est en guerre contre la faculté de médecine de l'Université de Montréal qui refuse de lui accorder son statut universitaire à moins que l'hôpital ne fusionne avec Sacré-Coeur. «Jamais, rétorque le directeur de l'Hôtel-Dieu, M. Florent Brissette. Pour nous, ce serait la fin!». À cause de la réforme de la santé qui exige une révision complète du nombre d'hôpitaux universitaires, on en est arrivé à la conclusion qu'il y en avait un de trop dans le secteur francophone. Celui-ci comprend les hôpitaux Maisonneuve-Rosemont, Notre-Dame, Saint-Luc, Sacré-Coeur, Sainte-Justine et l'Hôtel-Dieu; tous ont le statut universitaire. La lutte est féroce! La direction de l'Hôtel-Dieu accuse la Faculté de médecine de manquer de transparence et de «coucher» avec les autres hôpitaux, tandis que la Faculté soutient que la crédibilité de l'établissement a diminué. Si le ministre accorde le statut à l'Hôtel-Dieu, on peut se demander quel établissement sera le perdant? Une santé fragile Même si la situation financière de l'Hôtel-Dieu est certain rétablie après un déficit record de 8 millions au début des années 80, même si l'hôpital a retrouvé un certain prestige, son état de santé demeure encore fragile. L'hôpital a subi de durs coups. En 1983, il perdait sa reconnaissance comme centre de recherche et voyait son nombre d'étudiants, de professeurs, de chercheurs diminuer au profit des hôpitaux concurrents. Il perdait aussi des spécialités comme la chirurgie générale en 1988, puis l'anesthésie et la psychiatrie, à cause d'un manque de professeurs et de programmes d'enseignement insuffisants. Le nombre de visites à l'urgence diminuait aussi de 2000 au cours des deux dernières années. Pendant ce temps, des hôpitaux comme Maisonneuve-Rosemont, Saint-Luc et Notre-Dame se sont taillé une plus grande place dans le monde médical et universitaire. L'Hôtel-Dieu, le «fleur de la médecine canadienne-française», a vu son image pâlir. Certes, l'hôpital a joué un rôle de pionnier dans plusieurs domaines: première greffe cutanée au monde chez un grand brûlé et premier diagnostic de sida au Canada. Il offre aussi des services modernes, comme par exemple, la radiothérapie oncologique, le dépistage et traitement du cancer et une clinique exclusive de fibrose kystique du pancréas. Mais l'établissement de 510 lits est vieux! Les immeubles ne sont pas conçus pour accueillir les nouvelles technologies. («D'autres hôpitaux sont vieux et on ne les force pas à déménager», souligne le Syndicat des employés.) L'Hôtel-Dieu a perdu plusieurs des éléments qui faisaient sa force d'autrefois et son environnement s'est transformé. La désertion de la population du centre-ville et la proximité de plusieurs autres hôpitaux rendent sa présence moins essentielle dans ce secteur géographique. Des lits en trop Certains vont même jusqu'à qualifier le centre-ville de «Silicon Valley médical». On y retrouve plusieurs hôpitaux, les facultés de médecine de l'Université de Montréal et de McGill, de même que l'Institut de recherches cliniques. Les études du ministère de la Santé estiment que le centre-ville se retrouvera bientôt avec 1000 lits en trop pour des soins de courte durée. Ce secteur compterait déjà la moitié de tous les lits d'hôpitaux du Grand Montréal. Le Groupe interdisciplinaire en santé de l'Université de Montréal conteste ces chiffres et avance qu'il manquera 800 lits d'ici dix ans. La direction de l'Hôtel-Dieu met en doute la crédibilité de l'étude. Les opposants au projet de déménagement reconnaissent que le nord-est a besoin d'un hôpital. Mais pas l'Hôtel-Dieu. Selon eux, la population de ce secteur sera mal servie par un hôpital universitaire dont la mission est de soigner en priorité les malades de 55 ans et plus. Une question qui visiblement embarrasse le président du Conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu Marc Lalonde, qui affirmait au cours d'une assemblée publique mardi soir que la population de Rivière-des-Prairies est «moins jeune qu'on ne le croit». Selon lui, un hôpital universitaire profite à tout le monde. **LES TROIS OPTIONS RELATIVES À L'HÔTEL-DIEU** Option 1 Reconstruction de l'Hôtel-Dieu à Rivière-des-Prairies et transformation des locaux du centre-ville en pavillon de gériatrie et services administratifs. Un projet de 265 millions seulement pour la construction du nouvel hôpital universitaire dont la mission serait de développer la recherche et les nouvelles technologies, former des médecins et traiter principalement les maladies touchant les personnes de 55 ans et plus. On ignore encore le coût exact du réaménagement des locaux actuels (au moins 25 millions) qui seraient transformés pour recevoir des malades chroniques et des services administratifs du milieu de la santé et des services sociaux. Le projet n'est pas encore arrêté. S'il y a déménagement, le ministre Côté assure que l'hôpital gardera son statut universitaire. Option 2 Maintenir l'Hôtel-Dieu au centre-ville en le rénovant (170 millions de dollars) et construire un hôpital régional à Rivière-des-Prairies pour répondre aux besoins du nord-est: un investissement de 80 millions de dollars. Dans ce cas, la mission universitaire n'est pas assurée. Option 3 La fusion avec l'hôpital Sacré-Coeur sur le site de cet établissement à Cartierville, comme le recommande la Faculté de médecine de l'UdeM: un projet de 223 millions de dollars. Le statut universitaire n'est pas garanti.

Les intervenants dans le débat sur l'emplacement de l'Hôtel-Dieu CEUX QUI S'OPPOSENT AU DÉMÉNAGEMENT ° Le Parti québécois. ° Le syndicat des 2500 employés de l'Hôtel-Dieu et celui des employés de l'hôpital Saint-Luc, qui ont l'appui de la CSN. ° Un groupe de 21 médecins de l'institution et le docteur Jacques Genest, fondateur de l'Institut de recherches cliniques de Montréal. ° L'Association Jeanne-Mance des bénéficiaires de l'Hôtel-Dieu. ° Plusieurs commerçants et associations du centre-ville. ° Des députés et conseillers municipaux de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal-Centre-sud, qui ont formé une coalition. ° Deux membres du conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu, le docteur Michel Bergeron, représentant de l'Université de Montréal, et M. Charles Demers, représentant des employés. ° Un groupe de citoyens de la Rive-Sud. LEURS ARGUMENTS L'éloignement du réseau universitaire et de l'Institut de recherches cliniques causera du tort à l'Hôtel-Dieu et pourrait entraîner le départ de plusieurs médecins et chercheurs. La perte de plus de 2000 emplois (trois fois les usines Angus) aura un impact négatif sur le centre-ville. Fermer l'Hôtel-Dieu pour construire à Rivière-des-Prairies coûtera près de 300 millions de dollars sans ajouter un seul lit de courte durée sur l'île de Montréal. Le départ de l'Hôtel-Dieu augmentera la pression sur les autres hôpitaux du centre-ville. Le Groupe de recherche en santé de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal soutient qu'il manquera plus de 800 lits au centre-ville d'ici dix ans. Les médecins seront forcés de travailler loin de leurs cliniques privées. La construction à Rivière-des-Prairies d'un hôpital ultra-spécialisé, où il n'y aura pas ni pédiatrie, ni obstétrique, ne répond pas aux véritables besoins de la population du nord-est, qui serait mieux servie par un petit hôpital régional. Les problèmes de transport en commun dans le nord-est obligeront la clientèle de l'Hôtel-Dieu à changer d'hôpital. Rénover l'Hôtel-Dieu serait la meilleure solution. Le ministre Côté fait du chantage en menaçant de retirer le statut universitaire de l'Hôtel-Dieu si l'hôpital ne déménage pas. CEUX QUI APPUIENT LE DÉMÉNAGEMENT ° En tête, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté, qui en fera la recommandation au Conseil des ministres. ° Le conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu, présidé par l'ancien ministre fédéral, Marc Lalonde, qui a voté majoritairement en faveur du déménagement. ° Le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'hôpital. ° Les conseillers municipaux et chefs de file de l'Est de Montréal regroupés autour du député libéral de Lafontaine, Jean-Claude Gobé. ° Les maires Yves Ryan (Montréal-Nord), Richard Quirion (Anjou), Yvon Labrosse (Montréal-est), des députés et des conseillers municipaux du nord-est. ° Des directeurs généraux de CLSC et différents groupes socio-économiques. La baisse démographique au centre-ville et l'accroissement de la population dans le nord-est, un bassin de plus de 300 000 personnes, justifient le déménagement. Il y a actuellement un surplus de 1000 lits (soins de courte durée) au centre-ville. L'Hôtel-Dieu n'a pas le choix; il perdra son statut universitaire s'il reste au centre-ville. En plus d'être coûteuse, la rénovation de l'Hôtel-Dieu pourrait durer dix ans, causer d'énormes difficultés et paralyser une partie des activités de l'hôpital. À Rivière-des-Prairies, on peut construire un hôpital d'une superficie de 1,2 million de pieds carrés, alors qu'on ne dispose que de 800000 pieds carrés pour l'agrandissement au centre-ville. Le déménagement est la seule planche de salut pour l'Hôtel-Dieu, qui doit devenir un centre moderne, ultra-spécialisé. Il est faux de croire que le centre-ville sera affecté par la disparition de l'Hôtel-Dieu puisque le vieil édifice abritera de nouveaux services et de nouveaux employés. Le centre-ville représente seulement 20 p. cent de la clientèle de l'Hôtel-Dieu. Pour le reste, on estime que 40 p. cent des usagers viennent de différentes parties de l'île de Montréal et un autre 40 p. cent de l'extérieur du territoire. Jamais on n'acceptera une fusion avec l'hôpital Sacré-Coeur comme le propose la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-12-14

**Pages** P. B-4

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/7J785227>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:52

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:52

---

## Fluoration: Montréal reporte sa décision au printemps 1993

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° L'administration Doré a reporté au printemps de 1993, au plus tôt, sa décision dans le vieux dossier de la fluoruration des eaux de consommation à Montréal. Le conseil municipal a entériné hier soir l'octroi d'un autre contrat à des chercheurs universitaires, cette fois pour étudier les effets des variations saisonnières sur la teneur en fluorures des eaux de Montréal. Le rapport coûtera 150 000\$ et sera remis dans seize mois. «Nous serons par la suite en mesure de prendre une décision, qui sera politique», a déclaré le responsable du dossier au comité exécutif, André Lavallée. «Une administration RCM mettra en vigueur un programme de fluoruration de l'eau potable», promettait cette formation avant de prendre le pouvoir en 1986. En juin 1988, la commission du Développement communautaire du conseil municipal se prononçait sur la fluoruration par un vote de... cinq

contre cinq, ce qui équivalait à un rejet. En 1989, l'Université McGill réalisait une étude sur la dilution du fluor dans les eaux mais, selon un communiqué émis hier par la Ville, «elle a permis d'éclaircir certains points, tout en soulevant de nouvelles questions». La nouvelle étude sera coordonnée par le docteur Patrick Béron, spécialiste en science de l'eau à l'UQUAM, qui s'associera aux docteurs André Hade (chimie physique), de la même institution, et Ronald Gehr (sciences de l'eau et génie civil) de McGill. Elle leur permettra de se pencher notamment sur les fluorures provenant des eaux de surface, sur l'importance des déversements accidentels de fluorures dans le réseau d'égout et sur les variations saisonnières de la teneur en fluorures des eaux à l'entrée de l'usine de filtration de la Ville ainsi qu'à l'entrée et à la sortie de l'usine d'épuration de la CUM.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-12-17

**Pages** P. A-12

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/6VN7JPBD

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:52

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:52

---

## La Ville de Montréal emprunte 72 millions pour des sociétés paramunicipales trop endettées

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** Dans un premier temps, des crédits de 37,3 millions ont été demandés hier soir au conseil municipal pour améliorer la capitalisation de trois de ces organismes. Il s'agit de la SIMPA, Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal, qui recevra 10 millions, la SODIM, Société de développement industriel de Montréal (14 millions) et de la SHDM, Société d'habitation et de développement de Montréal (12,2 millions). Ces organismes ont beaucoup emprunté au cours des dernières années et la Ville prend la relève pour améliorer leur bilan. La SODIM, qui aménage entre autres le Parc d'entreprises du canal, a notamment emprunté pour payer les intérêts sur hypothèques, les déficits d'exploitation et les rénovations de l'édifice Le Nordelec. Cette bâtisse, qui a été payée 18 millions en 1989, portera une dette de 33 millions à la fin de 1992. Un autre montant de 34,5 millions sera emprunté pour renforcer la trésorerie de la Ville, qui a financé des avances pour fonds de roulement à quatre sociétés. L'Association montréalaise d'activités récréative et culturelle (AMARC), qui administre la Ronde, a ainsi reçu 7,5 millions, la SIMPA 4 millions et la SODIM 2 millions. Pour la SHDM, la Ville avait puisé dans sa trésorerie 10 millions pour financer l'achat des terrains de Blue Bonnets et 10 millions pour le fonds de roulement. Une somme de 2,1 millions est ajoutée au total pour la provision pour escompte et les frais d'émission pour les deux catégories d'emprunts qui ne seront pas effectués avant 1992 et dont la durée ne devra pas excéder 10 ans. Les travaux continuent Le conseil municipal a par ailleurs été appelé à entériner un contrat de 2,07 millions à la compagnie Spénova pour d'autres travaux à l'hôtel de ville. Dans la salle du conseil, les pupitres seront réaménagés en hémicycle, la sonorisation sera améliorée, des gicleurs seront installés, etc. Le contrat prévoit aussi des travaux de réfection de la terrasse extérieure du bâtiment et la construction, dans le nouveau Champ-de-Mars, d'un pavillon au-dessus de l'édicule du métro. On y aménagera un centre d'interprétation du nouveau parc tout en y intégrant les cheminées de la chaufferie souterraine de l'hôtel de ville. Les travaux de la salle du conseil et de la terrasse font partie de l'enveloppe de 23 millions pour les rénovations et le réaménagement de l'hôtel de ville. Le comité exécutif décidait au début de l'automne de ne pas dépasser cette somme pour le moment, annulant pour y arriver des travaux tels la construction d'un pavillon permanent sur la terrasse et d'un escalier monumental donnant sur le Champ-de-Mars. On a toujours l'intention d'aménager, au quatrième étage, de nouveaux bureaux pour le maire et ses adjoints et pour les membres du comité exécutif. L'appel d'offres doit être lancé à la mi-février 1992. Le conseil municipal est également appelé à voter des crédits de 160000\$ pour l'exposition «Vivre l'hiver en ville», organisée dans le cadre de la 5e biennale internationale des villes d'hiver, qui se tiendra à Montréal du 17 au 21 janvier prochain.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-12-17

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/U4UB3QZJ

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:52

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:52

---

## Le conseiller Benoît dit avoir l'appui de électeurs du district de Saint-Sulpice

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° Le conseiller municipal Michel Benoit, qui a voté contre le budget Doré-Cousineau la semaine dernière et qui comparaitra devant le conseil exécutif du RCM après-demain, a refusé hier soir de se prononcer sur son appartenance à cette formation politique. «C'est encore trop chaud et je dois d'abord aller m'expliquer avec les membres de l'exécutif», a-t-il déclaré en marge de la réunion du conseil municipal. Le conseiller Benoit, qui représente le district de Saint-Sulpice, dit avoir reçu beaucoup d'appuis de la part d'électeurs. «Ils m'apportent un soutien moral», a-t-il ajouté. M. Benoit a été convoqué par les hautes instances du RCM parce qu'il a dit à La Presse avoir été menacé d'être expulsé du parti s'il votait, jeudi dernier, contre le budget. Il a rappelé hier soir qu'il avait voté en faveur des cinq budgets précédents de l'administration Doré depuis que cette dernière a pris le pouvoir en 1986. «Cette fois-ci, je ne pouvais pas aller me cacher. Mon choix était bien mûri», a poursuivi M. Benoit. «Tous les dissidents étaient dans le même bain», a-t-il également déclaré. Le conseiller Marcel Sévigny (Pointe-Saint-Charles) a confirmé qu'il avait subi une intervention chirurgicale mineure jeudi dernier, ajoutant toutefois qu'il aurait fort bien se présenter pour le vote sur le budget mais qu'il avait choisi de s'abstenir. Il s'élève en particulier, tout comme un autre absent, Michel Prescott (Jeanne-Mance), sur la décision de ne pas étaler le nouveau rôle d'évaluation sur trois ans et de le faire porter immédiatement et en entier par les propriétaires. Selon lui, certains petits propriétaires des rues Sainte-Madeleine et Congrégation dans son district subissent une hausse d'évaluation de 70 p. cent qui se traduira par une augmentation de taxes de 40 p. cent. «Des retraités et de petits propriétaires devront vendre parce que le non-étalement les touchera beaucoup», poursuit M. Sévigny, qui ajoute que sur les rues où vivent ces citoyens, «les trottoirs sont tout croches et il n'y a pas d'arbres».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-12-17

**Pages** P. A-4

**Select in Zotero** [zotero://select/library/items/KE3TAYKG](https://zotero.org/select/library/items/KE3TAYKG)

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:52

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:52

---

## Innovatech est au coeur du plan de relance de Montréal

**Type** Article de journal

**Auteur** Denis Lessard

**Résumé** QUÉBEC - Le gouvernement du Québec annoncera ce matin la création d'une nouvelle société, Innovatech du Grand Montréal, destinée à stimuler le développement technologique dans les entreprises de la grande région métropolitaine. Dotée d'un budget de 300 millions pour les cinq prochaines années, cette entreprise est la pièce centrale du plan de relance de Montréal que rend public, en grande pompe ce matin, le président de comité interministériel sur la relance de Montréal, Daniel Johnson. En tout, Québec compte injecter 407,9 millions sur les cinq prochaines années pour stimuler l'économie montréalaise. Mais le projet expliqué hier soir aux principaux intervenants patronaux et syndicaux a frappé tout le monde par l'ampleur du territoire visé et le côté «nébuleux» des engagements. «C'est ce qui nous a tous frappés, le peu de moyens pour l'ampleur des objectifs; on nous parle de synergie et de beaux principes, mais on ne met pas beaucoup d'argent par rapport aux besoins», de confier l'un des participants à la réunion de «débriefing» d'hier soir. «Ce qui est sûr, c'est que ceux qui espèrent des résultats à court terme de cette opération seront déçus.» Le plan de M. Johnson ne prévoit aucun objectif quantifié en terme de création d'emplois. Le ministre avait convié une vingtaine d'hommes publics hier soir, après avoir divulgué plus tôt ses intentions au président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, Michel Hamelin et au maire Jean Doré. En soirée, on avait réuni le président du Conseil du patronat, Ghislain Dufour, les recteurs de l'UQUAM et de Concordia, Claude Corbo et Patrick Kenniff, Luigi Liberatore, du Board of Trade, Roland Doré, de Polytechnique, Richard Le Hir, de l'Association des manufacturiers canadiens, et Syvio Gagnon, de la CSN. Ce matin, une imposante brochette de ministres doit assister au dévoilement des conclusions du comité ministériel. 137 municipalités Pas moins de 137 municipalités seront touchées par le plan de relance, de localités aussi éloignées de Montréal que Mirabel jusqu'aux environs de Valleyfield. En tout, le territoire couvert touche 3,2 millions de personnes. Des municipalités comme Blainville, Deux-Montagnes, Les-Moulins, L'Assomption, la Vallée du Richelieu et Saint-Paul-de-Châteauguay auront droit aux mêmes fonds que Montréal pour stimuler le développement de leurs industries. Ironiquement, l'une des limites du territoire couvert est le comté de Vaudreuil-Soulanges,

représenté par M. Johnson à l'Assemblée nationale. À la réunion d'hier, la plupart des observateurs ont dit se méfier à l'avance des problèmes de concertations qui, inévitablement, surgiront entre tous ces gouvernements municipaux. On s'attend notamment à des difficultés d'harmonisation des fiscalités entre les villes. Quant au gouvernement fédéral, il devrait faire une annonce pour appuyer Québec après les Fêtes, a indiqué M. Johnson, sans en divulguer le montant. Selon les informations de La Presse, Ottawa prévoirait environ 125 millions. Des 407 millions, la part du lion ira au développement technologique par l'entremise d'Innovatech, qui sera cogérée par les «partenaires régionaux». Pourront se qualifier pour l'assistance les entreprises qui s'inscrivent dans le courant des «grappes industrielles» identifiées dernièrement par le titulaire de l'Industrie, Gérald Tremblay. L'adaptation de la main-d'oeuvre des industries montréalaises pourra compter sur l'injection de 80 millions supplémentaires. Les 25 millions restants seront aiguillés vers le développement des marchés d'exportation.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-12-17

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/96GR9MHG

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:52

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:52

---

## Le plan de relance de Montréal est accueilli sans enthousiasme

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** La Presse Nouvelles générales, mercredi 18 décembre 1991 658 mots, p. A1 Cloutier, Laurier; Gauthier, Gilles L'administration Doré a accueilli sans enthousiasme le «plan stratégique de redressement durable de la base économique» de la grande région de Montréal, annoncé hier par le ministre Daniel Johnson, qui promet l'injection de 407,9 millions en cinq ans. «Un pas dans la bonne direction», a déclaré le maire Jean Doré. «Un bon départ, mais nous aurions préféré que certaines mesures soient plus ciblées sur l'île et la Ville de Montréal», de dire le vice-président du comité exécutif et responsable du développement économique, John Gardiner. Ni le premier ministre Robert Bourassa ni les maires des grandes municipalités de la région n'assistaient au lancement de ce plan qui fait appel à la concertation et qui s'articule autour de deux axes: création d'Innovatech Grand Montréal, dotée de crédits de 300 millions, qui veut «renforcer les maillons faibles de la chaîne d'innovation» et dont les membres du conseil d'administration proviendront des entreprises, des syndicats, des universités et du milieu de la recherche de la région; une série de 18 mesures nouvelles, améliorées ou déjà prévues, visant la modernisation de l'économie, l'adaptation de la main-d'oeuvre et le développement des marchés et auxquelles on entend consacrer 107,9 millions. Certaines s'adressent plus spécifiquement à la Ville de Montréal: ouverture d'une école des métiers du plastique dans le sud-ouest, implantation de la principale place d'affaires de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, création du Fonds de développement international, implantation de la Maison des régions, élargissement des activités des Corporations de développement économique et communautaire (CEDEC), amélioration du Programme d'aide à l'intégration en emploi (PAIE). Innovatech constitue par contre un coffre à outils qui est mis à la disposition du milieu montréalais et qu'il lui appartiendra d'utiliser, de dire le ministre Johnson qui, à titre de président du Comité ministériel permanent de développement du Grand Montréal, prenait toute la place lors de la conférence de presse d'hier, refusant même de laisser les autres ministres répondre à des questions qui leur étaient adressées. «Montréal fera tous les efforts pour aller chercher sa part», a déclaré le maire Doré, qui déplore par ailleurs que Québec ne fasse pas connaître ses intentions au sujet des infrastructures «stratégiques»: remplacement par un pont du tunnel Wellington, aménagement du boulevard Henri-Bourassa pour desservir les parcs industriels de l'est de l'île, autoroutes 25 et Ville-Marie. M. Gardiner regrette également que Québec n'ait rien annoncé au sujet de la dépollution des terrains industriels. Il estime sur un autre plan que la région définie par le programme est bien vaste, qu'on l'a trop étirée, particulièrement vers l'ouest et l'est, et qu'on aurait pu s'arrêter aux couronnes immédiates sur les rives nord et sud. Il aura sans doute compris que M. Johnson, ministre responsable de la région de Montréal, ne pouvait pas ne pas inclure son comté de Vaudreuil dans son plan, ce qui a provoqué un élargissement de tout le périmètre. M. Doré, qui participait hier à Québec à l'étude des amendements à la charte de la Ville, a précisé qu'il fallait encore aborder les questions de l'équité fiscale et du rôle spécifique de Montréal dans le plan. «Nous serons là pour en discuter», a-t-il ajouté. Pour sa part, le maire d'Anjou, Richard Quirion, estime que l'approche Johnson «n'est qu'un premier pas devant mener vers la relance économique de la région montréalaise. Il aurait cependant été préférable que ce plan se limite au territoire du grand Montréal métropolitain, celui qui englobe l'île de Montréal, la Rive-Sud immédiate et Laval. Il sera nécessaire que ce plan soit suivi d'autres actions plus significatives pour notre région». Le maire Gilles Vaillancourt de Laval rappelle qu'il avait souhaité la concertation régionale dans son dernier discours sur le

budget, et il estime que le document rendu public hier par le gouvernement «va dans ce sens-là». Parmi les créneaux qui peuvent, selon lui, s'inscrire dans le programme figurent le développement, dans le parc de haute technologie de Laval, des secteurs pharmaceutique et des bio-technologies. Le président du comité exécutif de la CUM, Michel Hamelin, estime pour sa part que l'annonce prochaine d'un autre plan fédéral permettra une action combinée et que celui qui a été rendu public hier par Québec «donnera un coup de pouce. Il n'annonce aucun projet précis et il faudra susciter des initiatives de la part des gens d'affaires». Le président du conseil du patronat, Ghislain Dufour, estime que Québec a fait un bon choix en privilégiant l'innovation alors que celui de l'Association des manufacturiers, Richard Le Hir, juge que l'analyse des problèmes était juste mais que les 400 millions sont insuffisants. Fernand Daoust, de la FTQ, accueille le plan positivement «même s'il ne s'agit pas du grand pas en avant que nous attendions», pendant que Sylvio Gagnon du Conseil central de Montréal de la CSN opine qu'il s'agit d'un plan intéressant mais incomplet, notamment au chapitre de l'étalement urbain. Les actions d'Innovatech «déborderont du cadre de la recherche et du développement pour couvrir entre autres les projets et les activités du transfert technologique, la qualification professionnelle des ressources humaines et le renforcement des infrastructures publiques». L'organisme, qui commencera à fonctionner l'an prochain, sera doté d'un conseil d'administration de neuf membres et d'une direction générale. La gérance et le suivi administratif seront confiés, contre rémunération, à des mandataires du secteur public ou du privé. L'État a réduit à quelques noms la liste des personnes auxquelles il pourrait confier les principaux postes.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-12-18

**Pages** P. A-1

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/EQN24BNL>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:53

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:53

---

## Johnson: Montréal aurait pu répartir autrement le fardeau

**Type** Article de journal

**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** ° Selon le ministre Daniel Johnson, l'administration Doré «a fait un choix politique» quand elle a décidé, dans son dernier budget, de surtaxer les industries et les commerces plutôt que de comprimer ses dépenses «comme nous l'avons fait». Le président du Conseil du Trésor réfute les arguments du maire Jean Doré qui soutenait, il y a moins d'une semaine encore, que la Ville n'avait d'autre choix que celui de faire porter le fardeau fiscal supplémentaire sur les gens d'affaires et que cette décision lui avait en quelque sorte été imposée par Québec. Outre la réduction des dépenses, la Ville aurait pu, selon M. Johnson, tarifier les services, augmenter le prix du ticket d'autobus, imposer une hausse de taxes uniforme pour toutes les catégories de contribuables, négocier des conventions collectives moins coûteuses, etc. N'ont-ils pas négocié une hausse de salaire de deux p. cent pour 1992 avec les cols bleus? «Chez nous, c'est zéro p. cent», réplique le président du Conseil du Trésor, qui ajoute qu'une augmentation de deux p. cent aurait coûté 300 millions au gouvernement l'an prochain. Le choix des moyens «n'a pas été imposé par Québec», poursuit le ministre, qui n'ira cependant pas jusqu'à nier que le gouvernement a refilé des factures aux municipalités et qui admettra qu'elles étaient «salées». «Mais elles ont des gestes à faire pour les réduire», répète-t-il. «Oui, c'est la faute de Québec, parce que nous avons annoncé nos intentions. Mais la redistribution du fardeau fiscal au Québec pour tenir compte de la capacité concurrentielle de la province au chapitre des impôts s'est faite ouvertement, et les décisions ont été prises au grand jour. Et les administrations avaient le choix de répartir ce nouveau fardeau comme elles le voulaient.»

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-12-18

**Pages** P. A-2

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/SCFE7GVA>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:53

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:53

---

## Budget de Montréal: le ministre Johnson «est dans les patates», réplique le maire Jean Doré

**Type** Article de journal



**Auteur** Gilles Gauthier

**Résumé** °Selon le maire Jean Doré, le ministre Daniel Johnson «est carrément dans les patates» quand il affirme que Québec a mieux fait ses devoirs budgétaires que Montréal. Le ministre responsable de la région de Montréal disait mardi que le gouvernement avait imposé un gel de salaire à ses employés alors que la Ville offrait une augmentation de 2 p. cent pour 1992. «À Québec, c'est 0 p. cent au début mais 3 p. cent à la fin et chez nous c'est 2 p. cent pour toute l'année», a rétorqué le maire, ajoutant que Québec devra intégrer ce 3 p. cent aux échelles salariales avant d'entreprendre la prochaine négociation, soit davantage que Montréal. M. Doré a ajouté, au cours d'une entrevue qu'il accordait hier à La Presse, que le «le rapport de force n'est pas le même», Québec et Ottawa négociant avec leurs fonctions publiques «avec un gun sur la table» alors que Montréal ne peut adopter de lois spéciales. Elle n'a pas non plus le droit de lock-out et «il a fallu quinze arrêts de travail pénibles pour tout le monde avant d'en arriver à une entente négociée avec les cols bleus». Le premier magistrat ne croit pas qu'il soit possible d'abolir 1000 postes à la Ville sans affecter sérieusement la qualité des services, comme le suggérait le conseiller municipal Saulie Zajdel du RCM, qui a voté contre le budget. Un examen des programmes Il promet toutefois que l'administration s'attaquera dès le début de 1992, dans la perspective d'une réduction des coûts, à l'examen de tous les programmes et des procédés administratifs, «qui n'ont jamais été remis en cause». Tout va y passer car il n'y a pas de vaches sacrées, ajoute M. Doré, et les 226 postes abolis dans le dernier budget ne constituent qu'une première étape. Il se réjouit par ailleurs de l'annonce, mardi, par le ministre Claude Ryan de la mise sur pied d'une commission, ou l'équivalent, qui se penchera entre autres sur les mécanismes de concertation dans la région de Montréal. Selon lui, le centre de l'agglomération est «invivable» parce que plusieurs villes de banlieue sont en quelque sorte des «paradis fiscaux». Il faut, de dire M. Doré, «trouver des mécanismes fiscaux pour en arriver à une plus grande équité». Une rue dans le centre-ville, donne-t-il comme exemple, doit être refaite à tous les quinze ans alors qu'elle dure 50 ans en banlieue. Il estime qu'une structure de concertation régionale pourrait être mise en place pour faire des arbitrages et oeuvrer, dans un premier temps, dans le secteur de la promotion économique et touristique. M. Doré entrevoit entre autres un programme de partage des revenus fiscaux. Une partie des taxes payées par une compagnie attirée dans l'agglomération par un organisme régional serait remise à la ville centrale, qui offre des services et des équipements qui profitent à tous. Interrogé sur la tarification des services, le maire n'exclut pas, «à terme», la possibilité de revenir à une forme de taxation directe de l'eau de consommation. Il rejette les compteurs classiques, qui entraînent des coûts trop élevés pour l'installation et les relevés périodiques. Il compte plutôt sur les nouvelles technologies qui permettent une lecture à distance par téléphone, dans le cadre d'un programme conjoint avec Hydro-Québec ou Gaz métropolitain. Il défend le dossier des célébrations du 350e anniversaire de la fondation de la ville, déclarant qu'«en bout de ligne, ce sont les Montréalais qui décideront si elles seront un succès ou pas». M. Doré déplore que les milieux montréalais aient sombré dans une déprime profonde et il estime que, grâce notamment aux programmes annoncés récemment par les gouvernements supérieurs, «les morceaux du casse-tête sont en train de se mettre en place».

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-12-19

**Pages** P. A-6

**Select in Zotero** [zotero://select/library/items/PB2QI2SZ](https://zotero://select/library/items/PB2QI2SZ)

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:53

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:53

---

## L'arbitre donne raison aux pompiers

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Bellemare

**Résumé** °Les 1400 pompiers de Montréal, actuellement préoccupés par leur campagne de distribution de paniers de Noël, viennent d'apprendre que l'arbitre André Bergeron leur propose une hausse salariale de 7,4 p. cent pour l'année 1991. Préparant déjà leurs négociations pour 1992, les pompiers toucheront ainsi un salaire annuel de 47018\$. Du neuvième rang qu'ils étaient dans la région de Montréal, ils se glissent au sixième rang, derrière les pompiers de Montréal-Est (48100\$), d'Anjou, de Montréal-Nord, de Laval et de Saint-Laurent. Gaston Fauvel, président de l'Association des pompiers de Montréal, est certes très satisfait de ce règlement, qui reste à être entériné par l'administration du maire Jean Doré. «La décision de l'arbitre Bergeron nous permet d'effectuer le rattrapage souhaité», disait-il hier à La Presse, en précisant que l'actuelle convention collective devait prendre fin le 31 décembre. Dans la région de Toronto, les pompiers reçoivent un salaire identique à ceux de Montréal-Est, tandis que la région d'Ottawa-Hull, leur revenu s'établit à environ 49000\$ par année. Par ailleurs, M. Fauvel a indiqué que les pompiers de Montréal distribueront, ces prochains jours, 900 paniers de Noël d'une valeur de 150\$ à 200\$ chacun. «Le public, note-t-il, a été deux fois plus généreux que l'an passé et notre

opération ne comporte aucun frais d'administration.» «Nous avons récolté environ 150000\$ en argent. Cet argent servira à procurer des bons d'achat aux bénéficiaires de notre oeuvre», a-t-il précisé.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-12-19  
**Pages** P. A-5  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/CE7XCJSY  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:53  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:53

---

## Michel Benoît, du RCM, fait amende honorable

**Type** Article de journal  
**Auteur** Pierre Bellemare  
**Résumé** °Le conseiller du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), Michel Benoît, vient d'admettre devant les hautes instances du parti qu'il a commis "un excès de langage" dans son appréciation des discussions entourant l'adoption du budget de Montréal, proposé par son chef, le maire Jean Doré, et par la présidente du comité exécutif, la conseillère Léa Cousineau. M. Benoît a laissé entendre, quelques heures après l'adoption du budget, qu'il avait été "menacé" d'expulsion du parti du maire Doré, pour avoir exprimé son désaccord sur ce document majeur, qui a d'ailleurs fait l'objet d'une longue soirée de débats autour de la salle du conseil municipal. Tout en maintenant son jugement sur le budget, qu'il trouve trop lourd pour la capacité de payer des contribuables, le conseiller Benoît a indiqué au conseil exécutif central du RCM, devant qui il a été amené à comparaître, que ses paroles avaient dépassé sa pensée, "compte tenu de la très forte tension existante au moment de sa déclaration". La présidente du RCM, Louise Laviolette, s'est réjouie de la "confession" du conseiller Benoît. Elle insiste surtout pour dire que, "si tel avait été le cas - menace d'expulsion - le conseil exécutif serait intervenu auprès de ceux et celles qui auraient pu tenir de tels propos". Dans le cadre de cette réconciliation, le conseiller Benoît n'avait pas à justifier son opposition au budget, soumis par sa propre équipe, mais plutôt à s'expliquer sur les présumées menaces d'expulsion. Un autre conseiller du RCM, Saulie Zajdel, s'est également dissocié de la ligne du parti, pour enregistrer un vote négatif sur le budget. Cependant, le droit à la dissidence existe, selon les statuts du parti, et le conseiller Zajdel s'en est prévalu, sans se livrer à de "propos excessifs". M. Benoît a, pour sa part, fait croire que les menaces d'expulsion lui avaient été adressées par des membres du comité exécutif de la ville, présidé par Mme Cousineau. Enfin, Mme Laviolette rappelle qu'il n'y a qu'un motif d'expulsion dans les statuts du parti et il s'applique seulement lorsqu'un conseiller du RCM "est officiellement mis en candidature à une charge d'officier ou de candidat d'un autre parti politique".

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-12-21  
**Pages** P. A-5  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/PZYER87R  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:53  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:53

---

## Robert Perreault reporté (sous réverse...) à la présidence du CMTC

**Type** Article de journal  
**Auteur** Pierre Bellemare  
**Résumé** °C'est pratiquement sous la menace des maires Gilles Vaillancourt (Laval) et Hugues Aubertin (Boucherville) que Robert Perreault a été reporté, hier, à la présidence du Conseil métropolitain du transport en commun (CMTC). "Il - M. Perreault - demeure président jusqu'à la fin de 1992 et, par la suite, on verra", a commenté le maire Aubertin, qui est aussi président de la Société de transport de la Rive-Sud. "M. Perreault doit être respectueux des décisions adoptées majoritairement par le CMTC. S'il tient à rester à son poste, il devra se plier à la majorité", signale cependant le maire Vaillancourt. La contestation du leadership de M. Perreault, latente depuis plusieurs mois, a éclaté lors de l'adoption de la résolution, le 29 novembre, visant à majorer la carte mensuelle régionale de 52\$ à 69\$, à compter du 1er janvier. M. Perreault s'est déjà fait des "ennemis" sur la Rive-Sud, il y a environ trois ans, lorsqu'il a menacé de couper le service du métro sur la ligne quatre, liant Longueuil à Berri-UQAM. Plus récemment, il a suscité un certain mécontentement du côté de Laval, en

s'objectant à la construction d'un pont pour relier l'autoroute 25 à l'île de Montréal. En outre, les cinq conseillers montréalais, siégeant au CMTC, n'ont guère apprécié que M. Perreault - un des leurs au conseil municipal de Montréal - hésite à se rallier à la décision de hausser la carte mensuelle régionale. C'est toutefois ce que M. Perreault a fait, lors de l'assemblée publique d'hier, tout en recevant de sévères mises en garde de ses collègues du Conseil métropolitain, un organisme chargé de veiller au bon fonctionnement du transport en commun inter-rive. Du reste, le CMTC a adopté son budget 1992, qui s'établit à 69 millions de dollars et dont les revenus sont précisément assurés par la carte mensuelle régionale. M. Perreault a toujours appréhendé les fortes hausses de tarifs dans le transport en commun, en raison de la baisse d'achalandage qu'elles peuvent provoquer. Chose certaine: M. Perreault a tout intérêt maintenant à demeurer solidaire des décisions prises par le CMTC, qui regroupe des représentants de la Société de transport de la CUM, la STRSM (Rive-Sud) et la STL (Laval).

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-12-21

**Pages** P. A-5

**Select in Zotero** [zotero://select/library/items/PQLTDP72](https://zotero.org/select/library/items/PQLTDP72)

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:53

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:53

---

## Le plan Johnson favorise l'étalement industriel hors de l'île, selon le PQ

**Type** Article de journal

**Auteur** Bruno Bisson

**Résumé** Le caucus des députés péquistes de Montréal a coupé en rondelles, hier, le plan de relance du Grand Montréal proposé mardi dernier par le président du Conseil du Trésor, M. Daniel Johnson, qui ne faisait déjà pas bondir de joie les édiles municipaux régionaux. Le maire de Montréal, M. Jean Doré, est aussi ressorti un peu égratigné de l'exercice des députés Louise Harel, Michel Bourdon et André Boisclair qui, en chœur, croient que la métropole «n'a pas réussi à faire valoir ses" priorités». Pour les trois députés du PQ, le plan Johnson risque davantage de bénéficier aux municipalités situées en périphérie de Montréal qu'à la métropole elle-même, et cela pour trois raisons: la zone touchée par le plan, et pour laquelle 300 millions de crédits nouveaux deviendront disponibles, à partir de 1992, et ce sur une période de cinq ans, s'étend sur un territoire élargi, et ne touche pas seulement Montréal. Pour les critiques du Parti québécois, l'absence d'une «discrimination positive», favorisant les zones les plus touchées par le sous-emploi, comme l'est et le sud-ouest de Montréal, pourrait favoriser un étalement industriel hors de la métropole le plan Johnson ne prévoit pas, à priori, la décontamination de plus de 900000 pieds carrés de terrains abandonnés, orphelins des anciennes industries lourdes (pétrolières et chimiques, plus particulièrement) tombées en désuétude et fermées, dans l'est et dans les quartiers Saint-Henri et Pointe-Sainte-Charles, dans le sud-ouest enfin, conséquence des deux raisons précédentes, les risques pour une nouvelle entreprise d'avoir à décontaminer ses terrains, combinés au prix déjà plus avantageux des parcs industriels de la périphérie de Montréal, pourraient inciter des investisseurs à se prévaloir du plan Johnson, mais en s'installant plutôt à Laval ou Rigaud (municipalité du comté de M. Johnson qui fait nouvellement partie du Grand Montréal en vertu du plan annoncé mardi dernier). Enfin, a insisté le député Bourdon, qui représente Pointe-aux-Trembles, à l'extrême est de l'Île de Montréal, les banlieues de la «couronne périphérique» continueront d'être avantagées par les infrastructures routières déficientes de l'est. Ce problème n'est pas identifié dans le plan de relance et le gouvernement du Québec, déplore M. Bourdon, n'a pas divulgué ses intentions quant au prolongement des autoroutes 25, au nord du boulevard Henri-Bourassa, et Ville-Marie, dans l'est. Pour sa part, Mme Harel croit que le comité ministériel chargé de préparer la relance de Montréal aurait dû insister davantage sur l'implantation, à Montréal, d'entreprises de recyclage et de production de produits plus «écologiques». Ce type d'entreprises, a-t-elle estimé, «permettra de créer beaucoup d'emplois» au cours des prochaines années, en raison de l'intérêt accru que suscite, aujourd'hui, la préservation de l'environnement. Un tel choix, a-t-elle ajouté, permettrait aussi de recycler une partie des terrains industriels contaminés, devenus vétustes pour toute nouvelle entreprise. En définitive, croient les députés péquistes, le plan Johnson manque la cible montréalaise parce qu'il vise trop large, autour de l'Île, en rendant accessible à 137 municipalités les fonds de recherche, de développement et d'investissement, que distribuera la nouvelle création gouvernementale: Innovatech. Si le député de Pointe-aux-Trembles, M. Michel Bourdon, n'a pas manqué de rappeler que les ministres poids-lourds du comité inter ministériel - Lise Bacon (Laval), André Bourbeau (banlieue sud), Daniel Johnson (Vaudreuil-Soulanges) - ne sont pas de Montréal, il n'a pas mis de gants blancs pour critiquer, au passage, le maire Jean Doré et son administration. «Quand on ne peut pas se faire aimer en politique, a-t-il dit, il est parfois utile d'être craint, pour susciter le respect. Et je ne crois pas que la Ville de Montréal est très crainte, en ce moment, à Québec». Juste avant lui, Mme Harel, à peine plus diplomate, avait fait référence à la caricature ornant la frontispice du numéro courant du magazine Voir, pour

illustrer la perception du maire auprès de son électorat. En page couverture du Voir, un petit bonhomme à la mine un peu gêné, coiffé des mots «Jean Doré est catégorique» dit simplement: «La reprise s'en vient». «Je crois que ça exprime bien les sentiments de la population de Montréal à l'égard de son maire», a dit, sans rire, Mme Harel.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-12-24  
**Pages** P. B-1  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/KPY5N23X  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:53  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:53

---

## L'administration Doré cède devant le lobby de l'auto

**Type** Article de journal

**Résumé** °L'Association du stationnement de Montréal a recommandé à ses membres de surseoir à l'augmentation de tarifs qu'entraînait le récent budget de la Ville de Montréal, parce que cette dernière a apparemment accepté de revoir sa décision d'augmenter le coût des permis de 100 p. cent. Dans un communiqué diffusé hier, l'association qui regroupe une douzaine de grandes compagnies propriétaires de plusieurs parcs de stationnement extérieur du centre-ville, a indiqué que le vice-président du Comité exécutif de Montréal, M. John Gardiner, aurait confirmé l'intention de la Ville de réviser sa décision dès le début de janvier. Une porte-parole du Comité exécutif, Mme Jocelyne Campbell, n'a pu nier ou démentir l'information. Au cours d'un entretien téléphonique, le porte-parole de l'Association du stationnement, M. Pierre H. Fallu, a précisé que le dossier aurait été transmis à la présidence du Comité exécutif pour de plus amples études. Selon lui, l'augmentation du coût des permis des stationnements extérieurs ferait croître de 3\$ ou 4\$ par jour le coût d'une place dans ces parcs.

**URL** URL  
**Publication** La Presse  
**Date** 1991-12-28  
**Pages** P. A-4  
**Select in Zotero** zotero://select/library/items/7KGTKANZ  
**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:53  
**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:53

### Quality report

- Item has no authors
- 

## Revue de l'année 1991

**Type** Article de journal

**Résumé** Juin 1Le ministre Joe Clark rejette l'idée d'une constituante à laquelle le Québec ne participerait pas. Jean-Paul II effectue son premier voyage dans sa Pologne natale depuis la chute du communisme. Le recours aux mères porteuses est désormais considéré illégal en France. 2L'inversion de poussée, en plein vol, d'un des réacteurs du Boeing 767 serait à l'origine de l'explosion de l'avion de Lauda Air. L'Ontario confirme son attachement au régime fédéral canadien. Nelson Piquet gagne le Grand Prix du Canada. 3Depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs en 1984, les charges fiscales des entreprises ont diminué, mais celles d'une famille ont augmenté de 1530\$. Le ministre Joe Clark demande au Québec d'oublier l'accord du lac Meech et les déchirements qu'il a causés. Les troupes soviétiques encerclent le parlement lituanien. Les Expos congédient le gérant Buck Rodgers et le remplacent par Tom Runnels. Le volcan Unzen entre en éruption après deux siècles de sommeil. Le Dr Jamie Astaphan, médecin de Ben Johnson, perd son droit de pratiquer la médecine pendant 18 mois. 4Paul Tellier, le greffier du Conseil privé du Canada, reconnaît qu'il ne s'est jamais opposé à l'admission d'Al-Mashat. En visite dans sa Pologne natale, le pape Jean-Paul II compare l'avortement à l'holocauste nazi. 5Le Conseil des ministres du Québec accepte l'entente intervenue entre le gouvernement et les centrales syndicales visant à restituer aux syndiqués l'ancienneté perdue en 1989. Le maire Jean Doré affirme que la facture refilée par le gouvernement du Québec ne pouvait survenir à un pire moment. Le Service de police de la CUM émet de sérieuses réserves au sujet de l'ouverture possible d'un casino à Montréal. Jean Pâquet, nouveau bâtonnier du

Québec, déplore les libérations pour «délais déraisonnables». 6 La Presse révèle de nombreux exemples de favoritisme dans l'embauche à la Régie des rentes du Québec. Le ministre Joe Clark admet ses erreurs dans l'affaire Al-Mashat. La Cour suprême du Canada tranche en faveur des retraités dans une cause qui les opposait à la Commission d'assurance-chômage. La Cour supérieure rejette la requête en nullité déposée par Taxaction contre le rôle d'évaluation de 1988 de la Communauté urbaine de Montréal. Le Barreau du Québec donne son appui de principe au nouveau Code civil. Le maire Jérôme Choquette d'Outremont, compare la réforme Ryan à la Tour de Babel. 7Le ministre Marc-Yvan Côté s'en prend aux tactiques «indécentes» des médecins. Le président Chadli Benjedid, d'Algérie, désamorce la crise causée par la montée de l'islam en demandant au gouvernement provisoire de procéder à des élections présidentielles et législatives anticipées avant la fin de l'année. 8 La Presse révèle que le Festival des films du monde traverse une crise financière inquiétante. Robert Keaton est réélu président d'Alliance Québec, tandis que Reed Scowen est élu à la présidence du Conseil d'administration. La police de Québec méprend un commerçant pour un voleur et l'atteint mortellement. 9Plus de 40000 cyclistes participent au Tour de l'île, à Montréal. Le congrès national du NPD adopte une position constitutionnelle qui passe sous silence la réalité politique du Québec. 10Soixante p. cent des jeunes médecins anglophones quittent le Québec pour aller pratiquer ailleurs. Le juge René Marin conclut que la GRC n'avait rien fait d'illégal dans l'affaire Cogger. Sidbec ferme son usine d'Émard pour le reste de l'année 1991. Le défilé des troupes victorieuses en Irak provoque une tempête de confettis sur Broadway. Cité Libre renaît de ses cendres, mais son avenir est incertain dès le départ. 11Le ministre fédéral des Transports, Jean Corbeil défend le transfert à Toronto par Air Canada de 12 autres postes de cadre, responsables de la formation et des normes de vol. Les États-Unis offrent 1,5 milliard de dollars de crédits agricoles à l'Union soviétique. Amnesty International réclame l'arrêt des procès au Koweït. 12Québec recule devant la menace de grève des médecins, mais le ministre Marc-Yvan Côté réaffirme son intention de faire adopter la loi au mois d'août. Brian Mulroney décide de concentrer la gestion du dossier constitutionnel entre les mains d'un seul fonctionnaire, Paul Tellier. Les Russes ont l'occasion de choisir leur président pour la première fois depuis 1917 et ils élisent Boris Eltsine. Ovide Mercredi est élu chef de l'Assemblée des Premières Nations. La station CJRS de Sherbrooke ferme ses portes. Un comité d'experts de l'Organisation mondiale de la santé se prononce contre la légalisation de l'euthanasie. 13Le Canada et l'Allemagne s'entendent pour réclamer un contrôle plus serré des exportations d'armes. Les Cris mettent en doute la rentabilité du projet d'Hydro-Québec à Grande-Baleine. Le psychanalyste Claude Saint-Laurent, coauteur d'un livre écrit par l'animatrice Denise Bombardier, est accusé d'agression sexuelle sur des patientes. Claude Legault, président de la Régie des rentes du Québec, entend «faire le ménage» dans l'organisme qu'il dirige. 14L'Assemblée nationale reçoit le rapport du groupe-conseil sur la culture, présidé par Roland Arpin, rapport intitulé Une politique de la culture et des arts . Ce rapport propose que le Québec soit le seul maître-d'oeuvre de la politique culturelle. Les 18000 médecins acceptent la trêve proposée par le gouvernement du Québec. Charles Bronfman transfère officiellement la propriété des Expos au consortium d'hommes d'affaires présidé par Claude Brochu, au prix de 100 millions de dollars. Le tribunal extraordinaire du libre-échange donne raison au Canada dans l'affaire du porc. Le ministre de l'Éducation Michel Pagé exige qu'on procède à l'élection d'un nouveau président à la CECM. Québec et un conglomerat de banques accordent une garantie de prêt de 20 millions de dollars au groupe Lavalin, qui a entrepris un «grand ménage». 15Plus de 900 souverainistes participent au congrès de fondation du Bloc québécois. Les plus sanglantes élections de l'histoire de l'Inde prennent fin. Le Parti du congrès (I) devra se contenter d'une majorité simple. Des séparatistes sikhs attaquent deux trains de passagers au Pendjab et massacrent au moins 110 passagers. Mouammar Kadhafi accorde le Prix des droits de l'Homme et une bourse de 250000\$ à la Société des Warriors de Kahnawake. Le KGB évalue à 4,2 millions le nombre des victimes des purges staliniennes. Le Comité international olympique attribue les Jeux olympiques d'hiver de 1998 à Nagano. 16Les enquêteurs dans l'assassinat de Rajiv Gandhi attribuent à Sivaraman, chef des renseignements des Tigres de la libération de l'Eelam tamoul, la fabrication de la bombe. Les Philippines fuient les environs du volcan Pinatubo par dizaines de milliers. 17Statistique Canada évalue à 570\$ la «taxe de mariage», c'est-à-dire le surplus d'impôts que paie un couple marié par rapport à un couple de droit commun. Le Parlement sud-africain abolit le dernier pilier juridique de l'apartheid. La Cour supérieure renverse un jugement à saveur raciste rendu par le juge Pierre Lalonde, de la Cour municipale de Laval. 18Le projet de loi sur la réforme de la Fonction publique fédérale déposé par le ministre Gilles Loiselle inclut une clause qui permettrait au gouvernement de recourir à la sous-traitance, dusse-t-elle entraîner des mises à pied. Les jeunes libéraux suggèrent à Robert Bourassa de devancer le référendum. 19Pablo Escobar, le roi de la cocaïne et chef du cartel de Medellín, se livre à la justice colombienne. Un cycliste désarme un policier et le tue avec sa propre arme en pleine rue, à Verdun. Victor Goldbloom succède à D'Iberville Fortier comme commissaire aux langues officielles. La commission Spicer termine ses travaux dans la controverse et la confusion. Boris Eltsine, président-élu de la Fédération de Russie, défend ses actions réformatrices devant le Congrès américain. François Ouimet succède à Denise Soucy-Brousseau à la présidence de la CECM. Les États-Unis enlèvent le Jupiter d'or de l'international Benson & Hedges, à La Ronde. 20Le comité Beaudoin-Edwards recommande au gouvernement fédéral d'envisager la tenue d'un référendum consultatif sur l'ensemble de ses propositions constitutionnelles. Robert Bourassa voit dans ses recommandations un signe d'ouverture du Canada anglais. L'Allemagne unifiée choisit Berlin comme capitale. Russell Williams, député libéral de Nelligan, vote contre la loi 150, tout comme les députés du Parti québécois et du Parti Égalité. Le Parti du Congrès (I) choisit Narasimha Rao comme premier ministre de l'Inde. Le ministre Michael Wilson rejette l'offre du consortium franco-italien pour l'aviation de Havilland. L'ex-

maire de Québec Jean Pelletier devient chef de cabinet de Jean Chrétien. Le jardin chinois du jardin botanique de Montréal suscite l'admiration de tous les invités. 21La police fédérale américaine procède dans la région de San Francisco à une saisie-record d'une demi-tonne d'héroïne d'une valeur de 4,6 milliards de dollars sur le marché. Selon le ministre Marc-Yvan Côté, Urgences-santé doit revenir à sa mission première, qui consiste à traiter les cas urgents. Le gouvernement français confirme l'achat de 12 CL-215 construits par Canadair. 22L'Albanie accueille le secrétaire d'État américain James Baker avec un enthousiasme délirant. Tel que promis, les Nordiques de Québec repêchent Eric Lindros. 24Le défilé de la Saint-Jean attire des dizaines de milliers de personnes, rue Sherbrooke. Le père de la chanteuse Julie Masse se tue dans une collision impliquant deux petits avions, à Saint-Mathias. Les présidents de deux des plus importantes firmes de courtage du Japon démissionnent dans le sillage des scandales boursiers révélés par les journaux nippons. Tous les partis acceptent le cessez-le-feu au Cambodge. 25La guerre civile menace la Yougoslavie alors que la Croatie et la Slovénie proclament leur indépendance. Mike Mitchell est réélu chef du conseil de bande d'Akwesasne, qui est plus divisé que jamais. Le gouvernement fédéral accorde 27000\$ à Michel Cogger pour payer ses avocats. 26Les Cris empêchent la tenue d'audiences sur le projet Grande-Baleine. Denise Soucy-Brousseau, ex-présidente de la CECM, est accusée de fraude. La fuite suspecte d'un agent de la GRC relance l'enquête sur le meurtre de Sidney Leithman. Les affrontements serbo-croates font leurs premiers morts en Croatie. Hydro-Québec lance un emprunt avec financement mondial. 27Une violente tempête s'abat sur Montréal et cause d'importantes déchirures dans la toile du stade Olympique. La Commission Spicer dépose son rapport, qui montre l'urgence de réformer le fédéralisme canadien. L'influent Conference Board du Canada félicite l'Ontario pour avoir eu le courage de déposer un budget hautement déficitaire en période de récession. 28Raymond Malenfant abandonne le contrôle de son empire au syndic Coopers Lybrand sous les pressions soutenues de ses prêteurs hypothécaires. Le dialogue reprend en Yougoslavie où Slovénes et Croates suspendent leur déclaration d'indépendance. Le gouvernement fédéral salue le 50e anniversaire de l'assurance-chômage en décrétant une hausse de 24 p. cent des primes. Patricia Starr, ex-collectrice de fonds du Parti libéral de l'Ontario, écope six mois de prison. La Corporation des médecins reconnaît avoir reçu 120 plaintes relatives à des comportements sexuels, depuis 11 ans. 29Les feux de forêt qui font rage sur la Côte-Nord forcent l'évacuation de 2000 habitants de Betsiamites et de Ragueneau. Le président George Bush brandit le spectre d'une autre intervention armée en Irak, si ce dernier ne se soumet pas aux contrôles des Nations unies. 30Un régiment quitte Valcartier pour aller prêter main-forte aux pompiers qui combattent les feux de forêt de la Rive-Nord. «La situation est menaçante, et j'invite la population à se rendre au parlement au moins pour servir de témoins.» - Le président lituanien VYTAUTAS LANDSBERGIS, le 3 juin, au moment où l'armée soviétique ceinturait le parlement lituanien. «Si rien n'est fait, Montréal sera une ville-fantôme dans dix ans.» - BUCK RODGERS, dans sa dernière chronique publiée dans La Presse le 5 juin. «De toute ma vie, jamais je n'aurais pensé pouvoir élire le président de la Russie.» - ANTONIA CARPOVA, 76 ans, le 12 juin, après avoir voté lors de la première élection à la présidence de la République de Russie. «S'il y a un avis que je peux vous donner, si vous avez une petite tache brune sur la peau, c'est de ne pas attendre huit mois.» - ROBERT BOURASSA, le 21 juin, lors d'une clinique de dépistage du cancer de la peau. «Dans le conflit du Manoir Richelieu, tout le monde me voyait dans ma tombe. Je suis encore là, je ne voudrais pas qu'on m'enterre avant que je meure.» - RAYMOND MALENFANT, le 25 juin, lors d'une conférence de presse au cours de laquelle il a demandé un délai additionnel de trois mois à ses créanciers. Illustration(s) : Brault, Bernard Nouveau record pour le Tour cycliste de Montréal: plus de 40000 amateurs participent à l'événement, le 9 juin. Triomphe sous les confettis pour le général Schwarzkopf à New York. Première élection démocratique, le 12 juin, à la présidence de la république de Russie. Boris Yeltsin ouvre le bal électoral. Les Expos de Charles Bronfman (à droite) passent à un groupe dirigé par Claude Brochu. © 1991 La Presse. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-12-28

**Pages** P. B-7

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/VXLB3RMG

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:53

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:53

### Quality report

- Item has no authors

---

## Revue de l'année 1991

**Type** Article de journal

**Résumé** Février L'Iran réaffirme que les avions irakiens ne bougeront pas du territoire iranien avant la fin de la guerre.

Le président Frederik de Klerk annonce qu'il abrogera les dernières lois qui régissent l'apartheid dans son pays depuis 40 ans. La guerre au Proche-Orient entraîne l'annulation du carnaval de Nice. 3Pendant que les États-Unis perdent leur premier bombardier B-52, l'Irak brandit la menace terroriste dans la guerre du golfe Persique. Pas moins de 675000 personnes ont participé à la Fête des neiges de la Ville de Montréal. 4Devant les énormes pertes encaissées par General Motors au cours du dernier trimestre de 1990, la multinationale américaine décide de mettre à pied pas moins de 15000 personnes. Le baseball majeur écarte Pete Rose du Temple de la renommée du baseball en adoptant un règlement qui vise à exclure les joueurs dont le nom figure sur la liste d'inadmissibilité permanente. Le premier ministre israélien Yitshak Shamir affirme qu'il ne participera jamais à une conférence sur la paix. Le premier ministre Brian Mulroney choisit Denis Desautels pour succéder à Kenneth Dye comme vérificateur général du Canada. 5Malgré l'impopularité du libre-échange auprès des Canadiens, le gouvernement fédéral s'engage à entreprendre des négociations avec les États-Unis et le Mexique en vue de conclure un accord de libre-échange nord-américain. L'«indice de nuptialité» des Québécois est, à 47 p. cent, le plus bas du monde. Les 640 employés d'entrepôt de la Société des alcools du Québec mettent fin à leur grève de quatre mois. Le Soudan nie que des avions et des missiles irakiens sont entreposés sur son territoire, comme le laissait entendre la veille le réseau américain CBS. 6Washington rejette l'appel de la Jordanie pour un cessez-le-feu, tandis que la coalition abat quatre avions irakiens qui tentaient de gagner l'Iran. Le ministre Claude Ryan affirme qu'il est irréaliste de penser que le Québec pourra rapatrier d'Ottawa tous les pouvoirs revendiqués dans le rapport Allaire. 7Selon un comité conjoint Québec-Ontario, un TGV Québec-Windsor pourrait être rentable et il vaut donc la peine de poursuivre les études. Le nombre de voitures volées au Canada dépasse le chiffre magique de 100000 véhicules pour la première fois de l'histoire. Le maréchal Sergèï Akhromeyev accuse le président de la Russie, Boris Eltsine, de sédition. En reconnaissant que la Banque Nationale avait agi cavalièrement avec les biens d'une entreprise dont elle avait pris possession, la Cour Suprême la condamne à verser 250000\$ aux actionnaires de Hervé Houle inc. Le nouveau président Jean-Bertrand Aristide entre en fonction en Haïti. 8Le chômage atteint des niveaux records au Canada, et Montréal vient au deuxième rang (derrière Windsor) avec un taux de 13,4 p. cent. Malgré les bonnes intentions du président de Klerk, Nelson Mandela demande aux membres de la Commission économique européenne de maintenir les sanctions contre l'Afrique du Sud. 9L'Union soviétique sort de son mutisme et annonce l'envoi d'un émissaire auprès de Saddam Hussein dans le but d'empêcher si possible l'offensive terrestre contre l'Irak que prépare le trio Cheney-Powell-Schwartzkopf. Près de 91 p. cent des Lituaniens appuient sans équivoque l'indépendance de leur pays. La Lavalloise Josée Chouinard écrit une page de l'histoire canadienne du patinage artistique en devenant la première Québécoise à remporter le championnat canadien de catégorie senior. 10Le ministre Claude Ryan et ses militants de la circonscription d'Argenteuil adoptent une série d'amendements au rapport Allaire dans le but de sauvegarder toutes les prérogatives d'Ottawa. 11L'Ontario s'élève contre le libre-échange à trois que propose le gouvernement fédéral. Tout en reconnaissant que l'état lamentable des finances publiques rend la réforme en profondeur inévitable au Canada, des hommes d'affaires fédéralistes annoncent leur intention de s'impliquer de plus en plus dans le débat politique. Le président soviétique Mikhaïl Gorbatchev propose aux ex-pays socialistes de liquider les structures militaire du Pacte de Varsovie au plus tard le 1er avril. L'Armée haïtienne accepte les changements proposés par le président Jean-Bertrand Aristide. 12Tout en disant qu'une négociation à deux n'est pas souhaitable, le premier ministre Brian Mulroney rejette toute compétence exclusive du Québec en matière de santé et d'environnement. Le président irakien Saddam Hussein se dit prêt à coopérer avec Moscou pour mettre fin à la guerre du golfe Persique. Après des mois de négociations, les gouvernements fédéral et provincial s'entendent sur une évaluation environnementale conjointe du projet de Grande-Baleine. La ville de Tracy deviendra un des leaders mondiaux de la production d'acier inoxydable à la suite de l'annonce d'un investissement de 350 millions de dollars à l'usine Sammi-Atlas. Le magazine Major League Baseball prédit le premier rang de la division Est de la ligue Nationale aux Expos de Montréal! 13Un raid allié contre un abri irakien cause la mort de centaines de personnes, dont des femmes et des enfants. «Pas de pays à temps partiel», dit le premier ministre Brian Mulroney en ajoutant que ceux qui veulent détruire le Canada ont le fardeau de la preuve. Pierre Paradis, ministre québécois de l'Environnement, doute de la capacité financière du Québec d'assumer d'autres pouvoirs. 14Michel Bissonnette, président de la Commission jeunesse du Parti libéral du Québec, s'interroge sur le sens démocratique de certains ministres poids lourds, plus précisément Claude Ryan et Pierre Paradis. Le Département d'État américain rejette les accusations de «manipulation du rouble» portées contre les banques occidentales par le premier ministre soviétique Valentin Pavlov. Le ministre Gil Rémillard se livre à un étonnant plaidoyer en faveur du fédéralisme. Harry Mendelson, le dernier des regrattiers de la rue Craig (actuelle rue Saint-Antoine), décide de fermer boutique. 15Les coalisés rejettent l'offre conditionnelle de Bagdad de se retirer du Koweït, en la qualifiant de «propagande», de «piège» et de «farce cruelle». Jean Allaire, auteur du rapport qui porte son nom, rappelle aux ministres fédéralistes que les militants décideront de la position constitutionnelle du Québec. Le comité spécial sur le contrôle des armes à feu recommande d'interdire l'importation de toutes les armes militaires et paramilitaires, mais ceux qui en auraient pourraient les garder. 16L'énorme lourdeur des dispositions de la loi sur la protection de l'environnement compromet des investissements de plus de 100 millions de dollars en environnement. 17Tarik Aziz, ministre irakien des Affaires étrangères, se rend à Moscou pour rencontrer Mikhaïl Gorbatchev. Jean Drapeau débarque à Montréal pour célébrer son 75e anniversaire de naissance en compagnie de ses proches et de ses amis. 18Le président Gorbatchev fournit des garanties à l'Irak pour qu'il évacue le Koweït. Mais à Washington, le président George Bush répond que la guerre va continuer.

Deux attentats à la bombe dans des gares de Londres sèment la panique et sont revendiqués par l'IRA. Huit concessionnaires d'automobiles de Montréal et de la région sont victimes d'une fraude de 15 millions de dollars. Jérôme Choquette, président de la Conférence des maires de la banlieue de Montréal, dénonce la réforme fiscale du ministre Claude Ryan. Le premier ministre Valentin Pavlov annonce une augmentation des prix de l'ordre de 60 p. cent en URSS. 19Les coprésidents Michel Bélanger et Jean Campeau, de la Commission Bélanger-Campeau, mettent fin à leurs travaux et s'attaquent à la rédaction de leur rapport. Par le biais de la Société d'habitation et de logement, la Ville de Montréal achète les 146 acres de l'hippodrome Blue Bonnets et confie l'administration de la piste de courses à un groupe d'hommes d'affaires présidé par André Marier. L'affaire des escadres d'avions américains en sol indien menace la survie du gouvernement minoritaire de Chandra Shekar. Le RCM refuse de se prononcer sur la question constitutionnelle pour ne pas diviser les troupes. 20Le premier ministre Robert Bourassa écarte toute possibilité qu'on tienne un référendum dès 1991. Le Canada prêter son concours à l'offensive terrestre des forces coalisées en participant aux raids aériens. Pratt & Whitney annonce qu'elle investira 100 millions de dollars dans l'Ouest canadien. Le compositeur et producteur Quincy Jones est le grand gagnant de la soirée des Grammys avec six prix. À Tirana, la foule renverse la statue d'Enver Hoxha, le «père» de l'Albanie communiste. 21Le président Bush étudie le plan de paix proposé par l'Union soviétique et accepté par l'Irak. Le ministère de l'Environnement demande à Hydro-Québec de reprendre les études d'impact sur les routes de Grande-Baleine. Gabriel Fontaine, député conservateur de Lévis, nie sa culpabilité pour les 14 accusations portées contre lui. 22L'Opposition accuse le premier ministre Mulroney d'être le «perroquet» du président Bush au sujet des événements du Proche-Orient. La coalition donne 24 heures à l'Irak pour quitter le Koweït, sinon elle déclenchera l'attaque terrestre. 23Au 39<sup>e</sup> jour de la guerre du golfe Persique, huit heures après l'expiration officielle de l'ultimatum américain à l'Irak, les troupes de la coalition occidentale pénètrent en Irak et au Koweït. Le général Sunthorn Kongsompong prend le pouvoir à la faveur d'un coup d'État, en Thaïlande. 24Les coalisés rencontrent moins de résistance que prévu et progressent rapidement vers la capitale de l'Irak. La guerre terrestre suscite toutefois la colère de l'islam. Les bombardiers canadiens effectuent leurs premières missions de bombardement depuis la Deuxième Guerre mondiale en soutenant l'invasion du Koweït par les membres de la coalition alliée. 25Moscou somme les sept républiques sécessionnistes de renoncer au boycottage du référendum pansoviétique. Les membres de la coalition occidentale sont rassurés par leurs partenaires arabes, pendant que sur le front, les alliés prennent les Irakiens en tenaille en plusieurs endroits. 26Le budget fédéral ne comprend pas de hausse des impôts directs, mais les fumeurs et les provinces écotent. Les troupes alliées se préparent à entrer dans Koweït City. Jacques Parizeau tente en vain de convaincre les milieux d'affaires de New York. Glenn Crossley, le conducteur de la voiture qui a tué le champion nageur Victor Davis, est accusé de délit de fuite. Don Cameron devient le nouveau premier ministre de la Nouvelle-Écosse, succédant à John Buchanan, nommé au Sénat canadien. 27En constatant que le Koweït est libéré et que l'Irak est défait, le président George Bush ordonne au général Norman Schwarzkopf de suspendre les opérations sur le terrain. Les alliés ont gagné la «guerre des 100 heures». Bagdad accepte les conditions de l'ONU. Jacques Parizeau reconnaît que le Québec ne deviendra pas souverain dans les mois qui suivront l'élection du Parti québécois, advenant que son parti prenne le pouvoir lors du prochain scrutin. L'Alliance de la fonction publique du Canada demande un mandat de grève à ses membres pour contrer le dernier budget fédéral. 28Pendant que la région du golfe Persique connaît sa première journée de trêve depuis le 16 janvier, les belligérants élaborent les termes d'un cessez-le-feu définitif. Un des membres de la Commission Spicer, Robert Normand, éditeur du Soleil de Québec, accuse la commission de banaliser la question québécoise et de dilapider les fonds publics. «Le rapport Allaire ne peut pas servir de base de négociations pour un nouveau partage des pouvoirs. Ceux qui croient le contraire n'habitent pas la même planète que nous.» - CONRAD BLACK, magnat de la presse britannique et canadienne, propriétaire du quotidien Le Soleil, le 6 février. «Trois fois, je me suis fait faire ma carte du ciel par des spécialistes, et à chaque fois, on me donne la même analyse: comme Géméau, je suis aux extrêmes, on m'aime ou pas du tout, personne n'est indifférent.» - Le joueur du Canadien STÉPHANE RICHER, le 10 février. «Des pays à temps partiel, ça ne tient pas debout. Ceux qui veulent détruire le Canada ont le fardeau de la preuve.» - BRIAN MULRONEY, le 13 février, dans un discours sur l'avenir du Canada qu'il prononçait à Québec. «Le Koweït est libéré. L'armée irakienne est défaite. Nos objectifs militaires sont atteints. À minuit, heure de l'Est, les Américains et la coalition suspendront les opérations de combat offensif.» - Le président GEORGE BUSH, le 27 février. «Ce n'est ni un stratège, ni un homme versé dans l'art de la guerre, ni un tacticien, ni un général, ni un bon soldat. Mais à part cela, c'est un grand militaire.» - Le général Norman Schwarzkopf, commandant en chef de l'opération Tempête du désert, le 27 février, au sujet de Saddam Hussein. Illustration(s) : Une Koweïtienne souligne à sa façon, le 27 février, le départ des troupes irakiennes.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-12-28

**Pages** P. B-3

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/KXKP3BSW

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:53

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:53



---

## Revue de l'année 1991

**Type** Article de journal

**Résumé** Mai 1La police démantèle un réseau de fraudeurs d'origine nigériane qui changeaient d'identité pour retirer davantage de prestations de l'aide sociale. Le lanceur Nolan Ryan, des Rangers du Texas, réussit le septième match sans point ni coup sûr de sa carrière. 2Le budget de Gérard D. Levesque ne comporte aucune mesure qui permettrait aux citoyens et aux consommateurs de souffler. Le ministre des Finances maintient même à 8 p. cent la taxe de vente provinciale qu'on devait réduire à 7 p. cent en 1992. Un millier de maires du Québec profitent de l'occasion pour tenir une manifestation. Le congrès de l'Union des municipalités du Québec débute à Québec, et pour la première fois en 70 ans d'histoire, le ministre des Affaires municipales (en l'occurrence Claude Ryan) n'a pas été invité. 3Le groupe de travail chargé d'éliminer toutes les revendications du statut de réfugié ne pourra pas terminer son travail avant la fin de 1992. Le Parti Égalité conteste la Loi électorale en Cour supérieure, en prétextant que la publication des noms des souscripteurs est une «atteinte à la vie privée». Treize membres de la Commission Bélanger-Campeau adhèrent à Mouvement Québec. 4Victime d'un malaise alors qu'il faisait du jogging, le président George Bush est admis à l'hôpital. Jean Drapeau rentre définitivement à Montréal, après un séjour de quatre ans à Paris, à titre de chef de la délégation canadienne auprès de l'Unesco. La Suède remporte le championnat du monde de hockey en battant l'URSS, 2 à 1. Le Canada mérite la médaille d'argent en battant les États-Unis, 9 à 4. 5Jean Chrétien émet l'opinion que l'accord du Québec n'est pas nécessaire pour modifier la Constitution canadienne. Les trois grands syndicats policiers du Québec ne veulent pas du droit de grève que leur offrent les maires des villes. Les citoyens de Gatineau et Aylmer rejettent massivement la fusion proposée avec la ville de Hull. Six provinces et deux territoires ont un bureau à Ottawa pour «espionner» les faits et gestes du gouvernement fédéral. Carnegie Hall fête ses 100 ans par un concert fastueux. 6Un policier et un quinquagénaire sont pris en otage par des gunmen, dans l'Est de Montréal. Neuf Églises canadiennes demandent à Ottawa de crimina»ser la pornographie infantile. Le Regional Jet est lancé avec panache par l'avionneur montréalais Canadair. Dans une transaction de 7,4 milliards de dollars, la société NCR accepte d'être rachetée par American Telegraph & Telephone. 7La prise d'otages de l'Est montréalais s'est à peine terminée sans effusion de sang qu'une autre commence à Laval. Le Comité des affaires autochtones, aux Communes, recommande la tenue d'une enquête indépendante sur la crise amérindienne, ainsi que la tenue d'une Commission royale d'enquête sur les Premières Nations. Malgré les démentis émanant de Washington, l'ex-président Abolhassan Bani-Sadr réaffirme que l'équipe de l'ex-président Ronald Reagan avait signé un accord secret avec l'Iran pour que la libération des otages en 1980 n'ait lieu qu'après l'entrée en fonction de Reagan. Le groupe Cascades ferme son usine de Port Cartier après avoir reçu 23 millions de dollars de Québec afin de relancer l'usine pour au moins un an. 8Le ministre de l'Immigration Bernard Valcourt pique une sainte colère parce que Mohammed Al-Mashat, ex-ambassadeur d'Irak à Washington, a été admis au Canada comme immigrant sans qu'on l'en avise. Le gouvernement fédéral suspend le «plan vert» et reconnaît qu'il réévaluera ce programme de 3 milliards de dollars. Robert Perreault, président de la STCUM, annonce deux augmentations pour la carte mensuelle. 9Le Groupe Lavalin est forcé de liquider des filiales pour tenter de se refaire une santé financière. On apprend que Barbara McDougall avait refusé le statut de réfugié à un diplomate irakien à l'époque où Mohammed Al-Mashat était accepté comme immigrant reçu. Le lobby des armes à feu subit un cuisant revers à Washington, puisque la Chambre des représentants adopte un projet de loi qui devrait déboucher sur un contrôle plus strict des armes à feu. William Kennedy Smith est formellement accusé de viol à Palm Beach, en Floride. 10Le maire David Dinkins annonce que la Ville de New York devra licencier 29000 employés pour éviter la faillite. Inderjit Singh Reyat, de Vancouver, est reconnu coupable d'homicide involontaire par suite de l'explosion d'une bombe à l'aéroport de Tokyo. 11Robert Collin, le forcené qui a tué son ex-amie dans les premières heures de sa prise d'otage, se rend à la police après un siège de quatre jours dans le quartier Laval-des-Rapides. 12Le célèbre «Lasagne», de son vrai nom Ronald Cross, est mêlé à une rixe dans la réserve de Kahnawake. Les premiers soldats américains envoyés au Bangladesh pour porter secours aux victimes du typhon débarquent à Dacca. 13Le gouvernement fédéral se donne un délai de neuf mois pour soumettre son «plan d'action pour renouveler le Canada», apprend-on en écoutant le Discours du trône livré à l'ouverture de la troisième session de la 34e législature. Le réputé criminaliste Sidney Leithman est tué de six balles alors qu'il était au volant de sa voiture, à Mont-Royal. Pierre F. Côté, directeur des élections du Québec, critique les subventions discrétionnaires des députés. Une foule innombrable accompagne le pape Jean-Paul II en pèlerinage à Fatima. La «police verte» fait une perquisition chez Laidlaw, à Mercier. Winnie Mandela, épouse du dirigeant nationaliste noir Nelson Mandela, est reconnue coupable d'enlèvement de quatre jeunes hommes par la Cour suprême de Johannesburg. 14Le gouvernement du Québec juge inacceptables les ingérences fédérales en matière d'éducation et de main-d'oeuvre, exprimées dans le Discours du trône. Les automobilistes devront payer 30\$ de plus pour l'immatriculation afin de financer le transport en commun. L'enquête dans l'affaire Al-Mashat conclut à une série d'erreurs de jugement d'un haut fonctionnaire. Le

secrétaire d'État James Baker assure avoir reçu l'accord de toutes les parties en vue d'une conférence de paix. Le président George Bush choisit Robert Gates pour diriger la CIA. 15 Avec la déposition du projet de loi 150, les libéraux se donnent les moyens de garder la main haute sur le référendum. Édith Cresson succède à Michel Rocard comme premier ministre de la France. Denise Soucy-Brousseau démissionne «temporairement» de la présidence de la CECM. La compagnie de transport GTL ferme ses portes, mettant à pied quelque 800 employés. 16 La faillite des quincailleries J. Pascal fait 1600 chômeurs de plus. Air Canada subit les pires pertes financières de son histoire au premier trimestre, soit 100 millions de dollars. Les camionneurs provoquent volontairement le pire embouteillage de l'histoire de Toronto. Édith Cresson forme son premier gouvernement qui comprend 29 ministres, dont cinq femmes. 17 Loto-Québec se dit favorable à l'implantation d'un casino, à la condition qu'il soit réservé aux riches. 18 Des Mohawks s'affairent à effacer les traces de la crise dans la pinède d'Oka. De violentes batailles de rue éclatent à Séoul, en Corée du Sud. 19 La Croatie vote majoritairement en faveur de l'indépendance. Le film américain Barton Fink gagne la Palme d'Or au festival de Cannes. 20 Quatre mille médecins désertent les hôpitaux de Montréal, et les services sont réduits au minimum pour la quatrième journée consécutive. Premier chef d'État polonais à se rendre en Israël, Lech Walesa demande pardon aux Israéliens pour des siècles d'antisémitisme en Pologne. Les syndicats de la STCUM refusent le gel des salaires et proposent en échange trois mesures de redressement financier. Le gouvernement soviétique annonce que les citoyens seront libres de voyager à l'étranger à partir de 1993. Le Conseil de sécurité des Nations-Unies adopte une résolution qui force l'Irak à financer le fonds de dommages de guerre de l'ONU. Les Chiefs de Spokane gagnent la coupe Memorial en battant les Voltigeurs de Drummondville 5 à 1 en finale. 21 L'ex-premier ministre Rajiv Gandhi est tué par l'explosion d'une bombe dissimulée dans un bouquet de fleurs, forçant le report des deux dernières phases des élections, en Inde. Gérard Tousignant, président de la Commission scolaire de Coaticook, est choisi par le ministre Michel Pagé pour enquêter sur la CECM. Aussitôt nommé au Conseil de la langue française, le professeur Charles Taylor provoque des remous en préconisant l'abolition des lois 101 et 178. 22 Des modifications apportées aux règlements par le ministre de l'Éducation Michel Pagé rendront l'accès à l'école anglaise plus difficile pour les Néo-Québécois. Le rejet du projet Soligaz par le BAPE met le gouvernement du Québec dans l'embarras. L'alpiniste Yves Laforest plante le drapeau du Québec au sommet de l'Everest qu'il a atteint en compagnie de l'Américain Mark Ritchie. 23 Le juge Céline Pelletier, de la Cour du Québec à Montréal, a été arrêtée 11 jours plus tôt pour conduite en état d'ébriété. Après avoir dénoncé la prolifération des armes dans le monde, le gouvernement fédéral décide de faciliter l'exportation d'armes et de véhicules blindés! Hydro décide de couper le courant à tous ses clients récalcitrants à Kahnawake. Sonia Gandhi refuse de succéder à son mari, comme on le lui demandait. Le Secrétariat international de l'eau décide de s'installer à Montréal. Le lanceur Tommy Greene, des Phillies de Philadelphie, lance un match sans point ni coup sûr contre les Expos, au stade Olympique. 24 La Cour d'appel du Québec ordonne un nouveau procès pour l'agent Allan Gosset. La Gendarmerie royale du Canada saisit 500 kilos de cocaïne dans le port de Montréal. Benoît Bouchard lance une mise en garde à Marc-Yvan Côté contre l'utilisation d'un «ticket orienteur». 25 Les Penguins de Pittsburgh remportent la coupe Stanley pour la première fois de leur histoire, en six matches, aux dépens des North Stars du Minnesota. Mario Lemieux gagne le trophée Connie Smythe à titre de meilleur joueur de la série. Les médecins ontariens s'entendent avec le gouvernement d'Ontario au sujet des coûts des soins de santé. 26 Michel Pagé dégage 10 millions de dollars pour nourrir les 20000 écoliers qui combattent la faim à l'école. Un Boeing 767 de Lauda Air explose, entraînant dans la mort 223 personnes. Le transfert des Falashas (les juifs éthiopiens) en Israël soulève l'ire des Palestiniens. 27 Au terme de son enquête, le coroner Paul G. Dionne conclut que le caporal Marcel Lemay a été tué par un Amérindien, sans pouvoir identifier le coupable. Le Parlement libanais ratifie le traité libano-syrien, mais sans l'appui des députés chrétiens, qui restent cependant au gouvernement. 28 Trente-neuf agents de la Sûreté du Québec devront passer devant le comité de discipline au sujet du «massacre de Châteauguay». Le Texas a tranché: il a choisi le TGV. Le commissaire aux langues officielles D'Iberville Fortier porte plainte contre Via Rail. Le protecteur du citoyen, Me Daniel Jacoby, critique l'obstruction des ministères de Claude Ryan et Gil Rémillard. Le Front démocratique populaire du peuple éthiopien prend le pouvoir en Éthiopie avec la bénédiction des États-Unis. Le Japon adresse des excuses aux prisonniers de guerre canadiens pour les sévices subis pendant la Deuxième Guerre mondiale. 29 Le Parti libéral et le Bloc québécois protestent contre la formation du nouveau ministère fédéral du Développement économique au Québec, confié à Benoît Bouchard. Le ministre Marc-Yvan Côté dit non aux médecins. Il n'y aura pas de moratoire, et la loi 120 sera adoptée le 21 juin, assure-t-il. En Inde, le Parti du Congrès choisit Narashimha Rao pour succéder à Rajiv Gandhi. 30 La ministre de la Justice Kim Campbell dépose en Chambre des Communes son nouveau projet de loi sur le contrôle des armes à feu. Le premier ministre Robert Bourassa trouve «inacceptable» la formation du nouveau ministère du Développement économique au Québec. 31 Gil Rémillard, ministre de la Justice du Québec, décide d'en appeler de la décision d'un juge de la Cour du Québec de renvoyer une accusation d'agression sexuelle portée contre un homme d'affaires pour «délai déraisonnable». Eduardo Dos Santos et Jonas Savimbi signent à Lisbonne le cessez-le-feu qui met fin à 16 ans de guerre civile en Angola. Simon Reisman, négociateur en chef du Canada, affirme que Jacques Parizeau ment quand il dit que les Américains reconduiront automatiquement l'accord Canada-États-Unis. «Les services publics offerts à la population, il faut qu'ils se paient. Qui va les payer? Ce n'est pas la Banque Nationale, ni le Mouvement Desjardins. Ça va être les contribuables.» - CLAUDE RYAN, le 14 mai. «Je n'ai rien à cacher.» - DENISE SOUCY-BROUSSEAU, présidente de la CECM, le 15 mai, en remettant sa démission en attendant qu'on fasse la lumière sur le conflit de personnalité qui a éclaté au grand jour à la

commission scolaire. «Ici, en Israël, la terre de votre culture et de votre renouveau, je sollicite votre pardon pour des siècles d'antisémitisme en Pologne.» - Le président LECH WALESZA, de la Pologne, le 20 mai, lors d'un discours prononcé devant la Knesset, à Jérusalem. «Ce n'est pas une bataille pour avoir plus d'argent dans nos poches. On se bat pour défendre des principes et préserver notre liberté.» - AUGUSTIN ROY, président de la Corporation professionnelle des médecins, le 21 mai, lors d'une journée d'étude des médecins, à Montréal. «Il n'y a pas de mots pour décrire ce que je ressens en-dedans. C'est impossible d'aller plus haut.» - MARIO LEMIEUX, le 24 mai, en commentant la conquête de sa première coupe Stanley. Illustration(s) : Goupil, Jean Mario Lemieux, tenant la coupe Stanley. Le premier jet régional à sortir des usines de Canadair.

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-12-28

**Pages** P. B-6

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/8NQA6G24

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:53

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:53

### Quality report

- Item has no authors

---

## Revue de l'année 1991

**Type** Article de journal

**Résumé** Avril 1Hydro-Québec International est accusée d'avoir fraudé la République dominicaine d'une somme de 20 millions de dollars. Une sculpture de 23 kilos de viande de boeuf fait scandale au Musée des beaux-arts d'Ottawa. 2Trouvé coupable d'avoir enfreint ses propres règles sur les conflits d'intérêts, le premier ministre Bill Vander Zalm annonce qu'il quitte immédiatement son poste. Le chef de l'Opposition officielle, Jean Chrétien, reprend le boulot après cinq semaines de repos forcé. Hydro-Québec International nie fermement les accusations portées contre elle. 3 La Presse annonce en primeur que le Forum avoisinera la gare Windsor. En confirmant la nouvelle, la direction du Canadien annonce que le nouveau Forum coûtera 150 millions de dollars et contiendra 21000 sièges. Le Conseil de sécurité des Nations unies fixe par résolution les conditions d'un cessez-le-feu, en Irak. Un journal de Miami annonce que William Smith, un neveu du sénateur Ted Kennedy, est soupçonné de viol, qui serait survenu dans l'antre du clan Kennedy, à Palm Beach, en Floride. 4Selon Robert Perreault, président du conseil d'administration de la STCUM, le transporteur pourrait se retrouver dans l'obligation de licencier des employés. Ariane lance avec succès le satellite canadien Anik-E2, le plus puissant du genre. Le Parlement de Russie donne un accord de principe aux pouvoirs extraordinaires demandés par son président Boris Eltsine, ainsi qu'à la tenue d'une élection au suffrage universel, le 12 juin. Mme Ertha Pascal Trouillot, ex-président provisoire d'Haïti, est arrêtée et conduite au pénitencier national de la capitale. 5Selon le premier ministre Grant Devine, de la Saskatchewan, le Québec paierait cher son indépendance si jamais il optait pour cette voie. Les municipalités estiment insuffisants les adoucissements de 119 millions de dollars (sur une facture globale de 517 millions) accordés par le ministre Claude Ryan. Le ministre fédéral de l'Environnement, Robert de Cotret assure qu'on n'accordera pas de traitement de faveur à Hydro-Québec pour le projet de Grande-Baleine. Le premier ministre ontarien Bob Rae demande une rencontre des premiers ministres sur la constitution et l'économie. 6Réuni en congrès à Saskatoon, le Reform Party renonce à s'aventurer au Québec. La Ligue italienne de football suspend le footballeur argentin Diego Maradona pour 15 mois pour consommation de cocaïne avant un match. 7Le conseil national du Parti québécois assure le Bloc québécois de son appui lors des prochaines élections fédérales. Beauceville connaît sa pire inondation depuis 1957. 8Les réfugiés irakiens reprochent au président George Bush de les avoir trahis. Le Bloc québécois refuse de retourner l'ascenseur au Parti québécois et ne s'engage pas à appuyer le PQ lors des prochaines élections provinciales. La CUM et son service de police rejettent les conclusions du rapport De Coster sur les événements de l'École polytechnique. Atlas quadruplera sa capacité de production à Tracy avec un investissement de 500 millions de dollars sur cinq ans. La station CKVL ferme sa salle de nouvelles et met 25 journalistes à pied. Les Expos entreprennent leur saison avec une victoire de 7 à 0 aux dépens des Pirates de Pittsburgh. 9Les Nations unies envoient 300 observateurs à la frontière irako-koweïtienne. Gilbert Chartrand quitte le Bloc québécois et réintègre les rangs du Parti conservateur. Le président mexicain Carlos Salinas de Gortari affirme qu'il préfère négocier avec un «Canada uni». Louis Laberge prend sa retraite et cède la direction de la FTQ à Fernand Daoust. Interdit de publication au Québec, le contrat entre Hydro-Québec et Norsk-Hydro est largement diffusé dans les médias étrangers. La Géorgie proclame son indépendance. 10Washington somme l'Irak de cesser ses attaques contre les réfugiés kurdes. Lucien Bouchard accuse le gouvernement fédéral d'avoir incité le président Salinas à intervenir dans le débat constitutionnel. Boeing vend l'avionnerie de Havilland, de Toronto, à un consortium franco-italien. La souveraineté n'alourdirait pas la dette des Québécois, selon l'Institut

Fraser. 11 Brian Mulroney accuse les Américains d'abuser des procédures du traité de libre-échange dans le cas du porc. Les casinos d'Atlantic City connaissent une période très difficile. Le patronat et la FTQ souhaitent que le projet de Grande-Baleine démarre au plus vite. 12 Brian Mulroney décide de confier à Claude Castonguay la co-présidence francophone du comité qui aura la tâche de réformer «pour de vrai» la constitution. Le ministre Claude Ryan affirme à La Presse que les négociations avec les villes sont terminées au sujet de la réforme fiscale. Denis Boucher lance son premier match dans le baseball majeur à Toronto, mais il n'est pas impliqué dans la décision. 13 Washington décide de porter secours aux réfugiés kurdes. Le Canadien élimine les Sabres de Buffalo en six matches. 14 John Peter Rivest, le forcené responsable du quadruple meurtre de Joliette, la veille, se donne la mort alors qu'il est cerné par la police. L'indépendantiste Zviad Gamschourdia est élu président de la République socialiste de Géorgie à main levée. L'Allemand Mathias Rust, qui s'était rendu célèbre en atterrissant sur la place Rouge, à Moscou, est accusé de tentative de meurtre à Hambourg. 15 La société pharmaceutique Merck Frosst annonce qu'elle investira 270 millions de dollars dans la recherche et le développement à son centre de Kirkland d'ici à 1996. 16 Robert Libman, chef du Parti Égalité à l'Assemblée nationale, défie une injonction de la cour et dévoile que Norsk-Hydro paie son électricité en deçà du coût de production d'Hydro-Québec. Les États-Unis annoncent qu'ils regrouperont les réfugiés kurdes dans des camps, dans le nord de l'Irak. Ottawa choisit la voie référendaire comme mode d'élection des chefs à Kanesatake. Par ailleurs, Tom Siddon, ministre fédéral des Affaires indiennes, admet son impuissance devant la violence qui prévaut sur certaines réserves indiennes. 17 Le directeur général de la CECM accuse la présidente d'avoir falsifié une facture. Les troupes américaines commencent à s'installer dans le nord de l'Irak. En réponse à Robert Libman, le premier ministre Robert Bourassa assure que le contrat d'électricité consenti à Norsk-Hydro rapportera des bénéfices à long terme. Dans 10... ou 20 ans, précise Lise Bacon, ministre de l'Énergie et des Ressources. Ottawa recommande aux médecins de ne plus implanter la prothèse mammaire Meme. La Confédération Vie achète le complexe Guy-Favreau, jusqu'alors propriété de la Corporation Campeau. 18 Le Québec refuse de s'associer à tout projet d'assemblée constituante. Washington se dit satisfait de l'accord de cessez-le-feu conclu entre les Nations unies et l'Irak. Denise Soucy-Brousseau, présidente de la CECM, attribue à une erreur de jugement la facture falsifiée. 19 Les trois jeunes Éthiopiens expulsés du Canada pourront rentrer au pays après avoir obtenu les visas nécessaires du consulat canadien à New York. Les Inuit du Nunavik (Nouveau-Québec) approuvent la création d'un gouvernement, qui disposera d'une assemblée élue, de dix ministères et d'un système judiciaire. Evelyn Gigantes, ministre de la Santé de l'Ontario, doit démissionner pour avoir enfreint la confidentialité d'un dossier médical. L'Irak est en désaccord avec les alliés au sujet de l'opération d'aide aux réfugiés kurdes. 20 Une épidémie de choléra frappe le continent sud-américain. 21 Brian Mulroney procède à un important remaniement ministériel impliquant 22 ministres. Les principales nominations sont celles de Joe Clark aux Affaires constitutionnelles, de Don Mazankowski aux Finances, de Barbara McDougall aux Affaires extérieures, et de Michael Wilson au Commerce extérieur. Le mouvement communiste conservateur Soyouz demande la démission du président Mikhaïl Gorbatchev. Jacques Parizeau, chef de l'Opposition officielle à Québec, est reçu par le président François Mitterrand, de France. 22 Brian Mulroney dénonce le Bloc québécois et le Reform Party. Le premier ministre albertain Don Getty réitère sa menace: pas d'union économique avec le Québec sans union politique. Le secrétaire d'État américain James Baker obtient l'appui de l'Arabie saoudite pour son projet de «conférence de paix». 23 Brian Mulroney annonce la création d'une commission royale d'enquête sur les questions autochtones. Les syndicats acceptent le gel de leurs salaires pour les six premiers mois de 1992. Guy Saint-Pierre, du Groupe SNC, dénonce le cafouillage bureaucratique et l'ingérence d'Ottawa dans le dossier de Grande-Baleine. L'arrivée du nouveau ministre Marcel Masse ne fait pas l'unanimité au ministère de la Défense nationale. 24 Brian Mulroney ouvre toute grande la porte aux prétentions territoriales des Mohawks en acceptant pour la première fois de discuter des revendications datant d'avant la Confédération. Mikhaïl Gorbatchev s'assure une première victoire politique en signant une déclaration commune avec les dirigeants de neuf républiques soviétiques. Hydro-Québec et le Vermont reportent à nouveau l'échéance d'annulation de leur contrat. George Erasmus reconnaît avoir commis une erreur en accusant le gouvernement du Québec de racisme lors des événements d'Oka, en 1990. Un incendie détruit l'église plus que centenaire de L'Épiphanie. L'Alliance des professeurs de Montréal cause une certaine surprise en exigeant le départ du directeur de la CECM, Laurent Portugais. 25 Au tour de la télévision américaine de dévoiler les accords secrets d'Hydro-Québec. 26 Le vice-chef d'état major Charles Thomas démissionne en critiquant le plan de restructuration des forces armées canadiennes. Un navire battant pavillon hondurien qui transportait 1500 kilos de cocaïne sombre au large de Terre-Neuve, et entraîne l'arrestation de 18 suspects au Québec, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve. Le gouvernement du Québec reconnaît qu'il n'a plus les moyens financiers de prolonger le métro jusqu'à Laval. 27 Paris demande aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies de porter secours aux Kurdes d'Irak. 28 La garde côtière repêche trois Trifluviens qui avaient passé 12 heures dans les eaux froides du Saint-Laurent, accrochés à leur embarcation chavirée. Pour éviter l'éclatement de son gouvernement, le premier ministre Yitzhak Shamir, d'Israël, doit désavouer les concessions faites trois jours plus tôt au secrétaire d'État américain James Baker par son ministre des Affaires étrangères, David Levy. 29 En acceptant un déficit-record de 9,7 milliards de dollars, le gouvernement ontarien annonce qu'il préfère combattre la récession plutôt que le déficit. Le Canadien est éliminé en sept matches par les Bruins de Boston. Le juge Yvon Sirois cite le journaliste Benoît Proulx à son procès, pour le meurtre de l'étudiante France Alain. 30 La Section du crime organisé de la Sûreté du Québec effectue à Mirabel une saisie-record de 545 kilos de cocaïne disséminés dans des boîtes de carton contenant des

hamacs de Colombie. Plusieurs agences de crédit placent l'Ontario sur leur liste noire à cause de l'importance de son déficit. Taïpei annonce la fin de 43 ans d'hostilité envers Beijing. «Le moment est venu pour la relève.» - LOUIS LABERGE, le 10 avril, alors qu'il confirmait qu'il quittait la présidence de la Fédération des travailleurs du Québec. «Je ne connais personne, ni dans mon parti, ni dans tout autre parti, qui connaisse mieux ce pays et la situation actuelle que Joe Clark.» - BRIAN MULRONEY, le 21 avril, en annonçant la mutation de Clark aux postes de ministre responsable des Affaires constitutionnelles et de président du comité du cabinet créé pour trouver une solution susceptible de sauver le Canada. «Le problème n'est pas de savoir si la souveraineté est faisable, mais si elle vaut la peine d'être faite.» - MICHEL BÉLANGER, le 23 avril, lors d'une interview exclusive accordée à La Presse «J'espère que du haut de sa fenêtre, M. Doré verra la pauvreté qui touche Montréal.» - ALAIN ANDRÉ, chef du Parti municipal de Montréal, le 24 avril, en commentant la même primeur. «Il nous fallait choisir cette année entre la guerre au déficit ou la guerre à la récession, et nous sommes fiers d'avoir opté pour la seconde.» - FLOYD LAUGHREN, ministre des Finances d'Ontario, le 29 avril, alors qu'il annonçait à l'Assemblée législative les grandes lignes d'un budget qui prévoit un énorme déficit de 9,7 milliards de dollars. Illustration(s) :

**URL** URL

**Publication** La Presse

**Date** 1991-12-28

**Pages** P. B-5

**Select in Zotero** zotero://select/library/items/3FFNCGG3

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:54

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:54

### Quality report

- Item has no authors

---

## La vie des livres -- Stanké et les maires de Montréal

**Type** Article de journal

**Auteur** Pierre Vennat

**Résumé** La Presse Livres, dimanche 29 décembre 1991 403 mots, p. C4 Vennat, Pierre Lithuanien d'origine, Montréalais d'adoption, Alain Stanké a décidé de fêter en grande le 350e anniversaire de Montréal, lequel coïncide avec ses 30 ans comme éditeur, d'abord aux Éditions de l'Homme, puis aux Éditions de La Presse, puis à Libre Expression et enfin à la tête de sa propre maison, les Éditions internationales Alain Stanké. Le tout après une brillante carrière comme journaliste, surtout au défunt Petit Journal Et l'une de ses grandes réalisations sera de faire venir ici, à ses frais, les maires de six municipalités françaises ayant nom de Montréal pour les jumeler avec Jean Doré. Les sept premiers magistrats montréalais assisteront ensemble au lancement du film Montréal, quel Montréal? , que Stanké vient de tourner avec Paul Buissonneau comme vedette principale, en France, dans six villages portant le nom de Montréal. Ce film sera diffusé en grande pompe en mai 92, conjointement à Montréal, via le réseau TVA et en France, via FR-3. Ni Montréal, ni la Corporation des fêtes du 350e n'avaient décidé de faire venir ces six premiers magistrats qui, selon Stanké, viendront ici avec une suite d'environ 200 personnes. On en profitera pour inaugurer la Forêt des Montréal, adjacente au Jardin Botanique, juste en face du Stade Olympique. Les arbres de cette mini-forêt viennent des différents Montréal de France. Ils ont été offerts par les différentes localités françaises portant le nom de Montréal et sélectionnés par nul autre que le directeur du Jardin Botanique, Pierre Bourque, que Stanké a personnellement amené en France à ses frais pour cette occasion. Stanké organise également une exposition de photos sur les Montréal de France, afin de familiariser nos Montréalais avec leurs homonymes de France. À la même occasion, le peintre montréalais d'origine italienne Littorio Del Signore, fera une exposition de tableaux qu'il a peints dans les six Montréal de France. Enfin, comme si cela n'était pas suffisant, Stanké publiera un grand Guide pratique des Montréal de France, à l'intention des Québécois désireux de visiter les différentes communes portant ce nom en France. Et l'ingénieux éditeur a déjà pris des arrangements pour que ceux qui visiteront ces régions soient reçus non comme des V.I.P., mais, mieux, des V.E.Q., «visiteurs exceptionnels du Québec»! Déjà, on le sait, Alain Stanké a publié un magnifique album de luxe, Montréal en mots Montréal en couleurs , lancé au début de décembre en format «ordinaire» à 75\$ l'exemplaire. Une édition de grand luxe, sérigraphies tirées à 200 exemplaires seulement, paraîtra en mai prochain pour marquer le 350e anniversaire de la fondation de Montréal par Maisonneuve et se vendront à 3000\$ le coffret. Collection théâtre aux Éditions du Boréal Les Éditions du Boréal viennent de lancer encore une fois une nouvelle collection. Cette fois-ci, il s'agit de la Collection théâtre, dirigée par nulle autre que Marie Laberge, native de Québec et connue internationalement pour son oeuvre dramatique. Marie Laberge, d'ailleurs, inaugure cette collection en y publiant elle-même sa pièce Le Faucon , jouée simultanément à Québec et à Montréal dans une mise en scène qu'elle a signée. En 1992, la

nouvelle collection s'est déjà engagée à publier deux autres titres: Anna , de Robert Claiong, en janvier, et Pierre , une autre pièce de Marie Laberge, au printemps.

**URL** URL

**Date** 1991-12-29

**Pages** P. C-4

**Select in Zotero** <zotero://select/library/items/GZR5ZU46>

**Date d'ajout** 15/05/2020 à 14:38:53

**Modifié le** 15/05/2020 à 14:38:53